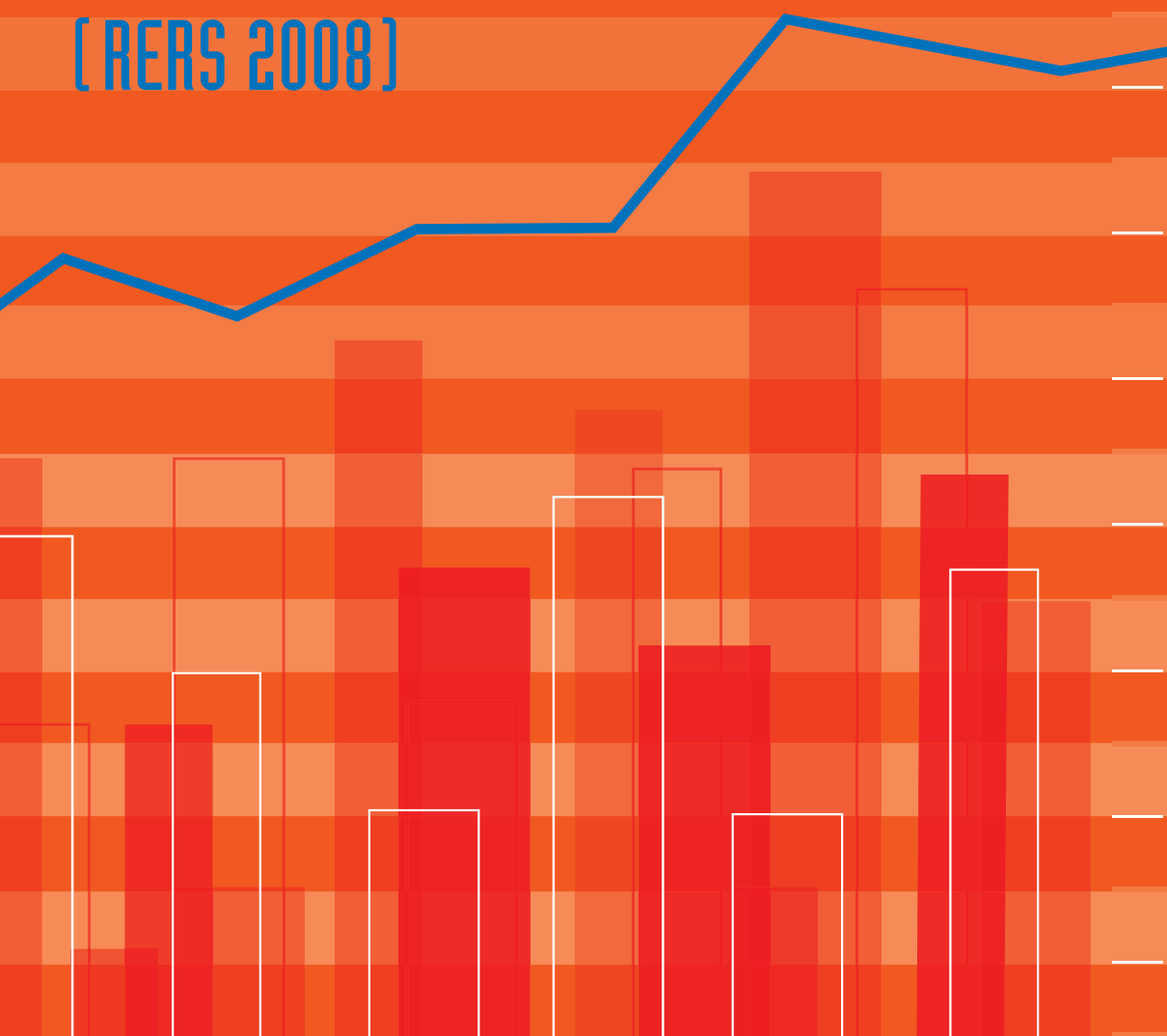


repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

[RERS 2008]



repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

(RERS 2008)



Notes de lectures

Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- ε Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- ... Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit

Champ géographique

Départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Collectivités d'outre-mer (COM) : Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna (Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe).

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".

Territoires d'outre-mer (TOM) : Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint-Paul, Nouvelle-Amsterdam).

(Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003).

Le terme "France entière" regroupe la métropole, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - édition 2008

Directeur de la publication

Daniel Vitry

Rédaction en chef

Fabienne Rosenwald

Florence Defresne

Secrétaire de rédaction

Marc Saillard

Maquette

Marianne Chauveau

Impression

Imprimerie moderne de l'Est

Auteurs

François Ancel

Ginette Bourny

Joël Bouvier

Gérard Brézillon

Agnès Brun

Chantal Brutel

Jean-Paul Caille

Ghislaine Calvarin

Jean-François Chesné

Sophie Cristofoli

Catherine David

Florence Defresne

Aurélie Demongeot

Brigitte Dethare

Séverine Dos Santos

Mireille Dubois

Paul Esquieu

Édouard Fabre

Laure Ferrait

Yves Frydel

Sylvie Fumel

Patricia Ganem

Bernard Garay

Paul-Olivier Gasq

Joëlle Grille

Michèle Jacquot

Christophe Jagers

Marie-Laurence Jaspar

Martine Jeljoul

Sylvie Kleinholt

Nadine Laïb

Sylvie Lemaire

Élodie Leprévost

Annie Le Roux

Clotilde Lixi

Alain Lopes

Bruno Lutinier

Claude Malègue

Éric Mignard

Séverine de Monredon

Fabrice Murat

Sylvain Papon

Isabelle Paulin

Aline Pauron

Sylvaine Péan

Delphine Perelmuter

Pascale Pollet

Adrien Pons

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Danielle Prouteau

Thierry Rocher

Fabienne Rosenwald

Bernadette Rousseau

Marc Saillard

Helna Somrit

Alexia Stéfanou

Thierry Stoehr

Catherine Valette

Aude Vanhoffelen

Irène Verlet

Odile Wolber

ISSN 1635-9089

ISBN 978-2-11-095432-9

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaitent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document.

Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

titre et numéro
du chapitre

10 Budget, coûts et financement

une présentation
synthétique sur
chaque thème

Présentation

Les dotations de crédits inscrites au budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) s'élevaient en 2005 à 65,96 milliards d'euros, soit 56,60 milliards pour la section scolaire et 9,36 milliards pour celle de l'enseignement supérieur (hors les crédits inscrits au budget civil de recherche et développement).

Pour la section "scolaire", au-delà de la progression des crédits, le budget 2005 traduit la poursuite de l'effort engagé en faveur d'une meilleure gestion du système éducatif. Les effectifs enseignants sont redéployés en fonction des évolutions démographiques contrairement affectant le premier degré (hausse de + de 30 000) et le second degré (baisse d'environ 40 000). Dans le même temps, un effort très important (255 M€ en année pleine, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à 2004) est consacré à la revalorisation des conditions de rémunération des personnels et à l'amélioration de leurs déroulements de carrière.

La section "supérieur" du PLF 2005 enregistre une progression de 3,02 % par rapport à 2004. Cette augmentation concerne surtout les crédits de paiement des dépenses en capital, qui progressent de plus de 18 % afin d'assurer le respect par l'État de ses obligations en matière de construction, telles qu'elles résultent notamment des contrats de plan État-Régions et de renforcer le plan de mise en sécurité des bâtiments universitaires.

Les bourses d'enseignement supérieur sont revalorisées, les contingents de bourses de mérite et des prêts d'honneur augmentés et une allocation d'aide d'urgence est créée. De plus, les crédits consacrés à la réhabilitation des logements étudiants connaissent une forte hausse.

De 2000 à 2005, la part du budget du MENESR (hors recherche) dans le budget général de l'État est passée de 21,68 % à 23,31 %. La part du budget du MENESR (hors recherche) dans le PIB s'est quant à elle stabilisée autour de 4 % pendant la même période. Le budget du MENESR est constitué à plus de 90 % par des crédits de personnels, les lois de Décentralisation de 1983 et 1985 ont transféré les charges de fonctionnement et d'investissement des collèges et des lycées aux collectivités territoriales, l'État ayant conservé la charge de ces dépenses en qui concerne les établissements d'enseignement supérieur.

Définitions

■ **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de finances votée initialement, y compris, quand il y a lieu, la Loi de finances rectificative votée ultérieurement.

■ **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douane.

■ **Projet de loi de finances (PLF).** Document soumis au vote du Parlement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année n-1 (hors éventuels amendements parlementaires).

■ **Dépenses ordinaires.** Ces dépenses recouvrent les dépenses de personnel, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses d'action sociale.

■ **Dépenses de capital.** Dépenses de maintenance et d'investissement (crédits de paiement des titres V et VI).

■ **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances. Cette réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait depuis lors les finances de l'État, modifie les règles budgétaires et comptables de l'État.

■ **AP.** Autorisations de programme.

■ **CP.** Crédits de paiement des dépenses en capital.

le renvoi à d'autres
publications

→ Pour en savoir plus

Publications

..Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Source : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapports de M. R.-F. Gauthier, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, de Mme M. Safra, présidente du jury de concours des IA-IPR, et de M. S. Thevenet président du jury de concours des IEN (session 2004).

des sources
détaillées

300 [Repères et références statistiques - édition 2008] Budget, coûts et financement

[1] Évolution du budget (1) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du budget de l'État et du PIB de 2000 à 2005 (hors Recherche) (% et milliards d'euros)

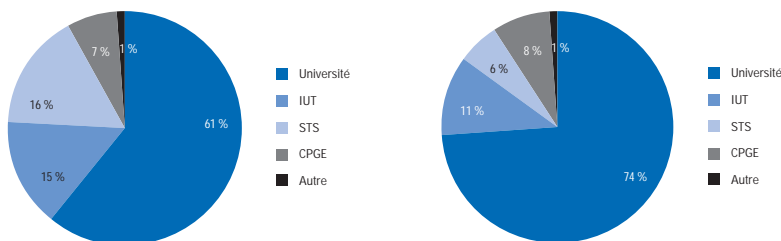
	2000	2001 (3)	2002	2003	2004	2005
	Budget voté % (2)	Budget voté % (2)	Budget voté % (2)	Budget voté % (2)	Budget voté % (2)	Budget voté % (2) (4)
Section enseignement scolaire						
Dépenses ordinaires	46,90	50,50	52,58	53,92	55,48	56,53
Dépenses en capital	0,10	0,10	0,11	0,08	0,06	0,07
Total	47,0	50,6	52,7	54,0	55,54	56,60
Accroissement en %	7,66%	4,13%	2,49%	2,84%	1,91%	
Section supérieure						
Dépenses ordinaires	7,18	7,71	8,02	8,16	8,31	8,49
Dépenses en capital	0,82	0,84	0,72	0,67	0,77	0,88
Total	8,0	8,6	8,7	8,83	9,09	9,36
Accroissement en %	6,88%	2,22%	1,03%	2,91%	3,05%	
Total budget de l'Éducation nationale						
Dépenses ordinaires	54,1	58,22	60,6	62,08	63,79	65,02
Dépenses en capital	0,93	1,0	0,82	0,75	0,83	0,95
Total ministère	55,0	59,2	61,4	62,83	64,62	65,96
Accroissement en %	7,52%	3,77%	2,33%	2,85%	2,07%	
Budget de l'État						
Accroissement en %	2,79%	2,07%	2,82%	1,50%	1,84%	
Budget ministère/budget État	21,68%	22,68%	23,06%	22,95%	23,25%	23,31%
Produit intérieur brut (PIB)	1 405,0	1 464,0	1 521,0	1 559,0	1 624,2	1 688,30
Accroissement en %	4,20%	3,89%	2,50%	3,40%	3,95%	
Budget ministère/PIB	3,92%	4,04%	4,04%	4,03%	3,98%	3,91%

(1) Scolaire et supérieur.
 (2) Pourcentages d'accroissement.
 (3) En 2001, transfert du budget des Charges communes vers le budget du ministère des crédits de cotisations patronales.
 (4) Budget 2005 à structure constante (Notes bleues de Bercy).

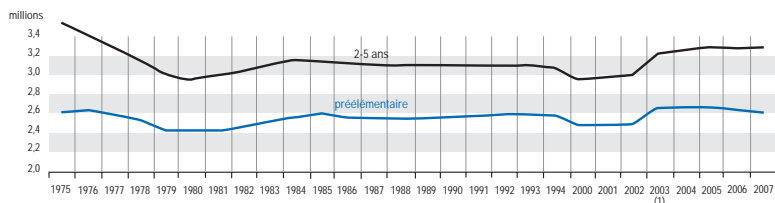
un champ
clairement défini

des constats
statistiques précis
pour l'année qui
vient de s'écouler

[2] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au PIB



[3] Évolution du budget de l'Éducation nationale par rapport au budget de l'État



Budget, coûts et financement | Repères et références statistiques - édition 2008 | 301

des éléments
graphiques
d'illustration

1	Le système éducatif	15
1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolaire par département et académie en 2006-2007	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2006-2007 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2007-2008	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32
2	Les établissements	35
2.1	Les écoles en 2007-2008	36
2.2	Les classes du premier degré en 2007-2008	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées : distribution par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes et les divisions du second degré en 2007-2008	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2005-2006	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	66
3	Les élèves du premier degré	69
3.1	Le premier degré en 2007-2008	70
3.2	Le premier degré : évolution	72

3.3	Le premier degré par département et académie	74
3.4	Le préélémentaire en 2007-2008 : évolution	76
3.5	L'élémentaire par âge : évolution (rentrée 1999)	78
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	80
3.7	Les effectifs de CLIS	82
3.8	Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré	84
3.9	Le redoublement à l'école élémentaire	86
3.10	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	88

4	Les élèves du second degré	91
4.1	Le second degré : évolution	92
4.2	Le second degré par département et académie	94
4.3	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	96
4.4	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux	98
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	102
4.7	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	104
4.8	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, baccalauréats professionnels)	108
4.10	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11	Le second cycle général et technologique : flux	112
4.12	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14	Les options de première générale et technologique	118
4.15	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17	Les sections européennes et internationales dans le second degré	124
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19	Les enseignements adaptés dans le second degré	128
4.20	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	130
4.21	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	132
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	134
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	136

4.24	Devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	138
4.25	Devenir des élèves dix ans après leur entrée au cours préparatoire	140
4.26	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	142
4.27	Les trajectoires des élèves de la sixième à l'entrée dans l'enseignement supérieur	144
5	Les apprentis	147
5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	148
5.2	Les apprentis par région et académie	150
5.3	Poids des formations par apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel (Éducation nationale et Agriculutre)	152
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	154
5.5	Les apprentis par spécialité de formations et par sexe	156
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	158
5.7	Les apprentis en 2007-2008	160
6	Les étudiants	163
6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	164
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	166
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	168
6.4	Les étudiants des universités en 2007-2008	170
6.5	La population universitaire par département et académie	172
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	174
6.7	Les IUT par spécialité : évolution	176
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	178
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	180
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	182
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	184
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (STS) par spécialité	186
6.13	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	188
6.14	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	190
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	192
6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	194
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	196
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	198

6.19	L'évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	200
6.20	Provenance et devenir un an après des entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire	202
6.21	L'accès à la licence des bacheliers 2002	204

7 La formation continue 207

7.1	La formation continue : bilan global, évolution	208
7.2	La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale : évolution	210
7.3	La formation continue de l'Éducation nationale par académie	212
7.4	La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global	214

8 Résultats, diplômes, insertion 217

8.1	Compétences de base en français et en mathématiques des élèves en fin d'école et de collège	218
8.2	Le second degré : accès au niveau V de formation	220
8.3	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	222
8.4	Le diplôme national du brevet	224
8.5	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	226
8.6	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	228
8.7	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	230
8.8	La réussite au baccalauréat par série	232
8.9	La proportion de bacheliers dans une génération	234
8.10	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	236
8.11	Les diplômes de BTS : présentation générale	238
8.12	Les diplômes de BTS	240
8.13	Les diplômes de DUT	242
8.14	La réussite en IUT	244
8.15	Les diplômes universitaires	246
8.16	Les diplômes universitaires : évolution	248
8.17	La réussite en troisième année de cursus licence	250
8.18	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	252
8.19	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	254
8.20	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2006 et 2007	256
8.21	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2007	258

8.22	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	260
8.23	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	262
8.24	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	264
8.25	L'évaluation bilan des compétences en sciences expérimentales en fin d'école	266
8.26	L'évaluation bilan des compétences en sciences expérimentales en fin de collège	268
8.27	Les objectifs européens de Lisbonne	270

9	Les personnels	273
9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	274
9.2	La féminisation du personnel du ministère de l'Éducation nationale	276
9.3	Le personnel enseignant du secteur public : structure par âge	278
9.4	Les enseignants du premier degré public : évolution	280
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	282
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	284
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	286
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	288
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	290
9.10	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	292
9.11	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public (1)	294
9.12	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public (2)	296
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	298
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	302
9.16	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	304
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement (supérieur et formation)	306
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement	308
9.19	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	310
9.20	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	312
9.21	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	314

9.22	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	316
9.23	Les concours de recrutement des personnels ATSS	318
9.24	Les concours de recrutement des personnels ITRF et des bibliothèques	320
9.25	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics en 2005-2006	322

10 Budgets, coûts et financement **325**

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	326
10.2	Le budget : analyse et évolution	328
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	330
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	332
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	334
10.6	La taxe d'apprentissage	336
10.7	Les bourses nationales du second degré	338
10.8	L'aide aux étudiants	340
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	342
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	344

11 Recherche et développement **347**

11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	348
11.2	Les activités de R&D dans le monde	350
11.3	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	352
11.4	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	354
11.5	Les acteurs de la R&D publique	356
11.6	Recherche et développement : les effectifs	358
11.7	La recherche et le développement dans les régions	360

12 L'Outre-mer **363**

112.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des DOM : évolution	364
12.2	Le premier degré dans les DOM	366
12.3	Le second degré dans les DOM	368
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	370

12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	372
12.6	Les spécialités de formations dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac professionnel)	374
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	376
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	378
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	380
12.10	Les diplômés dans les DOM	382
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	384
12.12	Les personnels dans les DOM	386
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des COM et de Nouvelle-Calédonie	388

Sigles	391
---------------	-----

Notes d'Information, Tableaux statistiques Publications Recherche	403
--	-----

Repères et Références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et Références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page, son utilisation est particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : "Définitions" et "Pour en savoir plus", qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur et de la recherche, et présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi cette édition présente de nouvelles pages sur "L'accès à la licence des bacheliers 2002" (6.21) et "La réussite au baccalauréat par série" (8.8).

Ce vingt-quatrième numéro de Repères et références statistiques apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Daniel VITRY
Directeur de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

NB : Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à : Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris, ou par mel à marc.saillard@education.gouv.fr

1 Le système éducatif



1.1	Principales filières de formations	16
1.2	Évolution de la population scolaire et de l'enseignement supérieur	18
1.3	Population scolaire par département et académie en 2006-2007	20
1.4	Population scolaire et universitaire par âge	22
1.5	Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2006-2007 ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones en 2007-2008	28
1.8	Éducation nationale : les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements	32

1 Le système éducatif

Présentation

Le système éducatif sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comprend trois niveaux partagés en cycles :

- le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la Santé ;
- le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle) – de la sixième à la troisième – et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; et second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis 1995-1996, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation.

Les enseignements adaptés du second degré accueillent en partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré ;

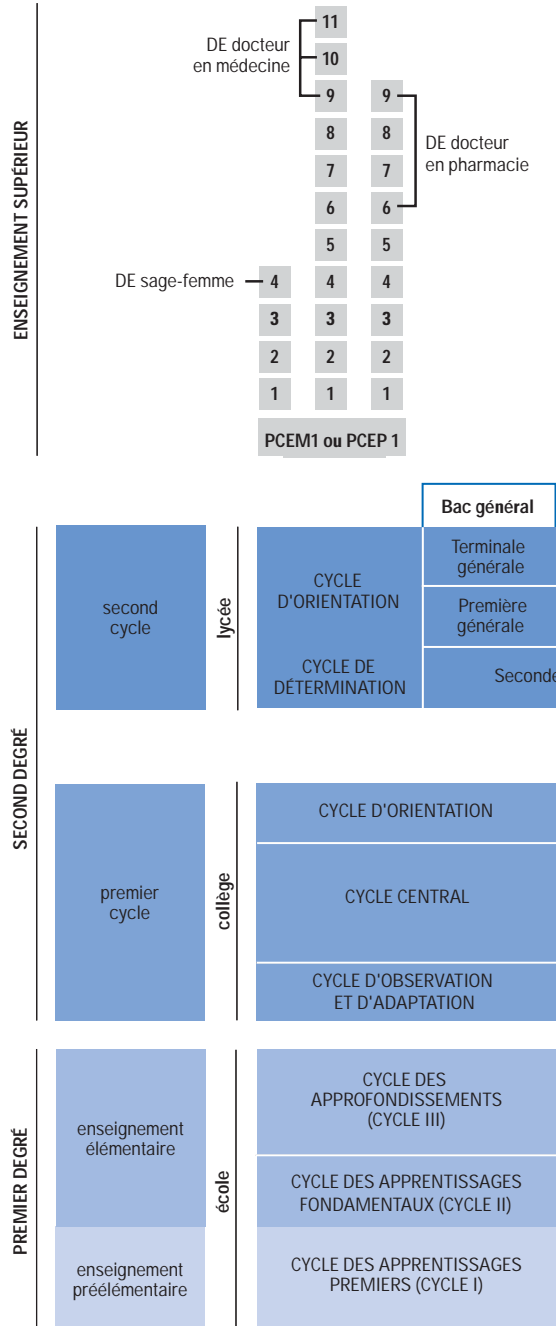
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, des écoles et instituts spécialisés, et dans les universités.

Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations Licence – Master – Doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'"âge théorique" utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

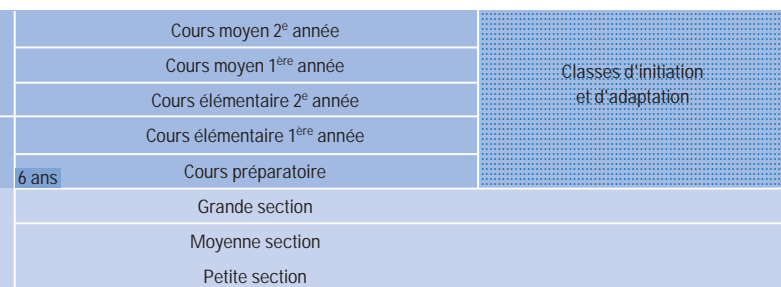
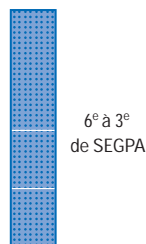
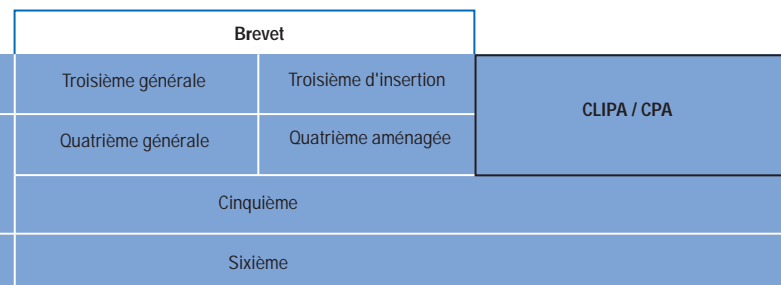
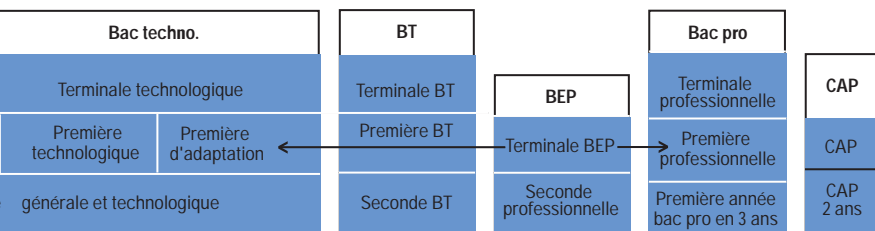
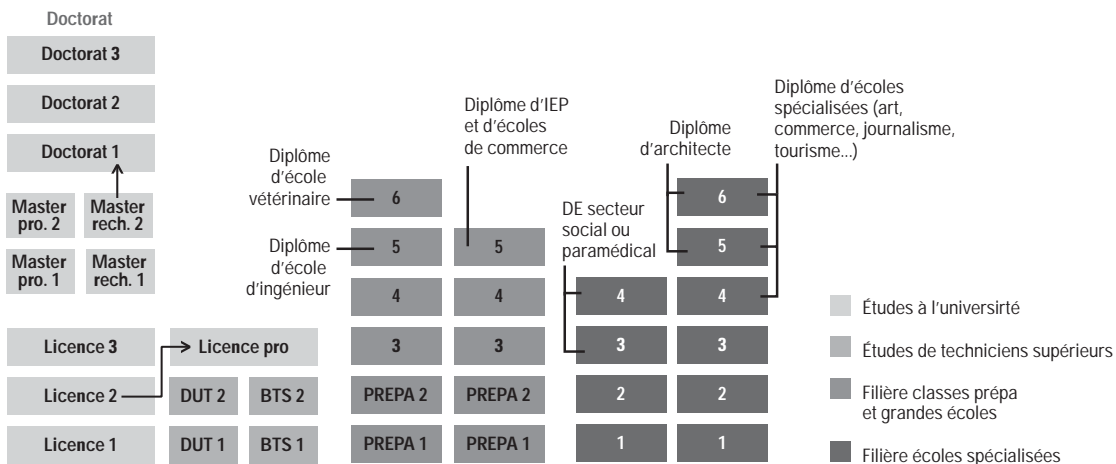
Remarque – Ensemble du supérieur : source ONISEP.



enseignement professionnel et technologique

enseignements adaptés, ASH (voir en 3.7 et 4.19)

Principales filières de formations



Brevet examen terminal

☐ formations suivies par des personnes considérées comme étant dans la vie active

→ passage d'une formation à une autre

Présentation

En 2007-2008 en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du secteur éducatif public et privé compte 14,9 millions d'élèves et d'étudiants. Après une baisse de 47 000 élèves et étudiants en 2006, on assiste à une nouvelle diminution de 49 800 jeunes scolarisés, soit - 0,3 % à la rentrée 2007-2008. Mais les évolutions sont différentes selon les niveaux de formation et les lieux.

Les effectifs sont stables dans le premier degré. Mais les évolutions sont contrastées entre l'élémentaire et le préélémentaire. Le premier, en hausse depuis quatre ans, connaît encore une augmentation mais moins importante que l'an dernier (de 0,8 %, soit 30 400 élèves) après + 1,4 % en 2006. Dans le préélémentaire on assiste pour la deuxième année depuis 1998 à une diminution des effectifs (- 1,1 % après - 1,3 % en 2006), soit 27 400 élèves en moins. Comme les années précédentes, les raisons de ces évolutions sont essentiellement liées à la démographie : la génération qui sort de l'école préélémentaire (enfants nés en 2001) est de taille supérieure à celles qui y entrent (enfants nés en 2004 et 2005).

Dans le second degré, l'effectif des établissements privés et publics du ministère de l'Éducation nationale diminue de 46 700 élèves (- 0,9 %). Les effectifs du premier cycle sont en baisse depuis la rentrée 1995 du fait de l'entrée en collège de générations moins nombreuses que celles qui en sortent, mais depuis 2006 les diminutions deviennent moins fortes (- 0,5 % en 2007, soit 16 600 élèves) puisque les générations qui entrent désormais au collège sont plus nombreuses que celles qui les précèdent, tout en étant encore moins nombreuses que celles qui en sortent. Les effectifs d'élèves en SEGPA enregistrent encore une diminution (- 2,5 % soit 2 600 élèves). Le second cycle général et technologique poursuit sa baisse commencée en 2005 : - 1,4 %, soit 21 200 élèves. Le second cycle professionnel, qui avait connu un retournement de tendance en 2006 après quatre années de hausse, perd de nouveau des élèves, 6 300 soit - 0,9 % par rapport à 2006. La progression soutenue du CAP en deux ans et le développement du baccalauréat professionnel en trois ans ne parviennent pas à compenser la diminution des formations aux BEP.

Les effectifs des établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche baissent de 1 %.

Le nombre d'apprentis augmente, confirmant les hausses des années précédentes, surtout dans l'enseignement supérieur qui représente désormais près de 20 % du total de l'apprentissage contre moins de 10 % il y a dix ans.

Les effectifs d'étudiants sont en baisse de 1,2 %, soit 25 600 étudiants. Après cinq années de hausse de 2000 à 2005, on assiste ainsi depuis deux ans à des diminutions dans l'enseignement supérieur. Mais les évolutions sont contrastées suivant les filières. Ainsi les effectifs diminuent de 38 300 étudiants (- 3 %) dans les universités hors IUT et écoles d'ingénieurs. Par contre, les effectifs des IUT, CPGE, STS et des écoles de commerce et de gestion croissent et ceux des écoles d'ingénieurs se stabilisent.

Définitions

■ **Population scolaire et de l'enseignement supérieur.** Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPA, CLIPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage, classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" font l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie, sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2008) de Repères et références statistiques. Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (milliers) (France métropolitaine+ DOM, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2004	2005	2006	2007
	1981	1991	2001	2005	2006	2007	2008
Premier degré (1)							
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 609,5	2 612,0	2 578,4	2 551,1
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3
ASH	129,8	91,2	58,7	51,4	50,5	48,7	46,8
Total premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1	6 645,1
Second degré (2)							
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 194,3	3 139,0	3 100,6	3 084,0
Second cycle professionnel (3)	807,9	750,0	705,4	719,3	724,0	719,7	713,4
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 515,5	1 512,9	1 491,2	1 470,0
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	111,2	109,5	106,6	104,0
Total second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 540,3	5 485,4	5 418,0	5 371,4
Second degré Agriculture (4)	117,1	116,2	151,3	152,5	154,9	155,0	153,5
Centres de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	378,8	395,6	417,7	440,8
dont apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	305,9	315,2	327,3	339,0
dont apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	63,1	70,6	80,5	92,0
dont CPA et CLIPA (5)	18,7	6,6	10,2	9,8	9,7	9,9	9,7
Spécial Santé "scolarisés" (10)	96,2	88,2	81,4	77,1	76,3	77,0	77,0
Enseignement supérieur							
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	76,5	77,8	79,3	81,9
STS	67,9	199,3	238,9	230,3	230,4	228,3	230,9
IUT	53,7	74,3	119,2	112,4	112,6	113,8	116,2
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 286,4	1 283,5	1 259,4	1 221,1
Écoles d'ingénieurs (6)	40,0	57,7	96,5	107,2	108,1	108,8	108,8
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	83,2	88,4	87,3	95,8
Écoles paramédicales et sociales (7)	91,7	74,4	93,4	124,2	131,7	131,1	131,1
Autres établissements d'ens. supérieur (8)	76,0	128,5	232,4	263,7	265,1	260,3	253,8
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	14,0	14,4	14,6	11,4
Total enseignement supérieur (9)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 269,8	2 283,3	2 253,8	2 228,2
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 004,0	15 020,1	14 965,7	14 915,9

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Les effectifs des EREA sont répartis selon la formation suivie par les élèves.

(3) Y compris préparations diverses et formations complémentaires de niveaux V et IV.

(4) Hors doubles comptes avec le ministère de l'Éducation nationale.

(5) Les apprentis juniors et CPA des collèges sont compris dans le premier cycle du second degré.

(6) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs, maintenant : FIP).

(7) Données provisoires en 2007-2008 pour les formations paramédicales et sociales, données de 2006-2007 en 2007-2008, estimation pour les données de la santé en 2001-2002.

(8) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT (universités de technologie), ... Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992.

(9) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

(10) Données 2006-2007 en 2007-2008.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2006-2007, les effectifs de la population scolarisée ont globalement diminué, passant de 23,8 % à 23,5 % de la population totale. Cette baisse s'observe dans l'ensemble des académies. Ainsi, les différences observées depuis plusieurs années entre académies et entre départements persistent. En effet, le rapport entre population scolaire et population totale varie, en France métropolitaine, d'environ 19 % dans les académies de Limoges et de Corse à 29 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés dans les académies selon les départements. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le rapport est de 27 % en Haute-Garonne contre 18 % dans le Lot et l'Ariège. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 16 % de la population scolarisée.

Dans les départements d'outre-mer, la part de la population scolarisée est nettement au-dessus de la moyenne nationale, ce qui est le signe de l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche ; Travail, Relations sociales, Famille et Solidarité ; etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation.

■ **Population.** Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2006.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et par le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.
INSEE pour les effectifs de population.

[1] Population scolaire et du supérieur et population totale par département et académie en 2006-2007 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés	Effectif d'habitants	Taux	Départements et académies	Effectifs scolarisés	Effectifs d'habitants	Taux
04 Alpes-de-Haute-Provence	30 815	156 275	19,7	54 Meurthe-et-Moselle	186 464	725 462	25,7
05 Hautes-Alpes	26 850	134 470	20,0	55 Meuse	39 460	192 465	20,5
13 Bouches-du-Rhône	474 020	1 928 222	24,6	57 Moselle	223 802	1 041 618	21,5
84 Vaucluse	124 770	537 439	23,2	88 Vosges	80 015	383 245	20,9
Aix-Marseille	656 455	2 756 406	23,8	Nancy-Metz	529 741	2 342 790	22,6
02 Aisne	118 744	536 922	22,1	44 Loire-Atlantique	309 462	1 231 034	25,1
60 Oise	179 197	793 915	22,6	49 Maine-et-Loire	197 277	763 158	25,9
80 Somme	140 410	559 846	25,1	53 Mayenne	66 501	301 431	22,1
Amiens	438 351	1 890 683	23,2	72 Sarthe	124 274	558 647	22,2
25 Doubs	128 918	518 028	24,9	85 Vendée	126 248	600 090	21,0
39 Jura	54 113	255 865	21,1	Nantes	823 762	3 454 360	23,8
70 Haute-Saône	47 822	235 833	20,3	06 Alpes-Maritimes	230 674	1 076 828	21,4
90 Territoire de Belfort	33 486	140 395	23,9	83 Var	198 789	982 456	20,2
Besançon	264 339	1 150 121	23,0	Nice	429 463	2 059 284	20,9
24 Dordogne	68 991	403 898	17,1	18 Cher	58 047	314 943	18,4
33 Gironde	337 758	1 399 844	24,1	28 Eure-et-Loir	87 801	420 812	20,9
40 Landes	66 318	363 366	18,3	36 Indre	41 579	231 907	17,9
47 Lot-et-Garonne	61 612	320 602	19,2	37 Indre-et-Loire	140 117	573 830	24,4
64 Pyrénées-Atlantiques	134 930	634 457	21,3	41 Loir-et-Cher	63 892	323 335	19,8
Bordeaux	669 609	3 122 167	21,4	45 Loiret	149 107	649 011	23,0
14 Calvados	165 874	668 878	24,8	Orléans-Tours	540 543	2 513 838	21,5
50 Manche	101 977	490 144	20,8	75 Ville de Paris	641 597	2 178 135	29,5
61 Orne	60 404	293 015	20,6	Paris	641 597	2 178 135	29,5
Caen	328 255	1 452 037	22,6	16 Charente	65 723	344 791	19,1
03 Allier	62 746	340 861	18,4	17 Charente-Maritime	118 260	600 199	19,7
15 Cantal	25 654	150 338	17,1	79 Deux-Sèvres	71 121	354 512	20,1
43 Haute-Loire	45 424	218 828	20,8	86 Vienne	105 199	422 077	24,9
63 Puy-de-Dôme	143 496	625 339	22,9	Poitiers	360 303	1 721 759	20,9
Clermont-Ferrand	277 320	1 335 366	20,8	08 Ardennes	61 338	285 810	21,5
2A Corse-du-Sud	23 640	130 276	18,1	10 Aube	65 226	300 689	21,7
2B Haute-Corse	29 397	151 038	19,5	51 Marne	140 171	567 048	24,7
Corse	53 037	281 314	18,9	52 Haute-Marne	38 200	185 517	20,6
77 Seine-et-Marne	312 473	1 276 750	24,5	Reims	304 935	1 339 064	22,8
93 Seine-Saint-Denis	374 734	1 507 456	24,9	29 Côtes-d'Armor	119 157	573 001	20,8
94 Val-de-Marne	295 759	1 305 837	22,6	22 Finistère	200 651	882 637	22,7
Créteil	982 966	4 090 043	24,0	35 Ille-et-Vilaine	256 978	948 595	27,1
21 Côte-d'Or	132 020	514 995	25,6	56 Morbihan	153 809	699 620	22,0
58 Nièvre	41 081	220 854	18,6	Rennes	730 595	3 103 853	23,5
71 Saône-et-Loire	106 009	545 812	19,4	27 Eure	123 256	568 759	21,7
89 Yonne	65 844	343 736	19,2	76 Seine-Maritime	306 003	1 246 918	24,5
Dijon	344 954	1 625 397	21,2	Rouen	429 259	1 815 677	23,6
07 Ardèche	61 232	306 317	20,0	67 Bas-Rhin	295 917	1 083 850	24,0
26 Drôme	103 637	470 375	22,0	68 Haut-Rhin	156 923	744 577	21,1
38 Isère	297 376	1 183 035	25,1	Strasbourg	416 840	1 828 427	22,8
73 Savoie	90 429	407 451	22,2	09 Ariège	26 682	148 216	18,0
74 Haute-Savoie	154 102	701 387	22,0	12 Aveyron	50 771	272 154	18,7
Grenoble	706 776	3 068 565	23,0	31 Haute-Garonne	316 265	1 185 937	26,7
59 Nord	695 733	2 589 177	26,9	32 Gers	33 219	180 581	18,4
62 Pas-de-Calais	345 352	1 462 844	23,6	46 Lot	30 086	169 334	17,8
Lille	1 041 085	4 052 021	25,7	65 Hautes-Pyrénées	44 705	231 394	19,3
19 Corrèze	43 535	237 771	18,3	81 Tarn	72 871	367 766	19,8
23 Creuse	19 759	121 998	16,2	82 Tarn-et-Garonne	45 157	225 114	20,1
87 Haute-Vienne	77 865	366 314	21,3	Toulouse	619 756	2 780 496	22,3
Limoges	141 159	726 083	19,4	78 Yvelines	332 382	1 404 137	23,7
01 Ain	122 577	571 929	21,4	91 Essonne	290 412	1 201 384	24,2
42 Loire	171 185	733 777	23,3	92 Hauts-de-Seine	365 111	1 547 964	23,6
69 Rhône	466 556	1 680 818	27,8	95 Val-d'Oise	288 844	1 160 852	24,9
Lyon	760 318	2 986 524	25,5	Versailles	1 276 749	5 314 337	24,0
11 Aude	65 963	343 175	19,2	France métro.	14 340 217	61 537 036	23,3
30 Gard	145 250	693 034	21,0	971 Guadeloupe	125 280	450 212	27,8
34 Hérault	253 614	1 004 776	25,2	973 Guyane	70 018	206 592	33,9
48 Lozère	15 990	78 049	20,5	972 Martinique	107 451	402 113	26,7
66 Pyrénées-Orientales	91 233	429 435	21,2	974 La Réunion	246 789	796 223	31,0
Montpellier	572 050	2 548 469	22,4	France métro. + DOM	14 889 755	63 392 176	23,5

1 Le système éducatif

Présentation

Pendant l'année scolaire 2006-2007, 14 294 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et les élèves et étudiants représentent 23,2 % de la population totale.

Les plus jeunes restent fortement scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire avec une moyenne de 81 % des enfants de 2 à 5 ans scolarisés. Ensuite, et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés, même si leur répartition entre premier et second degrés continue de varier. En effet, le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit avec un léger progrès du taux de scolarisation dans le second degré à 10 ans.

La durée de scolarisation dans l'enseignement secondaire des jeunes de 16 à 20 ans continue de baisser. Dans la filière générale et technologique, la diminution des redoublements se poursuit, en particulier en terminale, du fait des bons résultats au baccalauréat. Les effectifs du second cycle professionnel baissent pour la première fois depuis 2002, la progression du CAP et du baccalauréat professionnel en trois ans ne suffisant pas à compenser la baisse de scolarisation en BEP. On assiste dans le même temps à une hausse de scolarisation des 17-19 ans dans les formations du supérieur.

Entre 20 et 24 ans, les taux de scolarisation baissent fortement, reflétant à la fois une plus grande orientation de ces générations vers des filières professionnelles et la diminution du nombre d'étudiants étrangers, dont l'augmentation constante depuis 2000 expliquait les trois quarts des hausses d'effectifs dans le supérieur. Cette baisse concerne particulièrement les disciplines générales universitaires, les STS et les écoles de commerce et de gestion. Elle est également accentuée par la suppression de doubles comptes sur les apprentis dans le supérieur, qui gonflaient artificiellement les taux de scolarisation à ces âges. Pour les jeunes de 25 à 27 ans, la baisse de la scolarisation dans le supérieur s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 90 en faveur d'un enseignement professionnel et des études plus courtes.

En revanche, l'apprentissage dans le supérieur continue de se développer à tous les âges.

Au final, l'espérance de scolarisation diminue dans l'ensemble des formations, après une période de légère progression depuis 2001.

Définitions

■ **Population scolarisée.** Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et la Recherche, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (Agriculture et Pêche ; Travail, Relations sociales, Famille et Solidarité ; etc.). Contrairement à d'autres chapitres, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue. C'est pourquoi le total est inférieur au total du chapitre 1.3. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont souvent surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

■ **Population.** Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement de 2006.

■ **Âge.** L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

■ **Premier degré.** Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

■ **Enseignement spécialisé hors MEN.** Il s'agit d'un enseignement dispensé dans des établissements ne dépendant pas du MEN à des élèves en grande difficulté, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

■ **Second degré.** Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Autres formations du second degré.** Second degré agricole, enseignement spécial de la Santé, formations sociales et de la Santé de niveaux V et IV.

■ **Apprentis.** Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) de centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

■ **Enseignement supérieur.** Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.12.

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires.
INSEE pour la population par âge.

Population scolaire et universitaire par âge

[1] Population scolaire et universitaire en 2006-2007 par âge et taux de scolarisation (France métropolitaine, Public + Privé)

Effectifs de population				Taux de scolarisation (1)						
Année de naissance	Âge	Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 ^{er} degré MEN y compris spécialisé	Ens. spécial hors MEN (3)	2 nd degré y compris adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur
2005-2006	0-1 an	1 566 495	-							
2004	2 ans	765 732	178 349	23,3% (-1,8)	23,3% (-1,8)					
2003	3 ans	762 375	762 375	100%	100%					
2002	4 ans	763 724	763 724	100%	100%					
2001	5 ans	775 976	775 976	100%	100%					
2000	6 ans	783 467	783 467	100%	99,6%	0,4%				
1999	7 ans	757 634	757 634	100%	99,7%	0,3%				
1998	8 ans	737 413	737 413	100%	99,5%	0,5%				
1997	9 ans	726 005	726 005	100%	99,3%	0,6%	0,1%			
1996	10 ans	737 899	737 899	100%	95,9% (-0,1)	0,7%	3,4% (+0,1)			
1995	11 ans	729 794	729 794	100%	19,7% (-1,5)	0,7%	79,5% (+1,5)			
1994	12 ans	717 395	717 395	100%	1,2% (-0,1)	0,9%	97,9% (+0,1)			
1993	13 ans	715 048	715 048	100% (+0,1)	0,1%	1%	98,7% (+0,1)	0,2%		
1992	14 ans	751 664	749 120	99,7% (+0,2)		0,9%	97%	1,6% (+0,1)	0,2%	
1991	15 ans	768 735	761 255	99% (+1,7)		0,9%	91,6%	3,9% (+0,1)	2,6% (+1,6)	
1990	16 ans	778 219	742 676	95,4% (-1,2)		0,9%	81,9% (-0,2)	4,5% (+0,1)	8,1% (-1)	
1989	17 ans	786 892	719 181	91,4% (-0,8)		0,8%	74,2% (-1)	4,2% (-0,1)	9,8% (+0,2)	2,4% (+0,1)
1988	18 ans	791 064	625 058	79% (-0,3)		0,6%	38,3% (-1,2)	3%	8,3% (+0,3)	28,7% (+0,6)
1987	19 ans	791 468	516 154	65,2% (-0,5)		0,4%	16,6% (-1,1)	1,7%	6,8% (+0,4)	39,6% (+0,3)
1986	20 ans	799 822	412 896	51,6% (-1,3)		0,2%	5,2% (-0,5)	0,8%	5,4% (+0,4)	40% (-1,2)
1985	21 ans	786 473	320 455	40,7% (-1)			1,4% (-0,1)	0,5%	4% (+0,4)	34,9% (-1,3)
1984	22 ans	780 151	250 855	32,2% (-1,8)			0,4%	0,4%	2,8% (+0,2)	28,5% (-2)
1983	23 ans	765 212	181 689	23,7% (-0,5)			0,2%	0,2% (-0,1)	1,8% (+0,2)	21,4% (-0,6)
1982	24 ans	812 173	127 887	15,7% (-0,5)					1,1% (+0,1)	14,6% (-0,6)
1981	25 ans	823 105	84 807	10,3% (-1)					0,7% (-0,2)	9,5% (-0,8)
1980	26 ans	822 547	61 506	7,5% (-0,6)					0,3% (+0,3)	7,2% (-0,8)
1979	27 ans	778 035	43 237	5,6% (-0,4)						5,5% (-0,5)
1978	28 ans	754 989	33 798	4,5% (-0,2)						4,5% (-0,2)
1977	29 ans	761 867	27 843	3,7% (-0,1)						3,6% (-0,1)
1976 et avant	30 et plus	38 445 663	184 203	0,5%						0,5%
Total		61 537 036	14 294 117 (2)	23,2%	6 373 137	75 012	5 187 798	163 316	410 438	2 084 416

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2005. Exemple : à 20 ans, 51,6 % des jeunes sont scolarisés, soit 1,3 point de moins qu'à la rentrée 2005.

(2) L'effectif de 14 294 117 jeunes scolarisés est supérieur à la somme des effectifs de la colonne. En effet, pour certaines tranches d'âge, une surestimation des effectifs scolarisés dans le primaire est apparue au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. Nous avons donc dû ramener l'effectif scolarisé à celui de la population totale afin de ne pas avoir un taux de scolarisation supérieur à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

(3) Données 2005-2006.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (France métropolitaine)

En années	1985	1990	1995	2000	2005	2006
	1986	1991	1996	2001	2006	2007
Ensemble des formations	4,71	5,61	6,45	6,34	6,34	6,26
Filles	4,82	5,74	6,65	6,52	6,58	6,50
Garçons	4,60	5,48	6,27	6,16	6,11	6,02
Dans le secondaire	3,38	3,90	4,04	3,87	3,78	3,75
Filles	3,40	3,89	3,95	3,81	3,72	3,70
Garçons	3,36	3,92	4,13	3,92	3,83	3,80
Dans le supérieur	1,33	1,70	2,41	2,47	2,57	2,51
Filles	1,42	1,86	2,70	2,71	2,86	2,80
Garçons	1,23	1,56	2,14	2,24	2,28	2,22

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études d'une génération qui connaîtrait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

1 Le système éducatif

Présentation

En 2006-2007 en France métropolitaine, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques.

À 14 ans, près de 63 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 53 % en 1996. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 30 % sont encore en quatrième à cet âge. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde contre seulement 40 % des garçons. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège ou en enseignement adapté.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie : un enseignement général ou technologique pour les filles et un enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage pour les garçons. C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles.

Définitions

■ **Le champ couvert.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisé et adapté), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou d'autres ministères sont comptabilisés.

■ **Population à 14, 15, 16 et 17 ans.** Elle comprend tous les enfants et les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans révolus au 1^{er} janvier 2007 en France métropolitaine. Cette population a été évaluée à partir du recensement de 2006.

■ **Prof. court sco.** Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

■ **Prof. court appr.** Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA, BEP ou BEPA et mentions complémentaires de ce niveau.

■ **Prof. long sco.** Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

■ **Prof. long appr.** Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

■ **Post-bac.** Enseignements post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant au même niveau.

→ Pour en savoir plus

Sources : DEPP, ministère de l'Éducation nationale pour les effectifs scolaires.
INSEE pour la population par âge.

Où se trouvaient les jeunes à 14, 15, 16 et 17 ans en 2006-2007 ? 1.5

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2006-2007 (France métropolitaine, Public + Privé)

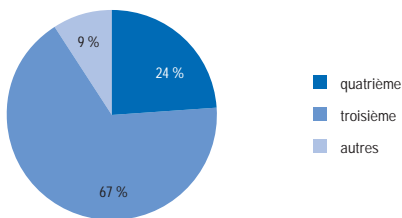
En milliers	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 510	21 007	33 517	12 717	20 979	33 696	3 686	5 912	9 598	2 941	4 669	7 610
6 ^e et 5 ^e	7 847	12 617	20 464	664	811	1 475	223	251	474	61	83	144
4 ^e (y compris techno.)	86 387	115 214	201 601	12 176	17 817	29 993	667	765	1 432	94	97	191
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	247 695	224 335	472 030	104 392	137 591	241 983	18 675	22 321	40 996	1 306	1 358	2 664
2 nd e générale et technologique	11 021	9 366	20 387	194 950	156 535	351 485	61 049	58 407	119 456	10 255	10 430	20 685
1 ^{re} générale et technologique	233	373	606	10 077	7 943	18 020	159 703	123 715	283 418	64 941	64 005	128 946
Terminale générale et technologique	10	21	31	266	292	558	9 250	7 032	16 282	147 294	104 400	251 694
Prof. court sco. (1)	215	260	475	33 756	36 870	70 626	95 858	109 028	204 886	84 561	94 759	179 320
Prof. court appr. (1)	-	-	-	2 927	9 178	12 105	14 022	48 561	62 583	16 757	53 625	70 382
Prof. long sco. (1)	2	4	6	446	786	1 232	1 105	1 934	3 039	14 768	17 171	31 939
Prof. long appr. (1)	-	-	-	3	51	54	33	204	237	1 944	4 809	6 753
Post-bac	1	2	3	6	22	28	107	171	278	10 445	8 405	18 850
Total	365 921	383 199	749 120	372 380	388 875	761 255	364 378	378 301	742 679	355 367	363 811	719 178
Différence (2)	255	2 289	2 544	2 735	4 745	7 480	15 548	19 992	35 540	30 410	37 304	67 714
Population (milliers)	366 176	385 488	751 664	375 115	393 620	768 735	379 926	398 293	778 219	385 777	401 115	786 892

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignement adapté	3,4	5,4	4,5	3,4	5,3	4,4	1,0	1,5	1,2	0,8	1,2	1,0
6 ^e et 5 ^e	2,1	3,3	2,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
4 ^e (y compris techno.)	23,6	29,9	26,8	3,2	4,5	3,9	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris techno., CPA-CLIPA)	67,6	58,2	62,8	27,8	35,0	31,5	4,9	5,6	5,3	0,3	0,3	0,3
2 nd e générale et technologique	3,0	2,4	2,7	52,0	39,8	45,7	16,1	14,7	15,3	2,7	2,6	2,6
1 ^{re} générale et technologique	0,1	0,1	0,1	2,7	2,0	2,3	42,0	31,1	36,4	16,8	16,0	16,4
Terminale générale et technologique	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,4	1,8	2,1	38,2	26,0	32,0
Enseignement professionnel court LP-LPA	0,1	0,1	0,1	9,0	9,4	9,2	25,2	27,4	26,3	21,9	23,6	22,8
Enseignement professionnel court CFA	-	-	-	1	2	2	3,7	12,2	8,0	4,3	13,4	8,9
Enseignement professionnel long LP-LPA	-	-	-	-	-	-	0,3	0,5	0,4	3,8	4,3	4,1
Enseignement professionnel long CFA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	1,2	0,9
Post-bac	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	2,7	2,1	2,4
Total	99,9	99,4	99,7	99,3	98,8	99,0	95,9	95,0	95,4	92,1	90,7	91,4
Différence (2)	0,1	0,6	0,3	0,7	1,2	1,0	4,1	5,0	4,6	7,9	9,3	8,6
Population (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

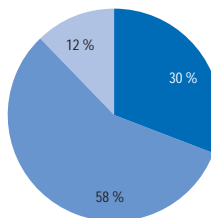
(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'INSEE et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des garçons et des filles à 14 et 17 ans (France métropolitaine, Public + Privé)

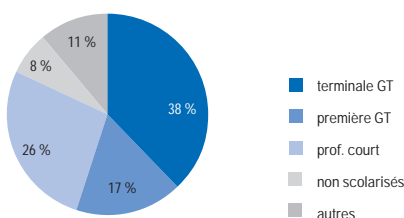
Filles 14 ans



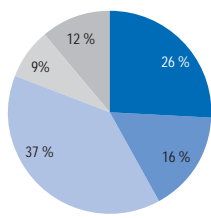
Garçons 14 ans



Filles 17 ans



Garçons 17 ans



1 Le système éducatif

Présentation

En 2007, 162 000 élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps sont accueillis dans les écoles et établissements scolaires [1], soit 6 700 élèves de plus que l'année passée (+ 4,3 %). Cette hausse des effectifs est essentiellement liée à celle observée dans le second degré.

La part de l'enseignement public est de 89 %.

Dans le premier degré, 64 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire (scolarisation individuelle) et 78 % dans le second degré. Toutefois, ce constat doit être précisé, puisque respectivement 81 % et 92 % d'entre eux sont scolarisés à temps plein, les autres bénéficiant d'une scolarisation à temps partiel avec, dans la plupart des cas, un suivi thérapeutique et/ou éducatif complémentaire (92 %). En outre, dans le second degré, 27 % des élèves scolarisés individuellement suivent un enseignement adapté, en SEGPA ou en EREA. Enfin, 63 % des élèves affectés en EREA, le sont dans les EREA "spécialisés" qui accueillent des enfants souffrant d'un handicap moteur ou sensoriel.

Toutes modalités de scolarités confondues, les élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives constituent 42 % des effectifs dans le premier degré, 27 % dans le second degré et 2 % dans les classes non spécialisées à temps complet en lycée. Plus généralement, les types de déficiences varient fortement avec le type d'accueil mis en place [2].

En 2006, les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (sous tutelle du ministère en charge de la Santé) scolarisent 77 000 jeunes pour la durée de l'année scolaire [3].

Les établissements médico-éducatifs en scolarisent 92 %, dont les deux tiers en instituts médico-éducatifs, qui accueillent des enfants déficients intellectuels.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré (année 2007) ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-éducatifs (année 2006).

Définitions

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Les classes de perfectionnement créées par la loi du 15 avril 1909, et les classes intégrées ouvertes dans les écoles ordinaires, dont le fonctionnement a été précisé dans les circulaires des 29 mars 1982 et 1983, constituent désormais les classes d'intégration scolaire (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration. Créées initialement dans certains collèges pour accueillir des préadolescents ou des adolescents (de 11 à 16 ans) présentant différentes formes de handicap mental qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap, la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995 a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices et a encouragé leur création en collège mais également en lycée.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Scolarisation individuelle.** Désigne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

■ **Scolarisation collective.** Désigne la scolarisation dans une classe spécialisée de type CLIS ou UPI.

■ **Déficiences.** Voir en 3.8.

La scolarisation des élèves handicapés

[1] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau d'enseignement	Total	Établissements scolaires			Établissements médico-sociaux (1)	
		Scolarisation individuelle Dont SEGPA	Dont EREA	Scolarisation collective	Hospitaliers	México-éducatifs
Premier degré	70 048			39 634	4 174	51 420
Cycle I	27 822			6 918	1 559	14 070
Cycle II	20 437			24 427	1 832	25 205
Cycle III	21 789			8 289	783	12 145
Second degré	40 760	9 570	1 433	11 574	1 923	19 434
Premier cycle	31 019	9 478	621	4 848	738	4 531
Second cycle	8 841	66	729	393	582	2 794
Indifférencié	900	26	83	6 333	603	12 109
Total	110 808	9 570	1 433	51 208	6 097	70 854

(1) Enfants scolarisés toute l'année en 2006. Données non encore disponibles pour 2007 en raison de la modification du mode de collecte des données.

[2] Répartition par type d'établissement et par type de déficience des élèves en situation de handicap scolarisés à temps plein en 2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré								
	Classes ordinaires	CLIS	Collèges			EREA (1)		Lycées		LP	
			Classes ordinaires	SEGPA	UPI	non spécialisées	spécialisées	Classes ordinaires	UPI	Classes ordinaires	UPI
Troubles des fonctions cognitives	26	78	5	54	68	45	4	2	59	8	68
Troubles psychiques	21	8	15	25	8	32	-	6	8	9	8
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	17	3	40	8	6	6	3	23	1	21	3
Troubles des fonctions motrices	8	2	10	2	7	3	62	20	12	20	9
Troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles	10	-	13	2	-	3	-	20	-	14	1
Troubles des fonctions visuelles	3	1	5	1	1	1	20	10	7	7	1
Troubles des fonctions auditives	5	2	7	2	4	3	1	13	8	13	2
Plusieurs fonctions associées	6	5	3	4	5	5	8	4	3	4	6
Autre	3	-	3	2	1	3	1	3	2	3	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Il existe 8 EREA spécialisés qui accueillent des jeunes présentant des déficiences sensorielles ou motrices.

[3] Répartition du nombre d'établissements et des effectifs par catégorie d'établissements en 2006 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre	Capacité d'accueil	Effectifs			
			Accueillis	Scolarisés pour toute l'année	Scolarisés temporairement	Scolarisés hors établissement
Établissements hospitaliers	278	15 021	13 771	4 771	3 545	3 183
Établissements de lutte contre la tuberculose	3	138	109	44	-	55
Maisons d'enfants à caractère sanitaire	35	2 197	1 920	795	391	442
Maisons de réadaptation fonctionnelle	18	1 853	1 588	487	609	360
Total établissements hospitaliers	334	19 209	17 388	6 097	4 545	4 040
Instituts médico-éducatifs	1 093	66 737	66 515	48 886	538	2 018
Instituts de rééducation	337	16 554	16 069	11 668	309	3 364
Établissements pour infirmes moteurs	117	7 334	7 028	4 450	178	862
Établissements pour polyhandicapés	138	4 379	4 215	717	18	75
Établissements pour déficients visuels	38	2 726	2 443	1 093	30	1 012
Établissements pour déficients auditifs	71	6 642	6 303	3 282	160	2 382
Établissements pour sourds-aveugles	10	1 302	1 226	579	47	584
Établissements médico-expérimentaux	15	465	485	179	114	15
Total établissements médico-éducatifs	1 819	106 139	104 284	70 854	1 394	10 312
Total général	2 153	125 348	121 672	76 951	5 939	14 352

(1) Données 2006. Données non encore disponibles pour 2007 en raison de la modification du mode de collecte des données.

1 Le système éducatif

Présentation

Durant l'année scolaire 2007-2008, 34 900 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 17 300 dans une école élémentaire, 14 900 dans un collège, et 2 700 dans un lycée dont une majorité (59 %) dans un lycée professionnel [1]. Au total, ces élèves représentent 3,7 % des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 200 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA).

En 2004-2005, les nouveaux arrivants non francophones ont connu un maximum de 40 100 élèves. Depuis, leur nombre a fortement diminué, de l'ordre de 5 200 élèves en moins [2]. Globalement, 85 % des nouveaux arrivants recensés par l'enquête bénéficient d'une scolarité dans des classes spécifiques, ou d'un soutien ponctuel aux dates d'observation. Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou bénéficient de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans les collèges et lycées, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires. Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : quatre académies y scolarisent moins de deux tiers de leurs élèves non francophones (Martinique, Poitiers, Rennes et Nancy-Metz), et quatre académies plus de 95 % (Versailles, Dijon, Rouen, La Réunion), voire 100 % dans l'académie de Paris.

Définitions

■ On entend par "**nouvel arrivant non francophone**" tout élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), pour lequel la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permet pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique de la même façon pour les élèves nouvellement arrivés en France que pour les autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années 70, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

■ **CLIN.** Classe d'initiation, école élémentaire.

■ **CRI.** Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

■ **CLA.** Classe d'accueil, second degré.

■ **MAT.** Module d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

Avertissement : Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (octobre, février, mai).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 01.57, 06.08.

Sources : Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France, 2007-2008, DEPP.

[1] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie en 2007-2008 (Public + Privé)

	Premier degré		Second degré				Total 1 ^{er} et 2 nd degrés		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre d'élèves	%
Aix-Marseille	805	72,2	607	89,5	82	57,3	1 494	1 171	78,4
Amiens	331	75,8	408	97,8	128	71,9	867	742	85,6
Besançon	173	66,5	259	96,1	13	84,6	445	375	84,3
Bordeaux	651	81,0	385	85,2	27	66,7	1 063	873	82,1
Caen	128	67,2	121	91,7	42	61,9	291	223	76,6
Clermont-Ferrand	295	76,9	240	97,9	57	66,7	592	500	84,5
Corse	122	82,0	159	97,5	8	100,0	289	263	91,0
Créteil	1 457	87,2	1 764	84,8	486	94,4	3 707	3 226	87,0
Dijon	219	94,1	223	97,8	17	76,5	459	437	95,2
Grenoble	885	85,2	603	95,5	61	88,5	1 549	1 384	89,3
Lille	352	63,9	385	94,8	107	75,7	844	671	79,5
Limoges	238	72,7	217	90,8	51	84,3	506	413	81,6
Lyon	1 174	92,6	1 000	90,6	61	73,8	2 235	2 038	91,2
Montpellier	664	64,3	479	92,9	74	81,1	1 217	932	76,6
Nancy-Metz	441	57,4	211	86,7	41	68,3	693	464	67,0
Nantes	391	60,6	301	85,4	51	15,7	743	502	67,6
Nice	907	75,4	672	81,8	64	17,2	1 643	1 245	75,8
Orléans-Tours	436	73,2	397	87,4	51	72,5	884	703	79,5
Paris	664	100,0	1 307	100,0	612	100,0	2 583	2 583	100,0
Poitiers	487	35,5	390	84,6	46	80,4	923	540	58,5
Reims	354	79,4	324	91,0	72	86,1	750	638	85,1
Rennes	490	36,5	553	81,4	102	42,2	1 145	672	58,7
Rouen	117	100,0	308	95,5	68	89,7	493	472	95,7
Strasbourg	627	62,4	317	90,2	34	47,1	978	693	70,9
Toulouse	534	68,9	602	87,5	53	90,6	1 189	943	79,3
Versailles	1 748	93,3	1 773	96,7	274	96,4	3 795	3 610	95,1
Total France métro.	14 690	77,1	14 005	91,1	2 682	82,8	31 377	26 313	83,9
Guadeloupe	93	79,6	171	97,1	-	-	264	240	90,9
Guyane	1 474	92,0	465	99,4	14	100,0	1 953	1 832	93,8
Martinique	138	42,0	98	32,7	25	44,0	261	101	38,7
La Réunion	885	99,7	167	100,0	-	-	1 052	1 049	99,7
Total DOM	2 590	91,5	901	91,8	39	64,1	3 530	3 222	91,3
Total France métro. + DOM	17 280	79,3	14 906	91,2	2 721	82,6	34 907	29 535	84,6

Sources : Enquête n° 9 sur les élèves non francophones, 2007-2008, DEPP.

Champ : élèves de plus de 6 ans.

[2] Évolution du nombre d'élèves nouveaux arrivants non francophones de 2001 à 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Premier degré	15 970	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586	17 280
Collèges	14 190	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165	14 906
Lycées	1 600	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281	2 721
Total	31 760	38 230	39 140	40 080	39 285	37 032	34 907
Ensemble des élèves							
Total élèves CP-CM2	3 980 677	3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663	4 094 064
Total élèves second degré	5 598 800	5 596 114	5 579 549	5 538 694	5 483 725	5 415 921	5 369 026
Total général	9 579 477	9 559 294	9 532 832	9 514 731	9 497 062	9 481 584	9 463 090
% du total des élèves	3,3	4	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7

1 Le système éducatif

Présentation

En janvier 2008, pour la France métropolitaine et les DOM, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur rémunèrent 1 166 974 titulaires, non-titulaires et enseignants-stagiaires. 829 131 enseignants exercent dans les établissements du secteur public, 143 440 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 194 403 agents assumés dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative.

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel, soit 83,3 %, et 81 % du personnel du secteur public. Le nombre d'enseignants recensés dans le secteur privé sous contrat augmente jusqu'en 2004 et accuse une baisse de 1,3 % de 2004 à 2008. Les effectifs du secteur public enregistrent une baisse supérieure à 4,5 % au cours des cinq dernières années. 78 169 enseignants sont rémunérés sur crédit d'État dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements de formation. En janvier 2008, 13 597 enseignants-stagiaires sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 9 160 sur celui du second, effectifs équivalents aux effectifs 2007.

La part des femmes continue sa progression, de 2003 à 2008, de 65,1 % à 66,9 % des effectifs publics et privés. Leur proportion s'accroît nettement au sein des enseignants-stagiaires (72,7 %), et reste supérieure dans le secteur privé (73,8 %). Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative représentent dans le secteur public moins d'un agent sur cinq (19 %). Leur nombre en forte baisse ne représente en janvier 2008 que 62,4 % de l'effectif de janvier 2003. Cette diminution est due au transfert de 2006 à 2008, des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales. À ce mouvement de personnel s'ajoute la diminution des personnels de surveillance.

À l'ensemble de ce personnel rémunéré par le MEN et le MESR sont associés 61 393 assistants d'éducation et assistants pédagogiques.

Définitions

■ **Les personnels du secteur public et les enseignants des établissements privés sous contrat.** Personnels titulaires, stagiaires et non-titulaires rémunérés au titre du secteur public et privé sous contrat du ministère de l'Éducation nationale. Ne sont pas pris en compte les personnels de la Recherche.

■ **Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et de surveillance.** Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exerçant dans le secteur public des fonctions d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation, de surveillance, et ATSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé). Ne sont plus pris en compte à partir de 2006 les agents techniques, les ouvriers des établissements d'enseignement désormais à la charge des collectivités territoriales. Ne sont pas pris en compte : les personnels administratifs et techniques et les personnels d'encadrement des établissements privés sous contrat rémunérés sur forfait d'externat.

■ **La LOLF.** La nouvelle Loi organique de financement, de par son objectif : rémunérer les personnels selon leur fonction et non leur affectation, nous a contraints à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Éditions précédentes de Repères et références statistiques.

Sources : Fichiers de paye de 1995 à 2008.

[1] Les effectifs des assistants d'éducation et assistants pédagogiques sont extraits des fichiers EPP, les assistants de vie scolaire sont recensés dans le fichier de paye et comptabilisés parmi les personnels du secteur public.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Aides éducateurs et assistants d'éducation	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1995	807 135	134 940	942 075	297 750	1 239 825		76,0%
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2%
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4%
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6%
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7%
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4%
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4%
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4%
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5%
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9%
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4%
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7%
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	227 150	1 209 828	60 635	81,2%
2008	829 131	143 440	972 571	194 403	1 166 974	61 393	83,3%

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les ouvriers des établissements d'enseignement à la charge des collectivités territoriales ni les aides éducateurs en fin de statut.

[2] Répartition des personnels enseignants par type d'affectation (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 220	314 560	314 400	315 230	315 280	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	43 670	43 760	43 700	43 850	43 780	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	395 820	398 995	402 590	411 620	412 760	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	91 270	91 520	93 280	93 915	94 955	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861
Enseignants dans les établissements du supérieur	60 205	61 950	64 030	65 470	65 690	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	36 890	37 620	36 090	33 430	32 990	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires	942 075	948 405	954 090	963 515	965 455	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138

[3] Répartition des personnels enseignants par type de programme ou d'affectation (depuis 2006) (France métropolitaine + DOM, Public, Privé)

	2006		2007 (1)		2008 (2)	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du premier degré public	320 103	80,3	321 339	80,7	322 357	81,0
Enseignement du premier degré privé	46 132	91,0	46 123	90,9	46 379	91,0
Enseignement scolaire du second degré public	419 009	57,2	413 107	57,3	404 226	57,4
Enseignement du second degré privé	98 777	66,4	98 378	65,6	97 061	65,6
Enseignants du CNED 1 ^{er} et 2 nd degrés	1 103	70,6	1 121	68,8	-	-
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	78 355	35,5	77 859	35,6	78 169	36,1
Stagiaires des établissements de formation	30 265	69,8	24 751	72,0	24 379	72,7
Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	993 744	65,7	982 678	65,9	972 571	66,3

(1) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les ouvriers des établissements d'enseignement à la charge des collectivités territoriales ni les aides éducateurs en fin de statut.

(2) Les enseignants du CNED ont été comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

1 Le système éducatif

Présentation

Répertoire d'identification des établissements, la Base centrale des établissements (BCE) rassemble des données sur la localisation, les coordonnées, et quelques spécificités en termes d'accueil et de formation de chacun des établissements. Ce répertoire comprend : les établissements assurant une activité de formation initiale générale, technique ou professionnelle, de la maternelle à l'enseignement supérieur, du secteur public ou privé, quel que soit le ministère de tutelle ; les structures d'administration du système éducatif public ; certaines parties d'établissements qui ont besoin d'être identifiées pour assurer la gestion du système éducatif ; les établissements de formation continue de l'Éducation nationale, les GRETA. Le champ géographique couvre la France entière, y compris les COM et les établissements d'enseignement français à l'étranger.

Les données ci-contre concernent tous les établissements de formation initiale enregistrés dans la BCE, quel que soit leur ministère de tutelle. Les groupes d'établissements ont été définis sur la base de la "nature" de l'établissement, ce qui peut entraîner des différences par rapport aux enquêtes qui se basent sur d'autres notions (par exemple les formations). Au 1^{er} octobre 2007, la BCE répertorie 72 826 établissements de formation initiale ouverts, soit 2 % de moins qu'en 2003. La plus forte baisse concerne les établissements du 1^{er} degré (- 3,3 % depuis 2003) et plus particulièrement les écoles maternelles (- 5,6 % sur la période). La baisse est plus modérée pour les écoles élémentaires (- 2,3 %).

Le nombre d'établissements du second degré est stable depuis 2003. Les établissements régionaux d'enseignement adapté et les centres de formation professionnelle agricole enregistrent une baisse de 1,5 % depuis 2003.

Les évolutions sont très contrastées pour les établissements du supérieur, dont le nombre a augmenté de 1,8 % depuis 2003. Les plus fortes hausses (+ 12 à + 14 %) constatées, pour les écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE, les écoles de commerce, gestion et comptabilité et les autres établissements universitaires, en particulier ceux du secteur privé, relèvent vraisemblablement d'une meilleure exhaustivité de la BCE pour ces établissements. De 2003 à 2007, le nombre d'instituts universitaires autres que les IUT et les IUUFM a diminué de 24,1 %. Cette baisse concerne essentiellement les instituts universitaires professionnels, amenés à disparaître dans le cadre de l'organisation du cursus universitaire français autour de trois diplômes : la licence, le master et le doctorat.

Le nombre de centres de formation d'apprentis a augmenté de 23,7 % depuis 2003.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.34.

Sources : Base centrale des établissements (BCE).

Site internet : www.infocentre.education.fr/bce

Définitions

■ **Unité administrative immatriculée (UAI).** L'unité de base du fichier des établissements est l'UAI. Une UAI correspond soit à un établissement au sens juridique, soit à une partie d'établissement, soit à une composante possédant une certaine autonomie juridique au sein d'un établissement.

■ **Secteurs.** Les établissements dont la gestion est assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur public ; les établissements dont la gestion n'est pas assurée par des personnes morales publiques appartiennent au secteur privé.

■ **Ministère de tutelle.** Une UAI est sous tutelle ministérielle dès lors qu'un ou plusieurs ministres ou ses services extérieurs exercent un contrôle direct sur elle. Celle-ci peut être d'ordre administratif (au sens juridique), financier et/ou pédagogique.

■ **Contrat (avec le MEN).** Une UAI privée peut être soit "sous contrat", soit "hors contrat". Le contrat est l'acte juridique qui lie un établissement privé du premier degré ou du second degré à l'Éducation nationale. Un établissement est dit sous contrat dès lors qu'au moins une classe de cet établissement est sous contrat.

■ **LEGT.** Lycées d'enseignement général et technologique.

■ **SEGPA, EREA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté, établissements régionaux d'enseignement adapté.

■ **MFR.** Maisons familiales rurales.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

■ **CUFR.** Centres universitaires de formation et de recherche.

■ **Écoles primaires.** Écoles maternelles avec présence de classe(s) de niveau élémentaire ou écoles élémentaires avec présence de classe(s) préélémentaire(s).

Les données figurant dans le tableau ci-contre sont extraites de la Base centrale des établissements, à la date du 1^{er} octobre de chaque année. Cette base est mise à jour en temps réel par les académies et mensuellement au niveau central. Les effectifs d'établissements peuvent différer des effectifs présentés dans d'autres pages, notamment compte tenu des dates d'observation et du champ particulier des enquêtes.

[1] Les structures de formation initiale de la Base centrale des établissements - Les structures de formation initiale actives au 1^{er} octobre de chaque année, tous ministères de tutelle confondus (hors établissements médico-socio-éducatifs) ou sans tutelle (France entière et établissements français à l'étranger)

	Rentrée scolaire				Rentrée scolaire 2007		
	2003	2004	2005	2006	Ensemble	dont Public	dont Privé sous contrat
Premier degré							
Écoles maternelles	18 151	17 885	17 618	17 378	17 137	16 986	110
Écoles élémentaires	39 069	38 770	38 529	38 355	38 189	32 961	5 014
Sous-total premier degré	57 220	56 655	56 147	55 733	55 326	49 947	5 124
dont écoles primaires	15 155	15 125	15 203	15 224	15 193	11 148	3 955
Second degré							
Collèges	7 003	7 005	7 021	7 031	7 050	5 248	1 708
dont avec SEGPA	1 491	1 501	1 506	1 510	1 502	1 435	67
LEGT ou polyvalents	2 895	2 900	2 900	2 906	2 921	1 719	897
dont avec section d'enseignement professionnel	655	667	684	689	698	537	161
Lycées professionnels	2 056	2 040	2 033	2 034	2 035	1 138	415
Autres établissements du second degré (EREA, MFR...)	465	463	468	465	458	85	
Sous-total second degré	12 419	12 408	12 422	12 436	12 464	8 190	3 020
Enseignement supérieur							
Universités (1)	82	81	81	81	81	81	
Instituts universitaires de technologie (IUT)	113	114	114	114	114	114	
Instituts de formation des maîtres (IUFM)	30	30	30	30	30	30	
Autres instituts universitaires	460	461	421	399	349	338	
Autres établissements universitaires (2)	273	278	281	291	308	132	
dont grands établissements (3)	8	9	9	9	10	10	
STS/CPGE (4)	252	261	269	277	288		25
Écoles d'ingénieurs	261	261	258	261	265	186	
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	268	276	279	286	301	1	1
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	
Écoles d'architecture	25	26	26	26	26	23	
Écoles supérieures artistiques et culturelles	298	304	304	312	315	104	3
Autres écoles de spécialité diverses	1 197	1 221	1 229	1 234	1 239	578	4
Sous-total enseignement supérieur	3 263	3 317	3 296	3 315	3 320	1 591	33
Interniveaux							
Centres de formation d'apprentis	1 387	1 398	1 438	1 603	1 716	463	
dont antennes	384	394	421	588	667	205	
Total	74 289	73 778	73 303	73 087	72 826	60 191	

(1) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques.

(2) Les chiffres diffèrent de ceux publiés dans l'édition 2007 de Repères et références statistiques, suite à une opération d'amélioration de la qualité effectuée par l'académie de Paris sur sa base rectorale des établissements.

(3) L'université de Paris-Dauphine est passée au statut de grand établissement en 2004. L'Institut national polytechnique de Grenoble est devenu l'Institut polytechnique de Grenoble en 2007 avec le statut de grand établissement.

(4) Écoles composées uniquement de STS et/ou de CPGE.

2 Les établissements

2.1	Les écoles en 2007-2008	36
2.2	Les classes du premier degré en 2007-2008	38
2.3	Collèges et lycées : évolution par type d'établissement	40
2.4	Collèges et lycées : distribution par académie	42
2.5	Collèges et lycées : évolution selon le cycle d'enseignement	44
2.6	Les classes et les divisions du second degré en 2007-2008	46
2.7	La taille des collèges et des lycées	48
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	50
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	52
2.10	Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles et les établissements publics	54
2.11	Les actes de violence grave dans les établissements publics du second degré en 2005-2006	56
2.12	L'absentéisme des élèves du second degré	58
2.13	Les ensembles immobiliers du second degré public	60
2.14	Les réseaux "ambition-réussite"	62
2.15	Les réseaux de réussite scolaire	64
2.16	Établissements et structures de l'enseignement supérieur	66

Présentation

L'enseignement du premier degré compte, en 2007-2008, un peu plus de 55 300 écoles, contre près de 69 000 en 1980-1981, un peu plus de 64 000 en 1990-1991 et un peu moins de 55 700 en 2006-2007 (en France métropolitaine et dans les DOM). Cette diminution touche le secteur public et plus spécialement les écoles maternelles (- 1,4%) plutôt que les écoles élémentaires (- 0,3%). Dans le secteur privé, le nombre d'écoles élémentaires baisse de 0,5 %, tandis que le nombre d'écoles maternelles augmente de 50 écoles par rapport à l'année précédente. Les écoles maternelles ne représentent toutefois que 3,9 % de l'ensemble des écoles privées (34,0 % dans le secteur public) [1].

À la rentrée 2007, dans le secteur public, 5 475 écoles sont à classe unique, soit 11 % de l'ensemble. En France métropolitaine et dans les DOM, plus des deux tiers des écoles publiques ont entre une et cinq classes. Dans le secteur public, les écoles maternelles sont souvent plus petites que les écoles élémentaires : ainsi, 82 % des écoles maternelles comptent une à cinq classes contre 59 % des écoles élémentaires. De même, seulement 0,7 % des écoles maternelles publiques comptent 11 classes ou plus contre 10 % des écoles élémentaires publiques en France métropolitaine et dans les DOM.

Dans le secteur privé, on compte seulement 3,1 % d'écoles à classe unique. 47,7 % des écoles privées ont entre une et cinq classes [2].

La différence public-privé s'explique en partie par le fait que les écoles privées sont beaucoup moins souvent des écoles maternelles.

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

1980-1981, Tableaux de l'Éducation nationale, édition 1982.

– Notes d'Information, 92.05, 93.09, 05.41, 07.05, 08.01.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2007-2008.

Les écoles en 2007-2008

[1] Évolution du nombre d'écoles (France métropolitaine + DOM)

	1980 1981	1990 1991	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001 (1)
Public							
Écoles maternelles	15 996	18 829	19 062	18 880	18 773	18 702	...
Écoles élémentaires	45 664	39 009	36 385	35 457	35 211	34 804	...
dont à classe unique	11 449	7 667	6 381	6 042	5 883	5 616	...
Total Public	61 660	57 838	55 447	54 337	53 984	53 506	...
Privé							
Écoles maternelles	363	419	352	309	286	284	...
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 691	5 550	5 495	5 452	...
dont à classe unique	347	215	199	195	180	170	...
Total Privé	7 026	6 385	6 043	5 859	5 781	5 736	...
Total Public + Privé	68 686	64 223	61 490	60 196	59 765	59 242	...

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Public							
Écoles maternelles	18 448	18 238	17 948	17 703	17 583	17 250	17 000
Écoles élémentaires	34 279	33 981	33 716	33 452	33 085	33 040	32 928
dont à classe unique	4 503	4 303	4 147
Total Public	52 727	52 219	51 664	51 155	50 668	50 290	49 928
Privé							
Écoles maternelles	245	222	199	184	190	160	213
Écoles élémentaires	5 395	5 348	5 324	5 289	5 300	5 217	5 188
dont à classe unique	118	138
Total Privé	5 640	5 570	5 523	5 473	5 490	5 377	5 401
Total Public + Privé	58 367	57 789	57 187	56 628	56 158	55 667	55 329

(1) Données non disponibles en 2000-2001.

[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2007-2008
(France métropolitaine, DOM, France métropolitaine + DOM)

Nombre de classes	France métropolitaine			DOM			France métropolitaine + DOM		
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Total
Public									
1	1 323	4 136	5 459	5	11	16	1 328	4 147	5 475
2	2 350	4 500	6 850	14	17	31	2 364	4 517	6 881
3	4 064	3 650	7 714	45	32	77	4 109	3 682	7 791
4	3 413	3 218	6 631	40	34	74	3 453	3 252	6 705
5	2 570	3 680	6 250	59	64	123	2 629	3 744	6 373
6 à 10	2 782	10 012	12 794	213	281	494	2 995	10 293	13 288
11 à 15	79	2 612	2 691	40	245	285	119	2 857	2 976
15 et plus	1	326	327	2	110	112	3	436	439
Total Public	16 582	32 134	48 716	418	794	1 212	17 000	32 928	49 928
Privé									
1	30	137	167	1	1	2	31	138	169
2	41	523	564	1	5	6	42	528	570
3	42	613	655	5	-	5	47	613	660
4	25	610	635	1	3	4	26	613	639
5	18	515	533	-	4	4	18	519	537
6 à 10	36	1 766	1 802	1	25	26	37	1 791	1 828
11 à 15	9	679	688	-	15	15	9	694	703
15 et plus	3	274	277	-	18	18	3	292	295
Total Privé	204	5 117	5 321	9	71	80	213	5 188	5 401

Présentation

Le nombre de classes a connu une légère diminution entre la rentrée 1980 et la rentrée 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an à partir de 1990-1991 mais qui se limite à 0,1 % en 1994-1995 et 1998-1999 [1]. À la rentrée 2007-2008, en France métropolitaine et dans les DOM, on compte 282 034 classes, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 1999-2000 et de 0,1 % par rapport à 2006-2007. Cette apparente stabilité est due à une baisse des classes préélémentaires et une hausse des classes du CP au CM2. Dans le secteur public, on dénombre 244 730 classes, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 1999 et quasi nulle par rapport à 2006. Dans le secteur privé, la hausse est de 0,4 % par rapport à 2006-2007, soit 37 304 classes.

En 2007-2008, 244 730 classes du premier degré appartiennent au secteur public et 37 304 au secteur privé. Les classes préélémentaires représentent 35,4 % des classes dans le secteur public contre 31,8 % dans le privé. Ces classes de préélémentaire appartiennent à près de 88 % au secteur public. De même, les classes de l'enseignement public représentent 86 % des classes élémentaires [2].

En 2007-2008, on constate, aussi bien pour les classes préélémentaires du secteur public que du secteur privé, une légère diminution du nombre moyen d'élèves par classe, par rapport à la rentrée 2006. Par contre, les classes élémentaires, tant publiques que privées, voient leurs effectifs moyens par classe augmenter [3].

Définitions

■ **Classe.** Le terme de "classe", dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble, au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au "cours" (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées "classes à cours unique". Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une "classe à plusieurs cours". Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de "classe unique".

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation.** Cela regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

■ **Type de classe et type d'école.** Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.41, 07.05, 08.01.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2007-2008.

Les classes du premier degré en 2007-2008

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1) (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1994	1997	1998	1999	2005	2006	2007
	1981	1991	1995	1998	1999	2000	2006	2007	2008
Public									
Écoles maternelles	59 758	70 538	71 871	71 128	70 936	71 087	70 808	68 803	67 569
Écoles élémentaires	194 862	179 177	174 085	173 872	173 985	172 906	173 537	175 667	177 161
dont classes uniques	11 449	7 667	6 381	6 024	5 883	5 616	4 503	4 303	4 147
Total Public	254 620	249 715	245 956	245 000	244 921	243 993	244 345	244 470	244 730
Privé									
Écoles maternelles	1 081	1 380	1 216	1 065	987	973		542	889
Écoles élémentaires	37 201	37 037	36 616	36 286	36 306	36 202		36 625	36 415
dont classes uniques	347	215	199	195	180	-		118	138
Total Privé	38 282	38 417	37 832	37 351	37 293	37 175	37 106	37 167	37 304
Total Public + Privé	292 902	288 132	283 788	282 351	282 214	281 168	281 451	281 637	282 034

(1) Les classes préélémentaires dans des écoles élémentaires sont comptabilisés dans les lignes "Écoles élémentaires".

[2] Nombre de classes par type de classe (France métropolitaine + DOM)

	2006	2007	2008
Public			
Classes préélémentaires	86 942		86 642
CP-CM2	152 448		153 030
ASH	5 080		5 058
Total Public	244 470		244 730
Privé			
Classes préélémentaires	11 737		11 853
CP-CM2	25 080		25 067
ASH	350		384
Total Privé	37 167		37 304
Public + Privé			
Classes préélémentaires	98 679		98 495
CP-CM2	177 528		178 097
ASH	5 430		5 442
Total Public + Privé	281 637		282 034

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1994	1997	1998	1999	2005	2006	2007
	1981	1991	1995	1998	1999	2000	2006	2007	2008
Public									
Classes préélémentaires	30,1	27,9	27,1	25,7	25,5	25,5	26,1	25,9	25,8
CP-CM2	23,6	22,5	22,6	22,5	22,4	22,3	22,5	22,6	22,7
Privé									
Classes préélémentaires	29,9	27,1	26,6	25,7	25,5	25,9	27,6	27,3	26,9
CP-CM2	26,2	24,5	24,2	24,1	24,0	23,9	22,8	22,9	23,1
Public + Privé									
Classes préélémentaires								26,1	25,9
CP-CM2								22,6	22,7

Présentation

Le nombre d'établissements publics du second degré connaît entre 1960 et 1980 une forte augmentation affectant les collèges et les lycées professionnels. À partir de 1985, le nombre de lycées et de collèges publics croît de façon moins prononcée alors que le nombre de lycées professionnels diminue. En revanche, les établissements privés voient leur nombre baisser de façon importante sur la période 1960-1980. Après une diminution plus modérée jusqu'en 2002, leur nombre se stabilise autour de 3 500 établissements sur ces dernières années [1].

Le nombre global de divisions dans les établissements publics et privés a diminué très faiblement à la rentrée 2007 (- 740). Cette baisse, pour la cinquième année consécutive, fait suite à quatre années de légère hausse enregistrée de 1999 à 2002. Depuis, les fermetures de classes interviennent principalement dans les collèges publics, en raison d'une baisse des effectifs dont la cause est essentiellement démographique. À cette rentrée, le secteur privé voit le nombre de divisions en légère hausse dans les lycées et les lycées professionnels après une quasi-stabilité durant les années scolaires précédentes [2]. À la rentrée 2007, le nombre moyen d'élèves par division reste globalement stable dans le secteur public et dans le secteur privé, avec toutefois une légère baisse pour les lycées professionnels publics. Pour les lycées, cet indicateur reste plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. Il souligne un écart moyen de 3,3 élèves par division dans les lycées d'enseignement général. L'écart mesuré dans les classes des lycées professionnels vaut 1 à cette rentrée. Pour les collèges, au contraire, les divisions des établissements privés comptent 1,8 élève de plus en moyenne que les divisions des établissements publics [3].

Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **Nombre moyen d'élèves par type d'établissement**. Sont comptés tous les élèves de l'établissement quelle que soit la formation suivie.
- **Lycées, LP**. Lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels.
- **EREA**. Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré (voir 4.19).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876, 6926, 6966.
- Note d'Information, 90.37.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Collèges et lycées : évolution par type d'établissement

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Public														
Collèges	3 372	4 143	4 891	4 939	5 019	5 082	5 128	5 139	5 168	5 183	5 200	5 220	5 238	5 247
LP	906	1 150	1 353	1 397	1 362	1 177	1 108	1 096	1 083	1 072	1 061	1 050	1 043	1 027
Lycées	1 203	1 171	1 134	1 155	1 294	1 474	1 513	1 527	1 531	1 538	1 545	1 551	1 554	1 563
EREA	nd	nd	nd	82	82	82	80	80	80	80	80	80	80	80
Total Public	5 481	6 464	7 378	7 573	7 757	7 815	7 829	7 842	7 862	7 873	7 886	7 901	7 915	7 917
Privé														
Collèges	1 810	1 294	1 757	1 866	1 814	1 801	1 808	1 802	1 803	1 804	1 788	1 790	1 773	1 778
LP	1 300	1 642	978	884	809	691	647	650	647	644	641	658	653	660
Lycées	1 899	1 676	1 194	1 206	1 290	1 222	1 102	1 094	1 077	1 082	1 069	1 074	1 069	1 063
Total Privé	5 009	4 612	3 929	3 956	3 913	3 714	3 557	3 546	3 527	3 530	3 498	3 522	3 495	3 501
Total Public + Privé	10 490	11 076	11 307	11 529	11 670	11 529	11 386	11 388	11 389	11 403	11 384	11 423	11 410	11 418

(1) Données France métropolitaine (hors DOM). nd : non disponible.

[2] Évolution du nombre de divisions par type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Public													
Collèges	116 431	115 606	114 824	114 547	114 938	115 614	115 426	115 226	113 901	111 972	109 628	107 985	107 177
LP	24 041	23 849	23 768	23 601	23 371	23 011	22 896	22 886	22 766	22 515	22 422	22 660	22 580
Lycées	53 248	53 976	54 688	54 961	55 709	55 989	56 647	57 197	57 271	57 116	56 999	56 827	56 524
EREA	1 324	1 325	1 259	1 198	1 191	1 149	1 121	1 056	1 059	1 047	980	974	967
Total Public	195 044	194 756	194 539	194 307	195 209	195 763	196 090	196 365	194 997	192 650	190 029	188 446	187 248
Privé													
Collèges	26 183	26 021	25 947	25 945	25 889	26 033	26 106	26 212	26 205	26 164	26 019	25 867	25 854
LP	6 105	6 174	6 290	6 267	6 364	6 427	6 486	6 516	6 440	6 421	6 361	6 100	6 344
Lycées	17 542	17 588	17 503	17 531	17 672	17 479	17 523	17 565	17 592	17 700	17 628	17 773	17 999
Total Privé	49 830	49 783	49 740	49 743	49 925	49 939	50 115	50 293	50 237	50 285	50 008	49 740	50 197
Total Public + Privé	244 874	244 539	244 279	244 050	245 134	245 702	246 205	246 658	245 234	242 935	240 037	238 186	237 445

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division selon le type d'établissement (France métropolitaine + DOM)

	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Public												
Collèges	23,6	23,5	23,5	23,5	23,3	23,3	23,2	23,3	23,3	23,3	23,3	23,3
LP	21,9	22,0	21,7	21,1	20,2	19,9	19,8	19,9	20,1	20,1	19,7	19,4
Lycées	28,4	28,3	28,2	27,7	27,4	27,2	27,1	27,1	27,3	27,3	27,0	26,9
EREA	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1
Privé												
Collèges	24,8	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1
LP	20,7	20,5	20,0	19,2	18,7	18,3	18,3	18,6	18,6	18,9	19,0	18,4
Lycées	24,8	24,8	24,4	24,0	23,6	23,5	23,5	23,5	23,6	23,8	23,8	23,6
Public + Privé												
Collèges	23,8	23,8	23,8	23,7	23,6	23,6	23,5	23,6	23,6	23,6	23,6	23,6
LP	21,7	21,7	21,3	20,7	19,8	19,6	19,4	19,6	19,8	19,9	19,6	19,2
Lycées	27,5	27,5	27,3	26,8	26,5	26,3	26,2	26,3	26,4	26,5	26,3	26,1
EREA	9,1	9,5	9,8	9,7	9,7	9,8	10,2	10,2	10,5	11,1	11,0	11,1

2 Les établissements

Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 418 à la rentrée 2007, dont 337 dans les DOM (3 %). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes [1].

Six établissements sur dix sont des collèges. Pour Clermont-Ferrand, Dijon et Orléans-Tours, leur part est de plus de 67 %. En revanche, Aix-Marseille et Paris ont, relativement aux autres académies, moins de collèges en raison d'une offre de lycées privés plus importante [2].

Le nombre de lycées d'enseignement général représente globalement une fois et demie le nombre de lycées professionnels, mais les différences entre académies sont très fortes. Il y a presque parité dans cinq académies (Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Lyon, Nancy-Metz), voire un nombre de lycées d'enseignement général inférieur à celui des lycées professionnels dans l'académie de Besançon. Ils sont cependant deux fois plus nombreux pour six académies (Corse, Dijon, Nice, Strasbourg, Guyane et La Réunion), voire trois fois plus dans celles d'Île-de-France [3].

80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) couvrent l'ensemble des académies métropolitaines, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements.

Trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé. Leur poids est égal à 45 % des établissements dans les académies de Nantes, Paris et Rennes. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (66,3 % et 50,8 % respectivement). Quant à l'écart entre les lycées, on compte 152 lycées d'enseignement général pour 100 lycées professionnels dans le secteur public et, respectivement, 161 pour 100 pour le secteur privé.

Définitions

■ **LEGT, LP.** Lycées d'enseignement général et/ou technologique, lycées professionnels.

■ **EREA.** Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir 4.19.

→ Pour en savoir plus

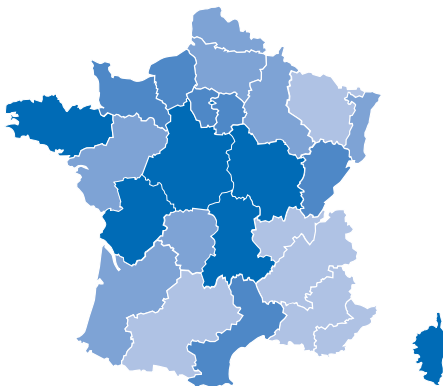
Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Collèges et lycées : distribution par académie

[1] Nombre d'établissements du second degré sous tutelle de l'Éducation nationale par académie en 2007 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé)

Académies	Public					Privé				Public + Privé
	Collèges	LP	LEGT	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	Total	
Aix-Marseille	207	47	59	3	316	75	59	61	195	511
Amiens	173	45	44	2	264	43	24	27	94	358
Besançon	115	27	29	2	173	38	17	9	64	237
Bordeaux	252	61	70	5	388	95	42	44	181	569
Caen	151	24	42	3	220	54	23	27	104	324
Clermont-Ferrand	142	25	30	3	200	62	12	28	102	302
Corse	28	4	9	1	42	2	-	2	4	46
Créteil	347	39	129	3	518	76	17	52	145	663
Dijon	162	18	43	3	226	28	9	21	58	284
Grenoble	244	46	81	4	375	88	46	57	191	566
Lille	329	99	86	6	520	123	22	64	209	729
Limoges	77	19	23	1	120	11	7	8	26	146
Lyon	209	54	67	3	333	102	56	58	216	549
Montpellier	201	28	49	2	280	66	29	32	127	407
Nancy-Metz	233	62	60	4	359	47	35	40	122	481
Nantes	241	45	66	4	356	171	43	81	295	651
Nice	140	21	39	-	200	40	19	42	101	301
Orléans-Tours	235	41	50	3	329	58	21	31	110	439
Paris	111	31	73	4	219	68	19	95	182	401
Poitiers	160	34	41	4	239	48	10	19	77	316
Reims	132	31	38	2	203	31	11	19	61	264
Rennes	212	40	59	5	316	174	33	59	266	582
Rouen	167	29	48	2	246	35	12	24	71	317
Strasbourg	144	17	53	1	215	31	16	24	71	286
Toulouse	233	57	68	3	361	84	39	46	169	530
Versailles	416	50	145	7	618	104	24	76	204	822
France métropolitaine	5 061	994	1 501	80	7 636	1 754	645	1 046	3 445	11 081
Guadeloupe	43	7	15	-	65	10	11	7	28	93
Guyane	28	3	6	-	37	3	-	2	5	42
Martinique	42	10	13	-	65	6	2	6	14	79
La Réunion	73	13	28	-	114	5	2	2	9	123
DOM	186	33	62	-	281	24	15	17	56	337
France métropolitaine + DOM	5 247	1 027	1 563	80	7 917	1 778	660	1 063	3 501	11 418

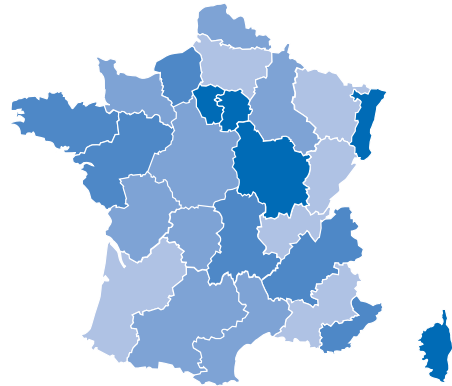
[2] Part des collèges dans les établissements du second degré en 2007



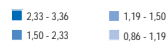
nombre de collèges / nombre d'établissements %



[3] Représentation des LEGT par rapport aux LP en 2007



nombre de LEGT par rapport aux LP



Présentation

La quasi-totalité des collégiens du secteur public et du secteur privé suit un enseignement de premier cycle. L'enseignement adapté n'est pratiquement pas dispensé dans le secteur privé. Une petite partie des élèves de lycée professionnel (3,9 % dans le secteur public et 7,7% dans le secteur privé) suit un enseignement de premier cycle, principalement en classe de troisième générale. Les trois quarts des lycéens sont scolarisés dans les classes de second cycle général et technologique (76,1 % dans les lycées publics, 72,3 % dans les lycées privés). La part des élèves de lycées inscrits en second cycle professionnel (9,5 % dans le public et 12,6 % dans le privé) révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans ces mêmes établissements concernent un élève sur sept dans le secteur public et un sur huit dans le secteur privé [1].

Le nombre de divisions a fortement augmenté, depuis 1970-1971, sur l'ensemble des cycles d'enseignement et des secteurs. Le nombre de divisions continue à progresser dans le second cycle professionnel. Dans le second cycle général et technologique, ce nombre a connu une croissance soutenue jusqu'à la rentrée 1991 puis s'est stabilisé. Une tendance à la baisse semble débuter en 2005 dans le secteur public. Quant au premier cycle, après une certaine stabilité, le nombre de divisions diminue à partir de la rentrée 2003, accompagnant la baisse démographique des effectifs de collèges [2].

Le nombre moyen d'élèves par division présente, sur les douze dernières années, une relative stabilité [3].

Définitions

■ **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division " est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.

■ **Nombre moyen d'élèves par cycle d'enseignement**. Sont exclus de cette statistique les élèves des formations suivantes : préparations diverses, formations complémentaires ou classes de STS-CPGE.

■ **STS**. Sections de techniciens supérieurs.

■ **CPGE**. Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **CLIPA**. Classes d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage.

■ **Enseignement adapté**. Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA). Voir en 4.19.

■ **SES**. Sections d'éducation spécialisée. Voir en 4.19.

■ **EREA**. Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. Voir en 4.19.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 90.37, 01.01.

– Tableaux statistiques, n° 6260, 6261, 6368, 6369, 6431, 6432, 6490, 6491, 6555, 6556, 6636, 6637, 6705, 6706, 6765, 6766, 6820, 6821, 6876.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves par type d'établissement et par cycle d'enseignement en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM) (Y compris post-bac)

	Premier cycle	Enseignement adapté (SEGPA)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS-CPGE	Ensemble	Nombre total d'élèves
Public							
Collèges	96,2	3,8	0,0	0,0	0,0	100,0	2 495 045
LP	3,9	0,0	94,2	1,3	0,5	100,0	437 814
Lycées	0,3	0,0	9,5	76,1	14,2	100,0	1 517 745
EREA	8,6	52,2	37,3	1,5	0,4	100,0	10 755
Total Public	54,3	2,2	12,6	26,0	4,9	100,0	4 461 359
Privé							
Collèges	99,0	0,6	0,1	0,3	0,1	100,0	648 137
LP	7,7	0,1	88,2	0,6	3,4	100,0	116 804
Lycées	2,5	0,1	12,6	72,3	12,6	100,0	424 570
Total Privé	55,6	0,3	13,2	26,0	4,9	100,0	1 189 511

(1) Y compris les préparations diverses et formations complémentaires.

Lecture - 96,2 % des effectifs des collèges publics sont scolarisés en premier cycle. 54,3 % des effectifs du secteur public sont en premier cycle.

[2] Évolution du nombre de divisions par cycle d'enseignement (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1980 1981 (1)	1990 1991 (1)	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Public (2)												
Premier cycle (3)	85 534	108 080	102 100	110 601	108 890	108 840	108 652	107 392	105 570	103 308	101 848	101 262
SES-SEGPA	nd	nd	nd	9 245	8 582	8 470	8 360	8 178	8 013	7 822	7 692	7 499
Second cycle professionnel	20 003	24 702	23 157	26 479	27 952	28 015	28 256	28 349	28 308	28 308	28 608	28 719
Second cycle général et technologique	22 839	29 792	40 139	40 981	41 947	42 214	42 417	42 340	42 027	41 850	41 527	40 960
Total Public	128 376	162 574	165 396	187 306	187 371	187 539	187 685	186 259	183 918	181 288	179 674	178 439
Privé												
Premier cycle (3)	20 399	25 250	26 691	27 379	26 999	27 059	27 105	27 003	26 888	26 647	26 456	26 465
SES-SEGPA	nd	nd	nd	227	262	271	279	280	288	292	295	298
Second cycle professionnel	8 199	8 202	7 574	7 121	7 867	7 922	7 993	7 983	8 084	8 038	8 036	8 169
Second cycle général et technologique	7 801	10 892	12 764	12 517	12 332	12 328	12 328	12 370	12 414	12 364	12 377	12 434
Total Privé	36 399	44 344	47 029	47 244	47 460	47 580	47 705	47 636	47 674	47 341	47 163	47 366
Total Public + Privé	164 775	206 918	212 425	234 550	234 831	235 119	235 390	233 895	231 592	228 629	226 837	225 805

(1) Seulement France métropolitaine. (2) Y compris EREA à partir de 1995. (3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par division, selon le cycle (France métropolitaine + DOM)

	1970 1971 (1)	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Public (2)													
Premier cycle (3)	26,4	24,4	24,3	24,3	24,2	24,1	24	23,9	24,0	23,9	24,0	24,0	23,9
SES-SEGPA	nd	12,7	12,8	12,9	13,1	13,2	13,2	13,1	13,3	13,4	13,5	13,3	13,3
Second cycle professionnel	24,0	21,5	21,6	21,5	20,8	19,9	19,7	19,6	19,7	20,0	20,1	19,7	19,4
Second cycle général et technologique	28,6	29,3	29,3	29,3	28,8	28,6	28,5	28,5	28,5	28,7	28,8	28,5	28,3
Privé													
Premier cycle (3)	25,1	24,6	24,7	24,6	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,7	24,8	25,0
SES-SEGPA	nd	14,2	14,2	14,7	14,6	14,3	14,1	14	13,9	13,9	13,9	13,5	13,5
Second cycle professionnel	20,7	21,3	21,3	20,7	19,7	18,9	18,6	18,6	18,9	18,9	19,2	19,1	18,8
Second cycle général et technologique	25,0	25,6	25,5	25,1	24,7	24,5	24,5	24,5	24,6	24,8	25,0	24,9	24,9
Public + Privé													
Premier cycle (3)	26,2	24,5	24,4	24,4	24,3	24,2	24,1	24,1	24,1	24,1	24,2	24,2	24,2
SES-SEGPA	nd	12,7	12,9	13	13,2	13,2	13,2	13,2	13,3	13,4	13,5	13,4	13,3
Second cycle professionnel	23,1	21,5	21,6	21,3	20,6	19,7	19,4	19,4	19,6	19,7	19,9	19,6	19,3
Second cycle général et technologique	27,7	28,5	28,4	28,3	27,9	27,7	27,6	27,6	27,6	27,8	27,9	27,7	27,5

(1) Seulement France métropolitaine. (2) Y compris EREA à partir de 1995. (3) Y compris CPA et CLIPA et non compris SES/SEGPA et classes-ateliers des collèges.

Présentation

Dans l'ensemble du premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés sous contrat est de 23,6 élèves. 5 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves. Les classes de SEGPA et UPI, CPA, de par leurs fonctions spécifiques d'encadrement, sont peu chargées avec moins de 15 élèves en moyenne. Ces classes exceptées, c'est en début et en fin d'enseignement de collège que le nombre d'élèves par classe est – légèrement – le plus faible avec 24 élèves environ. En effet, près d'une classe sur deux regroupe moins de 25 élèves en sixième et troisième [1].

Dans l'enseignement professionnel, la taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de l'industrie. La différence de quatre élèves observée dans ces deux catégories de spécialités se retrouve à chaque niveau de formation. C'est dans les CAP que le nombre moyen d'élèves par division est le plus faible avec 15 élèves. Plus d'une classe sur deux compte moins de 15 élèves. À l'opposé, les divisions de BEP présentent les effectifs les plus élevés des formations professionnelles. Une classe sur six accueille au moins trente élèves.

Avec 27,7 élèves, la taille des divisions dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde de détermination reste la plus chargée, avec 30,8 élèves. Près d'une division sur cinq scolarise plus de 34 élèves. Concernant le cycle terminal, les effectifs par classe sont de 26 élèves. Un écart de deux élèves est cependant observé en faveur des classes d'enseignement technologique par rapport à celles d'enseignement général, plus chargées.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé sous contrat [2]. Dans les établissements privés sous contrat, pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe est légèrement plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,1 et 23,2 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des divisions de plus de 29 élèves dans le secteur privé. Les valeurs caractérisant le second cycle professionnel sont très proches entre les deux secteurs, malgré une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves dans le secteur public. Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de trois élèves en faveur des établissements privés sous contrat. En effet, une classe sur dix accueille moins de 15 élèves dans le Privé. À l'opposé, dans le secteur public, un peu plus d'une classe sur deux scolarise au moins 30 élèves.

Définitions

- **La "division" ou la "classe"**. Le terme "division" est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une division et une seule.
- **BEP**. Brevet d'études professionnelles.
- **BMA**. Brevet des métiers d'art.
- **CAP**. Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CPA**. Classe préparatoire à l'apprentissage.
- **CLIPA**. Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
- **App junior**. Apprenti junior.
- **MC**. Mention complémentaire (aux BEP ou CAP).
- **AES, INS**. Dispositifs d'aide et de soutien en classe de quatrième (AES) et en troisième d'insertion (INS).
- **UPI**. Unité pédagogique d'intégration.
- **SEGPA**. Section d'enseignement général et professionnel adapté.

→ Pour en savoir plus

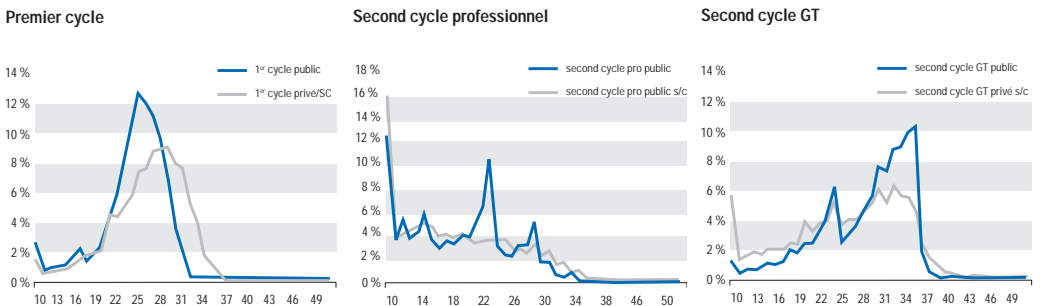
Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Répartition des divisions selon leur taille et nombre moyen d'élèves par division en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de divisions	Nbre moyen d'élèves / division
Sixième		1,5	6,6	41,8	44,3	5,7	0,1	0,0	100,0	32 687	24,3
Cinquième		0,8	5,7	38,2	49,7	5,5	0,1	0,0	100,0	30 906	24,7
Quatrième (y compris AES)		1,3	6,6	39,1	46,7	6,1	0,1	0,0	100,0	30 712	24,5
Troisième (y compris INS)		2,3	9,6	40,5	42,5	5,1	0,1	0,0	100,0	31 554	23,9
Total 6^e à 3^e		1,5	7,1	39,9	45,7	5,6	0,1	0,0	100,0	125 859	24,3
UPI, CPA, CLIPA, App. Junior		91,2	2,6	3,0	2,6	0,3	0,1	0,0	100,0	1 289	9,4
Total 1^{er} cycle (hors SEGPA)		2,4	7,1	39,6	45,3	5,6	0,1	0,0	100,0	127 148	24,2
SEGPA		56,4	42,8	0,7	0,1	0,1	0,0	0,0	100,0	7 797	13,3
Total 1^{er} cycle (y compris SEGPA)		5,5	9,2	37,3	42,7	5,2	0,1	0,0	100,0	134 944	23,6
	Public	5,9	9,3	39,9	43,0	2,0	0,0	0,0	100,0	108 760	23,2
	Privé s/c	3,9	8,7	26,6	41,5	18,8	0,5	0,1	100,0	26 184	25,1
CAP	Industrie	68,3	15,9	11,3	3,4	1,0	0,1	0,0	100,0	3 566	13,1
	Services	43,5	21,9	16,3	10,1	6,9	1,2	0,1	100,0	2 330	17,2
	Ensemble	58,5	18,3	13,3	6,1	3,3	0,5	0,1	100,0	5 896	14,8
BEP	Industrie	22,1	20,1	37,8	14,5	5,2	0,2	0,0	100,0	8 482	19,9
	Services	10,5	13,3	30,3	21,7	21,2	2,8	0,3	100,0	9 952	23,9
	Ensemble	15,9	16,4	33,7	18,4	13,9	1,6	0,1	100,0	18 434	22,1
Bac pro et BMA	Industrie	48,8	23,1	20,4	6,2	1,4	0,1	0,0	100,0	5 023	15,4
	Services	24,9	24,6	25,0	15,9	8,9	0,6	0,1	100,0	5 988	19,7
	Ensemble	35,8	23,9	22,9	11,5	5,5	0,4	0,1	100,0	11 011	17,7
Total 2nd cycle professionnel (1)	Industrie	40,4	19,9	26,8	9,6	3,2	0,1	0,0	100,0	17 305	17,1
	Services	20,2	18,3	26,4	18,0	15,1	1,8	0,2	100,0	18 688	21,5
	Pu + Pr s/c	29,9	19,1	26,6	14,0	9,3	1,0	0,1	100,0	35 992	19,4
	Public	29,3	18,6	28,8	13,6	9,0	0,7	0,0	100,0	28 812	19,4
	Privé s/c	32,4	20,8	17,8	15,2	10,9	2,3	0,5	100,0	7 180	19,3
Seconde		1,0	1,6	7,3	17,8	54,9	17,3	0,2	100,0	16 577	30,8
Première	Générale	4,9	7,5	21,7	17,1	35,6	12,9	0,4	100,0	11 661	27,5
	Technologique	10,6	13,9	24,0	20,5	25,3	5,6	0,2	100,0	6 386	24,6
	Ensemble	6,9	9,8	22,5	18,3	32,0	10,3	0,3	100,0	18 046	26,5
Terminale	Générale	4,7	7,8	23,4	20,3	34,3	9,4	0,1	100,0	11 495	27,0
	Technologique	10,4	13,8	24,3	21,5	24,2	5,6	0,2	100,0	6 622	24,5
	Ensemble	6,8	10,0	23,7	20,7	30,6	8,0	0,1	100,0	18 117	26,1
Total 2nd cycle général et technologique	Pu + Pr s/c	5,0	7,3	18,1	19,0	38,7	11,7	0,2	100,0	52 741	27,7
	Public	3,1	6,4	17,8	18,5	41,7	12,4	0,0	100,0	40 960	28,3
	Privé s/c	11,5	10,2	19,1	20,7	28,1	9,6	0,8	100,0	11 781	25,6

(1) Y compris mentions complémentaires, formations complémentaires de niveaux IV et V et préparations diverses pré-bac.
Champ : établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[2] Répartition des divisions selon la taille par cycle et par secteur en 2007 (France métropolitaine + DOM)



Lecture : 12,5 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 24 élèves (respectivement 7,2 % dans l'enseignement privé).

2 Les établissements

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées, et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins étendu.

L'effectif moyen des collèges atteint 476 élèves dans le secteur public, et 365 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de SEGPA, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : un peu plus d'un collège privé sur dix a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques établissements de cette taille dans le secteur public. De même, trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les lycées professionnels montrent des différences de taille moyenne par secteur plus marquées que dans les collèges, avec 426 élèves pour les établissements publics et 177 élèves pour le secteur privé [2]. Quatre lycées professionnels privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves. Plus les tailles de ces lycées sont grandes, plus ces établissements sont rares. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement "200 à 500 élèves" qui concerne 60 % d'entre eux.

L'effectif moyen des lycées est de 971 élèves pour le secteur public et de 399 élèves pour le secteur privé [3]. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. Là aussi, la distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Près de huit lycées privés sur dix scolarisent moins de 600 élèves et un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands ; un peu plus de 40 % des lycées publics ont une taille comprise entre "900 et 1 500 élèves" et encore un établissement sur huit accueille au moins 1 500 élèves.

Définitions

■ **Taille des établissements scolaires.** Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [cf. 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

■ **SEGPA.** Section d'enseignement général et professionnel adapté.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

La taille des collèges et des lycées

[1] Répartition des collèges et des collégiens selon la taille de l'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	58	1,1	4 504	0,2	203	11,4	12 178	1,9
De 100 à 199 élèves	302	5,8	48 029	1,9	325	18,3	49 342	7,6
De 200 à 299 élèves	601	11,5	151 133	6,1	322	18,1	78 806	12,2
De 300 à 399 élèves	893	17,0	314 232	12,6	266	15,0	92 851	14,3
De 400 à 499 élèves	1 099	20,9	493 173	19,8	213	12,0	95 510	14,7
De 500 à 599 élèves	1 008	19,2	551 033	22,1	159	8,9	86 647	13,4
De 600 à 699 élèves	668	12,7	431 411	17,3	110	6,2	70 950	10,9
De 700 à 799 élèves	356	6,8	264 596	10,6	66	3,7	49 178	7,6
De 800 à 899 élèves	152	2,9	127 460	5,1	43	2,4	36 123	5,6
900 élèves et plus	110	2,1	109 474	4,4	71	4,0	76 552	11,8
Total	5 247	100,0	2 495 045	100,0	1 778	100,0	648 137	100,0
Taille moyenne de l'établissement	476 élèves				365 élèves			

Lecture : 19,2 % des collèges publics ont une taille comprise entre 500 et 599 élèves. 22,1 % des collégiens du Public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 500 et 599 élèves.

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[2] Répartition des lycées professionnels et des lycéens professionnels selon la taille de l'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	3	0,3	235	0,1	271	41,1	13 768	11,8
De 100 à 199 élèves	91	8,9	14 432	3,3	153	23,2	22 855	19,6
De 200 à 299 élèves	193	18,8	48 800	11,1	107	16,2	26 535	22,7
De 300 à 399 élèves	243	23,7	85 463	19,5	74	11,2	25 277	21,6
De 400 à 499 élèves	188	18,3	83 914	19,2	31	4,7	13 698	11,7
De 500 à 599 élèves	139	13,5	75 309	17,2	12	1,8	6 501	5,6
De 600 à 699 élèves	73	7,1	47 208	10,8	5	0,8	3 088	2,6
De 700 à 799 élèves	49	4,8	36 476	8,3	7	1,1	5 082	4,4
De 800 à 899 élèves	18	1,8	15 266	3,5				
900 élèves et plus	30	2,9	30 711	7,0				
Total	1 027	100,0	437 814	100,0	660	100,0	116 804	100,0
Taille moyenne de l'établissement	426 élèves				177 élèves			

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[3] Répartition des lycées d'enseignement général et technologique et des lycéens selon la taille de l'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Moins de 100 élèves	2	0,1	78	0,0	168	15,8	8 630	2
De 100 à 199 élèves	14	0,9	2 257	0,1	194	18,3	28 443	6,7
De 200 à 299 élèves	41	2,6	10 723	0,7	153	14,4	37 629	8,9
De 300 à 399 élèves	66	4,2	23 365	1,5	139	13,1	48 237	11,4
De 400 à 499 élèves	99	6,3	44 354	2,9	98	9,2	43 859	10,3
De 500 à 599 élèves	117	7,5	64 475	4,2	80	7,5	43 807	10,3
De 600 à 699 élèves	118	7,5	76 707	5,1	65	6,1	42 179	9,9
De 700 à 799 élèves	131	8,4	98 087	6,5	39	3,7	29 206	6,9
De 800 à 899 élèves	147	9,4	124 545	8,2	29	2,7	24 461	5,8
De 900 à 1 199 élèves	399	25,5	416 105	27,4	63	5,9	64 855	15,3
De 1 200 à 1 499 élèves	246	15,7	327 060	21,5	25	2,4	33 566	7,9
1 500 élèves et plus	183	11,7	329 989	21,7	10	0,9	19 698	4,6
Total	1 563	100,0	1 517 745	100,0	1 063	100,0	424 570	100,0
Taille moyenne de l'établissement	971 élèves				399 élèves			

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Présentation

Après avoir légèrement diminué à la rentrée 2004, la part des élèves demi-pensionnaires augmente régulièrement depuis, passant de 57,5 % à 61,2 % en 2007-2008. Tous cycles confondus, six points séparent le secteur public (62,5 %) du secteur privé (56,2 %) [1]. La part des externes, quant à elle, poursuit sa baisse et atteint 34,6 %.

Dans le secteur public, l'internat poursuit la progression observée depuis la rentrée 2005, pour accueillir un total de 161 300 élèves ; parallèlement, l'externat continue de perdre un grand nombre d'élèves (- 76 200 élèves). Dans le secteur privé, les évolutions vont dans le même sens : le demi-pensionnat continue de progresser (+ 2 %) de même que l'internat (+ 1,7 %) alors que l'externat perd des élèves (- 1,6 %).

En 2007-2008, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externes, plus de 2 942 400 élèves (y compris des classes post-bac) prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public et plus de 710 100 dans un établissement du secteur privé [3].

La part des internes, quant à elle, reste relativement stable. Elle est très faible dans le premier cycle public (0,4 % des élèves), mais concerne 3,5 % des élèves des collèges privés [2]. En 2007, 244 100 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 800 élèves, tout en ayant le statut d'internes, sont hébergés en foyer ou chez un correspondant extérieur.

L'internat est plus développé dans les lycées (7,3 % des élèves), les lycées professionnels (12,4 %), et surtout dans les EREA (49,7 %). Ces établissements sont beaucoup moins nombreux que les collèges ou les lycées, ce qui explique une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial.

Définitions

■ **Les élèves externes** sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

■ **Les élèves demi-pensionnaires** prennent leur repas de midi dans les établissements.

■ **Les élèves internes** sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne "externé".

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Les EREA ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

■ **L'enseignement adapté du second degré** comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 71.102, 76.16, 81.13, 86.36, 89.44, 90.43, 99.23.
- Tableaux statistiques, n° 6875.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré (France métropolitaine + DOM) (Hors post-baccalauréat)

	2003		2004		2005		2006		2007	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public										
Demi-pensionnaires	2 650 786	59,6	2 580 119	58,5	2 650 986	60,8	2 631 928	61,3	2 652 991	62,5
Externes	1 641 425	36,9	1 671 216	37,9	1 548 321	35,5	1 504 168	35,0	1 428 005	33,7
Internes	158 600	3,6	158 176	3,6	159 188	3,7	159 429	3,7	161 275	3,8
Total Public	4 450 811	100,0	4 409 511	100,0	4 358 495	100,0	4 295 525	100,0	4 242 271	100,0
Privé										
Demi-pensionnaires	599 438	53,0	605 268	53,5	612 512	54,3	622 435	55,4	635 064	56,2
Externes	464 172	41,1	460 362	40,7	449 323	39,9	436 446	38,9	429 356	38,0
Internes	66 933	5,9	65 316	5,8	65 244	5,8	63 735	5,7	64 799	5,7
Total Privé	1 130 543	100,0	1 130 946	100,0	1 127 079	100,0	1 122 616	100,0	1 129 219	100,0
Ensemble										
Demi-pensionnaires	3 250 224	58,2	3 185 387	57,5	3 263 498	59,5	3 254 363	60,1	3 288 055	61,2
Externes	2 105 597	37,7	2 131 578	38,5	1 997 644	36,4	1 940 614	35,8	1 857 361	34,6
Internes	225 533	4,0	223 492	4,0	224 432	4,1	223 164	4,1	226 074	4,2
Total Public + Privé	5 581 354	100,0	5 540 457	100,0	5 485 574	100,0	5 418 141	100,0	5 371 490	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le statut et le cycle (%) (France métropolitaine + DOM) (Hors post-baccalauréat)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Public														
Premier cycle	Demi-pens.	54,3	53,9	54,5	56,0	56,9	57,7	58,7	59,5	59,8	59,4	61,6	62,9	64,3
	Externes	45,1	45,5	45,0	43,5	42,6	41,9	40,9	40,1	39,8	40,2	38,0	36,7	35,3
	Internes	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Second cycle général et techno.	Demi-pens.	59,4	59,1	59,3	59,8	60,4	60,8	62,0	63	63,4	61,3	64,0	63,5	65,0
	Externes	34	34,4	34,4	33,9	33,4	33,2	32,0	30,9	30,5	32,7	30,0	30,3	28,7
	Internes	6,7	6,5	6,4	6,3	6,1	6,0	6,1	6,1	6,1	6,0	6,1	6,2	6,3
Second cycle prof.	Demi-pens.	47,4	46,7	46,8	47,2	47,4	47,6	48,7	49,5	49,8	48,8	50,7	49,4	50,0
	Externes	38,4	39,4	39,5	39,3	39,5	39,7	38,6	37,7	37,6	38,5	36,6	37,7	36,8
	Internes	14,2	13,9	13,7	13,4	13,1	12,8	12,8	12,8	12,6	12,7	12,8	12,9	13,2
Second cycle adapté	Demi-pens.	50,3	51,0	53,3	56,7	58,1	59,1	60,1	60,6	60,7	58,1	60,9	61,2	61,6
	Externes	46,0	45,3	43,4	39,7	38,4	37,3	36,3	35,9	35,7	38,3	35,5	35,3	34,9
	Internes	3,7	3,6	3,4	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5
Privé														
Premier cycle	Demi-pens.	58,5	57,8	57,6	58,1	58,7	59,0	59,7	60,5	61,7	62,2	63,6	65,0	66,1
	Externes	36,7	37,6	37,9	37,5	37,2	37,0	36,3	35,6	34,5	34,1	32,8	31,6	30,4
	Internes	4,8	4,6	4,5	4,4	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4	3,5
Second cycle général et techno.	Demi-pens.	42,1	41,6	42	41,4	40,7	40,3	41,6	42,3	43,2	44,4	44,9	45,9	46,2
	Externes	47,1	48,1	47,9	48,7	49,8	50,6	49,4	48,6	47,7	46,8	46,2	45,2	44,9
	Internes	10,8	10,3	10,1	10,0	9,5	9,1	9,0	9,1	9,1	8,8	8,9	8,9	8,9
Second cycle prof.	Demi-pens.	32,5	32,4	32,3	32,1	31,8	31,8	32,3	33,8	33,8	33,5	33,4	33,6	33,5
	Externes	56,1	56,6	57,1	57,3	58,1	58,6	58,2	56,7	57,1	57,6	57,6	57,4	57,3
	Internes	11,4	11,0	10,7	10,7	10,1	9,6	9,4	9,5	9,1	8,9	9,0	9,0	9,2
Second cycle adapté	Demi-pens.	65,8	67,0	68,7	67,9	66,6	66,0	68,6	68,8	69,1	67,0	66,0	64,6	67,5
	Externes	26,4	25,1	24	24,2	24,5	25,6	22,8	23,3	23,0	25,4	26,0	27,7	24,7
	Internes	7,8	7,9	7,3	7,9	8,9	8,4	8,6	7,9	7,9	7,6	7,9	7,8	7,8

[3] Répartition des élèves du second degré et post-bac selon leur statut et le type d'établissement du second degré à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM)

		Collèges	EREA	Lycées	LP	Total	%	Dont CPGE, STS ou prép. div. post-bac
Public	Externes	877 383	389	472 412	159 258	1 509 442	33,8	90 631
	Externes surveillés	6 482	24	2 816	185	9 507	0,2	313
	Demi-pensionnaires	1 602 870	4 954	930 978	218 096	2 756 898	61,8	103 907
	Internes	8 091	5 350	105 337	59 663	178 441	4,0	18 638
	Internes externes	219	38	6 202	612	7 071	0,2	5 599
	Total Public	2 495 045	10 755	1 517 745	437 814	4 461 359	100,0	219 088
Privé	Externes	174 076		200 509	68 385	442 970	37,2	48 476
	Externes surveillés	20 933		11 680	3 783	36 396	3,1	1 534
	Demi-pensionnaires	431 471		175 451	34 822	641 744	54,0	6 680
	Internes	20 897		35 492	9 313	65 702	5,5	3 069
	Internes externes	760		1 438	501	2 699	0,2	533
	Total Privé	648 137		424 570	116 804	1 189 511	100,0	60 292
Ensemble	Externes	1 051 459	389	672 921	227 643	1 952 412	34,6	139 107
	Externes surveillés	27 415	24	14 496	3 968	45 903	0,8	1 847
	Demi-pensionnaires	2 034 341	4 954	1 106 429	252 918	3 398 642	60,1	110 587
	Internes	28 988	5 350	140 829	68 976	244 143	4,3	21 707
	Internes externes	979	38	7 640	1 113	9 770	0,2	6 132
	Total Public + Privé	3 143 182	10 755	1 942 315	554 618	5 650 870	100,0	279 380
Ensemble (%)	Externes	33,5	3,6	34,6	41,0	34,6	34,6	49,8
	Externes surveillés	0,9	0,2	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7
	Demi-pensionnaires	64,7	46,1	57,0	45,6	60,1	60,1	39,6
	Internes	0,9	49,7	7,3	12,4	4,3	4,3	7,8
	Internes externes	0,0	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	2,2
	Total Public + Privé	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Présentation

Dans l'ensemble des établissements privés du premier degré et du second degré, la part des élèves scolarisés dans des établissements sous contrat a toujours été extrêmement importante.

Dans le premier degré, pour la rentrée 1999, nous ne disposons que du nombre d'élèves en fonction du contrat souscrit par l'établissement (en raison d'une grève administrative des directeurs d'école). Aucune information plus récente n'est disponible.

Pour mémoire, sur ces 871 000 élèves scolarisés dans le premier degré privé à la rentrée 1999, 98,4 % l'étaient dans des établissements sous contrat (dont 60 % dans le secteur privé sous contrat d'association). Les élèves se trouvant dans des établissements hors contrat ne représentaient que 1,6 % de l'ensemble des élèves du secteur privé [1].

Le second degré privé scolarise 1 129 000 élèves en 2007-2008, en France métropolitaine et dans les DOM, un effectif en légère diminution par rapport à l'année précédente.

Les classes du secteur privé sous contrat accueillent 97,2 % de ces élèves ; les pourcentages sont de 98,9 % pour le premier cycle, de 97,2 % pour le second cycle général et technologique et de 89,7 % pour le second cycle professionnel.

La part des élèves dans les établissements hors contrat est la plus importante dans le second cycle professionnel et en particulier pour les formations de CAP (44,1 %).

Ces pourcentages restent stables depuis plusieurs années [2].

Définitions

■ **Contrat simple.** Le contrat simple entraîne la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants. Les enseignants sont alors maîtres agréés, et salariés de droit privé. Le contrat simple n'existe que dans le premier degré.

■ **Contrat d'association.** Le contrat d'association entraîne, comme pour le contrat simple, la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants ; ils sont majoritairement maîtres contractuels et bénéficient d'un contrat de droit public. Il entraîne également la prise en charge par l'État du financement des charges de fonctionnement d'externat (le "forfait d'externat").

En plus des heures d'enseignement devant les divisions sous contrat, l'État rémunère depuis le 1^{er} janvier 1993 des heures de décharge pour la fonction de directeur d'établissement du premier degré, ainsi que les documentalistes dans le second degré.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat (SCOLEGE).

L'enseignement privé sous contrat et hors contrat

[1] Nombre d'élèves dans le premier degré privé en 1999-2000 selon le contrat d'établissement souscrit (France métropolitaine)

	Association	Sous contrat Simple	Total	Hors contrat	Total premier degré privé
Classes préélémentaires (1)	175 209	125 175	300 384	5 171	305 555
Classes élémentaires (2)	338 394	213 842	552 236	8 581	560 817
Classes d'initiation	123	-	123	2	125
Classes d'adaptation	1043	815	1 858	64	1 922
Classes d'intégration scolaire	1 442	1 137	2 579	6	2 585
Total premier degré privé	516 211	340 969	857 180	13 824	871 004

(1) Les élèves de CP des classes préélémentaires d'écoles maternelles sont comptés avec les élèves de préélémentaire.

(2) Les élèves des sections préélémentaires d'écoles primaires sont comptés avec les élèves d'élémentaire.

Avertissement : En raison d'une grève administrative d'un certain nombre de directeurs d'école, les données relatives à l'enseignement privé par type de contrat ne sont pas disponibles. Le tableau ci-dessus propose le nombre d'élèves par niveau en fonction du contrat d'établissement.

Les données de la rentrée 1999 sont maintenues en raison de la poursuite de la grève administrative.

[2] Répartition des élèves dans le second degré privé en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Sous contrat	% par rapport au total	Hors contrat	% par rapport au total	Total Privé
Premier cycle					
Sixième	168 744	98,9	1 880	1,1	170 624
Cinquième	161 005	98,9	1 730	1,1	162 735
Quatrième	160 840	98,8	1 926	1,2	162 766
Troisième	161 410	98,8	2 019	1,2	163 429
Total sixième à troisième	651 999	98,9	7 555	1,1	659 554
Autres (SEGPA, UPI, CR, CPA, CLIPA, Apprenti junior)	5 645	98,7	73	1,3	5 718
Total premier cycle	657 644	98,9	7 628	1,1	665 272
Second cycle professionnel					
CAP en 3 ans	-		187	100,0	187
CAP en 2 ans	15 970	63,5	9 172	36,5	25 142
CAP en 1 an	685	15,3	3 779	84,7	4 464
BEP en 1 et 2 ans	79 676	98,4	1 301	1,6	80 977
Mentions complémentaires aux CAP et BEP	1 564	96,8	51	3,2	1 615
Bac pro / BMA en 1, 2 et 3 ans	40 001	96,9	1 274	3,1	41 275
Total second cycle professionnel	137 896	89,7	15 764	10,3	153 660
Second cycle général et technologique					
Seconde	104 399	97,6	2 520	2,4	106 919
Première	101 341	97,1	3 011	2,9	104 352
Terminale	95 400	97,0	2 996	3,0	98 396
Total second cycle général et technologique	301 140	97,2	8 527	2,8	309 667
Total général	1 096 680	97,2	31 919	2,8	1 128 599
Prép. diverses et formations complémentaires					
Préparations diverses pré-bac	223	89,9	25	10,1	248
Formations complémentaires	266	85,0	47	15,0	313
Total France métropolitaine + DOM	1 097 169	97,2	31 991	2,8	1 129 160

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM restent fortement équipés en micro-ordinateurs. En 2008, on constate une légère amélioration par rapport à 2006 : le nombre moyen d'élèves par appareil passe à 6,1 (contre 6,2) dans les collèges, à 4 (contre 4,4) dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) et reste à 3,1 dans les lycées professionnels (LP).

Les trois quarts des établissements ont inclus un volet TIC dans leur projet d'établissement. L'implantation du brevet informatique et Internet (B2i) continue sa progression : en moyenne, 8,9 professeurs dans les collèges, 5,9 dans les LEGT et 6,1 dans les LP s'impliquent dans sa validation [1].

Plus de 99 % des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques. La protection des réseaux et la sécurité des mineurs face à l'Internet préoccupent davantage ces établissements : 94,4 % des collèges, 97,4 % des LEGT et 95,1 % des LP utilisent des dispositifs de protection des réseaux. De même, 88,6 % des collèges, 89,3 % des LEGT et 88,7 % des LP utilisent des moyens de contrôle des sites Web visités [2].

39,7 % des collèges, 45 % des LEGT et 42,4 % des LP mettent des espaces de travail numérique à la disposition des élèves ou des professeurs. Les élèves peuvent dans 20,9 % des collèges, 32,2 % des LEGT et 29,3 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne [3].

Les écoles du premier degré confirment leur bonne position en matière d'équipement : 89,5 % des écoles maternelles et 99,1 % des écoles élémentaires disposent de micro-ordinateurs à usage pédagogique. 66,2 % des écoles maternelles et 90,8 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour ce même usage. Cette tendance à la hausse depuis 2006 concerne également l'utilisation de disposition de contrôle des sites visités dans respectivement 27,9 % et 54,4 % des écoles maternelles et élémentaires [4].

Les petits établissements restent mieux équipés en micro-ordinateurs. Dans les écoles maternelles de moins de 100 élèves, soit 60,8 % des écoles maternelles, on compte 20,4 élèves par appareil. Parallèlement, les écoles maternelles de plus de 180 élèves ont en moyenne un ordinateur pour 47 élèves. 70,8 % des écoles élémentaires disposent d'un appareil pour 9,8 élèves en moyenne. Et dans les écoles de plus grande taille, on compte 27 élèves par appareil [5].

Définitions

■ **Méthodologie.** L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés au cours du deuxième trimestre 2008.

■ **Charte de bon usage d'Internet.** Document précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs.

■ **B2i.** Brevet informatique et Internet. Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC tout au long de la scolarité. Il y a deux niveaux de maîtrise : le niveau 1 vérifie généralement l'acquisition de compétences à l'issue de l'école primaire. Les élèves qui ne le détiennent pas encore peuvent l'obtenir durant les premières classes de collège. Le niveau 2 contrôle l'acquisition d'autres compétences en fin de classes (quatrième ou troisième) de collège.

■ **Services numériques.** Ensemble de ressources ou d'applications informatiques mises à disposition des usagers sous un format électronique (par exemple un agenda partagé ou un forum de discussion). L'accès à un service numérique s'effectue généralement *via* un réseau informatique (en particulier par Internet).

■ **Site Web Intranet.** Site Web accessible uniquement à partir des postes informatiques d'un réseau ou d'un ensemble de réseaux à l'intérieur d'une organisation. Lorsque ce type de site est ouvert aux utilisateurs extérieurs au réseau, après authentification, on parle d'Extranet.

Avertissement : Un échantillon représentatif à l'échelle nationale composé de 1 002 écoles pour le premier degré et de 1 000 établissements pour le second degré a été réalisé pour l'enquête. Les remontées contiennent à la fois les réponses de tous les établissements du panel, mais également les réponses des autres établissements. La prise en compte des résultats du panel permet de garantir la représentativité des données ci-contre, issues de l'exploitation de l'ensemble des résultats.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés, deuxième trimestre 2008.

[1] Équipement des établissements du second degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2008 (France métropolitaine + DOM)

Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	Nombre d'établissements existants	Équipement en micro-ordinateurs à usage pédagogique			Nombre moyen d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	
		Nombre d'appareils recensés	Nombre moyen d'élèves par appareil	% d'établissements ayant un projet comprenant un volet TIC		
Collèges	3 660	5 250	190 074	6,1	76,5	8,9
LEGT	1 052	1 560	174 815	4,0	72,4	5,9
LP	620	1 072	64 062	3,1	73,8	6,1

[2] Équipement en matériel TICE au deuxième trimestre 2008 des établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

% d'établissements ayant accès à Internet pour des usages pédagogiques	L'accès à Internet			% d'établissements disposant :			
	% d'établissements utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'établissements utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'établissements disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	d'une messagerie interne	d'un site Web Internet (1)	d'un site Web Intranet	
Collèges	99,3	94,4	88,6	84,0	38,5	60,9	35,3
LEGT	99,1	97,4	89,3	88,1	37,7	89,9	51,5
LP	99,1	95,1	88,7	85,2	35,1	79,9	37,1

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[3] Services proposés en TICE au deuxième trimestre 2008 par les établissements du second degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

Espace de travail numérique	% d'établissements proposant :								
	Informations de vie scolaire accessible en ligne	Parmi les informations de vie scolaire (1)							
		Notes des élèves	Absences des élèves	Emploi du temps	Cahier de texte de la classe	Carnet de correspondance des élèves	Agenda de l'établissement	Autres	
Collèges	39,7	20,9	21,0	12,3	16,8	13,3	1,3	25,7	25,0
LEGT	45,0	32,2	31,5	18,0	22,6	21,6	1,7	33,3	33,3
LP	42,4	29,3	24,6	14,2	16,0	14,5	1,5	19,1	19,9

(1) Par rapport au nombre d'établissements proposant des informations de vie scolaire accessibles en ligne.

[4] Équipement en dispositifs de protection et de sécurité des écoles du premier degré en matériel TICE au deuxième trimestre 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	Nombre d'écoles existantes	Outils destinés à des usages pédagogiques		Protection et sécurité des élèves			
		% d'écoles équipées de micro-ordinateurs	% d'écoles ayant accès au réseau Internet	% d'écoles utilisant un dispositif de protection des réseaux	% d'écoles utilisant un dispositif de filtrage et/ou de contrôle a posteriori des sites visités	% d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet (1)	
Écoles maternelles	5 626	17 713	89,5	66,2	42,3	27,9	26,7
Écoles élémentaires	13 037	33 636	99,1	90,8	60,7	54,4	46,9

(1) Par rapport au nombre d'établissements ayant accès au réseau Internet.

[5] Répartition du nombre moyen d'élèves par ordinateur au deuxième trimestre 2008 selon la taille des écoles du premier degré ayant répondu à l'enquête (France métropolitaine + DOM, Public)

	Nombre d'élèves dans l'école		Nombre moyen d'élèves par ordinateur	% d'école ayant un projet comprenant un volet TIC
		% d'écoles concernées		
Écoles maternelles	Moins de 100		60,8	20,4
	100 à 180		34,7	33,1
	Plus de 180		4,5	47,0
Écoles élémentaires	Moins de 150		70,8	9,8
	150 à 300		26,0	14,4
	Plus de 300		3,2	27,0

Présentation

Les établissements publics du second degré ont déclaré, en moyenne, 14 incidents pour l'ensemble de l'année scolaire (de septembre 2005 à juin 2006 inclus), ce qui représente 2,5 incidents pour 100 élèves. Ce sont au total 82 000 incidents, de nature très diverse, qui ont ainsi été recensés. Les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'incidents en ont signalé près de la moitié du total et les 5 % qui en ont signalé le plus, un tiers. Les collèges, qui représentent les deux tiers des établissements du second degré, ont déclaré 72 % des incidents. Le tableau [1] montre que les lycées généraux et technologiques apparaissent nettement moins exposés que les autres types d'établissements.

Deux types d'actes regroupent plus de 55 % des signalements : les violences physiques sans arme (30 %) et les insultes ou menaces graves (26 %) ; viennent ensuite les vols ou tentatives de vol (environ 9 % des signalements). Tous les autres actes – notamment les plus graves – sont nettement moins fréquents, les ports d'arme à feu et les suicides étant les plus rares [2]. Un peu plus de 1 600 actes à motivation raciste ou antisémite ont été déclarés, soit 2 % de l'ensemble des signalements. Plus de 80 % des actes de violence signalés en 2005-2006 ont été commis par des élèves. Dans 10 % des cas, l'auteur n'a pas été identifié. Pour les autres actes, 6 % ont été commis par des personnes extérieures à l'établissement, 1,3 % par des familles d'élèves et moins de 0,5 % par des personnels [3]. Les élèves sont également les victimes principales des actes de violence. Pour 56 % des incidents ayant eu pour victime une personne, celle-ci était en effet un élève ou un groupe d'élèves [4]. Les personnels, toutes fonctions confondues, ont été les victimes de 36 % des incidents au cours de l'année scolaire 2005-2006. L'exposition à la violence de la plupart des catégories de personnels, notamment des enseignants, est en augmentation depuis l'année scolaire 2002-2003. Les personnels de direction et les conseillers principaux d'éducation demeurent cependant les plus exposés.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 02.01, 02.12, 04.24, 04.25, 05.30, 06.30.

Sources : Enquête SIGNA n° 76 sur la violence en milieu scolaire.

Définitions

■ **L'enquête SIGNA** a été mise en place à la rentrée scolaire 2001-2002 dans l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Son objectif est de recenser, de manière exhaustive, les actes "graves" de violence survenus à l'école et à ses abords, à savoir ceux qui vérifient l'une au moins des conditions suivantes : actes dont la qualification pénale est évidente ; actes qui ont fait l'objet d'un signalement (à la police, à la gendarmerie, à la justice ou aux services sociaux du conseil général) ; actes qui ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire. Les actes dits d'incivilité sont donc exclus du champ de cette enquête.

La nomenclature des actes se compose de 26 postes, dont un poste "autre". Ces actes sont répartis en quatre classes d'atteinte : atteintes à la personne ; à la sécurité ; aux biens ; et autres faits de violence ou d'atteinte à la sécurité.

Le recensement des actes de violence s'effectue par période de deux mois durant l'ensemble de l'année scolaire, de septembre à juin. Pour chacune des années scolaires, on dispose ainsi des résultats de cinq périodes de collecte. Des analyses statistiques sont effectuées par la DEPP à la fin de chaque période.

Il n'y a pas de données disponibles sur l'année 2006-2007 en raison du faible nombre de réponses des établissements à l'enquête SIGNA. Un nouveau dispositif **SIVIS** (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) a été mis en place à la rentrée scolaire 2007. SIVIS comporte trois évolutions importantes :

- un recensement des actes de violence les plus graves en cohérence avec le "Mémento sur les conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire" : seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant, au regard des caractéristiques renseignées, sont enregistrés dans l'application. Cette démarche vise à assurer une homogénéité des déclarations entre les établissements ;
- l'ajout d'un questionnaire visant à évaluer le climat dans l'établissement et son évolution. Il permet de mettre en contexte la violence en milieu scolaire au-delà des seuls chiffres bruts fournis par le recensement des incidents ;
- une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'établissements et de circonscriptions du premier degré représentatif au niveau national (métropole et DOM).

De plus, SIVIS est une enquête statistique qui a obtenu le label du Conseil national de l'information statistique : les données recensées ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques ; en particulier, aucune information sur un établissement ne peut être diffusée.

Les premiers résultats de l'enquête SIVIS, sur l'année 2007-2008, seront disponibles à l'automne 2008. Étant donné l'évolution du périmètre des actes recensés, les comparaisons avec les données issues de SIGNA ne seront pas possibles.

[1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2005-juin 2006)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement	Nombre moyen d'incidents pour 100 élèves
Lycée général et technologique	10 800	10,0	1,0
Lycée professionnel	11 058	14,3	3,3
Collège	59 074	14,9	3,1
EREA	1 132	19,5	14,7
Ensemble	82 064	14,0	2,5

Lecture - Pour l'ensemble de l'année scolaire 2005-2006, les collèges ont déclaré globalement 59 074 incidents, ce qui représente 14,9 incidents par collège ou 3,1 incidents pour 100 collégiens.

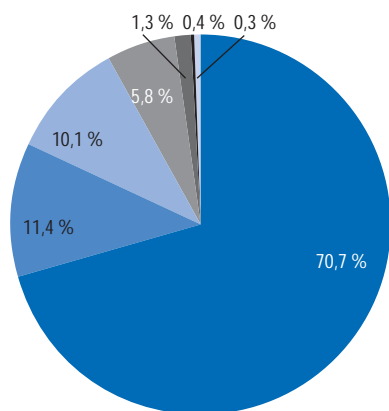
[2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2005-juin 2006)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	29,7	24 390
Insultes ou menaces graves	26,0	21 334
Vol ou tentative	8,6	7 022
Autres faits graves (1)	7,0	5 706
Dommmages aux locaux	3,7	3 042
Jet de pierres ou autres projectiles	3,4	2 790
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,3	1 884
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,0	1 611
Fausse alarme	1,9	1 598
Tags	1,9	1 553
Racket ou tentative	1,9	1 530
Ensemble des autres actes (2)	11,7	9 604
Ensemble	100,0	82 064

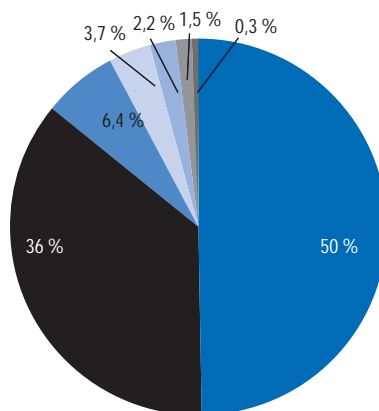
(1) Actes ne figurant pas explicitement dans la nomenclature.

(2) Comprend les consommations de stupéfiants, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les dommages aux véhicules, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages au matériel de sécurité, les tentatives d'incendie, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les tentatives de suicide, les trafics de stupéfiants, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les incendies, les bizutages, les trafics autres que de stupéfiants, les ports d'arme à feu et les suicides.

[3] Les auteurs des actes de violence



[4] Les victimes des actes de violence



Présentation

Pour l'année scolaire 2006-2007, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, 5 % des élèves sont absents quatre demi-journées ou plus par mois, sans qu'il y ait "régularisation". Cette proportion croît de 2,4 % à 6,5 % entre les mois de septembre et de mars. La valeur un peu plus élevée de mars s'explique par le nombre important de jours ouvrés associé à la hausse de l'absentéisme au cours de l'année.

Toutefois, il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne par établissement d'élèves absentéistes croît de 1,3 % en septembre à 5,8 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 6,3 % à 12,6 %. Et la proportion moyenne par collège d'élèves absentéistes reste relativement stable autour de 2 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète mal la réalité. En effet, une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : la proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 42 % en septembre 2006, et s'élève encore à 21 % en avril 2007. Sur l'ensemble de l'année scolaire, la moitié des établissements déclare toujours moins de 2 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. En janvier 2007, 44 % des établissements en déclarent moins de 1 % et 55 % moins de 2 %. Mais une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 15 % dans 10 % d'entre eux [2]. Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en janvier 2007, un élève aurait perdu, en moyenne, 7,6 % des demi-journées de cours prévues, soit plus d'une journée au cours du mois. Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : par ses absences, un élève de collège perdrait en moyenne 4,5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 5,5 % pour un élève de LEGT et 10 % pour un élève de lycée professionnel [3].

Définitions

■ **Enquête.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2006-2007 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2006 à avril 2007, car le taux de réponse oscillait autour de 70 % pour cette période, alors qu'il n'était pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiés". En matière de régularisation des absences, deux pratiques existent dans les établissements :

- la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme légitime par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) à l'effectif total d'élèves et au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

Sources : Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2006-2007) (%) (France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Total
Septembre 2006	1,3	1,3	6,3	2,4
Octobre 2006	2,1	3,0	9,2	4,2
Novembre 2006	1,9	3,2	9,0	4,2
Décembre 2006	2,7	4,1	10,0	5,0
Janvier 2007	2,4	4,6	10,9	5,4
Février 2007	2,4	4,6	11,6	5,6
Mars 2007	2,8	5,8	12,6	6,5
Avril 2007	1,9	4,6	11,5	5,4

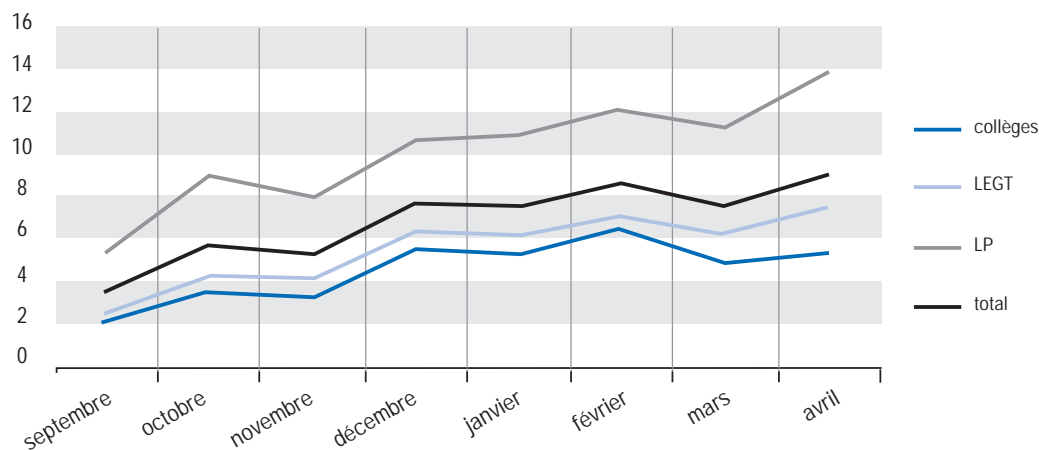
Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absenteïstes croît de 2,4 % en septembre 2006 à 5,6 % en février 2007, et elle est de 6,5 % en mars 2007.

[2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents quatre demi-journées ou plus (janvier 2007) (%) (France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Total	0,3	1,6	6,1	16,7
Lycée d'enseignement général et technologique	0,2	1,5	5,4	14,6
Collège	0,0	0,7	2,1	5,2
Lycée professionnel	1,9	5,8	14,8	30,2

Lecture - En janvier 2007, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,6 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 6,1 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 16,7 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

[3] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (2006-2007) (%) (France métropolitaine, Public)



Présentation

7 283 ensembles immobiliers ont été recensés dans le 2nd degré public en 2007-2008 en France métropolitaine et dans les DOM, hors EREA (80 établissements sont en EREA), dont 514 cités scolaires regroupant 1 062 établissements du 2nd degré. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 161,5 millions de m², dont 40,4 millions bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25 %. La surface développée hors œuvre totale représente 79 millions de m², dont 75,9 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, continue d'augmenter d'année en année pour s'élever à 17,7 m² en 2007-2008 contre 16 m² en 2001-2002, (écart de 15,1 m² dans les collèges à 29,3 m² dans les LP), cette hausse étant liée aux baisses d'effectifs du second degré.

Les deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des LEGT ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 34,2 % de leur surface construite dans les années 1970 et 28,2 % antérieurement. La construction scolaire reste à un niveau très faible pendant la décennie 1980 tandis qu'elle s'intensifie au cours des années 90, où une forte croissance s'observe pour les LEGT, suite au transfert des compétences dans le domaine des constructions scolaires aux collectivités.

Globalement, les établissements publics du 2nd degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 77,4 % (LP : 74,9 %, collèges : 75,5 %, LEGT : 81,4 %). Ce taux atteint plus de 90 % dans 25,5 % des établissements et même plus de 100 % dans 8,1 % qui fonctionnent donc en surcapacité. Ces taux tendent à se réduire depuis six ans.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (97,2 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (91,2 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI pour près de 13 élèves.

21 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (moins de 5 %) et établissements du second cycle, voire de niveau post-baccalauréat (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges, 60,4 %, que dans les autres types d'ensembles immobiliers où plus des trois quarts des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 43,1 %). 94,3 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

■ **Ensemble immobilier.** L'unité d'observation de l'enquête "Parc immobilier" n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes "géographiques" situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

■ **Surface bâtie.** Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

■ **Surface non bâtie.** Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

■ **Surface développée hors œuvre (SDHO).** Dans le cas des bâtiments principaux, on somme les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

■ **Capacité d'accueil pour l'enseignement.** Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie bien sûr subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

■ **Internat.** Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (par exemple cas des internats non mixtes).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 970	1 060	739	514	7 283
Nombre d'établissements en cité scolaire	277	498	287		1 062
Nombre total d'établissements	5 247	1 558	1 026		7 831
Surfaces (en milliers de m²)					
Surface cadastrale	80 963,0	35 218,1	19 050,6	26 257,1	161 488,8
Dont surfaces non-bâties	61 176,3	26 143,0	13 603,3	20 167,5	121 090,1
- Cours de récréation	14 463,4	5 265,0	2 256,7	3 781,0	25 766,1
- Parkings découverts	8 386,7	3 509,7	2 192,1	3 156,3	17 244,8
- Aires sportives découvertes	6 089,6	2 792,0	1 011,7	2 598,9	12 492,2
- Espaces verts	32 236,5	14 576,3	8 142,9	10 631,4	65 587,1
Dont surfaces bâties	19 782,9	9 099,1	5 448,3	6 102,7	40 433,0
Surfaces développées hors œuvre (SDHO)	35 628,4	19 994,3	9 494,3	13 852,1	78 969,1
Dont:					
- SDHO des bâtiments principaux	33 912,6	19 344,2	9 148,3	13 490,2	75 895,3
- Surface des bâtiments démontables	226,7	128,1	74,3	109,2	538,3
Taux d'encombrement (%)					
(Surface bâtie/surface cadastrale)	24,4	25,8	28,6	23,2	25,0

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15,1	18,5	29,3	19,9	17,7
Ancienneté des bâtiments (en %) :					
- construits avant 1970	28,2	47,7	39,6	65,8	41,2
- construits de 1970 à 1979	34,2	12,7	23,6	16,1	24,3
- construits de 1980 à 1989	12,0	10,4	14,3	4,6	10,5
- construits de 1990 à 1999	15,5	23,6	15,2	10,1	16,5
- construits depuis 2000	10,1	5,6	7,3	3,4	7,5
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement :					
- taux moyen d'occupation (en %)	75,5	81,4	74,9		77,4
- part des établissements occupés à plus de 90 % (en %)	23,5	33,9	22,8		25,5
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (en %) :					
- une salle informatique	96,8	98,3	97,3	98,4	97,2
- une salle artistique (arts plastiques, musique)	95,5	72,4	88,6	91,9	91,2
Nombre d'élèves par place en CDI (1)	12,7	15,0	10,7	10,3	12,7
Internats et service de restauration :					
- part des ensembles dotés d'internat (en %)	4,6	50,2	53,3	73,2	21,0
- taux d'occupation des lits (en %)	60,4	81,2	79,7	77,0	78,5
- part des lits destinés aux filles (en %)	46,0	47,2	35,0	43,8	43,1
- part des ensembles dotés d'un service de restauration	93,8	95,7	92,1	99,4	94,3

(1) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

La relance de l'éducation prioritaire s'est poursuivie en 2007-2008. L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves". Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 253 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir 2.15).

À la rentrée 2007, il y a en France 253 collèges ambition réussite (AR). Les académies offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des collèges AR oscille entre 13 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 8,5 % pour celle de Lille et 0,4 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23 % des collèges sont en ambition réussite contre 4 % en France métropolitaine.

De plus, onze collèges privés sous contrat sont en AR : trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles, deux dans celle de Rennes et un dans chacune des académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Lille.

Un collégien sur vingt est scolarisé dans un collège public AR, soit 122 700 élèves. La part des collégiens scolarisés dans un réseau AR va de 12 % dans l'académie d'Aix-Marseille, 8 % dans celle d'Amiens et 7 % dans celle de Lille à 0,3 % dans celle de Grenoble. Dans les DOM, les pourcentages d'effectifs de collégiens concernés demeurent plus élevés qu'en France métropolitaine (20 points d'écart en moyenne).

On dénombre plus de 1 700 écoles publiques ambition réussite (AR) en France à la rentrée 2007. Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges AR : la part des écoles AR oscille entre 7 % pour l'académie d'Aix-Marseille, 6 % pour celle de Lille et 0,3 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23,5 % des écoles sont ambition réussite contre 3 % en France métropolitaine.

Le nombre moyen d'écoles de niveau élémentaire par réseau ambition réussite est de 3,7 et celui d'écoles maternelles à peine inférieur (3,2). Dans les DOM, un réseau ambition réussite contient, en moyenne, 1,8 école maternelle et 4,6 écoles de niveau élémentaire.

Depuis la rentrée 2007, 25 lycées ont été labellisés "ambition réussite" : 11 lycées d'enseignement général et technologique, 3 lycées polyvalents et 11 lycées professionnels. Les académies d'Amiens, de Créteil et de Rouen accueillent chacune deux lycées d'enseignement général et technologique et celles de Corse, Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours et Reims un. Il y a un lycée polyvalent dans chacune des académies de Créteil, Poitiers et de la Réunion. Enfin, les lycées professionnels se trouvent dans les académies d'Aix-Marseille (2), Créteil (2), Bordeaux, Corse, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Rouen et Toulouse.

Définitions

■ **Les 253 collèges ambition réussite (AR)** sont les unités de référence des réseaux "ambition réussite".

■ **Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire**, le collège devient l'unité de référence du réseau. Pour faciliter le travail en concertation dans les réseaux de l'éducation prioritaire, des "comités exécutifs" ont été créés, avant le 1^{er} mai 2006 pour les réseaux "ambition réussite" et pour la rentrée 2007 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006).

■ **Les lycées ambition réussite** s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'éducation prioritaire. Ils ont vocation à répondre aux besoins des nombreux collégiens issus des établissements de l'éducation prioritaire, en général, et des réseaux "ambition réussite", en particulier, qui poursuivent leur scolarité dans les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel (note de service n° 2007-079, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2007).

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichier des AR et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau ambition réussite (AR) par académie à la rentrée 2007 (Public)

	Collèges				Écoles AR		Écoles maternelles AR		Écoles élémentaires AR	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Nombre	Nbre moyen par réseau	Nombre	Nbre moyen par réseau
Aix-Marseille	27	13,0	13 484	11,7	138	7,3	65	2,4	73	2,7
Amiens	13	7,5	6 412	7,9	122	5,6	60	4,6	62	4,8
Besançon	3	2,6	1 250	2,7	20	1,5	13	4,3	7	2,3
Bordeaux	3	1,2	1 199	1,0	25	0,9	13	4,3	12	4,0
Caen	3	2,0	1 130	2,0	22	1,8	10	3,3	12	4,0
Clermont-Ferrand	4	2,8	1 320	3,0	31	2,4	15	3,8	16	4,0
Corse	1	3,6	403	3,3	5	1,9	-	0,0	5	5,0
Créteil	21	6,1	11 855	6,6	144	5,7	71	3,4	73	3,5
Dijon	2	1,2	805	1,2	19	0,9	10	5,0	9	4,5
Grenoble	1	0,4	378	0,3	9	0,3	4	4,0	5	5,0
Lille	28	8,5	11 015	7,2	193	6,1	92	3,3	101	3,6
Limoges	1	1,3	434	1,6	4	0,6	2	2,0	2	2,0
Lyon	9	4,3	3 906	3,5	79	4,0	40	4,4	39	4,3
Montpellier	6	3,0	2 891	2,8	38	1,9	20	3,3	18	3,0
Nancy-Metz	5	2,1	2 172	2,3	37	1,4	18	3,6	19	3,8
Nantes	9	3,7	2 263	2,3	52	2,6	28	3,1	24	2,7
Nice	6	4,3	3 321	3,9	43	3,8	21	3,5	22	3,7
Orléans-Tours	8	3,4	2 909	2,9	54	2,4	26	3,3	28	3,5
Paris	4	3,6	1 675	3,0	33	5,0	16	4,0	17	4,3
Poitiers	5	3,1	1 663	2,6	39	2,4	19	3,8	20	4,0
Reims	4	3,0	1 375	2,6	21	1,4	9	2,3	12	3,0
Rennes	2	0,9	632	0,7	13	0,8	6	3,0	7	3,5
Rouen	11	6,6	3 723	4,7	72	4,0	41	3,7	31	2,8
Strasbourg	6	4,2	3 065	4,1	38	2,3	24	4,0	14	2,3
Toulouse	7	3,0	2 939	2,8	62	2,4	34	4,9	28	4,0
Versailles	21	5,0	10 355	4,4	147	4,5	77	3,7	70	3,3
France métropolitaine	210	4,1	92 574	3,9	1 460	3,0	734	3,5	726	3,5
Guadeloupe	4	9,3	1 928	6,9	25	8,0	10	2,5	15	3,8
Guyane	12	42,9	8 199	45,8	52	36,6	14	1,2	38	3,2
Martinique	8	19,0	4 327	18,9	43	17,2	-	0,0	43	5,4
La Réunion	19	26,0	15 662	27,4	158	31,3	55	2,9	103	5,4
DOM	43	23,1	30 116	23,9	278	23,0	79	1,8	199	4,6
France métr. + DOM	253	4,8	122 690	4,9	1 738	3,5	813	3,2	925	3,7

Présentation

À la rentrée 2007, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 6 200 écoles publiques ou collèges publics. Néanmoins, trois départements n'ont aucun établissement en réseau de réussite scolaire : le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère.

Les académies de France métropolitaine offrent des situations contrastées. Ainsi, la part des écoles relevant des réseaux de réussite scolaire oscille entre 3 % dans l'académie de Poitiers et 28 % à Paris, voire 39 % en Corse.

Pour les collèges, la distribution s'étend de 5 % des établissements de l'académie de Poitiers à plus de 25 % pour cinq académies : Lille, Paris, Rouen, Créteil et la Corse.

Dans les DOM, 23 % des écoles et 22 % des collèges sont en réseau de réussite scolaire, contre respectivement 10 % et 16 % en France métropolitaine. Par contre, 9 % des collèges sont en ZEP, alors qu'en France métropolitaine, ils sont 12 %. Ceci s'explique par le nombre élevé de collèges têtes de réseaux ambition réussite (23 % contre 4 % en France métropolitaine - voir 2.14).

En France, 16 % des collégiens sont scolarisés dans un collège en réseau de réussite scolaire, soit 401 600 élèves. La part des collégiens qui relèvent des réseaux de réussite scolaire va de 5 % dans l'académie de Poitiers à 24 % dans celle de Rouen et 28 % dans celle de Créteil. Le chiffre élevé de la Corse (54 %) s'explique par la création de huit réseaux d'éducation prioritaire au niveau des collèges, à la rentrée 2001. Dans les DOM, hors Guyane où tous les collèges sont têtes de réseau ambition réussite, la part de collégiens en RRS demeure plus élevée qu'en France métropolitaine.

Définitions

■ Réorganisation de la carte de l'éducation prioritaire.

L'année scolaire 2006-2007 a été marquée par une relance de l'éducation prioritaire (EP), qui s'est notamment traduite par une réorganisation de la carte de l'EP entrée en vigueur à la rentrée 2006.

L'objectif de ce plan de relance est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient "l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 253 réseaux "ambition réussite" et les autres réseaux dits "de réussite scolaire" (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006) (voir pages précédentes).

Avertissement : suite à une grève administrative des directeurs d'école, le constat des élèves du premier degré est trop partiel pour estimer les écoliers scolarisés dans un réseau de réussite scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 85.44, 90.44, 91.36, 95.25, 98.15, 98.16.
- "L'évaluation des zones d'éducation prioritaire : description, typologie, fonctionnement, résultats", Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 14, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 1992.
- "L'éducation prioritaire", Éducation & formations, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

Sources : Fichier des AR/ZEP/REP et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

[1] Nombre et proportion d'établissements en éducation prioritaire (hors ambition réussite) à la rentrée 2007 (Public)

	Écoles		dont écoles en ZEP		Collèges				dont collèges en ZEP			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Aix-Marseille	244	13,0	174	9,3	38	18,4	20 234	17,5	28	13,5	14 119	12,2
Amiens	171	7,8	129	5,9	27	15,6	12 981	16,0	24	13,9	11 957	14,8
Besançon	90	6,6	68	5,0	22	19,1	9 487	20,2	17	14,8	6 851	14,6
Bordeaux	408	15,5	208	7,9	41	16,3	15 709	13,6	23	9,1	9 390	8,1
Caen	46	3,9	45	3,8	10	6,6	4 019	7,2	9	6,0	3 599	6,5
Clermont-Ferrand	49	3,9	28	2,2	18	12,7	8 403	18,8	3	2,1	1 082	2,4
Corse	102	39,4	45	17,4	13	46,4	6 552	54,4	5	17,9	2 181	18,1
Créteil	545	21,5	504	19,8	99	28,5	51 379	28,4	91	26,2	46 728	25,8
Dijon	185	9,2	163	8,1	29	17,9	11 817	18,3	28	17,3	11 321	17,5
Grenoble	215	7,8	186	6,8	41	16,8	19 470	15,7	30	12,3	14 889	12,0
Lille	542	17,2	487	15,5	82	24,9	36 020	23,5	68	20,7	30 116	19,6
Limoges	46	6,8	37	5,5	5	6,5	2 135	8,0	5	6,5	2 135	8,0
Lyon	216	10,9	170	8,6	41	19,6	20 278	18,4	31	14,8	15 837	14,4
Montpellier	150	7,7	134	6,9	21	10,4	11 058	10,7	18	9,0	9 461	9,2
Nancy-Metz	206	7,8	134	5,1	30	12,9	12 223	12,8	25	10,7	9 949	10,4
Nantes	146	7,2	100	4,9	20	8,3	7 953	8,0	13	5,4	4 516	4,5
Nice	63	5,6	53	4,7	10	7,1	5 542	6,4	9	6,4	4 854	5,6
Orléans-Tours	155	7,0	107	4,8	28	11,9	11 448	11,3	23	9,8	8 499	8,4
Paris	184	27,9	156	23,6	28	25,2	12 160	21,9	20	18,0	9 100	16,4
Poitiers	47	2,9	36	2,2	8	5,0	3 540	5,4	7	4,4	3 169	4,9
Reims	126	8,6	118	8,1	25	18,9	10 984	20,5	24	18,2	10 575	19,7
Rennes	113	6,6	30	1,7	18	8,5	5 994	7,0	7	3,3	2 967	3,5
Rouen	179	10,0	172	9,6	45	26,9	19 098	24,1	38	22,8	15 284	19,3
Strasbourg	63	3,8	63	3,8	13	9,0	6 571	8,7	13	9,0	6 571	8,7
Toulouse	171	6,6	38	1,5	20	8,6	5 979	5,8	7	3,0	2 329	2,2
Versailles	593	18,2	379	11,6	84	20,2	43 979	18,9	55	13,2	29 497	12,7
France métropolitaine	5 055	10,4	3 764	7,7	816	16,1	375 013	15,8	621	12,3	286 976	12,1
Guadeloupe	58	18,6	14	4,5	11	25,6	6 641	23,7	3	7,0	2 319	8,3
Guyane	30	21,1	30	21,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Martinique	74	29,6	54	21,6	11	26,2	4 947	21,6	8	19,0	2 759	12,0
La Réunion	112	22,2	67	13,3	19	26,0	14 571	25,5	6	8,2	4 824	8,4
DOM	274	22,7	165	13,7	41	22,0	26 159	20,8	17	9,1	9 902	7,9
France métro. + DOM	5 329	10,7	3 929	7,9	857	16,3	401 172	16,1	638	12,2	296 878	11,9

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan "Universités 2000" qui a permis, à partir de 1991, outre la création d'universités nouvelles, la multiplication d'antennes d'universités et d'IUT, ainsi que des écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites géographiques.

À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires sont apparus les deux premiers Centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes. De même, depuis la rentrée 2001, quatre écoles polytechniques universitaires, nées de la fusion de plusieurs écoles ou formations d'ingénieurs d'un même site, ont été rattachées aux universités d'Aix-Marseille I, de Lille I, de Tours et d'Orléans. Cette nouvelle tendance au regroupement des structures, après leur multiplication rapide durant les années 1990, correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire.

En 2004, Paris IX a quitté le champ des universités et a désormais le statut de grand établissement. L'INP de Grenoble a pris ce statut en 2007. Le CUFR de Nîmes est devenu une université en 2007. Le nombre d'universités (y compris le CUFR d'Albi) en France métropolitaine et dans les DOM est désormais de 81. Les grands établissements sont maintenant au nombre de 10. Le nombre d'établissements ayant des classes STS a fortement progressé jusqu'en 2003. En 2004, il amorce une diminution qui se poursuit en 2005 sous l'influence des lycées privés. Depuis 2006, ce nombre progresse : 8 établissements supplémentaires proposent des STS en 2007. Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente également de 8 unités en 2007.

Après une décennie de baisse ou de croissance modérée, le nombre d'écoles d'ingénieurs a progressé fortement en 2004 (+ 2,5 %) sous l'impulsion des écoles dépendantes des universités. En 2005, un contre-coup a été constaté (- 1,6 %), suivi d'une stabilisation en 2006. Le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue de 2,8 % en 2007 et celui des écoles de commerce baisse de 4,1 %.

Malgré le reclassement de Paris IX, la centralisation des universités reste forte (près de 20 % sont en Île-de-France). De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, de commerce, les CPGE et les autres établissements, le poids de l'Île-de-France est compris entre 24 % et 26 %. Au contraire, les établissements ayant des classes STS, les IUT et, surtout, les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (entre 84 % et 90 % de ces établissements sont situés en province).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **Universités.** Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble.

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 a créé un IUFM dans chaque académie. Établissements publics d'enseignement supérieur à caractère administratif, ils se sont substitués aux anciennes structures (écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux, écoles normales d'apprentissage, centres de formation des professeurs de l'enseignement technique).

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des classes CPGE et STS.

■ **Écoles paramédicales et sociales.** On ne retient que les écoles recrutant au niveau du baccalauréat et au-delà.

■ **Autres écoles.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Universités (1)	80	80	80	80	82	82	81	81	81	81
IUT	103	103	104	112	112	113	114	114	114	114
IUFM	28	28	28	30	30	30	30	30	30	30
Grands établissements	8	8	8	8	8	8	9	9	9	10
STS (2)	1 987	2 015	2 040	2 068	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133
dont publiques	1 203	1 228	1 251	1 275	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319
dont privées	784	787	790	793	807	811	805	797	802	814
CPGE (2)	407	407	403	403	403	405	406	407	406	414
dont publiques	309	311	309	311	312	314	315	317	318	324
dont privées	98	96	94	92	91	91	91	90	88	90
Écoles d'ingénieurs	246	245	241	243	243	244	250	246	247	240
dont publiques, dépendantes des universités	69	69	69	68	69	66	70	69	70	74
dont publiques, dépendantes des INP	20	21	21	19	20	20	21	21	21	11
dont publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2
dont publiques, indépendantes des universités	85	84	81	85	83	83	85	84	86	85
dont privées	69	68	67	68	68	72	71	69	67	68
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	217	224	230	234	225	228	227	223	219	210
Établissements universitaires privés	18	18	18	19	15	13	13	13	13	13
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	25	25	25	23	23	23	23	23	23	20
Écoles supérieures artistiques et culturelles	206	221	239	229	243	238	237	236	235	242
Écoles paramédicales hors université (3)	445	431	420	420	409	420	420	418	412	412
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	134	137	133	133	143	147	143	161	180	180
Autres écoles de spécialités diverses	189	202	197	212	219	221	222	217	212	206
dont écoles juridiques et administratives	42	50	60	64	64	61	62	57	58	56
dont écoles de journalisme et écoles littéraires	11	16	18	23	24	25	25	25	24	25
dont écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002-2003, les CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. Estimation en 1999-2000 pour les STS et CPGE agricoles. (3) Données 2006-2007 en 2007-2008.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2007-2008

Académies	Structures relevant des universités			Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités			Écoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements	
	Univer- sités	IUT	Écoles d'ingénieurs dépendantes des universités	IUFM	STS	CPGE			
Aix-Marseille	4	3	3	1	87	16	5	12	75
Amiens	1	3	-	1	63	10	3	4	32
Besançon	1	2	2	1	47	9	1	4	16
Bordeaux	5	5	8	1	95	12	6	18	57
Caen	1	3	2	1	53	10	2	3	31
Clermont-Ferrand	2	2	3	1	44	10	3	3	29
Corse	1	1	-	1	6	2	-	2	4
Dijon	1	3	3	1	55	11	2	4	35
Grenoble	4	5	3	1	105	14	1	5	57
Lille	6	8	4	1	127	25	12	9	101
Limoges	1	1	2	1	31	4	1	3	18
Lyon	4	6	2	1	112	20	12	18	104
Montpellier	5	4	2	1	102	12	5	8	59
Nancy-Metz	3	8	4	1	82	15	13	1	45
Nantes	3	6	4	1	142	23	17	13	75
Nice	2	2	2	1	52	12	4	6	29
Orléans-Tours	2	6	4	1	78	10	1	4	31
Poitiers	2	3	2	1	63	9	1	6	20
Reims	1	2	1	1	54	8	2	11	18
Rennes	4	8	7	1	122	22	15	6	84
Rouen	2	3	1	1	61	13	4	2	27
Strasbourg	4	5	6	1	56	13	2	2	42
Toulouse	4	5	1	1	96	15	13	10	75
Total province	63	94	66	23	1 733	295	125	154	1 064
Paris	7	2	2	1	89	49	13	41	195
Créteil	4	9	3	1	110	23	9	3	59
Versailles	5	7	2	1	134	36	19	10	83
Total Île-de-France	16	18	7	3	333	108	41	54	337
France métropolitaine	79	112	73	26	2 066	403	166	208	1 401
Guadeloupe	1	-	-	1	19	4	-	-	6
Guyane	-	1	-	1	3	1	-	-	2
Martinique	-	-	-	1	14	2	-	1	9
La Réunion	1	1	1	1	31	4	-	1	8
France métr. + DOM	81	114	74	30	2 133	414	166	210	1 426

3 Les élèves du premier degré



3.1	Le premier degré en 2007-2008	70
3.2	Le premier degré : évolution	72
3.3	Le premier degré par département et académie	74
3.4	Le préélémentaire en 2007-2008 : évolution	76
3.5	L'élémentaire par âge : évolution (rentrée 1999)	78
3.6	L'enseignement des langues vivantes dans le cycle III du premier degré	80
3.7	Les effectifs de CLIS	82
3.8	Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré	84
3.9	Le redoublement à l'école élémentaire	86
3.10	La santé des enfants en grande section de maternelle et en CM2	88

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré ont scolarisé près de 6 645 100 élèves à la rentrée 2007 (soit des effectifs stables par rapport à la rentrée 2006).

En France métropolitaine, 6 373 100 élèves sont accueillis par les écoles à la rentrée 2007.

En France, il naît environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement minoritaires dans le premier degré. En effet, en France métropolitaine et dans les DOM, les filles représentent respectivement 48,8 % et 48,5 % du nombre d'élèves dans les classes élémentaires des secteurs public et privé. De même, dans les classes préélémentaires publiques, on dénombre 48,7 % de filles et 49,3 % dans les classes préélémentaires du secteur privé. Par ailleurs, les filles sont très minoritaires en ASH [1].

Définitions

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Cycles.** Le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 définit les nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. La scolarité est organisée en trois cycles pédagogiques : le cycle I des apprentissages premiers, le cycle II des apprentissages fondamentaux, et le cycle III des approfondissements (voir en 1.1). Les classes d'initiation ne sont pas enquêtées à ce sujet.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

Avertissement : Les données par classe ne sont pas disponibles pour l'année scolaire 2007-2008. Le tableau [1] propose des données par niveau, sexe et âge. Il s'agit d'estimations.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 08.01.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2007-2008.

Le premier degré en 2007-2008

[1] Répartition des élèves du premier degré par niveau, sexe et âge en 2007-2008 (estimations) (France métropolitaine + DOM)

Public

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Public
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	67 527	66 280	-	-	9	11	133 827
3 ans	356 058	339 113	-	-	33	41	695 245
4 ans	357 447	341 044	22	39	75	55	698 682
5 ans	356 248	338 038	2 919	4 934	118	71	702 328
6 ans	6 417	3 268	350 778	339 489	1 755	1 151	702 858
7 ans	302	278	357 189	342 260	2 354	1 620	704 003
8 ans	-	-	341 264	328 785	3 701	2 413	676 163
9 ans	-	-	327 192	316 456	5 422	3 560	652 630
10 ans	-	-	312 947	299 151	5 991	3 980	622 069
11 ans	-	-	78 170	57 359	5 823	3 739	145 091
12 ans	-	-	4 945	3 519	661	447	9 572
13 ans	-	-	249	188	341	289	1 067
Total France métr. + DOM	1 143 999	1 088 021	1 775 675	1 692 180	26 283	17 377	5 743 535
Total France métropolitaine	1 097 376	1 043 276	1 694 733	1 616 275	24 677	16 418	5 492 755

Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	16 628	17 124	-	-	-	-	33 752
3 ans	46 921	46 019	-	-	-	-	92 940
4 ans	48 282	46 820	6	7	5	6	95 126
5 ans	48 919	46 906	1 075	1 622	10	5	98 537
6 ans	863	449	50 245	48 952	81	72	100 662
7 ans	55	46	57 280	54 236	205	126	111 948
8 ans	-	-	59 524	56 124	282	186	116 116
9 ans	-	-	60 078	56 983	321	281	117 663
10 ans	-	-	57 680	54 195	440	301	112 616
11 ans	-	-	12 381	7 631	334	268	20 614
12 ans	-	-	822	477	69	30	1 398
13 ans	-	-	80	53	51	25	209
Total France métr. + DOM	161 668	157 364	299 171	280 280	1 798	1 300	901 581
Total France métropolitaine	158 218	153 643	292 668	273 143	1 787	1 292	880 751

Public + Privé

Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (1)		Total Public + Privé
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
2 ans	84 155	83 404	-	-	9	11	167 579
3 ans	402 979	385 132	-	-	33	41	788 185
4 ans	405 729	387 864	28	46	80	61	793 808
5 ans	405 167	384 944	3 994	6 556	128	76	800 865
6 ans	7 280	3 717	401 023	388 441	1 836	1 223	803 520
7 ans	357	324	414 469	396 496	2 559	1 746	815 951
8 ans	-	-	400 788	384 909	3 983	2 599	792 279
9 ans	-	-	387 270	373 439	5 743	3 841	770 293
10 ans	-	-	370 627	353 346	6 431	4 281	734 685
11 ans	-	-	90 551	64 990	6 157	4 007	165 705
12 ans	-	-	5 767	3 996	730	477	10 970
13 ans	-	-	329	241	392	314	1 276
Total France métr. + DOM	1 305 667	1 245 385	2 074 846	1 972 460	28 081	18 677	6 645 116
Total France métropolitaine	1 255 594	1 196 919	1 987 401	1 889 418	26 464	17 710	6 373 506

(1) L'ASH regroupe les classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré (en France métropolitaine et dans les DOM) scolarisent environ 6 645 100 élèves en 2007-2008 contre 6 644 100 en 2006-2007. On constate une stagnation des effectifs (+ 0,02 % de hausse). Les évolutions sont variables suivant les niveaux.

L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960-1961 et 1985-1986, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse entre 1998 et 2005. Cette année, comme à la rentrée précédente, on constate une diminution tant dans le secteur privé (- 0,5 %) que dans le secteur public (- 1,1 %). L'enseignement élémentaire a perdu 16,6 % de ses effectifs entre 1960-1961 et 1985-1986, période où il enregistrait les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Cependant, depuis la rentrée 2004-2005, cette tendance s'inverse. En 2007-2008, les classes élémentaires du CP au CM2 voient leurs effectifs augmenter dans le secteur public (+ 0,8 %) ainsi que dans le secteur privé (+ 0,7 %).

Les effectifs de l'enseignement relevant de l'ASH (adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés) continuent de diminuer (- 4,1 % entre 2006-2007 et 2007-2008).

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5766, 5774, 5859, 5918, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6234, 6236, 6325, 6326, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.
- Notes d'Information, 96.06, 05.41, 07.05, 08.01.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2007-2008.

[1] Évolution des effectifs du premier degré (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	1981	1991	2000 (1)	2001 (1)	2002 (1)	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007 (1)	2008 (1)
Préélémentaire											
Public	2 137,2	2 322,9	2 200,3	2 225,2	2 238,2	2 248,4	2 273,4	2 285,1	2 288,3	2 257,7	2 232,0
Privé	319,2	321,3	312,7	315,1	316,2	317,6	325,3	324,4	323,8	320,7	319,0
Total	2 456,5	2 644,2	2 513,0	2 540,3	2 554,4	2 566,0	2 598,7	2 609,5	2 612,1	2 578,4	2 551,1
Part du Public (%)	87,0	87,8	87,6	87,6	87,6	87,6	87,5	87,6	87,6	87,6	87,5
Élémentaire											
Public	4 128,7	3 599,1	3 424,5	3 384,8	3 360,3	3 347,4	3 333,7	3 355,5	3 391,4	3 441,5	3 467,9
Privé	681,3	618,9	574,3	568,2	563,8	561,5	566,2	569,1	570,6	575,4	579,4
Total	4 810,0	4 218,0	3 998,8	3 953,0	3 924,1	3 908,9	3 900,0	3 924,6	3 962,0	4 016,9	4 047,3
Part du Public (%)	85,8	85,3	85,6	85,6	85,6	85,6	85,5	85,5	85,6	85,7	85,7
ASH											
Public	122,3	85,6	55,2	53,9	51,9	49,8	49,1	47,5	46,7	45,3	43,7
Privé	7,6	5,6	4,8	4,8	4,6	4,5	4,3	3,9	3,8	3,5	3,1
Total	129,9	91,2	60,0	58,7	56,5	54,3	53,3	51,4	50,5	48,8	46,8
Part du Public (%)	94,1	93,9	92,0	91,8	91,9	91,7	92,1	92,4	92,5	92,8	93,4
Total premier degré											
Public	6 388,2	6 007,6	5 680,0	5 663,9	5 650,4	5 645,6	5 656,2	5 688,1	5 726,4	5 744,5	5 743,6
Privé	1 008,1	945,8	891,8	888,1	884,6	883,6	895,8	897,4	898,2	899,6	901,5
Total	7 396,3	6 953,4	6 571,8	6 552,0	6 535,0	6 529,2	6 552,0	6 585,5	6 624,6	6 644,1	6 645,1
Part du Public (%)	86,4	86,4	86,4	86,4	86,5	86,5	86,3	86,5	86,4	86,5	86,4

(1) Données estimées pour les départements manquants (en 2007-2008, seules des données agrégées au niveau départemental ont été collectées).

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un Inspecteur d'académie, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Les écoles privées.** Elles sont soit sous contrat simple, dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État ; soit sous contrat d'association, l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat ; soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Ce corps intègre depuis 1990 les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN), les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) et les Inspecteurs de l'information et de l'orientation.

Avertissement : L'enquête n° 19 n'a pas été organisée en 2007-2008. Néanmoins, grâce au concours des inspecteurs de circonscription, des données concernant les effectifs par département ont pu être collectées.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2007-2008.

Le premier degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département, académie, COM, et en Nouvelle-Calédonie en 2007-2008

Départements (1), académies et COM (2)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements (1), académies et COM (2)	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	14 372	793	15 165	94,8	Loire-Atlantique	89 038	48 328	137 366	64,8
Hautes-Alpes	11 897	994	12 891	92,3	Maine-et-Loire	54 605	33 128	87 733	62,2
Bouches-du-Rhône	176 049	22 002	198 051	88,9	Mayenne	22 857	11 749	34 606	66,0
Vaucluse	50 233	5 990	56 223	89,3	Sarthe	50 437	9 085	59 522	84,7
Aix-Marseille	252 551	29 779	282 330	89,5	Vendée	32 365	32 940	65 305	49,6
Aisne	54 556	4 551	59 107	92,3	Nantes	249 302	135 230	384 532	64,8
Oise	84 286	5 415	89 701	94,0	Alpes-Maritimes	88 680	9 951	98 631	89,9
Somme	50 951	8 484	59 435	85,7	Var	89 353	5 655	95 008	94,0
Amiens	189 793	18 450	208 243	91,1	Nice	178 033	15 606	193 639	91,9
Doubs	49 399	4 277	53 676	92,0	Cher	26 895	1 914	28 809	93,4
Jura	24 159	2 670	26 829	90,0	Eure-et-Loir	41 658	4 285	45 943	90,7
Haute-Saône	23 650	1 099	24 749	95,6	Indre	19 058	1 360	20 418	93,3
Territoire de Belfort	12 759	1 230	13 989	91,2	Indre-et-Loire	50 764	5 896	56 660	89,6
Besançon	109 967	9 276	119 243	92,2	Loir-et-Cher	29 064	3 395	32 459	89,5
Dordogne	32 525	2 047	34 572	94,1	Loiret	61 980	6 056	68 036	91,1
Gironde	125 747	12 008	137 755	91,3	Orléans-Tours	229 419	22 906	252 325	90,9
Landes	32 303	2 704	35 007	92,3	Paris	136 266	38 524	174 790	78,0
Lot-et-Garonne	26 533	3 023	29 556	89,8	Charente	29 009	2 816	31 825	91,2
Pyénées-Atlantiques	46 255	12 305	58 560	79,0	Charente-Maritime	51 097	3 724	54 821	93,2
Bordeaux	263 363	32 087	295 450	89,1	Deux-Sèvres	29 599	7 379	36 978	80,0
Calvados	60 655	9 810	70 465	86,1	Vienne	35 167	4 758	39 925	88,1
Manche	40 348	9 573	49 921	80,8	Poitiers	144 872	18 677	163 549	88,6
Orne	23 052	5 817	28 869	79,9	Ardennes	28 121	2 219	30 340	92,7
Caen	124 055	25 200	149 255	83,1	Aube	27 836	2 421	30 257	92,0
Allier	27 753	2 642	30 395	91,3	Marne	50 222	6 358	56 580	88,8
Cantal	10 500	1 871	12 371	84,9	Haute-Marne	17 393	941	18 334	94,9
Haute-Loire	15 544	7 925	23 469	66,2	Reims	123 572	11 939	135 511	91,2
Puy-de-Dôme	49 345	6 963	56 308	87,6	Côtes-d'Armor	41 370	18 177	59 547	69,5
Clermont-Ferrand	103 142	19 401	122 543	84,2	Finistère	58 581	33 847	92 428	63,4
Corse-du-Sud	10 849	701	11 550	93,9	Ille-et-Vilaine	65 083	40 096	105 179	61,9
Haute-Corse	12 341	388	12 729	97,0	Morbihan	38 427	37 002	75 429	50,9
Corse	23 190	1 089	24 279	95,5	Rennes	203 461	129 122	332 583	61,2
Seine-et-Marne	145 836	7 483	153 319	95,1	Eure	59 116	4 744	63 860	92,6
Seine-Saint-Denis	169 643	9 152	178 795	94,9	Seine-Maritime	117 155	11 831	128 986	90,8
Val-de-Marne	129 064	10 924	139 988	92,2	Rouen	176 271	16 575	192 846	91,4
Créteil	444 543	27 559	472 102	94,2	Bas-Rhin	101 520	5 133	106 653	95,2
Côte-d'Or	46 092	4 260	50 352	91,5	Haut-Rhin	70 027	5 042	75 069	93,3
Nièvre	18 040	1 136	19 176	94,1	Strasbourg	171 547	10 175	181 722	94,4
Saône-et-Loire	47 776	4 013	51 789	92,3	Ariège	12 308	1 089	13 397	91,9
Yonne	31 376	2 452	33 828	92,8	Aveyron	18 611	6 323	24 934	74,6
Dijon	143 284	11 861	155 145	92,4	Haute-Garonne	106 208	10 634	116 842	90,9
Ardeche	23 028	8 533	31 561	73,0	Gers	14 507	1 929	16 436	88,3
Drôme	44 560	6 668	51 228	87,0	Lot	13 554	1 424	14 978	90,5
Isère	116 394	11 618	128 012	90,9	Hautes-Pyrénées	17 305	2 770	20 075	86,2
Savoie	37 239	3 751	40 990	90,8	Tarn	29 471	5 623	35 094	84,0
Haute-Savoie	65 699	10 078	75 777	86,7	Tarn-et-Garonne	21 468	2 959	24 427	87,9
Grenoble	286 920	40 648	327 568	87,6	Toulouse	233 432	32 751	266 183	87,7
Nord	240 180	66 133	306 313	78,4	Yvelines	146 649	14 370	161 019	91,1
Pas-de-Calais	148 185	21 609	169 794	87,3	Essonne	130 231	7 141	137 372	94,8
Lille	388 365	87 742	476 107	81,6	Hauts-de-Seine	143 306	16 846	160 152	89,5
Corrèze	18 963	1 431	20 394	93,0	Val-d'Oise	130 928	7 186	138 114	94,8
Creuse	9 490	165	9 655	98,3	Versailles	551 114	45 543	596 657	92,4
Haute-Vienne	29 346	1 875	31 221	94,0	France métropolitaine	5 492 755	880 751	6 373 506	86,2
Limoges	57 799	3 471	61 270	94,3	Guadeloupe	54 570	6 055	60 625	90,0
Ain	58 696	6 526	65 222	90,0	Guyane	37 271	2 556	39 827	93,6
Loire	60 275	16 978	77 253	78,0	Martinique	45 142	3 301	48 443	93,2
Rhône	150 275	31 656	181 931	82,6	La Réunion	113 797	8 918	122 715	92,7
Lyon	269 246	55 160	324 406	83,0	Total DOM	250 780	20 830	271 610	92,3
Aude	30 491	2 193	32 684	93,3	France métro. + DOM	5 743 535	901 581	6 645 116	86,4
Gard	63 022	8 500	71 522	88,1	Mayotte	45 476	-	45 476	100,0
Hérault	88 226	11 964	100 190	88,1	Polynésie française	33 551	7 088	40 639	82,6
Lozère	4 620	2 478	7 098	65,1	Saint-Pierre-et-Miquelon	394	309	703	56,0
Pyénées-Orientales	37 864	3 785	41 649	90,9	Wallis-et-Futuna	-	2 425	2 425	0,0
Montpellier	224 223	28 920	253 143	88,6	Total COM	79 421	9 822	89 243	89,0
Meurthe-et-Moselle	65 909	4 460	70 369	93,7	Nouvelle-Calédonie (2)	27 049	9 003	36 052	75,0
Meuse	18 662	1 446	20 108	92,8					
Moselle	94 785	4 439	99 224	95,5					
Vosges	35 669	2 715	38 384	92,9					
Nancy-Metz	215 025	13 060	228 085	94,3					

(1) Ces effectifs résultent d'estimations départementales fournies par les inspections académiques.

(2) La Nouvelle-Calédonie a un statut spécifique.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2007, 2 551 050 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire sont en baisse aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement - 1,1 % et - 0,8 %), par rapport à l'année précédente. On constate une baisse du nombre d'élèves à presque tous les âges, sauf les enfants âgés de 3 ans. La plus importante diminution concerne les écoliers âgés de 2 ans (- 9,1 % dans le secteur public et - 3,1 % dans le secteur privé) [1]. Ces variations d'effectifs s'expliquent par des effets démographiques : en effet, les effectifs du préélémentaire sont étroitement liés au nombre de naissances. La natalité française a diminué de 2001 à 2003 et réaugmente depuis 2004. Ainsi, la génération actuellement âgée de 3 ans est plus nombreuse que celle des enfants âgés de 4 ans. À l'inverse, les générations des enfants de 4 ans et 5 ans sont moins nombreuses que celles qui entrent en élémentaire (CP et CE1). La baisse du nombre des naissances entraîne une baisse des effectifs du préélémentaire de 1,1 %. En France métropolitaine et dans les DOM, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'élève à 79,9 % ; ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000 ; à cette date, il s'élevait à 84,9 % [2]. Cette baisse s'explique par le fait que le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté [3].

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2008 pour l'année scolaire 2007-2008. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2007-2008 sont nés en 2005.

■ **Préélémentaire.** Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

■ **Écoles spécialisées :** le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisées.

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

■ **Population scolarisable.** Les effectifs en sont publiés chaque année par l'INSEE dans les Bulletins mensuels de statistiques (BMS) de janvier. La population scolarisable est évaluée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction des données de l'état civil et des évolutions constatées entre les deux derniers recensements.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 5510, 5530, 5588, 5596, 5680, 5681, 5766, 5774, 5859, 5918, 5968, 5970, 6073, 6074, 6164, 6165, 6325, 6326, 6422, 6423, 6523, 6524, 6584, 6586, 6623, 6625.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - 2007-2008.

Le préélémentaire en 2007-2008 : évolution

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge en 2007-2008 (estimations) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	130 641	33 367	164 008	133 807	33 752	167 559
%	6,1	10,7	6,7	6,0	10,6	6,6
3 ans	666 801	90 803	757 604	695 171	92 940	788 111
%	31,1	29,1	30,9	31,1	29,1	30,9
4 ans	669 019	92 838	761 857	698 491	95 102	793 593
%	31,3	29,8	31,1	31,3	29,8	31,1
5 ans	664 644	93 470	758 114	694 286	95 825	790 111
%	31,0	30,0	30,9	31,1	30,0	31,0
6 ans et plus	9 547	1 383	10 930	10 265	1 413	11 678
%	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5
Total	2 140 652	311 861	2 452 513	2 232 020	319 032	2 551 052
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1) (2) (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1960	1970	1975	1980	1985	1990	1994	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	1961	1971	1976	1981	1986	1991 (3)	1995	2001	2002	2003	2004 (5)	2005	2006	2007	2008
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,5	35,3	34,7	32,0	28,8	26,1	24,5	23,4	20,9
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble 2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,8	84,9	84,7	83,5	82,9	82,2	81,4	80,5	79,9

(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985-1986.

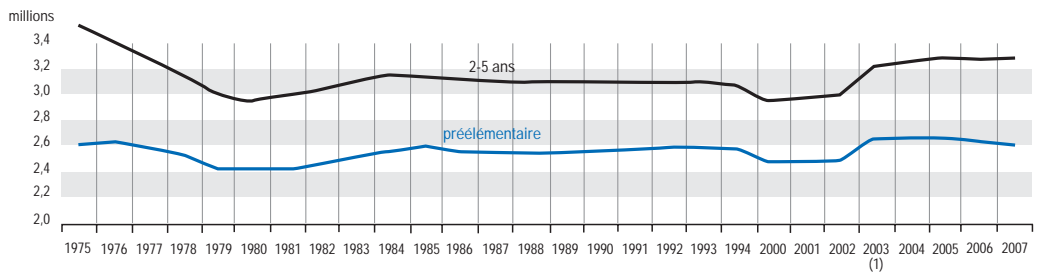
(2) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, les pourcentages ne peuvent être calculés.

(3) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du nouveau recensement de la population.

(4) Si l'on ne compte que les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire, 31 % des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2005 sont scolarisés en 2007.

(5) À partir de 2003-2004, le taux de scolarisation concerne la France métropolitaine et les DOM.

[3] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée (France métropolitaine jusqu'en 2003 puis France métr. + DOM, Public + Privé)



(1) À partir de 2003 : données pour la France métropolitaine et les DOM.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 1999-2000, en France métropolitaine et dans les DOM, dans l'enseignement public, 7,7 % des élèves de CP et 20,3 % de ceux de CM2 avaient un an ou plus de retard contre, respectivement, 5,8 % et 16,2 % dans l'enseignement privé. Les élèves en avance représentaient 1,1 % des élèves de CP et 2,3 % de ceux de CM2 dans l'enseignement public (contre, respectivement, 2,6 % et 3,9 % dans l'enseignement privé) [1].

Les filles avaient moins souvent de retard que les garçons, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, et l'écart a augmenté avec le niveau : dans le secteur public, l'écart entre filles en retard et garçons en retard était de 2,6 points en CP et de 5,4 en CM2 ; dans le secteur privé, de 2,5 points en CP et de 6,6 points en CM2 [1].

La répartition par âge était différente suivant le secteur ; en CP, les élèves étaient plus nombreux à être "en retard" dans le secteur public (7,7 %) que dans le secteur privé (5,8 %). Cet écart est passé à 3,9 points en CE1, à 4,3 points en CE2, 4,2 points en CM1 et 4,1 points en CM2 [1] [3].

Du fait de la diminution des proportions d'élèves en avance et en retard, les pourcentages d'élèves ayant respectivement 6 ans au CP et 10 ans au CM2 (âges théoriques normaux pour ces classes) ont fortement augmenté en trente ans. En 1999-2000, ils étaient de 91,3 % pour le CP et 77,8 % pour le CM2 [2] [3].

La structure par âge en CM2 a une influence directe sur la répartition par âge en sixième.

La proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé est passée de 13,5 % en CP à 15,3 % en CM2.

Définitions

■ **Âge.** L'âge est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire. Ainsi en 1999-2000, les enfants de 11 ans étaient nés en 1988.

■ **CP.** Cours préparatoire.

■ **CE1, CE2.** Cours élémentaire 1^{re} année, cours élémentaire 2^e année.

■ **CM1, CM2.** Cours moyen 1^{re} année, cours moyen 2^e année.

Avertissement :

- données non disponibles pour les années scolaires 2000-2001 à 2007-2008 ;
- des estimations ont été faites pour les écoles publiques manquantes des départements suivants : Loire, Seine-et-Marne ; des estimations ont été faites pour les écoles privées manquantes des départements suivants : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Sarthe.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6709.

Sources : Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 1999-2000.

L'élémentaire par âge : évolution (rentrée 1999)

[1] Répartition des élèves du CP au CM2 par âge en 1999-2000
(France métropolitaine + DOM)

	Public				Privé			
	Garçons	Filles	Total	Total en %	Garçons	Filles	Total	Total en %
CP								
5 ans et moins	2 749	4 616	7 365	1,1	1 150	1 649	2 799	2,6
6 ans	315 605	302 798	618 403	91,3	49 523	47 388	96 911	91,5
7 ans	29 202	19 522	48 724	7,2	3 590	2 160	5 750	5,4
8 ans et plus	1 875	1 308	3 183	0,5	231	166	397	0,4
Total	349 431	328 244	677 675	100,0	54 494	51 363	105 857	100,0
CE 1								
6 ans et moins	3 940	5 652	9 592	1,4	1 286	1 900	3 186	2,8
7 ans	303 113	296 600	599 713	84,5	50 041	48 063	98 104	87,0
8 ans	54 660	39 494	94 154	13,3	6 674	4 187	10 861	9,6
9 ans et plus	3 657	2 509	6 166	0,9	392	254	646	0,6
Total	365 370	344 255	709 625	100,0	58 393	54 404	112 797	100,0
CE 2								
7 ans et moins	5 230	6 939	12 169	1,8	1 575	2 148	3 723	3,2
8 ans	277 544	287 957	565 501	82,8	49 166	47 811	96 977	84,4
9 ans	60 849	44 384	105 233	15,4	8 022	5 252	13 274	11,5
10 ans et plus	5 239	3 656	8 895	1,3	594	359	953	0,8
Total	348 862	333 936	682 798	100,0	59 357	55 570	114 927	100,0
CM 1								
8 ans et moins	6 004	8 081	14 085	2,1	1 922	2 598	4 520	3,8
9 ans	267 715	270 962	538 677	79,8	49 122	48 052	97 174	82,1
10 ans	64 500	47 598	112 098	16,6	9 342	5 962	15 304	12,9
11 ans et plus	6 159	4 326	10 485	1,6	846	459	1 305	1,1
Total	344 378	330 967	675 345	100,0	61 232	57 071	118 303	100,0
CM 2								
9 ans et moins	6 873	8 709	15 582	2,3	2 091	2 635	4 726	3,9
10 ans	259 159	266 253	525 412	77,4	48 832	48 985	97 817	79,9
11 ans	74 627	55 230	129 857	19,1	11 478	7 178	18 656	15,2
12 ans et plus	4 873	3 387	8 260	1,2	802	429	1 231	1,0
Total	345 502	333 579	679 081	100,0	63 203	59 227	122 430	100,0

[2] Évolution de la répartition des élèves de CP et de CM2 par âge (1) (% , milliers)
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine														
	1960 1961	1970 1971	1980 1981	1985 1986	1989 1990	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1993 1994	1994 1995	1997 1998	1998 1999	1998 2000	1999 2000 (2)	
CP															
5 ans et moins	20,1	5,4	2,1	2,1	1,8	1,8	1,6	1,5	1,6	1,5	1,2	1,2	1,3	1,3	
6 ans	57,8	73,9	82,2	85,8	87,4	88,3	89,8	91,4	91	91,1	91,4	91,5	91,6	91,3	
7 ans	15,6	16	13,4	10,6	9,6	8,8	7,8	6,5	6,9	6,9	7,0	7,0	6,7	7,0	
8 ans	4,1	3,2	1,8	1,2	0,9	0,9	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	
9 ans et plus	2,4	1,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total milliers	1 179,3	1 089,3	930,1	845,1	816,1	819,2	819,9	819,2	813,9	816,9	798,1	780,1	748,2	783,5	
CM 2															
9 ans et moins	8,9	6,9	3,4	2,8	3	2,8	2,6	2,6	2,9	3,1	2,7	2,6	2,5	2,5	
10 ans	39,1	47,7	59,3	60,7	69,3	71,8	72,7	74	74,5	76,3	77,3	77,8	78,0	78,0	
11 ans	34	33,9	24,8	24,4	20,9	20	20,1	19,7	19,7	18,3	18,6	18,4	18,3	18,3	
12 ans	14,1	8,7	9,7	9,7	6	4,8	4,2	3,4	2,7	2,1	1,3	1,1	1,1	1,1	
13 ans et plus	3,9	2,8	2,8	2,4	0,8	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total milliers	913,7	917,5	910,6	821,0	775,0	803,7	820,7	815,1	772,0	765,2	773,6	771,7	768,5	768,5	

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la répartition par âge ne peut être calculée. (2) France métropolitaine + DOM.

[3] Évolution de la proportion d'élèves en retard selon le niveau (%)
(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau	France métropolitaine									France métr. + DOM
	1990 1991	1991 1992	1992 1993	1994	1994 1995	1995 à 1997 (1)	1997 1998	1998 1999	1999 2000	1999 2000
CP	9,9	8,5	7,1	7,4	7,4	...	7,4	7,4	7,2	7,4
CE 1	16	14,1	13,4	12,9	13,4	...	13,2	13,3	13,3	13,6
CE 2	19,4	18,7	16,4	15,9	15,6	...	15,9	15,7	15,8	16,0
CM 1	23,1	21,5	20,4	18,1	17,8	...	17,4	17,5	17,2	17,5
CM 2	25,4	24,7	23,4	22,7	20,6	...	20,0	19,7	19,5	19,7

(1) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, la proportion ne peut être calculée.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

L'année scolaire 2006-2007 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, qui a été engagée depuis 1998.

En 2006-2007, 98,45 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes, dont 97,49 % pour les CE2. S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, ce taux de couverture s'établit à près de 91,01 % pour le cycle III. Le principal effort porte sur le CE2, dont la couverture est presque totale contre 81 % des classes en 2004-2005, 70,7 % en 2003-2004, et 55,7 % à la rentrée 2002.

L'anglais est la langue la plus étudiée à l'école en cycle III, puisque 86 % des classes du secteur public bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée à l'école avec 10,63 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public, à 95,54 % des groupes, la part de l'enseignement de l'allemand est à 5,88 %.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2006-2007, comme lors des années précédentes, concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans les classes de cycle III, tel qu'il est régi par les programmes de l'école élémentaire du 25 janvier 2002 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction générale de l'enseignement scolaire, Bureau des écoles (DGESCO A1-1), ministère de l'Éducation nationale.

[1] Pourcentages de classes accueillant des élèves de cycle III et bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes en 2006-2007

	Public : CE2	Public : cycle III	Privé sous contrat : CE2	Privé sous contrat : cycle III
2001-2002	24,7	71,9	22,8	62,2
2002-2003	55,7	83,8	59,6	80,9
2003-2004	70,6	89,6	73,8	89,8
2004-2005	81,0	93,3	61,1	85,5
2005-2006	92,9	97,5	81,2	88,5
2006-2007	97,5	98,5	87,2	91,0

[2] Proportions des groupes d'élèves de cycle III selon la langue enseignée en 2006-2007 (%) (Public)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
2001-2002	18,6	76,4	0,05	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,06	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,20	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,05	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,05	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2

=

3 Les élèves du premier degré

Présentation

En 2007-2008, 39 600 élèves sont scolarisés dans une classe d'intégration scolaire (CLIS), soit des effectifs stables par rapport à ceux observés à l'année précédente. Toutefois, alors que le nombre d'élèves de CLIS de l'enseignement public est stable (- 230 élèves), celui de l'enseignement privé enregistre une progression de 9 % (+ 200 élèves). Sur une période plus longue, la baisse des effectifs de CLIS reflète la priorité donnée à l'intégration individuelle.

Les élèves de CLIS représentent 0,7 % de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré et 1 % des élèves de l'enseignement élémentaire public et privé. Ils fréquentent pour 94 % d'entre eux une école publique [1]. La répartition par académie de la part de la scolarisation collective (CLIS) par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire fait apparaître des différences notables [3]. Les taux les plus forts se rencontrent dans les DOM, à l'exception de la Martinique, ainsi que dans les académies d'Amiens, de Lille, de Caen, de Clermont-Ferrand et de Poitiers (entre 0,8 % et 1,3 %), les taux les plus faibles dans les académies franciliennes ainsi que dans les académies de Nantes, de Rennes et de Toulouse (moins de 0,6 %).

Les garçons représentent 62 % des élèves scolarisés dans une CLIS [2]. Les élèves de CLIS sont plus âgés que l'ensemble des élèves du 1^{er} degré : un élève sur deux a dix ans ou plus contre 14 % pour l'ensemble de la population du 1^{er} degré. Après leur scolarisation en CLIS, les élèves sont, en principe, accueillis dans les sections d'enseignement de l'enseignement adapté (SEGPA), dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et dans les unités pédagogiques d'intégration (UPI). 94 % des élèves en intégration collective fréquentent une CLIS de type 1 (classe ayant vocation à accueillir des élèves présentant un handicap mental), 2 % une CLIS de type 2 (handicap auditif), 1 % une CLIS de type 3 (handicap visuel) et 3 % une CLIS de type 4 (handicap moteur).

Définitions

■ **Écoles spécialisées.** Le terme "écoles spécialisées" regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- écoles maternelles spécialisées ;
- écoles de plein air ;
- écoles autonomes de perfectionnement ;
- écoles de niveau élémentaire spécialisé.

■ **CLIS.** Classes d'intégration scolaire. Elles accueillent des élèves présentant un handicap mental (type 1), auditif (type 2), visuel (type 3) ou moteur (type 4), mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré (année 2007).

Les effectifs de CLIS

[1] Évolution des effectifs de CLIS (France métropolitaine + DOM)

	1980	1990	1993	1994	1997	1998	1999	2004	2005	2006	2007
	1981	1991	1994	1995	1998	1999	2000	2005	2006	2007	2008
Public											
Écoles ordinaires	84 306	58 979	46 866	43 596	42 411	42 631	40 296	35 064	36 973	37 011	36 762
Écoles spécialisées	5 784	2 653	2 421	2 224	2 085	1 902	1 909	690	779	658	670
Total	90 090	61 632	49 287	45 820	44 496	44 533	42 205	35 754	37 752	37 669	37 432
Privé											
Écoles ordinaires	5 009	3 693	2 644	2 329	2 295	2 283	2 383	1 816	2 002	2 003	2 182
Écoles spécialisées	385	183	263	264	211	207	202	14	76	12	20
Total	5 394	3 876	2 907	2 593	2 506	2 490	2 585	1 830	2 078	2 015	2 202
Total Public + Privé	95 484	65 508	52 194	48 413	47 002	47 023	44 790	37 584	39 830	39 684	39 634
% du Public	94,4	94,1	94,4	94,6	94,7	94,7	94,2	95,1	94,8	94,9	94,4

Sources : MEN - enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

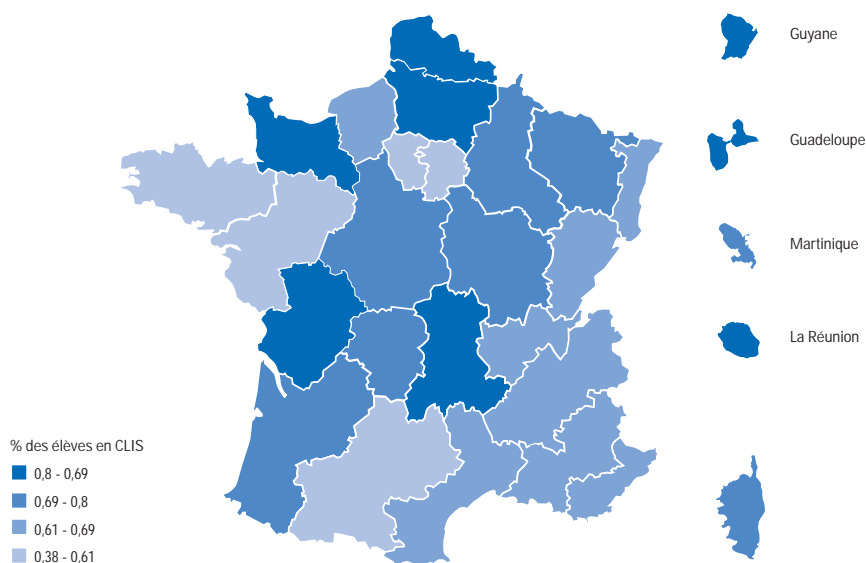
[2] Évolution de la répartition par sexe et par âge des effectifs de CLIS (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1984	1990	1993	1994	1997	1998	1999	2004	2005	2006	2007
	1985	1991	1994	1995	1998	1999	2000	2005 (1)	2006	2007	2008
Garçons	59,3	60,1	60,4	60,3	60,8	60,6	60,6	...	62,0	62,1	61,9
Filles	40,7	39,9	39,6	39,7	39,2	39,4	39,4	...	38,0	37,9	38,1
Total par sexe	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
7 ans et moins	5,7	7,1	9,0	9,7	8,9	8,9	9,1	11,8	11,4	11,3	11,7
8 ans	11,7	14,0	13,7	14,2	14,0	14,1	13,9	16,6	16,0	15,5	15,4
9 ans	17,4	21,0	20,6	21,2	21,6	21,6	22,0	22,8	22,9	21,7	21,4
10 ans	23,1	24,8	23,9	24,8	25,3	25,7	25,7	24,4	25,1	25,6	24,7
11 ans	25,9	24,6	26,2	24,4	25,1	24,9	25,0	22,1	22,4	23,7	24,4
12 ans et plus	16,2	8,5	6,6	5,7	5,1	4,8	4,3	2,4	2,2	2,1	2,4
Total par âge	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Données par sexe non disponibles.

Sources : MEN - enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

[3] Part des effectifs scolaires en CLIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2007-2008 (Public + Privé)



3 Les élèves du premier degré

Présentation

À la rentrée 2007, les écoles du premier degré ont scolarisé 109 700 élèves en situation de handicap, dont 9 % dans l'enseignement privé. Les effectifs d'élèves handicapés scolarisés enregistrent une légère baisse (- 1,3 %) en partie liée à l'évolution démographique des classes d'âge concernées. La baisse des effectifs concerne essentiellement les enfants souffrant de troubles des fonctions viscérales, métaboliques et nutritionnelles (- 17 %).

La majorité des élèves handicapés accueillis souffrent de troubles des fonctions cognitives ou de troubles psychiques (63 %) [1].

27 % des élèves handicapés fréquentant une classe dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement individuel, dont un sur cinq à temps plein. Cet accompagnement est assuré soit par un assistant de vie scolaire (AVS), soit par une personne recrutée sur un emploi de vie scolaire (EVS) dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou un contrat d'avenir [2]. Ce sont les déficients moteurs, les polyhandicapés, les déficients psychiques qui sont les plus suivis (respectivement 50 %, 46 %, 43 %) alors que seuls 15 % des élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique le sont.

Par ailleurs, 8,4 % des élèves handicapés fréquentent une classe ordinaire avec l'aide d'un enseignant spécialisé [4]. Mais il existe de fortes disparités selon les déficiences : parmi les élèves scolarisés individuellement, près de quatre déficients auditifs sur dix et un tiers des déficients visuels ont bénéficié de ce type de dispositif et seulement 2 % des élèves présentant une déficience viscérale ou métabolique.

Outre ces différentes formes d'accompagnement, les élèves handicapés peuvent bénéficier de matériel pédagogique adapté (financement par l'Éducation nationale), d'aménagement des bâtiments ainsi que de transports spécifiques destinés à faciliter leur scolarisation. Ainsi, 8 % des élèves handicapés ont bénéficié de matériel pédagogique adapté, soit la moitié des déficients visuels, un tiers des handicapés moteurs et un quart des déficients auditifs [3].

Définitions

■ **Classification des principales déficiences présentées par les élèves :**

- **les troubles des fonctions cognitives** concernent les déficiences intellectuelles ;
- **les troubles psychiques** recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissants du développement (TED), dont l'autisme ;
- **les troubles spécifiques des apprentissages** comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc. Également le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral ;
- **les troubles des fonctions motrices** sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle ;
- **les troubles des fonctions auditives** concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage ;
- **les troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles** sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- **les troubles des fonctions visuelles** regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

■ **AVS individuel.** L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) est chargé de l'accompagnement d'un seul élève. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant (temps plein) ou peut se limiter à certaines périodes (temps partiel).

■ **AVS collectif.** L'auxiliaire de vie scolaire collectif (AVS-CO) est le plus souvent attaché à une CLIS ou une UPI et a pour fonction d'aider l'ensemble des élèves de la classe. Dans l'enquête, sont comptabilisés les élèves bénéficiant d'un soutien particulier et régulier de la part d'un AVS-CO.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré (année 2007).

Les élèves handicapés intégrés dans le premier degré

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2 et 3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans et plus	Total
Troubles des fonctions cognitives	539	1 447	2 437	3 657	4 693	6 386	8 152	9 070	8 935	796	46 112
Troubles psychiques	1 008	2 193	2 966	3 402	3 026	2 827	2 766	2 533	2 114	341	23 176
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	51	219	548	1 006	1 305	1 759	2 029	2 222	1 745	180	11 064
Troubles des fonctions motrices	554	700	764	866	826	839	824	787	452	123	6 735
Troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles	643	671	836	839	808	705	636	579	233	52	6 002
Troubles des fonctions visuelles	133	182	243	302	317	359	308	302	148	37	2 331
Troubles des fonctions auditives	287	376	457	478	589	488	551	503	301	75	4 105
Plusieurs fonctions associées	512	910	1 211	1 136	930	850	853	762	713	139	8 016
Autre	140	244	272	296	274	235	252	218	171	39	2 141
Total	3 867	6 942	9 734	11 982	12 768	14 448	16 371	16 976	14 812	1 782	109 682
%	3,5	6,3	8,9	10,9	11,6	13,2	14,9	15,5	13,5	1,6	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire					Pas d'accompagnement	Total
	AVS-individuel		EVS-individuel		AVS collectif		
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel			
Troubles des fonctions cognitives	605	2 974	500	2 662	19 022	20 349	46 112
Troubles psychiques	1 258	4 511	1 114	3 102	3 213	9 978	23 176
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	136	1 884	102	1 094	849	6 999	11 064
Troubles des fonctions motrices	726	1 418	412	886	751	2 542	6 735
Troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles	152	349	118	286	181	4916	6 002
Troubles des fonctions visuelles	118	292	48	190	225	1 458	2 331
Troubles des fonctions auditives	52	338	37	224	484	2 970	4 105
Plusieurs fonctions associées	606	1 423	515	1 147	1 446	2 879	8 016
Autre	35	245	58	224	121	1 458	2 141
Total	3 688	13 434	2 904	9 815	26 292	53 549	109 682
%	3,4	12,2	2,6	8,9	24,0	48,8	100,0

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté		
	Oui	Non	Total
Troubles des fonctions cognitives	1 080	45 032	46 112
Troubles psychiques	441	22 735	23 176
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 422	9 642	11 064
Troubles des fonctions motrices	2 140	4 595	6 735
Troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles	219	5 783	6 002
Troubles des fonctions visuelles	1 154	1 177	2 331
Troubles des fonctions auditives	988	3 117	4 105
Plusieurs fonctions associées	892	7 124	8 016
Autre	66	2 075	2 141
Total	8 402	101 280	109 682
%	7,7	92,3	100,0

[4] Répartition par déficience des élèves handicapés du premier degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficience	Effectifs en scolarisation individuelle	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	16 780	1 342	8,0
Troubles psychiques	18 697	1 358	7,3
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	9 821	815	8,3
Troubles des fonctions motrices	5 791	326	5,6
Troubles des fonctions viscérales, métaboliques ou nutritionnelles	5 812	92	1,6
Troubles des fonctions visuelles	2 022	463	22,9
Troubles des fonctions auditives	3 390	917	27,1
Plusieurs fonctions associées	5 788	461	8,0
Autre	1 947	94	4,8
Total	70 048	5 868	8,4

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours des vingt dernières années, les redoublements à l'école élémentaire ont diminué de près de moitié : 35 % des écoliers qui commençaient leur scolarité élémentaire en 1978 ont redoublé contre seulement 18 % des élèves entrés au cours préparatoire (CP) en 1997 [2]. Si une telle évolution n'est pas sans doute indépendante de la généralisation de la scolarisation en maternelle à trois ans, elle reflète aussi les changements survenus dans la politique éducative : tant la loi d'orientation de 1989 que la réforme de 1992 introduisant les cycles à l'école limitaient les redoublements à un seul au cours de toute la scolarité élémentaire.

Cette baisse est générale, mais la structure du redoublement change. Au début des années soixante-dix, les scolarités élémentaires étaient marquées par un taux de redoublement du CP relativement élevé : 13 % des écoliers redoublaient cette classe [1]. Si les redoublements sont aujourd'hui toujours concentrés en début de scolarité, ils se répartissent de manière relativement équilibrée entre le CP et le CE1 : 6 % des élèves redoublent la première classe, 7 % la seconde. Là encore, ces évolutions portent la marque de l'instauration de la politique des cycles : des élèves qui auraient, avant la réforme, redoublé le CP redoublent le CE1 qui marque la fin du cycle des apprentissages fondamentaux. Par ailleurs, les redoublements ont d'autant plus tendance à être concentrés sur les deux premiers niveaux que les écoliers ne peuvent en principe redoubler qu'une fois durant leur scolarité élémentaire.

La baisse des redoublements touche tous les milieux sociaux, mais les disparités sociales de redoublement restent importantes : alors que seulement 3 % des enfants d'enseignants redoublent, 41 % des enfants d'inactifs et 25 % de ceux d'ouvriers sont dans ce cas [2]. Elle n'a pas permis aux garçons de combler leur déficit de réussite par rapport aux filles : 20 % des garçons redoublent contre seulement 15 % des filles. La meilleure réussite des filles est très prononcée parmi les enfants d'agriculteurs : 17 % des garçons redoublent contre seulement 7 % des filles [3].

Enfin, la durée de la scolarité en maternelle joue un rôle important car si plus d'un quart des enfants scolarisés deux ans en maternelle redoublent, ils sont 15 % quand ils y ont passé quatre ans.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon représentatif au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997-1998 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au cours préparatoire –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1978 est un échantillon représentatif au 1/45^e des élèves scolarisés au cours préparatoire dans une école publique ou privée de France métropolitaine en septembre 1978.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les 8 688 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires ;
- pour le panel 1978, elle comporte les 15 697 élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des sept premières années d'études élémentaires.

→ Pour en savoir plus

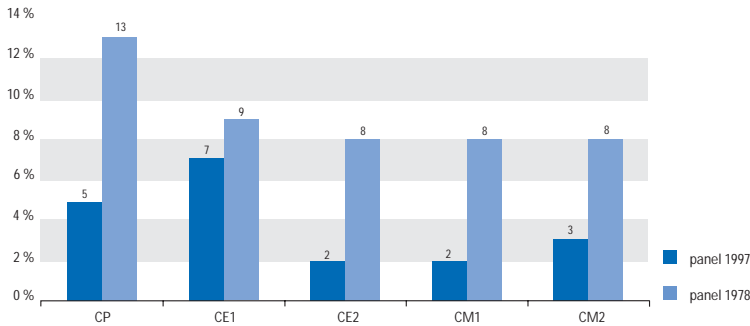
Publications

- J.-P. Caille, "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", *Éducation & formations*, n° 60, MEN-DEP, juillet-septembre 2001.
- J.-P. Caille, "Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire", *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire: nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

Sources : [1] Fichier du panel 1978, fichier du panel 1997, DEP. [2] [3] Fichier du panel 1997, DEP.

Le redoublement à l'école élémentaire

[1] Évolution des taux de redoublement en CP entre 1978 et 1997 (France métropolitaine, Public + Privé)



Lecture - 5 % des élèves entrés au CP en 1997 redoublent cette classe.

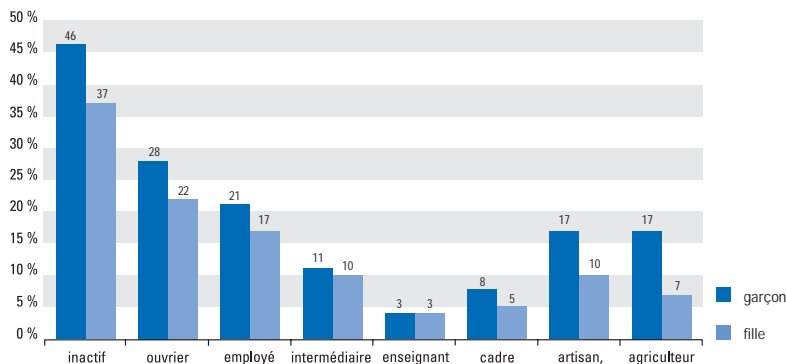
[2] Proportions d'élèves entrés au CP en 1978 et 1997 ayant redoublé en élémentaire (France métropolitaine, Public + Privé)

		1997	1978	Comparaison logistique 1978 vs 1997
PCS de la personne de référence du ménage (1)	agriculteur	12	33	4
	artisan, commerçant	14	31	3
	cadre	7	12	2
	enseignant	3	8	3
	intermédiaire	11	22	2
	employé	19	33	2
	ouvrier	25	46	3
Sexe	inactif	41	55	2
	garçon	20	38	2
Durée de la maternelle	filles	15	32	3
	2 ans ou moins	27	40	2
	3 ans	18	33	2
	4 ans ou plus	15	29	2
Ensemble		18	35	3

(1) PCS : profession et catégorie socioprofessionnelle.

Lecture - 18 % des élèves entrés au CP en 1997 ont redoublé lors de leur scolarité élémentaire.

[3] Proportions d'élèves entrés au CP en 1997 ayant redoublé en élémentaire selon le sexe de l'élève et la PCS de la personne de référence (France métropolitaine, Public + Privé)



Lecture - 46 % des fils d'inactifs entrés au CP en 1997 redoublent lors de leur scolarité élémentaire.

3 Les élèves du premier degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 1999-2000, plus de 30 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé organisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la Santé, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale. L'examen dentaire pratiqué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale révèle que 15 % des enfants ont au moins deux dents cariées, et 9,5 % non soignées. En ZEP, la prévalence des problèmes bucco-dentaires est plus élevée.

Le port de lunettes concerne plus d'un enfant sur dix en grande section de maternelle. Plus de 14 % des enfants de 5 et 6 ans sont en situation de surpoids (17 % en ZEP) et 4 % sont considérés obèses selon les seuils internationaux de l'indice de masse corporelle. Enfin, plus d'un enfant sur dix souffre de problèmes respiratoires [1].

Une seconde enquête, également organisée par les ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, a été réalisée au cours de l'année scolaire 2001-2002 auprès de 8 500 enfants scolarisés en CM2. L'examen dentaire montre que 37 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de deux fois et demi plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées est plus faible (8 %). 29 % des enfants interrogés déclarent connaître une anomalie visuelle et un quart porte des lunettes. Les problèmes de surpoids concernent à ces âges près de un enfant sur cinq et un enfant sur quatre en ZEP. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité n'est pas plus élevé qu'en grande section de maternelle. Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie.

L'enquête en CM2 a été rééditée en 2004-2005. La proportion d'élèves en situation de surpoids ou d'obésité a peu évolué. La prévalence de l'obésité est toujours deux fois plus élevée en ZEP [3] et touche plus souvent les enfants d'ouvriers (6,1 %) que de cadres (0,6 %). Si la prévalence globale de la surcharge pondérale est restée stable entre 2002 et 2005, les inégalités sociales se sont creusées, en particulier pour l'obésité. Ainsi, en 2005, on dénombrait dix fois plus d'obèses chez les enfants d'ouvriers que de cadres, contre quatre fois plus en 2002. En ce qui concerne la santé bucco-dentaire, le pourcentage d'enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées est deux fois plus élevé en ZEP, le port d'un appareil dentaire y est aussi beaucoup moins répandu. Au niveau de la santé respiratoire, un élève sur dix déclare un asthme "actuel", avec une prévalence plus élevée chez les garçons (11,6 %) que chez les filles (8,9 %). Par ailleurs, la couverture vaccinale contre l'hépatite B reste faible (38,9 %) alors que ces enfants sont nés pour la majorité d'entre eux en 1994, soit au moment de la mise en place de la vaccination des nourrissons.

Définitions

■ **Problèmes respiratoires.** L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondent oui à l'une au moins des questions suivantes : "As-tu déjà eu des crises d'asthme", "Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme" (la liste des médicaments étant fournie).

■ **Le surpoids.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m².

■ **Santé bucco-dentaire.** Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer le nombre de dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

■ **Vision.** La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et les résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, effectués par le médecin scolaire.

■ **Asthme "actuel".** Avoir eu au cours des douze derniers mois des sifflements dans la poitrine ou un traitement contre l'asthme.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "L'état de santé des enfants de 5-6 ans dans les régions", Études et résultats, n° 250, juillet 2003.
- "La santé des enfants scolarisés en classe de CM2 en 2004-2005. Premiers résultats", Études et résultats, n° 632, avril 2008, DREES.

Sources : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la DREES (ministère en charge de la Santé), la DGESCO et la DEPP du ministère de l'Éducation nationale, et l'InVS.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5
Enfants portant des lunettes	12,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7
Enfants ayant des problèmes respiratoires	11,9
Enfants en situation de surpoids	14,4
Enfants souffrant d'obésité	3,9

Sources : enquête triennale sur la santé, DREES, DGESCO.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées	37,1	49,8	34,2
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,1	15,2	7,3
Enfants portant des lunettes	25,9	22,8	26,3
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	2,9	5,0
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	12,0	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	8,0	9,7
Enfants en situation de surpoids	19,9	24,4	18,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	7,0	3,6

Sources : enquête triennale sur la santé, DREES, DGESCO.

[3] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,2	15,5	7,1
Enfants portant un appareil dentaire	11,0	6,8	11,5
Enfants portant des lunettes	25,8	21,0	26,0
Enfants en situation de surpoids	19,7	25,7	18,8
Enfants souffrant d'obésité	3,7	6,8	3,2

Sources : enquête triennale sur la santé, DREES-DGESCO.

4 Les élèves du second degré

4.1	Le second degré : évolution	92
4.2	Le second degré par département et académie	94
4.3	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré	96
4.4	Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux	98
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	100
4.6	Le second cycle professionnel par classe et par sexe	102
4.7	Le second cycle professionnel par âge et par sexe	104
4.8	Le second cycle professionnel : flux	106
4.9	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel (CAP, BEP, baccalauréats professionnels)	108
4.10	Le second cycle général et technologique par série	110
4.11	Le second cycle général et technologique : flux	112
4.12	Les options de seconde générale et technologique	114
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	116
4.14	Les options de première générale et technologique	118
4.15	Les options de terminale générale et technologique	120
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	122
4.17	Les sections européennes et internationales dans le second degré	124
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	126
4.19	Les enseignements adaptés dans le second degré	128
4.20	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré	130
4.21	Les élèves handicapés intégrés dans les établissements du second degré par âge	132
4.22	Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré	134
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	136
4.24	Devenir des élèves douze ans après leur entrée en sixième	138
4.25	Devenir des élèves dix ans après leur entrée au cours préparatoire	140
4.26	Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième	142
4.27	Les trajectoires des élèves de la sixième à l'entrée dans l'enseignement supérieur	144

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2007, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 371 400 élèves dans la métropole et les DOM. La baisse de 0,9 % enregistrée cette année est moins prononcée que celle observée l'année dernière. Les évolutions d'effectifs par secteur sont différentes : - 1,2 % dans le secteur public (- 53 300 élèves) et + 0,6 % dans le secteur privé (+ 6 600 élèves) [1].

Le premier cycle a vu croître ses effectifs de 1960 jusqu'en 1985 de 42,2 %, puis baisser de 1985 à 1990 avec l'entrée au collège de générations moins nombreuses. De la rentrée 1991 jusqu'en 1993, la population du premier cycle a été de nouveau en progression, puis s'est stabilisée en 1994. Depuis la rentrée 1995, les effectifs ne cessent de diminuer du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. À la rentrée 2007, les effectifs du premier cycle enregistrent une baisse de 0,5 %, moins prononcée qu'en 2006.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985. Ensuite, une baisse sensible s'est amorcée jusqu'en 1992. La très forte montée en puissance depuis 1985 des baccalauréats professionnels et l'intérêt confirmé pour les BEP compensaient nettement la perte de vitesse des CAP post-cinquième. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution entre 1999 et 2001 avec une baisse particulièrement sensible en 2000 (- 4,2 %). Durant quatre années, les effectifs du second cycle professionnel augmentent, + 20 500 élèves entre 2002 et 2005 (+ 2,9 %). Depuis la rentrée 2006, ils diminuent : - 10 600 élèves entre 2005 et 2007 dont - 6 300 pour la rentrée 2007 (- 0,9 % par rapport à la rentrée 2006).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991 du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 1995, la tendance s'inverse faiblement les deux années suivantes, en raison d'une démographie provisoirement plus favorable. De 1998 à 2000, les effectifs recommencent à diminuer : - 23 600 élèves (- 1,5 %) sur cette période. Entre 2001 et 2004, les effectifs progressent de 11 200 élèves, soit 0,7 %. À la rentrée 2007, le lycée général et technologique poursuit sa baisse commencée à la rentrée 2005 : - 21 200 élèves par rapport à la rentrée 2006 (soit - 1,4 %), notamment pour la classe de seconde en raison de l'entrée au lycée de générations peu nombreuses [1].

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, est en légère diminution, passant de 79,9 % en 2002 à 79,0 % en 2007.

Définitions

■ **Second degré.** Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle) et dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

■ **Premier cycle.** De la sixième à la troisième. À la rentrée 1997, ont été créées des unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège.

■ **Autres niveaux du premier cycle.** Il s'agit, outre les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA, appelées anciennement CIPAL), des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), des anciennes classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et des dispositifs relais.

■ **Second cycle général et technologique.** Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat, au baccalauréat de technicien ou au brevet de technicien.

■ **Second cycle professionnel.** Classes préparant en un ou deux ans aux BEP et en un ou deux ans aux CAP, baccalauréats professionnels et aux brevets des métiers d'arts (BMA).

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Avertissement : Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux de l'Éducation nationale, éditions 1969 (1960-1961), 1972 (1970-1971), 1982 (1980-1981).
- Notes d'Information, 86.04, 86.15, 91.04, 91.18, 93.13, 94.26, 95.18, 96.16, 97.13, 98.06, 99.15, 00.08, 01.01, 02.08, 02.57, 03.35, 04.38, 05.42, 07.06, 08.02.
- Tableaux statistiques, n° 5503, 5537, 5958, 5981, 6064, 6078, 6473, 6479, 6539, 6540, 6701, 6702, 6703, 6818, 6819.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second degré : évolution

[1] Évolution des effectifs du second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public, Privé, y compris EREA) (milliers)

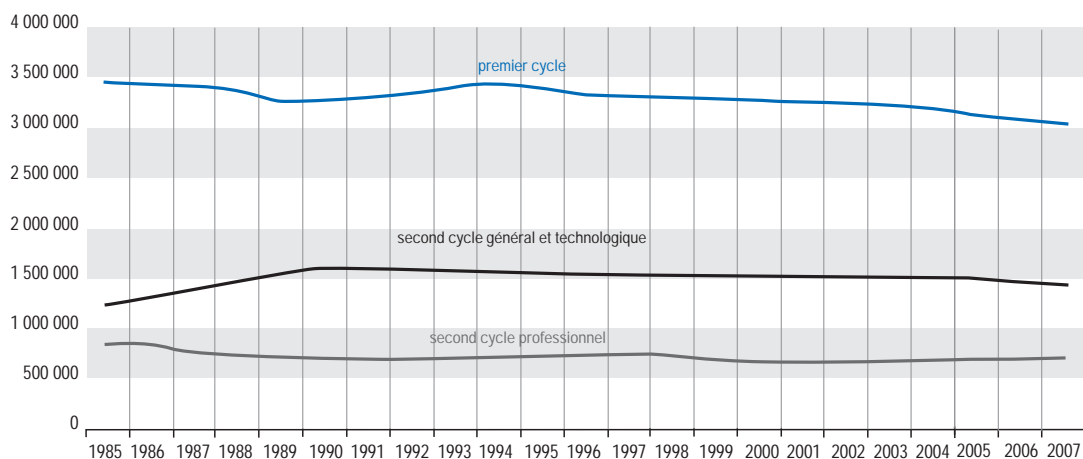
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM								
	1960	1980	1990	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Premier cycle	1 453,3	3 141,7	3 138,5	3 253,5	3 388,0	3 280,2	3 270,3	3 245,6	3 194,3	3 139,0	3 100,6	3 084,0
Public	1 090,7	2 536,3	2 489,1	2 596,6	2 710,9	2 610,2	2 599,1	2 574,6	2 528,0	2 479,8	2 444,6	2 422,8
Privé	362,6	605,4	649,4	656,9	677,1	669,9	671,2	670,9	666,3	659,2	656,0	661,2
Part du Public (%)	75,0	80,7	79,3	79,8	80,0	79,6	79,5	79,3	79,1	79,0	78,8	78,6
6 ^e à 3 ^e	1 453,2	2 954,2	3 082,3	3 190,5	3 380,1	3 275,9	3 265,5	3 239,5	3 186,5	3 129,6	3 090,1	3 071,8
CPA/CLIPA/Apprentissage junior (1)		187,4	56,2	63,0	7,9	2,0	1,5	1,4	1,5	1,2	1,1	0,9
UPI/Dispositifs relais (2)				-	-	2,3	3,4	4,7	6,3	8,2	9,4	11,3
Second cycle professionnel (3)	383,2	780,5	704,5	734,0	725,3	700,0	703,5	712,1	719,3	724,0	719,7	713,4
Public	256,2	608,5	541,9	568,7	572,8	552,7	554,7	560,7	566,4	569,1	565,5	559,2
Privé	127,0	172,0	162,6	165,3	152,5	147,4	148,9	151,3	152,9	154,8	154,2	154,2
Part du Public (%)	66,9	78,0	76,9	77,5	79,0	79,0	78,8	78,7	78,7	78,6	78,6	78,4
Second cycle général et technologique	421,9	1 102,6	1 571,1	1 607,6	1 526,5	1 504,2	1 509,8	1 511,2	1 515,5	1 512,9	1 491,2	1 470,0
Public	326,3	850,0	1 243,7	1 276,9	1 206,8	1 202,5	1 207,2	1 206,8	1 207,8	1 204,0	1 182,7	1 160,4
Privé	95,6	252,6	327,4	330,8	319,8	301,8	302,6	304,4	307,8	308,9	308,5	309,7
Part du Public (%)	77,3	77,1	79,2	79,4	79,1	79,9	80,0	79,9	79,7	79,6	79,3	78,9
Ensemble	2 258,4	5 024,8	5 414,1	5 595,1	5 639,8	5 484,4	5 483,6	5 468,8	5 429,1	5 375,9	5 311,4	5 267,4
Public	1 673,2	3 994,8	4 274,7	4 442,2	4 490,5	4 365,4	4 361,0	4 342,2	4 302,2	4 252,9	4 192,8	4 142,3
Privé	585,2	1 030,0	1 139,4	1 153,0	1 149,4	1 119,1	1 122,6	1 126,6	1 126,9	1 123,0	1 118,6	1 125,1
Part du Public (%)	74,1	79,5	79,0	79,4	79,6	79,6	79,5	79,4	79,2	79,1	78,9	78,6
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)		111,9	109,3	114,6	118,9	115,5	113,8	112,3	111,2	109,5	106,6	104,0
Public		111,0	106,8	112,2	115,7	111,7	109,9	108,4	107,2	105,5	102,6	99,9
Privé		0,9	2,5	2,5	3,2	3,8	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0
Part du Public (%)		99,2	97,7	97,9	97,3	96,7	96,6	96,5	96,4	96,3	96,3	96,1
Ensemble (avec enseignement adapté)	2 258,4	5 136,7	5 523,4	5 709,7	5 758,8	5 600,0	5 597,4	5 581,1	5 540,3	5 485,4	5 418,0	5 371,4
Public	1 673,2	4 105,8	4 381,5	4 554,3	4 606,2	4 477,1	4 470,9	4 450,5	4 409,4	4 358,4	4 295,5	4 242,2
Privé	585,2	1 030,9	1 141,9	1 155,4	1 152,6	1 122,9	1 126,5	1 130,5	1 130,9	1 127,0	1 122,6	1 129,2
Part du Public (%)	74,1	79,9	79,3	79,8	80,0	79,9	79,9	79,7	79,6	79,5	79,3	79,0

(1) Les CLIPA ont été créées en 1994 et l'Apprentissage junior en 2006.

(2) Les dispositifs relais comptabilisent 100 élèves à la rentrée 2007.

(3) À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel comprend les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



4 Les élèves du second degré

Présentation

Le second degré est dans chaque département placé sous l'autorité d'un Inspecteur d'académie qui participe à la tutelle pédagogique et administrative des établissements, particulièrement des collèges, et intervient dans l'organisation de la vie scolaire.

À la rentrée 2007, 5 371 400 élèves étaient scolarisés dans les établissements publics et privés du second degré de France métropolitaine et des DOM. La baisse de 0,9 % (soit - 46 700 élèves) enregistrée cette année est moins prononcée que celle observée l'année dernière.

En 2007, les évolutions d'effectifs par secteur sont différentes : ainsi, le secteur privé enregistre une hausse de 6 600 élèves (+ 0,6 %) alors que les effectifs du secteur public diminuent (- 53 300 élèves, soit - 1,2 %). La part du secteur privé progresse légèrement à la rentrée 2007, les établissements privés accueillant 21,6 % des élèves en France métropolitaine ; dans les DOM, ce pourcentage est de seulement 7,6 %. La part du secteur privé est très inégale d'une académie à l'autre, variant de 42,4 % pour l'académie de Rennes et 41,0 % pour l'académie de Nantes à 6,0 % pour La Réunion et la Guyane, 6,4 % pour la Corse et 10,2 % pour l'académie de Limoges.

Définitions

■ La population scolaire du second degré comprend :

- le premier cycle : de la sixième à la troisième dans les collèges, les CPA/CLIPA dans les collèges et les lycées professionnels (LP), les unités pédagogiques d'intégration (UPI) regroupant des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège ;
- le second cycle professionnel, principalement dans les lycées professionnels, y compris les formations en un an, mises en place à partir de 1994-1995 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle ;
- le second cycle général et technologique : seconde, première et terminale, surtout en lycée ;
- les formations complémentaires aux CAP, BEP, baccalauréats ;
- les SEGPA annexées aux collèges, ou les classes-ateliers intégrées aux collèges ;
- les formations de premier et second cycles dispensées dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) : 80 établissements accueillant 10 700 élèves.

■ **CLIPA (ex-CIPAL)**. Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **CPA**. Classes préparatoires à l'apprentissage (non compris les CPA des centres de formation d'apprentis).

■ **SEGPA**. Sections d'enseignement général et professionnel adapté (voir 4.19).

■ **UPI**. Unités pédagogiques d'intégration (voir 4.19).

Avertissement : Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 08.02.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves des établissements du second degré à la rentrée 2007
(France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé, y compris EREA)

Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total	Départements et académies	Effectifs (milliers)			% Public /total
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-					Meurthe-et-Moselle	49,6	11,2	60,8	81,6
Haute-Provence	12,3	0,7	13,0	94,3	Meuse	13,5	1,9	15,4	87,8
Hautes-Alpes	10,7	0,8	11,5	93,0	Moselle	75,9	13,8	89,7	84,6
Bouches-du-Rhône	129,6	39,7	169,4	76,5	Vosges	27,9	4,5	32,4	86,1
Vaucluse	40,1	9,8	49,9	80,4	Nancy-Metz	166,9	31,4	198,2	84,2
Aix-Marseille	192,8	51,0	243,8	79,1	Loire-Atlantique	61,7	42,9	104,5	59,0
Aisne	41,0	6,4	47,3	86,5	Maine-et-Loire	34,3	28,9	63,2	54,2
Oise	60,8	10,0	70,8	85,8	Mayenne	14,3	9,1	23,4	61,0
Somme	36,1	11,0	47,1	76,7	Sarthe	35,6	10,4	46,0	77,5
Amiens	137,9	27,4	165,3	83,4	Vendée	21,7	25,3	47,0	46,2
Doubs	37,3	6,0	43,3	86,1	Nantes	167,6	116,6	284,2	59,0
Jura	17,2	4,4	21,6	79,8	Alpes-Maritimes	71,8	13,4	85,2	84,2
Haute-Saône	16,7	1,7	18,3	90,8	Var	69,3	10,0	79,3	87,4
Territoire de Belfort	9,9	2,6	12,5	79,5	Nice	141,1	23,4	164,5	85,8
Besançon	81,1	14,6	95,8	84,7	Cher	20,1	2,5	22,6	88,8
Dordogne	23,4	3,3	26,7	87,6	Eure-et-Loir	28,7	5,5	34,3	83,9
Gironde	93,2	20,6	113,7	81,9	Indre	14,9	1,5	16,4	91,1
Landes	23,5	2,8	26,3	89,4	Indre-et-Loire	37,5	8,7	46,2	81,1
Lot-et-Garonne	20,2	4,0	24,2	83,6	Loir-et-Cher	47,4	7,9	55,3	85,7
Pyrénées-Atlantiques	36,3	15,7	52,0	69,8	Loiret	20,2	4,1	24,3	83,0
Bordeaux	196,6	46,4	242,9	80,9	Orléans-Tours	168,8	30,3	199,1	84,8
Calvados	44,8	12,9	57,7	77,6	Ville de Paris	105,1	58,3	163,4	64,3
Manche	31,2	9,4	40,6	76,9	Paris	105,1	58,3	163,4	64,3
Orne	17,4	5,3	22,7	76,8	Charente	21,8	3,7	25,5	85,6
Caen	93,4	27,6	121,0	77,2	Charente-Maritime	39,8	4,8	44,6	89,3
Allier	21,1	3,4	24,4	86,3	Deux-Sèvres	20,6	6,1	26,7	77,3
Cantal	7,7	2,1	9,8	78,9	Vienne	25,6	5,7	31,3	81,7
Haute-Loire	10,0	7,4	17,5	57,5	Poitiers	107,8	20,3	128,0	84,2
Puy-de-Dôme	36,6	9,7	46,3	79,0	Ardennes	21,9	2,5	24,4	89,6
Clermont-Ferrand	75,4	22,6	98,0	76,9	Aube	20,5	4,3	24,7	82,7
Corse-du-Sud	10,0	0,6	10,6	94,0	Marne	13,5	2,2	15,7	85,7
Haute-Corse	10,3	0,7	11,1	93,3	Haute-Marne	37,2	10,2	47,4	78,6
Corse	20,3	1,4	21,7	93,6	Reims	93,1	19,2	112,3	82,9
Seine-et-Marne	109,8	16,6	126,5	86,8	Côtes-d'Armor	28,6	15,7	44,2	64,6
Seine-Saint-Denis	115,1	17,0	132,1	87,1	Finistère	41,2	30,6	71,8	57,4
Val-de-Marne	89,2	16,4	105,6	84,5	Ille-et-Vilaine	48,1	33,3	81,5	59,1
Créteil	314,2	50,0	364,2	86,3	Morbihan	28,6	28,2	56,8	50,3
Côte-d'Or	32,9	7,8	40,7	80,9	Rennes	146,4	107,8	254,3	57,6
Nièvre	14,1	2,3	16,4	85,9	Eure	43,1	6,1	49,2	87,6
Saône-et-Loire	36,9	5,6	42,5	86,9	Seine-Maritime	92,2	21,1	113,3	81,4
Yonne	23,1	2,7	25,8	89,6	Rouen	135,3	27,2	162,5	83,3
Dijon	107,0	18,3	125,4	85,4	Bas-Rhin	76,5	11,8	88,3	86,6
Ardèche	16,0	9,7	25,8	62,3	Haut-Rhin	51,4	10,5	61,9	83,1
Drôme	30,9	9,4	40,2	76,7	Strasbourg	127,9	22,3	150,2	85,2
Isère	84,2	17,4	101,6	82,9	Ariège	10,4	1,1	11,4	90,8
Savoie	29,7	5,0	34,7	85,6	Aveyron	11,9	7,3	19,2	61,7
Haute-Savoie	45,7	16,0	61,7	74,1	Haute-Garonne	79,8	14,8	94,6	84,4
Grenoble	206,6	57,4	264,0	78,2	Gers	11,3	1,9	13,1	85,8
Nord	162,6	78,6	241,2	67,4	Lot	10,2	2,1	12,3	83,3
Pas-de-Calais	110,2	22,6	132,8	83,0	Hautes-Pyrénées	14,5	3,2	17,8	81,9
Lille	272,7	101,2	374,0	72,9	Tarn	22,1	6,4	28,5	77,4
Corrèze	14,6	2,5	17,0	85,6	Tarn-et-Garonne	14,2	3,4	17,6	80,9
Creuse	7,8	0,1	8,0	98,5	Toulouse	174,4	40,1	214,5	81,3
Haute-Vienne	23,3	2,6	25,9	90,0	Yvelines	107,5	23,9	131,4	81,8
Limoges	45,7	5,2	50,9	89,8	Essonne	98,1	14,6	112,6	87,1
Ain	39,7	7,6	47,4	83,9	Hauts-de-Seine	93,3	28,6	121,9	76,5
Loire	44,1	17,3	61,4	71,8	Val-d'Oise	99,4	15,4	114,8	86,6
Rhône	101,1	46,9	148,0	68,3	Versailles	398,2	82,5	480,7	82,8
Lyon	185,0	71,8	256,8	72,0	France métropolitaine	4 031,6	1 111,8	5 143,4	78,4
Aude	23,0	3,2	26,2	87,9	Guadeloupe	47,8	5,3	53,2	90,0
Gard	45,4	12,3	57,7	78,7	Guyane	26,2	1,7	27,9	93,8
Hérault	69,9	12,8	82,6	84,6	Martinique	41,3	4,1	45,3	91,1
Lozère	3,6	3,0	6,6	54,8	La Réunion	95,3	6,2	101,5	93,9
Pyrénées-Orientales	28,5	6,3	34,7	81,9	Total DOM	210,6	17,3	227,9	92,4
Montpellier	170,3	37,5	207,8	82,0	France métr. + DOM	4 242,2	1 129,2	5 371,4	79,0

Présentation

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est enseignant est importante [1]. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, plus d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est ouvrier ou sans activité (33,9 %), cette proportion s'élève à un élève sur deux en second cycle professionnel et sept sur dix en enseignement adapté (70 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (28,8 % et 13,3 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (6,6 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Pour les formations du second degré, cette surreprésentation atteint 13,4 points. Si la structure sociale des établissements privés sous contrat est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout sur l'accueil des enfants des catégories sociales extrêmes : surreprésentation des élèves d'origine sociale très favorisée (32,7 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 19,3 % dans le secteur public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (22,3 % d'enfants d'ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais exercé, de personne sans activité, cette proportion s'élevant à 38,7% dans les établissements publics).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles** en quatre postes :

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

■ **Champ** : établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[1] Élèves du second degré selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
1 ^{er} cycle général	2,2	9,4	16,6	14,0	3,5	18,3
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	1,7	6,3	8,2	9,1	1,7	16,8
SEGPA	1,2	4,5	1,8	5,5	0,3	14,3
Ensemble 1^{er} cycle	2,2	9,3	16,1	13,7	3,4	18,1
Seconde générale et technologique	2,0	9,7	23,4	16,6	5,0	17,4
1 ^{re} et terminale générales	2,3	9,4	28,8	16,8	6,7	15,5
1 ^{re} et terminale technologiques	2,1	9,6	13,3	16,7	2,4	20,5
Ensemble 2nd cycle général et technologique	2,1	9,6	23,6	16,7	5,2	17,3
CAP	1,2	6,5	4,5	9,1	0,9	18,0
BEP	1,5	8,1	6,0	11,8	1,0	20,3
Bac pro, BMA	1,7	8,1	6,6	12,8	1,1	20,2
MC et divers niveaux IV et V	1,9	7,3	6,7	11,7	1,3	21,4
Ensemble 2nd cycle professionnel (5)	1,5	7,9	6,0	11,8	1,0	20,0
Ensemble	2,1	9,2	16,9	14,3	3,6	18,1

	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
1 ^{er} cycle général	25,4	1,4	9,2	100,0	97,2	3 064 204
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	33,0	2,6	20,6	100,0	90,5	12 169
SEGPA	42,0	2,5	28,0	100,0	90,6	103 954
Ensemble 1^{er} cycle	25,9	1,4	9,8	100,0	97,0	3 180 327
2 nd e générale et technologique	18,0	2,1	5,8	100,0	98,1	510 824
1 ^{re} et terminale générales	13,7	2,3	4,6	100,0	98,3	631 335
1 ^{re} et terminale technologiques	24,6	3,3	7,5	100,0	97,2	319 346
Ensemble 2nd cycle général et technologique	17,6	2,4	5,6	100,0	98,0	1 461 505
CAP	35,1	3,8	20,9	100,0	92,3	86 970
BEP	34,4	3,5	13,5	100,0	95,6	406 659
Bac pro, BMA	33,0	4,6	11,8	100,0	95,5	195 351
MC et divers niveaux IV et V	29,3	4,0	16,5	100,0	89,9	8 565
Ensemble 2nd cycle professionnel (5)	34,0	3,8	14,0	100,0	95,1	697 545
Ensemble 2nd degré	24,7	2,0	9,2	100,0	97,0	5 339 377

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des PCS connues regroupe les élèves dont la PCS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat, pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie. (5) Y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

[2] Élèves du second degré selon la catégorie sociale regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public et Privé sous contrat, y compris EREA)

	Secteur public					Secteur privé sous contrat					Surreprésentation des origines sociales favorisées (A,B) dans le secteur privé sous contrat
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	
1 ^{er} cycle général	18,7	14,3	27,7	39,3	100,0	32,6	14,5	31,0	22,0	100,0	14,0
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	9,2	9,0	23,3	58,5	100,0	21,0	11,9	29,8	37,3	100,0	14,8
SEGPA	2,1	5,4	19,4	73,0	100,0	7,0	9,1	30,8	53,2	100,0	8,5
Ensemble 1^{er} cycle	18,1	13,9	27,4	40,6	100,0	32,4	14,4	31,0	22,2	100,0	14,8
2 nd e générale et technologique	27,3	17,6	27,2	27,8	100,0	43,0	15,2	27,1	14,6	100,0	13,3
1 ^{re} et terminale générales	35,1	18,3	25,0	21,6	100,0	48,4	15,0	24,6	12,0	100,0	10,0
1 ^{re} et terminale technologiques	15,5	17,3	30,1	37,0	100,0	24,8	17,4	33,4	24,4	100,0	9,4
Ensemble 2nd cycle général et techno.	28,1	17,9	26,9	27,2	100,0	41,7	15,6	27,3	15,5	100,0	11,4
CAP	4,7	8,4	23,9	63,0	100,0	11,6	13,7	31,4	43,3	100,0	12,2
BEP	6,3	11,5	28,0	54,2	100,0	14,3	15,0	33,7	37,0	100,0	11,4
Bac pro, BMA	7,3	12,9	28,5	51,4	100,0	13,9	15,1	33,0	38,0	100,0	8,9
MC et divers niveaux IV et V	8,6	11,7	30,1	49,6	100,0	10,1	14,0	28,6	47,2	100,0	3,9
Ensemble 2nd cycle pro	6,4	11,5	27,6	54,4	100,0	13,8	14,9	33,2	38,2	100,0	10,7
Ensemble 2nd degré	19,3	14,7	27,3	38,7	100,0	32,7	14,8	30,2	22,3	100,0	13,5

(1) Voir les regroupements dans la rubrique "Définitions".

Lecture : 40,6 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2007, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 084 000 élèves sont scolarisés dans le premier cycle d'enseignement secondaire, hors enseignement spécial [1]. Cet effectif est inférieur de 16 600 élèves à celui de la rentrée 2006 (- 0,5 %). Néanmoins, le collège perd moins d'élèves qu'en 2006, en raison de la croissance des effectifs de sixième (+ 0,5 %). Cette classe bénéficie d'une démographie plus favorable avec l'arrivée de la génération 1996, plus nombreuse que celle qui la précède. Cette tendance observée depuis deux ans intervient après huit années de baisse d'effectifs, qui continue d'affecter les deux dernières années du collège. Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle troisième s'accompagne d'une diminution sensible de l'effectif de troisième d'insertion (- 9 %).

Dans le prolongement de la rénovation du collège engagée depuis la rentrée 2001, à la rentrée 2005, la liste des enseignements facultatifs proposés aux élèves de troisième s'est enrichie d'un module de découverte professionnelle de trois heures, qui peut être porté à six heures pour les élèves en grande difficulté. À la rentrée 2007, ce module est suivi par 15 % des élèves de troisième [2].

Après une année de stabilité l'an dernier, les taux de redoublement reprennent la tendance à la baisse observée depuis sept ans à chacun des niveaux. Ils sont désormais de 6,4 % en sixième, 3,1 % en cinquième et inférieurs à 6 % pour les classes de quatrième et troisième [3]. La baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans le primaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997 la proportion des jeunes d'une génération "à l'heure" ou en avance.

Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2006, 57 % ont été orientés en second cycle général et technologique, à la rentrée 2007, et 27 % en second cycle professionnel [3]. Parallèlement, 6 % de ces élèves ont redoublé et 10 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ce dernier chiffre englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance. L'orientation en fin de troisième s'est très peu modifiée depuis le début des années 2000.

Définitions

■ **Classes de quatrième et troisième.** Dans le prolongement de la rénovation du collège engagée depuis la rentrée 2001, les classes de quatrième et troisième technologiques ont été fermées à la rentrée 2005.

■ **CPA.** Classes préparatoires à l'apprentissage. Elles peuvent être implantées en collège, en lycée professionnel ou en CFA. Ces dernières ne sont pas incluses dans cette page (cf. 5.1).

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **UPI.** Unités pédagogiques d'intégration.

■ **App junior.** Apprenti junior.

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans en 2007-2008 sont nés durant l'année 1996.

■ **L'âge théorique.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.42, 07.06, 08.02.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le premier cycle par classe, par âge et par sexe : flux

[1] Répartition des élèves du premier cycle par âge et par sexe en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé y compris EREA)

		Public			Privé			Total	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Sixième	10 ans ou moins	8 895	8 561	17 456	4 687	4 249	8 936	26 392	3,3
	11 ans	232 524	239 580	472 104	67 697	64 934	132 631	604 735	76,0
	12 ans	70 732	53 446	124 178	15 841	9 992	25 833	150 011	18,8
	13 ans ou plus	7 127	4 738	11 865	2 072	1 152	3 224	15 089	1,9
	Total	319 278	306 325	625 603	90 297	80 327	170 624	796 227	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	8 475	8 885	17 360	4 522	4 137	8 659	26 019	3,4
	12 ans	210 714	225 555	436 269	61 131	61 281	122 412	558 681	73,2
	13 ans	75 453	57 361	132 814	16 740	10 894	27 634	160 448	21,0
	14 ans ou plus	8 725	5 744	14 469	2 579	1 451	4 030	18 499	2,4
	Total	303 367	297 545	600 912	84 972	77 763	162 735	763 647	100,0
Quatrième (y compris aménagée)	12 ans ou moins	8 805	8 940	17 745	4 747	4 393	9 140	26 885	3,6
	13 ans	193 115	211 145	404 260	57 392	57 929	115 321	519 581	68,9
	14 ans	84 173	65 283	149 456	19 574	13 642	33 216	182 672	24,2
	15 ans ou plus	11 918	8 466	20 384	3 018	2 071	5 089	25 473	3,4
	Total	298 011	293 834	591 845	84 731	78 035	162 766	754 611	100,0
Troisième (hors troisième d'insertion)	13 ans ou moins	7 857	8 372	16 229	4 214	4 007	8 221	24 450	3,3
	14 ans	172 828	195 892	368 720	50 266	53 921	104 187	472 907	63,5
	15 ans	93 336	77 701	171 037	24 075	18 201	42 276	213 313	28,7
	16 ans ou plus	14 168	12 149	26 317	4 011	3 216	7 227	33 544	4,5
	Total	288 189	294 114	582 303	82 566	79 345	161 911	744 214	100,0
Troisième d'insertion	13 ans ou moins	636	384	1 020	105	36	141	1 161	8,9
	14 ans	5 187	3 104	8 291	689	380	1 069	9 360	71,7
	15 ans	1 212	772	1 984	179	102	281	2 265	17,3
	16 ans ou plus	118	129	247	15	12	27	274	2,1
	Total	7 153	4 389	11 542	988	530	1 518	13 060	100,0
UPI (non compris classes relais)	14 ans ou moins	1 672	1 129	2 801	151	102	253	3 054	27,3
	15 ans	1 586	1 033	2 619	159	84	243	2 862	25,6
	16 ans	1 280	904	2 184	116	105	221	2 405	21,5
	17 ans ou plus	1 427	1 026	2 453	241	184	425	2 878	25,7
	Total	5 965	4 092	10 057	667	475	1 142	11 199	100,0
CPA, CLIPA, classes relais, App. Junior	12 ans ou moins	44	15	59	163	36	199	258	24,7
	13 ans	231	64	295	228	53	281	576	55,2
	14 ans	31	16	47	39	17	56	103	9,9
	15 ans ou plus	62	29	91	10	5	15	106	10,2
	Total	368	124	492	440	111	551	1 043	100,0
Total premier cycle	1 222 331	1 200 423	2 422 754	344 661	316 586	661 247	3 084 001		

[2] Option "découverte professionnelle" en troisième générale en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Nombre d'élèves	% effectifs troisième (hors insertion)	% filles
Découverte professionnelle en 3 heures	79 343	10,7	48,6
Découverte professionnelle en 6 heures	32 116	4,3	37,0
Ensemble	111 459	15,0	45,3

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[3] Évolution des taux de redoublement et de passage (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Redoublements	Sixième	10,1	12,1	10,6	10,1	9,4	9,1	8,6	8,3	7,8	7,2	7,6	6,4
	Cinquième	10,8	9,7	5,5	5,2	5,0	4,6	4,4	4,2	3,9	3,6	3,6	3,1
	Quatrième	8,1	7,5	6,9	9,1	8,8	8,2	7,9	7,5	7,0	6,3	6,1	5,2
	Troisième	9,5	9,1	8,0	7,6	6,6	6,5	6,5	6,3	6,5	6,1	6,2	5,8
Passages	Sixième - cinquième	89,0	86,8	88,4	89,1	90,0	90,5	91,1	91,4	91,8	92,7	92,8	93,4
	Cinquième - quatrième	85,3	86,7	92,1	92,6	92,9	93,4	93,6	93,9	94,2	94,6	94,5	95,1
	Quatrième - troisième	89,1	89,8	90,4	88,0	88,1	88,9	89,4	90,2	90,6	91,4	91,5	92,5
	Troisième - seconde	53,5	53,2	53,4	54,5	56,7	56,1	56,2	56,5	56,3	56,6	56,5	56,7
	Troisième - second cycle professionnel	27,1	27,4	28,0	27,5	26,3	26,8	26,9	26,8	26,8	26,8	26,4	26,5

4 Les élèves du second degré

Présentation

Après trois années de baisse (- 2,5 % entre 1990 et 1992), les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de la France métropolitaine et des DOM connaissent une hausse de 1993 à 1998 (+ 4,2 %) suivie d'une légère diminution en 1999 (- 1,5 %). Après une forte chute des effectifs d'élèves en 2000 (- 4,2 %), la baisse s'est ralentie à la rentrée 2001 (- 0,7 %). Depuis la rentrée 2002 et jusqu'en 2005, les effectifs d'élèves du second cycle professionnel progressent : + 20 400 élèves entre 2002 et 2005. Depuis deux ans, les effectifs diminuent : - 4 300 élèves à la rentrée 2006 et - 6 300 élèves à la rentrée 2007 [1].

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans les formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en BEP (44,3 %) et en baccalauréat professionnel (44,4 %). Seuls les CAP sont plus féminisés (73,5 % pour ceux en 1 an, 51,6 % pour ceux en 2 ans et 66,5 % pour ceux en 3 ans) [1].

On assiste à la disparition progressive des CAP en 3 ans, dont les effectifs sont passés de 400 000 dans les années 80 à 400 élèves environ en 2007 [1].

À la rentrée 2007, les préparations au CAP en 2 ans continuent de progresser, de 1 700 élèves, alors que les préparations au BEP en 2 ans diminuent de 12 300 élèves. Cette dernière baisse s'explique par une diminution de l'orientation de troisième vers la seconde professionnelle.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création en 1985. Sa progression est restée soutenue mais s'atténue quelque peu lors des rentrées 1998 et 1999. Cette hausse était due à la part de plus en plus importante d'élèves qui préparaient un baccalauréat professionnel après un CAP et surtout un BEP. Les rentrées 2000 et 2001 sont marquées par une diminution des effectifs : - 4 100 élèves en deux ans, soit - 2,3 %. Après une stabilisation à la rentrée 2002, les effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel progressent depuis : + 20 000 élèves entre 2002 et 2006 (+ 1 800 élèves à la rentrée 2006). La croissance des effectifs s'accélère à la rentrée 2007 (+ 3 400 élèves) suite au développement du baccalauréat professionnel en 3 ans [1].

Le poids des spécialités de formation (production/services) diffère selon le diplôme. Le secteur des services est plus développé en BEP et en baccalauréat professionnel (60 %), alors qu'il représente un peu plus de 50 % en CAP [2].

Définitions

■ **Second cycle professionnel.** Les formations de second cycle professionnel sont dispensées dans les lycées professionnels (LP) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Le second cycle professionnel comprend les formations en deux et trois ans au CAP, les formations en deux ans au BEP, les préparations au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que les formations mises en places depuis la rentrée 1994 dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle : CAP, BEP, bac pro, BMA en un an, bac pro et BMA en trois ans. Elles prévoient une formation professionnelle pour tout jeune quittant le système éducatif.

Le certificat d'études professionnelles (CEP) n'existe plus depuis 1992.

■ **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation, sanctionnées par un diplôme.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle professionnel : évolution

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel et proportion de filles (France métropolitaine + DOM à partir de 1990, Public + Privé, y compris EREA) (1)

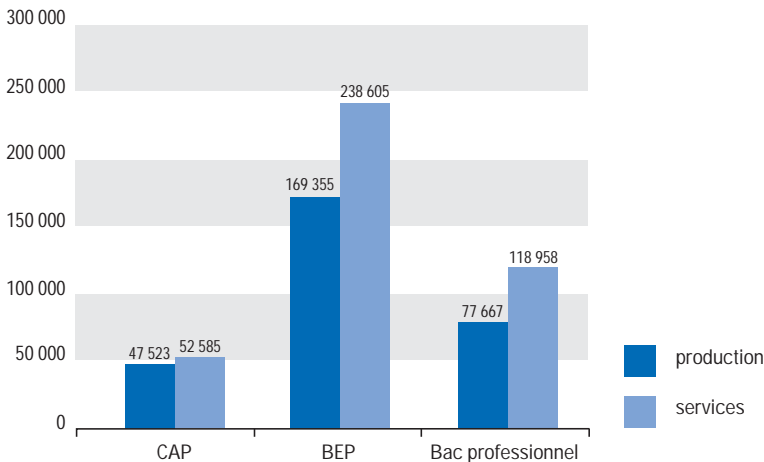
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM							
	1970	1980	1990	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CEP	4 812	8 381	541	614							
CAP 1 an	-	-	3 102	3 102	4 866	5 655	6 236	6 540	6 509	6 039	6 570
% filles	-	-	63,2	63,2	65,8	70,8	73,1	73,0	73,7	71,2	73,5
CAP 2 ans											
1 ^{re} année	17 836	14 527	14 774	15 311	34 841	42 062	45 613	47 227	49 141	50 456	50 966
2 nd e année	18 030	14 079	16 370	16 824	28 521	33 481	36 606	38 996	40 360	41 064	42 205
Total CAP 2 ans	35 866	28 606	31 144	32 135	63 362	75 543	82 219	86 223	89 501	91 520	93 171
% filles	50,5	49,4	48,9	48,8	51,0	51,3	51,0	50,6	50,9	51,3	51,6
CAP 3 ans											
1 ^{re} année	182 922	164 257	32 628	34 850	2 345	-	-	238	188	151	112
2 ^e année	151 238	136 186	37 798	39 920	2 862	1 277	138	302	140	142	112
3 ^e année	141 368	128 867	40 722	42 824	3 523	1 273	1 034	488	265	147	143
Total CAP 3 ans	475 528	429 310	111 148	117 594	8 730	2 550	1 172	1 028	593	440	367
% filles	47,1	41,5	42,2	42,6	39,3	40,5	48,4	55,4	63,6	65,5	66,5
BEP 1 an	-	-	-	-	2 034	3 258	3 661	3 797	4 103	4 317	4 501
BEP 2 ans											
Seconde professionnelle	80 606	168 534	232 639	242 588	224 859	225 886	222 936	221 296	218 618	214 199	207 117
Terminale BEP	53 834	138 373	219 559	228 720	218 363	210 142	210 346	207 944	205 060	201 558	196 342
Total BEP 2 ans	134 440	306 907	452 198	471 308	443 222	436 028	433 282	429 240	423 678	415 757	403 459
% filles	57,4	55,8	47,8	48,1	45,4	44,8	44,4	44,2	44,1	44,2	44,3
Bac pro/BMA 2 et 3 ans											
Première professionnelle (2)	-	-	53 942	55 529	92 124	91 735	93 343	96 399	98 076	97 166	97 895
Terminale professionnelle (3)	-	-	39 774	40 897	83 098	81 442	82 866	84 768	87 923	87 674	87 062
Bac pro en 3 ans					29	34	1 530	3 393	5 445	8 359	11 668
Total bac pro/BMA 2 et 3 ans	-	-	93 716	96 426	175 251	173 211	177 739	184 560	191 444	193 199	196 625
% filles	-	-	47,6	47,8	46,7	45,8	45,2	44,4	44,1	44,0	44,4
MC (y compris niveau IV)	-	-	4 898	5 045	6 716	6 007	6 247	6 292	6 413	6 284	6 346
Formations diverses de niveaux IV et V			15 811	16 019	1 180	1 293	1 503	1 602	1 712	2 110	2 342
Ensemble	650 646	773 204	712 558	742 243	705 361	703 545	712 059	719 282	723 953	719 666	713 381
% filles	49,5	47,7	46,8	47,0	46,4	46,1	45,8	45,5	45,4	45,6	45,9

(1) Y compris EREA à partir de 2000.

(2) Y compris 1^{re} année de BMA en 2 ans, 1^{re} et 2^e années de BMA en 3 ans.

(3) Y compris 3^e année de BMA en 3 ans, 2nde année de BMA en 2 ans, bac pro et BMA en 1 an.

[2] Répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur d'activité à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2007, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, 713 400 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (hors apprentissage et hors établissements relevant d'autres ministères). Par rapport à la rentrée 2006, cet effectif est en baisse de 6 300 élèves, soit - 0,9 %, mais toutes les formations du cycle ne sont pas affectées de la même façon par cette évolution. Ainsi, il ne reste que 400 élèves dans les formations préparant au CAP en trois ans du fait de la fermeture progressive du dispositif. En revanche, les formations au CAP en deux ans progressent de 1 700 élèves, soit + 1,8 %. Avec près de 403 500 élèves, les formations au BEP en deux ans sont en recul : - 12 300 élèves, soit - 3,0 %. Enfin, 196 600 élèves suivent cette année une formation préparant au baccalauréat professionnel, un effectif en hausse de 3 400 élèves, soit + 1,8 %, hausse essentiellement due à la croissance du baccalauréat professionnel en trois ans [1].

À la rentrée 2007, 78,4 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public, un pourcentage proche de celui des années précédentes. La part du public varie peu, également, d'une formation à l'autre : 73,0 % pour les préparations au CAP en deux ans, 80,1 % pour les préparations au BEP en deux ans et 79,0 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Il n'y a que pour les préparations au CAP en un an que la part du secteur public devient minoritaire, au profit du secteur privé (67,9 %).

Dans l'ensemble, les garçons sont plus nombreux que les filles : 385 900 garçons, soit 54,1 %, pour 327 500 filles. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au BEP en deux ans et dans les préparations au baccalauréat professionnel. Toutefois, la situation globale s'inverse dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers "tertiaires" (domaine des services).

Comme cela a été précisé, les données mentionnées ci-dessus ne concernent que des élèves en formation scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Plus largement, le second cycle professionnel englobe également des élèves en apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères. Ainsi, dans les centres de formations d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, 43 390 jeunes préparent un BEP, 5 600 une mention complémentaire, 176 000 un CAP ou un autre diplôme professionnel de niveau V et 40 100 un baccalauréat professionnel (données de l'enquête rapide sur l'apprentissage de 2007). Également, dans des établissements scolaires agricoles, on compte 94 200 élèves suivant une formation scolaire de second cycle professionnel. (Voir aussi : 4.23 et chapitre 5).

Définitions

■ **Second cycle professionnel.** Les formations du second cycle professionnel sont généralement dispensées dans les lycées professionnels, même si certains collèges, lycées et EREA accueillent également des sections professionnelles. Elles concernent de nombreux secteurs d'activité (voir 4.9).

■ **Mention complémentaire (MC).** Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAP ou BEP et qui est sanctionnée par un diplôme.

■ **Formations complémentaires (FC).** Ce sont des compléments de formation initiale à finalité professionnelle, donnés pour au moins un tiers du temps en établissement, destinés à des diplômés de niveau IV ou V.

■ **Brevets des métiers d'art (BMA).** Ces formations sont compatibles avec les baccalauréats professionnels.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).** Diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième ou en un an dans le cadre de la Loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle. Les formations exceptionnelles en trois ans sont en voie d'extinction.

■ **Brevet d'études professionnelles (BEP).** Diplôme sanctionnant un cycle de un ou deux ans après la troisième (seconde professionnelle et terminale BEP).

→ Pour en savoir plus

Publications

– "L'apprentissage dans les CFA et sections d'apprentissage en 2007-2008", Note interne, enquête n° 10, MEN-DEPP A1.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat. Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

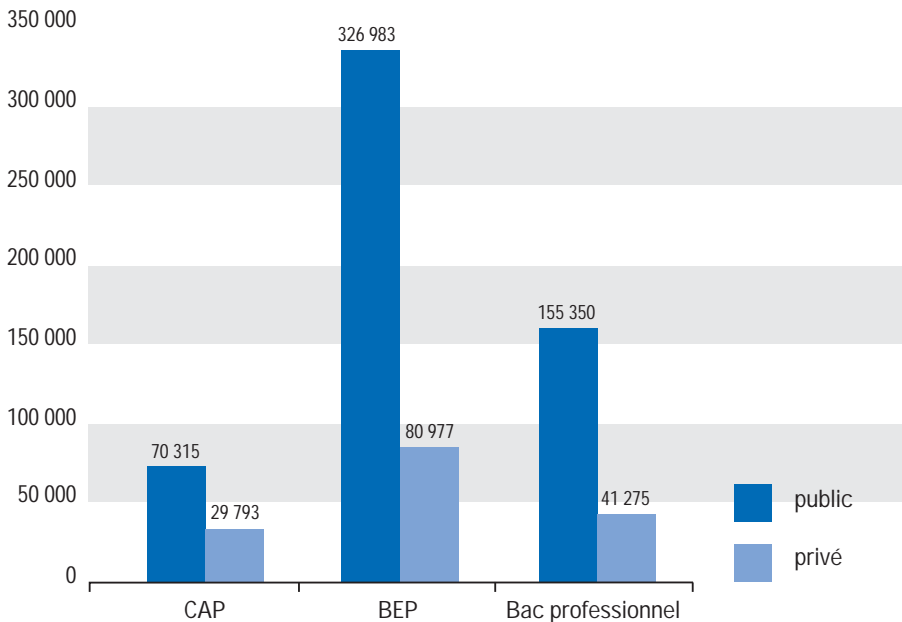
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel par sexe et par section à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP en 1 an	1 297	809	2 106	446	4 018	4 464	6 570	73,5
1 ^{re} année CAP en 2 ans	20 752	16 623	37 375	4 264	9 327	13 591	50 966	50,9
2 ^{nde} année CAP en 2 ans	16 614	14 040	30 654	3 474	8 077	11 551	42 205	52,4
Total CAP en 2 ans	37 366	30 663	68 029	7 738	17 404	25 142	93 171	51,6
Total CAP en 3 ans	110	70	180	13	174	187	367	66,5
BEP en 1 an	1 940	1 781	3 721	302	478	780	4 501	50,2
Seconde professionnelle	95 429	70 620	166 049	20 027	21 041	41 068	207 117	44,3
Terminale BEP	90 168	67 045	157 213	19 058	20 071	39 129	196 342	44,4
Total BEP en 2 ans	185 597	137 665	323 262	39 085	41 112	80 197	403 459	44,3
Première professionnelle (1)	42 328	33 898	76 226	11 170	10 499	21 669	97 895	45,4
Terminale professionnelle (2)	38 372	29 832	68 204	9 750	9 108	18 858	87 062	44,7
Total baccalauréat professionnel en 2 ans	80 700	63 730	144 430	20 920	19 607	40 527	184 957	45,1
1 ^{re} année bac pro en 3 ans	3 426	1 780	5 206	184	187	371	5 577	35,3
2 ^e année bac pro en 3 ans	2 415	1 270	3 685	140	93	233	3 918	34,8
3 ^e année bac pro en 3 ans	1 449	580	2 029	78	66	144	2 173	29,7
Total baccalauréat professionnel en 3 ans	7 290	3 630	10 920	402	346	748	11 668	34,1
Mentions complémentaires	2 001	2 730	4 731	327	1 288	1 615	6 346	63,3
FC post-CAP-BEP	165	579	744	18	116	134	878	79,2
FC post-BT bac pro	28	49	77	37	142	179	256	74,6
Préparations diverses	88	872	960	29	219	248	1 208	90,3
Total second cycle professionnel	316 582	242 578	559 160	69 317	84 904	154 221	713 381	45,9

(1) Y compris première année de BMA en 2 ans.

(2) Y compris seconde année de BMA en 2 ans, BMA en 1 an, bac professionnel en 1 an.

[2] Effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM)



Sources : système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements hors contrat.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont "à l'heure", la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en 2 ans et en seconde professionnelle ont un ou deux ans de retard.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves de 15 ans et moins a augmenté entre 1990 et 2007, passant de 5,8 % à 13,7 % pour la première année de CAP en 2 ans et de 7,1 % à 28,8 % pour la seconde professionnelle. Parallèlement, la part des élèves ayant 17 ans et plus est passée de 62,8 % en 1990 à 27,5 % en 2007 pour la première année de CAP en 2 ans et de 56,4 % à 21,3 % pour la seconde professionnelle dans le même temps (France métropolitaine et départements d'outre-mer, secteurs public et privé).

Cette diminution des retards s'observe également en première professionnelle. La part des élèves "à l'heure" (ceux qui ont 17 ans et moins) a progressé de 7,8 % en 1990 à 32,8 % en 2007, alors que la part des plus âgés (19 ans et plus) a régressé de 56,0 % à 24,8 % sur la même période.

Ce phénomène de rajeunissement est essentiellement dû à la baisse des redoublements en premier cycle.

À tous les niveaux, les élèves sont presque toujours moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Définitions

- **Âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier 2008 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2007 sont tous nés durant l'année 1992.
- **Âge théorique normal.** C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe.
- **Mentions complémentaires (MC).** Années supplémentaires de spécialisation possibles à partir de certains CAP et BEP, et sanctionnées par un diplôme.
- **BMA.** Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.
Pour l'année 1990, voir Repères et références statistiques, édition 1992, pp. 90-91.

Le second cycle professionnel par âge et par sexe

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM)

		Public			Privé			Total Pu + Pr
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
CAP en un an	17 ans et moins	271	156	427	75	436	511	938
	18 ans	364	232	596	101	860	961	1 557
	19 ans et plus	662	421	1 083	270	2 722	2 992	4 075
	Total	1 297	809	2 106	446	4 018	4 464	6 570
Première année de CAP en deux ans	15 ans et moins	2 158	2 279	4 437	769	1 781	2 550	6 987
	16 ans	13 360	10 408	23 768	1 944	4 248	6 192	29 960
	17 ans et plus	5 234	3 936	9 170	1 551	3 298	4 849	14 019
	Total	20 752	16 623	37 375	4 264	9 327	13 591	50 966
Seconde année de CAP en deux ans	16 ans et moins	1 681	2 004	3 685	534	1 540	2 074	5 759
	17 ans	9 918	8 180	18 098	1 571	3 454	5 025	23 123
	18 ans et plus	5 015	3 856	8 871	1 369	3 083	4 452	13 323
	Total	16 614	14 040	30 654	3 474	8 077	11 551	42 205
CAP en trois ans	17 ans et moins	57	36	93	10	123	133	226
	18 ans	40	29	69	3	33	36	105
	19 ans et plus	13	5	18	-	18	18	36
	Total	110	70	180	13	174	187	367
BEP en un an	16 ans et moins	293	295	588	59	80	139	727
	17 ans	1 052	968	2 020	135	200	335	2 355
	18 ans et plus	595	518	1 113	108	198	306	1 419
	Total	1 940	1 781	3 721	302	478	780	4 501
Seconde professionnelle	15 ans et moins	27 952	21 217	49 169	4 875	5 607	10 482	59 651
	16 ans	48 509	35 070	83 579	9 740	10 030	19 770	103 349
	17 ans et plus	18 968	14 333	33 301	5 412	5 404	10 816	44 117
	Total	95 429	70 620	166 049	20 027	21 041	41 068	207 117
Terminale BEP	16 ans et moins	23 484	18 889	42 373	4 196	5 086	9 282	51 655
	17 ans	42 668	31 238	73 906	9 060	9 238	18 298	92 204
	18 ans et plus	24 016	16 918	40 934	5 802	5 747	11 549	52 483
	Total	90 168	67 045	157 213	19 058	20 071	39 129	196 342
Première professionnelle (1)	17 ans et moins	17 053	12 470	29 523	2 933	2 774	5 707	35 230
	18 ans	19 886	15 633	35 519	5 285	4 730	10 015	45 534
	19 ans et plus	11 230	8 845	20 075	3 276	3 275	6 551	26 626
	Total	48 169	36 948	85 117	11 494	10 779	22 273	107 390
Terminale professionnelle (2)	18 ans et moins	11 291	8 985	20 276	2 270	2 213	4 483	24 759
	19 ans	17 510	13 209	30 719	4 459	4 106	8 565	39 284
	20 ans et plus	11 020	8 218	19 238	3 099	2 855	5 954	25 192
	Total	39 821	30 412	70 233	9 828	9 174	19 002	89 235
Mentions complémentaires	17 ans et moins	222	506	728	42	274	316	1 044
	18 ans	562	1 080	1 642	108	524	632	2 274
	19 ans et plus	1 217	1 144	2 361	177	490	667	3 028
	Total	2 001	2 730	4 731	327	1 288	1 615	6 346
Formations diverses de niveaux IV et V								
	Total	281	1 500	1 781	84	477	561	2 342
Total second cycle professionnel		316 582	242 578	559 160	69 317	84 904	154 221	713 381

(1) Y compris première et deuxième années de bac pro et de BMA en 3 ans, première année de BMA en 2 ans.

(2) Y compris troisième année de bac pro en 3 ans, seconde année de BMA en 2 ans, bac pro et BMA en 1 an.

4 Les élèves du second degré

Présentation

L'orientation vers le second cycle professionnel se fait essentiellement vers un BEP ou un CAP en deux ans après une classe de troisième. À la rentrée 2007, 26 % des élèves de troisième ont intégré ces formations : 22 % en seconde professionnelle (première année de BEP en deux ans) et 4 % en première année de CAP en deux ans [1]. Les élèves issus de troisième constituent 84 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle mais seulement 55 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans. Un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de SEGPA.

Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième sont restés globalement stables depuis la rentrée 2001. Toutefois, l'orientation en seconde professionnelle diminue durant cette période au profit de l'enseignement général et des CAP en deux ans.

Les taux de redoublement sont faibles dans le second cycle professionnel : de 1 à 5 % en première année et de 5 à 9 % en année terminale. Ils ont par ailleurs eu tendance à diminuer en année terminale de CAP et de baccalauréat professionnel [2].

Les sorties en première année sont fréquentes : elles concernent un élève sur six en CAP et un sur dix en BEP. Par contre, elles incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. Les sorties ont augmenté en 1999 et 2000, mais se sont ensuite stabilisées grâce aux mesures mises en place à la rentrée 2001. Elles restent toutefois plus fréquentes qu'au milieu des années quatre-vingt-dix.

En fin d'année, 43 % des élèves de terminale BEP choisissent de préparer un baccalauréat professionnel et intègrent une première professionnelle. Cette proportion n'a cessé d'augmenter, gagnant 8 points depuis 1996. 11 % des élèves de deuxième année de CAP choisissent également cette orientation. À l'inverse, le nombre d'élèves de terminale BEP qui s'orientent vers une première d'adaptation en lycée diminue : ils ne sont que 11 % à la rentrée 2007, contre 17 % en 1996.

Définitions

- **Seconde professionnelle.** Première année de BEP en deux ans.
- **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en deux ans.
- **Première professionnelle.** Première année de la préparation du baccalauréat professionnel en deux ans.
- **Terminale professionnelle.** Seconde année de la préparation du baccalauréat professionnel en deux ans.
- **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle professionnel : flux

[1] Évolution de l'origine des élèves de second cycle professionnel (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Taux de passage depuis la classe d'origine								% de l'effectif de la formation							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CAP 2 ans 1^{re} année																
Troisième générale	1,6	1,8	2,0	2,1	2,1	2,3	2,9	3,0	33,6	34,4	34,2	33,9	33,3	33,8	43,7	45,4
Troisième technologique	7,7	7,8	9,2	10,2	10,9	10,6			7,7	6,7	7,6	8,1	8,9	8,6	0,0	0,0
Troisième d'insertion	21,4	21,5	23,1	24,3	24,8	26,8	28,0	32,4	13,5	13,8	13,8	13,4	12,9	13,1	10,9	9,1
Ensemble troisième	2,4	2,7	3,0	3,2	3,3	3,4	3,5	3,6	54,8	54,9	55,6	55,4	55,1	55,5	54,6	54,5
Seconde	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	3,3	3,5	3,4	3,4	3,6	3,5	3,7	3,6
Troisième de SEGPA	29,5	33,1	35,4	39,7	41,9	43,2	45,3	47,2	24,6	25,2	24,8	25,3	25,5	24,9	25,5	26,3
Autre									17,4	16,5	16,2	15,9	15,8	16,1	16,1	15,5
Seconde professionnelle																
Troisième générale	21,6	22,1	21,8	21,2	20,9	20,7	22,5	22,3	69,8	71,4	70,6	70,0	69,2	69,3	81,2	82,2
Troisième technologique	67,3	67,3	67,2	67,5	68,1	66,4			10,4	9,7	10,3	11,0	11,9	12,0		0,0
Troisième d'insertion	22,6	22,4	21,6	21,4	21,7	20,6	19,7	18,4	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	1,8	1,3
Ensemble troisième	23,7	24,0	23,8	23,4	23,2	23,0	22,4	22,2	82,4	83,6	83,3	83,5	83,5	83,6	83,0	83,5
Seconde	3,0	3,1	3,1	3,1	3,0	2,9	2,9	2,7	6,8	7,0	7,3	7,3	7,3	7,0	7,3	7,0
Autre									10,7	9,4	9,4	9,2	9,2	9,3	9,7	9,6

Lecture - 3,6 % des élèves inscrits en troisième l'année précédente sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2007. Ils représentent 54,5 % de l'effectif de la formation.

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[2] Évolution des redoublements, passages et sorties dans les préparations en deux ans aux CAP, BEP et baccalauréat professionnel (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CAP 2 ans 1^{re} année	26 968	29 274	32 258	34 841	38 395	42 062	45 613	47 227	49 141	50 456	50 966
Redoublement	3,3	3,1	4,0	4,0	3,5	3,1	3,9	3,6	3,5	4,0	3,7
Passage 2 nd e année	80,0	80,6	79,8	76,3	77,4	78,0	77,6	77,1	77,2	76,3	75,9
Passage vers BEP	2,7	2,6	2,9	3,0	2,9	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,7
Autres	0,8	0,6	0,4	0,4	0,5	0,2	0,5	0,5	0,4	0,5	0,7
Sorties	13,2	13,1	12,9	16,2	15,8	16,1	15,5	16,3	16,4	16,5	17,0
CAP 2 ans 2nde année	22 957	24 738	26 653	28 521	31 007	33 481	36 606	38 996	40 360	41 064	42 205
Redoublement	9,2	8,5	8,4	7,5	8,0	7,3	6,9	6,6	5,8	5,3	5,6
Passage vers BEP	11,7	12,0	12,2	12,0	12,7	13,2	13,8	12,6	12,8	12,2	11,7
Passage en bac pro	8,2	8,1	8,3	8,1	8,3	8,6	8,5	8,8	10,1	10,0	10,7
Autres	7,5	7,4	7,0	6,7	6,4	6,2	6,4	6,2	7,0	7,1	7,0
Sorties	63,4	64,1	64,1	65,7	64,6	64,7	64,5	65,7	64,3	65,4	65,0
Seconde professionnelle	251 194	247 811	239 358	224 859	227 179	225 886	222 936	221 296	218 618	214 199	207 117
Redoublement	5,7	5,4	5,5	5,4	5,0	5,0	4,5	4,6	4,6	4,9	4,5
Passage	84,9	84,5	83,6	82,4	83,4	83,5	84,1	84,1	83,7	82,2	81,9
Passage vers CAP	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,6	0,7
Sorties	9,0	9,7	10,5	11,7	11,1	10,9	10,7	10,6	10,3	11,5	11,9
Terminale BEP	239 035	237 650	231 584	218 363	209 888	210 142	210 346	207 944	205 060	201 558	196 342
Redoublement	10,2	9,7	9,2	8,2	8,9	8,3	8,1	8,0	7,6	8,6	8,3
Bac pro	35,3	35,6	36,5	37,0	37,9	39,4	40,3	41,2	41,8	41,4	42,5
LEGT	16,9	16,5	16,1	15,6	15,3	14,9	14,7	14,2	13,2	11,8	10,9
Autres	3,3	3,4	3,4	3,3	3,1	3,0	3,1	3,2	3,1	3,2	3,4
Sorties	34,2	34,8	34,7	36,0	34,7	34,3	33,7	33,4	34,2	34,9	35,0
Première professionnelle (2)	89 568	91 797	93 706	92 124	90 813	91 735	93 343	96 399	98 076	97 166	97 895
Redoublement	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,8	1,6
Passage	85,6	85,9	85,1	83,7	83,8	83,6	83,7	84,7	84,6	83,3	83,7
Autres	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,6	0,6
Sorties	12,1	11,9	12,8	14,5	14,4	14,4	14,4	13,2	13,3	14,3	14,0
Terminale professionnelle (2)	79 064	81 553	82 926	82 526	81 890	80 824	82 145	84 121	87 373	87 106	86 543
Redoublement	4,4	5,0	5,1	4,2	4,9	5,3	5,8	5,5	6,0	5,3	5,0
LEGT	0,5	1,0	0,8	0,4	0,8	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3
Autres	1,8	1,8	2,1	2,0	2,3	2,5	2,4	2,5	2,3	2,1	2,3
Sorties	93,3	92,1	92,0	93,5	92,0	91,6	91,3	91,6	91,4	92,4	92,4

(1) Ces trois formations représentent 96 % de l'effectif du second cycle professionnel. (2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en deux ans.

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Présentation

À la rentrée 2007, les lycées de métropole et des DOM préparent 508 000 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment 78 % des élèves. Les établissements privés sont plus présents pour les spécialités des services.

Cinq groupes de spécialités concentrent à eux seuls la moitié des élèves formés : quatre relèvent du secteur des services (Commerce-vente, Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique, Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales), un du secteur de la production (Électricité-électronique).

46 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP sont des filles. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services, où elles représentent 70 % des effectifs. Elles sont en général très peu présentes dans les spécialités de la production. Toutefois, dans les spécialités Matériaux souples, Textile et Habillement, elles sont beaucoup plus nombreuses (de 79 à 94 %).

La préparation d'un baccalauréat professionnel s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. En métropole et DOM, 196 600 élèves préparaient un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2007. Aussi, l'analyse faite sur les CAP/BEP en termes de répartition par secteur d'enseignement (public/privé), par spécialité de formations (production/services), par sexe, reste-t-elle valide dans les grandes lignes pour les baccalauréats professionnels. Quelques nuances peuvent cependant être apportées : la concentration des élèves est plus importante autour des spécialités des services. Les trois spécialités Commerce-vente, Comptabilité-gestion, Secrétariat-bureautique, représentent à elles seules 44 % des élèves. La spécialité Électricité-électronique concentre à elle seule 13 % des élèves en bac professionnel. Dans les spécialités de production, 10 % des élèves de bac professionnel ou BMA sont des filles.

La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus faible pour les bacs professionnels que pour les CAP/BEP (- 3 points).

Définitions

■ **Les spécialités de formation.** Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

■ **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevets d'études professionnelles.

■ **BMA.** Brevets des métiers d'art.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP et BEP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	547	.	16	9	1 895	1	12	5
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	559	.	6	3	945	-	8	4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	73	.	.	27	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	441	.	2	56	58	.	.	60
212 Productions animales, élevage spécialisé	130	.	.	13	115	.	.	6
213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche	116	.	.	31	-	-	-	-
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	728	.	.	16	51	.	.	24
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	590	.	29	66	915	.	5	23
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	11 561	2	18	50	1 398	1	13	45
222 Transformations chimiques et apparentées	2 279	.	12	30	36	.	.	78
223 Métallurgie	945	.	15	51	586	.	10	43
224 Matériaux de construction, verre, céramique	479	.	10	59	271	.	14	58
225 Plasturgie, matériaux composites	1 324	.	3	11	732	.	1	9
226 Papier, carton	64	.	16	8	15	.	.	20
227 Énergie, génie climatique	10 186	2	13	1	3 506	2	12	1
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	6 511	1	16	22	2 618	1	12	22
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	3 715	1	12	6	895	.	5	5
232 Bâtiment : construction et couverture	6 123	1	3	1	957	.	3	4
233 Bâtiment : finitions	10 564	2	5	11	1 700	1	8	24
234 Travail du bois et de l'ameublement	18 269	4	12	6	4 606	2	12	7
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	951	.	.	93	1 164	1	7	94
241 Textile	193	.	6	79	33	.	.	58
242 Habillement	13 403	3	8	94	3 002	2	11	94
243 Cuirs et peaux	223	.	.	56	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	17 432	3	14	3	10 467	5	15	2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	12 550	2	12	4	5 022	3	11	3
252 Moteurs et mécanique auto	23 269	5	11	3	8 105	4	14	3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	204	.	.	4	362	.	8	6
254 Structures métalliques	15 846	3	7	2	3 376	2	5	2
255 Électricité, électronique	57 603	11	17	2	24 837	13	19	2
Total des spécialités de la production	216 878	43	13	14	77 667	39	14	10
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	41	.	100	59
311 Transport, manutention, magasinage	10 402	2	19	17	4 834	2	19	31
312 Commerce, vente	68 898	14	25	58	33 600	17	31	55
314 Comptabilité, gestion	46 277	9	25	56	27 372	14	23	59
321 Journalisme et communication	2 090	.	60	47	1 613	1	50	50
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	3 403	1	18	40	1 474	1	8	38
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	1 054	.	49	60	431	.	46	70
324 Secrétariat, bureautique	47 174	9	18	93	25 139	13	21	96
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	-	-	-	-	71	.	.	6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	46 981	9	38	94	12 510	6	28	88
331 Santé	1 081	.	41	50	-	-	-	-
332 Travail social	2 499	.	57	98	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	29 397	6	18	52	8 112	4	19	39
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	34	.	100	.	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	20 985	4	73	96	2 060	1	64	100
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	96	.	46	64	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	8 767	2	11	80	1 168	1	10	75
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 052	.	47	29	533	.	14	33
Total des spécialités des services	291 190	57	29	70	118 958	60	26	67
Ensemble des spécialités	508 068	100	22	46	196 625	100	21	44

Lecture – 57 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 29 % d'entre eux. Les filles représentent 70 % des élèves formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

Le second cycle général et technologique compte 1 470 000 élèves à la rentrée 2007, soit 21 200 élèves de moins qu'en 2006 (- 1,4 %).

Les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu plus du tiers. Entre 1994 et 2000, cette répartition a eu tendance à se modifier au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STG/STT et SMS, parallèlement à l'érosion de la série littéraire L. Depuis de la rentrée 2001, la part des séries évolue peu [2]. En particulier, celle de la série littéraire se maintient à 12 % pour la septième année consécutive après avoir subi une baisse continue entre 1996 et 2001 (- 5 points en cinq ans). La part de la série S atteint le tiers, celle de la série ES dépasse le cinquième (21 %). Enfin, 10 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI et STL) et 24 % dans les séries technologiques des services (essentiellement STG et SMS).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (55 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (80 % en terminale) et tertiaires (58 % en terminale STG, 94 % en SMS) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (39 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46 % pour la série S, 10 % pour la série STI et 56 % pour la série STL) [1].

Définitions

■ Secondes générales et technologiques.

Les enseignements en classe de seconde GT de détermination comprennent :

- des enseignements communs à tous les élèves ("tronc commun") ;
 - des enseignements dits de "détermination" ou options.
- Depuis la rentrée 1999, les élèves n'ont plus de choix dans les enseignements communs.

Il existe également des classes de seconde préparant aux brevets de technicien et aux baccalauréats technologiques spécifiques (hôtellerie et techniques de la musique et de la danse).

■ Premières et terminales.

Les classes de première et terminale comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STI : Sciences et technologies industrielles ;
- ST2S/SMS : Sciences et technologies de la santé et du social, qui remplace Sciences médico-sociales (SMS) en classe de première à la rentrée 2007 ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion, qui remplace la série Sciences et technologies tertiaires (STT) depuis la rentrée 2005 en classe de première, depuis 2006 en terminale ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première et 1998 en terminale, la série Arts appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Le second cycle général et technologique par série

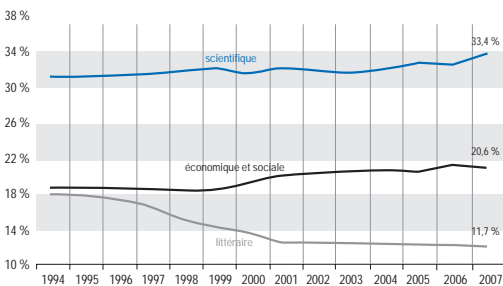
[1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique par sexe et par série à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes								
GT de détermination	184 071	219 794	403 865	50 209	56 177	106 386	510 251	54,1
BT, techno. : TMD et Hôtellerie	1 267	1 293	2 560	279	254	533	3 093	50,0
Total secondes	185 338	221 087	406 425	50 488	56 431	106 919	513 344	54,1
Premières								
S	71 573	61 789	133 362	21 595	16 643	38 238	171 600	45,7
L	9 066	33 836	42 902	2 332	7 896	10 228	53 130	78,5
ES	27 343	47 018	74 361	10 019	14 090	24 109	98 470	62,1
STI (1)	27 482	2 912	30 394	3 886	685	4 571	34 965	10,3
STG	25 620	36 375	61 995	6 553	6 747	13 300	75 295	57,3
STL	2 910	3 650	6 560	754	820	1 574	8 134	55,0
ST2S (anciennement SMS)	716	11 146	11 862	588	7 127	7 715	19 577	93,3
TMD et Hôtellerie	1 036	991	2 027	280	243	523	2 550	48,4
D'adaptation	4 852	6 837	11 689	1 454	2 512	3 966	15 655	59,7
Brevet de technicien	623	510	1 133	44	84	128	1 261	47,1
Total premières	171 221	205 064	376 285	47 505	56 847	104 352	480 637	54,5
Terminales								
S	67 543	58 104	125 647	18 871	14 588	33 459	159 106	45,7
L	8 969	36 226	45 195	2 272	8 274	10 546	55 741	79,8
ES	27 081	48 174	75 255	9 519	13 261	22 780	98 035	62,7
STI (1)	31 101	3 160	34 261	4 560	695	5 255	39 516	9,8
STG	28 963	41 690	70 653	7 173	7 701	14 874	85 527	57,7
STL	2 804	3 564	6 368	683	824	1 507	7 875	55,7
SMS	911	15 246	16 157	668	8 614	9 282	25 439	93,8
TMD et Hôtellerie	1 351	1 122	2 473	246	232	478	2 951	45,9
Brevet de technicien	960	686	1 646	93	122	215	1 861	43,4
Total terminales	169 683	207 972	377 655	44 085	54 311	98 396	476 051	55,1
Total second cycle gén. et techno.	526 242	634 123	1 160 365	142 078	167 589	309 667	1 470 032	54,5

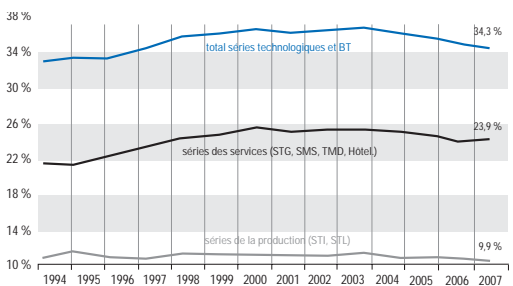
(1) Inclut la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : 36 élèves en première, 31 en terminale).

[2] Évolution de la répartition par série des élèves de terminale générale et technologique en % par rapport au total (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Séries générales



Séries technologiques et BT



4 Les élèves du second degré

Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) sont de plus en plus jeunes chaque année. Ainsi, les parts des élèves âgés respectivement de 15 ans en seconde, de 16 ans en première et de 17 ans en terminale (âges "théoriques" correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite) ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingt, avec une reprise marquée sur la période récente [2]. Ces évolutions s'expliquent en premier lieu par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en première après la mise en place de la rénovation pédagogique en 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat [3]. Dans la lignée de cette tendance, les redoublements ont diminué dans toutes les classes du cycle à la rentrée 2007.

C'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 13 % contre 7 % en première et 9 % en terminale. Les élèves de seconde sont également 4 % à s'orienter vers le second cycle professionnel et 2 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (hors ministère ou en apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âges moyens des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les situations "extrêmes" (1 an d'avance ou 2 ans de retard) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et scolairement, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves originaires du second cycle professionnel et ayant un retard scolaire important.

Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles sont par ailleurs plus jeunes que les garçons [1]. Cette différence d'âge augmente de la seconde à la terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

Définitions

■ **L'âge.** L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans en 2007-2008 sont nés durant l'année 1992.

■ **L'âge théorique.** L'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit "à l'heure".

■ **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.

■ **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

■ **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et ceux qui s'orientent vers une formation par alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

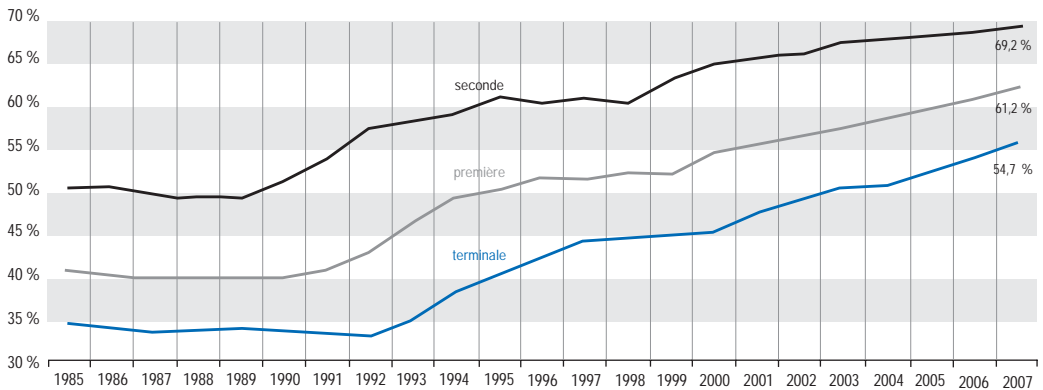
Le second cycle général et technologique : flux

[1] Second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Effectifs	%
Seconde								
14 ans ou moins	7 422	8 361	15 783	3 050	3 070	6 120	21 903	4,3
15 ans	125 972	157 611	283 583	32 421	39 032	71 453	355 036	69,2
16 ans	43 736	46 736	90 472	12 661	12 138	24 799	115 271	22,5
17 ans ou plus	8 208	8 379	16 587	2 356	2 191	4 547	21 134	4,1
Total seconde	185 338	221 087	406 425	50 488	56 431	106 919	513 344	100,0
Première								
15 ans ou moins	6 446	7 854	14 300	2 581	2 947	5 528	19 828	4,1
16 ans	102 449	132 898	235 347	25 510	33 137	58 647	293 994	61,2
17 ans	48 137	49 699	97 836	14 036	14 847	28 883	126 719	26,4
18 ans ou plus	14 189	14 613	28 802	5 378	5 916	11 294	40 096	8,3
Total première	171 221	205 064	376 285	47 505	56 847	104 352	480 637	100,0
Terminale								
16 ans ou moins	5 518	7 393	12 911	2 096	2 729	4 825	17 736	3,7
17 ans	87 624	121 471	209 095	21 683	29 676	51 359	260 454	54,7
18 ans	52 927	56 040	108 967	13 492	14 601	28 093	137 060	28,8
19 ans ou plus	23 614	23 068	46 682	6 814	7 305	14 119	60 801	12,8
Total terminale	169 683	207 972	377 655	44 085	54 311	98 396	476 051	100,0
Total second cycle général et technologique	526 242	634 123	1 160 365	142 078	167 589	309 667	1 470 032	

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[2] Évolution des pourcentages des élèves d'âge théorique de 1985 à 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Redoublements															
Seconde	15,8	16,9	16,7	17,2	16,8	16,2	15,5	15,4	16,0	15,9	15,4	15,1	14,7	14,4	13,3
Première	13,3	8,4	8,4	8,1	8,2	7,9	7,6	7,6	8,2	8,8	8,5	8,1	7,8	7,9	7,4
Terminale	19,9	17,7	17,2	16,1	15,5	13,9	14,3	13,3	13,9	13,5	11,8	12,4	11,8	10,0	9,1
Passages															
Seconde vers 2 nd cycle prof.	3,4	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,8	3,7	3,9	4,1	4,2	4,2	4,2	4,4	4,3
Seconde vers première	78,5	76,5	77,7	76,8	77,5	78,3	78,5	78,7	78,1	78,0	78,3	78,6	79,2	79,0	80,1
Première vers terminale	83,3	88,6	89,1	89,2	89,2	89,5	89,7	89,3	88,8	88,2	88,5	88,9	89,2	88,8	89,5
Sorties															
Seconde	2,3	2,8	1,9	2,2	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0	2,0	2,1	2,0	1,9	2,2	2,3
Première	3,0	2,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,7	2,6
Terminale	80,1	82,1	82,5	83,5	84,1	85,7	85,2	86,2	85,6	86,0	87,7	87,0	87,6	89,4	90,3

Champ : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Présentation

La mise en place de la nouvelle classe de seconde à la rentrée 1999 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son aboutissement avec le baccalauréat de la session 2002. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Au-delà des enseignements communs, elle comprend deux enseignements de détermination optionnels, auxquels peuvent s'ajouter deux enseignements facultatifs. Les enseignements de détermination concernent des matières générales (Sciences économiques et sociales, langues vivantes ou anciennes, arts) et des matières technologiques (principalement, Initiation aux sciences de l'ingénieur, Informatique et systèmes de production, Mesures physiques et informatique, Informatique de gestion et de communication, Physique et chimie de laboratoire, Biologie de laboratoire et paramédicale et SMS). Une option "lourde" d'éducation physique et sportive est également offerte.

À la rentrée 2007, la classe de seconde accueille 513 300 élèves (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé). Ils sont quasiment tous inscrits en seconde GT. L'enseignement privé scolarise 21 % d'entre eux [1].

La totalité des élèves ou presque poursuit l'apprentissage d'une deuxième langue vivante et plus de quatre élèves sur dix ont opté pour les Sciences économiques et sociales [2]. De ce fait, le couple d'options "LV2-SES", auquel peut éventuellement s'ajouter un autre enseignement général, concerne 43 % des élèves (profil SES) [3]. C'est le choix dominant, le plus ouvert au regard de l'orientation en première. L'autre profil généraliste, basé sur les langues vivantes et les arts, attire 15 % des élèves, en nette majorité des lycéennes.

Les autres élèves (42 %) suivent au moins un enseignement technologique. C'est le cas de 53 % des garçons contre seulement 32 % des jeunes filles. Les lycéens qui se déterminent pour deux options technologiques privilégient le couple "Initiation aux sciences de l'ingénieur + Informatique et systèmes de production", tandis que les jeunes filles optent majoritairement pour "SMS + Biologie de laboratoire et paramédicale".

En sus des deux options obligatoires de détermination, 16 % des lycéens suivent au moins un enseignement facultatif (langues vivantes ou anciennes, matières artistiques, EPS). Rares sont ceux qui en suivent deux (1 800 environ).

→ Pour en savoir plus

Publications

– F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", revue *Éducation & formations*, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

■ Classes de seconde générale et technologique :

- GT : seconde générale et technologique ou seconde de détermination ;
- Hôtel : seconde technologique, hôtellerie ;
- TMD : seconde technologique, techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou Grec ancien ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : Informatique et systèmes de production ;
- PhCh labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Bio labo : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- Arts : au choix, musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse, et depuis la rentrée 2003, arts du cirque ;
- EPS de détermination : EPS option de détermination (5 heures hebdomadaires) ;
- EPS : éducation physique et sportive, option facultative (3 heures hebdomadaires).

■ **Profil d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- profil "Langues et arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Le profil d'option n'est pas connu pour 0,5 % des élèves qui relèvent souvent de programmes dérogatoires.

Les options de seconde générale et technologique

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Seconde GT	Hotel.	TMD	BT	Total
Public	403 865	1 918	274	368	406 425
Privé	106 386	440	6	87	106 919
Ensemble	510 251	2 358	280	455	513 344
Répartition (%)	99,4	0,5	0,1	0,1	100,0
% de filles	54,1	47,5	54,6	60,0	54,1

[2] Répartition des élèves de seconde GT par option à la rentrée 2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Options de détermination ou facultatives					Options de détermination			
Latin	Grec ancien	LV2	LV3	Arts	SES	Création, design	Culture, design	Info de gestion
30 092	7 935	495 956	46 712	48 619	216 757	2 483	2 467	34 096
5,9 %	1,6 %	97,2 %	9,2 %	9,5 %	42,5 %	0,5 %	0,5 %	6,7 %

Options de détermination (suite)						Options facultatives		Effectif de 2 ^{de} GT	
Initiation aux Sc. Ing	Inf & Syst. de Prod	MPI	Ph-Ch de labo	SMS	Bio de labo	EPS de détermin.	EPS		Atelier artistique
65 502	21 997	76 664	14 809	15 610	16 856	2 648	13 106	601	510 251
12,8 %	4,3 %	15,0 %	2,9 %	3,1 %	3,3 %	0,5 %	2,6 %	0,1 %	(1)

(1) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit au moins deux options de détermination sans compter les options facultatives.

[3] Répartition des élèves de seconde GT selon les combinaisons d'options suivies à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Combinaisons d'options suivies	Public		Privé sous contrat		Total	% total	%		Part des filles (%)
	Garçons	garçons	Fillles	filles					
Profils généralistes	230 256	62 880	293 136	58,0	107 326	46,3	185 810	67,9	63,4
Profil SES	170 003	46 012	216 015	42,8	85 514	36,9	130 501	47,7	60,4
SES + LV2	154 042	36 455	190 497	37,7	77 861	33,6	112 636	41,2	59,1
SES + LV2 + Latin/Grec	5 010	3 150	8 160	1,6	2 766	1,2	5 394	2,0	66,1
SES + LV2 + LV3	3 951	2 559	6 510	1,3	1 937	0,8	4 573	1,7	70,2
SES + LV2 + Arts	7 000	3 848	10 848	2,1	2 950	1,3	7 898	2,9	72,8
Profil Langues-Arts	60 253	16 868	77 121	15,3	21 812	9,4	55 309	20,2	71,7
LV2 + LV3	25 450	5 713	31 163	6,2	8 104	3,5	23 059	8,4	74,0
LV2 + Arts	21 946	4 517	26 463	5,2	6 761	2,9	19 702	7,2	74,5
LV2 + Latin/Grec	12 857	6 638	19 495	3,9	6 947	3,0	12 548	4,6	64,4
Profils technologiques	168 705	40 951	209 656	41,5	122 880	53,0	86 776	31,7	41,4
dont deux options techno	34 019	6 807	40 826	8,1	26 278	11,3	14 548	5,3	35,6
IGC + opt généré	26 490	7 458	33 948	6,7	15 660	6,8	18 288	6,7	53,9
MPI + opt généré	55 888	14 605	70 493	14,0	40 761	17,6	29 732	10,9	42,2
MPI + ISP (+ opt généré)	4 109	472	4 581	0,9	4 111	1,8	470	0,2	10,3
MPI + PC.Labo (+ opt généré)	1 045	50	1 095	0,2	630	0,3	465	0,2	42,5
ISI + opt généré	36 817	3 910	40 727	8,1	31 679	13,7	9 048	3,3	22,2
ISP + opt généré	1 529	328	1 857	0,4	1 702	0,7	155	0,1	8,3
ISI + ISP (+opt généré)	18 328	1 670	19 998	4,0	18 840	8,1	1 158	0,4	5,8
Bio.Labo + opt généré	2 977	1 517	4 494	0,9	1 222	0,5	3 272	1,2	72,8
PC.Labo + opt généré	6 822	3 636	10 458	2,1	4 963	2,1	5 495	2,0	52,5
PC.Labo + Bio.Labo (+ opt généré)	2 565	450	3 015	0,6	1 142	0,5	1 873	0,7	62,1
SMS + opt généré	3 919	2 298	6 217	1,2	436	0,2	5 781	2,1	93,0
SMS + Bio.Labo (+ opt généré)	5 984	3 263	9 247	1,8	604	0,3	8 643	3,2	93,5
Création-D / Culture-D (+ opt généré)	1 760	1 031	2 791	0,6	729	0,3	2 062	0,8	73,9
Autres profils techno	472	263	735	0,1	401	0,2	334	0,1	45,4
Profil EPS de détermination + opt généré	2 127	372	2 499	0,5	1 606	0,7	893	0,3	35,7
Total des profils connus	401 088	104 203	505 291	100,0	231 812	100,0	273 479	100,0	54,1
Profil inconnu	2 777	2 183	4 960		2 468		2 492		50,2
Ensemble des profils	403 865	106 386	510 251		234 280		275 971		54,1

Lecture : 58,0 % des élèves de 2^{de} GT suivent des options générales uniquement, avec de fortes différences entre les garçons (46,3 %) et les filles (67,9 %). Les filles sont surreprésentées dans les profils généralistes (63,4 %).

4 Les élèves du second degré

Présentation

La seconde générale et technologique (GT), ou classe de détermination, a pour objectif de permettre aux élèves d'affiner leur choix à travers une très grande diversité d'options avant de s'orienter vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Les lycées publics et privés sous contrat de métropole et des DOM ont accueilli 520 000 élèves en seconde GT à la rentrée 2006. En 2007, 504 000 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation (les autres, au nombre de 16 000, sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger, ou bien ont quitté le système éducatif) et ils se répartissent ainsi : 60 % ont intégré une première générale, 23 % une première technologique, 13 % redoublent et 4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle [1]. Les flux vers ces différentes orientations varient selon les choix d'options retenus en seconde GT. À partir de choix d'options générales uniquement (profils généralistes), un élève sur deux intègre une première scientifique ou économique et sociale. Les autres orientations concernent à parts presque égales l'entrée en première littéraire, en première STG ou le redoublement. Les élèves des profils "SES" ou "Langues et arts" se dirigent principalement vers la série cible (respectivement ES ou L) et secondairement vers la série S. Cette dernière série constitue toutefois le premier choix pour ceux qui étudiaient les langues anciennes (plus de la moitié des élèves qui ont opté pour "LV2 + Latin/Grec").

Les profils d'options technologiques génèrent des parcours plus disparates et plus complexes. Ils conduisent majoritairement vers la voie générale (un élève sur deux), essentiellement vers la série S (42 %). Cette proportion continue de dépasser 50 % pour les élèves qui ont suivi une des options MPI, ISI et PCLabo en association avec des options générales. Les autres choix mènent en priorité vers la voie technologique. Certains choix, notamment SMS et Création/Culture-design, sont même synonymes de préorientation vers les séries ST2S (qui remplace la série SMS en 2007) ou STI spécialité Arts appliqués. Quant aux élèves à profil technologique qui ne sont pas admis en première (15 %), ils se réorientent vers la voie professionnelle dans plus d'un cas sur quatre ; la poursuite d'études vers un CAP ou un BEP se révèle même comme une véritable alternative au redoublement pour les lycéens originaires des choix d'options IGC ou ISP associé à des options générales ou à ISI. Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

- Voir 4.12, "Les options de seconde générale et technologique".
- F. Defresne, F. Rosenwald, "Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ?", revue Éducation & formations, n° 70, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, décembre 2004.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

Définitions

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements de détermination en seconde GT) ou facultatifs :

- LV2, LV3 : deuxième langue vivante, troisième langue vivante ;
- Latin/Grec : Latin et/ou Grec ancien ;
- Arts : Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque ;
- SES : Sciences économiques et sociales ;
- IGC : Informatique de gestion et de communication ;
- MPI : Mesures physiques et informatique ;
- ISI : Initiation aux sciences de l'ingénieur ;
- ISP : Informatique et systèmes de production ;
- PC.Labo : Physique et chimie de laboratoire ;
- Bio.LP : Biologie de laboratoire et paramédicale ;
- SMS : Sciences médico-sociales ;
- Créa-D : Création-Design ;
- Cult-D : Culture-Design ;
- EPS de détermination : éducation physique et sportive, option de détermination.

■ **Profils d'options.** Les associations d'options retenues par les élèves étant multiples, elles ont été regroupées en grands profils :

- profil "SES" : SES associée à d'autres options générales (langues et arts) ;
- profil "Langues et arts" : choix d'options générales à l'exclusion de SES ;
- profils technologiques : une ou deux options technologiques associées à une ou plusieurs options générales ;
- profil "EPS de détermination" : EPS de détermination associée à des options générales ; profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Le système d'information SCOLARITÉ ne permet pas de disposer des options de seconde GT pour 4 % des lycéens (environ 20 000). L'analyse sur les orientations à partir des profils d'options porte donc sur 96 % du champ des élèves concernés.

[1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les options suivies dans cette classe (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA) (1)

Options suivies en 2 nd e GT à la rentrée 2006	Entrants en 1 ^{re} générale			Situation à la rentrée 2007					Orient.		Red.		Ensemble	
	S	L	ES	Entrants en 1 ^{re} technologique					Autre techno.	vers pro.	2 nd e GT	% Effectif	% Effectif	
				STI	STL	STG	ST2S (3)							
Profils généralistes	24	15	27	.	.	13	.	.	4	15	100	280 927		
Profil SES	22	8	33	.	.	15	.	.	4	16	100	208 575		
SES + LV2	21	8	32	.	.	16	.	.	4	16	100	184 952		
SES + LV2 + Latin/Grec	36	14	38	.	.	3	.	.	.	8	100	7 666		
SES + LV2 + LV3	22	13	43	.	.	8	.	.	2	11	100	6 220		
SES + LV2 + Arts	20	16	34	.	.	9	.	.	3	17	100	9 737		
Profil Langues-Arts	30	36	11	.	.	7	.	.	3	12	100	72 352		
LV2 + LV3	26	33	13	.	.	11	.	.	3	13	100	30 291		
LV2 + Arts	17	46	9	.	.	7	.	.	4	15	100	24 273		
LV2 + Latin/Grec	54	26	10	.	.	2	.	.	.	7	100	17 788		
Profils technologiques	42	2	6	13	3	12	6	.	4	11	100	200 450		
IGC + opt géné	7	3	5	.	.	57	.	.	10	15	100	32 032		
MPI + opt géné	71	2	8	3	.	4	.	.	1	9	100	67 252		
MPI + ISP (+ opt géné)	44	.	2	34	.	2	.	.	4	10	100	5 168		
MPI + PC.Labo (+ opt géné)	15	.	1	3	56	2	.	.	5	16	100	1 165		
ISI + opt géné	53	1	6	17	.	5	.	.	3	13	100	40 088		
ISP + opt géné	17	.	4	54	.	4	.	1	8	10	100	1 649		
ISI + ISP (+ opt géné)	13	.	1	61	.	3	.	1	8	12	100	19 126		
Bio.Labo + opt géné	39	2	6	.	19	3	16	.	2	11	100	3 710		
PC.Labo + opt géné	62	2	8	1	12	3	1	.	2	10	100	9 377		
PC.Labo + Bio.Labo (+ opt géné)	7	.	1	.	67	2	2	.	4	15	100	2 860		
SMS + opt géné	3	2	2	.	.	3	72	1	6	11	100	6 037		
SMS + Bio.Labo (+ opt géné)	1	2	78	.	5	11	100	8 939		
Création-D/Culture-D (+ opt géné)	1	3	1	84	.	1	.	.	3	6	100	2 411		
Autres profils techno	26	1	2	19	11	7	15	4	4	10	100	636		
Profil EPS de détermination + opt géné	36	5	20	3	.	14	.	.	4	17	100	2 412		
Total des profils connus (%)	32	10	18	6	1	13	3	.	4	13	100			
Effectifs	152 479	46 921	87 852	27 823	6 633	61 623	14 803	1 356	19 123	65 176		483 789		
Profils inconnus	4 647	1 630	2 602	1 304	328	2 409	558	299	2 529	4 167		20 473		
Ensemble (2)	157 126	48 551	90 454	29 127	6 961	64 032	15 361	1 655	21 652	69 343		504 262		

Lecture - Sur 100 élèves qui n'ont choisi que des options générales en seconde GT, 24 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

(1) L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

(2) Champ : élèves inscrits, à la rentrée 2006, en seconde GT, dans les lycées publics et privés sous contrat de métropole et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée suivante.

(3) La première ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) remplace la première SMS à la rentrée 2007.

[2] Flux d'élèves par sexe selon les profils d'options en seconde générale et technologique (France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Profils d'options en 2 nd e GT à la rentrée 2006	Entrants en 1 ^{re} générale			Situation à la rentrée 2007					Orient.		Red.		Ensemble	
	S	L	ES	Entrants en 1 ^{re} technologique					Autre techno.	vers pro.	2 nd e GT	% Effectif	% Effectif	
				STI	STL	STG	ST2S							
Garçons														
Profil généralistes	29	8	26	2	.	13	.	.	4	17	100	101 414		
Profil SES	26	5	30	2	.	15	.	.	4	17	100	84 600		
Profil Langues-Arts	42	24	10	1	.	6	.	.	3	14	100	18 103		
Profils technologiques	44	.	5	20	2	10	.	.	5	12	100	116 358		
Profil EPS de détermination	36	3	19	4	.	14	.	.	4	18	100	1 420		
Total des profils connus (%)	37	4	15	11	1	12	.	.	4	14	100			
Effectifs	81 701	9 705	32 193	24 820	3 011	25 434	903	666	9 434	31 310		219 177		
Filles														
Profil généralistes	21	19	28	.	.	13	1	.	4	14	100	179 513		
Profil SES	19	11	35	.	.	15	1	.	4	15	100	127 194		
Profil Langues-Arts	25	40	11	.	.	8	.	.	3	12	100	52 319		
Profils technologiques	39	3	7	3	4	15	14	.	4	10	100	84 255		
Profil EPS de détermination	35	9	21	.	.	14	1	.	4	16	100	844		
Total des profils connus (%)	27	14	21	1	1	14	5	.	4	13	100			
Effectifs	70 778	37 216	55 659	3 003	3 622	36 189	13 900	690	9 689	33 866		264 612		

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2007, 481 000 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé) : 67 % en première générale (S, ES, L) et 33 % en première technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans les séries générales, les élèves ont une option obligatoire à choisir, laquelle pourra être poursuivie en terminale. Dans toutes les séries, qu'elles soient générales ou technologiques, des options facultatives sont par ailleurs proposées [1].

En première scientifique (S), l'option obligatoire choisie par les élèves est à 90 % "Sciences de la vie et de la Terre" et à 10% "Sciences de l'ingénieur". Le choix de l'option "Biologie-écologie" est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche [3]. Depuis la rentrée 2000, les "Sciences de l'ingénieur" ont remplacé avec succès la "Technologie industrielle" qui, selon les années, attirait 7 à 8 % des élèves.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte le plus souvent sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (47 %), sinon sur un enseignement artistique (24 %), une troisième langue vivante (15 %), les mathématiques (11 %), ou encore, plus rarement, sur une langue ancienne (3 %) [3].

En première économique et sociale (ES), les choix des élèves sont relativement équilibrés entre les Sciences économiques et sociales (35 %), les mathématiques (32,5 %) et l'approfondissement d'une langue vivante (32,5 %) [3]. La prééminence des Sciences économiques et sociales sur les mathématiques perdure depuis la rentrée 2002.

Les élèves de première générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS) [2]. La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (un lycéen sur trois en série L, près de un sur cinq en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le public, près de un sur trois dans le privé) [4].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne en moyenne un élève sur cinq. Elle est beaucoup plus fréquente dans les séries STI, ST2S et STL (plus de un élève sur trois), où les élèves sont essentiellement intéressés par la poursuite d'une deuxième langue vivante. Dans la nouvelle série STG, où cet enseignement est imposé comme il l'était en série STT, moins de un élève sur dix seulement suit une option facultative.

Définitions

■ **La réforme des lycées**, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de première à la rentrée 2000. Elle porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale. À la rentrée 2005, la première Sciences et technologies tertiaires a été remplacée par la première Sciences et technologies de la gestion. Et à la rentrée 2007, la première Sciences et technologies de la santé et du social a remplacé la première Sciences médico-sociales.

■ **Classes de première générale et technologique :**

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STG : première technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : première technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et Technologies de Laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Les premières d'adaptation** au bac technologique ou au brevet de technicien (BT) accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Les options de première générale et technologique

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Premières générales			Premières techno. rénovées				Autres premières techno.				Effectifs première
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S (2)	STL	Hôtel.	TMD	Adaptation	Brevet techn.	
Public	133 362	42 902	74 361	61 995	30 394	11 862	6 560	1 736	291	11 689	1 133	376 285
Privé	38 238	10 228	24 109	13 300	4 571	7 715	1 574	516	7	3 966	128	104 352
Ensemble	171 600	53 130	98 470	75 295	34 965	19 577	8 134	2 252	298	15 655	1 261	480 637
Répartition (%)	35,7	11,0	20,5	15,7	7,3	4,1	1,7	0,5	0,1	3,3	0,3	100,0
% de filles	45,7	78,5	62,1	57,3	10,3	93,3	55,0	47,3	56,7	59,7	47,1	54,5

(1) Y compris 36 élèves de première STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

(2) La première ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) remplace la première SMS à la rentrée 2007.

[2] Options suivies en 2007 par les élèves de première selon la série

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, EREA compris)

Séries de premières	Enseignements obligatoires au choix et options facultatives										Options fac.		Effectifs première	
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Sc. éco. et sociales	Maths	Sc. vie et Terre	Sciences ingénieur	Biologie écologie	Arts facult.		EPS (2)
Générales														
S	13 550	3 073	(1) 9 610	-	-	-	-	154 048	17 547	5	10 659	6 926	171 600	
L	4 560	1 369	(1) 12 285	24 622	12 686	-	5 492	-	-	-	9 107	809	53 130	
ES	3 161	585	(1) 5 628	31 620	-	-	34 365	31 672	-	-	6 087	3 431	98 470	
Techno.														
STG	-	-	(1) 280	-	-	-	-	-	-	-	2 612	2 855	75 295	
STI	-	-	11 717	-	-	-	-	-	-	-	578	1 141	34 965	
ST2S	-	-	6 674	-	-	-	-	-	-	-	224	234	19 577	
STL	-	-	2 726	-	-	-	-	-	-	-	128	179	8 134	

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition (en %) des élèves de première générale selon l'enseignement obligatoire suivi à la rentrée 2007

(France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Enseignement obligatoire choisi	Public	Privé	Public + Privé	Part des filles
Scientifique	Sciences de la vie et de la Terre	88,1	95,6	89,8	49,3
	Sciences ingénieur	11,9	4,4	10,2	14,0
	Biologie-écologie	ns	ns	ns	ns
	Total première S	100,0	100,0	100,0	45,7
Littéraire	LV renforcée	45,4	54,0	47,0	77,8
	LV3	16,1	12,1	15,4	84,2
	Langues anciennes	2,6	4,8	3,0	75,3
	Arts	25,9	16,8	24,2	77,0
	Mathématiques	10,1	12,2	10,5	80,3
	Total première L	100,0	100,0	100,0	78,8
Économique et sociale	LV renforcée	33,2	29,6	32,4	68,5
	Sciences économiques et sociales	36,7	30,5	35,2	57,5
	Mathématiques	30,1	39,9	32,4	61,2
	Total première ES	100,0	100,0	100,0	62,2

ns : non significatif.

[4] Les options facultatives en première selon la série à la rentrée 2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Au moins une option facultative				dont deux		Effectifs de première
	Public	Privé	Pu + Pr	%	Pu + Pr		
S	28 707	12 683	41 390	24	2 305	171 600	
L	13 187	3 980	17 167	32	1 184	53 130	
ES	12 118	6 083	18 201	18	639	98 470	
Séries générales	54 012	22 746	76 758		4 128	323 200	
%	22	31		24			
STG	4 623	1 033	5 656	8	431	75 295	
STI	11 369	1 637	13 006	37	91	34 965	
ST2S	4 425	2 617	7 042	36	98	19 577	
STL	2 638	296	2 934	36	98	8 134	
Séries technologiques	23 055	5 583	28 638		718	137 971	
%	21	21		21			
Ensemble	77 067	28 329	105 396		4 846	461 171	
%	21	28		23	1		

Lecture : 23 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2007, 476 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteur public et secteur privé) : 66 % en terminale générale et 34 % en terminale technologique [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des options au choix des élèves. Dans certaines séries (séries générales et SMS), les élèves ont une option obligatoire à choisir. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées [2].

Dans les séries générales L (littéraire) et ES (économique et sociale), les options obligatoires de première sont relayées par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série S (scientifique), seuls les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves à dominante SI (Sciences de l'ingénieur).

En terminale S, dans la continuité de la classe de première, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Au titre de l'enseignement de spécialité, le choix des mathématiques reste stable (21 %), tandis que l'approfondissement de SVT est en léger retrait au profit de la physique-chimie (34 %).

En terminale L, la hiérarchie des choix observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour deux élèves sur trois, "arts" pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent un élève sur dix. Depuis 2002, les élèves de terminale ES optent majoritairement pour les sciences économiques et sociales (37 %). Les autres élèves choisissent dans les mêmes proportions les mathématiques et l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (autour de 30 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives [2]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation [4].

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (Arts et Éducation physique et sportive), s'ajoutent des options spécifiques, telles la deuxième langue vivante en STI, STL et SMS, la bureautique en SMS [2]. La part des élèves qui suit une option facultative dépend donc beaucoup de l'offre d'options plus ou moins diversifiée selon la série. Ainsi, la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie de 7 % en STG, série où la deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires, à 40 % en SMS, série où l'offre est la plus riche [4].

Définitions

■ **La réforme des lycées**, initiée en seconde à la rentrée 1999, s'est étendue à la classe de terminale à la rentrée 2001. Comme en première, la réforme porte essentiellement sur le réaménagement des horaires et des options en série générale. Le choix du futur baccalauréat débute dès la classe de seconde et se précise par le biais d'une option obligatoire en première, d'un enseignement de spécialité en terminale.

■ **Classes de terminale générale et technologique :**

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STG : terminale technologique, Sciences et technologies de la gestion (en remplacement de STT depuis la rentrée 2006) ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris Arts appliqués) ;
- SMS : terminale technologique, Sciences médico-sociales ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : terminale technologique, hôtellerie ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

■ **Options.** Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Les options de terminale générale et technologique

[1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Terminales générales			Terminales techno. renouvelées				Autres terminales techno.			Effectifs terminale
	S	L	ES	STG	STI (1)	SMS	STL	Hôtellerie	TMD	BT	
Public	125 647	45 195	75 255	70 653	34 261	16 157	6 368	2 168	305	1 646	377 655
Privé	33 459	10 546	22 780	14 874	5 255	9 282	1 507	473	5	215	98 396
Ensemble	159 106	55 741	98 035	85 527	39 516	25 439	7 875	2 641	310	1 861	476 051
Répartition (%)	33,4	11,7	20,6	18,0	8,3	5,3	1,7	0,6	0,1	0,4	100,0
dont filles (%)	45,7	79,8	62,7	57,7	9,7	93,8	55,7	45,0	53,2	43,4	55,1

(1) Y compris 31 élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agriculture et du vivant).

[2] Options suivies en 2007 par les élèves de terminale selon la série (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries de terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives							Sc. vie et Terre (2)	Sc. dominante	Spécialité	
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts SH en L	SES				Maths
S	11 225	2 432	(1)	7 138	-	-	-	37 498	57 533	143 543	55 314
L	4 230	1 342	(1)	12 088	27 214	12 559	-	6 330	-	-	-
ES	2 594	485	(1)	4 499	30 149	-	-	36 294	31 592	-	-
STG	-	-	(1)	165	-	-	-	-	-	-	-
STI	-	-	8 719	-	-	-	-	-	-	-	-
SMS	-	-	3 498	-	-	-	-	-	-	-	-
STL	-	-	1 701	-	-	-	-	-	-	-	-

Séries de terminales (suite)	Sciences ingénieur	Bioécologie	Arts facult.	EPS (3)	Prépa. concours sanitaire et social	Bureautique	Effectifs de terminale
S	15 549	14	10 970	6 933	-	-	159 106
L	-	-	11 517	951	-	-	55 741
ES	-	-	6 689	3 768	-	-	98 035
STG	-	-	2 603	3 146	-	-	85 527
STI	-	-	685	1 067	-	-	39 516
SMS	-	-	306	352	15 042	17 525	25 439
STL	-	-	76	121	-	-	7 875

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

(3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Répartition des élèves de terminale générale selon l'enseignement de spécialité suivi à la rentrée 2007 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries	Public	Privé	Pu + Pr	Part des filles
Scientifique				
SVT-Maths (1)	19,7	25,7	21,0	39,8
SVT-Physique-chimie	33,9	35,8	34,3	46,5
SVT-Sc. vie et Terre	35,1	34,1	34,9	57,8
Sc. ingénieur (2)	11,3	4,3	9,8	12,7
Agronomie (3)	ns	ns	ns	ns
Total terminale S	100,0	100,0	100,0	45,7
Littéraire				
LV renforcée	46,5	57,6	48,5	78,7
LV3	16,0	10,7	15,0	84,9
Langues anciennes	2,1	2,4	2,2	76,2
Arts	24,3	16,1	22,8	78,5
Mathématiques	11,1	13,3	11,5	82,5
Total terminale L	100,0	100,0	100,0	80,0
Sc. éco. et sociales				
LV renforcée	31,3	30,0	31,0	68,2
Sc. éco. et sociales	39,2	30,7	37,3	59,1
Mathématiques	29,5	39,3	31,7	62,0
Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	62,8

(1) Dominante "Sciences de la vie et de la Terre", enseignement de spécialité "Mathématiques". (2) Dans ce tableau, la dominante "Sciences de l'ingénieur" est assimilée à un enseignement de spécialité. (3) Enseignement de spécialité proposé aux élèves de la dominante "Biologie-écologie".

[4] Options facultatives en terminale selon la série en 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

Séries de terminales	Au moins une option facultative				dont deux		Effectifs de terminale
	Public	Privé	Pu + Pr	%	Pu + Pr	%	
S	31 588	11 037	42 625	27	2 875	159 106	
L	14 705	4 353	19 058	34	1 361	55 741	
ES	11 757	5 591	17 348	18	647	98 035	
Séries gén.	58 050	20 981	79 031		4 883	312 882	
%	24	31		25			
STG	4 791	1 043	5 834	7	74	85 527	
STI	8 707	1 423	10 130	26	343	39 516	
SMS	6 924	3 230	10 154	40	1 120	25 439	
STL	1 674	197	1 871	24	27	7 875	
Séries techno.	22 096	5 893	27 989	18	1 564	158 357	
%	17	19		18			
Ensemble	80 146	26 874	107 020		6 447	471 239	
%	21	28		23	1		

Lecture - 23 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

4 Les élèves du second degré

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement. L'infime proportion qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes sur le terrain liées à des situations particulières. L'anglais est étudié par 5 000 000 d'élèves, soit 93 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est davantage choisi dans les établissements privés (95 %) que dans les établissements publics (93 %). Sa prédominance déjà importante se renforce encore en 2007. L'allemand est choisi par moins de 8 % des élèves ; les autres premières langues concernent moins de deux élèves sur cent [1].

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est stabilisée autour de 78 %. L'espagnol voit sa part se stabiliser autour de 70 %. Il est plus appris dans le secteur privé (72 %) que dans le secteur public (70 %). L'allemand comme deuxième langue est en légère hausse (14,5 % en 2007, contre 14 % en 2006). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (16 %) qu'au collège (à peine 13 % en quatrième-troisième) [2].

99 000 élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante, soit près de 7 % d'entre eux. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (11 %), le russe (7 %), l'allemand (5 %), puis le portugais (4 %), chacune de ces langues ne concernant tout au plus que quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97 % des élèves, l'espagnol à 40 %, l'allemand à 15 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4 %). On notera qu'en 2007 l'étude de l'allemand, qui ne cessait de baisser depuis plusieurs années, s'est stabilisée [3].

Définitions

■ Étude des langues vivantes.

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'apprentissage des langues, tandis que l'étude à part égale de deux premières langues (ou "bilanguisme") dès la sixième se développe (10 % des élèves en 2007, 9 % en 2006, 5 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante dès l'entrée au collège est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est proposée au titre des enseignements de détermination au choix. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel : elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur tertiaire et hôtellerie-restauration).

■ Les formations :

- collège : classes de sixième à troisième, CPA, CLIPA, formation d'apprenti junior, UPI et dispositifs-relais ;
- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant aux CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.26

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

L'étude des langues vivantes dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2007
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Répartition par langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	796 227	795 531 (3)	99,9	88 748	758 846	18 565	4 307	3 310
Cinquième	763 647	763 253 (3)	99,9	83 574	726 190	21 721	4 077	3 049
Quatrième	754 611	754 276	100,0	52 752	693 671	6 189	615	1 049
Troisième	757 274	756 347	99,9	53 453	695 395	5 968	427	1 104
CPA, CLIPA, App.Junior, UPI, dispo-relais	12 242	11 279	92,1	207	10 884	107	39	42
Total collège hors SEGPA (1)	3 084 001	3 080 686	99,9	278 734	2 884 986	52 550	9 465	8 554
SEGPA	103 954	102 887	99,0	3 534	97 783	1 393	113	64
Seconde	513 344	513 073	99,9	36 572	471 446	3 762	346	947
Première	480 637	480 394	99,9	33 160	441 447	4 522	351	914
Terminale	476 051	475 934	100,0	33 916	435 124	5 284	410	1 200
Total lycée général et techno. (1)	1 470 032	1 469 401	100,0	103 648	1 348 017	13 568	1 107	3 061
Total lycée professionnel (1)	713 381	700 211	98,2	16 681	667 670	14 911	737	212
Total second degré	5 371 368	5 353 185	99,7	402 597	4 998 456	82 422	11 422	11 891
%				7,5	93,1	1,5	0,2	0,2
Public	4 242 208	4 232 057	99,8	339 575	3 934 493	66 249	10 310	9 623
Privé	1 129 160	1 121 128	99,3	63 022	1 063 963	16 173	1 112	2 268

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues par correspondance. (3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le "bilinguisme" concerne 78 245 élèves de sixième (9,8 %), et 75 358 élèves de cinquième (9,9 %).

Lecture - 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7,5 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2007
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Répartition par langue étudiée					Langues régionales
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	
Quatrième	754 611	749 945	99,4	105 650	58 998	529 213	48 682	7 402	202
Troisième	757 274	710 066	93,8	91 116	57 807	508 208	46 043	6 892	257
Total 4^e + 3^e	1 511 885	1 460 011	96,6	196 766	116 805	1 037 421	94 725	14 294	459
Seconde	513 344	498 412	97,1	76 639	40 361	345 422	30 207	5 783	342
Première	480 637	427 031	88,8	68 712	36 352	291 838	25 281	4 848	328
Terminale	476 051	414 630	87,1	65 612	37 911	281 955	24 195	4 957	364
Total lycée général et techno. (1)	1 470 032	1 340 073	91,2	210 963	114 624	919 215	79 683	15 588	1 034
Total lycée professionnel (1)	713 381	80 264	11,3	8 517	4 824	62 799	3 243	881	112
Ensemble	3 695 298	2 880 348	77,9	416 246	236 253	2 019 435	177 651	30 763	1 605
%				14,5	8,2	70,1	6,2	1,1	
Public	2 905 215	2 267 212	78,0	311 889	200 415	1 576 938	155 303	22 667	1 264
Privé	790 083	613 136	77,6	104 357	35 838	442 497	22 348	8 096	341

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues régionales et par correspondance. Lecture - 77,9 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,5 % apprennent l'allemand.

[3] Bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré (première, deuxième, troisième langues et autre modalité) (1) à la rentrée 2007
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Répartition par langue étudiée									Langues régionales		Autres (3)
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	régio.	
Collège hors SEGPA	3 084 001	475 537	3 001 809	1 090 225	104 212	4 029	6 063	3 310	2 170	3 282	267	28 756	2 853
SEGPA	103 954	3 534	97 783	1 393	113	2	57	-	-	-	-	-	5
Lycée général et techno. (2)	1 470 032	319 107	1 462 823	949 441	121 800	10 417	6 524	12 158	4 231	3 588	2 739	7 526	9 374
Lycée professionnel (2)	713 381	25 198	672 494	77 710	3 980	-	295	18	111	68	-	816	489
Total second degré	5 371 368	823 376	5 234 909	2 118 769	230 105	14 448	12 939	15 486	6 512	6 938	3 006	37 098	12 721
%		15,3	97,5	39,4	4,3	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,7	0,2
Public	4 242 208	654 558	4 134 936	1 655 730	196 441	13 053	12 344	11 327	6 149	511	2 061	30 579	10 004
Privé	1 129 160	168 818	1 099 973	463 039	33 664	1 395	595	4 159	363	6 427	945	6 519	2 717
Rappel rentrée 2006	5 418 031	15,2	97,3	39,6	4,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	< 0,1	0,7	0,2
Rappel rentrée 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	< 0,1	0,4	0,2

(1) Au-delà des langues prévues dans les programmes d'enseignement, les académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues "surnuméraires", notamment les langues régionales au collège. (2) Voir rubrique "Définitions". (3) Y compris langues par correspondance.

Lecture - En 2007, 15,3 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 224 000 élèves à la rentrée 2007, soit plus de 4 % des élèves du second degré de la métropole et des DOM. Ces sections linguistiques sont avant tout développées dans l'enseignement général [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et cinquième (moins de 1 %) et démarrent véritablement en classe de quatrième et troisième (7 % des élèves) pour se prolonger dans les mêmes proportions au lycée général (7 % en seconde GT). Au sein des séries qui conduisent au baccalauréat général, des différences sensibles s'observent : 9,5 % des scientifiques, 7 % des littéraires et des économistes sont inscrits dans de telles structures. Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales, même si elles tendent à se développer. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes.

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 94 % et 6 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, ...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés sous contrat, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté comme langue de section (79 % contre 59 % dans le public). Les filles quant à elles voient leur part renforcée dans les sections d'espagnol, et *a contrario*, amoindrie dans les sections de langues orientales. Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures varie de 1 % en Corse, en Guadeloupe, Martinique et en Guyane, à près de 6 % à Lille et à Toulouse [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où il est supplanté par l'italien, et à Nancy où un élève sur deux est inscrit en section d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier) et du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse). Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs dépassent ceux des sections d'espagnol et sont proches des sections d'allemand.

À la rentrée 2007, les sections européennes scolarisent 17 900 élèves de plus qu'en 2006, soit une progression de 9 %. Les sections internationales, avec un gain de mille élèves, ont augmenté dans les mêmes proportions.

Définitions

■ **Sections européennes.** Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention "section européenne" ou "section de langue orientale") pour les élèves ayant satisfait aux conditions d'attribution de cette mention. La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs, et dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne, qui intègre les sections de langues orientales, est ici étendue également aux sections abibac/franco-allemandes (abibac : Abitur-baccalauréat, Abitur étant l'équivalent allemand du baccalauréat français).

■ **Sections internationales.** Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. Elles ont été aussi l'occasion de créer un cadre propice à l'apprentissage, par les élèves français, d'une langue vivante étrangère à un haut niveau. L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention "option internationale".

■ **Sections linguistiques.** Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et les sections internationales.

■ Les formations :

- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant aux CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 05.26.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Part des élèves du second degré inscrits dans une section européenne ou internationale selon la formation à la rentrée 2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat			Part des filles (%)	
	Effectif total	Effectif section	Effectif total	Effectif section	Effectif total	Effectif section	% en section	au total	en section
6 ^e - 5 ^e	1 226 515	9 254	329 749	1 838	1 556 264	11 092	0,7	48,9	53,2
4 ^e - 3 ^e	1 185 890	88 509	322 250	20 900	1 507 940	109 409	7,3	49,6	57,2
Total 6^e à 3^e	2 412 205	97 763	651 999	22 738	3 064 204	120 501	3,9	49,2	56,8
2 ^{nde} générale et technologique	406 425	30 291	104 399	7 806	510 824	38 097	7,5	54,1	61,0
1 ^{re} et terminale générales	496 722	42 246	134 613	10 857	631 335	53 103	8,4	56,7	61,9
1 ^{re} et terminale technologiques	257 218	1 976	62 128	758	319 346	2 734	0,9	51,3	48,8
Total lycée général et techno.	1 160 365	74 513	301 140	19 421	1 461 505	93 934	6,4	54,6	61,2
Lycée professionnel	559 160	7 451	138 385	1 764	697 545	9 215	1,3	45,1	56,9
Ensemble	4 131 730	179 727	1 091 524	43 923	5 223 254	223 650	4,3	50,2	58,7

Lecture - 223 650 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 4,3 % des élèves du second degré. Les filles représentent 58,7 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50,2 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves du second degré inscrits dans une section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé sous contrat, y compris EREA)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et Langues O	Autres	Ensemble
Public	106 390	32 676	27 163	10 153	856	1 934	555	179 727
Privé sous contrat	34 524	4 117	4 592	522	-	168	-	43 923
Total métropole + DOM	140 914	36 793	31 755	10 675	856	2 102	555	223 650
%	63,0	16,5	14,2	4,8	0,4	0,9	0,2	100,0
Sections européennes	134 192	35 146	29 502	9 656	351	1 799	34	210 680
Sections internationales	6 722	1 647	2 253	1 019	505	303	521	12 970
Part des filles (%)	58,3	56,3	62,6	60,5	56,0	52,6	57,3	58,7

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 14,2 % des élèves scolarisés en section linguistique. 62,6 % des élèves sont des filles.

[3] Scolarisation en sections européennes par académie à la rentrée 2007

(Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Effectif de référence (1)	Sections européennes		Répartition en % selon la langue de la section						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues O	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 915	6 530	2,8	60,0	17,8	12,8	9,4	-	-	100,0
Amiens	159 984	6 369	4,0	72,2	22,9	3,6	1,0	-	0,3	100,0
Besançon	93 021	3 308	3,6	67,5	15,8	14,1	2,6	-	-	100,0
Bordeaux	235 693	7 575	3,2	65,5	9,8	21,2	2,4	0,9	0,2	100,0
Caen	117 554	6 501	5,5	79,6	9,3	9,8	1,3	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	95 290	4 886	5,1	76,3	9,5	9,8	4,4	-	-	100,0
Corse	21 107	274	1,3	36,9	-	-	63,1	-	-	100,0
Créteil	356 056	9 614	2,7	74,2	20,3	3,3	1,3	0,8	-	100,0
Dijon	121 575	3 633	3,0	72,8	19,5	5,6	2,1	-	-	100,0
Grenoble	257 803	8 742	3,4	59,9	4,3	7,9	27,9	-	-	100,0
Lille	363 580	21 340	5,9	78,8	11,7	8,0	1,3	-	0,2	100,0
Limoges	49 025	1 968	4,0	85,7	5,7	7,5	-	1,1	-	100,0
Lyon	249 597	13 053	5,2	56,5	26,2	8,4	8,6	0,2	-	100,0
Montpellier	201 504	9 098	4,5	56,6	7,2	34,8	1,4	-	-	100,0
Nancy-Metz	192 542	9 336	4,8	24,3	50,9	17,3	7,5	-	-	100,0
Nantes	276 332	8 289	3,0	78,4	10,4	9,4	1,8	-	-	100,0
Nice	159 513	4 199	2,6	17,5	9,3	18,2	55,0	-	-	100,0
Orléans-Tours	193 641	6 005	3,1	80,3	8,4	11,3	-	-	-	100,0
Paris	156 002	7 958	5,1	47,3	18,8	14,5	3,4	15,5	0,5	100,0
Poitiers	123 911	3 803	3,1	72,5	13,0	11,3	2,5	-	0,6	100,0
Reims	109 126	4 290	3,9	56,1	32,2	11,7	-	-	-	100,0
Rennes	248 108	13 975	5,6	73,5	8,6	16,7	0,7	0,5	-	100,0
Rouen	158 497	6 379	4,0	75,6	13,7	6,5	2,5	0,9	0,7	100,0
Strasbourg	145 355	5 806	4,0	57,4	36,9	5,5	0,2	-	-	100,0
Toulouse	209 804	12 126	5,8	50,3	8,4	39,3	1,9	-	-	100,0
Versailles	470 896	18 656	4,0	64,3	20,2	14,5	0,2	0,1	0,6	100,0
Guadeloupe	51 307	781	1,5	71,4	-	28,6	-	-	-	100,0
Guyane	26 766	337	1,3	65,6	-	5,6	-	-	28,8	100,0
Martinique	43 991	520	1,2	68,3	-	31,7	-	-	-	100,0
La Réunion	98 759	5 329	5,4	47,1	29,2	19,6	-	4,1	-	100,0
Métropole + DOM	5 223 254	210 680	4,0	63,7	16,7	14,0	4,6	0,9	0,2	100,0

(1) Effectif de référence : total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel. (2) Y compris portugais. Lecture - 4,0 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 16,7 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En métropole et dans les DOM, 23 % des élèves de cette classe ont choisi cette option à la rentrée 2007, mais ils ne sont plus que 16 % de latinistes en classe de troisième [1]. Ainsi, depuis le début des années 2000, l'étude du latin s'est stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20 %, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des "années collège" (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (24 %) que dans ceux du secteur public (18 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par environ 2 % des élèves des établissements publics et privés.

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 6 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver "en concurrence". En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire (8 % d'entre eux) et scientifique (7 %). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

Le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré montre que 14 % des élèves en étudient au moins une (le latin ou le grec, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège (20 % des collégiens sont dans ce cas) et le lycée (cas de 6 % des lycéens généraux et technologiques) [3].

Définitions

■ Étude du latin et du grec ancien.

L'enseignement du latin débute désormais en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classe de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou optionnels (obligatoires ou facultatifs). En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

■ **Champ** : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

→ Pour en savoir plus

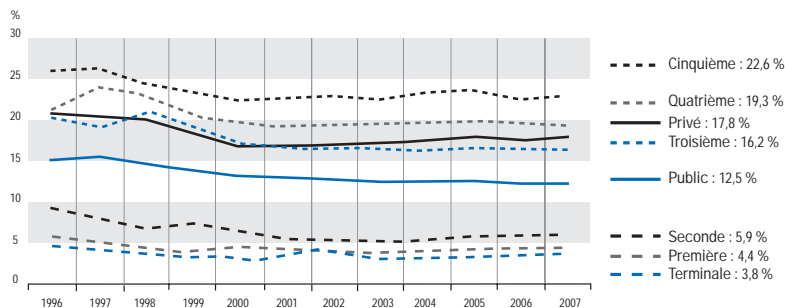
Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public, Privé, Public + Privé, y compris EREA)

		Effectif total	Effectif Latin	% Latin	Effectif Grec ancien	% Grec ancien
Public	Cinquième	600 912	127 068	21,1	-	-
	Quatrième	591 845	107 112	18,1	-	-
	Troisième	593 845	89 815	15,1	15 204	2,6
	Total cinquième à troisième	1 786 602	323 995	18,1	15 204	2,6
	Seconde générale et technologique	406 425	18 952	4,7	5 840	1,4
	Première générale et technologique	376 285	13 587	3,6	3 498	0,9
	Terminale générale et technologique	377 655	11 524	3,1	2 971	0,8
Total second cycle général et technologique	1 160 365	44 063	3,8	12 309	1,1	
Total Public	2 946 967	368 058	12,5	27 513	1,6 (1)	
Privé	Cinquième	162 735	45 662	28,1	-	-
	Quatrième	162 766	38 528	23,7	-	-
	Troisième	163 429	32 590	19,9	3 442	2,1
	Total cinquième à troisième	488 930	116 780	23,9	3 442	2,1 (1)
	Seconde générale et technologique	106 919	11 140	10,4	2 095	2,0
	Première générale et technologique	104 352	7 684	7,4	1 529	1,5
	Terminale générale et technologique	98 396	6 525	6,6	1 288	1,3
Total second cycle général et technologique	309 667	25 349	8,2	4 912	1,6	
Total Privé	798 597	142 129	17,8	8 354	1,8 (1)	
Public + Privé	Cinquième	763 647	172 730	22,6	-	-
	Quatrième	754 611	145 640	19,3	-	-
	Troisième	757 274	122 405	16,2	18 646	2,5
	Total cinquième à troisième	2 275 532	440 775	19,4	18 646	2,5 (1)
	Seconde générale et technologique	513 344	30 092	5,9	7 935	1,5
	Première générale et technologique	480 637	21 271	4,4	5 027	1,0
	Terminale générale et technologique	476 051	18 049	3,8	4 259	0,9
	Première et terminale S	330 706	24 775	7,5	5 505	1,7
	Première et terminale L	108 871	8 790	8,1	2 711	2,5
	Première et terminale ES	196 505	5 755	2,9	1 070	0,5
	Total second cycle général et technologique	1 470 032	69 412	4,7	17 221	1,2
Total Public + Privé	3 745 564	510 187	13,6	35 867	1,6 (1)	

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de cinquième et de quatrième puisque le grec n'y est pas proposé.

[2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996



[3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total de la classe	Nombre de langues anciennes étudiées			Ensemble	
		Latin	Grec	Les deux Latin + Grec	Effectif	%
Cinquième	763 647	172 648	-	-	172 648	22,6
Quatrième	754 611	145 651	-	-	145 651	19,3
Troisième	757 274	116 820	13 055	5 592	135 467	17,9
Total cinquième à troisième	2 275 532	435 119	13 055	5 592	453 766	19,9
Seconde générale et technologique	513 344	28 709	6 563	1 370	36 642	7,1
Première générale et technologique	480 637	20 340	4 095	932	25 367	5,3
Terminale générale et technologique	476 051	17 264	3 473	786	21 523	4,5
Première et terminale S	330 706	24 016	4 746	759	29 521	8,9
Première et terminale L	108 871	7 901	1 823	888	10 612	9,7
Première et terminale ES	196 505	5 687	999	71	6 757	3,4
Total second cycle général et technologique	1 470 032	66 313	14 131	3 088	83 532	5,7
Total Public + Privé	3 745 564	501 432	27 186	8 680	537 298	14,3

4 Les élèves du second degré

Présentation

En 2007-2008, 109 100 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté dépendant de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit 2 600 élèves de moins que l'année passée (-2,3 %). Après une croissance importante jusqu'en 1980-1981, les effectifs se sont stabilisés et décroissent légèrement depuis la rentrée 1999. Cette baisse est pour partie liée à la démographie scolaire dans son ensemble [1].

Alors que le nombre d'élèves de SEGPA est resté stable entre 1995 et 1999, il décroît légèrement depuis huit ans, notamment du fait d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP hors section d'enseignement adapté. Le secteur public accueille 96 % des élèves scolarisés en SEGPA [1].

Il existe 80 EREA relevant tous du secteur public ; depuis 2002, les effectifs d'élèves scolarisés dans ces établissements sont stables [1].

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI), de statut différent, sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Les élèves des UPI ont des difficultés rendant malaisée leur scolarisation dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé. On estime à 1 300 le nombre des UPI (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé). À la rentrée 2007, l'ouverture d'environ 250 nouvelles UPI a permis l'accueil de 2 200 élèves supplémentaires (+ 24 %), hausse surtout sensible dans les collèges (+ 1 900 élèves) et les lycées professionnels (+ 300 élèves). Les trois quarts des enfants scolarisés au sein d'une UPI présentent des troubles des fonctions cognitives ou des troubles psychiques. Les élèves qui fréquentent les UPI sont essentiellement scolarisés dans l'enseignement public (91 %) [2].

Les garçons représentent 60 % des élèves de SEGPA ou d'UPI et 70 % pour les EREA [2] [3] [4].

Définitions

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la Santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles.

L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs de scolarisation et a, d'une part, étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, et d'autre part, encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 00.44, 03.11 et 07.23.

– "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête "Les élèves handicapés intégrés dans le second degré au cours de l'année scolaire 2007-2008".

Les enseignements adaptés dans le second degré

[1] Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1) (France métropolitaine + DOM)

	1975	1980	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	1976	1981	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
SEGPA												
Public	86 370	114 923	108 682	107 279	106 098	104 394	102 451	101 321	99 623	96 944	94 315	
Privé			3 594	3 738	3 813	3 910	3 903	4 002	4 045	3 970	4 025	
Total SEGPA	86 370	114 923	112 276	111 017	109 911	108 304	106 354	105 323	103 668	100 914	98 340	
EREA (2)	9 629	11 612	11 526	11 142	10 952	10 669	10 746	10 926	10 798	10 676	10 715	
Total France métr. + DOM	95 999	126 535	123 802	122 159	120 863	118 973	117 100	116 249	114 466	111 590	109 055	

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Hors élèves scolarisés en BTS (40 en 2007-2008).

[2] Répartition des élèves des UPI par établissement et par sexe en 2007-2008 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Collège			LP			LEGT			Ensemble
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Public	3 933	5 885	9 818	219	340	559	91	102	193	10 570
Privé	335	484	819	31	26	57	68	60	128	1 004
Total France métr. + DOM	4 268	6 369	10 637	250	366	616	159	162	321	11 574

(1) Les 27 élèves d'UPI créés au sein d'EREA sont comptabilisés dans l'effectif du collège.

[3] Répartition des élèves des SEGPA (hors EREA) par secteur et par sexe en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formation générale	35 995	57 292	93 287	1 560	2 451	4 011	37 555	59 743	97 298
Sixième	7 511	11 804	19 315	387	598	985	7 898	12 402	20 300
Cinquième	8 962	14 431	23 393	382	646	1 028	9 344	15 077	24 421
Quatrième	9 648	15 510	25 158	391	642	1 033	10 039	16 152	26 191
Troisième	9 874	15 547	25 421	400	565	965	10 274	16 112	26 386
Formation professionnelle	475	553	1 028	5	9	14	480	562	1 042
Première année CAP2	236	281	517	2	6	8	238	287	525
Seconde année CAP2	239	272	511	3	3	6	242	275	517
Total France métr. + DOM	36 470	57 845	94 315	1 565	2 460	4 025	38 035	60 305	98 340

[4] Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2007-2008 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Filles	Garçons	Total
Premier cycle	296	633	929
Second cycle général et technologique	59	103	162
Second cycle professionnel	1 382	2 628	4 010
Enseignement adapté	1 656	3 958	5 614
Premier cycle adapté	1 178	2 906	4 084
Formation professionnelle adaptée	478	1 052	1 530
BTS	12	28	40
Total (1)	3 405	7 350	10 755

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, 52 300 élèves handicapés fréquentent un établissement scolaire et représentent 1 % des effectifs du second degré.

Les modalités de scolarisation sont très diverses : dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), dans une UPI (scolarisation dans un dispositif collectif), à temps complet ou à temps partiel.

78 % des élèves handicapés sont scolarisés dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle) [1] [2]. Toutefois, ce constat masque une situation très contrastée selon les déficiences. Ce sont les adolescents présentant une atteinte intellectuelle ou psychique qui rencontrent le plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire : ils sont moins souvent scolarisés individuellement que les autres élèves handicapés [1] [3]. Parmi les élèves handicapés scolarisés individuellement, ils bénéficient moins souvent d'une scolarisation à temps plein [1] [2]. Et parmi les élèves bénéficiant d'une scolarisation à temps plein, ils sont moins présents dans les établissements du second cycle [1]. Leur présence au sein du collège tient surtout à leur scolarisation en SEGPA. À l'opposé, les élèves affectés par des déficiences physiques (viscérale ou métabolique, motrice ou sensorielle) sont plus en mesure de suivre un cursus ordinaire : parmi les élèves inscrits dans une classe ordinaire à temps plein, leur poids augmente avec l'avancée de la scolarité (62 % en LEGT et 54 % en LP contre 26 % en collège) [1].

Concernant les EREA, l'effectif élevé d'enfants souffrant de handicap moteur, de polyhandicap et de déficience visuelle, est due en grande partie à l'existence de 8 EREA spécialisés dans l'accueil des handicapés moteurs et visuels [1].

11 600 élèves handicapés sont scolarisés en unités pédagogiques d'intégration (UPI), soit 22 % des élèves handicapés du second degré. Les enfants présentant une atteinte intellectuelle ou mentale y sont surreprésentés (76 %) [3] [4].

La scolarisation à temps partiel concerne 9 % des élèves porteurs de handicaps ou de maladies invalidantes présents au sein des établissements scolaires et correspond à plusieurs types de situations : l'élève fréquente un établissement ordinaire avec ou sans prise en charge éducative et/ou thérapeutique complémentaire (respectivement 68 % et 9 % des temps partiels) ou l'élève est principalement scolarisé dans une autre structure, notamment dans un établissement médico-éducatif, et bénéficie de périodes d'intégration dans un EPLE (22 %) [2] [4].

Définitions

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves.

- Les troubles des fonctions cognitives concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissants du développement (TED) dont l'autisme.
- Les troubles spécifiques des apprentissages comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc., ils comprennent aussi le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral.
- Les troubles des fonctions motrices sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- Les troubles des fonctions auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- Les troubles des fonctions viscérales métaboliques ou nutritionnelles sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Les troubles des fonctions visuelles regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré (année 2007).

[1] Répartition des élèves handicapés scolarisés individuellement à temps plein selon le type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		Dont SEGPA		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	5 640	19,9	4 627	53,7	116	2,2	235	8,2	267	19,4	6 258	16,6
Troubles psychiques	5 024	17,8	2 123	24,6	295	5,6	251	8,7	164	11,9	5 734	15,2
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	8 504	30,1	693	8,0	1 208	23,0	607	21,1	56	4,1	10 375	27,5
Troubles des fonctions motrices	2 106	7,4	181	2,1	1 050	20,0	579	20,1	551	40,1	4 286	11,3
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	2 719	9,6	191	2,2	1 026	19,5	406	14,1	18	1,3	4 169	11,0
Troubles des fonctions visuelles	1 048	3,7	85	1,0	525	10,0	201	7,0	176	12,8	1 950	5,2
Troubles des fonctions auditives	1 467	5,2	179	2,1	669	12,7	382	13,3	22	1,6	2 540	6,7
Plusieurs fonctions associées	1 057	3,7	383	4,4	206	3,9	124	4,3	97	7,1	1 484	3,9
Autre	715	2,5	156	1,8	165	3,1	91	3,2	24	1,7	995	2,6
Total	28 280	100,0	8 618	100,0	5 260	100,0	2 876	100,0	1 375	100,0	37 791	100,0

Sources : MEN/enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés individuellement à temps partiel selon le type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		Dont SEGPA		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	420	18,2	322	33,8	23	5,6	27	14,3	17	29,3	487	16,4
Troubles psychiques	1 073	46,4	464	48,7	130	31,6	46	24,3	22	37,9	1 271	42,8
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	139	6,0	27	2,8	5	1,2	3	1,6	1	1,7	148	5,0
Troubles des fonctions motrices	168	7,3	20	2,1	82	20,0	39	20,6	3	5,2	292	9,8
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	172	7,4	19	2,0	93	22,6	33	17,5	-	-	298	10,0
Troubles des fonctions visuelles	29	1,3	4	0,4	6	1,5	2	1,1	-	-	37	1,2
Troubles des fonctions auditives	86	3,7	12	1,3	28	6,8	16	8,5	-	-	130	4,4
Plusieurs fonctions associées	163	7,1	70	7,4	29	7,1	16	8,5	11	19,0	219	7,4
Autre	61	2,6	14	1,5	15	3,6	7	3,7	4	6,9	87	2,9
Total	2 311	100,0	952	100,0	411	100,0	189	100,0	58	100,0	2 969	100,0

Sources : MEN/enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

[3] Répartition des élèves handicapés scolarisés collectivement à temps plein selon le type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	6 299	67,8	158	59,4	350	67,8	6	30,0	6 813	67,5
Troubles psychiques	769	8,3	20	7,5	41	7,9	3	15,0	833	8,3
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	562	6,1	2	0,8	16	3,1	1	5,0	581	5,8
Troubles des fonctions motrices	623	6,7	32	12,0	48	9,3	-	-	703	7,0
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	39	0,4	-	-	6	1,2	1	5,0	46	0,5
Troubles des fonctions visuelles	122	1,3	18	6,8	7	1,4	-	-	147	1,5
Troubles des fonctions auditives	381	4,1	21	7,9	12	2,3	-	-	414	4,1
Plusieurs fonctions associées	424	4,6	9	3,4	32	6,2	9	45,0	474	4,7
Autre	70	0,8	6	2,3	4	0,8	-	-	80	0,8
Total	9 289	100,0	266	100,0	516	100,0	20	100,0	10 091	100,0

Sources : MEN/enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

[4] Répartition des élèves handicapés scolarisés collectivement à temps partiel selon le type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Collèges		LEGT		LP		EREA		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Troubles des fonctions cognitives	704	53,3	27	49,1	71	71,0	3	42,9	805	54,3
Troubles psychiques	297	22,5	5	9,1	20	20,0	4	57,1	326	22,0
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	34	2,6	-	-	2	2,0	-	-	36	2,4
Troubles des fonctions motrices	113	8,6	10	18,2	3	3,0	-	-	126	8,5
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	7	0,5	1	1,8	-	-	-	-	8	0,5
Troubles des fonctions visuelles	13	1,0	1	1,8	-	-	-	-	14	0,9
Troubles des fonctions auditives	47	3,6	-	-	-	-	-	-	47	3,2
Plusieurs fonctions associées	98	7,4	9	16,4	3	3,0	-	-	110	7,4
Autre	8	0,6	2	3,6	1	1,0	-	-	11	0,7
Total	1 321	100,0	55	100,0	100	100,0	7	100,0	1 483	100,0

Sources : MEN/enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

4 Les élèves du second degré

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, 52 300 élèves handicapés sont accueillis au sein d'un établissement public local d'enseignement (EPL) du second degré.

Les élèves handicapés intégrés du second degré sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent. Près de 73 % d'entre eux sont âgés de 12 à 15 ans, alors que cette proportion n'est que de 55 % pour l'ensemble du second degré. Néanmoins, les situations sont très contrastées selon le type de déficience : les élèves souffrant de déficience auditive ou visuelle, les handicapés moteurs ou les élèves présentant des troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle ont plus de chances d'être scolarisés au-delà de 16 ans que les élèves souffrant de déficience intellectuelle ou mentale ou de trouble des apprentissages. Les adolescents souffrant de déficience intellectuelle ou mentale se dirigent vraisemblablement vers d'autres types de structures à l'issue du premier cycle et/ou une fois passé l'âge de la scolarité obligatoire [1].

27 % des élèves handicapés scolarisés ont bénéficié de l'intervention d'un auxiliaire de vie scolaire afin de faciliter leur intégration. Cet accompagnement peut être collectif (20 % des élèves handicapés scolarisés), individuel à temps complet (3 % élèves handicapés scolarisés) ou individuel à temps partiel (7 % des élèves handicapés scolarisés) [2].

Il existe un dispositif permettant le soutien d'un enseignant spécialisé dans le cas d'une scolarisation individuelle [4]. 15 % des élèves handicapés fréquentant une classe ordinaire sont ainsi suivis ; en priorité, cette aide a profité aux adolescents souffrant d'une déficience intellectuelle (le tiers d'entre eux) ainsi qu'à ceux présentant un handicap sensoriel (19 %).

Outre ces différentes formes d'accompagnement, d'autres mesures ont été prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. Elles concernent le financement de matériel pédagogique adapté, d'aménagement de locaux ainsi que celui de la mise en place de transports spécifiques : 16 % des élèves handicapés du second degré disposent d'un matériel pédagogique adapté [3]. Cette mesure concerne surtout les élèves souffrant d'une déficience visuelle (65 %), d'un trouble moteur (46 %) et d'une déficience auditive (28 %).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.23.

Sources : Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

Définitions

■ Classification des principales déficiences présentées par les élèves.

- Les troubles des fonctions cognitives concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement comme les troubles envahissants du développement (TED) dont l'autisme.
- Les troubles spécifiques des apprentissages comprennent la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, etc., ils comprennent aussi le mutisme, l'aphasie, les troubles du langage écrit ou oral.
- Les troubles des fonctions motrices sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire ; ils comprennent entre autres les amputations, la quadriplégie, la paraplégie, l'hémiplégie, et les infirmités motrices cérébrales sans déficience intellectuelle.
- Les troubles des fonctions auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage.
- Les troubles des fonctions viscérales métaboliques ou nutritionnelles sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficience métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Les troubles des fonctions visuelles regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).

■ **AVS-I.** Auxiliaire de vie scolaire individuel. Il est chargé de l'accompagnement d'un seul élève. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel, ou peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).

■ **EVS-I.** Emploi de vie scolaire. Il concerne une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé pour assurer les fonctions d'AVS-I.

■ **AVS-CO.** Auxiliaire de vie scolaire collectif. Le plus souvent, il est attaché à une CLIS ou une UPI et a pour fonction d'aider l'ensemble des élèves de la classe. Dans l'enquête, sont comptabilisés les élèves bénéficiant d'un soutien particulier et régulier de la part de l'AVS-CO.

[1] Répartition par déficience et par âge des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	11 ans et moins	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et plus	Total
Troubles des fonctions cognitives	126	4 275	3 370	2 778	2 237	838	378	242	84	35	14 363
Troubles psychiques	483	1 821	2 038	1 554	1 257	474	279	151	67	40	8 164
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	1 096	2 739	2 310	1 925	1 363	673	536	300	124	74	11 140
Troubles des fonctions motrices	363	691	699	676	670	650	591	419	292	356	5 407
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	615	659	657	655	573	471	442	236	131	82	4 521
Troubles des fonctions visuelles	179	304	273	306	257	264	242	161	94	68	2 148
Troubles des fonctions auditives	221	468	470	406	442	351	325	202	132	114	3 131
Plusieurs fonctions associées	88	481	431	369	343	201	147	109	67	51	2 287
Autre	91	218	212	195	159	108	73	45	37	35	1 173
Total	3 262	11 656	10 460	8 864	7 301	4 030	3 013	1 865	1 028	855	52 334
%	6,2	22,3	20,0	16,9	14,0	7,7	5,8	3,6	2,0	1,6	100,0

[2] Répartition des élèves handicapés scolarisés dans le second degré selon la déficience et l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	AVS-Individuel		AVS collectif	EVS		Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel		Temps plein	Temps partiel		
Troubles des fonctions cognitives	85	248	6 411	21	142	7 456	14 363
Troubles psychiques	127	328	994	44	174	6 497	8 164
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	62	723	777	52	317	9 209	11 140
Troubles des fonctions motrices	747	692	895	142	199	2 732	5 407
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	81	107	81	25	29	4 198	4 521
Troubles des fonctions visuelles	97	214	221	34	83	1 499	2 148
Troubles des fonctions auditives	46	161	372	1	43	2 508	3 131
Plusieurs fonctions associées	120	199	500	39	86	1 343	2 287
Autre	19	39	89	2	19	1 005	1 173
Total	1 384	2 711	10 340	360	1 092	36 447	52 334
%	2,6	5,2	19,8	0,7	2,1	69,6	100,0

[3] Effectif d'élèves handicapés scolarisés dans le second degré bénéficiant d'un matériel pédagogique adapté en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Matériel pédagogique adapté			Total
	Oui	Non		
Troubles des fonctions cognitives	369	13 994		14 363
Troubles psychiques	170	7 994		8 164
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	2 098	9 042		11 140
Troubles des fonctions motrices	2 495	2 912		5 407
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	224	4 297		4 521
Troubles des fonctions visuelles	1 392	756		2 148
Troubles des fonctions auditives	886	2 245		3 131
Plusieurs fonctions associées	502	1 785		2 287
Autre	67	1 106		1 173
Total	8 203	44 131		52 334
%	15,7	84,3		100,0

[4] Effectif d'élèves handicapés du second degré scolarisés individuellement avec l'aide d'un enseignant spécialisé en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Effectifs scolarisés individuellement	Dont aidés par un enseignant spécialisé	%
Troubles des fonctions cognitives	6 745	2 281	33,8
Troubles psychiques	7 005	1 129	16,1
Troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, etc.)	10 523	587	5,6
Troubles des fonctions motrices	4 578	355	7,8
Troubles des fonctions viscérale, métabolique ou nutritionnelle	4 467	88	2,0
Troubles des fonctions visuelles	1 987	455	22,9
Troubles des fonctions auditives	2 670	664	24,9
Plusieurs fonctions associées	1 703	291	17,1
Autre	1 082	84	7,8
Total	40 760	5 934	14,6

4 Les élèves du second degré

Présentation

Le nombre d'élèves du second degré de nationalité étrangère scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine est passé de 254 600 en 1975-1976, à 412 200 en 1990-1991. Depuis 1992, les effectifs ont diminué de moitié pour s'établir à 179 400 en 2007-2008, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La proportion de ces élèves a évolué dans le même temps de 5,1 %, en 1975, à 7,5 % en 1990 ; à cette rentrée, elle est de 3,3 % [1].

Les pays d'origine les plus représentés sont, dans l'ordre décroissant, le Maroc, le Portugal et l'Algérie. Dans le second degré (hors enseignement adapté), la proportion des élèves de nationalité étrangère reste en 2007-2008 nettement plus élevée dans le secteur public (3,8 %) que dans le secteur privé (1,7 %). Dans l'enseignement adapté, les élèves étrangers sont surreprésentés : leur proportion atteint 5 % [2].

La part des élèves de nationalité étrangère varie également selon les filières de l'enseignement ordinaire. En 2007-2008, elle est plus élevée dans le second cycle professionnel (5 %) qu'en second cycle général et technologique (2,7 %). Les élèves étrangers bénéficient donc moins fréquemment que les autres de scolarisations longues [3].

Les élèves de nationalité étrangère sont davantage présents dans les académies de Guyane (19,6 %), d'Île-de-France (Paris 9,8 %, Créteil 7,8 %, Versailles 5,1 %), de Corse (8,5 %), de Strasbourg (5,3 %) et de Nice (4,7 %). Ce sont les académies de la Martinique (0,6 %) et de la Réunion (0,2 %) qui en accueillent le moins, ainsi que celles de l'Ouest : Poitiers (1,4 %), Nantes et Caen (1,2 %), Rennes (1 %).

7 880 élèves étrangers sont scolarisés dans les départements d'outre-mer, soit 3,5 % des élèves du second degré. En Guyane, la situation est très particulière, puisqu'on y compte 20 % d'élèves étrangers, originaires le plus souvent de Chine, de Haïti ou du Surinam.

Définitions

■ **Élèves de nationalité étrangère.** L'enregistrement de la nationalité peut souffrir d'imprécisions :

- les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés, à tort, parmi les enfants étrangers ;
- il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle de la personne qui en est responsable.

Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère, que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français ; autrement dit, les enfants des couples dits "mixtes" sont français.

Est français, par la naissance, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né. Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

■ **SEGPA.** Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 97.32.
- É. de LACERDA, X. NIEL, "Collégiens et lycéens étrangers", revue Éducation & Formations, n° 49, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, mars 1997.
- "Les élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les premier et second degrés", Ville-école-intégration (VEI), n° 125, CNDP, juin 2001.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés sous contrat.

Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré

[1] Évolution du nombre d'élèves de nationalité étrangère dans le second degré (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM							
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Élèves de nationalité étrangère	383 539	412 226	357 194	362 134	251 991	245 362	238 756	231 360	226 904	201 128	179 385
% du nombre d'élèves	7,0	7,5	6,4	6,3	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	3,7	3,3

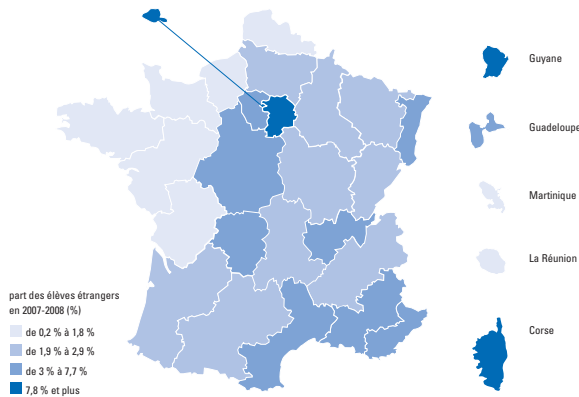
[2] Répartition des élèves étrangers du second degré par nationalité ou origine géographique en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Second degré (hors enseignement adapté)			Enseignement adapté			Total France métro. + DOM	Dont DOM
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total		
Algériens	14 557	1 073	15 630	649	11	660	16 290	5
Marocains	28 034	998	29 032	1 068	4	1 072	30 104	-
Tunisians	9 247	425	9 672	316	1	317	9 989	-
Autres nationalités d'Afrique	24 504	2 668	27 172	874	12	886	28 058	176
Espagnols	1 215	586	1 801	24	1	25	1 826	1
Portugais	15 146	1 677	16 823	448	5	453	17 276	18
Italiens	1 779	481	2 260	28	1	29	2 289	10
Autres nationalités de l'Union européenne	11 341	4 518	15 859	117	7	124	15 983	125
Autres nationalités d'Europe	9 213	1 627	10 840	339	8	347	11 187	-
Turcs	14 631	786	15 417	774	11	785	16 202	23
Chinois	3 696	410	4 106	11	-	11	4 117	129
Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens	1 910	228	2 138	15	-	15	2 153	24
Autres nationalités	20 171	3 144	23 315	593	3	596	23 911	7 369
Total France métro. + DOM	155 444	18 621	174 065	5 256	64	5 320	179 385	-
% du total d'élèves	3,8	1,7	3,3	5,3	1,6	5,1	3,3	3,5
Dont DOM	7 301	268	7 569	311	-	311	-	7 880

[3] Répartition des élèves étrangers du second degré par cycle et leur part dans les effectifs totaux en 2007-2008 (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	SEGPA	Second cycle professionnel	Second cycle général et technologique	Total
Public : effectif d'élèves étrangers	83 637	4 945	30 708	33 798	153 088
%	3,6	5,3	5,9	3,0	3,8
Privé : effectif d'élèves étrangers	10 592	64	2 730	5 031	18 417
%	1,6	1,6	1,8	1,6	1,7
Total France métropolitaine	94 229	5 009	33 438	38 829	171 505
Total France métro. + DOM	98 616	5 320	35 614	39 835	179 385
% du nombre d'élèves	3,2	5,1	5,0	2,7	3,3

[4] Les élèves de nationalité étrangère dans le second degré en 2007-2008



4 Les élèves du second degré

Présentation

À la rentrée 2007, en France métropolitaine et dans les DOM, 153 700 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, y compris 207 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture et de la Pêche). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2006, l'effectif global est en baisse de 1 600 élèves, mais la baisse est plus forte dans le secteur public (- 2,0 %) que dans le secteur privé (- 0,5 %) [1].

Si le poids du second cycle professionnel dans le second degré de l'enseignement agricole est supérieur à 50 % dans le secteur privé comme dans le secteur public, les deux secteurs d'enseignement présentent une structure par formation très différente concernant le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 36 % contre 8 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente moins de 10 % dans le secteur public contre près de 30 % dans le secteur privé. Au sein du second cycle professionnel, les structures sont également très différentes entre secteurs public et privé. Dans le secteur public, les formations au CAPA et au CAP scolarisent plus de 3 % des élèves du second cycle professionnel, contre plus de 10 % dans le secteur privé. Au contraire, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public par rapport au secteur privé (le poids de cette formation est de 35 % contre 27 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent plus de 57 % des effectifs scolaires du secteur privé dans le second degré contre 43 % de ceux du public.

Lors de la session de 2007, les présents aux examens du baccalauréat professionnel et du baccalauréat technologique ont vu leur taux de réussite augmenter, tout comme les candidats aux examens de CAPA, de BEPA et de BTA. À l'inverse, le taux de succès des candidats présents au baccalauréat scientifique baisse [2].

L'enseignement agricole est dispensé aujourd'hui dans 827 établissements, publics et privés, répartis sur le territoire national [3]. Parmi eux, le secteur public en compte 215 et le secteur privé 612.

Définitions

■ **L'enseignement agricole** est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les données de cette page concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Les données présentées ici sont calculées à partir de données individuelles sur les élèves (système SAFRAN).

■ **Le baccalauréat général série S** concerne la spécialité "Biologie-écologie-agronomie".

■ **Le baccalauréat technologique** concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et de la vie).

→ Pour en savoir plus

Sites internet

– www.educagri.fr

Sources : [1] Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Traitements DEPP.

[2] [3] Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

L'enseignement agricole dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole à la rentrée 2007
(France métropolitaine + DOM)

	Établissements publics			Établissements privés			Total Pu + Pr	Part des filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
Quatrième	934	326	1 260	7 168	4 307	11 475	12 735	36,4
Troisième	1 581	696	2 277	9 507	7 512	17 019	19 296	42,5
CPA, CLIPA	655	164	819	73	19	92	911	20,1
Total premier cycle	3 170	1 186	4 356	16 748	11 838	28 586	32 942	39,5
CAP 1 an	-	-	-	35	29	64	64	45,3
1 ^{re} année de CAPA, CAP en 2 ans	246	378	624	1 385	2 728	4 113	4 737	65,6
2 ^{nde} année de CAPA, CAP en 2 ans	186	228	414	1 157	1 965	3 122	3 536	62,0
Total CAPA, CAP	432	606	1 038	2 577	4 722	7 299	8 337	63,9
Seconde professionnelle	5 183	4 321	9 504	7 189	14 120	21 309	30 813	59,8
Terminale BEPA, BEP	4 500	3 545	8 045	6 533	12 483	19 016	27 061	59,2
Total BEPA, BEP	9 683	7 866	17 549	13 722	26 603	40 325	57 874	59,6
1 ^{re} professionnelle	2 894	2 381	5 275	3 073	6 348	9 421	14 696	59,4
Terminale professionnelle	2 804	2 024	4 828	3 111	5 318	8 429	13 257	55,4
Total bac professionnel	5 698	4 405	10 103	6 184	11 666	17 850	27 953	57,5
Total second cycle professionnel	15 813	12 877	28 690	22 483	42 991	65 474	94 164	59,3
Seconde GT	3 319	2 962	6 281	1 261	1 144	2 405	8 686	47,3
1 ^{re} S	665	836	1 501	211	230	441	1 942	54,9
1 ^{re} STL	46	95	141	-	-	-	141	67,4
1 ^{re} STAV	2 674	1 786	4 460	1 133	968	2 101	6 561	42,0
1 ^{re} BTA	261	166	427	143	119	262	689	41,4
Total 1^{re} générale et technologique	3 646	2 883	6 529	1 487	1 317	2 804	9 333	45,0
Terminale S	642	729	1 371	211	207	418	1 789	52,3
Terminale STL	36	67	103	-	-	-	103	65,0
Terminale STAV	2 551	1 542	4 093	1 133	802	1 935	6 028	38,9
Terminale BTA	242	133	375	147	108	255	630	38,3
Total terminale générale et technologique	3 471	2 471	5 942	1 491	1 117	2 608	8 550	42,0
Total second cycle général et technologique	10 436	8 316	18 752	4 239	3 578	7 817	26 569	44,8
Total second degré	29 419	22 379	51 798	43 470	58 407	101 877	153 675	52,4
Part des filles par secteur d'enseignement (%)		43,2			57,3			

Sources : Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[2] Résultats aux examens de l'enseignement agricole en 2007
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Diplômes					
	CAPA	BEPA	BTA	Bac pro	Bac S	Bac techno.
Présentés	5 981	29 009	1 832	14 816	1 710	6 645
Admis	5 049	23 497	1 400	11 973	1 439	5 749
% de réussite	84,4	81,0	76,4	80,8	84,2	86,5

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[3] Nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole (1)
(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Types d'établissements	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Publics	266	258	220	212	213	214	214	214	214	215	215
Privés	769	738	628	628	625	624	618	614	614	611	612
Total	1 035	996	848	840	838	838	832	828	828	826	827

(1) Statistiques communiquées par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Présentation

À la fin de l'année scolaire 2006-2007, douze ans après le début de leurs études secondaires, 62 % des élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) à la rentrée 1995 ont obtenu le baccalauréat. La majorité des lauréats de ce diplôme sont entrés dans l'enseignement supérieur. La moitié des bacheliers sont issus de filières générales et un tiers de filières technologiques. La quasi-totalité des élèves entrés en sixième en 1995 n'est plus scolarisée dans le secondaire. La proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif s'élève à 39 %.

Par rapport aux parcours des élèves du panel 1989, on observe une amélioration des scolarités secondaires : les jeunes obtiennent davantage le baccalauréat (62 % contre 60 %), et surtout poursuivent davantage leurs études. Seuls 8 % des élèves du panel 1995 sortent sans qualification, contre 10 % parmi les élèves du panel 1989 [1].

Les disparités sociales de réussite restent très prononcées. Douze ans après l'entrée en sixième, 93 % des enfants de cadres ou d'enseignants ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 59 % des enfants d'ouvriers et 37 % de ceux d'inactifs [2]. L'obtention du baccalauréat dépend fortement du milieu social : si neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix deviennent bacheliers, seulement la moitié des enfants d'ouvriers et un quart des enfants d'inactifs obtiennent ce diplôme.

Les trajectoires scolaires dans l'enseignement secondaire varient aussi fortement avec l'âge d'entrée en sixième : 82 % des élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège ont atteint le niveau IV de formation contre seulement 17 % de ceux qui y sont entrés avec deux ans de retard. Parmi ces derniers, un tiers sont sortis sans qualification du système éducatif. Ces écarts ne reflètent pas seulement les différences de réussite liées à l'origine sociale : à milieu social donné, des différences de réussite subsistent entre les élèves étant entrés à des âges différents en sixième. Quand l'élève a redoublé à l'école élémentaire, les chances d'obtention du baccalauréat restent très faibles : seulement le quart des élèves entrés en sixième avec un an de retard et 13 % de ceux ayant un retard de deux ans terminent leurs études secondaires avec le baccalauréat. Ces inégalités de réussite présentaient une ampleur comparable parmi les élèves du panel 1989.

Une même stabilité marque les différences de réussite entre garçons et filles. Celles-ci sont beaucoup plus fréquemment bachelières (69 %) que les garçons (56 %). Douze ans après l'arrivée au collège, 10 % de ces derniers ont quitté le système éducatif sans qualification contre seulement 6 % des filles. Ces écarts sont proches de ceux relevés sur le panel recruté en 1989.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1989, représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1989, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 5 de chaque mois et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES-SEGPA en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

■ **SES, SEGPA.** Section d'éducation spécialisée, section d'enseignement général et professionnel adapté.

■ **La population étudiée.** Les entrants en sixième (SES-SEGPA incluses) en France métropolitaine de ces deux panels. Ainsi, afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 1989 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

■ Le niveau de formation des sortants :

- niveau VI-Vbis : sorties en cours de 1^{er} cycle (6^e à 3^e) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale ;
- niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP, ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (sorties de 2nde ou 1^{re}) ;
- niveau IV : sorties de terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris année terminale de brevet professionnel).

Remarque : À la différence des années précédentes, on prend en compte les entrants en sixième d'enseignement spécialisé, et on utilise une variable de pondération permettant de redresser l'échantillon (à cause des élèves perdus au cours de leur scolarité) pour chacun des deux panels d'élèves.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Caille J.-P. : "Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants immigrés", Éducation & Formations, n° 74. "Les projets d'avenir des enfants d'immigrés", INSEE Références, 2005. "Le vécu des phases d'orientation scolaire en fin de troisième et de seconde", Éducation & Formations, n° 72.
- Note d'Information, 06.11.

Sources : Fichier du panel 1989, fichier du panel 1995, DEPP.

[1] Situation scolaire des élèves douze ans après leur entrée en sixième (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation douze ans après Année scolaire 2006-2007	Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation douze ans après Année scolaire 2000-2001
Bacheliers au terme de douze ans d'études secondaires	62	60
dont bacheliers généraux	34	
dont bacheliers technologiques	18	
dont bacheliers professionnels	10	
Second cycle général et technologique ou professionnel	£	£
Sortis du système éducatif	39	46
dont sans qualification	8	10
dont niveau V	21	22
dont niveau IV	10	14

Lecture - 62 % des élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) en 1995 sont bacheliers douze ans plus tard (soit, à la fin de l'année scolaire 2006-2007, au terme de douze ans d'études secondaires).

[2] Différences de parcours scolaires des élèves selon divers critères (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, % d'élèves selon leur situation douze ans après				Parmi les élèves entrés en sixième en 1989, % d'élèves selon leur situation douze ans après			
	sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat	sortis sans qualification	ont atteint le niveau V	ont atteint le niveau IV	ont obtenu le baccalauréat
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)								
- agriculteur exploitant	3	16	81	68	5	18	77	63
- artisan, commerçant, chef d'entreprise	6	19	74	66	10	21	69	59
- cadre, enseignant	1	6	93	88	2	6	92	87
- profession intermédiaire	3	14	83	76	4	16	80	73
- employé	10	24	67	57	10	25	65	56
- ouvrier	11	30	59	49	13	30	56	47
- inactif	32	32	37	26	31	34	35	29
Selon l'âge d'entrée en sixième								
- 11 ans ou moins	3	15	82	74	3	13	84	76
- 12 ans	23	43	33	24	21	42	38	28
- 13 ans ou plus	33	50	17	13	35	47	18	11
Selon le sexe de l'élève								
- garçon	10	26	65	56	11	26	62	53
- fille	6	16	77	69	8	18	74	67

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

Lecture - Sur 100 élèves entrés en sixième (SEGPA incluses) en 1995, à l'âge de 11 ans ou moins, 3 sont sortis sans qualification du système éducatif douze ans plus tard, 15 ont atteint le niveau V, 82 ont atteint le niveau IV et 74 ont obtenu un baccalauréat (général, technologique ou professionnel).

Présentation

Dix ans après leur entrée au cours préparatoire (CP), 49 % des élèves ont atteint la classe de seconde générale ou technologique. Compte tenu des 1 % de jeunes en avance, c'est donc au total un élève sur deux qui a accompli toute sa scolarité sans avoir redoublé depuis l'entrée au cours préparatoire. Un élève sur dix est en BEP ou CAP. Un tiers des élèves du panel 1997 sont encore scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 3 % d'entre eux fréquentant une classe de SEGPA. 2 % des élèves ont quitté le système éducatif avant l'accès au second cycle d'enseignement secondaire [1]. Au cours de la décennie précédente, les redoublements ont diminué puisque seulement 46 % des élèves du panel 1995 accédaient en seconde sans jamais avoir redoublé depuis l'entrée au cours préparatoire.

Le déroulement des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite. Seulement 18 % des enfants d'inactifs ne redoublent pas avant la seconde contre 81 % des élèves dont le père est cadre ou enseignant [2]. Ce phénomène résulte de différences de réussite scolaire, mais aussi de choix d'orientation. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en seconde sans redoublement augmente : 82 % des enfants ayant une mère titulaire d'un diplôme du supérieur connaissent un tel parcours contre seulement 24 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme. Si les taux d'accès en seconde sans redoublement augmentent dans toutes les catégories sociales, les écarts restent comparables à ceux qui pouvaient être observés dans la décennie précédente. Dans le panel 1995, 15 % des enfants d'inactifs accédaient à la seconde sans redoubler, alors que 78 % de ceux dont le père est cadre ou enseignant étaient dans ce cas. Des constats similaires s'observent sur d'autres critères, comme le sexe ou la structure parentale.

→ Pour en savoir plus

Publications

- J.-P. Caille, "Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire", *Éducation & formations*, n° 60.
- J.-P. Caille, F. Rosenwald, "Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution", *France Portrait social*, novembre 2006.
- M. Colmant, J.-P. Jeantheau, F. Murat, "Les compétences des élèves à l'entrée en cours préparatoire", *Les dossiers*, n° 132.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, "Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats", *Éducation & formations*, n° 70.
- L. Davezies, "Influence des caractéristiques du groupe des pairs sur la scolarité élémentaire", *Éducation & formations*, n° 72.
- S. O'Prey, "Les activités extrascolaires des écoliers : usages et effets sur la réussite", *Éducation & formations*, n° 69

Sources : [1] Fichier du panel 1997, DEPP. [2] Fichier du panel 1995, fichier du panel 1997, DEPP.

Définitions

■ Les panels utilisés :

- le panel 1997 est un échantillon au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école – appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP –, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau ;
- le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES-SEGPA dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

■ La population étudiée :

- pour le panel 1997, elle comprend les élèves de l'échantillon principal dont la scolarité a pu être observée au cours des dix premières années d'études ;
- pour le panel 1995, elle comporte les élèves entrés en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des cinq premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

[1] Situation scolaire des élèves dix ans après leur entrée au cours préparatoire (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Situation des élèves entrés au CP en 1997 (en %) : année scolaire 2006-2007				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Second cycle de l'enseignement secondaire	62	58	67	85	51
Première	1	1	1	2	—
Seconde	49	44	55	79	34
BEP-CAP	12	13	11	4	17
Premier cycle de l'enseignement secondaire	36	40	31	15	46
Troisième	30	33	27	14	37
Quatrième	3	3	2	1	4
Cinquième	—	—	—	—	—
SEGPA	3	4	2	—	5
Sortis du système scolaire	2	2	1	1	2
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture – 44 % des garçons entrés en CP en 1997 sont scolarisés en seconde générale ou technologique dix ans plus tard.

[2] Taux d'accès en seconde sans redoublement en élémentaire et au collège (%) (France métropolitaine, Public + Privé)

	Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (%)	Panel d'élèves entrés en sixième en 1995 (%)
Ensemble	51	46
Selon la PCS de la personne de référence du ménage (1)		
- agriculteur exploitant	54	48
- artisan, commerçant, chef d'entreprise	55	49
- cadre, enseignant	81	78
- profession intermédiaire	64	59
- employé	45	39
- ouvrier	34	31
- inactif	18	15
Selon le diplôme de la mère		
- aucun diplôme	24	25
- CEP ou brevet	40	40
- CAP BEP	44	44
- baccalauréat	67	68
- diplôme du supérieur	82	79
- inconnu	41	30
Selon le sexe de l'élève		
- garçon	45	39
- fille	57	53
Selon la structure familiale		
- père et mère	53	50
- monoparentale	37	34
- recomposée	40	34
- autre situation	27	16
Selon la taille de la famille		
- 1 enfant	51	54
- 2 enfants	55	47
- 3 enfants	51	39
- 4 enfants	42	29
- 5 enfants	36	25
- 6 enfants	30	25

(1) PCS : professions et catégories socioprofessionnelles.

Lecture – 51 % des élèves entrés au CP à la rentrée scolaire 1997 parviennent en seconde générale ou technologique sans avoir redoublé au cours de leur scolarité, alors que 46 % des élèves entrés « à l'heure » ou en avance en sixième en 1995 sont parvenus en seconde générale ou technologique sans avoir redoublé.

Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique, en raison de leur retentissement potentiel sur la santé. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 7 229 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet, dans le cadre du cycle triennal, d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la Santé, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO, maintenant DGESCO) et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP, maintenant DEPP) du ministère chargé de l'Éducation nationale, et de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

En France métropolitaine, la prévalence du surpoids (obésité incluse) en classe de troisième s'élève à 16,7 %, elle comprend le surpoids, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité, dont la part est de 4,3 %. Ces pourcentages ne diffèrent pas selon le sexe. En revanche, les facteurs socio-économiques approchés dans l'enquête par la profession des parents et la scolarisation dans un collège situé ou non en zone d'éducation prioritaire (ZEP) apparaissent particulièrement discriminants : les prévalences du surpoids et de l'obésité sont plus élevées dans les milieux socialement peu favorisés.

Ainsi, 23,4 % des enfants dont le père est "ouvrier non qualifié" sont en surpoids contre 9,8 % de ceux dont le père est "cadre" [1]. La prévalence du surpoids est plus élevée pour les élèves scolarisés dans un collège situé en ZEP, 20,9 % contre 16,1 % hors ZEP [2]. Des disparités géographiques sont également observées, avec des prévalences de surpoids variant de 22,1 % dans la zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT) "Est" à 13,8 % dans la ZEAT "Centre-Est" [3].

Une augmentation de la surcharge pondérale est observée entre la grande section de maternelle et le collège, avec des prévalences du surpoids global et de l'obésité qui sont respectivement passées de 13,6 % et 3,3 % en maternelle à 16,5 % et 4,3 % en classe de troisième pour ces mêmes enfants.

Définitions

■ **Surpoids et obésité.** L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taille² exprimé en kg/m².

À la différence des adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent selon l'âge et le sexe du fait des variations de corpulence au cours de la croissance. Les seuils utilisés pour le surpoids et l'obésité sont ceux établis pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS, l'International Obesity Task Force (IOTF). Ces seuils sont fournis pour chaque sexe et pour chaque tranche d'âge de 6 mois, et ont été définis par les courbes de corpulence, reposant sur l'IMC, qui rejoignent, à 18 ans, les valeurs de 25 et 30 qui correspondent respectivement au surpoids et à l'obésité chez l'adulte.

■ **ZEAT.** Les zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) ont été définies en 1967 par l'INSEE en relation avec le Commissariat général au plan et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Au niveau européen, le découpage en ZEAT correspond au niveau 1 de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 1).

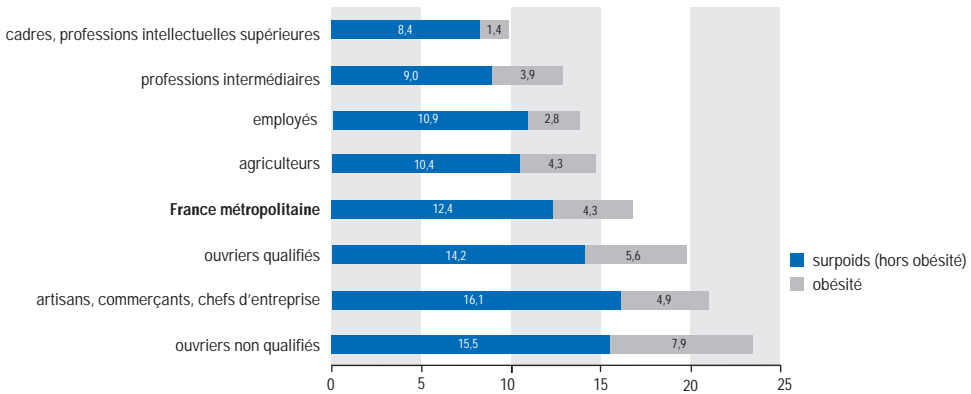
→ Pour en savoir plus

Publications

– N. Guignon, avec la collaboration de J.-B. Herbet et S. Danet (DREES), L. Fonteneau (InVS), "La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004. Premiers résultats", Études et résultats, n° 573, mai 2007, DREES.

Sources : Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale ; et l'InVS.

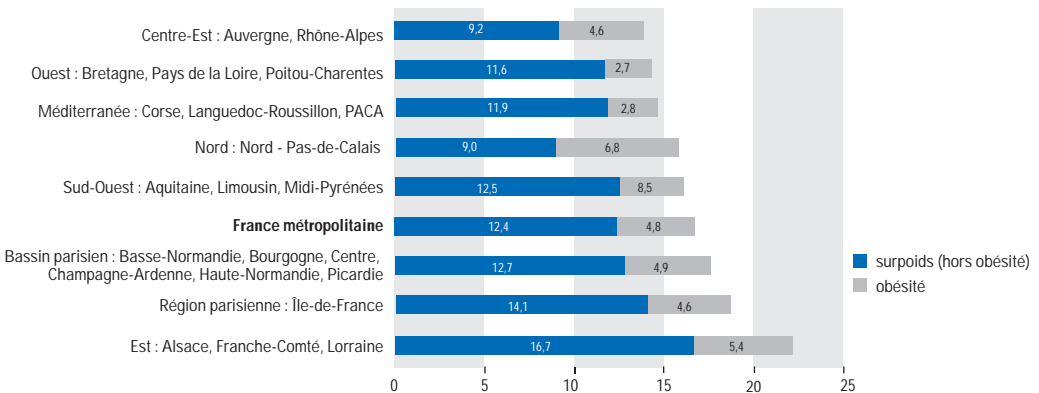
[1] Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents des classes de troisième selon la catégorie socioprofessionnelle du père en 2003-2004 (France métropolitaine)



[2] Surpoids et obésité chez les adolescents scolarisés en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2003-2004 (%) (France métropolitaine)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	20,9	16,1	16,7
Surpoids seul	15,0	12,0	12,4
Obésité	5,9	4,1	4,3

[3] Prévalence du surpoids et de l'obésité selon la ZEAT en 2003-2004 (France métropolitaine)



Source : Enquête du cycle triennal auprès des élèves des classes de troisième, année scolaire 2003-2004.

4 Les élèves du second degré

Présentation

La quasi-totalité des élèves (96 %) ont atteint la classe de troisième (y compris 3^e SEGPA) [1]. Au cours du second cycle, les trajectoires scolaires sont plus différenciées. Un peu plus de la moitié des élèves accomplissent tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique ; moins du tiers préparent un diplôme de l'enseignement professionnel (y compris en apprentissage). Les passages entre enseignements général et technologique et enseignement professionnel restent très minoritaires : 8 % d'élèves changent d'orientation au cours du second cycle.

Les destins scolaires restent très différenciés selon l'origine sociale. Si plus des deux tiers des enfants de cadres et d'enseignants sont devenus bacheliers généraux, un enfant d'ouvrier qualifié sur cinq et un enfant d'ouvrier non qualifié ou d'inactif sur dix partagent cette situation [1]. À l'opposé, le risque de terminer ses études secondaires sans diplôme – ou avec seulement le brevet – croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. En particulier, la moitié des enfants d'inactifs et le tiers de ceux d'ouvriers non qualifiés quittent l'enseignement secondaire dans cette situation qui préfigure souvent d'importantes difficultés sur le marché du travail.

C'est à la fin de la troisième que ces disparités sociales se creusent. Neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix effectuent toute leur scolarité dans le second cycle général ou technologique des lycées alors que les enfants des classes moyennes ou populaires connaissent des parcours beaucoup plus différenciés. Moins de la moitié des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés et seulement un quart des enfants d'ouvriers non qualifiés ou d'inactifs accomplissent tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique.

Au total, 53 % des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou un an plus tard. Ce taux dépasse 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs mais n'atteint pas 50 % pour les enfants d'employés et d'ouvriers. La meilleure réussite des filles, observable dès l'école élémentaire, se confirme au cours de la scolarité secondaire [2]. 60 % des filles contre moins de la moitié des garçons vont terminer leurs études secondaires avec un baccalauréat général ou technologique. C'est sur le baccalauréat général que les filles creusent le plus l'écart : elles sont 41 % à obtenir ce diplôme contre seulement 27 % des garçons. Elles deviennent beaucoup plus souvent bachelères ES ou L. En revanche, garçons et filles ont les mêmes chances d'obtenir un baccalauréat scientifique : dans les deux groupes, seuls 16 % des élèves entrés en sixième en 1995 obtiennent ce diplôme. Au bout du compte, moins de la moitié des garçons accèdent à l'enseignement supérieur, alors que c'est le cas de six filles sur dix.

Définitions

■ **Le panel 1995**, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et en SES en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième ou en SES dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire. Les parcours des bacheliers sont en cours d'observation dans l'enseignement supérieur.

■ **Population étudiée**. Ensemble des entrants en sixième ou sixième SEGPA de France métropolitaine.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Jean-Paul Caille, "Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés", *Éducation & formations* n° 74, mars 2007.
- Jean-Paul Caille, "Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et en fin de seconde", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.
- Yvette Grelet, "Enseignement professionnel, spécialité et reproduction sociale", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.
- Sylvie Lemaire, "Les premiers bacheliers du panel : aspiration, image de soi et choix d'orientation", *Éducation & formations* n° 72, septembre 2005.

Sources : Fichier du panel 1995 (second degré), DEPP.

[1] Trajectoire scolaire et diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire par les élèves du panel 1995 selon l'origine sociale (%) (France métropolitaine)

		Enseignant	Cadre supérieur	Prof. intern.	Agric. culteur	Artisan ou commerçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Ensemble
Trajectoire dans l'enseignement secondaire	N'ont pas atteint la 3^e (1)	0,4	0,7	1,4	3,1	4,2	3,9	4,6	5,6	12,7	3,6
	Dont :										
	orientés en professionnel (2)	0,2	0,6	1,2	2,9	3,1	3,2	4,0	4,3	7,0	2,9
	non orientés en professionnel (2)	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1	0,7	0,6	1,3	5,7	0,8
	Ont atteint la 3^e	99,6	99,3	98,6	96,9	95,8	96,1	95,4	94,4	87,3	96,4
	Dont :										
	sortie en fin de 3 ^e	0,0	0,8	1,2	1,1	2,6	3,6	3,2	5,3	11,4	2,9
	tout 2 nd cycle en professionnel	6,0	7,1	21,0	33,3	30,2	34,7	43,0	51,6	48,1	31,5
	tout 2 nd cycle en général et techno.	88,9	87,0	68,6	54,2	54,7	48,1	40,7	28,0	21,6	54,1
	professionnel en fin de 2 nd GT	2,8	2,2	3,7	2,3	3,2	4,7	3,7	3,7	2,3	3,5
	2 nd cycle GT en fin de BEP	1,9	2,2	4,2	6,0	5,1	5,1	4,8	5,8	3,9	4,4
Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires	Aucun	1,9	2,7	5,7	6,5	12,2	14,8	15,3	24,6	40,4	12,8
	Diplôme national du brevet	3,8	5,8	6,2	4,6	7,1	9,0	8,1	8,8	10,0	7,5
	CAP ou BEP	3,3	4,1	10,7	16,0	15,4	17,8	22,6	24,8	21,4	16,0
	Bac pro, BT, BP, BMA (3)	4,3	4,0	10,8	19,2	11,7	12,6	14,8	14,1	10,6	11,5
	Bac général	71,7	68,2	44,4	30,9	31,4	26,0	20,1	13,0	9,2	33,7
	dont bac S	40,2	39,7	22,9	17,7	13,4	9,5	8,7	4,6	3,7	16,6
	Bac technologique	14,9	15,2	22,2	22,8	22,2	19,8	19,0	14,7	8,4	18,5
	Ont accédé à l'enseignement supérieur	89,4	82,3	67,5	60,0	54,0	46,6	42,2	31,1	9,4	53,4

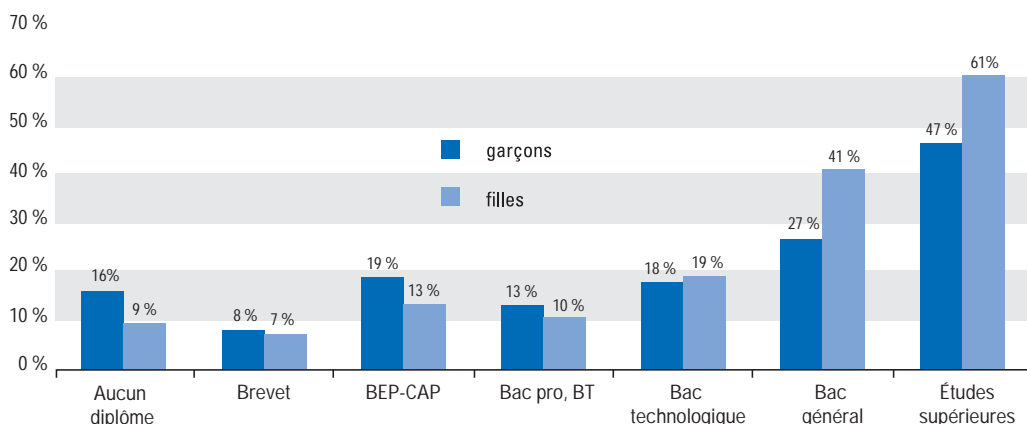
(1) Toutes classes de troisièmes comprises : 3^e générale, technologique, insertion, SEGPA. (2) Y compris apprentissage. (3) Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.

Lecture - 0,4 % des enfants d'enseignants entrés en sixième en 1995 n'ont pas atteint la classe de troisième.

Champ : entrants en sixième ou en sixième SEGPA de France métropolitaine.

Sources : Panel d'élèves du second degré recruté en 1995.

[2] Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement secondaire et accès à l'enseignement supérieur des garçons et des filles entrés en sixième en 1995 (France métropolitaine)



5 Les apprentis



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	148
5.2	Les apprentis par région et académie	150
5.3	Poids des formations par apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel (Éducation nationale et Agriculture)	152
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	154
5.5	Les apprentis par spécialité de formations et par sexe	156
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	158
5.7	Les apprentis en 2007-2008	160

Présentation

En 2006-2007, le nombre d'apprentis poursuit la croissance amorcée en 2004-2005 mais de façon plus marquée, pour atteindre un effectif de 407 809. Bien qu'aucun niveau de formation ne soit touché par une baisse de ses effectifs d'apprentis, les évolutions par niveau de formation sont très différentes [1]. Chaque niveau de formation enregistre une croissance plus soutenue que celle de l'année précédente, excepté pour les formations de niveau IV.

Le niveau V reste celui qui attire le plus grand nombre d'apprentis : près de trois apprentis sur cinq y sont scolarisés (235 391 apprentis), bien que ce niveau ait la plus faible croissance (+ 3,0 %). 76,4 % des apprentis de ce niveau préparent un CAP.

Cette année, le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau IV croît de 6,2 % (contre 7,4 % l'année dernière), cet effectif se répartit entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel.

Sur l'ensemble du niveau III, le BTS reste la formation la plus choisie et concerne 80,7 % des apprentis de ce niveau.

Les formations du supérieur autre que le BTS accueillent encore peu d'apprentis, mais leurs effectifs ont été multipliés par six en 12 ans. Au niveau II, l'augmentation est principalement le fait de la licence avec l'ouverture, en 2000, des licences professionnelles. Au niveau I, les préparations au diplôme d'ingénieur, suivies par les masters, restent les plus attractives. Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 30 % des effectifs. Toutefois, leur part varie en fonction du niveau de diplôme préparé, mais reste relativement stable d'une année à l'autre. Elles représentent 24 % des effectifs de niveau V mais 37 % au niveau IV et 43 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III ; au niveau II, leur proportion atteint les 48 % (moins deux points par rapport à l'an passé) et au niveau I, elles ne sont plus que 28 % (plus deux points par rapport à l'an passé) [2].

Les centres de formation d'apprentis sont gérés par des organismes privés (48,3 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (29,2 %), des établissements d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (15,8 %) [3].

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 9,6 % suivent une formation en apprentissage [4].

Définitions

■ **Apprentis.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage.

■ **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.

■ **Centres de formation d'apprentis (CFA).** Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en générale exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les CFA sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, ils peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits "à convention nationale", sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

■ **Taux de scolarisation en apprentissage.** Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	187 942	185 843	180 389	176 087	173 263	174 540	177 140	182 417
BEP	36 129	53 170	52 974	51 244	50 395	47 490	46 467	46 554	48 254
MC	6 432	7 284	6 516	6 345	6 241	5 242	4 941	5 511	4 720
BP et autres diplômes niveau IV	25 678	35 326	35 951	36 979	39 198	40 802	42 837	46 197	49 242
Baccalauréat professionnel	15 632	30 831	33 404	34 317	35 047	35 900	37 112	39 820	42 709
BTS	12 539	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	20 187	23 386	24 672	26 869	29 024	31 656	35 292	39 856
Total France métropolitaine + DOM	293 512	360 237	365 874	362 928	363 476	361 966	368 988	385 859	407 809
CPA/CLIPA	10 409	9 640	10 184	10 300	10 052	9 254	9 771	9 718	9 936

[2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Cursus 1 an	Total	% de filles
Niveau V	118 548	98 780	1 254	16 809	235 391	24%
Niveau IV	45 932	41 924	898	3 197	91 951	37%
Niveau III	25 443	22 193	595	2 085	50 316	43%
Niveau II	2 779	3 701	877	9 104	16 461	48%
Niveau I	4 122	3 766	2 229	3 573	13 690	28%
Total	196 824	170 364	5 853	34 768	407 809	30%

[3] Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	7 818	1 981	739	300	236	11 074
Chambre d'agriculture	399	258	148	-	-	805
Chambre de commerce et d'industrie	19 438	10 150	10 244	3 107	1 530	44 469
Chambre des métiers	58 032	14 986	1 530	69	21	74 638
CFA résultant d'une convention nationale	2 647	597	401	7	-	3 652
Association organisation professionnelle entreprise groupement	105 429	43 781	26 693	10 803	10 293	196 999
Collectivités locales et territoriales	7 251	1 999	181	-	-	9 431
Établissement public local d'enseignement et formation professionnelle agricole	12 178	6 610	3 530	82	40	22 440
Établissement de formation ou recherche	198	243	1 295	1 183	1 252	4 171
Établissement public local d'enseignement	13 248	6 464	3 185	534	27	23 458
Établissement scolaire privé sous contrat	5 495	2 299	774	133	22	8 723
Section d'apprentissage	2 198	1 607	1 300	243	269	5 617
Groupement d'intérêt public	1 060	976	296	-	-	2 332
Total	235 391	91 951	50 316	16 461	13 690	407 809

[4] Taux de scolarisation par âge des apprentis (%) (France métropolitaine + DOM)

Âge	Effectif apprentis 2006	Taux de scolarisation en apprentissage en 2006
15 ans	12 203	1,5
16 ans	63 526	7,8
17 ans	78 254	9,6
18 ans	66 872	8,1
19 ans	55 092	6,7
20 ans	44 288	5,4
21 ans	32 324	4,0
22 ans	22 607	2,8
23 ans	14 521	1,8
24 ans	9 108	1,1
25 ans	5 672	0,7
26 ans et plus	3 342	ns

ns : non significatif.

Remarque - La généralisation des remontées individuelles permet une connaissance précise de l'âge ; ces données ne sont pas comparables à celles des années antérieures.

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales.

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé dans les régions du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France, mais Nantes reste l'académie où le nombre d'apprentis est le plus important. Cette année, les académies de Nice, Poitiers, Toulouse et de la Corse connaissent une croissance importante de leur effectif d'apprentis. À l'inverse, l'académie d'Aix-Marseille et celles des DOM perdent des apprentis et celle de Dijon voit son effectif stagner.

L'Île-de-France concentre 17,0 % de l'ensemble des apprentis de France.

Cette année encore, tous les niveaux de formation accueillent un nombre croissant de jeunes.

Définitions

- **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.
- **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.
- **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.
- **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

[1] Effectifs des centres de formation d'apprentis par région, académie et niveau de formation en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2005-2006
Alsace	Strasbourg	8 921	2 937	1 712	316	177	14 063	13 316
Aquitaine	Bordeaux	11 598	3 471	1 718	289	472	17 548	16 487
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 631	1 856	429	319	89	8 324	7 831
Basse-Normandie	Caen	7 192	2 223	722	209	219	10 565	10 194
Bourgogne	Dijon	8 194	2 529	930	106	-	11 759	11 773
Bretagne	Rennes	11 282	4 179	1 694	492	458	18 105	16 925
Centre	Orléans-Tours	11 688	4 198	2 136	338	223	18 583	17 298
Champagne-Ardenne	Reims	5 577	1 763	581	287	153	8 361	8 090
Corse	Corse	1 227	233	99	1	4	1 564	1 435
Franche-Comté	Besançon	5 332	2 335	1 725	114	101	9 607	9 029
Haute-Normandie	Rouen	8 622	3 318	1 553	629	537	14 659	13 988
Île-de-France	Créteil	10 814	3 371	2 597	1 603	1 625	20 010	18 646
	Paris	7 275	4 207	4 719	3 369	1 547	21 117	19 884
	Versailles	11 861	5 659	5 217	2 805	2 773	28 315	26 527
	Total Île-de-France	29 950	13 237	12 533	7 777	5 945	69 442	65 057
Languedoc-Roussillon	Montpellier	9 060	2 732	1 233	462	292	13 779	12 782
Limousin	Limoges	2 360	1 024	216	118	71	3 789	3 513
Lorraine	Nancy-Metz	9 685	4 158	2 030	461	124	16 458	15 423
Midi-Pyrénées	Toulouse	10 314	3 526	1 864	474	480	16 658	15 124
Nord - Pas-de-Calais	Lille	10 380	4 923	2 212	376	883	18 774	17 328
Pays de la Loire	Nantes	17 205	8 472	3 745	400	471	30 293	29 262
Picardie	Amiens	7 190	2 697	1 511	483	308	12 189	11 474
Poitou-Charentes	Poitiers	8 413	3 171	1 512	111	299	13 506	12 231
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	12 451	4 868	2 333	601	637	20 890	21 799
	Nice	8 692	2 477	1 172	319	358	13 018	11 284
	Total PACA	21 143	7 345	3 505	920	995	33 908	33 083
Rhône-Alpes	Grenoble	10 058	4 746	2 369	627	390	18 190	16 918
	Lyon	9 536	5 417	3 531	1 102	998	20 584	19 107
	Total Rhône-Alpes	19 594	10 163	5 900	1 729	1 388	38 774	36 025
Total France métr.		230 558	90 490	49 560	16 411	13 689	400 708	377 668
Guadeloupe	Guadeloupe	644	149	237	-	-	1 030 (1)	1 428
Guyane	Guyane	219	9	-	-	-	228	256
Martinique	Martinique	1 258	333	214	22	-	1 827	2 353
La Réunion	La Réunion	2 712	970	305	28	1	4 016	4 154
Total DOM		4 833	1 461	756	50	1	7 101	8 191
Total France métr. + DOM		235 391	91 951	50 316	16 461	13 690	407 809	385 859

(1) Un CFA en grève n'a pas transmis l'ensemble de ses données.

Présentation

Le poids de l'apprentissage par rapport aux formations scolaires du second degré (niveaux V et IV) est très variable selon les académies et les niveaux de formation.

L'apprentissage représente aujourd'hui 28,7 % de l'ensemble des formations du second degré, mais son poids varie (DOM mis à part) pour le niveau V de 16,5 % dans l'académie de Lille à 37,6 % dans celle de Nice, et pour le niveau IV de 18,6 % dans l'académie de Créteil à 44,2 % dans l'académie de Paris. Ainsi, au niveau V, quinze académies se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 28,4 %. Au niveau IV, ce sont treize académies qui se situent au-dessus de la moyenne nationale, laquelle est de 29,4 %.

La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage.

Définitions

■ Champ :

- **second cycle professionnel Éducation nationale** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans ;
- **second cycle professionnel Agriculture** : les élèves dans des établissements du second degré publics et privés sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans, un BEP en 1 ou 2 ans, une mention complémentaire pour le niveau V. Pour le niveau IV, les élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts en 1, 2 ou 3 ans.
- **apprentis** : les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et des enseignements dispensés en centre de formation d'apprentis.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

[1] Poids de l'apprentissage sur l'ensemble du second cycle professionnel par région et académie en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

		Effectifs du second cycle professionnel Établissements sous tutelle de :						Poids de l'apprentissage (1)	
		Ministère de l'Éducation nationale		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche					
Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau V	Niveau IV	Apprentis Niveau V	Apprentis Niveau IV	Niveau V	Niveau IV
		(CAP/BEP/MC)	(bac pro/BMA)	(CAP/BEP/MC)	(bac pro/BMA)				
Alsace	Strasbourg	14 624	5 063	469	263	8 921	2 937	37,1	35,5
Aquitaine	Bordeaux	23 665	9 211	3 703	1 835	11 598	3 471	29,8	23,9
Auvergne	Clermont-Ferrand	9 079	4 027	1 925	985	5 631	1 856	33,9	27,0
Basse-Normandie	Caen	12 429	4 350	2 984	1 241	7 192	2 223	31,8	28,4
Bourgogne	Dijon	12 418	4 457	2 639	1 111	8 194	2 529	35,2	31,2
Bretagne	Rennes	21 029	8 907	7 293	3 262	11 282	4 179	28,5	25,6
Centre	Orléans-Tours	17 556	6 671	3 112	1 278	11 688	4 198	36,1	34,6
Champagne-Ardenne	Reims	12 871	5 012	1 587	765	5 577	1 763	27,8	23,4
Corse	Corse	1 921	550	98	37	1 227	233	37,8	28,4
Franche-Comté	Besançon	9 873	3 752	2 140	839	5 332	2 335	30,7	33,7
Guadeloupe	Guadeloupe	7 036	2 317	439	161	644	149	7,9	5,7
Guyane	Guyane	3 371	743	181	47	219	9	5,8	1,1
Haute-Normandie	Rouen	17 348	6 128	1 220	499	8 622	3 318	31,7	33,4
Île-de-France	Créteil	35 312	14 571	449	194	10 814	3 371	23,2	18,6
	Paris	13 421	5 268	100	46	7 275	4 207	35,0	44,2
	Versailles	36 969	17 986	759	214	11 861	5 659	23,9	23,7
	Total Île-de-France	85 702	37 825	1 308	454	29 950	13 237	25,6	25,7
Languedoc-Roussillon	Montpellier	20 427	6 465	2 956	1 257	9 060	2 732	27,9	26,1
Limousin	Limoges	5 357	1 866	1 015	589	2 360	1 024	27,0	29,4
Lorraine	Nancy-Metz	23 071	8 459	1 443	648	9 685	4 158	28,3	31,3
Martinique	Martinique	6 450	2 182	367	154	1 258	333	15,6	12,5
Midi-Pyrénées	Toulouse	19 993	7 242	3 421	1 647	10 314	3 526	30,6	28,4
Nord - Pas-de-Calais	Lille	49 621	16 302	2 875	1 152	10 380	4 923	16,5	22,0
Pays de la Loire	Nantes	24 299	9 222	7 122	3 204	17 205	8 472	35,4	40,5
Picardie	Amiens	19 896	6 107	2 379	782	7 190	2 697	24,4	28,1
Poitou-Charentes	Poitiers	11 775	4 073	3 423	1 478	8 413	3 171	35,6	36,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	Aix-Marseille	24 339	8 245	1 971	734	12 451	4 868	32,1	35,2
	Nice	13 771	4 913	684	235	8 692	2 477	37,6	32,5
	Total PACA	38 110	13 158	2 655	969	21 143	7 345	34,2	34,2
La Réunion	La Réunion	12 799	3 379	669	257	2 712	970	16,8	21,1
Rhône-Alpes	Grenoble	22 889	7 270	4 841	1 617	10 058	4 746	26,6	34,8
	Lyon	23 560	8 461	3 280	1 364	9 536	5 417	26,2	35,5
	Total Rhône-Alpes	46 449	15 731	8 121	2 981	19 594	10 163	26,4	35,2
Total France métropolitaine + DOM		527 169	193 199	65 544	27 895	235 391	91 951	28,4	29,4

(1) Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

Présentation

En 2006-2007, 68,7 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent du système scolaire. Cette proportion continue à baisser (70,4 % en 2005-2006).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (CAP, BEP, MC...), 45,6 % arrivent en apprentissage après une classe de troisième. Cette année encore, le nombre d'apprentis entrant sans avoir atteint la classe de troisième est en baisse de 1,5 point.

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart sont issus d'une formation de niveau V sous statut apprenti (46,5 %) ou du second cycle professionnel sous statut scolaire (30,6 %).

22,9 % des apprentis préparant en 2006-2007 un diplôme de niveau IV ou V suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Cette proportion est beaucoup plus élevée pour les apprentis en première année de formation de niveau IV, dont 49,2 % étaient en apprentissage l'année précédente. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant formation et emploi, aux côtés des filières sous statut scolaire.

Définitions

- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **CFA.** Centre de formations d'apprentis.
- **CPA.** Classe préparatoire à l'apprentissage. Les classes préparatoires à l'apprentissage peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **CLIPA.** Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance. Ces classes peuvent être implantées dans un collège ou un lycée professionnel, ou être annexées à un CFA.
- **MC.** Mentions complémentaires.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

[1] Situation des apprentis de première année en 2006-2007 (cursus 2 et 3 ans) (France métropolitaine + DOM)

Situation en 2005-2006	Niveau V		Année 2006-2007		Total niveaux V et IV	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Scolaires						
Cinquième, quatrième, enseignement spécial	9 664	8,2	17	0,0	9 681	5,9
Troisième	54 067	45,6	311	0,7	54 378	33,1
CPA / CLIPA	6 387	5,4	16	0,0	6 403	3,9
Second cycle professionnel	13 950	11,8	14 057	30,6	28 007	17,0
Second cycle général et technologique	8 785	7,4	3 711	8,1	12 496	7,6
Autres scolaires	300	0,3	68	0,1	368	0,2
Supérieur	548	0,5	1 158	2,5	1 706	1,0
Total origines scolaires	93 701	79,0	19 338	42,1	113 039	68,7
Apprentis						
Niveau V	14 545	12,3	21 375	46,5	35 920	21,8
Niveau IV	448	0,4	1 134	2,5	1 582	1,0
Niveau III	85	0,1	99	0,2	184	0,1
Supérieurs	4	0,0	2	0,0	6	0,0
Total origines apprentissage	15 082	12,7	22 610	49,2	37 692	22,9
Ni scolaires, ni apprentis	4 626	3,9	2 604	5,7	7 230	4,4
Origine inconnue	5 139	4,3	1 380	3,0	6 519	4,0
Ensemble	118 548	100,0	45 932	100,0	164 480	100,0

Lecture - 46,5 % des apprentis de niveau IV de première année étaient l'année précédente en apprentissage de niveau V.

Présentation

En 2006-2007, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines technico-professionnels de la production.

Cela est principalement dû aux effectifs importants d'apprentis en niveau V qui préparent, pour plus des deux tiers d'entre eux (71,5 %), leur diplôme dans ces domaines. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les industries mécaniques, de transformation, le génie civil et la construction. Les domaines technico-professionnels de la production sont à dominance fortement masculine puisque plus de 93,4 % de ces apprentis sont des garçons au niveau V.

Les filles sont majoritaires, en revanche, dans les formations relevant du domaine des services aux personnes et du domaine des échanges et gestion.

Les formations de niveau IV relevant des domaines technico-professionnels de la production concentrent elles aussi un grand nombre d'apprentis (54,8 %).

Les formations relevant du domaine des échanges et gestion regroupent 42,8 % des apprentis préparant un diplôme de niveau III, plus particulièrement dans les spécialités du commerce et de la vente, comptabilité, gestion.

Les apprentis suivant une formation de niveau II relèvent en grande partie des domaines technico-professionnels des services (79,3 %). À l'inverse, ceux préparant une formation de niveau I, pour la plupart d'entre eux un diplôme d'ingénieur, relèvent principalement des domaines technico-professionnels de la production (55,3 %).

Ces spécificités en termes de spécialités expliquent en partie à ces différents niveaux les parts des filles, plus nombreuses dans les spécialités relevant des domaines des services. Ainsi, la part des filles est plus élevée au niveau II et plus faible au niveau I.

Définitions

■ **Spécialités de formations.** La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des "domaines de spécialités".

■ **Niveau V.** Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel.

■ **Niveau IV.** Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

■ **Niveau III.** Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

■ **Niveaux II et I.** Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou équivalent.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

[1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialité et par niveau de formation en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-			-			205	46,8%	0,4
12 - Sciences humaines et droit	-			-			-		
13 - Lettres et arts	-			52	50,0%	0,1	21	52,4%	0,0
Total domaines disciplinaires	-			52	50,0%	0,1	226	47,3%	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	17	17,6%	0,0	784	5,0%	0,9	5 017	4,3%	10,0
21 - Agriculture, pêche, forêt	15 051	14,9%	6,4	8 064	15,9%	8,8	4 392	23,3%	8,7
22 - Transformations	50 247	13,2%	21,3	9 366	11,6%	10,2	2 366	29,4%	4,7
23 - Génie civil, constructions, bois	58 329	2,0%	24,8	10 460	4,3%	11,4	1 541	9,3%	3,1
24 - Matériaux souples	787	56,7%	0,3	250	82,0%	0,3	61	91,8%	0,1
25 - Mécanique, électricité, électronique	43 888	1,3%	18,6	21 495	1,7%	23,4	5 586	4,0%	11,1
Total domaines technico-professionnels de la production	168 319	6,6%	71,5	50 419	6,8%	54,8	18 963	12,4%	37,7
30 - Spécialités plurivalentes des services	-			-			-		
31 - Échanges et gestion	27 252	67,0%	11,6	12 430	60,5%	13,5	21 524	60,4%	42,8
32 - Communication et information	2 002	38,2%	0,9	2 233	67,1%	2,4	4 992	57,5%	9,9
33 - Services aux personnes	37 070	71,6%	15,7	26 428	82,1%	28,7	3 967	71,5%	7,9
34 - Services à la collectivité	748	38,1%	0,3	389	28,8%	0,4	644	35,6%	1,3
Total domaines technico-professionnels des services	67 072	68,3%	28,5	41 480	74,3%	45,1	31 127	60,8%	61,9
Total	235 391	24,2%	100,0	91 951	37,3%	100,0	50 316	42,5%	100,0

Domaines de spécialité	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Dont filles (%)	Répartition (%)	Effectifs totaux	Dont filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	74	45,9%	0,4	262	35,5%	1,9	541	41,2%	0,1
12 - Sciences humaines et droit	286	51,7%	1,7	268	72,8%	2,0	554	61,9%	0,1
13 - Lettres et arts	-			34	88,2%	0,2	107	62,6%	0,0
Total domaines disciplinaires	360	50,6%	2,2	564	56,4%	4,1	1 202	52,7%	0,3
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 274	20,6%	7,7	2 393	13,0%	17,5	9 485	8,8%	2,3
21 - Agriculture, pêche, forêt	152	30,3%	0,9	382	33,5%	2,8	28 041	16,9%	6,9
22 - Transformations	896	52,9%	5,4	582	48,8%	4,3	63 457	14,5%	15,6
23 - Génie civil, constructions, bois	221	20,4%	1,3	655	11,6%	4,8	71 206	2,6%	17,5
24 - Matériaux souples	40	85,0%	0,2	89	47,2%	0,7	1 227	63,8%	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	459	7,2%	2,8	3 473	7,3%	25,4	74 901	1,9%	18,4
Total domaines technico-professionnels de la production	3 042	29,4%	18,5	7 574	14,5%	55,3	248 317	7,6%	60,9
30 - Spécialités plurivalentes des services	12	33,3%	0,1	15	40,0%	0,1	27	37,0%	0,0
31 - Échanges et gestion	10 876	56,5%	66,1	2 856	60,5%	20,9	74 938	62,3%	18,4
32 - Communication et information	1 603	22,6%	9,7	2 201	18,7%	16,1	13 031	45,3%	3,2
33 - Services aux personnes	395	64,1%	2,4	153	69,3%	1,1	68 013	75,6%	16,7
34 - Services à la collectivité	173	34,1%	1,1	327	49,8%	2,4	2 281	37,2%	0,6
Total domaines technico-professionnels des services	13 059	52,2%	79,3	5 552	43,5%	40,6	158 290	66,2%	38,8
Total	16 461	48,0%	100,0	13 690	28,0%	100,0	407 809	30,5%	100,0

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur. En 2006-2007, 80 467 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de près de 13,9 % par rapport à l'année précédente. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 50,5 % des apprentis du supérieur. Les préparations au DUT poursuivent la tendance de croissance de leurs effectifs amorcée l'année précédente.

Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master, ils sont toujours en progression.

7 891 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 7 153 l'an passé), surtout dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles et de l'électricité, électronique, ce qui explique en partie la faible taux de féminisation de ces formations (12,7 % de filles).

Les autres effectifs se répartissent entre des diplômes très variés, essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion [1].

52,9 % des jeunes inscrits en niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale est quasiment stable (- 0,6 point) et celle de ceux venant de terminale professionnelle a baissé (de 2,3 points). Ils sont beaucoup moins nombreux (15,4 %) à intégrer une formation de niveau III, par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. Cette année, le nombre de jeunes inscrits dans ce niveau de formation et déjà apprentis l'an passé a diminué de 0,9 point (15,7 %) [2].

39,0 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT l'année précédente (augmentation de 7,3 points par rapport à l'an passé), 12,2 % suivaient déjà une formation par apprentissage (- 8,2 points par rapport à l'année précédente) [3].

Concernant les jeunes en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs), 22,7 % étaient déjà sous ce statut en 2005-2006, cette part est en légère diminution [4].

Définitions

■ Structures juridiques des CFA du supérieur.

Pour la plupart des formations autres que le BTS, des CFA ont été créés, avec différents types de structures :

- soit l'université est seul organisme gestionnaire ;
- soit l'organisme gestionnaire est une association-loi 1901 ou coopèrent des établissements d'enseignement supérieur et des organismes professionnels ou des entreprises ;
- soit une branche professionnelle, une entreprise ou une chambre consulaire passe une convention avec une université à laquelle elle sous-traite tout ou partie de la formation assurée dans le CFA qu'elle gère.

■ BTS. Brevet de technicien supérieur.

■ DUT. Diplôme universitaire de technologie.

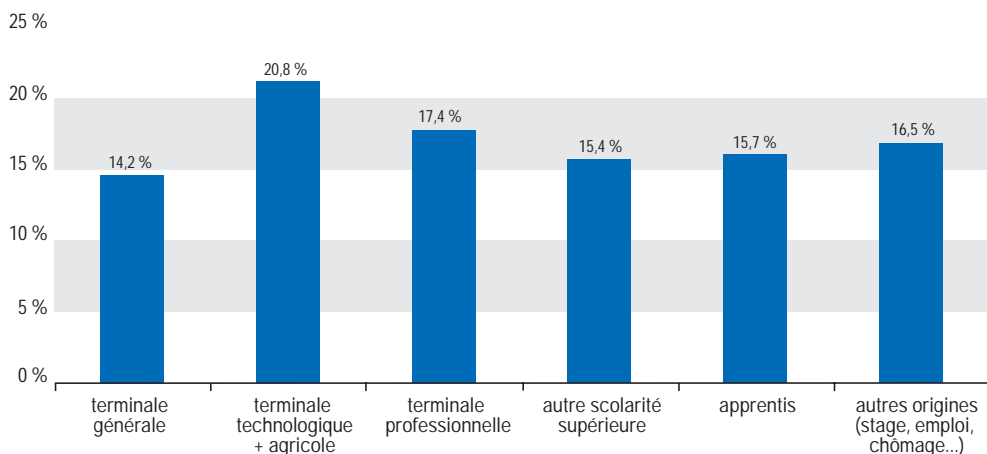
→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

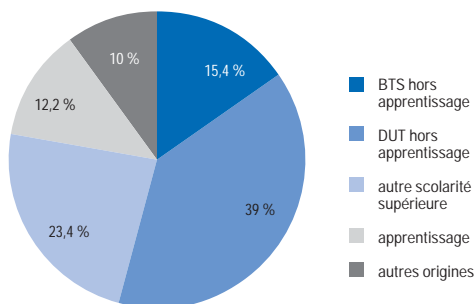
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
BTS / BTSA	12 539	25 497	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611
DUT	2 067	3 702	4 285	4 490	4 397	4 325	4 188	4 717	5 157
Autres diplômes et certifications de niveau III	667	3 308	3 468	3 762	3 715	3 647	3 937	4 171	4 548
Total niveau III	15 273	32 507	35 553	37 234	37 751	38 217	39 560	44 233	50 316
Licence	56	411	692	1 298	2 203	3 004	3 945	5 392	7 129
Maîtrise	577	1 572	1 837	2 031	2 034	2 068	1 989	1 489	861
Niveau II non compris licence et maîtrise	2 196	5 797	6 919	6 239	7 006	7 602	8 190	8 182	8 471
Total niveau II	2 829	7 780	9 448	9 568	11 243	12 674	14 124	15 063	16 461
Diplômes ingénieurs	1 734	4 171	4 644	5 086	5 514	6 218	6 631	7 153	7 891
DESS	193	941	1 162	1 461	1 614	1 772	1 464	411	-
Master						11	848	3 168	4 744
Niveau I non compris master, DESS et ingénieurs	21	285	379	305	386	377	464	609	1 055
Total niveau I	1 948	5 397	6 185	6 852	7 514	8 378	9 407	11 341	13 690
Total apprentis enseignement supérieur	20 050	45 684	51 186	53 654	56 508	59 269	63 091	70 637	80 467

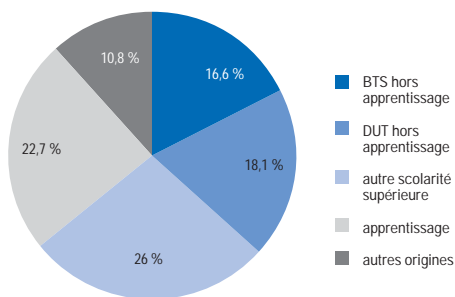
[2] Origine des apprentis de première année du niveau III en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)



[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)



[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année (hors prorogation) en 2006-2007 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Éducation nationale, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Selon les résultats provisoires issus d'enquêtes rapides, au cours de l'année scolaire 2007-2008, 413 991 jeunes sont en formation dans les centres de formation d'apprentis de la métropole et des DOM (apprentis, CPA, CLIPA et jeunes sous contrat de professionnalisation) et 2 745 en section d'apprentissage [1].

Cette augmentation confirme celle observée l'an passé.

Les effectifs des formations de niveau V augmentent : 225 085 apprentis préparent un diplôme CAP / BEP ou une certification. Mais la part, dans l'ensemble des apprentis, de ceux préparant un diplôme de ce niveau, continue de se réduire : 57,0 % des effectifs contre 58,8 % en 2006 [2].

La diminution du poids du niveau V est liée au développement de l'apprentissage aux niveaux supérieurs et équivalents au baccalauréat.

Le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau IV augmente de 5,6 %. Les effectifs d'apprentis préparant un bac professionnel augmentent de 7,8 %, les formations aux brevets professionnels et certifications de 3,7 %.

Pour le niveau III, le nombre d'apprentis augmente de 13,6 % par rapport à l'année précédente, avec une augmentation de 12,4 % des effectifs préparant un BTS et de 18 % de ceux préparant un DUT ou une certification de niveau III. Les niveaux II et I gagnent 12,8 % (contre 19,4 % l'année précédente). Cette augmentation est due au développement des préparations au diplôme d'ingénieur, à la licence professionnelle et aux masters professionnels.

Selon les régions, le développement de l'apprentissage est inégal. Cette année, 26 académies voient leurs effectifs d'apprentis augmenter.

Les CFA sous contrôle pédagogique du ministère de l'Agriculture et de la Pêche accueillent, eux, un effectif d'apprentis en stagnation (33 305 soit 0,5 % de plus que l'an passé).

Définitions

■ **Les apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

■ **CFA.** Centres de formation d'apprentis.

■ **Champ de l'enquête.** Ensemble des apprentis, y compris les CFA "agriculture".

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles.

■ **BPA.** Brevet professionnel agricole.

■ **CAPA.** Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

■ **BEPA.** Brevet d'études professionnelles agricoles.

■ **MC.** Mentions complémentaires.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

■ **BTSA.** Brevet de technicien supérieur agricole.

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note interne, n° 2008-0007.

Sources : [1][2] CFA "éducation" : enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP] du ministère de l'Éducation nationale - résultats provisoires au 31 décembre 2007).

CFA "agriculture" : prévisions réalisées en septembre 2007.

[1] Effectifs des apprentis par région et académie en 2007-2008 (résultats provisoires) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2007

		Sous contrôle pédagogique de l'Éducation nationale				Apprentis dans les CFA agricoles		Total
		Apprentis en CFA	CPA/CLIPA en CFA	Contrats de prof. en CFA	Sections appren.			
Alsace	Strasbourg	14 117	-	441	-	912	15 470	
Aquitaine	Bordeaux	16 014	-	-	514	2 101	18 629	
Auvergne	Clermont-Ferrand	7 743	64	138	-	1 016	8 961	
Basse-Normandie	Caen	9 658	99	255	10	1 293	11 315	
Bourgogne	Dijon	10 729	333	552	72	1 568	13 254	
Bretagne	Rennes	16 958	156	925	45	1 766	19 850	
Centre	Orléans-Tours	18 093	390	280	206	1 751	20 720	
Champagne-Ardenne	Reims	8 169	220	91	11	734	9 225	
Corse	Corse	1 582	-	32	-	45	1 659	
Franche-Comté	Besançon	8 599	-	76	222	1 374	10 271	
Haute-Normandie	Rouen	13 797	364	133	30	1 371	15 695	
Île-de-France	Paris	24 627	3 040	1 810	-	-	29 477	
	Créteil	21 349	710	463	-	-	22 522	
	Versailles	27 983	1 095	926	-	-	30 004	
	Total Île-de-France	73 959	4 845	3 199	-	1 819	83 822	
Languedoc-Roussillon	Montpellier	13 044	86	271	439	948	14 788	
Limousin	Limoges	3 430	117	67	-	575	4 189	
Lorraine	Nancy-Metz	15 898	332	571	52	1 211	18 064	
Midi-Pyrénées	Toulouse	16 084	612	631	222	1 358	18 907	
Nord - Pas-de-Calais	Lille	17 844	-	-	202	1 748	19 794	
Pays de la Loire	Nantes	28 362	423	-	-	2 469	31 254	
Picardie	Amiens	11 182	637	-	-	1 697	13 516	
Poitou-Charentes	Poitiers	13 261	242	181	477	1 480	15 641	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	20 681	-	-	226	-	20 907	
	Nice	10 460	-	106	17	-	10 583	
	Total PACA	31 141	-	106	243	2 632	34 122	
Rhône-Alpes	Grenoble	13 380	167	388	-	-	13 935	
	Lyon	24 874	502	722	-	-	26 098	
	Total Rhône Alpes	38 254	669	1 110	-	2 762	42 795	
France métropolitaine	387 918	9 589	9 059	2 745	32 630	441 941		
Guadeloupe	1 302	-	87	-	128	1 517		
Guyane	211	-	14	-	-	225		
Martinique	1 863	151	19	-	140	2 173		
La Réunion	3 741	-	37	-	361	4 139		
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	46	46		
DOM et Nouvelle-Calédonie	7 117	151	157	-	675	8 100		
France entière (sauf COM)	395 035	9 740	9 216	2 745	33 305	450 041		

[2] Effectifs d'apprentis en CFA sous tutelle de l'Éducation nationale par niveau et diplôme en 2006-2007 et 2007-2008 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM)

	2006-2007	2007-2008	Évolution (%)
CAP + certifications	173 876	176 058	1,3
BEP	42 654	43 388	1,7
Mentions complémentaires	5 183	5 639	8,8
Total niveau V	221 713	225 085	1,5
BP + certifications	44 248	45 900	3,7
Baccalauréat professionnel	37 223	40 131	7,8
Total niveau IV	81 471	86 031	5,6
BTS	35 955	40 424	12,4
DUT + certifications	9 168	10 822	18,0
Total niveau III	45 123	51 246	13,6
Ingénieur	8 428	9 575	13,6
Autres	20 529	23 098	12,5
Total niveaux II et I	28 957	32 673	12,8
Total apprentis en CFA	377 264	395 035	4,7

Sources : enquêtes rapides 2006-2007 et 2007-2008.

6 Les étudiants

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	164
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	166
6.3	Les effectifs dans les formations scientifiques	168
6.4	Les étudiants des universités en 2007-2008	170
6.5	La population universitaire par département et académie	172
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	174
6.7	Les IUT par spécialité : évolution	176
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	178
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	180
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	182
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (STS)	184
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (STS) par spécialité	186
6.13	Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)	188
6.14	L'origine socioprofessionnelle des étudiants français	190
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	192
6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	194
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	196
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	198
6.19	L'évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	200
6.20	Provenance et devenir un an après des entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire	202
6.21	L'accès à la licence des bacheliers 2002	204

Présentation

À la rentrée 2007, 2 228 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM. De 2000 à 2005, le nombre d'étudiants avait fortement augmenté (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Cette croissance s'expliquait principalement par celle des étrangers qui constituaient les trois quarts des hausses d'effectifs. La tendance se renverse en 2006, les effectifs diminuent de 1,3 % : on compte 30 000 étudiants en moins cette année-là par rapport à l'année précédente. Les étrangers ne contribuent plus à l'augmentation des effectifs, puisque leur nombre a diminué de 1,0 %. En 2007, le nombre d'étudiants diminue à nouveau (- 26 000, soit - 1,1 %).

La baisse du nombre d'étudiants en 2007 vient principalement des disciplines générales dans les universités. Cette diminution (hors IUT) constatée en 2006 (- 1,8 %) s'accroît (- 2,9 %). Elle contribue pour 1,7 point à la baisse de 1,1 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Pourtant, le nombre d'étudiants dans les formations d'ingénieurs universitaires progresse de 1,7 %. Dans les IUT, la hausse amorcée en 2005, après quatre années de baisse, se confirme : le nombre d'étudiants progresse de 2,2 % en 2007.

En 2007, le nombre d'étudiants en STS progresse de 2 500, soit de 1,1 %. Comme ces trois dernières années, les effectifs en CPGE augmentent de manière soutenue (+ 2,5 % en 2007). De 2000 à 2006, les effectifs dans les formations d'ingénieurs ont connu une progression importante. En 2007, ils se stabilisent (- 0,1 %). Le nombre d'étudiants augmente dans le secteur privé (+ 6,4 %), en université de technologie (+ 6,5 %) et dans les écoles publiques du ministère de l'Éducation nationale (+ 8,7 %). Le nombre d'étudiants diminue dans les écoles publiques hors ministère de l'Éducation nationale (- 5,8 % en 2007), après une hausse de 5,5 % en 2006.

Comme pour les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis 1999, même si leurs effectifs ont baissé de 1,2 % en 2006. En 2007, ils progressent de 9,7 %. Cette hausse limite (à hauteur de 0,4 point) la diminution globale des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur.

Le nombre d'étudiants en IUUFM diminue fortement en 2007 (- 5,5 %). Cette baisse contribue négativement pour 0,2 point à l'évolution totale des effectifs dans l'enseignement supérieur.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)" ;
- les masters des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations" ;
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations" ;
- les effectifs des diplômes post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les cinq dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

Les effectifs du supérieur : évolution

[1] Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Universités	1 159 937	1 392 531	1 425 665	1 424 536	1 421 719	1 399 177	1 363 750
Disciplines générales et de santé	1 085 609	1 277 066	1 311 943	1 312 141	1 309 122	1 285 408	1 247 527
dont : formations d'ingénieurs universitaires (1)	10 545	25 240	24 855	25 759	25 606	25 983	26 414
IUT	74 328	115 465	113 722	112 395	112 597	113 769	116 223
Grands établissements	15 536	16 872	18 655	25 603	25 944	25 776	29 726
IUFM		89 062	85 808	83 622	81 565	74 161	70 100
STS (2)	199 333	235 459	234 195	230 275	230 403	228 329	230 877
Public MEN	108 262	151 085	151 023	149 688	149 849	147 948	147 305
Public autres ministères	9 343	13 556	12 881	12 482	12 202	11 826	11 543
Privé	81 728	70 818	70 291	68 105	68 352	68 555	72 029
CPGE	64 427	72 015	72 053	73 147	74 790	76 160	78 072
Public MEN	52 572	59 431	59 160	60 407	61 938	62 904	64 157
Public autres ministères	1 419	1 694	1 715	1 772	1 708	1 677	1 680
Privé	10 436	10 890	11 178	10 968	11 144	11 579	12 235
Formations comptables non universitaires	5 587	7 682	7 643	7 788	7 499	7 430	7 871
Public MEN	3 951	4 680	4 875	4 909	4 979	4 910	5 151
Privé	1 636	3 002	2 768	2 879	2 520	2 520	2 720
Préparations intégrées	3 965	3 323	3 271	3 309	3 058	3 162	3 835
Université de technologie	3 157	6 603	6 974	6 962	7 375	7 604	7 931
INP	8 250	12 392	12 794	12 514	12 478	12 445	7 743
Formations d'ingénieurs (1)	57 653	102 407	105 007	107 219	108 057	108 846	108 773
Universitaires	10 545	25 240	24 855	25 759	25 606	25 983	26 414
Des UT	1 689	4 075	4 321	4 511	4 838	5 118	5 450
Des INP	5 091	9 252	9 600	9 494	9 532	9 483	5 989
Public MEN	15 461	24 128	22 550	23 525	23 431	22 342	24 290
Public autres ministères	10 865	14 577	17 270	17 178	17 458	18 420	17 357
Privé	14 002	25 135	26 411	26 752	27 192	27 500	29 273
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	74 680	80 619	83 176	88 437	87 333	95 835
Établissements d'enseignement universitaire privés	19 971	19 644	18 058	19 820	21 306	21 024	22 225
Écoles normales d'instituteurs	16 500	-	-	-	-	-	-
Écoles normales supérieures	2 675	3 044	3 104	3 122	3 191	3 658	3 680
Écoles juridiques et administratives	7 328	11 001	10 858	10 750	10 477	10 425	8 617
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	41 988	60 366	61 444	62 864	64 598	64 531	61 834
Écoles paramédicales et sociales (4)	74 435	111 191	119 456	124 201	131 654	131 100	131 100
Autres écoles et formations (5)	7 515	28 716	29 322	30 653	30 692	33 255	34 072
France métropolitaine + DOM (6)	1 717 060	2 208 421	2 256 150	2 269 797	2 283 267	2 253 832	2 228 188

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991. (3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (4) Données provisoires en 2007-2008 pour les formations paramédicales et sociales, données de 2006-2007 en 2007-2008, estimation pour les données de la santé en 2001-2002. (5) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...). (6) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP et des universités de technologie.

[2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (2)	1970 1971 (2)	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Universités (hors IUT)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 311,9	1 312,1	1 309,1	1 285,4	1 247,5
Évolution annuelle (en %)					17,7	2,7	0,0	-0,2	-1,8	-2,9
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	113,7	112,4	112,6	113,8	116,2
Évolution annuelle (en %)					60,4	-1,5	-1,2	0,2	1,0	2,2
STS (3)	(1) 8,0	(1) 26,8	67,9	199,3	238,9	234,2	230,3	230,4	228,3	230,9
Évolution annuelle (en %)					19,8	-0,5	-1,7	0,1	-0,9	1,1
CPGE (3)	(1) 21,0	(1) 32,6	40,1	64,4	70,3	72,1	73,1	74,8	76,2	78,1
Évolution annuelle (en %)					9,1	0,1	1,5	2,2	1,8	2,5
Autres établissements et formations	(1) 66,0	(1) 130,0	215	310,7	489,2	563,0	581,6	596,3	590,8	593,3
Évolution annuelle (en %)					57,5	2,9	3,3	2,5	-0,9	0,4
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 256,2	2 269,8	2 283,3	2 253,8	2 228,2
Évolution annuelle (en %)					25,8	2,2	0,6	0,6	-1,3	-1,1

(1) Estimation. (2) Données France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971. (3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

Présentation

En 2007, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élevé à 2 228 000. Plus du quart (26,3 %) des effectifs se concentre en Île-de-France, dont 13,3 % à Paris. Les principales académies en province sont celles de Lille, Lyon et Toulouse qui accueillent à elles trois 18,7 % des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui ne regroupent que 2,6 % des effectifs totaux. En 2007, les effectifs dans l'ensemble de l'enseignement supérieur diminuent de 1,1 % par rapport à 2006. Cette baisse est quasi générale sur le territoire puisqu'elle affecte 22 des 26 académies de métropole. Les plus fortes chutes concernent les académies de Poitiers (- 2,9 %), Nice (- 2,7 %), Toulouse (- 2,5 %) et Caen (- 2,4 %). À Paris, la baisse est également importante (- 2,3 %). Le poids de cette académie diminue légèrement : il passe de 13,5 % en 2006 à 13,3 % en 2007. À l'inverse, les effectifs progressent dans trois académies : la Corse (+ 1,9 %), Nantes (+ 0,8 %) et Versailles (+ 0,4 %). Dans les DOM, la croissance des effectifs dans les académies de Guadeloupe (+ 6,1 %), de Guyane (+ 3,4 %) et de Martinique (+ 0,2 %) compense la baisse à la Réunion (- 1,6 %). Au final, les effectifs se stabilisent dans l'ensemble de ces académies et leur part dans les académies de France métropolitaine et des DOM est de 1,7 %.

Les différentes académies métropolitaines présentent des structures très variées selon les types de formations suivies. Dans certaines petites académies (Amiens, Besançon, Limoges, Orléans-Tours et Reims), la part des STS est très élevée (plus de 14 %, contre 10 % pour la moyenne en métropole) compensant partiellement dans deux d'entre elles (Amiens et Reims) la faiblesse des effectifs à l'université (50 % et 53 %, contre 61 % pour la moyenne en métropole). Il en est de même à Nantes. À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg et Corse), la part de l'université dans l'ensemble de l'enseignement supérieur est supérieure à 70 %, alors que celles des autres formations, des écoles de commerce et d'ingénieurs sont inférieures à la moyenne nationale. La part des IUT dans l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur est la plus élevée dans l'académie de Grenoble (9 %, contre 5 % pour la moyenne métropolitaine). À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, pour les écoles de commerce et, surtout, pour les autres formations. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant, alors qu'il est faible à Versailles, au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs.

La part de l'université dans les DOM, pris dans leur ensemble, est proche de la moyenne nationale et globalement homogène d'une académie à l'autre (entre 59 % et 63 %). Le poids des STS y est plus élevé qu'en métropole, sauf pour la Guyane. En revanche, la part des étudiants en IUFM est bien supérieure à la moyenne nationale (18 % en Guyane, contre 3 % pour la France métropolitaine et les DOM).

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous les étudiants inscrits en IUT, ou sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classées en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.8.

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre, en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2007-2008

Académies	Universités						Formations d'ingénieurs (1)	Écoles de commerce, vente, gestion, comptabilité	Autres écoles et formations d'enseignement supérieur (2)	Ensemble (3)	Évolution 2007-2008/2006-2007
	Ensemble	Hors IUT	IUT	IUFM	STS	CPGE					
Aix-Marseille	67 844	63 634	4 210	3 168	10 336	3 219	2 781	4 548	10 161	100 973	-0,3
Amiens	20 334	17 571	2 763	2 000	5 777	1 076	4 123	1 157	8 404	40 630	-0,5
Besançon	19 137	16 623	2 514	1 360	4 626	904	2 686	382	5 149	31 558	-1,8
Bordeaux	69 600	64 439	5 161	3 176	10 603	2 805	3 685	5 543	10 142	103 506	0,0
Caen	24 232	21 344	2 888	1 406	4 786	1 184	1 220	524	3 981	36 547	-2,4
Clermont-Ferrand	27 094	24 380	2 714	1 312	4 810	1 348	2 176	1 206	5 316	42 083	-0,2
Corse	4 058	3 689	369	258	500	102	-	66	587	5 571	1,9
Créteil	82 810	74 461	8 349	4 312	11 941	3 146	5 024	1 318	15 067	122 902	-1,4
Dijon	25 463	22 687	2 776	1 523	5 252	1 514	1 750	1 777	4 420	40 596	-2,0
Grenoble	51 496	44 079	7 417	2 220	10 082	2 600	1 519	3 622	12 510	82 698	-1,1
Lille	92 460	84 504	7 956	6 047	18 304	5 355	8 040	4 654	21 091	153 400	-0,3
Limoges	13 984	12 187	1 797	727	3 208	510	1 055	126	2 453	21 430	-2,3
Lyon	91 782	85 122	6 660	3 982	11 976	5 326	10 957	7 552	20 964	151 912	-0,4
Montpellier	61 183	57 324	3 859	2 758	10 033	2 182	2 464	3 237	8 220	88 852	-1,6
Nancy-Metz	47 207	41 766	5 441	2 651	8 426	2 326	5 814	1 318	12 004	75 014	-2,2
Nantes	57 250	51 505	5 745	2 840	15 133	3 851	7 197	4 674	17 652	107 511	0,8
Nice	33 282	29 455	3 827	1 918	4 919	2 237	1 352	4 279	4 519	51 587	-2,7
Orléans-Tours	35 857	31 278	4 579	2 438	7 672	2 298	2 250	1 434	6 130	55 969	-2,1
Paris	158 884	156 743	2 141	4 380	16 172	14 325	8 804	20 113	75 235	296 910	-2,3
Poitiers	29 842	26 668	3 174	1 654	5 316	1 221	1 501	2 143	3 718	44 549	-2,9
Reims	20 587	17 582	3 005	1 512	5 401	1 217	2 199	4 400	5 341	38 923	-0,5
Rennes	65 607	58 795	6 812	2 588	13 216	3 606	6 522	2 055	14 630	106 701	-1,5
Rouen	28 478	24 574	3 904	1 874	5 590	1 421	3 204	3 030	5 587	48 953	-2,2
Strasbourg	47 145	43 177	3 968	2 151	6 040	2 301	2 795	475	6 579	66 103	-1,9
Toulouse	68 725	62 392	6 333	2 813	10 360	3 428	8 274	4 022	15 890	110 257	-2,5
Versailles	96 829	89 738	7 091	6 443	13 546	7 358	11 321	12 083	19 311	166 150	0,4
France métro.	1 341 170	1 225 717	115 453	67 511	224 025	76 860	108 713	95 738	315 061	2 191 285	-1,2
Guadeloupe	5 257	5 144	113	495	1 789	350	-	-	827	8 718	6,1
Guyane	1 638	1 508	130	465	271	31	-	-	248	2 653	3,4
Martinique	5 337	5 249	88	550	1 768	311	-	97	922	8 985	0,2
La Réunion	10 348	9 909	439	1 079	3 024	520	60	-	1 576	16 547	-1,6
France métropolitaine + DOM	1 363 750	1 247 527	116 223	70 100	230 877	78 072	108 773	95 835	318 634	2 228 188	-1,1

(1) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique "Définitions".

(2) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2006.

(3) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie et des INP.

Présentation

Depuis 2000, le nombre d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que le total de l'enseignement supérieur (+ 6,0 %, contre + 3,1 %). Leur poids dans l'ensemble du champ a donc gagné 0,9 point en sept ans pour atteindre 31,7 %. Néanmoins, on constate deux mouvements bien distincts sur cette période : jusqu'en 2003, la part des formations scientifiques diminue de 30,8 % à 30,2 %. Depuis, elle progresse chaque année. Cette hausse est particulièrement soutenue depuis 2006 (+ 0,5 point chaque année) : en effet, cette année, les formations scientifiques gagnent des étudiants (+ 0,3 %), alors que l'ensemble de l'enseignement supérieur en perd (- 1,1 %).

Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur progresse depuis 2003, cette croissance tient pour beaucoup aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent en 2007 plus d'un étudiant scientifique sur quatre (27,1 %), ont vu leurs effectifs croître de plus d'un tiers depuis 2000. Cette hausse spectaculaire tient à plusieurs facteurs : tout d'abord, les *numerus clausus* ont été fortement relevés. Mécaniquement, le nombre d'étudiants, une fois passée la sélection en première année, augmente. L'effet est cumulatif dans le temps puisque, au fur et à mesure, les générations les moins nombreuses finissent leurs années d'études et sont remplacées. Ensuite, l'augmentation du nombre de places au concours conduit à une hausse des étudiants inscrits en première année. Enfin, à partir de 2002, le concours de sage-femme a été intégré aux concours de médecine et odontologie, renforçant la hausse des effectifs.

Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques diminue depuis 2000. La baisse très forte entre 2000 et 2003 (- 0,9 point) est plus contenue depuis (- 0,2 point de 2003 à 2007). Ce poids remonte même très légèrement en 2007. Les universités hors formation de santé, IUT et STS contribuent le plus à cette diminution depuis 2000. En particulier, les IUT secteur production ont perdu près de un étudiant sur neuf en sept ans. À l'université hors formations de santé, on compte 16 000 étudiants de moins en 2007 qu'en 2000, soit une baisse de 6,1 %. Par rapport à 2006, la baisse est de 7 000 étudiants, soit - 2,8 %.

À l'inverse, les effectifs en formations d'ingénieurs hors université, INP et UT ont beaucoup progressé (+ 15,1 % en sept ans) avec une reprise en 2007 (+ 3,9 %). En effet, le nombre d'étudiants dans les écoles publiques du ministère de l'Éducation nationale augmente, cette année, de 8,7 % et celui des écoles du secteur privé de 6,4 %. Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques progresse cette année de 1,2 %. Au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques a stagné depuis 2000 (6,8 % environ).

Définitions

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés concernent les étudiants préparant un DUT, et non tous les étudiants inscrits en IUT, ou sont également proposées des licences professionnelles (celles-ci sont intégrées au total des universités hors IUT). Ces effectifs comprennent également les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classées en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. On isole les écoles dépendantes des universités : écoles internes ou rattachées aux universités. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses dans ce total, contrairement à la page 6.8.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Les effectifs dans les formations scientifiques

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2000	2001	2002	2003	2004 (1)
Université hors IUT	407 772	400 510	409 830	422 560	430 491
Université hors IUT (formations scientifiques + ingénieurs)	267 108	260 490	263 551	265 923	264 171
Dont : - sciences fondamentales et applications	183 368	181 213	184 390	183 175	174 760
- sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	83 740	79 277	79 161	78 291	73 791
- pluri-sciences	-	-	-	4 457	15 620
Université hors IUT (santé)	140 664	140 020	146 279	156 637	166 320
Dont : - médecine, odontologie	114 427	114 606	120 930	130 356	138 532
- pharmacie	26 237	25 414	25 349	26 281	27 788
Grands établissements	149	166	205	197	1 240
Université de technologie	5 945	6 147	6 546	6 872	6 848
INP	10 831	11 076	12 214	12 624	12 411
IUT production	61 851	60 398	57 892	56 419	55 366
Formation d'ingénieur hors université, INP et UT (3)	61 609	63 467	63 840	66 231	67 455
Dont : - publique MEN	22 199	23 208	24 128	22 550	23 525
- publique hors MEN	15 875	16 261	14 577	17 270	17 178
- privée	23 535	23 998	25 135	26 411	26 752
CPGE scientifique	43 862	44 164	44 511	44 853	45 947
Dont : - publique MEN	37 128	37 316	37 713	37 851	39 013
- publique hors MEN	771	774	783	816	846
- privée	5 963	6 074	6 015	6 186	6 088
STS secondaire	73 513	73 160	72 680	72 099	70 322
Dont : - publique MEN	61 810	60 951	60 403	59 862	58 599
- privée	11 703	12 209	12 277	12 237	11 723
Total formations scientifiques	665 532	659 088	667 718	681 855	690 080
Total formations scientifiques hors santé	524 868	519 068	521 439	525 218	523 760
Total enseignement supérieur	2 160 253	2 163 902	2 208 421	2 256 150	2 269 797
Poids formations scientifiques	30,8%	30,5%	30,2%	30,2%	30,4%
Poids formations scientifiques hors santé	24,3%	24,0%	23,6%	23,3%	23,1%
Poids du Public dans total des formations scientifiques	91,3%	90,9%	90,7%	90,5%	90,6%
Poids du Public MEN dans total des formations scientifiques	88,8%	88,4%	88,4%	87,9%	88,0%

	2005	2006	2007 (2)	Poids en 2007 dans total des formations scientifiques	Évolution 2000/2007
Université hors IUT	439 377	443 252	441 598	62,6%	8,3%
Université hors IUT (formations scientifiques + ingénieurs)	263 164	257 880	250 732	35,5%	-6,1%
Dont : - sciences fondamentales et applications	169 158	165 377	158 689	22,5%	-13,5%
- sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	72 389	71 320	69 742	9,9%	-16,7%
- pluri-sciences	21 617	21 183	22 301	3,2%	
Université hors IUT (santé)	176 213	185 372	190 866	27,1%	35,7%
Dont : - médecine, odontologie	146 589	154 076	158 995	22,5%	38,9%
- pharmacie	29 624	31 296	31 871	4,5%	21,5%
Grands établissements	1 392	1 439	6 067	0,9%	3 971,8%
Université de technologie	7 240	7 413	7 726	1,1%	30,0%
INP	12 384	12 350	7 676	1,1%	-29,1%
IUT production	55 691	55 928	56 600	8,0%	-8,5%
Formation d'ingénieur hors université, INP et UT (3)	68 081	68 262	70 920	10,1%	15,1%
Dont : - publique MEN	23 431	22 342	24 290	3,4%	9,4%
- publique hors MEN	17 458	18 420	17 357	2,5%	9,3%
- privée	27 192	27 500	29 273	4,1%	24,4%
CPGE scientifique	46 858	47 285	47 851	6,8%	9,1%
Dont : - publique MEN	39 968	40 269	40 559	5,7%	9,2%
- publique hors MEN	814	808	797	0,1%	3,4%
- privée	6 076	6 208	6 495	0,9%	8,9%
STS secondaire	69 487	67 292	67 135	9,5%	-8,7%
Dont : - publique MEN	58 124	56 164	55 760	7,9%	-9,8%
- privée	11 363	11 128	11 375	1,6%	-2,8%
Total formations scientifiques	700 510	703 221	705 573	100,0%	6,0%
Total formations scientifiques hors santé	524 297	517 849	514 707	72,9%	-1,9%
Total enseignement supérieur	2 283 267	2 253 832	2 228 188		2,9%
Poids formations scientifiques	30,7%	31,2%	31,7%		
Poids formations scientifiques hors santé	23,0%	23,0%	23,1%		
Poids du Public dans total des formations scientifiques	90,6%	93,6%	93,3%		
Poids du Public MEN dans total des formations scientifiques	88,0%	90,9%	90,7%		

(1) Année de passage de Paris IX du champ des universités à celui des grands établissements. (2) Année de passage de l'INP Grenoble du champ des INP à celui des grands établissements. (3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

Présentation

À la rentrée 2007, 1 363 750 étudiants sont inscrits dans les universités françaises en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Le nombre d'inscrits diminue de 2,5 % par rapport à 2006-2007. À la rentrée 2006, il avait déjà diminué sensiblement (- 1,6 %) après deux années d'évolutions modérées.

Le nombre de nouveaux entrants recule fortement en 2007-2008 (- 4,9 %) après une baisse de 1,7 % en 2006-2007. Cette forte baisse des nouveaux entrants à l'université contraste avec le fait que le nombre de bacheliers est resté stable à la session de juin 2007.

La baisse des effectifs en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) s'accroît. En effet, elle atteint 12,3 % en 2007-2008 après des baisses de 11,7 % en 2006-2007, de 7,9 % en 2005-2006 et de 5,6 % en 2004-2005.

Les effectifs des formations de santé progressent en 2007-2008 (+ 3,0 %) mais à un rythme moins élevé que lors des cinq dernières années. En effet, depuis cinq ans, les effectifs en santé ont augmenté à un rythme annuel moyen de 5,8 %. En 2007-2008, les effectifs ont augmenté de 3,5 % en médecine et de 1,8 % en pharmacie, alors qu'ils diminuent de 2,8 % en odontologie.

La baisse des effectifs universitaires est également importante au sein des formations de langues (- 4,6 %), lettres (- 6,9 %) et sciences humaines et sociales (- 8,1 %).

Les effectifs augmentent de 2,2 % en IUT aussi bien dans le secteur secondaire (+ 1,1 %) que dans le secteur tertiaire (+ 2,9 %). Il s'agit de la deuxième année consécutive d'augmentation des effectifs en IUT (+ 1,0 % en 2006-2007).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.47.

Sources : Système d'information SISE.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2007, l'ensemble des universités ont offert des formations LMD. Les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Les évolutions du tableau [2]** sont présentées en anciens cycles pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé :

- premier cycle : cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un DEUG ;
- deuxième cycle : cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée de un à deux ans après le DEUG, sanctionné par une licence puis une maîtrise ;
- troisième cycle : cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST). Les licences professionnelles en IUT (24 886) sont comptabilisées dans les disciplines générales de l'université.

[1] Répartition des effectifs des universités françaises par cursus et par discipline en 2007-2008 (1) (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		Nouveaux entrants (2)	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% variation	Effectifs	% variation
Droit, sciences politiques	106 690	64 064	8 371	179 125	0,4	34 056	0,7
Sciences économiques, gestion	75 544	56 395	4 535	136 474	1,3	18 176	5,9
AES	30 962	7 067		38 029	-8,1	8 803	-8,0
Lettres, sciences du langage	66 541	23 525	6 932	96 998	-6,9	17 086	-4,7
Langues	84 027	17 060	2 746	103 833	-4,6	27 194	-6,0
Sciences humaines, sociales	135 396	63 463	14 759	213 618	-8,1	34 663	-15,5
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 505	3 167	28	5 700	2,2	832	-20,0
Sciences fondamentales et applications	77 420	65 371	15 898	158 689	-4,0	14 662	-17,3
Sciences de la nature et de la vie	39 322	19 547	10 873	69 742	-2,2	8 481	-17,2
STAPS	25 501	6 135	516	32 152	-12,3	7 229	-16,4
Pluri-sciences	20 769	1 387	145	22 301	5,3	10 597	9,7
Total disciplines générales	664 677	327 181	64 803	1 056 661	-3,9	181 779	-7,1
Médecine, odontologie	55 459	102 508	1 028	158 995	3,2	29 303	1,6
Pharmacie	11 752	19 560	559	31 871	1,8	5 717	-8,2
Total disciplines de santé	67 211	122 068	1 587	190 866	3,0	35 020	-0,2
IUT	116 223			116 223	2,2	49 073	0,8
Total France métropolitaine + DOM	848 111	449 249	66 390	1 363 750	-2,5	265 872	-4,9

(1) Données pour les DOM-COM : voir 12.9.

(2) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

[2] Évolution en cycle des effectifs universitaires depuis 1985-1986 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution (%)
1985-1986	497 573	288 579	159 599	945 751	
1990-1991	615 751	366 250	177 936	1 159 937	6,3
1995-1996	782 071	478 443	201 482	1 461 996	2,3
1996-1997	755 161	483 431	204 485	1 443 077	-1,3
1997-1998	734 074	481 784	201 137	1 416 995	-1,8
1998-1999	720 731	474 767	201 412	1 396 910	-1,4
1999-2000	713 232	469 568	207 534	1 390 334	-0,5
2000-2001	708 648	472 565	215 547	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368	467 422	221 574	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067	479 521	229 943	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169	491 634	241 862	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689	486 677	248 170	1 424 536	0,5 (2)
2005-2006	683 726	476 741	261 252	1 421 719	-0,2
2006-2007	668 110	466 050	265 017	1 399 177	-1,6
2007-2008	646 410	452 477	264 863	1 363 750	-2,5

(1) Voir rubrique "Définitions" ci-contre.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris-Dauphine.

[3] Évolution en cursus des effectifs universitaires depuis 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Total
2004-2005	897 069	460 426	67 041	1 424 536
2005-2006	900 196	453 333	68 190	1 421 719
2006-2007	878 053	452 886	68 238	1 399 177
2007-2008	848 111	449 249	66 390	1 363 750

Présentation

Le nombre d'étudiants dans les universités françaises (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) diminue pour la seconde année consécutive : - 2,5 % en 2007-2008, après - 1,6 % en 2006-2007. En 2007-2008, les effectifs sont en baisse dans toutes les académies, à l'exception des académies de Corse et des Antilles-Guyane. Les baisses les plus importantes concernent les académies de Rouen (- 4,5 %), Poitiers (- 4,0 %) et Nice (- 3,8 %). Les académies franciliennes de Créteil et Versailles ont des baisses moins marquées (respectivement - 1,3 % et - 1,1 %). Du point de vue des établissements, les effectifs diminuent de plus de 4 % dans 26 universités contre 15 l'an dernier. Les établissements dont les baisses d'effectifs sont les plus importantes sont les universités de Rennes II (- 8,2 %), de Lille III (-7,5 %), du Littoral (- 7,4 %) et de Paris II (- 7,3 %). En revanche, les effectifs augmentent dans 18 universités. Parmi celles-ci, les effectifs augmentent sensiblement à l'université de Lille II (+ 7,2%) et de Clermont I (+ 5,8 %).

Le cursus licence englobe 62,3 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (51,7 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2007, l'ensemble des universités ont offert des formations LMD. Les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.47.

Sources : Système d'information SISE.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2007-2008 (France entière)

Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Effectifs totaux	Évol./2006-2007	Universités et académies	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Effectifs totaux	Évol./2006-2007
Aix I	3 847	66,1	19 888	-5,9	Angers	3 320	59,8	17 638	0,1
Aix II	3 870	50,5	20 762	-1,1	Le Mans	2 145	78,3	8 634	1,1
Aix III	3 713	53,6	20 889	-2,2	Nantes	6 486	63,9	30 978	-3,2
Avignon	1 689	78,3	6 305	-5,0	Nantes	11 951	64,8	57 250	-1,6
Aix-Marseille	13 119	58,6	67 844	-3,2	Nice	4 718	62,1	23 825	-4,5
Amiens	4 759	68,4	20 334	-2,8	Toulon	2 138	74,8	9 457	-2,2
Amiens	4 759	68,4	20 334	-2,8	Nice	6 856	65,7	33 282	-3,8
Besançon	4 007	64,6	19 121	-3,6	Orléans	3 301	69,6	14 628	-3,0
Besançon	4 007	64,6	19 121	-3,6	Tours	4 873	62,7	21 229	-3,9
Bordeaux I	2 043	58,4	11 028	-4,2	Orléans-Tours	8 174	65,5	35 857	-3,6
Bordeaux II	2 672	43,8	17 759	0,4	Paris I	5 225	55,2	36 031	-2,8
Bordeaux III	3 007	76,4	15 318	-1,8	Paris II	2 086	49,0	14 490	-7,3
Bordeaux IV	3 000	59,0	14 678	2,0	Paris III	3 021	62,2	16 463	0,3
Pau	2 343	73,9	11 273	-3,9	Paris IV	3 441	54,9	20 772	-6,8
Bordeaux	13 065	61,2	70 056	-1,2	Paris V	4 727	44,5	31 572	1,3
Caen	5 480	66,9	24 232	-3,5	Paris VI	3 899	47,3	28 115	-4,4
Caen	5 480	66,9	24 232	-3,5	Paris VII	2 560	46,4	22 973	-6,9
Clermont I	2 920	56,7	14 127	5,8	Paris	24 959	50,8	170 416	-3,5
Clermont II	2 703	65,1	12 967	-6,3	La Rochelle	1 308	72,6	6 251	-3,0
Clermont-Ferrand	5 623	60,7	27 094	-0,3	Poitiers	4 684	60,1	23 591	-4,3
Corse	732	68,0	4 058	3,2	Poitiers	5 992	62,7	29 842	-4,0
Corse	732	68,0	4 058	3,2	Reims	4 564	70,0	20 587	-2,2
Marne-la-Vallée	2 026	66,2	10 580	0,3	Reims	4 564	70,0	20 587	-2,2
Paris VIII	3 065	61,0	21 439	-3,6	Brest	3 831	66,3	16 849	-2,7
Paris XII	4 754	63,7	24 156	-1,6	Bretagne-Sud	2 003	77,8	7 585	2,9
Paris XIII	4 039	65,9	20 214	0,7	Rennes I	4 693	53,6	23 780	-1,3
Créteil	13 884	63,9	76 389	-1,3	Rennes II	3 928	72,8	17 376	-8,2
Dijon	5 174	64,3	25 463	-2,7	Rennes	14 455	64,8	65 590	-3,2
Dijon	5 174	64,3	25 463	-2,7	Le Havre	1 585	77,6	6 188	-2,9
Chambéry	2 301	71,1	11 016	-4,2	Rouen	4 921	67,2	22 290	-5,0
Grenoble I	3 297	55,1	16 723	-0,8	Rouen	6 506	69,5	28 478	-4,5
Grenoble II	3 781	63,8	18 073	-0,9	Mulhouse	1 822	75,6	7 618	1,5
Grenoble III	1 118	66,8	5 684	-5,9	Strasbourg I	3 090	48,9	18 109	-3,9
Grenoble	10 497	62,9	51 496	-2,2	Strasbourg II	2 074	70,3	11 341	-5,3
Artois	2 550	81,9	9 939	-6,0	Strasbourg III	1 741	54,2	10 077	1,3
Lille I	2 810	56,9	18 267	-3,4	Strasbourg	8 727	59,5	47 145	-2,3
Lille II	5 339	53,1	25 829	7,2	CUFR d'Albi	806	94,4	2 553	-1,8
Lille III	3 748	75,3	18 318	-7,5	Toulouse I	2 452	54,9	15 972	-3,7
Littoral	2 310	76,0	10 196	-7,4	Toulouse II	3 691	74,2	21 879	-6,2
Valenciennes	2 243	72,7	9 911	-3,1	Toulouse III	5 737	60,6	27 865	-1,4
Lille	19 000	66,0	92 460	-2,3	Toulouse	12 686	64,9	68 269	-3,5
Limoges	2 872	64,8	13 984	-2,3	Cergy-Pontoise	2 936	75,1	12 089	-3,9
Limoges	2 872	64,8	13 984	-2,3	Évry-Val-d'Essonne	2 133	75,0	9 433	-5,1
Lyon I	4 960	51,5	29 856	1,1	Paris X	5 431	64,6	29 345	-1,0
Lyon II	4 855	62,7	27 182	-2,2	Paris XI	4 376	51,0	26 876	2,6
Lyon III	3 974	62,8	21 503	-2,6	Versailles-Saint-Quentin	3 117	61,8	13 992	-3,2
Saint-Étienne	3 129	69,3	13 241	-5,8	Versailles	17 993	62,6	91 735	-1,1
Lyon	16 918	60,0	91 782	-1,8	France métropolitaine	258 996	61,9	1 341 170	-2,6
Montpellier I	3 178	48,2	20 525	0,1	Antilles et Guyane	3 671	81,6	12 232	2,8
Montpellier II	2 269	62,0	12 383	-0,9	La Réunion	3 205	80,7	10 348	-2,2
Montpellier III	3 084	67,8	15 421	-5,1	DOM	6 876	81,2	22 580	0,4
Nîmes	956	89,7	3 190	-7,2	France métro. + DOM	265 872	62,2	1 363 750	-2,5
Perpignan	1 611	67,8	9 664	-4,9	Nouvelle-Calédonie	693	98,0	2 247	-6,8
Montpellier	11 098	61,2	61 183	-2,6	Polynésie française	839	97,2	2 542	-0,2
Metz	3 278	70,6	14 430	-4,1	COM + Nlle-Calédonie	1 532	97,6	4 789	-3,4
Nancy I	2 875	51,5	16 058	-3,2	France entière (1)	267 404	62,3	1 368 539	-2,5
Nancy II	3 752	74,8	16 735	-3,9					
Nancy-Metz	9 905	65,6	47 223	-3,7					

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

Présentation

Au 15 janvier 2008, 1 363 750 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Le nombre d'inscrits diminue par rapport à l'année universitaire 2006-2007 (- 2,5 %).

En 2007-2008, 62,2 % des étudiants sont inscrits en cursus licence, 32,9 % en cursus master et 4,9 % en cursus doctorat. Les femmes représentent 56,9 % de la population universitaire. Si elles sont majoritaires en cursus licence (57,5 %) et en cursus master (57,0 %), elles ne sont plus que 47,1 % en cursus doctorat. La répartition hommes/femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année universitaire 2006-2007. Elle augmente cette année d'un point de pourcentage en médecine-odontologie, passant de 59,9 % à 60,8 %. En 2006-2007, la part des femmes au sein de ces formations avait fortement augmenté, passant de 57,2 % à 59,9 %. Les femmes restent majoritaires en particulier en langues (74,9 %), en lettres-sciences du langage-arts (73,1 %) et en sciences humaines et sociales (67,9 %). Elles restent en revanche minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,8 %) et en STAPS (32,3 %).

En 2007-2008, 58,2 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 23,9 % ont 19 ans, 9,1 % ont 20 ans et 8,8 % ont 21 ans ou plus.

Les nouveaux entrants à l'université se dirigent principalement vers les IUT (18,5 %), les sciences humaines et sociales (13,0 %), les disciplines juridiques (12,8 %) et linguistiques (10,2 %).

Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université et ce quelle que soit la discipline dans laquelle elles étudient. Ainsi par exemple, en droit et sciences politiques, 69,4 % des nouveaux entrants de 18 ans ou moins sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 56,6 % des nouveaux entrants de 21 ans ou plus.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques y compris le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.). Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** À la rentrée 2007, l'ensemble des universités ont offert des formations LMD. Les disciplines pluri-lettres-langues-sciences humaines et pluri-sciences ont été créées pour ces nouvelles formations.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle ou cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.47.

Sources : Système d'information SISE.

[1] Répartition des étudiants en université par sexe, cursus et discipline en 2007-2008 (1) (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	106 690	65,0	64 064	66,1	8 371	48,1	179 125	64,6
Sciences économiques, gestion	75 544	50,8	56 395	52,2	4 535	43,7	136 474	51,2
AES	30 962	60,0	7 067	59,2	0		38 029	59,8
Lettres, sciences du langage	66 541	73,2	23 525	75,1	6 932	65,4	96 998	73,1
Langues	84 027	74,7	17 060	77,3	2 746	67,0	103 833	74,9
Sciences humaines, sociales	135 396	69,7	63 463	67,8	14 759	52,8	213 618	67,9
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	2 505	71,0	3 167	74,4	28	46,4	5 700	72,8
Sciences fondamentales et applications	77 420	29,1	65 371	26,1	15 898	27,7	158 689	27,8
Sciences de la nature et de la vie	39 322	61,8	19 547	56,7	10 873	51,9	69 742	58,9
STAPS	25 501	32,3	6 135	32,0	516	36,4	32 152	32,3
Pluri-sciences	20 769	43,4	1 387	43,4	145	25,5	22 301	43,3
Médecine, odontologie	55 459	65,7	102 508	58,3	1 028	45,5	158 995	60,8
Pharmacie	11 752	65,9	19 560	68,1	559	57,6	31 871	67,1
IUT	116 223	39,4					116 223	39,4
Total France métropolitaine + DOM	848 111	57,5	449 249	57,0	66 390	47,1	1 363 750	56,9
Pourcentage par cursus	62,2		32,9		4,9		100,0	

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université par sexe, âge et discipline en 2007-2008 (1) (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	18 ans ou moins		19 ans		20 ans		21 ans ou plus		Ensemble	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	20 171	69,4	8 263	59,9	2 876	59,0	2 746	56,6	34 056	65,2
Sciences économiques, gestion	9 809	52,3	4 588	40,7	1 881	42,4	1 898	50,0	18 176	48,1
AES	3 585	66,0	2 619	57,6	1 376	56,2	1 223	58,4	8 803	60,9
Lettres, sciences du langage	8 778	81,2	3 699	72,3	1 761	66,6	2 848	66,8	17 086	75,4
Langues	14 637	82,4	6 050	71,1	2 726	65,2	3 781	64,1	27 194	75,6
Sciences humaines, sociales	16 659	75,1	9 177	69,3	4 035	64,7	4 792	63,4	34 663	70,7
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	227	73,1	136	69,1	210	71,9	259	65,6	832	69,8
Sciences fondamentales et application	9 822	34,6	2 868	26,8	1 075	22,1	897	24,2	14 662	31,5
Sciences de la nature et de la vie	5 257	67,3	2 027	59,0	680	53,4	517	58,4	8 481	63,7
STAPS	3 495	39,6	2 196	26,7	938	22,1	600	24,2	7 229	32,1
Pluri-sciences	7 453	46,0	2 010	37,6	689	34,0	445	34,2	10 597	43,1
Médecine, odontologie	22 565	65,5	4 606	60,1	1 146	62,8	986	64,0	29 303	64,5
Pharmacie	4 372	71,6	877	61,2	244	57,4	224	67,4	5 717	69,2
IUT	27 964	42,2	14 440	35,1	4 440	32,3	2 229	36,9	49 073	39,0
Total France métropolitaine + DOM	154 794	61,2	63 556	52,6	24 077	51,1	23 445	56,2	265 872	57,8
Pourcentage par âge	58,2		23,9		9,1		8,8		100,0	

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

Présentation

En 2007-2008, 115 360 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM. En tenant compte de la population préparant un diplôme post-DUT (863) ou une licence professionnelle (24 886), les effectifs des instituts universitaires de technologie atteignent 141 100. Les effectifs inscrits en DUT augmentent de 2,6 %, faisant suite à une légère reprise depuis deux années consécutives (respectivement 0,2 % et 1,1 %). Cette augmentation concerne le secteur tertiaire (+ 3,2 %) et, dans une moindre mesure le secteur secondaire (1,7 %).

La capacité d'accueil des IUT s'est accrue en 2007-2008 avec la création de neuf départements :

- six dans le secteur secondaire : Réseaux et télécommunications (un), Génie industriel et maintenance (un), Hygiène-sécurité et environnement (un), Génie du conditionnement et de l'emballage (un), Génie thermique et énergie (un) et Qualité-logistique industrielle et organisation (un) ;
- trois dans le secteur tertiaire : Carrières sociales (deux) et Information-communication (un).

Ce mouvement s'accompagne d'une stabilité du nombre de nouveaux bacheliers (- 0,2 %).

Les bacheliers généraux de la session 2007 préparant un DUT en 2007-2008 sont relativement plus nombreux cette année : ils représentent 68,7 % des nouveaux bacheliers en IUT (67 % en 2006-2007). En contrepartie, la part des bacheliers technologiques diminue et atteint 29,8 % (31,4 % en 2006-2007). La proportion de bacheliers professionnels reste stable (1,5 %). Les femmes représentent 39,4 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont un peu plus nombreuses que les hommes dans le secteur tertiaire (51,1 %). Inversement, elles représentent juste 22,9 % des effectifs du secteur secondaire, même si elles sont majoritaires dans les spécialités Chimie (54 %) et Génie biologique (65,1 %). Globalement, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur secondaire s'est accrue de 3,4 points depuis 1997-1998, une augmentation supérieure à celle dans l'ensemble des spécialités secondaires et tertiaires (+ 1,1 point).

Définitions

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie. Les données concernent uniquement les étudiants inscrits à la préparation du diplôme universitaire de technologie (DUT). Pour information, les effectifs inscrits en licence professionnelle ou en diplôme post-DUT sont signalés en évolution.

■ **IUT.** Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 116 IUT fonctionnent à la rentrée 2007.

Contrairement aux informations des pages 6.1 à 6.7, les enseignements post-DUT dispensés par certains établissements ne sont pas dénombrés dans les tableaux [1] et [2]. Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

■ **Spécialités.** Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'Espace européen, notamment par arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. Depuis la rentrée 2005, la spécialité "Génie des télécommunications et réseaux" est devenue "Réseaux et télécommunications". "Métrologie contrôle qualité" et "Organisation et génie de la production" ont fusionné pour donner "Qualité, logistique industrielle et organisation". L'enseignement dispensé est assuré dans 24 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

■ **Licence professionnelle.** Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, la licence professionnelle est venue modifier l'offre de formation, au moins dans les universités, y compris les IUT. Prolongement des formations professionnelles en deux ans (DUT et BTS), la licence professionnelle est toutefois ouverte à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, professionnel ou généraliste, dans la mesure où le domaine étudié est compatible avec celui de la licence demandée.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Tableaux statistiques, n° 6251, 6345, 6417, 6649, 6720, 6845, 6893, 6942, 7017, 7042.
- Notes d'Information, 93.23, 94.27, 95.24, 96.23, 99.24, 00.42, 01.54, 02.46, 03.53, 05.02, 05.33, 07.18.

Sources : Système d'information SISE (résultats observés à la date du 15 janvier 2008).

Les IUT par spécialité : évolution

[1] Répartition des effectifs des étudiants préparant un DUT en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Étudiants en formation en 2007-2008				Rappel effectifs 2006-2007	Départements d'enseignement en 2007-2008
	Hommes	Femmes	Total	% femmes		
Chimie	1 688	1 978	3 666	54,0	3 450	19
Génie biologique	2 220	4 146	6 366	65,1	6 250	37
Génie chimique - génie des procédés	700	467	1 167	40,0	1 074	12
Génie civil	4 458	649	5 107	12,7	4 813	20
Génie du conditionnement et de l'emballage	144	117	261	44,8	227	5
Génie électrique et informatique industrielle	7 462	482	7 944	6,1	8 278	54
Génie industriel et maintenance	1 772	104	1 876	5,5	1 883	25
Génie mécanique et productique	6 374	465	6 839	6,8	7 037	46
Génie thermique et énergie	2 026	185	2 211	8,4	1 900	17
Hygiène, sécurité et environnement	1 241	578	1 819	31,8	1 721	14
Mesures physiques	3 899	975	4 874	20,0	4 779	30
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	1 454	465	1 919	24,2	1 732	24
Réseaux et télécommunications (2)	2 762	213	2 975	7,2	3 098	29
Science et génie des matériaux	777	131	908	14,4	896	12
Ensemble du secteur secondaire	36 977	10 955	47 932	22,9	47 138	344
Carrières juridiques	400	1 908	2 308	82,7	2 242	8
Carrières sociales	651	2 117	2 768	76,5	2 673	15
Gestion des entreprises et des administrations	8 851	11 881	20 732	57,3	19 749	76
Gestion administrative et commerciale	621	1 154	1 775	65,0	1 681	12
Gestion, logistique et transport	1 946	1 074	3 020	35,6	2 945	22
Information - communication	834	3 067	3 901	78,6	3 906	19
Informatique	7 553	763	8 316	9,2	8 141	44
Services et réseaux de communications	2 379	836	3 215	26,0	3 102	30
Statistique et traitement informatique des données	734	531	1 265	42,0	1 251	12
Techniques de commercialisation	8 971	11 157	20 128	55,4	19 652	80
Ensemble du secteur tertiaire	32 940	34 488	67 428	51,1	65 342	318
Total France métropolitaine + DOM	69 917	45 443	115 360	39,4	112 480	662

(1) Fusion de "Organisation et génie de la production" et de "Métrologie contrôle qualité".

(2) Spécialité anciennement appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006.

[2] Évolution des effectifs des étudiants préparant un DUT, un diplôme post-DUT ou une licence professionnelle (France métropolitaine + DOM)

Étudiants en formation	DUT			Nombre de départements d'enseignement (4)	Licence professionnelle (5) Total	Diplômes post-DUT Total
	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total			
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336			
1980-1981 (1)	25 445	28 164	53 609			
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714			
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344			
1991-1992 (1)	37 178	40 067	77 245			
1992-1993 (1)	39 506	43 477	82 983			
1993-1994 (1)	42 588	47 075	89 663			
1994-1995 (1)	44 535	49 270	93 805			
1995-1996 (1)	45 321	50 837	96 158			
1996-1997 (2) (3)	48 370	57 251	105 621			2 318
1997-1998 (2) (3)	49 149	60 482	109 628			2 346
1998-1999 (2)	49 244	62 297	111 541			2 042
1999-2000 (2)	50 143	63 762	113 905			2 481
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	582	2 179	2 357
2001-2002 (2)	49 680	66 022	115 702	607	4 692	1 871
2002-2003 (2)	47 902	65 647	113 549	624	7 784	1 715
2003-2004 (2)	47 120	65 163	112 283	631	10 856	1 311
2004-2005 (2)	46 645	64 451	111 096	639	15 070	1 268
2005-2006 (2)	47 103	64 193	111 296	643	19 816	1 234
2006-2007 (2)	47 138	65 342	112 480	653	23 326	1 289
2007-2008 (2)	47 932	67 428	115 360	662	24 886	863

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale. (2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements. (3) Répartition par secteur au prorata des effectifs en France métropolitaine. (4) Données non disponibles pour les DOM avant 2000. (5) Création des licences professionnelles en 2000.

Présentation

En 2007-2008, près de 104 200 élèves suivent une formation dans une école d'ingénieurs, soit 2,9 % de plus par rapport à la rentrée précédente. Le nombre d'élèves des écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale est en progression (+ 2,7 %), tandis que celui des écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère est stable (+ 0,2 %). Le contingent d'inscrits en écoles privées augmente de 5,1 %.

Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche forment toujours plus de la moitié des futurs ingénieurs (près de six sur dix), plus du tiers de ces élèves étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université.

À la rentrée 2007, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles a augmenté de 2,9 %. Comme le nombre d'étudiants y a également progressé de 2,9 %, le taux de féminisation est stable par rapport à l'année précédente (26,8%). La part de filles est très variable selon le type d'école. Bien qu'en constante hausse depuis la rentrée 2000, l'ENSAM reste l'école la moins féminisée avec 13,6 % de filles, à l'inverse des écoles d'ingénieurs sous tutelle des ministères en charge de l'Agriculture ou de la Santé, qui accueillent davantage de filles que de garçons (respectivement 61,0 % et 75,0 %).

Le flux de nouveaux inscrits est en hausse avec 33 900 nouveaux inscrits, soit 3,1 % de plus qu'en 2006. Cette hausse touche uniquement le secteur des écoles privées (+ 18,2 %), tandis qu'une baisse est observée dans le secteur public (- 0,2 % pour les écoles publiques sous tutelle des ministères autres que l'Éducation nationale et - 2,0 % pour les écoles sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale).

La voie d'intégration la plus fréquente reste les classes préparatoires aux grandes écoles (46,3 % des élèves-ingénieurs en sont issus) et particulièrement dans le secteur public relevant d'un autre ministère que l'Éducation nationale (68,6 %). Les admissions à la suite d'un baccalauréat sont cette année en progression (20,6 % contre 17,4 % l'année précédente).

Définitions

■ **Écoles d'ingénieurs.** Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs.

■ **Champ.** Les élèves inscrits en formation continue ne sont pas pris en compte dans ces données (les diplômes décernés à ce titre non plus), à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI). Quelques écoles, majoritairement privées, possèdent un cycle préparatoire intégré mais les élèves ne sont pas ici comptabilisés comme élèves ingénieurs.

■ **À noter.** Cette année, les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités et aux INP, les universités de technologie et une grande majorité d'écoles d'ingénieurs hors université ont été enquêtées par l'intermédiaire du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE). À terme, l'ensemble des écoles le seront.

■ **Les formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Les élèves inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'information, 03.24, 03.25, 03.51, 05.14, 06.22.
- Tableaux statistiques, n° 6850, 6898, 6949, 6994, 7018, 7048.

Sources : Système d'information SISE.

Les étudiants des filières d'ingénieurs

[1] Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2007-2008 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Étudiants en formation en 2007-2008					
	Effectifs inscrits en 2007-2008	Répartition (en %)	Progression effectifs 2007-2008 / 2006-2007	Dont étudiantes	Taux de féminisation	Progression du nombre de filles 2007-2008 / 2006-2007
Écoles publiques sous tutelle du MEN						
Écoles internes ou rattachées aux universités	24 059	23,1	2,6	6670	27,7	2,1
Écoles externes aux universités	37 387	35,9	2,7	9 109	24,4	3,5
INP	9 110	8,7	-0,7	2 678	29,4	0,4
Universités de technologie	5 417	5,2	6,8	1 137	21,0	6,7
INSA	10 513	10,1	2,7	3 033	28,8	2,7
ENSAM et assimilées	4 468	4,3	3,4	607	13,6	11,0
Écoles centrales	4 794	4,6	5,7	1 054	22,0	4,7
Autres écoles	3 085	3,0	0,7	600	19,4	8,1
Ensemble	61 446	59,0	2,7	15 779	25,7	2,9
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une autre collectivité						
Agriculture et Pêche	4 332	4,2	0,5	2 643	61,0	1,2
Défense	3 789	3,6	1,1	658	17,4	-1,3
Industrie	3 498	3,4	1,9	953	27,2	3,1
Télécommunications	1 970	1,9	-2,7	444	22,5	1,1
Équipement, transport, logement	1 713	1,6	0,2	464	27,1	1,8
Santé	20	0,0	-9,1	15	75,0	0,0
Économie et Finances	213	0,2	0,9	95	44,6	-2,1
Ville de Paris	428	0,4	-9,1	185	43,2	-1,1
Ensemble	15 963	15,3	0,2	5 457	34,2	1,1
Écoles privées	26 809	25,7	5,1	6 672	24,9	4,3
Ensemble	104 218	100,0	2,9	27 908	26,8	2,9

(1) Hors formation continue et formations d'ingénieurs en partenariat.

[2] Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs en formation initiale (France métropolitaine + DOM)

Types d'écoles	Étudiants en formation pendant l'année scolaire								Progression 2007-2008/2006-2007	
	1980	1990	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Relative	Absolue
	1981	1991	2004	2005	2006	2007	2008			
Écoles publiques relevant du MEN	20 650	34 475	57 304	59 561	59 503	59 847	61 446		2,7	1 599
Écoles internes ou rattachées aux universités		12 234	21 996	22 966	23 419	23 450	24 059		2,6	609
Écoles externes aux universités		22 241	35 308	36 595	36 084	36 397	37 387		2,7	990
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, dont :	8 127	10 865	16 156	16 610	16 607	15 930	15 963		0,2	33
Agriculture et Pêche	2 506	3 078	4 296	4 358	4 386	4 309	4 332		0,5	23
Défense	2 347	3 238	3 930	4 051	4 009	3 749	3 789		1,1	40
Industrie	1 083	1 571	3 526	3 668	3 818	3 434	3 498		1,9	64
Télécommunications	666	1 302	1 953	2 070	2 076	2 024	1 970		-2,7	-54
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 779	1 785	1 537	1 710	1 713		0,2	3
Santé	25	18	29	29	27	22	20		-9,1	-2
Économie et Finances			228	209	294	211	213		0,9	2
Ville de Paris	254	320	415	440	460	471	428		-9,1	-43
Écoles privées	8 490	14 002	24 534	25 012	25 268	25 517	26 809		5,1	1 292
Ensemble	37 267	59 342	97 994	101 183	101 378	101 294	104 218		2,9	2 924

[3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs (%) (France métropolitaine + DOM)

	Niveau de l'étudiant à l'entrée								Total (1)	Effectif
	Bac	CPGE	DEUG	DUT-BTS	Licence-maitrise	Ingénieur, 3 ^e cycle	Autres			
Écoles publiques sous tutelle du MEN	17,1	44,0	3,5	16,2	4,4	0,4	14,3	100,0	19 348	
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	3,4	68,6	2,4	5,1	5,2	7,3	8,0	100,0	5 375	
Écoles privées	38,3	38,0	1,6	12,3	3,4	0,5	5,7	100,0	9 152	
Ensemble	20,6	46,3	2,8	13,4	4,3	1,5	11,0	100,0	33 875	

(1) Hors non déclarés.

Présentation

À la rentrée 2007, 207 écoles forment près de 90 800 personnes aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Les effectifs des écoles de management augmentent de 9,0 % par rapport à l'année 2006. Chaque groupe d'écoles accueille un nombre plus élevé d'étudiants : les effectifs des établissements du groupe I progressent de 6,7 %, ceux du groupe II de 42,6 % et ceux du groupe III de 1,1 %.

Avec 67 500 étudiants, les 79 établissements du groupe I (87 en 2006) constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. Ces écoles recrutent leurs étudiants en premier lieu dans les classes préparatoires aux grandes écoles (22,4 %) puis chez les titulaires du baccalauréat 2007 (20,4 %). Au nombre de 44, les écoles du groupe II comptent 10 400 étudiants. Elles accueillent principalement des bacheliers 2007 (32,9 %), des étudiants provenant de l'université (15,4 %), de STS ou d'IUT (13,1 %).

Alors qu'il comporte le plus grand nombre d'établissements (84), le groupe III forme seulement 14,2 % des étudiants en 2007. Ses écoles intègrent peu d'élèves issus de CPGE (0,5 %) mais accueillent en nombre des titulaires d'un BTS ou d'un DUT (26,5 %) et des bacheliers de l'année (26,0 %).

En 2007-2008, la part des étudiantes en école de commerce se stabilise à 48,1 %. Elles sont majoritaires dans le groupe III avec 51,4 %.

La proportion d'étudiants étrangers augmente et atteint 13,2 % ; elle s'élevait à 12,1 % à la rentrée 2006. C'est dans le groupe I qu'ils sont proportionnellement les moins nombreux (11,9 %).

Définitions

■ **Les écoles de commerce et de gestion** sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont au nombre de 207 en 2007 (d'après les listes, arrêtées au 1^{er} septembre 2007, de la Direction générale de l'enseignement supérieur) et sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I (79 établissements) sont reconnues par l'État et au moins l'un de leur diplôme est visé par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- les écoles du groupe II (44 établissements) sont également reconnues par l'État, mais leur diplôme n'est pas visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (84 établissements) ne sont pas reconnues par l'État et leur diplôme n'est pas visé par le ministère.

■ **BTS, DUT.** Brevets de technicien supérieur, diplômes universitaires de technologie.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Champ.** Les étudiants en formation initiale en écoles de management en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Dans les écoles couvertes par le système d'information SISE (soit 93 écoles), sont inscrits en outre 3 700 étudiants en apprentissage et 1 300 en formation continue (financée ou non).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 04.35.

Sources : Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités. Système d'information SISE.

[1] Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion, vente (France métropolitaine + DOM)

	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	1991	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Effectifs	46 128	46 987	51 329	56 303	63 905	70 363	74 680	80 619	83 176	85 092	83 333	90 838
Évolution annuelle en %	-	-0,6	9,2	9,7	13,5	10,1	6,1	8,0	3,2	2,3	-2,1	9,0
Nombre d'écoles	193	227	217	224	230	234	225	228	227	220	219	207

[2] Effectifs selon la catégorie d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Types d'établissement	Nombre d'établissements	Hommes	Femmes	Total	dont % femmes	dont % étrangers	Rappel effectif 2006-2007	Évolution annuelle en % (1)
Groupe I	79	35 180	32 342	67 522	47,9	11,9	63 276	6,7
Groupe II	44	5 705	4 724	10 429	45,3	19,2	7 313	42,6
Groupe III	84	6 265	6 622	12 887	51,4	15,3	12 744	1,1
Total	207	47 150	43 688	90 838	48,1	13,2	83 333	9,0

(1) Sur le champ concernant les groupes, voir page ci-contre.

[3] Niveaux de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Total		Rappel 2006-2007	Évolution annuelle en %
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Niveau terminale	-	-	-	-	15	0,2	15	0,0	15	0,0
Baccalauréat 2007	5 333	20,4	1 815	32,9	1 686	26,0	8 834	23,1	8 033	10,0
CPGE	5 876	22,4	109	2,0	32	0,5	6 017	15,8	5 541	8,6
BTS-DUT	2 738	10,5	720	13,1	1 719	26,5	5 177	13,6	4 625	11,9
Université	4 242	16,2	848	15,4	1 482	22,9	6 572	17,2	5 388	22,0
École d'ingénieurs	456	1,7	54	1,0	27	0,4	537	1,4	529	1,5
École de commerce	1 305	5,0	377	6,8	228	3,5	1 910	5,0	1 789	6,8
Autre origine (1)	3 882	14,9	1 480	26,9	1 237	19,1	6 599	17,3	3 851	71,4
Non déclarés	2 327	8,9	107	1,9	51	0,8	2 485	6,5	1 810	37,3
Total	26 159	100,0	5 511	100,0	6 476	100,0	38 146	100,0	31 581	20,8

(1) Dont baccalauréat antérieur à 2007.

Présentation

En 2007-2008, 78 100 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les effectifs sont en hausse de 2,5 % par rapport à 2006-2007 et atteignent le niveau le plus haut depuis la réforme de 1995. Cette croissance est sensiblement plus prononcée pour le secteur privé (+ 5,7 %) que pour le secteur public (+ 1,9 %). L'enseignement public assure la formation de 84 % des étudiants inscrits en CPGE.

Le dynamisme des classes scientifiques, perceptible à travers les hausses annuelles consécutives des effectifs depuis la rentrée 2001, se poursuit en 2007-2008 (+ 1,2 %). Parallèlement, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire augmente de nouveau (+ 0,8 %). Enfin, l'évolution des effectifs en classes économiques et commerciales est plus importante que l'année précédente (+ 7,2 % contre + 5,7 % en 2006) [1] [2].

33 300 femmes, soit deux élèves sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des filles semble bien implantée : avec trois inscrites sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont présentes en faible proportion (30,4 %) alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (55,0 % d'étudiantes). À la rentrée 2007, le nombre d'étudiants entrant en CPGE augmente de 0,9 %. Sur 39 500 nouveaux étudiants inscrits en première année de CPGE, 95,0 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 4,4 % un baccalauréat technologique et 0,5 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Les bacheliers S sont les plus nombreux (71,6 %). Ils remplissent la presque totalité des classes scientifiques, près de la moitié des classes économiques et un quart des classes littéraires. La proportion de bacheliers L parmi les entrants en CPGE est encore en légère baisse (9,7 % cette année contre 9,9 % à la rentrée 2006). La part des bacheliers ES diminue de 0,1 point cette année.

Définitions

■ **CPGE.** Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux Écoles normales supérieures et aux Écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux Écoles supérieures de commerce et de gestion, aux Écoles normales supérieures et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux Écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux Instituts d'études politiques et au groupe des Écoles nationales d'économie et de statistiques.

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 99.39, 00.18, 01.13, 02.36, 03.29, 04.16, 05.22, 06.23, 07.37.
- Tableaux statistiques, n° 7066.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Filière scientifique	44 975	44 373	44 690	45 051	45 385	46 467	47 369	47 772	48 361
Évolution annuelle en %	-2,0	-1,3	0,7	0,8	0,7	2,4	1,9	0,9	1,2
Filière économique et commerciale	15 506	15 778	15 738	16 376	16 127	15 792	16 177	17 092	18 323
Évolution annuelle en %	2,9	1,8	-0,3	4,1	-1,5	-2,1	2,4	5,7	7,2
Filière littéraire	10 374	10 112	10 275	10 588	10 541	10 888	11 244	11 296	11 388
Évolution annuelle en %	-0,5	-2,5	1,6	3,0	-0,4	3,3	3,3	0,5	0,8
Total CPGE	70 855	70 263	70 703	72 015	72 053	73 147	74 790	76 160	78 072
Évolution annuelle en %	-0,7	-0,8	0,6	1,9	0,1	1,5	2,2	1,8	2,5

[2] Effectifs d'élèves en CPGE par année et par sexe en 2007-2008

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale	35 895	28 262	64 157	7 716	4 473	12 189	43 611	32 735	76 346	42,9
Filière scientifique	27 770	12 789	40 559	4 975	1 520	6 495	32 745	14 309	47 054	30,4
Première année	13 409	6 608	20 017	2 553	759	3 312	15 962	7 367	23 329	31,6
Seconde année	14 361	6 181	20 542	2 422	761	3 183	16 783	6 942	23 725	29,3
Filière économique et commerciale	5 713	7 713	13 426	2 413	2 206	4 619	8 126	9 919	18 045	55,0
Première année	3 132	4 202	7 334	1 252	1 183	2 435	4 384	5 385	9 769	55,1
Seconde année	2 581	3 511	6 092	1 161	1 023	2 184	3 742	4 534	8 276	54,8
Filière littéraire	2 412	7 760	10 172	328	747	1 075	2 740	8 507	11 247	75,6
Première année	1 416	4 511	5 927	204	485	689	1 620	4 996	6 616	75,5
Seconde année	996	3 249	4 245	124	262	386	1 120	3 511	4 631	75,8
Autres ministères (1)	1 187	493	1 680	20	26	46	1 207	519	1 726	30,1
Filière scientifique	908	399	1 307	-	-	-	908	399	1 307	30,5
Première année	431	154	585	-	-	-	431	154	585	26,3
Seconde année	477	245	722	-	-	-	477	245	722	33,9
Filière économique et commerciale	186	46	232	20	26	46	206	72	278	25,9
Première année	102	34	136	14	8	22	116	42	158	26,6
Seconde année	84	12	96	6	18	24	90	30	120	25,0
Filière littéraire	93	48	141	-	-	-	93	48	141	34,0
Première année	56	24	80	-	-	-	56	24	80	30,0
Seconde année	37	24	61	-	-	-	37	24	61	39,3
Total CPGE	37 082	28 755	65 837	7 736	4 499	12 235	44 818	33 254	78 072	42,6

(1) Tous ministères, y compris le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[3] Origine scolaire des élèves entrant en première année de CPGE en 2007-2008 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Bacs généraux			Bacs techno.	Autres origines (1)	Total (en %)	Entrants 2007-2008	Progression annuelle d'entrants
	Terminale S	Terminale ES	Terminale L					
Filière scientifique	95,4	0,0	0,0	4,2	0,4	100,0	23 227	0,1
Filière économique et commerciale	48,2	42,3	0,8	8,2	0,6	100,0	9 626	5,1
Filière littéraire	22,3	20,5	56,5	0,0	0,7	100,0	6 629	-2,0
Total CPGE	71,6	13,7	9,7	4,4	0,5	100,0	39 482	0,9

(1) Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Présentation

À la rentrée 2007, 230 900 étudiants sont inscrits en section de techniciens supérieurs (STS), diplôme des métiers d'art (DMA) et classe de mises à niveau.

Après une baisse en 2006, l'effectif de ces classes augmente de 1,1 % en 2007. Cette hausse concerne les établissements de tous les ministères de tutelle, excepté le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les effectifs du secteur public diminuent de 0,6 % alors que ceux du secteur privé augmentent de 5,1 % [1].

Les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent 210 800 élèves et forment plus de six étudiants sur dix inscrits en STS. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (18 000 élèves) forme près de 8 % des étudiants. Cependant, le nombre d'inscrits en STS agricoles ne cesse de diminuer depuis sept ans (soit une chute de 16,9 % entre les rentrées 2001 et 2007) [2].

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les écoles de l'enseignement public sont moins féminisées que celles du secteur privé (48,0 % contre 55,2 %) car elles offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les garçons. Les formations dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (38,7 %).

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont particulièrement fréquentées par les bacheliers technologiques : ils représentent 48,7 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement 26,3 % des admis au baccalauréat 2007. Parmi ces bacheliers technologiques, se dégagent plus précisément deux viviers principaux : 41,4 % des bacheliers entrant dans le domaine de la production détiennent un baccalauréat STI, et 37,0 % un baccalauréat STG dans le domaine des services. Deux élèves sur dix entrant en STS et assimilés sont des bacheliers généraux, alors qu'ils sont un peu plus de la moitié des admis au baccalauréat. Les bacheliers professionnels représentent 19,8 % des admis au baccalauréat et 12,3 % des entrants en STS et assimilés [3].

Définitions

■ **STS.** Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration".

■ **DMA.** Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat. Il forme des professionnels spécialistes de la conception.

■ **STS et assimilés.** Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03, 01.16, 02.47, 05.33, 05.02, 07.20.
- Tableaux statistiques, n° 7067.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les sections de techniciens supérieurs (STS)

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les STS, classes de mise à niveau et DMA (France métropolitaine + DOM)

	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Public								
Effectif	166 435	165 464	164 641	163 904	162 170	162 051	159 774	158 848
Évolution annuelle en %	-0,2	-0,6	-0,5	-0,4	-1,1	-0,1	-1,4	-0,6
% par rapport à l'effectif total	69,7	69,8	69,9	70,0	70,4	70,3	70,0	68,8
Privé								
Effectif	72 459	71 360	70 818	70 291	68 105	68 352	68 555	72 029
Évolution annuelle en %	0,6	-1,4	-0,9	-0,7	-3,1	0,4	0,3	5,1
% par rapport à l'effectif total	30,3	30,2	30,1	30,0	29,6	29,7	30,0	31,2
Public + Privé								
Effectif	238 894	236 824	235 459	234 195	230 275	230 403	228 329	230 877
Évolution annuelle en %	0,0	-0,8	-0,6	-0,5	-1,7	0,1	-0,9	1,1
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Effectifs d'élèves (STS, classes de mise à niveau et DMA) par année et par sexe en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé			dont filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale et enseignement supérieur	75 671	71 634	147 305	27 370	36 101	63 471	103 041	107 735	210 776	51,1
Classes de mise à niveau	516	1 623	2 139	824	1 614	2 438	1 340	3 237	4 577	70,7
STS en 1, 2 et 3 ans	74 862	69 480	144 342	26 401	34 403	60 804	101 263	103 883	205 146	50,6
DMA en 1 et 2 ans	293	531	824	145	84	229	438	615	1 053	58,4
Agriculture	6 978	4 565	11 543	4 032	2 397	6 429	11 010	6 962	17 972	38,7
STS en 1, 2 et 3 ans	6 978	4 565	11 543	4 032	2 397	6 429	11 010	6 962	17 972	38,7
Autres ministères	-	-	-	847	1 282	2 129	847	1 282	2 129	60,2
Classes de mise à niveau	-	-	-	96	228	324	96	228	324	70,4
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	723	1 030	1 753	723	1 030	1 753	58,8
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	28	24	52	28	24	52	46,2
Total STS et assimilés	82 649	76 199	158 848	32 249	39 780	72 029	114 898	115 979	230 877	50,2

[3] Origine scolaire des élèves entrant en première année de STS, DMA et classes de mise à niveau en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Entrants 2007 2008	Progression annuelle des entrants (%)	
	Term. S	Term. ES	Term. L	Term. STI	Term. STG	Autres					
Domaines professionnels											
disciplinaires (lettres et arts)	0,0	0,0	0,0	21,8	0,0	0,0	1,8	76,4	100,0	55	44,7 (2)
de la production	10,0	1,4	2,6	41,4	1,1	12,3	13,6	17,5	100,0	41 959	3,5
des services	5,9	11,5	5,1	2,4	37,0	5,9	11,7	20,4	100,0	77 436	1,3
Total	7,3	8,0	4,2	16,1	24,4	8,2	12,3	19,4	100,0	119 450	2,1

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

(2) L'augmentation annuelle de 44,7 % des entrants dans les spécialités disciplinaires correspond à une hausse d'effectif de 17 étudiants.

Présentation

À la rentrée 2007, 230 900 étudiants sont inscrits en section de techniciens supérieurs (STS), diplôme des métiers d'art (DMA) ou en classe de mises à niveau.

Un tiers des étudiants sont en spécialités de production. Dans ce domaine, un étudiant sur sept est inscrit en "Électricité, électronique". Dans les spécialités des services, les formations de "Commerce, vente" et "Comptabilité gestion" regroupent la moitié des étudiants.

Les établissements publics forment 69 % des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités de production (79 %) que dans les spécialités des services (63 %).

La formation "Musique, arts du spectacle", seule formation disciplinaire, compte 114 étudiants.

Les spécialités des services sont plus féminisées que les spécialités de production (64 % et 23 % respectivement). Les formations "Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes", "Travail social" et "Secrétariat, bureautique" sont presque exclusivement composées de filles alors que les spécialités "Technologies de commandes des transformations industrielles", "Énergie, génie climatique", "Moteur et mécanique auto", "Structure métallique" et "Électricité, électronique" sont en situation inverse.

Définitions

■ **STS.** Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent après le baccalauréat au brevet de technicien supérieur (BTS).

■ **Classes de mise à niveau.** Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS "Arts appliqués" et "Hôtellerie-restauration".

■ **DMA.** Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat. Il forme des professionnels spécialistes de la conception.

■ **STS et assimilés.** Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

■ **Champ.** Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou dépendant d'autres ministères, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 96.25, 97.20, 98.10, 99.21, 01.03, 01.16, 02.47, 05.33, 05.02, 07.20.
- Tableaux statistiques, n° 7067.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[1] Répartition des élèves inscrits en STS, classes de mise à niveau ou DMA en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Groupes de spécialités de formation	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)
133	Musique, arts du spectacle	114	.	55	47
	Total des spécialités disciplinaires	114	.	55	47
200	Technologies industrielles fondamentales	10 460	5	29	34
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	13 017	6	16	3
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	5 334	2	45	27
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 655	1	27	35
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 670	1	31	50
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 485	1	34	35
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 715	1	33	29
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	359	.	27	22
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 867	2	22	61
222	Transformations chimiques et apparentées	3 229	1	30	64
223	Métallurgie	1 024	.	6	15
224	Matériaux de construction, verre, céramique	77	.	-	70
225	Plasturgie, matériaux composites	487	.	-	9
226	Papier, carton	53	.	-	11
227	Énergie, génie climatique	1 896	1	10	2
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	4 563	2	22	35
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 757	1	13	11
232	Bâtiment : construction et couverture	239	.	-	12
233	Bâtiment : finitions	304	.	9	41
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 025	.	10	7
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	1 031	.	7	95
241	Textile	239	.	2	92
242	Habillement	702	.	34	92
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	5 285	2	11	6
251	Mécanique générale et de précision, usinage	20	.	-	30
252	Moteurs et mécanique auto	2 200	1	15	2
253	Mécanique aéronautique et spatiale	170	.	26	6
254	Structures métalliques	1 458	1	5	3
255	Électricité, électronique	11 575	5	12	4
	Total des spécialités de production	78 896	34	21	23
311	Transport, manutention, magasinage	1 715	1	25	36
312	Commerce, vente	41 016	18	35	56
313	Finances, banque, assurances	6 504	3	38	65
314	Comptabilité, gestion	31 834	14	29	63
320	Spécialités plurivalentes de la communication	5 553	2	63	75
321	Journalisme et communication	227	.	-	85
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	829	.	6	50
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	4 340	2	44	51
324	Secrétariat, bureautique	15 533	7	22	95
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	8 950	4	35	11
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	887	.	37	81
331	Santé	9 221	4	53	72
332	Travail social	6 612	3	52	97
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	14 520	6	39	72
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	2 648	1	82	99
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 478	1	32	35
	Total des spécialités des services	151 867	66	37	64
	Ensemble des spécialités	230 877	100	31	50

Lecture : 66 % des étudiants en STS, DMA ou classes de mise à niveau sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 37 % d'entre eux. Les filles représentent 64 % des étudiants formés dans cette spécialité.

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

À la rentrée 2007, 71 000 étudiants et stagiaires sont inscrits dans les IUFM de France métropolitaine, des DOM et des COM. Les effectifs en IUFM diminuent à nouveau (- 5 %), mais dans une moindre proportion qu'en 2006. En première année (année préparatoire), la baisse du nombre d'étudiants, amorcée en 2005, s'accroît (- 8 %). Après une diminution en 2006, les effectifs de stagiaires (seconde année ou année de formation) se stabilisent (- 1 %).

En première année, la baisse du nombre d'étudiants du second degré se poursuit et s'accroît (- 13 % contre - 8 % en 2006). Les effectifs d'étudiants du premier degré se stabilisent en 2007.

En seconde année, la diminution des stagiaires du second degré ralentit (- 4 % contre - 20 % en 2006). Les stagiaires du premier degré sont plus nombreux (+ 2 % après quatre années de baisse dont le maximum : - 15 %, a été atteint en 2006) [1]. Sept étudiants ou stagiaires sur dix sont des femmes. Elles représentent 81 % des étudiants et stagiaires du premier degré et 63 % du second degré.

À la rentrée 2007, les formations destinées aux professeurs titulaires en vue de leur spécialisation voient leurs effectifs diminuer (- 5 %). Cette baisse concerne uniquement les professeurs du premier degré préparant le CAPSAIS (- 59 %). Cette formation est remplacée progressivement par le CAPA-SH dont les effectifs augmentent de 2 %.

La répartition des effectifs au sein des IUFM met en évidence un engouement plus grand pour le professorat du second degré (58 % de l'effectif de première année). Pour la première fois parmi les étudiants de première année, la proportion d'étudiants préparant le professorat des écoles est identique à celle des étudiants préparant le CAPES. Dans dix IUFM, plus de six étudiants de première année sur dix préparent un concours du second degré. Onze IUFM privilégient les préparations au CAPES. En Île-de-France, à l'IUFM de Paris, celles-ci représentent 80 % des effectifs de première année alors que dans l'IUFM de Versailles, ce sont les préparations au professorat des écoles qui concernent le plus d'étudiants (63 %). Dans les DOM-COM, ces dernières sont également importantes, à l'exception de La Réunion [2].

Définitions

■ **Instituts de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré, du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ Types de préparation.

Concours du premier degré :

- CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles ;
- CAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire ;
- CAPA-SH : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Concours du second degré :

- CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
- CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
- CAFEP : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
- CPE : conseiller principal d'éducation ;
- 2CA-SH : certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

■ Niveaux de scolarité.

Sont comptabilisés en :

première année (année préparatoire) :

- les étudiants de première année préparant un concours d'enseignement ;
- les étudiants de seconde année du cycle préparatoire au CAPLP ;
- les étudiants du cycle préparatoire au second concours interne de professeur des écoles.

seconde année (année de formation) :

- les professeurs stagiaires ayant réussi les concours : CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, et CPE ;
- les formations spécialisées des professeurs titulaires : CAPSAIS, CAPA-SH, 2CA-SH ;
- les psychologues scolaires ne sont plus recensés dans SISE depuis 2005-2006 (12 étudiants en 2004).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 01.45, 02.56, 03.54, 04.32, 05.34, 07.07.

Sources : Système d'information SISE (IUFM).

[1] Évolution des effectifs des IUFM depuis 1991-1992 (France entière)

	1991 1992 (1)	1995 1996 (3)	2005 2006 (4)	2006 2007 (4)	2007 2008 (4)	2007-2008 dont (5)	
						hommes	femmes
1 ^{re} année 1 ^{er} degré	6 973	14 415	18 696	19 067	18 999	3 789	15 210
Évolution annuelle (%)				2 %	0 %		
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	15 168	13 028	16 255	13 844	14 127	2 667	11 460
Évolution annuelle (%)				- 6 %	2 %		
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré y compris form. spéc. professeurs titulaires (1)			17 647	15 241	15 445	3 026	12 419
Total 1^{er} degré hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	22 141	27 443	34 951	32 911	33 126	6 456	26 670
Évolution annuelle (%)				- 6 %	1 %	19 %	81 %
1 ^{re} année du 2 nd degré	21 553	44 232	32 095	29 479	25 774	9 322	16 452
Évolution annuelle (%)				- 8 %	- 13 %		
2 ^{nde} année 2 nd degré hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	12 087	14 512	13 445	10 703	10 235	3 868	6 367
Évolution annuelle (%)				- 20 %	- 4 %		
2 ^{nde} année 1 ^{er} degré y compris form. spéc. professeurs titulaires (1)			13 565	10 869	10 402	3 915	6 487
Total 2nd année hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	33 640	58 744	45 540	40 182	36 009	13 190	22 819
Évolution annuelle (%)				- 12 %	- 10 %	37 %	63 %
Total 1^{re} année	28 526	58 647	50 791	48 546	44 773	13 111	31 662
Évolution annuelle (%)				- 4 %	- 8 %	29 %	71 %
Total 2nd année hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	27 255	27 540	29 700	24 547	24 362	6 535	17 827
Évolution annuelle (%)				- 17 %	- 1 %	27 %	73 %
Total hors form. spéc. professeurs titulaires (1)	55 781	86 187	80 491	73 093	69 135	19 646	49 489
Évolution annuelle (%)				- 9 %	- 5 %	28 %	72 %
Total y compris form. spéc. professeurs titulaires (1)			82 003	74 656	70 620	20 052	50 568
Évolution annuelle (%)				- 9 %	- 5 %	28 %	72 %

(1) Voir rubrique "Définitions" ci-contre. (2) Sources : enquête DGES à laquelle ont été retranchés les élèves-instituteurs en formation professionnelle spécifique à temps partiel. (3) Sources : enquête DEPP n° 54. (4) Sources : enquête DEPP SISE. (5) % d'hommes/de femmes par rapport à l'effectif total.

[2] Répartition des effectifs par IUFM en 2007-2008 (y compris spécialisation des professeurs titulaires des premier et second degrés)

1 ^{er} degré	Première année (préparatoire)				Total 1 ^{re} année	Seconde année (de formation)			Total 2 ^{nde} année	Effectifs totaux
	Total	dont CAPES	dont CAPET	dont CAFEP		1 ^{er} degré	2 nd degré	dont CAFEP		
Aix-Marseille	919	1 319	943	53	2 238	465	465		930	3 168
Amiens	652	450	308	13	1 102	575	323	2	898	2 000
Besançon	422	491	288	38	913	235	212	7	447	1 360
Bordeaux	759	1 342	1 060	29	2 101	577	498	58	1 075	3 176
Caen	436	538	404	26	974	245	187	15	432	1 406
Clermont-Ferrand	352	476	319	19	828	224	260	10	484	1 312
Corse	117	82	68		199	37	22		59	258
Dijon	347	618	415	29	965	327	231	11	558	1 523
Grenoble	470	663	556	18	1 133	709	378	1	1 087	2 220
Lille	2 077	2 224	1 656	84	4 301	1 098	648	56	1 746	6 047
Limoges	206	318	253	5	524	100	103		203	727
Lyon	794	1 825	1 205	48	2 619	776	587	69	1 363	3 982
Montpellier	719	1 124	768	40	1 843	502	413	33	915	2 758
Nancy-Metz	668	945	670	38	1 613	602	436	13	1 038	2 651
Nantes	767	980	660	26	1 747	561	532	114	1 093	2 840
Nice	643	634	518	25	1 277	376	265	24	641	1 918
Orléans-Tours	792	629	520	22	1 421	596	421	20	1 017	2 438
Poitiers	511	535	371	9	1 046	321	287	5	608	1 654
Reims	540	391	260	13	931	289	292	7	581	1 512
Rennes	623	1 279	1 007	38	2 200	1 902	340	72	686	2 588
Rouen	518	585	430	13	1 103	443	328	11	771	1 874
Strasbourg	489	833	645	35	1 322	417	412	191	829	2 151
Toulouse	566	1 195	781	67	1 761	505	547	51	1 052	2 813
Total province	14 387	19 476	14 105	662	33 863	10 320	8 193	770	18 513	52 376
Paris	483	3 031	2 811	61	234	3 514	343	57	866	4 380
Créteil	828	855	515	42	1 683	1 825	804		2 629	4 312
Versailles	2 258	1 300	794	71	3 558	2 037	848	71	2 885	6 443
Total Île-de-France	3 569	5 186	4 120	174	8 755	4 385	1 995	128	6 380	15 135
Total France métro.	17 956	24 662	18 225	836	42 618	14 705	10 188	898	24 893	67 511
Guadeloupe	209	133	76		342	137	16		153	495
Guyane	200	43	24	13	243	217	5		222	465
La Réunion	239	486	280	25	725	217	137		354	1 079
Martinique	184	218	174		402	122	26		148	550
Total DOM	832	880	554	38	1 712	693	184		877	2 589
Total France métro.										
+ DOM	18 788	25 542	18 779	874	1 863	44 330	15 398	10 372	898	25 770
Pacifique	211	232	187	15	443	47	30			443
Total France entière	18 999	25 774	18 966	889	1 863	44 773	15 445	10 402	898	25 847
										70 620

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année sur l'autre : les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment de ceux de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30,1 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, 10,8 % sont enfants d'ouvriers [1]. Par rapport à l'ensemble de la nation, les proportions sont inversées. La sous-représentation des enfants d'inactifs et de retraités chez les étudiants provient en partie de la structure par âge de cette population dont, pour la majorité, les parents n'ont pas encore l'âge de la retraite.

Ce constat global est néanmoins très contrasté selon le type de formation. La part des enfants de cadres est très forte en classes préparatoires, dans les INP et les ENS où elle dépasse 45 %. Ils sont peu nombreux en formations comptables et en STS (moins de 15 %). À l'inverse, les enfants d'ouvriers sont très peu présents dans les classes préparatoires, INP et ENS ; moins de 5 %, alors qu'au niveau national les enfants d'ouvriers représentent 10,8 % de la population.

Les enfants de professions intermédiaires et d'employés présentent un profil plus homogène, malgré une légère surreprésentation en IUT, STS, écoles paramédicales et sociales. Cette surreprésentation dans ces filières est fortement accentuée pour les étudiants dont le chef de famille est inactif ou ouvrier. Parmi les étudiants inscrits en STS, 20,3 % de leurs parents sont ouvriers et 14 % sont inactifs.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les cadres représentent près du tiers des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes que dans le reste de la population. Cependant, selon les filières, les répartitions ne sont pas homogènes ; dans la filière Santé, les enfants de cadres supérieurs sont les plus nombreux : 43,5 % des effectifs, contre 5 % pour les enfants d'ouvriers [2]. Dans les filières Économie et Lettres, Sciences humaines et Langues, les enfants de cadres sont moins représentés (27 %) au profit de ceux de professions intermédiaires, d'ouvriers et de retraités, inactifs (presque 40 %).

Dans les filières CPGE et STS sous tutelle du ministère de l'Agriculture, les enfants d'agriculteurs sont bien mieux représentés : 12,0 % et 22,8 % des jeunes inscrits dans ces filières en 2007-2008, contre respectivement 1,9 % et 2,4 % dans les établissements sous tutelle des autres ministères.

À la rentrée 2007, la poursuite d'études longues à l'université est plus encore le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 29,0 % en cursus licence à 38,6 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,0 % des étudiants inscrits à l'université en cursus L, cette part est de 4,4 % en cursus D [3].

Définitions

■ **Professions et catégories sociales (PCS).** Nomenclature des professions et catégories sociales de l'INSEE de 1989. Pour le tableau [1], les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

■ **Universités.** Ensemble des UFR (les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche [UFR]).

■ **STS et CPGE.** Sont incluses dans le tableau [1] les sections de techniciens supérieurs (STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle.

■ **Autres enseignements du tableau [1].** Formations autres que les universités, les STS et les CPGE. Voir 6.1 et 6.2.

■ **Formations du tableau [1].** Voir 6.1 et 6.2.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 07.02.
- Tableaux statistiques, n° 7054.

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

[1] Répartition en 2007 des étudiants français selon la PCS du chef de famille (%) France métropolitaine + DOM)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseignés
Universités	8,6	32,2	14,6	13,3	10,1	11,7	9,5
Disciplines générales et de santé	8,4	32,6	14,3	13,0	9,7	12,0	10,1
IUT	11,0	27,8	18,0	16,7	14,5	8,4	3,6
Grands établissements	9,1	47,1	8,9	7,0	3,4	12,1	12,4
IUFM	8,4	25,4	15,5	12,7	11,1	14,0	12,9
STS	12,1	15,0	15,6	18,2	20,3	14,0	4,9
CPGE	9,7	50,4	13,9	10,2	5,1	7,3	3,5
Formations comptables non universitaires	11,5	14,2	16,1	17,2	21,9	13,1	6,0
Université de technologie et INP	9,8	48,3	16,0	8,2	6,3	7,7	3,7
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	17,1	39,8	11,3	6,6	3,5	5,0	16,7
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	12,7	35,6	8,7	6,0	2,1	4,6	30,4
Établissements d'enseignement universitaire privés	13,9	31,5	8,0	5,4	4,3	9,1	27,9
Écoles normales supérieures	7,7	48,7	9,3	5,5	3,1	6,0	19,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	10,5	24,3	8,5	7,9	2,5	4,8	41,4
Écoles paramédicales et sociales	11,8	18,8	12,0	18,9	17,6	2,1	18,7
Autres écoles et formations (3)	11,8	23,5	11,4	9,9	6,6	7,3	29,5
Total	9,9	30,1	13,9	13,2	10,8	10,5	11,7
Population française (4)	8	11	16	11	25	29	

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. (3) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères, ...). (4) Source INSEE : recensement de la population 1999.

Remarque - Les données concernant les établissements d'enseignement universitaire privés, les Écoles normales supérieures, des grands établissements et des Écoles supérieures artistiques et culturelles sont celles de 2006. Pour les formations comptables non universitaires, les autres formations d'ingénieurs non universitaires, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité ainsi que les autres écoles et formations, les données sont celles de 2004.

[2] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités et IUT en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	IUT	Université (1) avec IUT
Agriculteurs	1,6	2,1	1,6	2,2	1,6	2,8	1,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,1	8,0	6,0	6,2	5,9	8,2	6,7
Professions libérales, cadres supérieurs	36,9	27,6	27,0	33,2	43,5	27,8	32,2
Professions intermédiaires	11,6	11,7	15,2	16,2	14,1	18,0	14,6
Employés	13,3	14,0	14,5	13,2	8,2	16,7	13,3
Ouvriers	8,4	11,7	10,9	10,6	5,3	14,5	10,1
Retraités, inactifs	12,6	14,1	14,5	10,2	7,1	8,4	11,7
Non renseigné	7,3	10,7	9,9	7,9	14,3	3,6	9,5
Effectifs	179 125	174 503	420 149	282 884	190 866	116 223	1 363 750

(1) Ne comprend pas les grands établissements.

[3] Origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités, hors IUT, par sexe et par cursus LMD en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,7	2,2	2,0	1,5	2,0	1,9	1,2	1,2	1,2	1,6	2,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,1	7,3	7,2	5,8	6,2	6,0	4,3	4,8	4,6	6,6	6,9
Professions libérales, cadres supérieurs	31,2	27,4	29,0	39,0	36,7	36,9	38,7	38,4	38,6	34,0	30,8
Professions intermédiaires	15,5	15,0	15,2	13,8	13,8	13,5	11,1	11,2	11,1	14,8	14,5
Employés	14,6	15,6	15,2	9,9	10,3	10,1	7,2	7,6	7,4	12,8	13,7
Ouvriers	11,2	12,6	12,0	6,8	7,0	6,7	4,3	4,4	4,4	9,5	10,5
Retraités, inactifs	11,0	12,0	11,6	11,4	11,5	11,9	15,2	15,4	15,3	11,3	12,0
Indéterminé	7,6	7,8	7,7	11,7	12,5	13,0	18,0	16,9	17,5	9,4	9,6
Effectifs	323 841	442 980	766 821	163 078	220 312	383 390	22 218	20 274	42 492	509 137	683 566

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années 1990. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006, les effectifs d'étudiants ont baissé. C'est aussi le cas en 2007 : ils sont 260 600, contre 263 100 en 2006, soit une baisse de 1,0 %. Au final, du fait de la diminution du nombre d'étudiants français, la part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur reste du même ordre (11,7 %).

C'est dans les disciplines générales et de santé à l'université, ainsi que dans les INP et les universités de technologie que cette proportion est la plus forte (15,9 %, 17,1 % et 21,5 %). Si les étrangers continuent à être de plus en plus nombreux dans les universités de technologie, ils sont moins nombreux dans les universités en 2007, qu'en 2006 (- 1,8 %).

À l'université (y compris IUT), les étudiants étrangers représentent 15,0 % des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,5 % des inscriptions en cursus licence, 19,9 % en cursus master et 38,9 % en cursus doctorat. Parmi eux, la part de non-bacheliers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 70,7 % en cursus licence, 82,9 % en cursus master et 86,6 % en cursus doctorat.

Près de un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (18,6 %), près de un sur deux est originaire d'Afrique (47,5 %) et un sur cinq (21,7 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 27 % des étudiants étrangers inscrits, contre respectivement 20,3 % et 21,6 % en cursus licence et master. Les étudiants africains représentent à l'université près de un étudiant étranger sur deux. Leur part est moins élevée en cursus doctorat (41,1 %) qu'en cursus licence (46,3 %) et master (50,5 %).

Les parts des étudiants étrangers en IUFM, écoles paramédicales et sociales, en formations comptables non universitaires, en IUT, en STS et en CPGE sont faibles (entre 1 % et 6 %). Le nombre d'étudiants étrangers en STS et en CPGE a diminué respectivement de 14,1 % et de 10,0 %. Comme les effectifs totaux des CPGE sont en hausse (+ 2,5 %), la proportion d'étrangers dans ces formations baisse pour la seconde année consécutive : + 2,8 %, après + 3,1 % en 2006. La proportion des étudiants étrangers dans les STS est de 2,4 % en 2007, contre 2,9 % en 2006.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'information, 07.02.

– Tableaux statistiques, n° 7054.

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Étudiants étrangers.** Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, ceux se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux n'étant pas titulaires d'un baccalauréat à l'université, mais pas dans les autres filières du supérieur.

■ **Filières de l'enseignement supérieur.** Voir définitions en 6.1 et 6.2.

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français, mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

[1] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et cursus en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers	Total	dont % non-bacheliers
Union européenne (UE)	17 963	73,2	15 347	83,9	4 720	87,7	38 030	79,3
Europe hors UE	4 793	72,9	3 320	83,2	937	89,3	9 050	78,4
Afrique	41 342	62,8	44 998	79,1	10 638	82,3	96 978	72,5
Amérique	6 750	74,3	6 172	86,9	2 492	89,3	15 414	81,8
Asie	18 083	84,0	19 234	89,7	7 013	90,8	44 330	87,6
Océanie	251	88,0	78	83,3	40	85,0	369	86,7
Apatrides ou non déclarés	63	19,0	43	53,5	13	100,0	119	40,3
Ensemble	89 245	70,7	89 192	82,9	25 853	86,6	204 290	78,0
En % du nombre d'étudiants	10,5		19,9		38,9		15,0	

[2] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007	2007
	1991	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008 (6)	
Universités	131 901	137 559	154 749	174 864	194 194	202 836	209 523	208 007	204 290	15,0	
Disciplines générales et de santé	128 843	132 340	148 722	168 420	187 602	196 290	202 933	201 838	198 013	15,9	
Dont : formations d'ingénieurs universitaires (1)	490	1 201	1 454	1 782	2 142	2 653	2 879	3 271	3 533	13,4	
IUT	3 058	5 219	6 027	6 444	6 592	6 546	6 590	6 169	6 277	5,4	
IUFM		477	408	408	510	712	752	833	777	1,1	
STS (2)	5 969	8 280	8 760	9 693	9 625	8 746	8 134	6 514	5 593	2,4	
CPGE	1 310	2 166	2 587	2 955	2 806	2 822	2 961	2 392	2 153	2,8	
Formations comptables non universitaires	234	385	415	435	457	609	461	404	351	4,5	
Université de technologie	477	410	586	841	1 043	1 095	1 337	1 508	1 709	21,5	
Dont : formations d'ingénieurs	98	142	192	285	422	547	735	891	1 036	19,0	
INP	1 661	1 683	1 896	2 040	2 311	2 204	2 308	2 297	1 322	17,1	
Dont : formations d'ingénieurs (1)	372	788	854	902	1 095	1 091	1 195	1 145	599	10,0	
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	1 789	3 342	4 072	4 503	5 409	6 138	6 748	7 151	7 653	10,8	
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	6 273	7 457	8 408	9 983	9 944	11 047	10 570	12 538	13,1	
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	5 328	5 303	6 146	6 721	7 457	7 762	8 459	8 606	7 972	12,9	
Écoles paramédicales et sociales (4)	1 289	678	1 321	1 442	1 064	1 231	1 823	1 791	1 791	1,4	
Autres écoles et formations (5)	8 671	8 001	8 351	9 161	9 476	11 486	12 157	13 021	14 447	14,1	
France métropolitaine + DOM	161 148	174 557	196 748	221 471	244 335	255 585	265 710	263 094	260 596	11,7	
En % du nombre total d'étudiants	9,4	8,1	9,1	10,0	10,8	11,3	11,6	11,7	11,7		

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(4) Estimation pour 2001-2002, données 2006 en 2007.

(5) Groupe non homogène.

(6) En % du nombre total d'étudiants.

Présentation

Dans l'enseignement supérieur français (hors formations paramédicales, sociales et établissements dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain : 27 % d'entre eux viennent du Maghreb et 20 % du reste de l'Afrique. Un quart est issu d'Europe, dont 16 % de l'Union européenne. Enfin, 22 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient, ou d'Océanie.

Le Maroc constitue la nationalité la plus représentée parmi les étudiants étrangers en France en 2006 (32 000 personnes). Néanmoins, le nombre d'étudiants marocains a baissé de 6,7 % par rapport à 2005. Le nombre de Chinois est depuis plusieurs années en forte croissance. En 2006, leur effectif a progressé de 8,5 %, et pour la première fois, les Chinois sont plus nombreux que les Algériens et constituent le deuxième contingent d'étudiants étrangers en France (22 452, contre 22 346 Algériens, dont les effectifs ont baissé de 7,0 % cette année). Les étudiants italiens sont également plus nombreux en France cette année (+ 6,4 %).

Les étudiants africains et maghrébins (hors Maroc et Tunisie) sont fortement concentrés dans les universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) : entre 81 % et 89 % selon la nationalité, contre 76 % en moyenne pour l'ensemble des étudiants étrangers. Les Marocains, quant à eux, sont, en proportion, moins nombreux à l'université (67 %) mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (7 % contre 1 % en moyenne), en CPGE (3 % contre 1 %) et en IUT (5 % contre 2 %). La répartition des étudiants chinois dans les différentes formations est proche de la distribution de l'ensemble des étrangers. Ils sont tout de même assez nombreux dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (5 %). Les autres étudiants asiatiques ont une forte propension à opter pour des formations artistiques ou culturelles (14 % contre 3 % en moyenne).

Avvertissement : Les questions relatives à la nationalité des étudiants ne sont pas posées tous les ans dans toutes les enquêtes. Ainsi, 2006 est la dernière année de réalisation d'une enquête complète sur la nationalité des étudiants dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Cette double page reprend donc les statistiques de 2006.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

■ **Le supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié. Ont été ajoutés :

- les formations d'ingénieurs en partenariat, créées à la rentrée 1991 sous le nom de "nouvelles formations d'ingénieurs (NFI)";
- les mastères des écoles d'ingénieurs, repérés depuis 1994, qui sont classés au sein de la rubrique "autres écoles et formations" ;
- à partir de 1994, certaines formations diverses post-bac ou post-niveau IV dispensées au sein des lycées et des établissements d'enseignement supérieur privés, qui sont également classées au sein des "autres écoles et formations" ;
- les effectifs des diplômés post-secondaires de niveau IV du secteur social.

Enfin, sur les cinq dernières années, a été effectué un travail de repérage des doubles recensements de certaines formations paramédicales et sociales.

Au total, le changement de définition a augmenté les effectifs de près de 11 000 sur la rentrée 2001.

■ **Universités.** Voir définition en 6.2.

■ **Grands établissements.** Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

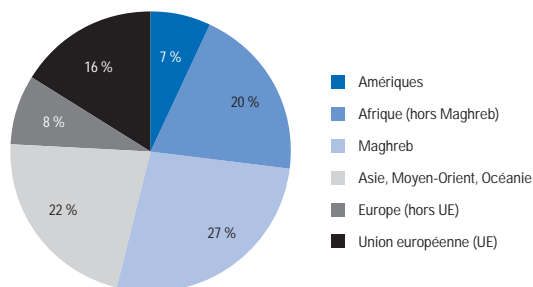
■ **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).** Ils rassemblent les futurs enseignants du premier degré et du second degré général, technologique et professionnel en formation de longue durée.

■ **Sections de techniciens supérieurs (STS).** Le DMA et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le DSAA sont désormais classés en "autres écoles et formations".

■ **Formations comptables.** Regroupent le diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), le diplôme d'études comptables et financières (DECF) et le diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF).

■ **Écoles d'ingénieurs.** Voir définition en 6.2.

[1] Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par origine en 2006-2007



[2] Orientation des étudiants étrangers selon leur pays d'origine en 2006-2007 (1) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine	Universités hors IUT et ingénieurs	IUT	Formations d'ingénieurs des universités	Formations d'ingénieurs autres hors université (2)	STS et assimilés	CPGE	Écoles de commerce, gestion et comptabilité
Allemagne	75%	2%	1%	4%	0%	0%	8%
Italie	74%	1%	0%	3%	1%	0%	5%
Autres Union européenne (UE)	76%	2%	1%	3%	2%	0%	5%
Europe hors UE	81%	1%	0%	2%	2%	1%	3%
Maroc	67%	5%	4%	7%	4%	3%	5%
Algérie	88%	1%	0%	1%	2%	0%	1%
Tunisie	76%	1%	2%	6%	2%	1%	3%
Autre Maghreb	89%	2%	1%	2%	1%	0%	2%
Sénégal	81%	4%	2%	2%	3%	1%	3%
Cameroun	75%	3%	2%	5%	5%	2%	3%
Autres Afrique	82%	3%	1%	2%	5%	1%	3%
Liban	77%	1%	2%	6%	0%	0%	5%
Autres Moyen-Orient	85%	1%	0%	1%	2%	0%	2%
Chine	73%	2%	1%	5%	1%	1%	5%
Viet Nam	75%	4%	1%	5%	2%	1%	1%
Autres Asie	67%	3%	1%	1%	0%	0%	5%
Amérique du Sud	77%	1%	1%	6%	0%	0%	3%
Amérique du Nord	75%	1%	0%	1%	0%	0%	9%
Antilles – Amérique centrale	79%	1%	1%	3%	0%	0%	5%
Océanie	77%	1%	0%	1%	0%	0%	8%
Total	76%	2%	4%	1%	2%	1%	4%

Origine	Écoles supérieures artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses (3)	Total	Effectifs	Évolution 2007
Allemagne	2%	8%	100%	8 354	3,0%
Italie	4%	11%	100%	5 790	6,4%
Autres UE	4%	8%	100%	27 670	-1,7%
Europe hors UE	3%	6%	100%	19 569	0,3%
Maroc	1%	4%	100%	32 129	-6,7%
Algérie	2%	4%	100%	22 346	-7,0%
Tunisie	1%	6%	100%	11 879	-0,8%
Autre Maghreb	0%	3%	100%	1 431	-62,7%
Sénégal	0%	3%	100%	10 177	-0,7%
Cameroun	0%	5%	100%	6 364	1,3%
Autres Afrique	1%	4%	100%	35 930	-3,4%
Liban	1%	8%	100%	5 908	3,3%
Autres Moyen-Orient	2%	6%	100%	10 036	1,9%
Chine	5%	7%	100%	22 452	8,5%
Viet Nam	2%	7%	100%	5 684	5,9%
Autres Asie	14%	8%	100%	13 132	1,8%
Amérique du Sud	4%	8%	100%	9 357	9,3%
Amérique du Nord	4%	10%	100%	5 267	5,7%
Antilles – Amérique centrale	2%	8%	100%	4 225	7,4%
Océanie	6%	8%	100%	431	-69,3%
Total	3%	6%	100%		-0,9%

(1) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendants du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (2) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendants du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. (3) Groupe non homogène.

Présentation

Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités publiques françaises baisse, après sept années de hausse entre 1999 et 2005. À la rentrée 2007, 204 300 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 1,8 % de moins qu'en 2006. En revanche, la part des étudiants étrangers reste stable à 15,0 %, le nombre d'étudiants de nationalité française diminuant plus fortement (- 2,7 %).

La baisse du nombre d'étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat français est de 5,0 %. Le nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat français (78,0 % de l'ensemble des étudiants étrangers), ne diminue que de 0,8 % par rapport à 2006-2007.

Les étudiants africains représentent près de un étudiant étranger sur deux. Ils se dirigent davantage vers les disciplines scientifiques et sportives (29,3 %) qu'économiques (24,7 %) ou littéraires (19,7 %). Parmi ces étudiants, 72,5 % sont non-bacheliers. Les femmes sont majoritaires parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté l'Afrique, continent pour lequel elles ne représentent que 41 % des étudiants.

La croissance du nombre d'étudiants asiatiques ralentit pour la seconde année consécutive : + 1,4 % après + 4,9 % en 2006 et + 10 % en 2005.

Les étudiants européens représentent 23,0 % des étudiants étrangers. Parmi eux, les étudiants allemands sont les plus représentés (13,4 % des Européens), suivi des étudiants italiens (9,6 %) et roumains (7,8 %).

Définitions

■ **Champ.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 83 universités publiques, y compris le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.). Depuis 2004-2005, Paris-Dauphine est un grand établissement, il est donc sorti du champ université.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

■ **Non-bacheliers.** En ce qui concerne les étudiants étrangers, cela indique que ces étudiants n'ont pas obtenu un baccalauréat français mais un titre étranger admis nationalement en équivalence du baccalauréat.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

Les étudiants étrangers dans les universités

[1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1995 1996	1997 1998	1999 2000	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Effectifs	128 141	126 366	118 470	125 688	154 749	174 864	194 194	202 836	209 523	208 007	204 290
dont non-bacheliers	79 487	74 746	68 592	71 428	100 371	120 192	139 569	149 307	158 689	160 701	159 368
Variation annuelle (%)		-3,5	-2,3	6,1	12,5	13,0	11,1	5,3 (1)	3,3	-0,7	-1,8
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	8,7	8,4	9,0	11,3	12,6	13,6	14,2	14,7	14,9	15,0

(1) L'évolution en 2004-2005 par rapport à 2003-2004 est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris IX-Dauphine. Pour le calcul de l'évolution en 2005-2006 par rapport à 2004-2005, les effectifs de Paris-Dauphine ne sont pas pris en compte.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et STAPS	Médecine, odontologie, pharmacie	IUT	Total	% par nationalité	Dont femmes (en %)	Dont non- bacheliers (en %)	
Europe	7 257	6 826	21 483	6 534	4 002	978	47 080	23,0	68,8	79,1
Union européenne	6 040	4 775	17 569	5 498	3 406	742	38 030	18,6	67,9	79,3
Allemagne	1 032	714	3 047	950	435	144	6 322	3,1	67,2	82,0
Italie	629	307	2 382	755	425	45	4 543	2,2	63,8	84,2
Roumanie	437	657	1 251	610	665	43	3 663	1,8	75,3	89,4
Pologne	474	434	1 631	379	124	35	3 077	1,5	80,9	85,7
Espagne	322	358	1 532	629	312	77	3 230	1,6	64,2	80,7
Belgique	359	277	855	395	457	83	2 426	1,2	56,1	59,1
Bulgarie	441	580	891	212	97	9	2 230	1,1	72,9	89,9
Portugal	307	320	833	362	186	134	2 142	1,0	62,2	36,1
Royaume-Uni	454	153	1 393	197	113	67	2 377	1,2	64,0	68,8
Grèce	391	124	986	217	119	9	1 846	0,9	69,8	88,0
Luxembourg	275	259	574	210	228	24	1 570	0,8	51,3	83,2
Europe hors UE	1 217	2 051	3 914	1 036	596	236	9 050	4,4	72,2	78,4
Fédération de Russie	395	691	1 559	293	157	67	3 162	1,5	80,1	87,4
Afrique	10 202	23 925	19 111	28 444	11 571	3 725	96 978	47,5	41,0	72,5
Maroc	1 592	6 648	3 224	7 438	2 109	1 400	22 411	11,0	40,9	68,4
Algérie	1 477	2 775	4 683	5 800	3 744	235	18 714	9,2	39,9	75,7
Sénégal	1 193	2 490	1 947	2 324	245	564	8 763	4,3	37,3	78,9
Tunisie	556	1 825	1 790	3 720	1 714	151	9 756	4,8	43,1	78,5
Cameroun	771	1 140	790	1 429	709	171	5 010	2,5	48,9	63,0
Côte-d'Ivoire	632	1 043	563	589	327	83	3 237	1,6	43,5	56,7
Madagascar	309	1 068	572	712	480	114	3 255	1,6	54,6	65,0
Gabon	494	760	801	730	124	292	3 201	1,6	47,8	72,4
Congo	436	581	453	559	261	170	2 460	1,2	39,8	64,6
Guinée	315	994	248	989	131	51	2 728	1,3	23,6	85,6
Bénin	302	669	316	534	230	62	2 113	1,0	34,4	78,4
Maurice	190	349	478	380	334	34	1 765	0,9	49,9	73,0
Asie	3 217	11 011	13 849	11 237	3 665	1 351	44 330	21,7	53,3	87,6
Chine	732	6 606	5 658	4 444	246	592	18 278	8,9	58,5	94,4
Liban	391	624	678	2 193	912	28	4 826	2,4	37,6	77,1
Viet Nam	182	1 741	600	1 438	306	231	4 498	2,2	54,1	88,7
Turquie	420	399	752	306	84	70	2 031	1,0	59,2	63,4
Syrie	103	121	449	587	1 141	8	2 409	1,2	25,5	91,2
Iran	189	110	587	525	180	15	1 606	0,8	50,6	85,4
Corée du Sud	101	118	1 300	121	55	21	1 716	0,8	71,7	82,3
Japon	101	69	1 159	92	25	7	1 453	0,7	70,1	92,9
Amériques	1 932	1 790	8 339	2 283	852	218	15 414	7,5	61,9	81,8
Brésil	335	285	1 216	383	149	18	2 386	1,2	63,0	87,8
Colombie	293	290	1 069	315	75	35	2 077	1,0	63,1	80,6
États-Unis	291	171	2 418	143	42	9	3 074	1,5	72,6	91,9
Mexique	157	201	641	304	25	17	1 345	0,7	59,3	85,7
Haiti	226	221	460	197	77	44	1 225	0,6	43,2	61,3
Canada	207	105	566	156	102	33	1 169	0,6	63,0	83,8
Océanie	53	13	247	40	14	2	369	0,2	65,6	86,7
Apatriotes ou non déclarés	18	17	33	28	20	3	119	0,1	52,1	40,3
Ensemble	22 679	43 582	63 062	48 566	20 124	6 277	204 290	100,0	51,7	78,0
Proportion d'étrangers	12,7	25,0	15,0	17,2	10,5	5,4	15,0			

Présentation

En 2006-2007, les effectifs de bacheliers dans les séries générales (- 0,4 %) et technologiques (- 2,2 %) ont diminué. De même, le nombre de ces nouveaux bacheliers inscrits à la rentrée 2007 dans les différentes formations de l'enseignement supérieur baisse (- 2,4 %). Cette baisse est en partie imputable au calcul des "doubles inscriptions" entre les classes préparatoires aux grandes écoles et à l'université qui ne sont plus nécessaires (voir définitions). Seuls les nombres de bacheliers professionnels augmentent (4,4%) et représentent actuellement un cinquième de l'ensemble des bacheliers.

Au total, ces nouvelles inscriptions progressent dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, à l'exception des disciplines générales de l'université (- 6,6 %).

L'université demeure la filière privilégiée de poursuite des nouveaux bacheliers généraux. En 2007, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) diminue pour la quatrième année consécutive, avec une baisse plus importante à la dernière rentrée. Il s'établit à 55,6%. Dans les filières courtes, il progresse à 10,7 % en IUT et 8,3 % en STS. Ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger. L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,3 % des bacheliers généraux, soit une stabilité par rapport à l'année précédente.

Le nombre de bacheliers technologiques a diminué de 3 000 entre les deux dernières sessions. Leur taux d'inscription a baissé cette année et se situe à 74,3 % (après 75,9 %). La baisse affecte l'université y compris les IUT, où s'orientent 25,3 % des bacheliers technologiques (27,2 % en 2006-2007). 42,3 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques diminue uniquement en "STS services". Moins d'un bachelier professionnel sur quatre poursuit ses études hors apprentissage l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Leur effectif a augmenté de 1 % cette année et s'établit à 22 949 étudiants (22 728 en 2006), mais ils ne représentent que 21,9 % du nombre total de lauréats de la voie professionnelle. Les STS constituent la filière qui accueille le plus grand nombre de bacheliers professionnels (15,6 %) avant les disciplines générales de l'université hors IUT (5 %).

→ Pour en savoir plus

Sources : Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE. Enquêtes auprès des effectifs et diplômes des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles d'ingénieurs (n° 27), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48). - Données du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Définitions

■ **Nouveaux bacheliers.** Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

■ **Accès à l'enseignement supérieur.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (ce qui explique que le taux puisse être supérieur à 100 %). Des conventions de coopération pédagogiques sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de "doubles inscriptions" (CPGE - université), passant de 5 % à 2 % des nouveaux bacheliers inscrits à l'université entre 2006 et 2007. Cet effet contribue ainsi à la baisse du taux de poursuite immédiate.

■ **Le champ "universités"** ne prend en compte que les 83 universités y compris le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi (CUFR). Il ne prend plus en compte :

- les 3 universités de technologie, les 3 Instituts nationaux polytechniques et l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs) ;
- les 5 établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe de Paris et Paris-Dauphine) comptabilisés avec les effectifs des "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **Formations et autres écoles de spécialités diverses.** Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs. Cette filière n'intègre pas les préparations au DCG (diplôme de comptabilité et gestion, ex-DPECF). Elles sont répertoriées dans les "formations et autres écoles de spécialités diverses".

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).** Effectifs pris en compte depuis 2002-2003.

■ Ces résultats correspondent au champ **France métropolitaine + DOM.**

[1] Taux d'inscription immédiate des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM)

Baccalauréat général Établissements	Séries				Rappel 2006-2007
	L	ES	S	Total	
Universités (1)	70,5	64,3	66,2	66,3	69,3
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	68,3	52,4	53,1	55,6	58,8
IUT secondaire	0,0	0,2	8,7	4,4	4,5
IUT tertiaire	2,2	11,7	4,3	6,3	5,9
STS	10,1	10,5	6,2	8,3	7,8
- production (2)	2,2	0,7	3,0	2,1	2,1
- services (hors DCG, ex-DPECF)	7,9	9,9	3,2	6,2	5,7
CPGE	7,7	6,0	20,0	13,3	13,2
- CPGE éco	0,1	4,5	3,3	3,1	3,0
- CPGE lettres	7,5	1,5	1,0	2,3	2,4
- CPGE sciences (2)	0,0	0,0	15,7	7,9	7,8
Autres formations	9,2	11,9	11,8	11,4	10,8
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,0	0,0	4,0	2,0	1,8
- cycle prépa intégré	0,0	0,0	1,7	0,9	0,7
- formation ingénieurs	0,0	0,0	2,3	1,2	1,1
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,9	5,0	1,6	2,6	2,6
Facultés privées	1,9	1,6	0,8	1,2	1,2
Écoles de notariat	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
Écoles d'architecture	0,3	0,2	0,7	0,5	0,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3,6	0,9	0,6	1,2	1,2
Écoles paramédicales (5)	0,9	1,6	1,6	1,5	1,4
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,3	0,3	0,0	0,2	0,2
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	1,2	2,0	2,4	2,1	1,6
Nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	48 583	83 765	147 461	279 809	285 669
Bacheliers 2007	49 843	90 354	141 536	281 733	282 788
Total baccalauréat général	97,5	92,7	104,2	99,3	101,0

Baccalauréat technologique ou professionnel Établissements	Séries				Rappel 2006-2007	Séries pro	Rappel 2006-2007
	STI	STG (8)	Autres (3)	Total			
Universités (1)	23,2	29,2	19,7	25,3	27,2	5,7	6,5
Disciplines générales, de santé et formations ingénieurs	6,7	20,0	16,3	15,8	17,4	5,0	5,8
IUT secondaire	13,9	0,1	3,0	4,3	4,3	0,2	0,2
IUT tertiaire	2,6	9,1	0,5	5,3	5,5	0,5	0,5
STS	56,3	42,5	28,1	42,3	42,5	15,6	15,5
- production (2)	50,8	0,7	14,9	16,7	16,0	6,9	6,9
- services (hors DCG, ex-DPECF)	5,5	41,9	13,2	25,6	26,5	8,7	8,6
CPGE	2,3	1,1	0,5	1,3	1,1	0,0	0,0
- CPGE éco	0,0	1,1	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0
- CPGE lettres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- CPGE sciences (2)	2,3	0,0	0,5	0,7	0,7	0,0	0,0
Autres formations	2,8	4,4	9,9	5,4	5,0	0,6	0,6
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,7	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0
- cycle prépa intégré	0,5	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
- formation ingénieurs	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Formations d'ingénieurs en partenariat	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,2	1,3	0,1	0,7	0,7	0,1	0,1
Facultés privées	0,0	0,2	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,3	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,9	0,3	0,4	0,5	0,5	0,2	0,2
Écoles paramédicales (5)	0,1	0,5	8,3	2,4	2,4	0,1	0,1
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,0	0,1	0,4	0,2	0,2	0,0	0,0
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	0,5	1,9	0,3	1,1	0,9	0,2	0,2
Nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	28 942	52 978	20 310	102 230	106 800	22 949	22 728
Bacheliers 2007	34 197	68 519	34 889	137 605	140 707	104 975	100 562
Total baccalauréat technologique ou professionnel	84,6	77,3	58,2	74,3	75,9	21,9	22,6

(1) Uniquement les 83 universités et le CUFR d'Albi.

(2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. (3) STL, SMS, Hôtellerie, STAE, STPA, F11, F11', F12.

(4) Y compris les 3 universités de technologie, les 3 INP et l'ENS nature et paysage de Blois. (5) Données de l'année 2006-2007.

(6) Données de l'année 2004-2005. (7) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, INALCO, Observatoire et Institut de physique du Globe, établissement Paris-Dauphine) et les diplômes préparatoires aux études comptables et financières (DPECF). (8) STG (ex-STT) : sciences et technologies de la gestion.

Présentation

77,2 % des bacheliers 2007 s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur hors apprentissage. Sur la période 2005-2007, le taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers vers les formations générales de l'université (qui à elles seules rassemblent 45 % de l'ensemble de ces nouveaux bacheliers) est en baisse. Cette baisse est en partie imputable au calcul des "doubles inscriptions" entre les classes préparatoires aux grandes écoles et à l'université qui ne sont plus nécessaires (voir rubrique "Définitions"). Les taux d'accès dans les filières sélectives (IUT, CPGE, STS) sont quasi stables et ceux des "autres formations" sont en progression sur l'ensemble de la période.

Bien que la quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur, leur taux d'accès à l'université (hors IUT) baisse sensiblement depuis la rentrée 2004. Pour les bacheliers technologiques, le taux d'accès est également en diminution (- 1,6 point) par rapport à la rentrée précédente (75,9 % en 2006), en raison d'une baisse des nouveaux bacheliers poursuivant vers les universités, les IUT ou les STS. La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit à 21,9 %. Ces taux ne tiennent cependant compte ni des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des bacheliers professionnels étudiant sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger. À la rentrée 2007, 39,2 % des bacheliers généraux et technologiques se sont orientés vers les filières sélectives (CPGE, IUT, STS), soit une légère hausse de 0,4 point par rapport à 2006. Les nouveaux bacheliers généraux sont moins nombreux à avoir choisi l'université que l'année dernière : 55,6 % (soit 3,2 points de moins).

Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les classes préparatoires : 20 % de ces bacheliers s'y inscrivent. Les bacheliers STI s'orientent principalement en STS (56,3 %).

Le taux d'inscription immédiate des bacheliers diminue depuis deux années consécutives, après avoir connu une relative stabilité depuis la rentrée 2000. Globalement, la diminution des taux est sensible à l'université, quel que soit le baccalauréat d'origine. Cette baisse est moins forte pour les bacheliers professionnels, mais elle concerne une population beaucoup plus faible. Les fluctuations sont plus importantes à l'université où les inscriptions se font sans aucun critère de sélection ; ce qui n'est pas le cas des autres formations sélectives (CPGE, IUT, STS) plus contingentes et liées à leur capacité d'accueil.

→ Pour en savoir plus

Sources : Systèmes d'informations SCOLARITÉ et SISE. Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles d'ingénieurs (n° 27), des formations d'ingénieurs en partenariat (n° 27 bis), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48). Données du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Définitions

■ **Taux d'accès.** Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (taux additifs parfois supérieurs à 100 %). Des conventions de coopération pédagogiques sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de "doubles inscriptions" (CPGE-université), passant de 5 % à 2 % des nouveaux bacheliers inscrits à l'université entre 2006 et 2007. Cet effet contribue ainsi à la baisse du taux de poursuite immédiate.

Les "autres formations" correspondent aux écoles d'ingénieurs non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales.

Pour les écoles paramédicales, les données sont celles de 2006-2007.

Pour les formations sociales, les données sont celles de 2004-2005

Les années figurant dans les tableaux représentent les dates de rentrée : ainsi 2007 signifie rentrée universitaire 2007 ou année universitaire 2007-2008.

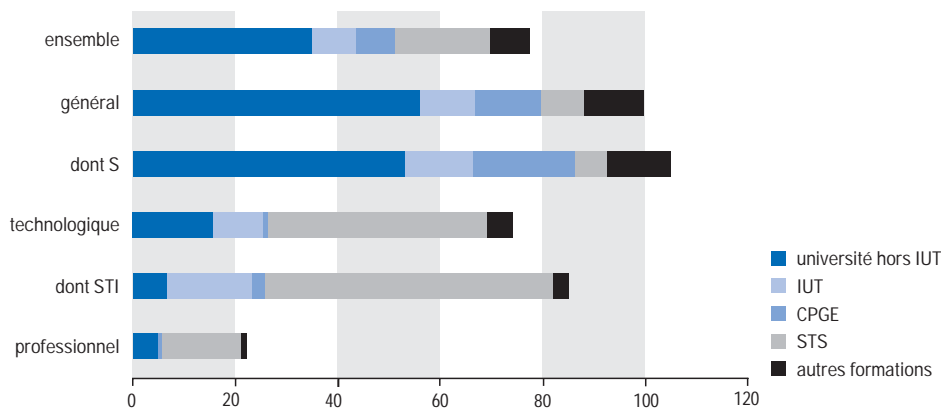
■ **Champ.** Ces résultats correspondent au champ France métropolitaine + DOM.

[1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

		1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Baccalauréat général	Université hors IUT	66,7	61,8	61,5	62,4	62,8	62,1	61,3	58,8	55,6
	IUT	9,8	11,2	11,5	11,4	10,7	10,7	10,4	10,5	10,7
	CPGE	13,0	12,6	13,1	13,6	13,0	13,6	13,3	13,2	13,3
	STS	9,0	9,0	8,9	8,4	8,0	7,8	7,7	7,8	8,3
	Autres formations	7,7	9,1	9,6	9,7	9,7	10,8	11,1	10,8	11,4
Dont baccalauréat S	Université hors IUT	62,5	57,1	56,5	58,2	59,1	58,2	57,7	55,6	53,1
	IUT	13,2	14,6	15,0	14,6	13,5	13,6	13,2	12,9	13,1
	CPGE	21,0	19,1	20,2	20,6	19,8	20,8	20,0	19,2	20,0
	STS	7,2	7,0	7,0	6,7	6,3	6,0	5,9	6,1	6,2
	Autres formations	8,4	10,1	10,6	10,4	10,4	11,3	11,4	10,7	11,8
Baccalauréat technologique	Université hors IUT	22,0	19,1	18,2	17,8	18,1	18,1	18,1	17,4	15,8
	IUT	10,2	9,1	9,3	9,5	10,0	10,2	10,4	9,9	9,5
	CPGE	0,9	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3
	STS	46,1	44,5	44,7	45,8	45,1	44,1	44,0	42,5	42,3
	Autres formations	3,0	3,9	3,9	4,2	4,2	4,7	5,0	5,0	5,4
Dont baccalauréat STI	Université hors IUT	8,2	7,3	7,7	7,7	8,2	8,3	8,2	7,9	6,7
	IUT	17,7	16,2	16,3	16,6	17,2	17,7	18,5	17,9	16,5
	CPGE	2,0	2,1	2,2	2,3	2,1	2,1	2,2	2,4	2,3
	STS	62,5	60,5	61,6	63,0	60,6	58,2	59,8	57,9	56,3
	Autres formations	0,9	2,3	2,0	2,3	2,2	2,3	2,5	2,8	2,8
Ensemble général et technologique	Université hors IUT	51,7	46,4	45,7	46,6	47,3	46,5	46,5	45,0	42,5
	IUT	9,9	10,5	10,7	10,7	10,4	10,5	10,4	10,3	10,4
	CPGE	8,9	8,4	8,7	9,1	8,9	9,2	9,1	9,2	9,4
	STS	21,5	21,8	21,9	21,7	20,9	20,6	20,1	19,3	19,4
	Autres formations	6,1	7,2	7,5	7,7	7,8	8,6	9,0	8,9	9,4
Baccalauréat professionnel	Université hors IUT	6,8	6,4	5,8	6,0	6,3	6,4	5,9	5,8	5,0
	IUT	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	8,9	9,7	10,9	12,8	14,4	15,2	15,7	15,5	15,6
	Autres formations	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Ensemble tous baccalauréats (généraux, technologiques et professionnels)	Université hors IUT	44,5	39,2	38,3	38,9	39,8	38,9	39,1	37,5	35,0
	IUT	8,5	8,7	8,8	8,8	8,7	8,7	8,7	8,4	8,4
	CPGE	7,5	6,9	7,1	7,4	7,3	7,4	7,4	7,4	7,5
	STS	19,5	19,6	19,9	20,0	19,7	19,6	19,3	18,6	18,7
	Autres formations	5,3	6,0	6,2	6,4	6,5	7,1	7,5	7,3	7,6
Total (1)		85,3	80,4	80,3	81,5	82,0	81,7	82,0	79,2	77,2

(1) Voir la rubrique "Définitions".

[2] Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2007 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM)



(1) La somme des taux peut être supérieure à 100 % (voir rubrique "Définitions").

Présentation

Les bacheliers généraux constituent les trois quarts des entrants de 2006-2007 en première année de l'enseignement supérieur universitaire (74,7 %). Si la part des bacheliers technologiques parmi les entrants est plus modérée (14,2 %), celle des lauréats d'une série professionnelle est très faible (3,0 %). Les étudiants qui bénéficient d'une dispense du baccalauréat représentent 8,2% des entrants [1].

Les entrants en médecine et en pharmacie sont quasi exclusivement des bacheliers généraux (95,1 % et 94,0 %). Dans ces deux disciplines, les bacheliers scientifiques constituent l'essentiel des effectifs (93,0 % et 93,2 %). Largement majoritaires dans la filière ingénieurs (85,2 %), en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (85,1 %), les bacheliers généraux sont aussi très nombreux en droit - sciences politiques (71,1 %).

En revanche, seul un entrant sur deux est titulaire d'un baccalauréat général en AES, les bacheliers technologiques représentant près d'un tiers des nouveaux inscrits. De même, les titulaires d'un baccalauréat professionnel y sont plus représentés que dans d'autres disciplines (9,8% des entrants). Près de deux tiers des entrants de 2006-2007 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis qu'un quart des entrants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Ils n'arrêtent pas pour autant leurs études et poursuivent pour certains dans d'autres filières du supérieur [2].

C'est en IUT que le taux de poursuite dans la même discipline est le plus important (83,2 %). Dans la filière ingénieurs, il est au même niveau que l'année précédente (80,7 %). Il est également élevé en pharmacie (77,1 %) et en médecine (67,3 %). Dans les disciplines universitaires générales, le taux de poursuite dans la même filière varie fortement.

Il est élevé en STAPS (65,9 %), en droit-sciences politiques (65,4%), modéré en lettres-sciences du langage-arts (52,8%) et en langues (52,0 %). C'est en AES qu'il est le plus faible, puisqu'à peine un étudiant sur deux poursuit ses études dans cette discipline.

La réorientation vers une autre discipline universitaire est plus fréquente pour les entrants inscrits dans la filière ingénieurs (15,3 %), en médecine et en AES (14,5 %). La part des réorientations est beaucoup plus faible en STAPS (7,1 %) et en IUT (3,8 %).

Dans les disciplines universitaires générales, les étudiants qui ne se réinscrivent pas à l'université l'année suivante sont plus nombreux en AES (39,6 %), en lettres-sciences du langage-arts (35,6 %) et en langues (35,0 %) qu'en droit (25,8 %) ou STAPS (27,0 %).

Les taux de sortie de l'université sont très faibles en filières ingénieurs (4,0 %) et demeurent modérés en médecine (18,1%), en IUT (13,0 %) et en pharmacie (12,9 %).

Définitions

■ **Champ.** La répartition des entrants de 2006-2007 en première année d'enseignement universitaire et leur devenir l'année suivante sont calculés sur le champ "France métropolitaine et DOM".

■ **Entrant.** Étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, diplômés d'université).

■ **Première année de l'enseignement supérieur universitaire.** Sont prises en compte les formations dispensées à l'université d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

■ **Taux de poursuite dans la discipline.** Proportion d'entrants de 2006-2007 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2007-2008. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

■ **Taux de réorientation vers une autre discipline.** Proportion d'entrants de 2006-2007 inscrits l'année suivante, en 2007-2008, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

■ **Taux de sortie.** Proportion d'entrants de 2006-2007 non réinscrits à l'université l'année suivante.

■ **AES.** Filière administrative, économique et sociale des universités.

■ **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Répartition des entrants de 2006-2007 en première année d'enseignement supérieur universitaire par filière et série de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Baccalauréat professionnel	Dispensés sur titre	Total général
	Littéraire	Économique	Scientifique	Total	STT	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	20,3	35,4	15,4	71,1	13,8	2,4	16,2	3,8	8,9	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	2,0	37,9	22,7	62,6	13,4	2,1	15,5	5,9	16,0	100,0
AES	3,9	39,4	6,3	49,6	26,1	3,5	29,6	9,8	11,0	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	44,9	11,2	10,8	66,9	7,4	4,1	11,5	4,0	17,6	100,0
Langues	35,2	19,7	10,9	65,8	12,3	3,2	15,5	3,7	15,0	100,0
Sciences humaines et sociales	26,0	22,9	13,8	62,7	14,7	7,7	22,4	6,9	8,0	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,6	3,3	74,2	78,1	1,0	8,2	9,2	0,8	11,9	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	0,7	1,7	82,7	85,1	0,6	8,1	8,7	0,6	5,6	100,0
STAPS	5,3	22,5	36,5	64,3	15,8	11,5	27,3	6,2	2,2	100,0
Médecine	0,5	1,6	93,0	95,1	0,3	2,1	2,4	0,1	2,4	100,0
Pharmacie	0,1	0,7	93,2	94,0	0,1	2,6	2,7	0,2	3,1	100,0
IUT	5,5	20,0	43,0	68,5	10,6	13,2	23,8	1,4	6,3	100,0
Ingénieurs	0,0	1,5	83,7	85,2	0,0	3,0	3,0	0,0	11,8	100,0
Total	12,4	17,3	45,0	74,7	8,7	5,4	14,2	3,0	8,2	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2006-2007 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%) (France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	65,4	8,8	25,8	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	56,9	10,9	32,2	100,0
AES	45,9	14,5	39,6	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	52,8	11,6	35,6	100,0
Langues	52,0	12,9	35,0	100,0
Sciences humaines et sociales	56,3	9,2	34,5	100,0
Sciences fondamentales et applications	59,5	12,0	28,5	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	58,6	13,9	27,5	100,0
STAPS	65,9	7,1	27,0	100,0
Médecine	67,3	14,6	18,1	100,0
Pharmacie	77,1	10,0	12,9	100,0
IUT	83,2	3,8	13,0	100,0
Ingénieurs	80,7	15,3	4,0	100,0
Total	63,4	10,0	26,5	100,0

Présentation

Les parcours qui mènent à la licence sont de plus en plus diversifiés : seuls six lauréats sur dix d'une licence générale ou professionnelle obtenue en trois ans s'étaient inscrits en licence à l'entrée dans le supérieur. Trois sur dix s'étaient orientés vers un IUT ou une STS et ont poursuivi en licence après l'obtention de leur diplôme, et 7 % sont passés par une CPGE [1].

39 % des bacheliers 2002 qui ont suivi une première année de licence après leur baccalauréat ont obtenu leur diplôme en trois ans. Le cursus antérieur des étudiants a une forte influence sur leur réussite : la moitié des bacheliers généraux "à l'heure" ont eu leur licence en trois ans, contre seulement 33 % des bacheliers généraux "en retard", et 15 % des bacheliers technologiques.

14 % des étudiants qui s'étaient inscrits en licence dès leur entrée dans l'enseignement supérieur ont eu besoin d'une année supplémentaire pour obtenir une licence, ce qui porte à 53 % le taux de réussite de la licence en trois ou quatre ans ; il s'agit presque toujours d'une licence générale. La quasi-totalité des lauréats ont passé les quatre années dans le cursus licence, mais quelques-uns sont revenus en licence après un détour par un IUT ou une STS (2 %) [2].

Plus de neuf bacheliers 2002 sur dix inscrits en licence après leur baccalauréat et qui ont validé leur licence en trois ans avaient fait le choix de l'université, et les motivations qui les ont poussés à entreprendre des études dans cette filière sont fortes. Ainsi, 78 % d'entre eux ont mis en avant leur intérêt pour le contenu des études pour expliquer leur inscription, soit quinze points de plus que dans l'ensemble des inscrits en licence. Leur projet professionnel a joué également un rôle très important dans leur choix : il est cité par 60 % des étudiants diplômés en trois ans [3].

Une majorité de ceux qui s'étaient inscrits en licence après leur baccalauréat, mais qui n'ont pas obtenu de licence cinq ans plus tard, poursuivent toujours leurs études, à l'université ou dans d'autres formations. Au total, seuls 13 % des bacheliers 2002 entrés en licence après leur bac ont interrompu leurs études sans avoir obtenu de diplôme du supérieur cinq ans après [4].

Définitions

■ **Panel de bacheliers 2002.** Un panel de 17 830 collégiens a été mis en place à la rentrée 1995 : 4 800 élèves de ce panel ont obtenu leur baccalauréat en 2002, sept ans après leur entrée en sixième. Un échantillon complémentaire de 2 000 bacheliers généraux et technologiques arrivés au bac avec au moins un an de retard ainsi que de bacheliers professionnels, a été constitué à partir des fichiers du baccalauréat afin de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2002.

Depuis 2003, la DEPP mène chaque année une enquête auprès de ces bacheliers 2002 pour suivre leur parcours dans l'enseignement supérieur. Outre les questions portant sur les études qu'ils suivent et les diplômes qu'ils obtiennent, les interrogations successives comportent des questions sur leur orientation, leurs motivations, la façon dont ils vivent leurs études, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer, leurs projets.

■ **Population étudiée.** Cet échantillon est représentatif de l'ensemble des bacheliers 2002 scolarisés en France métropolitaine (hors ministère de l'Agriculture et de la Pêche). Les candidats individuels, ainsi que ceux qui ont préparé leur baccalauréat par correspondance ou par la formation continue, ne sont pas représentés.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

■ **DUT.** Diplôme universitaire de technologie.

■ **BTS.** Brevet de technicien supérieur.

→ Pour en savoir plus

Publications

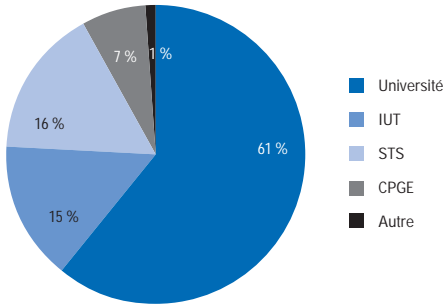
– Notes d'Information, 01.31, 04.14, 05.19, 06.29, 08.X.

Sources : DEPP, panel de bacheliers 2002.

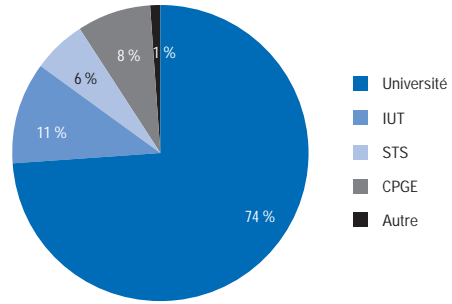
L'accès à la licence des bacheliers 2002

[1] Orientations prises après le bac par les bacheliers 2002 lauréats trois ans plus tard :

d'une licence générale ou professionnelle
(France métropolitaine)



d'une licence générale (France métropolitaine)



[2] Réussite à la licence en 3 ou 4 ans des bacheliers 2002 inscrits en première année de licence après leur baccalauréat, en fonction de leurs caractéristiques scolaires (%) (France métropolitaine)

	Ensemble	Baccalauréat général		En retard	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel (1)
		Ensemble	"À l'heure"			
Ont obtenu la licence en 3 ans	39	45	51	33	15	7
Ont obtenu la licence en 4 ans	14	16	17	15	7	-
Ensemble des licenciés en 3 ou 4 ans	53	60	67	47	22	7

(1) Les résultats sont à prendre avec précaution compte tenu de la faiblesse des effectifs.

Lecture - 39 % des bacheliers 2002 qui se sont inscrits en licence immédiatement après leur baccalauréat ont obtenu une licence en 3 ans.

[3] Principales motivations citées par les bacheliers inscrits en licence en faveur du choix de leur formation (%) (France métropolitaine)

	Ont obtenu leur licence en 3 ans	N'ont pas obtenu une licence (1)	Ensemble inscrits en licence
Intérêt pour le contenu des études	78	54	63
Projet professionnel	60	43	50
Débouchés attendus de la filière	39	32	34
Filière adaptée à la série de bac	19	28	24
Attrait de la vie d'étudiant	16	22	20
Proximité du lieu de formation	12	13	13
Résultats scolaires précédents	13	15	14
Passerelle pour autre filière	11	17	14

(1) Qu'ils soient toujours inscrits à l'université, qu'ils se soient réorientés ou qu'ils aient abandonné.

Lecture - 78 % des bacheliers qui ont obtenu leur licence en 3 ans, se sont inscrits en licence en raison de l'intérêt qu'ils portaient au contenu des études.

[4] Situation cinq ans après des bacheliers 2002 entrés en licence après leur baccalauréat et n'ayant pas obtenu de licence (%) (France métropolitaine)

	Ensemble	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel
Poursuivent leurs études	54	64	34	8
Sont toujours en licence	25	31	14	-
Font d'autres études	29	33	20	8
Ont arrêté leurs études	46	36	66	92
Avec un diplôme d'enseignement supérieur	18	15	32	9
Sans diplôme d'enseignement supérieur	28	21	34	83
Ensemble	100	100	100	100

% par rapport à l'ensemble des bacheliers inscrits en licence après le baccalauréat

47

40

78

93

Lecture - 25 % des bacheliers 2002 qui se sont inscrits en licence immédiatement après leur baccalauréat et qui n'ont pas obtenu leur licence sont toujours inscrits en licence et 29 % font d'autres études en dehors de l'université.

7 La formation continue



7.1	<u>La formation continue : bilan global, évolution</u>	208
7.2	<u>La formation continue dans les GRETA de l'Éducation nationale : évolution</u>	210
7.3	<u>La formation continue de l'Éducation nationale par académie</u>	212
7.4	<u>La formation continue dans l'enseignement supérieur : bilan global</u>	214

Présentation

En 2005, année de la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à près de 26 milliards d'euros. Elle s'accroît de 3,5 % par rapport à 2004, poursuivant pour la troisième année consécutive sur un rythme de croissance supérieur à celui des années 1997 à 2001 (en moyenne de 1,4 % par an).

Cette augmentation est due essentiellement à la forte croissance des dépenses des régions en direction des jeunes (notamment pour l'apprentissage), et à celle des dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés (+ 6 %). Principal financeur de la formation professionnelle continue, celles-ci engagent 41 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État continuent de diminuer (- 3,1 %), celui-ci se désengageant progressivement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. La dépense de la fonction publique d'État affectée à la formation de ses propres agents augmente légèrement en 2005 (4,1 %). Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue (4 % de la dépense globale) ont progressé d'à peine 1 % entre 2004 et 2005, croissance la plus faible depuis 2001 [1].

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 24 % de la dépense de formation continue. Les régions leur consacrent en effet les trois quarts de leurs dépenses pour la formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi ont également un poids un peu plus important dans la population bénéficiaire de la formation continue (13 % de la dépense globale) que dans l'ensemble de la population. Les actifs occupés du secteur privé sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, dont 40 % leur sont consacrées [2].

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise, en 2005, un chiffre d'affaires de 716 millions d'euros au titre des activités de formation continue, en augmentation de 1,2 % par rapport à 2004. Cette croissance provient principalement de l'activité des établissements d'enseignement supérieur dont le chiffre d'affaires progresse de près de 2 %, alors que celui des GRETA diminue (- 1,5 %). L'augmentation modeste du chiffre d'affaires global s'accompagne d'une diminution du nombre de stagiaires. En effet, dans les GRETA, la baisse du nombre des stagiaires est sensible (- 5,6 %) et elle reste légère dans les établissements de l'enseignement supérieur (- 0,7 %).

Depuis 2002, le nombre d'heures-stagiaires ne cesse de diminuer dans les GRETA, et il commence également à se réduire en 2005 pour l'enseignement supérieur. Au total, le nombre d'heures-stagiaires diminue de près de 6 % en 2005 [3].

→ Pour en savoir plus

Publications

- Premières synthèses, novembre 2007 - n° 45.1, DARES.
- Premières synthèses, novembre 2007 - n° 48.1, DARES.

Sources : DARES, ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Définitions

■ **Formation continue.** La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration, un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS); y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1^{er} juin 1983 et a été confortée par la loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 1999, les formations qualifiantes et préqualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,6 % au titre de la formation continue. On distingue :
– le secteur "1,6 % strict" : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux ;
– le secteur "1,6 % extensions" : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures stagiaires.** Voir 7.2.

■ **GRETA.** Voir 7.3.

La formation continue : bilan global, évolution

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Structure 2005 (en %)	Évolution 2005/2004 (en %)
État	5 157	5 215	4 812	4 974	4 544	4 402	17	-3,1
Régions	1 961	1 971	1 939	2 060	2 714	3 191	12	17,6
Autres collectivités territoriales	29	29	27	38	51	54	0	5,6
Entreprises	9 336	9 700	9 691	9 923	10 053	10 546	41	4,9
Ménages	766	835	882	939	956	964	4	0,9
Autres administrations publiques et UNEDIC	1 072	1 070	1 159	1 271	1 373	1 247	5	-9,2
dont autres administrations publiques	682	556	128	75	78	80	0	3,0
dont UNEDIC	390	514	1 031	1 196	1 295	1 167	5	-9,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	18 321	18 820	18 510	19 205	19 691	20 404	79	3,3
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 668	4 907	5 099	5 106	5 344	5 519	21	4,1
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	22 989	23 727	23 609	24 311	25 035	25 923	100	3,5

Sources : DARES.

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Structure 2005 (en %)	Évolution 2005/2004 (en %)
Jeunes	5 776	5 877	5 621	5 846	5 927	6 307	24	6,4
- Apprentissage	3 615	3 661	3 424	3 680	3 787	3 965	15	4,7
- Alternance	1 361	1 446	1 397	1 348	1 270	1 325	5	4,3
- Formation et accompagnement des jeunes	800	770	800	818	870	1 017	4	16,9
Demandeurs d'emploi	3 399	3 417	3 315	3 394	3 573	3 403	13	-4,8
Agents du secteur public	4 668	4 907	5 099	5 106	5 344	5 519	21	3,3
Actifs occupés du secteur privé	8 910	9 245	9 316	9 647	9 866	10 343	40	4,8
Investissement	236	281	258	318	325	351	1	8,1
Total	22 989	23 727	23 609	24 311	25 035	25 923	100	3,5

Sources : DARES.

[3] L'activité de formation continue de l'Éducation nationale

	Chiffre d'affaires (millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (milliers)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
GRETA	405,3	406,1	400,0	478 300	472 900	446 100	64 600	62 300	57 900
Enseignement supérieur	295,9	310	316	413 400	427 000	424 000	62 000	62 000	59 000
dont universités et grandes écoles	210,5	214	213	330 000	339 000	333 000	45 400	45 000	42 000
Total Education nationale	706,1	715,1	716,0	901 000	899 900	870 100	127 000	124 300	116 900

Sources : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Présentation

Le ministère de l'Éducation nationale tient traditionnellement une place importante dans les actions de formation continue et notamment dans la promotion sociale. À la suite des lois de 1971, s'est mis en place progressivement un réseau chargé d'organiser et de gérer les actions de formation continue pour les divers publics.

En 2006, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 257 groupements d'établissements (GRETA) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipement pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 439 400 stagiaires, qui ont suivi une action de formation continue dont la durée et le coût moyens ont été respectivement de 132 heures et de 6,85 euros par heure et par individu.

Après avoir diminué de 8,3 % entre 2004 et 2005, les effectifs de stagiaires financés par leurs entreprises ou par eux-mêmes se stabilisent entre 2005 et 2006. Ils représentent près de la moitié du total des effectifs (45,7 %). Le nombre de stagiaires financés par l'État diminue, lui, de 9 500 en 2006, alors que ceux des actions financées par les collectivités territoriales augmente de 3,5 % [1] [2]. Ces effectifs ainsi que le nombre des heures-stagiaires sont sans doute sous-estimés en raison des difficultés rencontrées dans l'utilisation du système d'information [3]. Comme pour l'ensemble des organismes de formation, cette absence de concordance entre l'analyse des heures-stagiaires et celle des stagiaires est due à la différence des durées moyennes des stages ; ceux financés par les fonds publics des collectivités territoriales ont une durée moyenne de 218 heures en 2006, nettement supérieure à celle des stages financés par les entreprises assujetties (134 heures en moyenne).

Définitions

■ Le réseau "Formation continue" des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale.

Au niveau de l'administration centrale :

- le service de formation continue, rattaché à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), qui s'occupe des actions menées dans les établissements du second degré.

Au niveau académique :

- la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), qui est responsable de l'activité de formation continue dans l'académie sous l'autorité du recteur.

■ **Les établissements publics d'enseignement.** Les établissements du second degré sont essentiellement regroupés en GRETA (groupement d'établissements). Au sein des GRETA, ce sont les conseillers en formation continue (CFC) qui assurent la mise en place des actions.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures des stages). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaire étant cofinancées par deux ou trois types de financeurs, l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publications

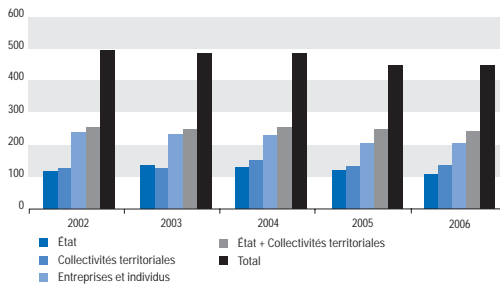
– Note d'Information, 08.18.

Sources : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

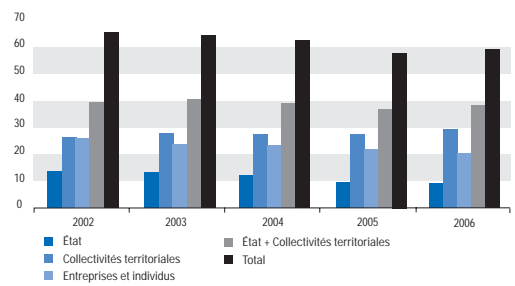
[1] Bilan de la formation continue dans les établissements secondaires (GRETA) (France métropolitaine + DOM)

	1997	% du total	2005	% du total	2006	% du total
Stagiaires (milliers)						
État	128,7	25,9%	116,5	26,1%	107,0	24,4%
Collectivités territoriales	127,5	25,6%	128,6	28,8%	131,7	30,0%
Entreprises et individus	241,3	48,5%	201,0	45,1%	200,7	45,7%
Total	497,5	100,0%	446,1	100,0%	439,4	100,0%
Heures-stagiaires (millions)						
État	18,5	24,6%	9,5	16,4%	9,1	15,7%
Collectivités territoriales	31,8	42,3%	26,9	46,5%	28,7	49,4%
Entreprises et individus	24,9	33,1%	21,5	37,1%	20,3	34,9%
Total	75,2	100,0%	57,9	100,0%	58,1	100,0%
Volume financier (millions d'euros)						
État	82,8	21,7%	69,7	17,4%	63,3	15,9%
Collectivités territoriales	124,6	32,7%	141,7	35,4%	144,8	36,4%
Entreprises et individus	173,8	45,6%	188,6	47,2%	190,0	47,7%
Total	381,2	100,0%	400,0	100,0%	398,1	100,0%

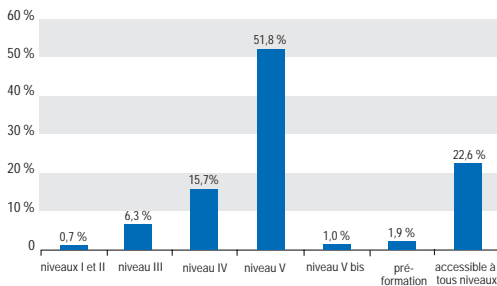
[2] Stagiaires du réseau des GRETA (milliers)



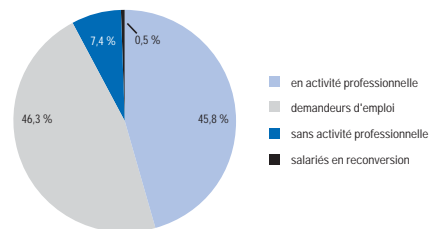
[3] Heures-stagiaires du réseau des GRETA (millions)



[4] Répartition des stagiaires selon le niveau de leur formation en 2006



[5] Répartition des stagiaires selon leur situation face à l'emploi en 2006



Présentation

Le volume financier alloué à la formation continue a atteint, en France métropolitaine et dans les DOM, 398,1 millions d'euros au cours de l'année, en diminution de 0,5 % par rapport à l'année précédente [1].

Sur ce total, 50 % sont assurés par neuf académies : Créteil, Grenoble, Versailles, Lille, Aix-Marseille, Rouen, Paris, Toulouse, et Nancy-Metz.

La part des stages financés par les fonds publics est prépondérante dans certaines académies comme Lille ou Créteil, alors qu'elle est minoritaire dans d'autres comme Paris et Bordeaux.

Pour les académies de Limoges, Corse et de la Martinique, la part des heures financées par les collectivités territoriales représente plus de 60 % de l'ensemble (la moyenne étant de 36,4 %).

Par rapport à 2005, la part de financement par les entreprises ou les individus a légèrement augmenté (passant de 47,2 % à 47,7 %), alors que celle de l'État décroît (15,9 %, contre 17,4 % en 2005) et celle des collectivités territoriales est passée de 35,4 % en 2005 à 36,4 % en 2006, confirmant la tendance déjà perceptible les années précédentes [2].

Définitions

■ **GRETA.** Groupement d'établissements. Voir 7.2, rubrique "Définitions".

■ **Champ.** Tous les établissements publics du premier degré et du second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale font partie du champ d'étude.

■ **Heures-stagiaires.** (Stagiaires) X (Durée en heures de stage). Certaines actions réalisées dans les établissements d'enseignement secondaires étant cofinancées par deux des trois types de financeurs (fonds publics, entreprises, individus), l'effectif d'ensemble peut comprendre des doubles comptes.

→ Pour en savoir plus

Publications

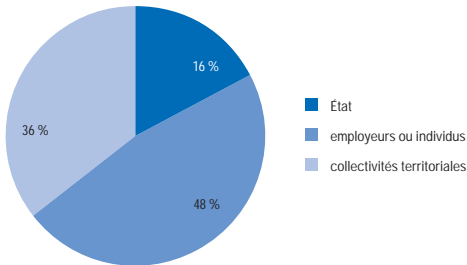
– Note d'Information, 08.18.

Sources : Enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (DEPP).

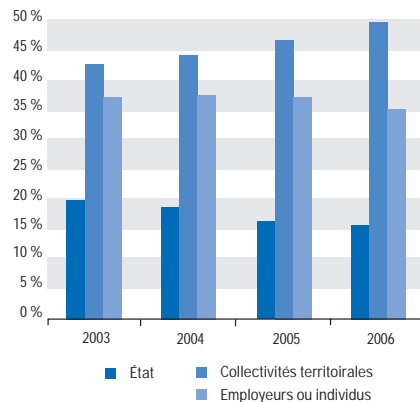
[1] Répartition du chiffre d'affaires par académie selon l'origine du financement en 2006 (milliers d'euros)

Académies	Financement par les entreprises ou les individus				Financement par les fonds publics			Total général
	1,6 % strict	1,6 % extension	Individus	Total	État	Collectivités territoriales	Total	
Aix-Marseille	7 791	1 491	763	10 045	3 331	5 835	9 166	19 211
Amiens	2 604	615	122	3 340	1 878	6 581	8 459	11 799
Besançon	1 699	419	288	2 407	1 165	1 845	3 010	5 417
Bordeaux	8 871	1 283	1 219	11 373	1 599	2 953	4 552	15 925
Caen	2 571	444	171	3 186	2 233	4 320	6 553	9 739
Clermont-Ferrand	3 487	1 704	446	5 637	3 251	3 977	7 228	12 864
Corse	132	146	4	281	209	1 067	1 276	1 557
Créteil	9 283	3 463	1 473	14 220	5 648	13 731	19 379	33 599
Dijon	3 393	705	235	4 333	1 229	5 607	6 837	11 170
Grenoble	11 315	1 783	1 504	14 603	4 980	8 669	13 649	28 252
Lille	6 252	1 504	172	7 928	3 534	10 631	14 165	22 093
Limoges	898	474	109	1 481	916	4 237	5 153	6 634
Lyon	6 883	2 016	908	9 807	2 070	3 773	5 843	15 650
Montpellier	4 920	1 460	560	6 940	2 666	6 464	9 131	16 071
Nancy-Metz	3 502	1 735	384	5 621	3 351	8 650	12 001	17 622
Nantes	4 880	1 238	354	6 472	3 222	4 304	7 526	13 998
Nice	3 715	674	404	4 793	1 667	4 085	5 752	10 545
Orléans-Tours	4 790	2 002	849	7 641	680	3 251	3 931	11 571
Paris	11 311	936	1 774	14 022	760	3 758	4 518	18 540
Poitiers	2 604	901	162	3 667	1 932	3 411	5 343	9 010
Reims	3 581	856	221	4 658	2 759	2 921	5 680	10 338
Rennes	4 775	1 451	635	6 861	2 911	6 036	8 947	15 808
Rouen	6 961	783	234	7 977	1 284	9 594	10 878	18 855
Strasbourg	5 089	802	746	6 637	957	3 386	4 343	10 980
Toulouse	7 350	1 735	1 341	10 426	3 345	4 170	7 515	17 941
Versailles	10 194	1 333	630	12 157	3 807	7 123	10 930	23 087
France métropolitaine	138 850	31 951	15 710	186 511	61 384	140 377	201 761	388 272
Guadeloupe	1 022	44	13	1 079	390	345	735	1 813
Guyane	69	71	14	153	581	369	950	1 103
Martinique	514	288	186	987	303	2 819	3 122	4 109
La Réunion	912	287	24	1 223	630	903	1 533	2 756
DOM	2 516	689	236	3 442	1 903	4 436	6 339	9 780
France métr. + DOM	141 366	32 641	15 946	189 953	63 287	144 813	208 100	398 053

[2] Ventilation des volumes financiers en 2006 (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des heures-stagiaires assurées par le réseau des GRETA selon les organismes financeurs



Présentation

Les universités ont commencé à investir le champ de la formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

Avec la création en 1957 de l'ESEU, devenu depuis le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), qui permet à des personnes issues du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat, et la mise en place dès 1985 de la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université, complétée par le décret de 1993 autorisant la délivrance de modules ou d'unités de formation sur la base des acquis professionnels, la formation continue dans l'enseignement supérieur accueille dès le début des années 2000 plus de 300 000 stagiaires.

En 2006, les universités, les universités de technologie et les instituts nationaux polyvalents (INP) ont accueilli 336 000 stagiaires contre 324 000 en 2005. Cet accroissement de 3 % par rapport à l'année précédente est dû principalement à l'augmentation du nombre de stagiaires salariés (4 %) et des particuliers inscrits à leur initiative (4 %) alors que le nombre des stagiaires demandeurs d'emploi subit une forte baisse (12 %) consécutive à la décision des ASSÉDIC de ne plus prendre en charge les formations universitaires. Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités atteint 41,5 millions, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2005 ; toutefois la durée moyenne se maintient à 124 heures avec une disparité entre les salariés inscrits au titre du plan de formation dont la durée de formation baisse (- 1 %) alors que celle des demandeurs d'emploi (+ 10 %) augmente.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 316 millions d'euros en 2006, dont 65 % provient des universités. En un an, celles-ci ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 6 % (dont 0,7 % est dû au comptage des trois universités de technologie dans la catégorie "universités"), alors que le CNAM accuse une baisse de 10 %, car une partie des salaires de ses intervenants n'est plus comptée dans son chiffre d'affaires. L'origine privée des ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur s'affirme encore en 2006 pour représenter 61 % des fonds dont 35 % en provenance des entreprises et des OPCA et un quart des individuels payants. Par contre, alors que la part des ressources publiques diminue globalement pour représenter moins d'un tiers des ressources, la part des subventions régionales (19 %) augmente, supplantant ainsi progressivement au désengagement de l'État (4 % contre 8 % en 2005).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 08.06, 08.07.

Sources : Enquête n° 6 sur la formation continue dans l'enseignement supérieur, DEPP.

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements supérieurs sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les 81 universités et les 3 INP et les deux centres interuniversitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les trois universités de technologie, et quatre établissements assimilés INALCO, IEP PARIS et Paris-Dauphine. 7 IEP et 1 IAE ainsi que 16 écoles d'ingénieurs rattachées, les Écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités, entrent également dans le champ de l'enquête.

En 2006, les trois universités de technologie de Belfort, Compiègne et Troyes ont été comptabilisées dans la catégorie "universités, INP et UT". La catégorie "EPSCP et EPA autonomes" comprend en 2006 : IEP Paris, INALCO, ENSAM (7 centres ont répondu), ENS Cachan, **École centrale de Paris**, Écoles centrales de Marseille, Lille, Lyon et Nantes, ENSAIT Lille, ENI Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, **ENSCI Limoges**, **ENSEA Cergy**, **ENSMM Besançon**, **ENSI Caen**, **ENSSIB Lyon**, **IFMA Clermont-Ferrand**, **SUPMECA Saint-Ouen**, INSA Lyon, Rennes, Strasbourg, Rouen et Toulouse. Les résultats de 2005 des établissements en gras ont été reconduits pour 2006. Avec ses 106 millions d'euros de chiffre d'affaires, l'activité du CNAM représente la moitié de celle des universités pour le quart des stagiaires (85 000). Cette année, les trois centres régionaux associés de l'ARCNAM des régions Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nord - Pas-de-Calais et Martinique n'ont pas répondu et leurs données sont celles de 2005.

■ **La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ **EPA, EPSCP.** Établissement public à caractère administratif, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

■ **OPCA.** Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

[1] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2006 (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités, INP et UT	Autres EPSCSP et EPA (1)	Ensemble	CNAM (1)	Ensemble avec CNAM	Part de l'ensemble
Entreprises						
Pour la formation des salariés	50,0	5,5	55,5	21,9	77,4	24%
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	2,0	0,1	2,1	0,2	2,2	1%
Total entreprises	52,0	5,6	57,5	22,1	79,6	25%
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	25,8	1,4	27,2	3,2	30,4	10%
Contrats avec particuliers	44,6	1,8	46,4	18,5	64,9	21%
Contrats des stagiaires	9,2	0,7	9,9	6,8	16,7	5%
Total particuliers et stagiaires	53,8	2,5	56,3	25,3	81,6	26%
Ensemble des fonds privés	131,6	9,4	141,0	50,6	191,6	61%
Pouvoirs publics : Etat et collectivités territoriales						
Pour la formation de leurs agents	11,0	3,1	14,1	0,3	14,4	5%
Pour la formation de publics spécifiques :						
- des instances européennes	3,0	0,7	3,7	0,6	4,3	1%
- de l'Etat	7,5	0,1	7,6	5,8	13,3	4%
- des Régions	33,3	0,7	34,0	26,8	60,8	19%
Autres ressources publiques	4,9	0,1	5,1	2,2	7,3	2%
Total fonds publics	59,7	4,7	64,4	35,6	100,1	32%
Autres organismes de formation	4,8	3,0	7,7	2,1	9,9	3%
Autres ressources de la formation continue (VAE)	9,3	0,9	10,2	4,6	14,8	5%
Total général	205,4	18,0	223,4	93,0	316,4	100%

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

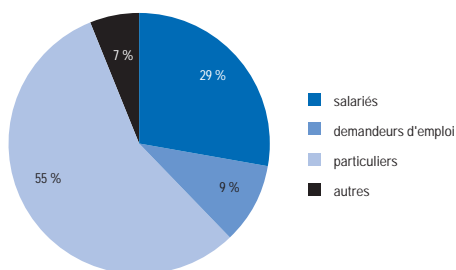
[2] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2006 (France métropolitaine + DOM)

Types de dispositifs et types d'établissements	Universités, INP et UT (dont EPA rattachés)			Autres EPSCSP et EPA autonomes (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Plan de formation	87,6	7,9	90	8,3	0,6	77
Crédit individuel de formation	13,7	3,8	278	0,2	0,1	569
Sous contrat en alternance	4,0	2,0	499	0,4	0,1	249
Total salariés	105,3	13,7	130	8,8	0,8	94
Demandeurs d'emploi	30,3	8,8	291	0,6	0,2	372
dont demandeurs d'emploi aidés	25,3	7,5	295	0,6	0,2	342
Particuliers inscrits à leur initiative	172,2	16,5	96	2,4	0,5	191
dont inter-âge	84,4	4,0	47	0,3	0,1	229
Prof. libérales, commerçants, artisans	27,9	2,5	90	0,1	0,0	92
Total général	335,7	41,5	124	11,9	1,5	128

Types de dispositifs et types d'établissements	CNAM (1)			Total tous types d'établissements		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Plan de formation	12,7	2,7	212	107,4	11,2	104
Crédit individuel de formation	0,1	0,0	373	14,0	3,9	283
Sous contrat en alternance	0,0	0,0	415	4,4	2,1	478
Total salariés	12,9	2,8	214	125,8	17,3	137
Demandeurs d'emploi	7,4	1,5	203	38,3	10,5	275
dont demandeurs d'emploi aidés	4,1	0,9	220	30,0	8,6	285
Particuliers inscrits à leur initiative	61,6	11,0	179	236,1	26,1	110
dont inter-âge	0,0	0,0	0	84,8	4,0	48
Prof. libérales, commerçants, artisans	3,5	0,3	74	31,4	2,8	89
Total général	85,3	16,0	182	431,6	56,7	131

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

[3] Répartition des stagiaires selon leur statut face à l'emploi en 2006 (France métropolitaine + DOM)



8 Résultats, diplômes, insertion

8.1	Compétences de base en français et en mathématiques des élèves en fin d'école et de collège	218
8.2	Le second degré : accès au niveau V de formation	220
8.3	Le second degré : accès au niveau du baccalauréat	222
8.4	Le diplôme national du brevet	224
8.5	La réussite au diplôme national du brevet par sexe, âge, catégorie sociale	226
8.6	Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série	228
8.7	La réussite au baccalauréat par sexe, âge, catégorie sociale	230
8.8	La réussite au baccalauréat par série	232
8.9	La proportion de bacheliers dans une génération	234
8.10	Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel du second degré	236
8.11	Les diplômes de BTS : présentation générale	238
8.12	Les diplômes de BTS	240
8.13	Les diplômes de DUT	242
8.14	La réussite en IUT	244
8.15	Les diplômes universitaires	246
8.16	Les diplômes universitaires : évolution	248
8.17	La réussite en troisième année de cursus licence	250
8.18	Les diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce	252
8.19	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	254
8.20	L'emploi à la sortie du lycée au 1 ^{er} février 2006 et 2007	256
8.21	L'emploi des sortants d'apprentissage au 1 ^{er} février 2007	258
8.22	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	260
8.23	La validation des acquis de l'expérience (enseignement professionnel et technologique) : évolution	262
8.24	La validation des acquis professionnels et de l'expérience (enseignement supérieur)	264
8.25	L'évaluation bilan des compétences en sciences expérimentales en fin d'école	266
8.26	L'évaluation bilan des compétences en sciences expérimentales en fin de collège	268
8.27	Les objectifs européens de Lisbonne	270

Présentation

En 2007, pour le français et les mathématiques, l'acquisition par les élèves des compétences de base a été mesurée en fin d'école et en fin de collège.

La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de questions à choix multiple (QCM), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite.

Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 86,3 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,6 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [1]. En fin de troisième, 79,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 89,4 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [2].

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (83,7 % des garçons contre 89 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (74,5 % des garçons contre 85,5 % des filles). En mathématiques, en revanche, les garçons ont un avantage sur les filles à l'école (91,1 % des garçons contre 88,1 % des filles), avantage qui disparaît en troisième où la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base est la même chez les filles et chez les garçons (89,4 %).

Les élèves en retard en fin de CM2 représentent 16,5 % des élèves de l'échantillon. En troisième, ce sont 35,6 % des élèves qui ont au moins une année de retard. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves "à l'heure". Ce constat ne suffit pas à condamner le redoublement mais il renvoie à des études qui montrent son inefficacité.

Définitions

■ **Échantillons.** En mars 2007, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

■ **Épreuves.** Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

■ **Champ.** Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en mars 2007.

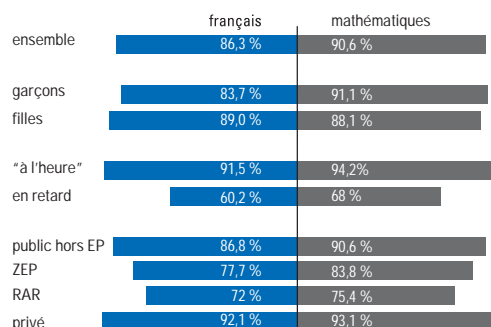
→ Pour en savoir plus

Sources : Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, DEPP, mars 2007.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2007) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

En français, environ 86 % élèves de CM2 sont capables :	
Lecture	de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un textelittéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites
Maîtrise des outils de la langue	de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticales

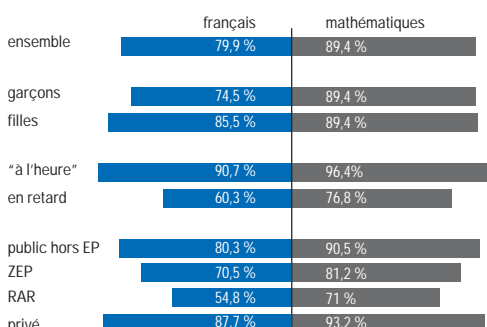
En mathématiques, environ 90 % élèves de CM2 sont capables :	
Exploitation de données numériques	de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction
Connaissance des nombres et calcul	de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) et de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier "familier" ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples
Espace et géométrie	de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallépipède rectangle
Grandeurs et mesure	de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs)



[2] Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2007) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

En français, environ 80 % élèves de troisième sont capables :	
Compréhension des textes	de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples et de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples
Maîtrise des outils de la langue	d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant

En mathématiques, environ 89 % élèves de troisième sont capables :	
Organisation et gestion de données, fonctions	d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages
Nombres et calculs	de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète
Grandeurs et mesures	d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, L en cL) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité
Géométrie	d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallépipède rectangle



Présentation

Aujourd'hui, la grande majorité des jeunes accèdent au niveau V de formation, c'est-à-dire atteignent au moins une seconde de détermination ou une année terminale de formation au CAP, au BEP ou à un diplôme professionnel équivalent.

Pour les générations nées entre 1976 et 1983, le taux d'accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a légèrement diminué avant de se stabiliser aux alentours de 78 % (taux d'accès longitudinal) [1]. Pour les générations les plus récentes, nées après 1986, on ne dispose encore que d'informations partielles, l'accès au niveau V pouvant intervenir jusqu'à 20 ans. Après un pic à près de 80 % pour la génération 1988, le taux d'accès aurait diminué d'un point pour la génération 1989. En 2007, l'indicateur conjoncturel d'évolution (taux d'accès transversal) reste stable, un peu au-dessus de 80 % : 56,3 % d'accès en seconde de détermination, 23,8 % d'accès par la voie professionnelle. Par ailleurs, les accédants tendent à être plus jeunes d'année en année : ceci résulte du fait qu'ils ont probablement de moins en moins connu le redoublement durant leur cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès transversal et taux d'accès longitudinal.

Tous ces chiffres ne concernent que les seuls accès par les formations sous statut scolaire offertes par le ministère de l'Éducation nationale. Les autres voies de formation, par apprentissage ou sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, jouent également un rôle non négligeable dans l'accès au niveau V [2]. Depuis 1996, elles contribuent à hauteur de 12 à 13 points. Le taux d'accès (selon l'indicateur transversal) toutes formations confondues, s'établit à 92,9 % en 2006 et devrait rester à peu près à ce niveau (93,1 %) en 2007, selon les estimations provisoires concernant l'apprentissage.

Les filles utilisent davantage la filière générale que les garçons : l'écart s'élève à plus de 13 points [3]. Dans la filière professionnelle, elles sont un peu moins présentes que les garçons dans les formations scolaires du MEN (3 points d'écart) et sensiblement moins si on considère toutes les voies de formation (11 points d'écart). Au total, les taux d'accès par sexe sont assez proches, à l'avantage des filles (94,1 % et 92,2 %).

Définitions

■ **Niveau V de formation.** Il est atteint par l'inscription constatée en seconde de détermination ou en année terminale de formation au BEP, au CAP ou à un diplôme professionnel équivalent.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau V. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès.** Il rapporte les entrées dans les classes mentionnées ci-dessus à l'effectif des générations concernées. L'accès au niveau V intervient en fait de 13 à 20 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1983 au moment de la rentrée 1999, à 16 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les jeunes nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau V enregistrés au cours des rentrées scolaires successives (analyse *longitudinale*).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau V à des âges différents (analyse *transversale*).

■ **MAP.** Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ. Enquête n° 16 (MEN, Privé). Enquête n° 51 (Apprentissage). Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le second degré : accès au niveau V de formation

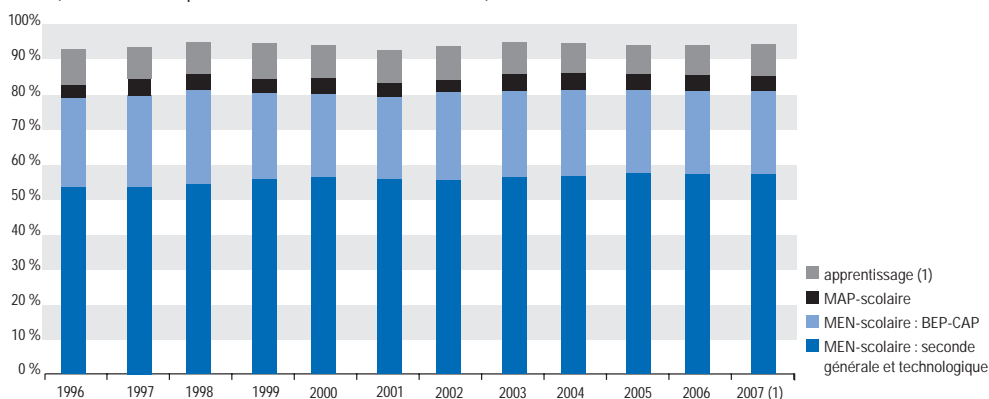
[1] Calendrier d'accès (MEN scolaire) au niveau V de formation par génération (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération	Rentrées scolaires												Total (1) (MEN-scolaire)
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
1975													
1976	0,3												
1977	1,5	0,3											
1978	7,2	1,3	0,3										
1979	14,3	6,8	1,3	0,1									
1980	15,2	14,5	6,7	1,0	0,1								
1981	37,9	15,3	14,7	6,4	0,8	0,1							
1982	2,5	38,6	15,7	14,7	5,8	0,6	0,1						78,1
1983	0,0	2,7	39,8	15,1	14,6	5,1	0,5	0,1					78,0
1984		0,0	2,7	40,2	15,1	14,2	4,9	0,5	0,2				78,0
1985			0,1	2,8	41,7	14,5	14,6	4,6	0,4	0,2			78,9
1986				0,1	2,8	42,0	14,6	14,9	4,2	0,5	0,2		79,3
1987					0,1	2,6	42,6	14,5	14,7	4,0	0,4	0,1	79,0
1988						0,1	2,6	43,7	14,6	14,6	3,7	0,4	79,8
1989							0,1	2,5	43,7	14,6	14,1	3,4	78,8
1990								0,1	2,5	44,1	14,5	13,7	
1991									0,1	2,6	44,5	14,6	
1992										0,1	2,7	44,9	
1993											0,1	2,8	
1994												0,1	
Taux d'accès (MEN-scolaire)	79,0	79,5	81,1	80,4	80,9	79,2	80,0	80,8	80,5	80,5	80,0	80,1	
Taux d'accès (toutes formations)	91,3	92,4	93,9	93,3	93,1	91,9	92,8	93,7	93,4	92,9	92,9	93,1 (2)	

(1) Prévisions intégrant les informations partielles observées pour les générations 1988 et 1989.

(2) Donnée basée sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

[2] Évolution du taux d'accès au niveau V de formation par voie d'accès (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



(1) Voir note (2) tableau [1].

[3] Taux d'accès au niveau V de formation par type et par sexe en 2007-2008 (%) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Types de formation	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Générale et technologique	62,7	50,1	56,3	63,6	51,1	57,2
Professionnelle	22,3	25,3	23,8	30,5 (1)	41,1 (1)	35,9 (1)
Ensemble	85,0	75,4	80,1	94,1 (1)	92,2 (1)	93,1 (1)

(1) Donnée basée sur une estimation provisoire concernant la formation par apprentissage.

Présentation

L'évolution du taux d'accès annuel au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingts, l'accès progresse lentement, à un rythme qui tend à se ralentir : 10 % à la fin des années cinquante, 30 % au milieu des années soixante-dix, autour de 35 % au début des années quatre-vingts. À partir de 1984, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Depuis cette date, le taux d'accès annuel fluctue aux alentours de 63 % (35 % pour la filière générale, 18 % pour la filière technologique et 10 % pour la filière professionnelle).

À la rentrée 2007, le taux d'accès au niveau du baccalauréat par les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale atteint ainsi 63,5 % [2]. Il est légèrement supérieur à celui de la rentrée précédente (63,2 %), mais reste en dessous de celui de la rentrée 1994 (67,7 %).

La prise en compte des autres voies (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et apprentissage) porte le taux à 70,4 %, soit 0,8 point au-dessous de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le rajeunissement des accédants se poursuit ; il traduit un moindre pratique du redoublement dans l'ensemble du cursus scolaire. Ces effets de calendrier expliquent en grande partie la différence entre taux d'accès annuel et taux d'accès d'une génération (cf. "Définitions").

Le taux d'accès des filles s'établit à 69,4 %, contre 57,8 % pour les garçons pour les formations sous statut scolaire assurées par le ministère de l'Éducation nationale [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (12,0 points) que des séries technologiques (1,7 point). Les voies de formation professionnelles autres que celles sous statut scolaire du ministère de l'Éducation nationale sont nettement plus utilisées par les hommes que par les femmes. Pour l'ensemble des voies, les filles accèdent en moyenne plus jeunes que les garçons au niveau du baccalauréat.

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1977 au moment de la rentrée 1995, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Génération.** La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, entre parenthèses, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans). Ces chiffres n'interviennent dans le calcul des taux que pour le taux d'accès à 16 ans.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse *longitudinale*).

■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse *transversale*).

→ Pour en savoir plus

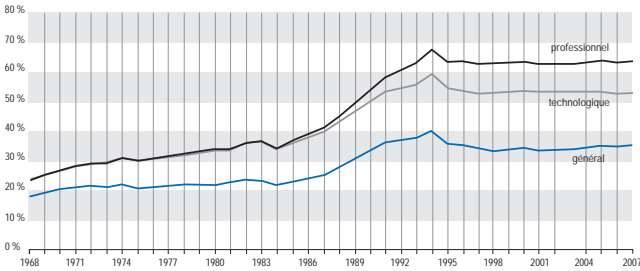
Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête n° 16 auprès des établissements privés, enquête n° 51 sur les apprentis, Système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Le second degré : accès au niveau du baccalauréat

[1] Évolution des taux annuels d'accès au niveau du baccalauréat

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM depuis 1995, Public + Privé)

Formations sous statut scolaire assurées par le MEN



[2] Calendrier d'accès au niveau du baccalauréat (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	1996 1997	1987 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	Total entrants MEN-scolaire
1976 entrants	36 300	15 200											492 900 (1)
760 600 %	4,8	2,0										61,9	
1977 entrants	80 900	36 700	14 200										512 800
782 479 %	10,4	4,7	1,8									61,1	
1978 entrants	136 400	79 300	33 800	12 000									511 700
776 794 %	17,6	10,3	4,4	1,6								61,0	
1979 entrants	212 700	139 600	81 800	32 000	11 100								505 500
796 897 %	26,7	17,5	10,3	4,1	1,4							61,0	
1980 entrants	16 000	222 200	148 600	84 100	31 600	10 400							481 000
839 985 %	1,9	26,4	17,7	10,0	3,8	1,2						61,4	
1981 entrants		15 800	224 400	150 500	81 100	30 100	9 800						490 600
838 362 %		1,9	26,8	17,9	9,7	3,6	1,2					61,5	
1982 entrants			16 300	226 700	146 600	78 700	27 600	9 500					501 400
826 576 %			2,0	27,4	17,7	9,5	3,3	1,1				62,2	
1983 entrants				16 600	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200				508 800
781 217 %				2,1	28,5	17,3	9,3	3,2	1,0			62,1	
1984 entrants					17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000			490 600
797 148 %					2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0		61,5	
1985 entrants						18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	7 700		508 800
804 865 %						2,3	29,2	17,8	9,0	3,0	1,0	7 200	
1986 entrants							18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 200	507 300 (2)
815 722 %							2,3	29,5	17,7	8,9	2,8	0,9	
1987 entrants								17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	62,4 (2)
808 141 %								2,2	30,5	17,6	8,6	2,6	
1988 entrants									17 500	251 600	142 800	68 700	509 300 (2)
809 431 %									2,2	31,2	17,4	8,4	
1989 entrants										17 200	256 400	142 000	62,7 (2)
814 323 %										2,1	31,3	17,3	
1990 entrants											17 400	260 700	62,7 (2)
811 106 %											2,1	32,1	
1991 entrants												17 800	62,7 (2)
803 515 %												2,2	
Total entrants MEN-scolaire (3)	499 800	508 600	519 100	521 900	510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	518 500	517 900	517 900	
Taux d'accès (%) :													
MEN-scolaire	63,6	62,9	63,0	63,2	63,2	62,6	62,7	62,9	63,5	63,8	63,2	63,5	
toutes formations	68,4	68,3	69,1	69,4	69,6	68,9	68,9	69,1	69,7	70,2	70,2	70,4 (4)	

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac, avant la rentrée 1996. (2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1976. (4) Donnée basée sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

[3] Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de formation et par sexe en 2007-2008 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Types de diplôme préparé	Ministère de l'Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	41,4	29,4	35,3	41,6	29,6	35,5
Technologique	18,7	17,0	17,8	19,3	17,9	18,6
Professionnel	9,3	11,5	10,4	14,5 (1)	18,1 (1)	16,3 (1)
Ensemble	69,4	57,8	63,5	75,4 (1)	65,6 (1)	70,4 (1)

(1) Donnée basée sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Présentation

Toutes séries confondues, 749 623 candidats se sont présentés à la session 2008 de l'examen du diplôme national du brevet en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer ; parmi eux, 613 314 ont été admis. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 81,8 %, en quasi-stabilité par rapport à la session 2007 (+ 0,1 point). Pour la seconde année consécutive, la barre des 80 % a été franchie.

La série collège, très largement majoritaire, représente 88 % des élèves présentés, la série technologique 5 % et la série professionnelle 7 %.

Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (82,9 %), devant la série technologique (78,3 %) et la série professionnelle (68 %). Les résultats de la série collège gagnent 0,6 point ; en revanche, le taux de réussite de la série technologique perd 2,2 points, de même que celui de la série professionnelle dont la baisse est importante (- 5,5 points). Aussi, les écarts entre les séries s'accroissent-ils fortement, passant de 8,9 à 14,9 points.

Parmi les inscrits, les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons dans la série collège (50,9 %), tandis que les garçons sont davantage représentés dans la série professionnelle (55,1 %) et surtout technologique (61,5 %). Dans la série collège, 86,2 % des filles et 79,5 % des garçons ont obtenu leur brevet lors de la session 2008. Cet écart en faveur des filles est visible également dans la série technologique (4,3 points). Pour l'ensemble des séries, l'écart est de 6,4 points, en stabilité par rapport à l'an passé (6,1).

Les résultats académiques restent également hétérogènes, et des écarts importants persistent lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 66,8 % dans l'académie de Guadeloupe à 87,6 % pour celle de Bordeaux. Cette session a été marquée par l'évaluation de deux nouvelles compétences, nécessaires à l'obtention du DNB : globalement, 91,8 % des candidats présents ont obtenu le Brevet informatique et Internet (B2I), et 87,9 % ont validé le niveau A2 de certification en langue étrangère.

Dans les DOM, la série collège est la plus représentée avec 92,8 % des présentés. Les taux de réussite de chaque série restent inférieurs à ceux observés en métropole. Celui de la série collège, en baisse, est égal à 72,3 % alors que les taux des séries technologique et professionnelle, en hausse, sont respectivement de 69,7 % et 65,7 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 66,8 % pour la Guadeloupe à 75,9 % pour la Guyane. Le taux de réussite pour l'ensemble des DOM atteint 71,9 %, en légère diminution par rapport à la session 2007 (- 3,1 points).

Définitions

■ **Diplôme national du brevet (DNB).** Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classes de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, enquête rapide sur les résultats au DNB, DEPP, juillet 2008.

[1] Les résultats du diplôme national du brevet par académie – Session 2008

Académies	Collège		Technologique		Professionnel		Ensemble % d'admis
	Présentés	Admis	Présentés	Admis	Présentés	Admis	
Aix-Marseille	30 004	24 281	1 634	1 188	1 429	984	80,0
Amiens	20 127	16 411	1 114	959	416	327	81,7
Besançon	11 783	9 793	1 582	1 178	305	200	81,7
Bordeaux	29 242	25 968	2 022	1 746	2 927	2 243	87,6
Caen	14 663	12 531	1 849	1 450	742	594	84,5
Clermont-Ferrand	12 165	10 341	430	318	1 722	1 325	83,7
Corse	2 777	2 224	18	14	103	89	80,3
Créteil	46 653	37 197	380	322	3 432	2 336	79,0
Dijon	15 645	13 192	1 464	1 227	499	384	84,1
Grenoble	32 407	27 727	1 918	1 573	2 617	1 803	84,2
Lille	45 027	36 458	1 662	1 345	4 744	3 051	79,4
Limoges	6 160	5 428	668	536	333	174	85,7
Lyon	32 063	26 418	1 762	1 302	1 315	892	81,4
Montpellier	25 521	20 822	1 579	1 231	1 698	1 246	80,9
Nancy-Metz	23 793	19 147	2 702	2 055	1 211	781	79,3
Nantes	35 733	31 530	2 288	1 650	4 191	2 944	85,6
Nice	21 511	17 682	94	75	755	599	82,1
Orléans-Tours	25 540	21 310	2 116	1 673	1 242	799	82,3
Paris	19 070	16 010	116	92	1 120	773	83,1
Poitiers	16 223	13 721	1 741	1 502	1 529	1 172	84,1
Reims	13 365	10 340	1 746	1 167	919	451	74,6
Rennes	32 417	28 096	2 762	2 251	2 432	1 600	84,9
Rouen	20 278	16 550	1 511	1 156	881	473	80,2
Strasbourg	19 470	16 171	1 033	810	116	78	82,7
Toulouse	26 245	22 886	2 559	2 023	1 567	898	85,0
Versailles	62 881	51 940	1 346	1 015	3 430	2 161	81,5
France métropolitaine	640 763	534 174	38 096	29 858	41 675	28 377	82,2
Guadeloupe	6 633	4 483	134	96	107	13	66,8
Guyane	2 957	2 300	202	146	113	36	75,9
Martinique	5 464	3 749	67	39	243	122	67,7
La Réunion	11 942	8 981	-	-	1 227	940	75,3
DOM	26 996	19 513	403	281	1 690	1 111	71,9
France métr. + DOM	667 759	553 687	38 499	30 139	43 365	29 488	81,8

[2] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par académie

Académies	2002	Variation	2003	Variation	2004	Variation	2005	Variation	2006	Variation	2007	Variation	2008
Aix-Marseille	74,3	1,9	76,2	-0,6	75,6	-0,8	74,8	-2,4	72,5	6,7	79,2	1,0	80,0
Amiens	74,5	0,8	75,3	0,2	75,5	0,3	75,8	0,0	75,8	3,8	79,6	2,6	81,7
Besançon	78,5	-2,2	76,3	2,8	79,1	0,8	79,9	-2,7	77,2	4,1	81,3	0,6	81,7
Bordeaux	79,1	-0,2	78,9	2,6	81,5	-0,8	80,7	3,1	83,8	1,3	85,1	3,0	87,6
Caen	80,3	-0,9	79,5	2,9	82,4	-2,2	80,2	0,6	80,7	1,3	82,0	3,0	84,5
Clermont-Ferrand	76,7	-1,9	74,8	1,5	76,3	3,2	79,5	1,9	81,4	0,8	82,2	1,8	83,7
Corse	76,9	1,0	77,9	0,5	78,4	1,1	79,5	-7,0	72,5	5,9	78,4	2,4	80,3
Créteil	75,9	-0,5	75,5	-2,3	73,2	0,3	73,5	-0,3	73,2	4,0	77,2	2,3	79,0
Dijon	78,9	-2,1	76,8	2,2	79,0	-0,4	78,6	-1,3	77,2	3,8	81,0	3,7	84,1
Grenoble	80,9	-1,1	79,9	2,4	82,3	1,2	83,5	-1,7	81,7	3,2	85,0	-0,9	84,2
Lille	75,6	-0,2	75,4	1,2	76,6	4,6	81,2	-0,6	80,6	-1,2	79,4	0,0	79,4
Limoges	81,8	-0,7	81,1	0,9	82,0	1,7	83,7	1,9	85,6	0,1	85,6	0,1	85,7
Lyon	80,6	0,1	80,7	2,5	83,2	-0,5	82,7	-2,2	80,5	3,2	83,8	-2,8	81,4
Montpellier	78,6	-0,2	78,4	-0,2	78,2	0,6	78,8	0,1	78,9	1,1	80,0	1,1	80,9
Nancy-Metz	79,2	0,7	79,9	1,0	80,9	-1,5	79,4	-1,4	78,0	1,3	79,3	0,1	79,3
Nantes	83,6	-0,9	82,7	2,2	84,9	-2,3	82,6	1,1	83,7	2,7	86,4	-0,9	85,6
Nice	80,6	1,0	81,6	-1,6	80,0	0,6	80,6	-0,6	80,0	3,9	83,8	-2,1	82,1
Orléans-Tours	77,9	-2,0	75,9	3,9	79,8	-2,1	77,7	1,9	79,6	1,3	80,9	1,7	82,3
Paris	74,1	1,8	76,0	-1,4	74,6	0,7	75,3	2,8	78,1	4,5	82,6	0,6	83,1
Poitiers	80,1	-0,6	79,5	1,1	80,6	-1,0	79,6	1,9	81,5	0,7	82,2	2,3	84,1
Reims	77,3	-2,4	74,9	2,9	77,8	0,2	78,0	-3,6	74,3	5,3	79,7	-6,4	74,6
Rennes	85,5	-0,6	84,9	1,4	86,3	-1,9	84,4	1,9	86,2	0,6	86,8	-2,2	84,9
Rouen	78,3	-0,6	77,7	0,5	78,2	0,3	78,5	-0,2	78,3	3,5	81,8	-2,0	80,2
Strasbourg	78,8	-3,4	75,4	1,6	77,0	2,6	79,6	-2,7	76,8	4,2	81,0	2,2	82,7
Toulouse	79,9	3,3	83,2	-0,9	82,3	0,2	82,5	-1,0	81,5	3,8	85,3	-0,4	85,0
Versailles	77,1	-0,2	77,0	-0,5	76,5	0,8	77,3	-2,4	75,0	5,7	80,7	1,0	81,5
France métropolitaine	78,6	-0,3	78,3	0,9	79,2	0,2	79,4	-0,4	79,0	2,9	81,9	0,3	82,2
Guadeloupe	65,6	2,2	67,7	4,6	72,3	-4,0	68,3	-3,5	64,8	13,6	78,4	-14,8	66,8
Guyane	73,3	-2,5	70,8	6,1	76,9	-2,6	74,3	-1,5	72,8	8,7	81,5	-6,9	75,9
Martinique	66,1	-0,7	65,4	3,8	69,2	-3,7	65,5	-0,4	65,1	7,1	72,2	-6,2	67,7
La Réunion	67,5	4,2	71,8	-6,0	65,8	6,3	72,1	-0,1	72,0	0,9	72,9	3,3	75,3
DOM	67,2	2,0	69,3	-0,2	69,1	0,8	69,9	-1,0	69,0	6,0	75,0	-4,2	71,9
France métr. + DOM	78,2	-0,2	78,0	0,9	78,9	0,2	79,1	-0,4	78,7	3,0	81,7	0,2	81,8

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 776 300 candidats présents et 634 400 admis, le taux de réussite à la session 2007 au diplôme national du brevet est de 81,7 %. Après une nette amélioration entre les sessions 1995 et 2000 (plus de 4 points), le taux de succès a plafonné, jusqu'en 2006, autour de 79 %. À la session 2007, il s'améliore de 3 points et dépasse, pour la première fois, la barre des 80 %.

Depuis plus de dix ans, la série collège est toujours en tête : à la session 1995, la proportion de lauréats était égale à 75,3 %, loin devant les séries technologique (10 points de moins) et professionnelle (15 points de moins). Même si les écarts se réduisent à la session 2007 pour la série technologique (1,7 point de moins), ils persistent encore pour la série professionnelle (8,6 points de moins).

Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le brevet. C'est dans la série collège que les différences sont les plus importantes, à savoir 6,5 points d'écart, contre 4,3 points pour la série technologique. On note, en revanche, une moindre réussite des filles dans la série professionnelle (0,5 point de moins).

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans ; il est de 16 ans dans les séries technologique ou professionnelle, ce qui s'explique par des parcours scolaires plus lents. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement le mieux.

Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 93,9 % et 90,4 %) que ceux de professions intermédiaires (87,6 %) ou d'employés (81,3 %). Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux ayant les taux les plus faibles (75 % et moins).

Définitions

■ **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2007, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1992. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1992, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1992.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 61 auprès des inspections académiques, fichiers détaillés des candidats au DNB, DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet par sexe (France métropolitaine + DOM)

		1987	1989	1992 (1)	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Série collège	Garçons			75,1				75,0	75,0	75,8	76,2	75,6	79,0
	Filles			77,8				82,0	81,9	82,8	82,9	82,4	85,5
	Ensemble			76,5	75,3	78,4	78,2	78,7	78,5	79,4	79,7	79,1	82,3
Série technologique	Garçons			66,2				77,2	76,7	75,6	76,1	76,2	79,0
	Filles			67,9				79,9	80,9	78,0	79,8	79,3	83,3
	Ensemble			66,8	65,2	73,4	75	78,1	78,2	76,4	77,5	77,3	80,6
Série professionnelle	Garçons			53,4				69,3	67,3	71,3	71,1	74,3	73,9
	Filles			54,6				70,3	69,7	73,1	72,3	73,4	73,4
	Ensemble			53,9	59,8	73,6	73,4	69,8	68,5	72,2	71,7	73,9	73,7
Total	Garçons	61,8	69,5	73,0				74,9	74,7	75,5	75,9	75,5	78,7
	Filles	63,4	71,4	76,3				81,4	81,2	82,1	82,3	81,8	84,7
	Ensemble			74,7	73,5	77,9	77,8	78,2	78,0	78,9	79,1	78,7	81,7

(1) 1992 : candidats en classe de troisième seulement.

Champ : ensemble des candidats, France métropolitaine + DOM.

Sources : OCEAN, fichiers détaillés des candidats au DNB, DEPP, octobre 2007.

[2] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par âge, session 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	851	97,3	4	80	4	57,1	859	96,8
14 ans	22 048	98,7	11	91,7	4	100,0	22 063	98,7
15 ans	433 984	91,8	5 106	90,2	2 282	86,4	441 372	91,8
16 ans	98 834	59,2	19 915	80,9	15 183	79,1	133 932	63,5
17 ans	11 171	45,2	6 165	75,3	13 214	71,5	30 550	59,5
18 ans	702	43,4	596	65,4	2 848	60,2	4 146	57,1
19 ans	88	49,2	71	51,8	508	52,4	667	51,9
20-24 ans	34	40,5	102	70,3	260	52,1	396	54,4
25 ans ou plus	43	42,6	145	79,7	196	66	384	66,2
Total	567 755	82,3	32 115	80,6	34 499	73,7	634 369	81,7

Champ : ensemble des candidats, France métropolitaine + DOM.

Sources : OCEAN, fichiers détaillés des candidats au DNB, DEPP, octobre 2007.

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet et taux de réussite par catégorie socioprofessionnelle, session 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	14 634	91,5	1 486	85,1	693	81,9	16 813	90,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	51 923	84,9	2 832	82,4	2 779	78,6	57 534	84,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	129 569	94,2	1 820	87,3	1 947	83,9	133 336	93,9
dont professeurs et assimilés (1)	17 808	95,8	168	87,5	146	81,6	18 122	95,5
Professions intermédiaires	96 853	88	3 276	84,5	3 334	80,6	103 463	87,6
dont instituteurs et assimilés (2)	6 783	94,4	99	82,5	138	82,6	7 020	94,0
Employés	97 074	81,4	6 265	82,8	6 937	78	110 276	81,3
Ouvriers	120 961	75	10 783	80,2	10 528	73,2	142 272	75,2
Retraités	7 843	74,8	555	76,3	589	68,4	8 987	74,4
Autres personnes sans activité professionnelle	36 646	65,3	3 123	73,1	3 780	63,2	43 549	65,7
Indéterminé	12 252	68,8	1 975	74	3 912	66,4	18 139	68,8
Ensemble	567 755	82,3	32 115	80,6	34 499	73,7	634 369	81,7

(1) PCS : 34. (2) PCS : 42.

Champ : ensemble des candidats, France métropolitaine + DOM.

Sources : OCEAN, fichiers détaillés des candidats au DNB, DEPP, octobre 2007.

Présentation

Le nombre de lauréats de la session 2007 du baccalauréat s'élevé à 524 300 en France métropolitaine et dans les DOM. Il est stable par rapport à 2006 (+ 300 bacheliers). La baisse des lauréats en filière technologique (- 2,2 %) et en filière générale (- 0,4 %), plus particulièrement dans les séries scientifique (- 3,1 %) et littéraire (- 1,9 %), compense la hausse des bacheliers professionnels (+ 4,4 %), où l'augmentation atteint notamment + 6,6 % dans le secteur des services.

Le taux de réussite de la session 2007 est supérieur à celui de 2006 (83,4 % contre 82,1 %) ainsi qu'à celui de toutes les sessions précédentes. Il a augmenté en 2007 dans les séries générales (+ 1,1 point) pour atteindre un niveau jamais atteint auparavant (87,7 %). Le taux de réussite au baccalauréat professionnel est supérieur à celui de 2006 (+ 1,2 point) ; c'est aussi le cas pour le baccalauréat technologique (79,3 % d'admis contre 77,3 % en 2006).

Aussi, la stabilité du nombre de bacheliers par rapport à la session précédente est le fait d'une augmentation du taux de réussite (+ 1,4 point) compensant un moindre contingent de candidats (- 10 100 par rapport à 2006).

Sur la période 1995-2007, la répartition des bacheliers s'est modifiée en faveur des séries professionnelles (+ 56,5 %, soit 38 000 lauréats de plus), au détriment des séries générales (- 1,9 % soit 5 300 lauréats de moins) et, dans une moindre mesure, technologiques (- 0,5 % soit 600 bacheliers de moins). La progression du nombre de bacheliers professionnels provient plus particulièrement de la croissance des effectifs du secteur de la production (+ 80,2 %). Dans les séries technologiques, la hausse des bacheliers est forte en SMS (+ 47,9 %) et dans les séries agricoles où les effectifs en STAE et STPA ont plus que doublé entre 1995 et 2000. Au sein du baccalauréat général, ce sont les séries littéraires qui ont décliné avec en tout 30,3 % de lauréats en moins. À l'inverse, les effectifs de bacheliers ont augmenté en ES et S (respectivement + 18 % et + 1,8 %).

À la session 2007, pour 100 bacheliers, on compte 54 généralistes, 26 technologiques et 20 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 04.07, 05.09, 06.16, 07.15, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 6878, 6932, 6997, 7024, 7050 (général), 6879, 6933, 6998, 7025, 7051 (technologique), 6869, 6934, 6999, 7026, 7052 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2007.

Définitions

■ **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale à dominante scientifique, économique et sociale ou littéraire. La dernière grande réforme du baccalauréat général a été définie en 1993 par le décret n° 93-1092 du 15 septembre 1993, qui a institué à partir de la session 1995, à la place des anciennes séries (A, B, C, D, E), les nouvelles séries ES (économique et sociale), L (littéraire) et S (scientifique) organisées autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

■ **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Créé en 1968, avec des bacheliers technologiques à partir de la session 1969, ce baccalauréat devait avoir une double finalité : principalement l'insertion professionnelle immédiate et secondairement la poursuite d'études supérieures. De même que pour le baccalauréat général, une importante rénovation des filières a été définie en 1993 et les anciennes séries (F, G et H) ont été réformées (sauf F11 et F11'). Les premiers bacheliers des nouvelles séries sont apparus à la session 1995. La série Hôtellerie a été créée en 1994 et fait partie du secteur tertiaire du baccalauréat technologique. Avant cette date, cette spécialité était sanctionnée par un diplôme de brevet de technicien.

■ **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier. La finalité principale de ce diplôme est l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Sa création, en 1985, a répondu à un besoin croissant, exprimé par les entreprises, d'emplois qualifiés à ce niveau en même temps qu'il constituait une filière de poursuite d'études positive pour les jeunes titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle. Le diplôme est généralement préparé en deux ans dans les lycées professionnels par des élèves déjà titulaires du BEP. Il peut être préparé soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage, soit par la voie de la formation professionnelle continue. Pour s'y présenter, il faut soit avoir suivi la formation y conduisant, soit justifier de trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau V, en rapport avec la finalité de la spécialité postulée. Les premiers bacheliers professionnels sont apparus à la session 1987. Les séries agricoles du baccalauréat professionnel ont été créées en 1998 à partir d'anciens brevets de technicien délivrés par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, tout comme les séries STAE et STPA du baccalauréat technologique l'avaient été en 1995.

Le baccalauréat : nombre de bacheliers par série

[1] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat de 1960 à 1990 (France métropolitaine)

Séries	1960	1970	1980	1985	1990
A (philosophie - lettres) (1)	23 344	64 502	40 391	46 704	63 727
B (économique et sociale)	191	11 304	31 521	40 381	60 092
C (mathématiques et sciences physiques)	17 061	21 443	32 658	33 516	56 812
D (math. et sciences de la nature) et D' (sciences agronomiques et techniques)	15 443	36 011	48 545	44 536	58 672
E (mathématiques et techniques)	3 248	5 447	5 823	5 427	7 910
Expérimental		831			
Total baccalauréat général	59 287	138 707	159 769	170 564	247 213
F (2)	-	11 081	26 612	33 179	41 948
G (3)	-	17 465	35 605	48 025	70 249
H (techniques informatiques)	-	54	443	1 282	424
Total baccalauréat technologique	-	28 600	62 660	82 486	112 621
Baccalauréat professionnel	-	-	-	-	24 116
Ensemble	59 287	167 307	222 429	253 050	383 950

(1) La série A regroupe A1 (lettres - mathématiques), A2 (lettres - langues) et A3 (lettres - arts).

(2) Les séries F sont F1A (génie mécanique, option productique mécanique), F1B (option systèmes motorisés), F1C (option structures métalliques), F1D (option bois et matériaux associés), F1E (option matériaux souples), F2 (électronique), F3 (électrotechnique), F4 (génie civil, bâtiments et travaux publics), F5 (physique), F6 (chimie), F7 (sciences biologiques, option biochimie), F7' (sciences biologiques, option biologie), F8 (sciences médico-sociales), F9 (énergie et équipement), F10A (microtechniques, option appareillage), F10B (microtechniques, option optique), F11 (musique, option instrument), F11' (musique, option danse), F12 (arts appliqués).

(3) La série G regroupe G1 (techniques administratives), G2 (techniques quantitatives de gestion) et G3 (techniques commerciales).

[2] Évolution du nombre d'admis au baccalauréat ces douze dernières années (France métropolitaine + DOM, de 1995 à 2007)

Séries 1995	France métr.	France métropolitaine + DOM									
	1995	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
										Effectifs	% filles
L (littéraire)	69 490	71 460	59 642	56 673	50 320	51 893	49 418	49 434	50 792	49 843	80,7
ES (économique et sociale)	74 961	76 555	75 299	75 459	78 967	81 068	81 494	86 201	85 965	90 354	63,8
S (scientifique)	136 553	139 031	136 214	126 653	128 905	135 374	130 225	136 877	146 031	141 536	47,3
Total baccalauréat général (1)	281 004	287 046	271 155	258 785	258 192	268 335	261 137	272 512	282 788	281 733	58,5
STI (sciences et technologies industrielles)	34 429	35 217	36 940	35 737	33 906	35 271	36 427	34 567	33 475	34 197	9,3
STL (sciences et technologies de laboratoire)	4 802	4 840	6 327	6 080	5 950	5 794	6 491	6 426	6 515	6 853	58,0
F10B (génie optique)	32	32									
STG (sciences et technologies de la gestion)	76 373	78 894	82 221	78 369	75 837	76 098	74 312	73 565	73 730	68 519	58,9
SMS (sciences médico-sociales)	12 969	13 337	18 469	19 164	18 042	17 836	18 254	18 689	19 967	19 730	95,0
Hôtellerie	2 269	2 284	2 623	2 666	2 509	2 417	2 305	2 201	2 062	2 278	46,1
Séries agricoles STAE et STPA	2 229	2 247	5 828	5 529	5 388	5 146	5 238	5 107	4 686	5 749	35,3
Autres séries technologiques	1 395	1 416	370	399	351	237	250	273	272	279	46,6
Total baccalauréat technologique (2)	134 498	138 267	152 778	147 944	141 983	142 799	143 277	140 828	140 707	137 605	50,5
Secteur de la production	25 592	26 218	42 029	42 034	42 460	42 469	42 831	43 586	46 388	47 245	11,1
Secteur des services	39 560	40 878	50 588	50 465	51 119	49 068	51 127	49 682	54 174	57 730	69,4
Total baccalauréat professionnel	65 152	67 096	92 617	92 499	93 579	91 537	93 958	93 268	100 562	104 975	43,2
Ensemble	480 654	492 409	516 550	499 228	493 755	502 671	498 372	506 608	524 057	524 313	53,3

(1) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat général est la suivante : L (littéraire) : A1, A2, A3. ES (économique et sociale) : B. S (scientifique) : C, D, D', E.

(2) La correspondance avec les anciennes séries du baccalauréat technologique est la suivante : STI (sciences et technologies industrielles) : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A, ainsi que F10B et F12 à partir de 1999. STL (sciences et technologies de laboratoire) : F5, F6, F7, F7'. F10B (génie optique, série comptée en STI à partir de 1999), TMD (techniques musique et danse) : F11, F11'. F12 (arts appliqués). STG (sciences et technologies de la gestion) : G, H, STT. SMS (sciences médico-sociales) : F8. STAE (sciences et techniques de l'agriculture et de l'environnement). STPA (sciences et techniques du produit agroalimentaire). La ligne Autres séries technologiques regroupe les TMD et, jusqu'en 1998, F12 (comptée en STI à partir de 1999).

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, avec 638 500 candidats présents et 524 300 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2007 est de 83,4 % [1]. Ce taux est supérieur à ceux des sessions précédentes, avec une hausse de 1,3 point par rapport à 2006.

Le taux de réussite au baccalauréat général est en hausse (+ 1,1 point, soit 87,7 % de reçus), ainsi qu'au baccalauréat technologique (+ 2 points, soit 79,3 % de reçus), et professionnel (+ 1,2 point), où la réussite atteint 78,5 %.

Tous baccalauréats confondus, les filles réussissent mieux que les garçons (84,6 % contre 82,1 %). C'est aussi le cas dans toutes les séries de chaque baccalauréat (sauf pour les séries technologiques agricoles). L'écart des taux de réussite entre les sexes continue de s'amenuiser depuis 2002 (2,6 points en 2007 contre 5,2). Cette année, l'écart favorable aux filles est le plus prononcé au baccalauréat général (88,6 % contre 86,5 %). En particulier, dans la série S, leur réussite s'élève à 90,5 %, alors que 86,7 % des garçons sont admis à l'examen (soit 3,8 points de différence en 2007 contre 2,6 points l'année dernière). L'écart de la réussite des candidates, toutes séries confondues, comparée à celle de leurs pairs se creuse, passant de 1,1 point à 2,1 points entre 2006 et 2007. En revanche, ce n'est pas le cas au baccalauréat technologique, où cet écart passe de 4,9 points en 2006 à 0,4 point cette année. Au baccalauréat professionnel également, l'écart de réussite favorable aux filles passe de 3,2 points en 2006 à 2 points à la session 2007.

En raison de la durée de leur formation, les bacheliers professionnels sont plus âgés que les autres bacheliers [1]. L'âge le plus fréquent est 18 ans pour un bachelier général, 19 ans pour un bachelier technologique et 20 ans pour un bachelier professionnel. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent le mieux.

Le taux de réussite des enfants issus des milieux de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants, qui est même en tête pour les baccalauréats technologique et professionnel [3]. Le taux de réussite est sensiblement moins élevé, quelle que soit la série du baccalauréat, parmi les élèves des milieux ouvriers, retraités et autres personnes sans activité professionnelle. Au baccalauréat général, l'écart entre le taux de réussite des enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et celui des ouvriers est maximal mais continue de s'amenuiser (9,8 points en 2007 contre 10,6 points l'année dernière), à l'inverse il est minimal au bac professionnel mais se creuse depuis la session précédente (4,6 points en 2007 contre 3,9 points en 2006).

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

■ **Présents.** Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2007, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1989. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1989, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1989.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 04.07, 05.09, 06.16, 07.15, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 6878, 6932, 6997, 7024, 7050 (général), 6879, 6933, 6998, 7025, 7051 (technologique), 6869, 6934, 6999, 7026, 7052 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2007.

[1] Évolution du taux de réussite au baccalauréat par sexe (France métropolitaine + DOM)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Baccalauréat général															
Garçons	...	64,5	66,2	73,9	73,9	76,5	75,6	77,4	76,4	77,5	81,0	79,9	82,1	85,9	86,5
Filles	...	66,9	68,9	76,6	76,0	81,2	80,5	81,8	81,6	82,3	85,6	84,4	85,5	87,0	88,6
Ensemble	69,0	65,9	67,8	75,4	75,1	79,2	78,4	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1	86,6	87,7
Baccalauréat technologique															
Garçons	...	57,9	65,0	68,5	71,8	75,7	74,5	76,2	75,2	73,8	74,5	75,3	74,2	74,8	79,1
Filles	...	60,2	65,8	68,3	79,3	83,3	82,5	81,9	80,8	79,8	78,9	78,5	78,2	79,7	79,5
Ensemble	57,7	59,2	65,4	68,4	75,5	79,5	78,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2	77,3	79,3
Baccalauréat professionnel															
Garçons				73,6	70,4	74,4	76,6	78,2	76,7	75,2	75,2	75,6	73,9	76,0	77,7
Filles				75,3	75,3	79,8	79,3	80,5	78,5	78,6	76,8	78,7	75,7	79,2	79,6
Ensemble				74,3	72,7	76,7	77,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7	77,3	78,5
Tous baccalauréats															
Garçons	...	62,5	65,6	72,1	72,7	75,8	75,5	77,2	76,1	75,8	77,6	77,4	77,7	80,2	82,1
Filles	...	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	80,9	81,6	80,9	81,0	82,3	81,8	81,9	83,7	84,6
Ensemble	67,2	63,9	67,2	73,1	74,9	78,9	78,3	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9	82,1	83,4

[2] Répartition des bacheliers et taux de réussite en 2007 par âge (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	571	97,3	12	92,3	-	0,0	583	97,0
17 ans	15 399	96,9	970	91,3	4	66,7	16 373	96,5
18 ans	189 316	92,8	49 073	87,2	640	85,4	239 029	91,5
19 ans	59 716	79,5	54 507	79,4	25 861	87,3	140 084	80,8
20 ans	13 677	69,0	24 536	72,5	42 256	80,3	80 469	75,7
21 ans	2 311	58,3	6 630	66,6	21 276	74,2	30 217	71,0
22 ans	472	50,3	1 330	56,6	7 140	67,6	8 942	64,6
23 ans	139	44,1	291	44,9	2 399	62,1	2 829	58,6
24 ans	52	32,7	82	35,5	1 153	63,6	1 287	58,4
25-29 ans	46	24,7	90	33,3	2 015	67,3	2 151	62,4
30 ans ou plus	34	22,2	84	45,9	2 231	77,9	2 349	73,4
Total	281 733	87,7	137 605	79,3	104 975	78,5	524 313	83,4

[3] Répartition des bacheliers et taux de réussite en 2007 par catégorie socioprofessionnelle (France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 879	90,9	2 852	87,0	1 948	85,9	11 679	89,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	24 931	87,8	12 046	82,2	9 189	81,5	46 166	85,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	97 521	92,5	20 054	84,4	8 035	83,0	125 610	90,4
dont professeurs et assimilés (1)	14 097	93,5	2 211	84,9	496	83,4	16 804	91,9
Professions intermédiaires	48 971	88,7	22 082	82,1	9 113	81,7	80 166	86,0
dont instituteurs et assimilés (2)	5 238	92,6	993	84,3	370	79,4	6 601	90,4
Employés	40 340	86,2	24 309	80,0	13 937	80,7	78 586	83,2
Ouvriers	33 259	82,6	29 081	78,0	26 333	78,5	88 673	79,8
Retraités	5 295	84,3	3 611	75,0	3 656	73,3	12 562	78,1
Autres personnes sans activité professionnelle	17 278	79,3	12 673	72,6	8 228	70,2	38 179	74,9
Indéterminé	7 259	76,8	10 897	72,4	24 536	77,1	42 692	75,8
Ensemble	281 733	87,7	137 605	79,3	104 975	78,5	524 313	83,4

(1) PCS :34. (2) PCS :42.

Présentation

Le taux de réussite à la session 2007 du baccalauréat atteint 83,4 %. C'est au baccalauréat général qu'il est le plus élevé avec 87,7 %. Il est moindre dans les filières technologiques, où 79,3 % des candidats obtiennent leur diplôme, ainsi que dans les filières professionnelles avec 78,5 % d'admis.

Le taux de réussite de chaque baccalauréat dépend de celui des séries qui concentrent la plus grande partie des candidats. C'est le cas de la série S au baccalauréat général, qui représente la moitié des admis. Le taux de réussite de cette série est de 88,5 %. De la même manière, dans les séries technologiques, un admis sur deux est en STG (et un sur quatre en STI). Au baccalauréat professionnel, les admis sont répartis de manière homogène entre les deux domaines : services et production (respectivement 55 % et 45 %).

Par rapport à la session précédente, le taux de réussite augmente globalement (+ 1,3 %) et pour chaque type de baccalauréat : général (+ 1,1 %), technologique (+ 2 %), professionnel (+ 1,2 %). La série littéraire du baccalauréat général se démarque des deux autres par son plus faible taux de réussite (près de 4 points de moins par rapport aux séries scientifique et économique et sociale). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, STL et hôtellerie sont les plus élevés (respectivement 93 %, 86,6 % et 85 %) tandis que ceux des deux secteurs du baccalauréat professionnel sont pratiquement identiques (79 % pour la production et 78,1 % pour les services).

Par rapport à la session 1997, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté de 11,1 points. L'augmentation est moins marquée pour la série littéraire (+ 7,7 points contre + 12 et + 11,9 points pour les séries S et ES). Le taux de réussite des séries technologiques a globalement augmenté (+ 1,6 point) après une légère baisse entre 2002 et 2004, tandis que celui du baccalauréat professionnel a diminué de 0,6 point, avec un taux au plus bas en 2005 (74,7 % de réussite). Les deux secteurs du baccalauréat professionnel ont une évolution divergente : le taux de réussite du secteur de la production a augmenté (+ 4,6 points) et celui des services a diminué (- 4,4 points).

Les filles réussissent mieux que les garçons pour la très grande majorité des séries du baccalauréat. Au baccalauréat général, l'écart est particulièrement fort pour la série scientifique (+ 3,8 points pour les filles). C'est au baccalauréat technologique que l'écart est le plus faible (+ 0,4 point). Pour la série SMS, il atteint + 4,8 points. L'écart de réussite favorable aux filles est de + 4,9 points pour le secteur des services mais seulement de + 0,3 point pour celui de la production. Les séries agricoles STAE et STPA sont les seules séries où les garçons réussissent mieux : l'écart est de 1,5 point en leur faveur.

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Correspondance entre les anciennes et les nouvelles séries du baccalauréat :**

- baccalauréat général :
 - L (littéraire) : A1, A2, A3.
 - ES (économique et sociale) : B.
 - S (scientifique) : C, D, D', E.
- baccalauréat technologique :
 - STI (sciences et technologies industrielles) : F1A à F1E, F2 à F4, F9, F10A, ainsi que F10B et F12 à partir de 1999.
 - STL (sciences et technologies de laboratoire) : F5, F6, F7, F7'.
 - F10B (génie optique) : série comptée en STI à partir de 1999.
 - STG (sciences et technologies de la gestion) : G, H, STT.
 - SMS (sciences médico-sociales) : F8.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 04.07, 05.09, 06.16, 07.15, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 6878, 6932, 6997, 7024, 7050 (général), 6879, 6933, 6998, 7025, 7051 (technologique), 6869, 6934, 6999, 7026, 7052 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2007.

La réussite au baccalauréat par série

[1] Résultats au baccalauréat 2007 par sexe et par série (%) (France métropolitaine + DOM)

Séries	Filles	Garçons	Ensemble
L (littéraire)	84,8	82,8	84,4
ES (économique et sociale)	89,1	87,1	88,4
S (scientifique)	90,5	86,7	88,5
Total baccalauréat général	88,6	86,5	87,7
STI (sciences et technologies industrielles)	85,5	80,7	81,1
STL (sciences et technologies de laboratoire)	87,4	85,6	86,6
STG (sciences et technologies de la gestion)	79,3	77,5	78,6
SMS (sciences médico-sociales)	77,8	73,0	77,5
Hôtellerie	86,4	83,8	85,0
Séries agricoles STAE et STPA (1)	72,2	73,7	73,2
TMD (techniques musique et danse)	96,3	90,3	93,0
Total baccalauréat technologique	79,5	79,1	79,3
Secteur de la production	79,2	78,9	79,0
Secteur des services	79,7	74,8	78,1
Total baccalauréat professionnel	79,6	77,7	78,5
Ensemble	84,6	82,1	83,4

(1) STAE : sciences et techniques de l'agriculture et de l'environnement ; STPA : sciences et techniques du produit agroalimentaire.

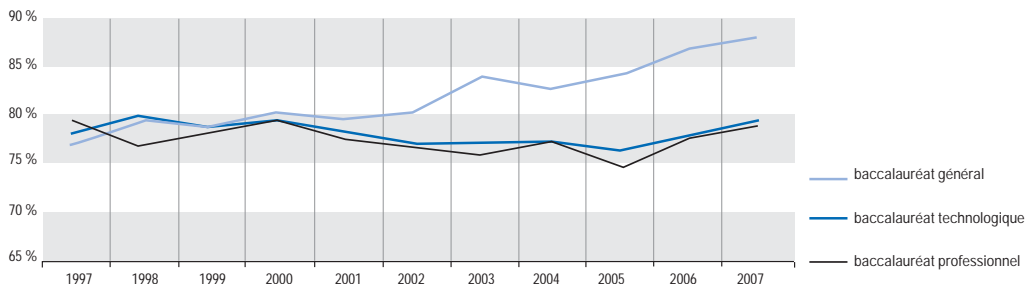
[2] Évolution des taux de réussite par filière depuis 1997 (France métropolitaine + DOM)

Séries	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
L (littéraire)	76,8	81,2	79,3	80,2	82,2	82,2	84,3	82,2	81,9	83,3	84,4
ES (économique et sociale)	76,4	77,6	79,7	78,2	77,8	79,4	81,5	81,7	84,2	84,4	88,4
S (scientifique)	76,6	79,0	77,2	80,7	79,1	80,1	84,8	83,0	84,8	89,1	88,5
Total baccalauréat général	76,6	79,2	78,4	79,9	79,4	80,3	83,7	82,5	84,1	86,6	87,7
STI (sciences et technologies industrielles)	71,9	73,1	73,3	75,8	76,3	73,6	75,7	78,6	76,4	75,8	81,1
STL (sciences et technologies de laboratoire)	77,0	81,3	80,3	81,8	81,6	82,6	80,9	84,5	83,2	82,0	86,6
F10B (génie optique)	71,5	81,3									
STG (sciences et technologies de la gestion)	80,8	82,6	80,6	80,5	77,8	77,0	76,5	75,2	75,1	77,1	78,6
SMS (sciences médico-sociales)	77,4	81,0	82,3	79,4	81,5	79,7	77,6	77,5	76,6	78,7	77,5
Hôtellerie	83,8	85,4	88,7	89,0	87,4	89,8	88,4	87,5	86,8	82,4	85,0
Séries agricoles STAE et STPA (1)	73,0	70,4	68,2	73,9	73,4	74,1	74,5	74,7	78,0	76,6	73,2
TMD (2)	84,9	88,6	91,0	85,1	90,3	92,1	89,1	90,9	89,8	89,2	93,0
Total baccalauréat technologique	77,7	79,5	78,5	79,1	78,1	76,8	76,7	76,9	76,2	77,3	79,3
Secteur de la production	74,4	74,0	75,8	78,5	76,7	75,7	76,0	75,4	75,6	77,5	79,0
Secteur des services	82,5	78,8	79,3	79,7	78,1	77,4	75,8	78,1	73,8	77,2	78,1
Total Baccalauréat professionnel	79,1	76,7	77,7	79,1	77,5	76,6	75,9	76,9	74,7	77,3	78,5
Ensemble	77,3	78,9	78,3	79,5	78,6	78,6	80,1	79,7	79,9	82,1	83,4

(1) STAE : sciences et techniques de l'agriculture et de l'environnement ; STPA : sciences et techniques du produit agroalimentaire.

(2) La ligne TMD comprend jusqu'en 1998 la série F12 (comptée en STI à partir de 1999).

[3] Évolution 1997-2007 des taux de réussite par type de baccalauréat (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Compte tenu de la structure par âge de la population, les résultats de la session 2007 du baccalauréat conduisent, pour la France métropolitaine, à une proportion de 64,2 % de bacheliers dans une génération : 34,7 % dans une série générale, 16,8 % dans une série technologique et 12,8 % dans une série professionnelle [1].

Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 34,8 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux, ainsi que l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2005, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé 1995, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 % ; cet indicateur se démarque en 2007 comme en 2006, avec cette année 64,2 %. L'écart entre filles et garçons reste élevé : voisin de 12 points entre 1998 et 2000, supérieur à 13 en 2001-2002, il s'amenuise ensuite constamment pour atteindre 10,5 points en 2007 [2].

Par ailleurs, les disparités géographiques d'obtention du baccalauréat ont évolué. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années 1980. Depuis, si l'on répartit les candidats selon leur lieu de résidence (cf. *infra*), la Bretagne s'est progressivement installée en tête des régions les plus diplômées, avec plus de 70 % de jeunes bacheliers dans l'académie de Rennes, devant les académies de Versailles, Grenoble, Nantes et Paris [3]. À l'opposé, les académies de Lille, Amiens, Montpellier et Créteil figurent en-deçà de la moyenne nationale. Le classement selon le lieu de scolarisation est différent, notamment pour les académies d'Île-de-France, où les flux migratoires de candidats sont importants. En termes de taux de réussite, les académies de Grenoble et Rennes obtiennent les meilleurs résultats en 2007, tous baccalauréats confondus (respectivement 88,9 % et 88,5 %), et dans les séries générales (respectivement 91,8 % et 91,6 %). Pour le baccalauréat technologique, le plus fort taux revient à Nantes avec 87,9 % (suivie de Grenoble avec 85,7 %, puis de Rennes avec 85,2 %). En revanche, pour le baccalauréat professionnel, c'est à Rennes que la réussite atteint son maximum avec 85,9 % (vient ensuite Grenoble avec 84,8 % de reçus).

Définitions

■ **Taux de réussite.** Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

■ **Âge.** L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2007, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1989. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1989, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1989.

■ **Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat.** Il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans le calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu pour ces dernières d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'INSEE qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurant dans la base en vigueur fin avril 2008.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats **scolarisés** dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes [b] du tableau [2]). Ce mode de calcul est généralement retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents. On peut aussi procéder autrement, en rapportant les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes [a] du tableau [2]). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, les données sur l'académie de résidence des candidats sont moins fiables que celles sur l'académie de scolarisation. De plus, lorsque le département de résidence du candidat n'a pas été déclaré, on l'a redressé automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.37, 04.07, 05.09, 06.16, 07.15, 08.19.

– Tableaux statistiques, n° 7024, 7050 (général), 7025, 7051 (technologique), 7026, 7052 (professionnel).

Sources : Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat 2007.

La proportion de bacheliers dans une génération

[1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par type de baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995 (1)	1998 (2)	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Baccalauréat général	16,7	18,6	19,8	27,9	37,2	33,8	32,2	32,9	32,6	32,6	33,6	32,3	33,7	34,8	34,7
Baccalauréat technologique	3,4	7,3	9,6	12,8	17,6	18,3	18,3	18,5	18,2	17,8	17,9	17,8	17,3	17,2	16,8
Baccalauréat professionnel	-	-	-	2,8	7,9	10,5	11,1	11,4	11,2	11,5	11,3	11,7	11,5	12,3	12,8
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5	64,3	64,2

(1) 1995 et années antérieures : anciennes séries, avec pour 1990 et 1995 les données démographiques calées sur le recensement de 1990.

(2) 1998 et années suivantes : nouvelles séries, avec les données démographiques calées sur le recensement de 1999.

[2] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par sexe (%) (France métropolitaine)

	1970	1980	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Garçons	56,7	55,9	56,9	55,6	55,3	56,6	56,0	56,9	58,9	59,1
Filles	68,8	67,6	69,1	68,6	68,5	69,2	67,8	68,4	69,9	69,6
Ensemble	20,1	25,9	29,4	43,5	62,7	62,6	61,6	62,8	62,0	61,8	62,8	61,8	62,5	64,3	64,2

[3] Résultats du baccalauréat par académie - Session 2007 (France métropolitaine + DOM)

Académies	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble		Bacheliers en proportion d'une génération (%)			
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	2007 [a]	Rappel 2006 [a]	2007 [b]	Rappel 2006 [b]
Aix-Marseille	12 652	86,5%	5 898	79,5%	4 881	77,9%	23 431	82,7%	62,3%	62,2%	65,0%	64,7%
Amiens	7 429	84,0%	4 139	73,0%	3 213	76,8%	14 781	79,1%	59,6%	60,0%	58,1%	58,9%
Besançon	4 900	88,6%	2 504	79,3%	2 180	80,6%	9 584	84,1%	65,3%	64,1%	65,5%	64,4%
Bordeaux	12 906	88,5%	5 990	84,9%	5 158	83,2%	24 054	86,4%	64,5%	63,0%	64,3%	62,7%
Caen	6 327	87,5%	3 005	82,6%	2 774	84,4%	12 106	85,5%	64,4%	63,6%	64,8%	63,2%
Clermont-Ferrand	5 251	88,3%	2 374	79,3%	2 166	79,9%	9 791	84,0%	64,4%	64,8%	63,8%	64,5%
Corse	1 141	88,1%	468	65,3%	201	67,9%	1 810	78,4%	56,8%	63,1%	55,8%	61,9%
Créteil	16 988	81,8%	9 416	70,0%	5 759	67,2%	32 163	75,2%	61,6%	63,2%	58,0%	59,4%
Dijon	6 617	89,6%	3 462	81,3%	2 709	80,7%	12 788	85,3%	63,3%	65,6%	65,0%	67,0%
Grenoble	15 180	91,8%	7 093	85,7%	4 770	84,8%	27 043	88,9%	68,6%	67,8%	69,2%	68,1%
Lille	17 803	85,4%	10 315	76,8%	7 565	75,1%	35 683	80,5%	59,5%	60,1%	59,7%	60,4%
Limoges	2 682	87,5%	1 459	75,8%	1 103	79,9%	5 244	82,3%	63,3%	65,3%	66,0%	68,6%
Lyon	14 089	89,6%	6 162	82,0%	5 232	80,6%	25 483	85,7%	63,6%	62,8%	63,0%	62,7%
Montpellier	10 237	86,2%	4 824	75,0%	3 625	78,7%	18 686	81,5%	59,8%	60,4%	58,2%	58,7%
Nancy-Metz	9 947	89,1%	5 673	80,4%	4 427	80,3%	20 047	84,5%	64,1%	64,4%	64,0%	64,6%
Nantes	15 484	91,1%	7 643	87,9%	6 647	82,8%	29 774	88,3%	68,1%	66,3%	68,0%	66,4%
Nice	8 765	86,9%	3 446	79,0%	2 522	77,6%	14 733	83,2%	63,1%	64,2%	61,6%	62,6%
Orléans-Tours	10 532	87,1%	5 241	80,6%	3 754	78,5%	19 527	83,5%	64,5%	63,3%	63,7%	62,4%
Paris	13 114	88,3%	3 398	75,9%	2 966	72,1%	19 478	83,1%	67,4%	68,5%	83,5%	84,3%
Poitiers	6 587	87,7%	3 277	79,2%	2 749	81,7%	12 613	84,0%	63,6%	65,1%	62,9%	64,1%
Reims	5 661	84,0%	2 977	78,0%	2 547	78,0%	11 185	80,9%	62,3%	62,7%	62,8%	63,3%
Rennes	14 475	91,6%	7 900	85,2%	5 999	85,9%	28 374	88,5%	72,6%	71,6%	73,4%	72,6%
Rouen	7 721	86,0%	4 535	76,1%	3 459	77,2%	15 715	80,9%	63,1%	62,4%	63,6%	62,8%
Strasbourg	7 877	91,6%	4 020	85,1%	2 983	82,7%	14 880	87,8%	61,8%	61,9%	61,8%	61,8%
Toulouse	11 470	90,1%	5 652	81,6%	4 144	81,8%	21 266	86,0%	63,0%	62,8%	62,9%	62,7%
Versailles	27 166	88,3%	11 684	78,8%	7 833	76,0%	46 683	83,5%	69,1%	69,2%	66,0%	66,1%
France métropolitaine	273 001	87,9%	132 555	79,5%	101 366	78,9%	506 922	83,7%	64,2%	64,3%	64,2%	64,3%
Guadeloupe	2 293	81,5%	1 214	72,3%	995	71,5%	4 502	76,5%	71,2%	68,1%	71,2%	68,1%
Guyane	558	71,8%	350	63,6%	263	58,2%	1 171	65,8%	32,8%	36,3%	32,7%	36,3%
Martinique	1 906	81,8%	1 268	69,2%	958	61,7%	4 132	72,3%	69,6%	68,8%	69,7%	68,8%
La Réunion	3 975	84,1%	2 218	79,5%	1 393	75,6%	7 586	81,0%	54,1%	51,7%	54,1%	51,7%
DOM	8 732	82,0%	5 050	73,7%	3 609	68,9%	17 391	76,5%	58,1%	56,2%	58,1%	56,2%
France métr. + DOM	281 733	87,7%	137 605	79,3%	104 975	78,5%	524 313	83,4%	64,0%	64,0%	64,0%	64,0%

[a] Candidats classés par académie selon le lieu de résidence (voir rubrique "Définitions").

[b] Candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

Présentation

L'allongement de la durée de la scolarité a entraîné une forte augmentation, depuis les années 70, du nombre de diplômes délivrés dans l'enseignement technologique et professionnel. La création, en 1987, des quatrièmes et troisièmes technologiques avait considérablement modifié l'orientation et le recrutement des lycées professionnels. La fermeture de ces classes en 1998 avait favorisé, à la fin du premier cycle, une orientation vers le second cycle général et technologique au détriment du professionnel. Ceci peut expliquer en partie la diminution du nombre de diplômés de BEP et de CAP. Mais la chute du nombre de CAP délivrés s'explique surtout par la suppression progressive des CAP associés au BEP (ou leur remplacement par des CAP non associés). Les terminales BEP n'ayant plus la possibilité de passer un CAP, la perte nette du nombre de candidat présents depuis dix ans se chiffre à 116 500. Entre 2006 et 2007, le nombre de diplômés BEP diminue légèrement, alors qu'il augmente de 4 % en CAP et de 8 % en mentions complémentaires de niveau V.

Ainsi, au niveau V, par rapport à la session 2006, le nombre de diplômes augmente de 1,9 %. Au niveau IV (baccalauréats technologiques ou professionnels, y compris agricoles, brevets de technicien, brevets professionnels, mentions complémentaires de niveau 4), le nombre de diplômés augmente très légèrement, de 0,2 %.

Les spécialités du domaine des services prédominent pour les BEP et les BP : elles rassemblent 62,0 % des admis en BEP et 69,8 % en BP, mais seulement 44,7 % en CAP [2].

Les filles sont minoritaires dans le niveau V d'enseignement. Au niveau IV, elles sont presque deux fois plus nombreuses en BP et légèrement plus en mentions complémentaires de niveau IV. Le taux de réussite des filles est meilleur que celui des garçons pour tous les diplômes technologiques ou professionnels, à l'exception du BP où l'écart est de 1 point en faveur des garçons [2].

Définitions

- **Taux de réussite.** Nombre de candidats diplômés par rapport au nombre de candidats présentés.
- **Diplômes de niveau V.** Diplômes de second cycle court professionnel (CAP, BEP).
- **Diplômes de niveau IV.** Diplômes du type : brevet professionnel ou baccalauréat.
- **CAP.** Certificats d'aptitude professionnelle.
- **BEP.** Brevets d'études professionnelles.
- **MC4.** Mentions complémentaires de niveau IV.
- **MC5.** Mentions complémentaires de niveau V.
- **BP.** Brevets professionnels.
- **BT.** Brevets de technicien.
- **BMA.** Brevets des métiers d'art.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.50, 04.31.

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

[1] Évolution du nombre des diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Sessions	Niveau V				Niveau IV					
	CAP	MC5	BEP	Total	BP	BT, BMA	Bac techno.	Bac pro	MC4	Total
1990	273 237	9 518	161 140	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025
1995	265 730	11 531	188 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459
2000	215 812	10 882	208 559	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936
2001	202 826	9 924	193 626	406 376	17 514	1 724	147 944	92 499	920	260 601
2002	168 092	9 187	186 966	364 245	18 234	2 022	141 983	93 579	972	256 790
2003	159 339	8 600	189 652	357 591	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	254 558
2004	139 972	8 391	191 055	339 418	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	260 181
2005	145 913	8 229	188 961	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067
2006	132 192	8 247	182 131	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600
2007	137 977	8 947	181 638	328 562	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

[2] Nombre de candidats aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel par origine d'établissement et par secteur d'activité - Session 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Niveau V			Niveau IV		
	CAP	BEP	MC5	BP	BT, BMA	MC4
Formation scolaire						
présents	49 665	202 499	4 801	-	2 242	671
admis	40 890	154 374	4 250	-	1 775	566
taux de réussite	82,3	76,2	88,5	-	79,2	84,4
dont Établissements publics :						
présents	31 936	162 173	3 501	-	2 047	529
admis	25 749	119 611	3 077	-	1 619	442
taux de réussite	80,6	73,8	87,9	-	79,1	83,6
Enseignement à distance						
présents	1 410	331	11	357	ns	-
admis	1 114	172	10	231	-	-
taux de réussite	79,0	52,0	90,9	64,7	-	-
Formation d'apprenti						
présents	75 741	21 470	4 823	17 943	102	660
admis	59 253	15 875	3 962	12 688	57	542
taux de réussite	78,2	73,9	82,1	70,7	55,9	82,1
Formation continue						
présents	18 496	4 703	581	7 079	73	467
admis	15 450	3 291	491	5 022	40	412
taux de réussite	83,5	70,0	84,5	70,9	54,8	88,2
Autres (candidats libres,...)						
présents	27 996	13 037	329	2 411	44	117
admis	21 270	7 926	234	1 096	7	17
taux de réussite	76,0	60,8	71,1	45,5	15,9	14,5
Total des candidats						
présents	173 308	242 040	10 545	27 790	2 463	1 915
admis	137 977	181 638	8 947	19 037	1 880	1 537
taux de réussite	79,6	75,0	84,8	68,5	76,3	80,3
dont filles :						
présentes	74 759	104 587	4 677	17 872	1 065	1 066
admisses	60 637	84 198	4 135	12 176	878	948
taux de réussite	81,1	80,5	88,4	68,1	82,4	88,9
dont garçons :						
présents	98 549	137 453	5 868	9 918	1 398	849
admis	77 340	97 440	4 812	6 861	1 002	589
taux de réussite	78,5	70,9	82,0	69,2	71,7	69,4
Domaine de spécialités						
production	76 241	69 054	4 932	5 751	1 771	296
services	61 736	112 584	4 015	13 286	109	1 241
Part du domaine des services (%)	44,7	62,0	44,9	69,8	5,8	80,7

ns : non significatif.

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

Présentation

À la session 2007, 150 700 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur et 101 400 ont été admis. La baisse des effectifs amorcée à la session 2005 se poursuit avec une diminution de plus de 4 600 candidats cette année. La baisse du nombre des lauréats est moins importante que celle des candidats en raison d'une hausse du taux de réussite de 1,5 point (67,3 % contre 65,8 %).

Les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des présentés, le domaine des échanges et de la gestion en accueille près de la moitié.

Si les femmes ne représentent que 13 % des candidats dans les spécialités de la production, elles sont largement majoritaires dans celles des services (66 %). Leur taux de réussite est plus élevé que celui des hommes dans presque tous les domaines de spécialité.

Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (61 %). Les apprentis poursuivent leur progression et leur part atteint 10,5 %. À l'inverse, le nombre de candidats en formation continue diminue.

Plus de la moitié des présentés sont titulaires d'un baccalauréat technologique et plus du quart d'un baccalauréat général. La part des bacheliers professionnels continue de croître, passant de 10,4 % des candidats en 1999 à 17,1 % en 2007. La réussite dépend de plusieurs facteurs : les candidats issus d'une formation scolaire (STS) ou titulaires d'un baccalauréat général ou préparant un BTS du domaine de la production enregistrent les scores les plus élevés.

Il existe des disparités territoriales en termes de succès : les académies de Nantes et de Rennes se situent en tête du classement (respectivement 75,5 % et 75 %), loin devant l'Île-de-France, la Corse, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. L'écart entre les scores extrêmes, entre académies, dépasse 26 points.

Définitions

- **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.
- **STS.** Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).
- **CFA.** Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).
- **GRETA.** Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).
- **Apprentissage.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).
- **Formation continue.** Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).
- **Formation individuelle.** Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.
- **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2007, hors BTS agricole.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 08.23.

Sources : Système d'information OCEAN.

Les diplômes de BTS : présentation générale

[1] Effectifs en BTS selon la spécialité en 2007 (France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			% de femmes / présents
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présentes	Admises	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	9 952	7 568	76,0	536	432	80,6	10 488	8 000	76,3	5,1
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	12	9	75,0	5	4	80,0	17	13	76,5	29,4
22 Transformations	3 102	2 320	74,8	1 562	1 187	76,0	4 664	3 507	75,2	33,5
23 Génie civil, construction et bois	3 591	2 614	72,8	1 023	735	71,8	4 614	3 349	72,6	22,2
24 Matériaux souples	76	51	67,1	853	714	83,7	929	765	82,3	91,8
25 Mécanique, électricité, électronique	13 715	9 936	72,4	646	495	76,6	14 361	10 431	72,6	4,5
2 Domaines technico-professionnels de la production	30 448	22 498	73,9	4 625	3 567	77,1	35 073	26 065	74,3	13,2
31 Echanges et gestion	26 613	16 756	63,0	44 300	29 164	65,8	70 913	45 920	64,8	62,5
dont 31209 Management des unités commerciales	8 996	5 363	59,6	11 247	7 491	66,6	20 243	12 854	63,5	55,6
de gestion PME PMI	2 172	1 321	60,8	11 072	6 786	61,3	13 244	8 107	61,2	83,6
31406 Comptabilité et gestion des organismes	5 078	3 153	62,1	8 174	5 154	63,1	13 252	8 307	62,7	61,7
32 Communication et information	8 357	5 370	64,3	17 198	11 381	66,2	25 555	16 751	65,5	67,3
dont 32405 Assistant de direction	225	135	60,0	10 827	6 781	62,6	11 052	6 916	62,6	98,0
33 Services aux personnes	3 956	2 547	64,4	14 706	9 778	66,5	18 662	12 325	66,0	78,8
34 Services à la collectivité	329	223	67,8	194	105	54,1	523	328	62,7	37,1
3 Domaines technico-professionnels des services	39 255	24 896	63,4	76 398	50 428	66,0	115 653	75 324	65,1	66,1
Total BTS	69 703	47 394	68,0	81 023	53 995	66,6	150 726	101 389	67,3	53,8

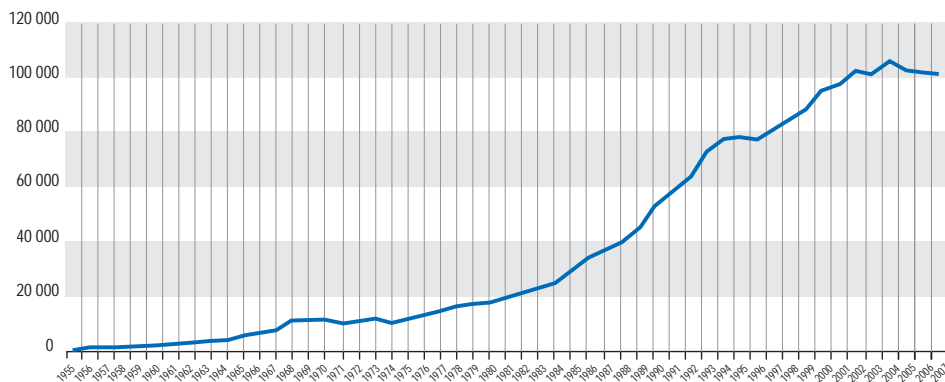
[2] Effectifs en BTS selon le mode de formation en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite
Scolaires (STS)	91 949	68 896	74,9
public	64 210	49 016	76,3
privé sous contrat	19 079	15 041	78,8
privé hors contrat	8 660	4 839	55,9
Apprentissage (CFA)	15 945	10 998	69,0
Formation continue (GRETA...)	27 425	15 734	57,4
Enseignement à distance	2 922	1 041	35,6
Individuels	12 485	4 720	37,8
Total BTS	150 726	101 389	67,3

[3] Effectifs selon le diplôme initial en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite
Baccalauréat général	39 625	31 302	79,0
série L	9 623	7 287	75,7
série ES	16 726	13 494	80,7
série S	13 276	10 521	79,2
Baccalauréat technologique	78 812	54 119	68,7
série STT	47 488	31 118	65,5
série STI	22 673	17 251	76,1
série STL	3 210	2 106	65,6
série SMS	2 985	1 765	59,1
série hôtellerie	1 480	1 123	75,9
autres séries	976	756	77,5
Baccalauréat professionnel	25 743	12 626	49,0
domaine de la production	8 458	4 975	58,8
domaine des services	17 285	7 651	44,3
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	6 546	3 342	51,1
Total BTS	150 726	101 389	67,3

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (France métropolitaine + DOM)



Présentation

À la session 2007, les services regroupent près des trois quarts des admis au BTS. Deux groupes de spécialités : "commerce, vente" et "comptabilité, gestion" concentrent à eux seuls 40% des lauréats.

Les spécialités liées à la production, moins attractives, accueillent des candidats essentiellement en "commandes de transformations industrielles" et "électricité, électronique".

Le léger fléchissement des effectifs de diplômés par rapport à la session 2006 résulte d'évolutions différentes selon les groupes de spécialités. Ainsi, dans le domaine des services, les spécialités "santé", "travail social", "finances, banque, assurance" et "commerce, vente" se développent alors que les groupes "comptabilité, gestion", "informatique" et "secrétariat, bureautique" régressent.

Comme les années précédentes, les taux de réussite en production sont plus élevés que dans les services (74,3 % contre 65,1 %).

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (53 %). Leur part dépasse les 90 % dans des spécialités relevant du domaine des services ("coiffure, esthétique", "secrétariat, bureautique" et "travail social") mais, également, de la production ("matériaux souples", "textile" et "habillement"). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans quatorze groupes du secteur de la production ainsi qu'en "informatique".

Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Cependant, elles enregistrent un score final moins élevé. Ce phénomène est lié à la répartition des candidates dans les différents domaines : elles sont majoritairement présentes dans les spécialités où les taux de réussite sont les plus faibles.

Définitions

- **BTS.** Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.
- **STS.** Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).
- **CFA.** Centres de formation d'apprentis (voir 5.1).
- **GRETA.** Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).
- **Apprentissage.** Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).
- **Formation continue.** Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).
- **Formation individuelle.** Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.
- **Champ de l'enquête.** Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2007, hors BTS agricole.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 08.23.

Sources : Système d'information OCEAN.

[1] Répartition des candidats admis au BTS selon la spécialité de la formation (France métropolitaine + DOM)

		2006		2007					
Groupes de spécialités de formation		Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spécialité	Taux de réussite (%)	Part des femmes (%) / admis	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200	Technologies industrielles fondamentales	1 597	78,0	1 531	1,5	77,9	15,6	77,0	83,6
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	6 307	70,6	6 469	6,4	75,9	3,0	75,9	77,2
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	29	70,7	13	-	76,5	30,8	75,0	80,0
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	148	83,1	128	-	77,1	29,7	73,2	88,4
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	403	74,2	423	-	74,9	67,4	72,3	76,2
222	Transformations chimiques et apparentées	1 296	76,2	1 227	1,2	75,7	62,3	75,4	75,9
223	Métallurgie	448	72,7	427	-	72,5	4,7	73,6	55,6
224	Matériaux de construction, verre, céramique	26	78,8	34	-	79,1	76,5	100,0	74,3
225	Plasturgie, matériaux composites	282	74,0	300	-	76,3	9,7	76,1	78,4
226	Papier, carton	41	69,5	46	-	80,7	15,2	78,0	100,0
227	Énergie, génie climatique	891	74,6	922	-	74,9	2,0	74,9	75,0
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 578	69,5	1 700	1,7	70,8	31,2	71,6	69,0
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	829	74,5	873	-	73,4	12,5	73,0	76,2
232	Bâtiment : construction et couverture	74	64,3	95	-	76,6	7,4	75,9	87,5
233	Bâtiment : finitions	132	77,2	150	-	81,1	37,3	77,7	87,5
234	Travail du bois et de l'ameublement	484	71,5	531	-	74,4	6,2	73,9	82,5
240	Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	427	74,3	424	-	82,8	94,3	68,6	83,9
241	Textile	125	82,8	102	-	85,7	91,2	45,0	93,9
242	Habillement	236	76,6	239	-	80,2	92,5	85,7	79,8
250	Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	3 622	72,0	3 486	3,4	72,1	7,4	71,6	78,2
252	Moteurs et mécanique auto	1 112	64,3	1 157	1,1	65,7	2,5	65,5	76,3
253	Mécanique aéronautique et spatiale	88	69,3	79	-	66,9	6,3	68,5	50,0
254	Structures métalliques	661	69,6	680	-	72,1	3,2	71,7	88,0
255	Électricité, électronique	5 532	76,2	5 029	5,0	75,0	3,6	75,1	74,5
Total des spécialités de la production		26 368	72,8	26 065	25,7	74,3	13,7	73,9	77,1
311	Transport, manutention, magasinage	890	66,8	870	-	64,5	33,2	66,2	61,4
312	Commerce, vente	22 053	64,7	22 812	22,5	67,7	57,1	64,2	70,5
313	Finances, banque, assurances	5 214	60,4	5 824	5,7	62,2	67,0	59,1	63,9
314	Comptabilité, gestion	18 234	64,1	16 414	16,2	61,9	72,7	61,7	62,0
320	Spécialités plurivalentes de la communication	2 294	69,0	2 397	2,4	72,7	78,8	63,9	75,5
321	Journalisme et communication	101	92,7	89	-	90,8	85,4	92,9	90,5
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	397	75,9	394	-	75,3	42,4	72,3	79,9
323	Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	1 848	65,3	1 732	1,7	62,7	48,2	60,8	64,8
324	Secrétariat, bureautique	8 437	60,2	8 229	8,1	64,4	97,7	64,4	64,4
326	Informatique, traitement de l'information	4 271	62,5	3 910	3,9	64,1	9,7	64,7	59,3
331	Santé	2 706	54,8	3 033	3,0	57,0	70,3	57,1	56,9
332	Travail social	2 297	59,0	2 606	2,6	66,0	97,3	61,2	66,1
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	5 727	71,1	5 744	5,7	73,5	72,7	69,6	75,1
336	Coiffure, esthétique et autres soins	959	60,5	942	-	59,7	99,3	70,0	59,7
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	358	67,3	328	-	62,7	32,0	67,8	54,1
Total des spécialités des services		75 786	63,6	75 324	74,3	65,1	66,9	63,4	66,0
Ensemble des spécialités		102 154	65,8	101 389	100,0	67,3	53,3	68,0	66,6

Présentation

En 2005-2006, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 46 103, dont 27 053 dans le secteur tertiaire (58,7 %) et 19 050 dans le secteur secondaire (41,3 %) [1].

Le nombre de diplômes délivrés, qui diminuait depuis 2002-2003, augmente légèrement en 2005-2006 (+ 0,7 %). Cette augmentation est essentiellement due à la forte progression du nombre de diplômés dans le secteur secondaire (+ 4,5 %) tandis que dans le secteur tertiaire, la baisse observée les années précédentes se poursuit en 2005-2006 (- 1,8 %).

La proportion de femmes diplômées en 2005-2006 est de 41,4 %. Après avoir progressé jusqu'en 2002-2003 pour atteindre 43,3 %, leur part parmi l'ensemble des diplômés diminue pour se situer au même niveau qu'en 1999-2000 (41,3 %). Les étudiantes représentent seulement 22,4 % des diplômés du secteur secondaire, où leur part reste assez stable. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur tertiaire (54,9 %). Cette proportion, qui s'est infléchie de 2,3 points par rapport à 2002-2003, est en légère hausse par rapport à 2004-2005 (+ 0,2 point) [2].

Définitions

■ **Champ.** L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les diplômes post-DUT, les DNTS (diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2005-2006, 951 diplômes post-DUT ont été délivrés.

■ **Les spécialités de formation.** La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément au dernier arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie du 28 août 2006, publié au Journal officiel du 6 septembre 2006.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

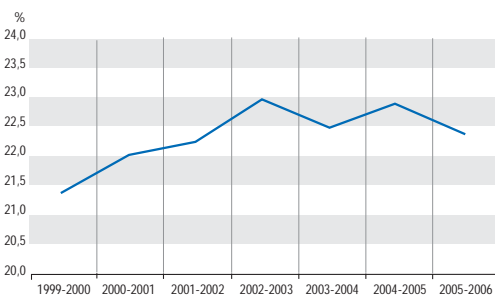
[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

	1999 2000		2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	
	Ensemble	dont femmes	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	dont femmes
Chimie	1 505	810	1 481	1 471	1 484	1 408	1 377	1 407	800
Génie biologique	2 724	1 741	2 719	2 727	2 713	2 722	2 646	2 710	1 770
Génie chimique - génie des procédés	388	119	406	424	420	380	390	383	131
Génie civil	1 565	161	1 504	1 597	1 527	1 542	1 619	1 923	230
Génie des télécommunications et réseaux (1)	986	100	1 116	1 209	1 150	1 273	1 137		
Génie du conditionnement et de l'emballage				48	59	79	85	80	37
Génie électrique et informatique industrielle	4 289	252	4 149	4 149	4 096	3 743	3 541	3 442	193
Génie industriel et maintenance	927	30	979	932	947	865	774	794	43
Génie mécanique et productique	3 177	168	3 204	3 068	2 824	2 852	2 664	2 782	152
Génie thermique et énergie	671	54	628	596	598	490	559	650	44
Hygiène, sécurité et environnement	523	165	564	617	617	606	605	697	226
Mesures physiques	2 215	481	2 162	2 054	1 932	1 770	1 791	1 903	389
Métrologie, contrôle, qualité (1)	31	11	29	42	28	41	37		
Organisation et génie de la production (1)	807	159	828	841	842	798	690		
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)								737	133
Réseaux et télécommunications (1)								1 226	68
Science et génie des matériaux	331	52	342	326	298	312	322	316	43
Ensemble secteur secondaire	20 139	4 303	20 111	20 101	19 535	18 881	18 237	19 050	4 259
Carrières juridiques	835	704	891	963	910	924	829	936	810
Carrières sociales	879	606	913	1 148	1 164	1 102	1 259	1 147	897
Gestion des entreprises et des administrations	388	295	383	524	531	527	574	605	429
Gestion administrative et commerciale	8 858	5 569	8 671	8 773	8 673	8 642	8 479	8 463	5 214
Gestion, logistique et transport	1 401	649	1 410	1 363	1 308	1 181	1 170	1 172	461
Information - communication	2 023	1 612	2 093	2 052	2 088	2 018	2 030	1 914	1 519
Informatique	3 832	637	4 017	4 029	3 817	3 671	3 303	3 107	307
Services et réseaux de communications	516	163	663	809	1 037	1 231	1 187	1 257	305
Statistique et traitement informatique des données	640	354	635	634	613	561	525	509	226
Techniques de commercialisation	7 967	4 736	8 210	8 481	8 466	8 280	8 206	7 943	4 681
Ensemble secteur tertiaire	27 339	15 325	27 886	28 776	28 607	28 137	27 562	27 053	14 849
Total	47 478	19 628	47 997	48 877	48 142	47 018	45 799	46 103	19 108

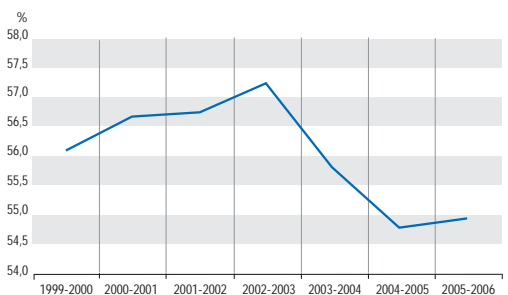
(1) Les spécialités "Organisation et génie de la production" et "Métrologie contrôle qualité" ont été fusionnées en une seule spécialité "Qualité, logistique industrielle et organisation" en 2005-2006, et la spécialité appelée "Génie des télécommunications et réseaux" avant 2005-2006 est désormais dénommée "Réseaux et télécommunications".
Remarque - Les spécialités de formations présentées dans ce tableau ne sont pas classées selon la même nomenclature que celles du tableau équivalent de l'édition 2007, qui faisait référence à la Nomenclature des spécialités de formation. Les données par spécialité ne sont donc pas identiques.

[2] Évolution de la part des femmes diplômées d'un DUT dans les secteurs tertiaire et secondaire depuis 1999-2000 (France métropolitaine + DOM)

Secteur secondaire



Secteur tertiaire



Présentation

Parmi les étudiants qui se sont inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2003, 75,4 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent, dont 65,1 % en deux ans lorsqu'ils ne se sont pas réorientés. Une année supplémentaire est nécessaire à 7,9 % des étudiants qui n'ont pas changé de filière en IUT.

Très peu d'inscrits changent d'orientation et augmentent donc faiblement le nombre de diplômés, que ce soit dans les deux premières années (0,5 %), ou à la suite d'un redoublement (1,9 %) [1].

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (67,0 %). En particulier, les chances de succès dans les spécialités "Information communication" (79,3 %) et "Carrières sociales" (78,4 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en "Gestion logistique et transport" (57,5 %) et "Informatique" (57,0 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production : ainsi, pour les étudiants qui n'ont pas changé de filière d'IUT, les chances de succès en "Génie biologique" sont de 73,8 %, alors qu'elles ne s'élèvent qu'à 55,5 % en "Génie électrique et informatique industrielle".

Sur trois années, pour l'ensemble des étudiants, les chances de succès dans le secteur des services demeurent supérieures à celles du secteur de la production (75,5 %, contre 75,1%), mais l'écart de réussite entre les deux secteurs est moins élevé qu'en deux ans (67,6 % et 62,9 %).

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des titulaires d'un baccalauréat général est très forte (74,2 %), les bacheliers économiques et scientifiques y ont les résultats les plus élevés (74,4 % et 74,2 %). Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux représentés presque exclusivement par des titulaires d'un baccalauréat scientifique est également important (70,7 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux est semblable dans les deux secteurs (81,5 % et 81,6 %).

Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans le secteur des services (57,4 %) que dans celui de la production (50,8 %). Cependant, leur réussite cumulée en trois ans augmente nettement par rapport à celle en deux ans et atteint le même niveau dans les deux secteurs (respectivement 66,7 % et 65,8 %).

En revanche, les chances de succès des bacheliers professionnels sont beaucoup plus réduites : 40,2 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services. En trois ans, cette part demeure assez faible : 48,1 % et 40,8 % [2].

Définitions

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (55 300 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2003 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité de droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Les spécialités de formation.** La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément au dernier arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie du 28 août 2006, publié au Journal officiel du 6 septembre 2006.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur de formation professionnelle et spécialité (%)
(France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Effectif total	En deux ans (%)		En trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)
			dont sans réorientation		dont sans réorientation	
Chimie	1 674	65,4	65,2	13,3	11,5	78,7
Génie biologique	2 991	74,5	73,8	6,5	5,2	81,0
Génie chimique - génie des procédés	489	65,8	65,4	11,9	8,8	77,7
Génie civil	2 082	65,9	65,5	10,5	9,2	76,4
Génie des télécommunications et réseaux	1 684	56,5	56,4	14,7	7,2	71,2
Génie du conditionnement et de l'emballage	97	ns	ns	ns	ns	ns
Génie électrique et informatique industrielle	4 806	55,9	55,5	14,9	12,4	70,8
Génie industriel et maintenance	973	58,3	58,1	9,6	8,3	67,8
Génie mécanique et productique	3 536	60,9	60,4	13,0	11,7	74,0
Génie thermique et énergie	742	59,2	58,6	14,2	13,5	73,3
Hygiène sécurité environnement	749	69,3	68,5	6,5	5,2	75,8
Mesures physiques	2 229	63,4	62,9	16,7	13,5	80,2
Métrologie contrôle qualité	30	ns	ns	ns	ns	ns
Organisation génie de la production	833	63,6	63,4	8,9	6,7	72,5
Sciences et génie des matériaux	388	71,1	71,1	9,5	8,0	80,7
Ensemble du secteur de la production	23 303	62,9	62,4	12,3	10,0	75,1
Carrières juridiques	1 137	61,7	61,6	8,1	6,6	69,8
Carrières sociales	1 225	78,9	78,4	3,7	3,5	82,5
Gestion administrative et commerciale	715	68,4	67,8	8,0	7,3	76,4
Gestion des entreprises et des administrations	9 806	66,2	65,5	8,6	7,0	74,8
Gestion logistique et transport	1 510	58,1	57,5	9,3	7,9	67,4
Information communication	1 823	79,4	79,3	3,4	2,3	82,8
Informatique	4 257	57,8	57,0	14,0	9,5	71,7
Services et réseaux de communication	1 414	71,0	70,8	7,7	5,9	78,7
Statistiques et traitement informatique des données	612	59,8	59,6	17,5	13,6	77,3
Techniques de commercialisation	9 498	71,7	71,1	5,3	4,6	77,0
Ensemble du secteur des services	31 997	67,6	67,0	8,0	6,3	75,5
Ensemble des étudiants	55 300	65,6	65,1	9,8	7,9	75,4

Remarque - La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est donc pas publiée.

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans par secteur de formation professionnelle et filière de baccalauréat (%) (France métropolitaine + DOM)

Filières de baccalauréat	Effectifs	IUT secteur de la production			IUT secteur des services			
		Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Effectifs	Deux ans (%)	Trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	59	ns	ns	ns	1 833	72,3	4,5	76,8
Économique	85	ns	ns	ns	11 355	74,4	6,9	81,3
Scientifique	14 813	70,8	10,9	81,7	7 967	74,2	8,6	82,8
Baccalauréat général	14 957	70,7	10,9	81,6	21 155	74,2	7,3	81,5
Techno. STI	5 953	49,8	15,5	65,3	745	52,8	14,1	66,8
Techno. STT	85	ns	ns	ns	8 302	57,5	9,0	66,5
Autres	1 093	57,7	12,7	70,4	264	ns	ns	73,1
Baccalauréat technologique	7 131	50,8	15,0	65,8	9 311	57,4	9,4	66,7
Baccalauréat professionnel	245	ns	ns	40,8	599	40,2	7,8	48,1
Ensemble des bacheliers	22 333	63,9	12,2	76,1	31 065	68,5	7,9	76,4
Dispensés	970	39,2	13,4	52,6	932	37,0	9,3	46,4
Ensemble des étudiants	23 303	62,9	12,3	75,1	31 997	67,6	8,0	75,5

Remarque - La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est donc pas publiée.

Présentation

En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2006. En cursus licence, plus de quatre diplômes sur dix ont été délivrés dans ces filières. Les licences professionnelles font figure d'exception puisque près de la moitié ont été délivrées en sciences. En cursus master, un diplôme sur trois a été délivré en lettres, langues et sciences humaines en 2006.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des principaux diplômes de licence ou de master en 2005-2006. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en STAPS et en sciences, et majoritaires dans les autres disciplines et notamment en lettres-langues et sciences humaines. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2006 est comparable à celle parmi les inscrits aux années terminales de ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 4 diplômés sur 10.

En 2005-2006, 10 045 thèses de doctorat ont été soutenues, dont 6 sur 10 en sciences. Le nombre de thèses soutenues dans la filière STAPS reste faible (78). Les femmes ont soutenu 4 179 thèses, soit 41,6 % des thèses soutenues, en très légère progression par rapport à la session 2005. Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines où elles représentent 55,1 % des diplômés. Comme dans les autres cursus, c'est en sciences et en STAPS que leur part est la plus faible (respectivement 35,4 % et 35,9 %).

Pour les formations de santé, plus d'un diplôme de docteur sur deux a été délivré à une femme en 2006.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Diplômes de la session 2006 non mentionnés dans les tableaux :** la capacité en droit (591 diplômés), le DAEU (5 044 diplômés), les magistères (820 diplômés). Les diplômés d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.13 et 8.14.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** En 2005-2006, 93 établissements de France métropolitaine et des DOM (81 universités, 4 établissements assimilés, les 2 CUFR, les 3 INP et les 3 universités technologiques) ont délivré des diplômes LMD, contre 72 l'année précédente. Les évolutions entre disciplines sont difficilement interprétables.

■ **Diplômes des écoles d'ingénieurs et de commerce.** Voir la page 8.18.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires).** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire. Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7044.

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés dans les disciplines non médicales à la session 2006 (France métropolitaine + DOM, France métropolitaine)

	DEUG		DEUG intermédiaire		DEUST		Licences		Licences LMD		Licences prof.	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	157	79,0	14 107	72,1	161	73,9	247	77,3	17 288	70,6	829	64,9
Économie, gestion	1 003	63,9	6 368	50,8	251	63,3	3 610	58,6	12 979	54,0	9 427	59,8
Administration économique et sociale	125	62,4	4 752	64,2	40	45,0	121	62,8	6 557	65,0	1 520	60,0
Lettres, langues et sciences humaines	824	76,2	46 110	77,3	497	70,6	2 212	74,8	59 539	77,4	3 978	58,2
Sciences	424	46,0	19 159	49,2	506	27,9	2 807	34,3	25 355	44,3	13 865	24,7
STAPS	52	30,8	5 879	36,6	479	48,6	53	47,2	7 323	37,0	335	39,4
France métropolitaine + DOM	2 585	65,1	96 375	66,1	1 934	52,8	9 050	55,5	129 041	64,7	29 954	43,3
France métropolitaine	1 570	62,2	95 078	66,1	1 871	51,7	8 066	53,0	127 532	64,7	29 691	43,3
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2006	3 532	62,0	-	-	2 249	50,6	12 365	55,0	181 596	61,4	33 837	42,8

	Maîtrise		Maîtrise intermédiaire		DEA / master recherche		DESS / master professionnel		Master indifférencié	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	500	71,0	15 591	69,9	4 664	63,6	11 632	68,0	447	47,9
Économie, gestion	4 375	57,9	15 009	55,9	1 963	47,6	20 725	53,5	226	51,3
Administration économique et sociale	403	56,8	2 369	65,1	48	54,2	1 639	56,8	-	-
Lettres, langues et sciences humaines	1 353	61,9	34 006	74,5	9 544	65,0	15 324	75,8	1 012	65,8
Sciences	2 538	27,5	19 806	38,9	9 246	37,1	14 466	33,2	1 231	44,1
STAPS	15	33,3	1 893	36,6	192	36,5	907	34,4	12	50,0
France métropolitaine + DOM	9 184	50,8	88 674	61,5	25 657	53,1	64 693	56,7	2 928	52,8
France métropolitaine	8 365	49,8	88 255	61,5	25 464	53,0	64 405	56,7	2 928	52,8
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2006	11 344	51,8	-	-	37 108	54,8	75 375	55,6	-	-

Cursus doctorat	Effectifs	% femmes
Droit, sciences politiques	676	46,4
Économie, gestion	545	39,4
Administration économique et sociale	-	-
Lettres, langues et sciences humaines	2 639	55,1
Sciences	6 107	35,4
STAPS	78	35,9
France métropolitaine + DOM	10 045	41,6
France métropolitaine	9 999	41,5

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2006 (France métropolitaine + DOM)

	Médecine		Odontologie		Pharmacie	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Diplôme de docteur	3 354	55,7	939	55,5	2 497	69,1
Diplôme de fin de deuxième cycle	3 828	59,9	-	-	2 115	73,0
Capacité en médecine	2 190	39,2	-	-	-	-
DES, DIS, DESC	2 048	50,0	4	25,0	184	69,6
AFS, AFSA	1 163	37,0	-	-	15	53,3
DE sage-femme	736	93,6	-	-	-	-
DEUST	92	66,3	-	-	48	72,9
DESS	-	-	-	-	4	25,0
Doctorats	265	50,6	10	30,0	169	53,3
Master LMD	-	-	-	-	54	90,7
France métropolitaine + DOM	13 676	53,8	953	55,1	5 032	70,2

Présentation

Toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent désormais des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). En 2004-2005, ce n'était le cas que pour 72 d'entre elles. Le nombre de diplômes de l'ancien système délivrés est dorénavant très faible tandis que ceux de licences LMD et de masters LMD explosent.

Ainsi, en 2005-2006, 129 041 licences LMD ont été délivrées, soit près de dix fois plus qu'en 2003-2004. En deux ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 544 et 2 415 (2003-2004) à 25 279 et 62 786 (2005-2006).

A contrario, seulement 4 519 DEUG-DEUST ont été délivrés (soit 25 fois moins qu'en 2003-2004) et 9 184 maîtrises (soit dix fois moins qu'en 2003-2004).

Par ailleurs, en 2005-2006, 96 375 DEUG intermédiaires (contre 63 189 en 2004-2005) et 88 974 maîtrises intermédiaires (contre 54 137) ont été délivrés à des étudiants validant respectivement leur deuxième année de licence LMD ou leur première année de master LMD.

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 620 à la session 2001 à 29 954 à la session 2006, soit une augmentation de plus de 50 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit depuis la session 2001 mais reste soutenu (+ 25 % à la session 2006 par rapport à la session précédente).

Le nombre de docteurs augmente de 8,3 % en 2006. Cette augmentation concerne les doctorats de sciences (+ 6,7 %), de lettres (+ 14,6 %) et de sciences économiques (+ 14,0 %). En revanche, le nombre de thèses soutenues en droit - sciences politiques diminue de 2,6 %.

Définitions

■ **Champ de l'enquête.** L'enquête est effectuée dans les universités, les universités de technologie, les Instituts nationaux polytechniques, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, et l'École du paysage de Blois. Elle recense les diplômes nationalement habilités, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

■ **Diplômes de la session 2006 non mentionnés dans le tableau :** la capacité en droit (591 diplômés), le DAEU (5 044 diplômés), les magistères (820 diplômés). Les diplômes d'IUP sont comptés avec les DEUG, licences et maîtrises. Les DUT apparaissent dans les pages 8.13 et 8.14.

■ **Nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD).** En 2005-2006, 93 établissements de France métropolitaine et des DOM (81 universités, 4 établissements assimilés, les 2 CUFR, les 3 INP et les 3 universités technologiques) ont délivré des diplômes LMD, contre 72 l'année précédente. Les évolutions entre disciplines sont difficilement interprétables.

■ **Cursus licence.** Il s'agit des trois premières années d'études supérieures.

■ **Cursus master.** Il permet, dans un même domaine de formation, d'organiser une palette de parcours facilitant l'orientation progressive des étudiants, soit dans une voie à dominante professionnelle débouchant sur un "master professionnel", soit dans une voie à dominante recherche débouchant sur un "master recherche".

■ **Cursus doctorat.** À vocation recherche, il conduit à la thèse.

■ **Diplômes d'ingénieurs et des écoles de commerce.** Voir la page 8.18.

■ **Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires).** Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire. Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire.

Avertissement : Le tableau de l'édition 2007 de Repères et références statistiques (p. 249) équivalent au tableau ci-contre comportait des valeurs erronées. Sa version corrigée figure dans l'édition 2007 mise en ligne sur le site du ministère (référence : 8.12).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7044.

Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Les diplômes universitaires : évolution

[1] Évolution du nombre de diplômes de l'enseignement supérieur universitaire
(France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	STAPS	Ensemble
DEUG-DEUST	1982	9 764	4 959	2 597	22 361	10 384	1 076	51 141
	1990	12 355	7 747	6 080	39 127	21 096	1 948	88 353
	2000	16 606	10 720	6 601	54 550	28 960	7 263	124 700
	2003	15 057	11 500	6 453	52 484	25 843	7 680	119 017
	2004	13 620	11 045	6 371	50 253	23 481	6 176	110 946
	2005	5 792	5 853	2 466	23 220	9 042	1 908	48 281
	2006	318	1 254	165	1 321	930	531	4 519
DEUG intermédiaires	2005	8 846	4 147	2 808	27 844	13 966	5 578	63 189
	2006	14 107	6 368	4 752	46 110	19 159	5 879	96 375
Licences	1982	8 912	4 029	1 908	19 191	8 587	1 125	43 752
	1990	11 424	5 400	4 502	31 703	16 729	1 567	71 325
	2000	18 213	11 381	6 393	61 937	30 435	6 658	135 017
	2003	16 911	13 631	7 015	60 269	28 791	6 820	133 437
	2004	14 785	14 000	7 249	56 794	25 402	5 084	123 314
	2005	6 317	9 458	3 067	29 081	9 914	1 372	59 209
	2006	247	3 610	121	2 212	2 807	53	9 050
Licences professionnelles	2003	302	3549	313	1 677	6951	129	12 921
	2004	462	4950	571	2 229	8 789	141	17 142
	2005	704	6883	1080	3 237	11 697	273	23 874
	2006	829	9 427	1 520	3 978	13 865	335	29 954
	2007	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763	13 993
Licences LMD	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 703	5 698	82 712
	2006	17 288	12 979	6 557	59 539	25 355	7 323	129 041
	2007	6 978	3 704	967	10 357	8 180	34	30 220
Maîtrises	1990	9 710	7 060	3 397	16 308	14 325	369	51 169
	2000	16 563	14 369	4 661	29 423	26 433	1 855	93 304
	2003	16 906	17 087	5 356	31 889	23 791	2 149	97 178
	2004	14 699	17 419	5 457	32 137	22 369	2 065	94 146
	2005	6 293	11 085	2 465	16 857	6 956	432	44 088
	2006	500	4 375	403	1 353	2 538	15	9 184
	2007	9 399	7 593	1 277	19 106	15 105	1 657	54 137
Maîtrises intermédiaires	2006	15 591	15 009	2 369	34 006	19 806	1 893	88 674
	2007	1 393	2 874	-	1 819	293	-	6 379
	1990	2 794	4 773	-	2 562	2 495	-	12 624
DESS	2000	5 900	10 479	444	7 742	7 805	242	32 612
	2003	8 574	15 480	591	10 748	11 221	560	47 174
	2004	8 149	16 313	679	10 899	10 840	471	47 351
	2005	3 364	6 920	341	4 727	3 350	110	18 812
	2006	188	969	35	530	185	-	1 907
	2007	23	361	-	387	1 529	115	2 415
	2008	7 218	12 314	739	8 241	10 312	591	39 415
Masters professionnels	2006	11 444	19 756	1 604	14 794	14 281	907	62 786
	1982	2 162	1 292	-	5 058	6 304	-	14 816
	1990	3 047	1 557	-	5 843	9 466	111	20 024
DEA	2000	5 042	1 588	-	7 459	9 227	112	23 428
	2003	5 181	1 920	-	8 858	10 730	130	26 819
	2004	5 207	2 183	-	9 272	9 584	93	26 339
	2005	2 342	945	-	5 282	1 923	24	10 516
	2006	68	25	-	250	35	-	378
	2007	726	150	-	245	1 334	89	2 544
	2008	2 619	1 223	118	4 695	8 262	144	17 061
Masters recherche	2006	4 596	1 938	48	9 294	9 211	192	25 279
	2007	186	35	-	51	299	10	581
	2008	447	226	-	1 012	1 231	12	2 928
Masters indifférenciés	1982	478	559	-	2 099	3 916	-	7 052
	1990	521	411	-	1 513	4 705	11	7 161
	2000	1 254	637	-	2 449	5 621	30	9 991
	2003	681	436	1	2 121	4 799	49	8 087
	2004	816	487	3	2 274	5 283	68	8 931
	2005	694	478	-	2 303	5 726	76	9 277
	2006	676	545	-	2 639	6 107	78	10 045
Doctorats	1982	478	559	-	2 099	3 916	-	7 052
	1990	521	411	-	1 513	4 705	11	7 161
	2000	1 254	637	-	2 449	5 621	30	9 991
	2003	681	436	1	2 121	4 799	49	8 087
	2004	816	487	3	2 274	5 283	68	8 931
	2005	694	478	-	2 303	5 726	76	9 277
	2006	676	545	-	2 639	6 107	78	10 045

Présentation

Au bout de trois ans, 78,0 % des étudiants inscrits pour la première fois en troisième année de cursus licence (licences antérieures au schéma LMD et L3 proprement dites) à la rentrée universitaire 2003 ont obtenu leur diplôme. 67,2 % ont réussi en un an. Une année supplémentaire a été nécessaire à 8,4 % des inscrits qui ont redoublé sans changer de discipline ou d'établissement, 1,2 % des étudiants dans le même cas ont eu besoin de deux années complémentaires. En revanche, la contribution au nombre de diplômés des inscrits qui obtiennent la licence après un redoublement accompagné d'une réorientation est très faible (0,9 %) et elle l'est plus encore après deux années supplémentaires (0,3 %).

Parmi les bacheliers généraux, les titulaires d'un baccalauréat économique ont plus de chances de réussite en licence en un an (76,2 %) que les bacheliers scientifiques (72,5 %) ou littéraires (70,9 %). Ces taux restent néanmoins élevés au regard de la réussite moyenne de l'ensemble des étudiants et l'amplitude des écarts est assez modérée. En revanche, les chances de succès en un an sont beaucoup plus faibles pour les lauréats d'un baccalauréat technologique (58,8 %) ou professionnel (54,0 %). Les difficultés sont encore plus importantes pour les non-bacheliers, puisque seulement 35,3 % d'entre eux peuvent espérer obtenir leur diplôme en un an [1].

La réussite en un an des femmes est nettement plus élevée que celle des hommes : 70,8 % contre 60,7 %. C'est particulièrement le cas pour les bacheliers des séries scientifique (77,6 % contre 67,0 %) et économique (79,3 % contre 69,9 %). Seules les étudiantes titulaires d'un baccalauréat professionnel ont moins de chances de réussir que leurs homologues masculins, en un an comme en trois ans. Dans toutes les autres séries de baccalauréat, les taux de réussite cumulés en trois ans des femmes sont plus élevés [3].

C'est en Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers que les étudiants réussissent le mieux en un an (73,7 %). Viennent ensuite les STAPS (72,4 %). Dans certaines disciplines, les étudiants ont plus de difficultés : c'est le cas en Sciences fondamentales et applications et en Langues, où les chances de succès en un an sont les moins élevées (61,8 % et 60,4 %) [2].

La part supplémentaire des inscrits qui obtiennent leur diplôme suite à un redoublement est assez forte dans certaines disciplines, comme en Sciences fondamentales et applications (12,0 %) ou STAPS (9,9 %).

En revanche, quelle que soit la discipline considérée, très peu d'étudiants obtiennent leur licence à la troisième tentative. Sur les trois années cumulées, c'est en Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers et en STAPS que la réussite est la plus importante (83,9 %). À l'opposé, elle est inférieure à 75 % en Lettres-Arts et Langues, discipline où elle demeure la moins élevée (70,7 %).

Définitions

■ **Non-bacheliers.** Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU. Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

■ **Méthodologie.** L'étude de la réussite en licence est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (141 668 inscrits) entrant pour la première fois en licence générale, bidisciplinaire ou pluridisciplinaire, en L3 de la licence LMD, à la rentrée universitaire 2003, est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte.

→ Pour en savoir plus

– Note d'Information, 05.08. Les Dossiers, n° 161, MEN-DEPP, février 2005.

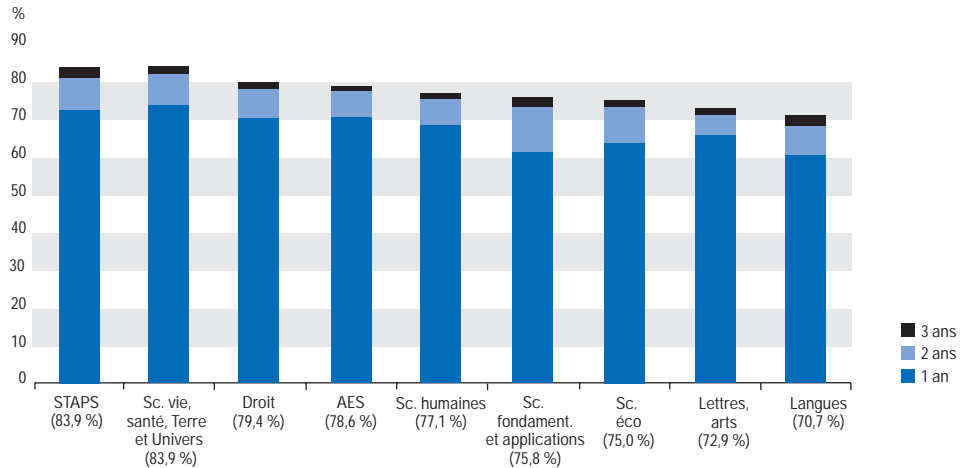
Sources : Enquêtes SISE, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

La réussite en troisième année de cursus licence

[1] Réussite en licence en un an, deux ans et trois ans selon la filière du baccalauréat (%) (France entière)

Filières de baccalauréat	Un an		Deux ans		Trois ans		Cumulée en trois ans
			dont sans réorientation		dont sans réorientation		
Littéraire	70,9		8,9	7,8	1,3	1,0	81,1
Économique	76,2		7,7	7,0	0,9	0,7	84,9
Scientifique	72,5		9,9	8,8	1,4	1,1	83,7
Baccalauréat général	73,1		8,9	8,0	1,2	1,0	83,2
Techno. STT	57,8		10,8	9,9	1,8	1,5	70,4
Autres techno.	60,2		11,0	10,2	1,5	1,2	72,7
Baccalauréat technologique	58,8		10,9	10,0	1,7	1,4	71,3
Baccalauréat professionnel	54,0		10,8	10,3	1,1	1,1	65,9
Ensemble baccalauréat	71,5		9,1	8,2	1,3	1,0	81,9
Dispensés	35,3		10,6	9,8	3,0	2,5	48,9
Ensemble	67,2		9,3	8,4	1,5	1,2	78,0

[2] Réussite en licence des étudiants qui ne se sont pas réorientés en un an, deux ans et trois ans, par discipline (%) (France entière)



[3] Réussite en un an, deux ans et trois ans par sexe et selon la filière du baccalauréat (%) (France entière)

Filières de baccalauréat	Un an		Deux ans		Trois ans		Cumulée en trois ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Littéraire	63,7	72,4	9,9	8,7	1,7	1,2	75,3	82,3
Économique	69,9	79,3	9,4	7,0	1,2	0,7	80,5	87,0
Scientifique	67,0	77,6	11,3	8,5	1,7	1,0	80,0	87,1
Baccalauréat général	67,3	76,0	10,5	8,1	1,6	1,0	79,4	85,1
Techno. STT	55,5	59,0	11,0	10,6	1,8	1,8	68,3	71,4
Autres techno.	55,9	64,9	11,5	10,4	1,7	1,2	69,1	76,5
Baccalauréat technologique	55,7	60,9	11,3	10,6	1,7	1,6	68,7	73,0
Baccalauréat professionnel	55,2	52,9	10,7	11,0	0,5	1,7	66,4	65,5
Ensemble baccalauréat	65,8	74,5	10,6	8,3	1,6	1,1	78,0	84,0
Dispensés	30,7	38,9	11,2	10,1	3,7	2,5	45,6	51,5
Ensemble	60,7	70,8	10,7	8,5	1,9	1,2	73,2	80,6

Présentation

À la session 2006, 27 700 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 24 600 en 2000, soit une hausse de 12,4 % en six ans. Après une période de progression jusqu'en 2001, puis de stagnation les trois années suivantes, le nombre de diplômes délivrés en 2005 a augmenté à nouveau. Il reste stable en 2006 (+ 0,1 % par rapport à l'année précédente). Cette stabilité est le résultat d'une baisse du nombre de diplômes délivrés dans les écoles privées (- 5,7 % depuis l'année dernière), compensée par l'augmentation de ceux délivrés par les établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) (+ 2,3 %) et des autres ministères (+ 1,1 %). La répartition des diplômés se modifie donc légèrement par rapport à 2005. Plus de la moitié des diplômés sont issus d'un établissement relevant du MESR (58,0 %, soit + 1,2 point). Ils sont toujours près de un cinquième à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou une collectivité locale (18,6 %) et moins d'un quart d'une école privée (23,4 %, soit - 1,4 point).

La part de femmes diplômées continue d'augmenter en 2006. Elles représentent désormais plus d'un quart des diplômés (25,6 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 27,8 % et 31,7 % de l'ensemble des diplômés délivrés) [1].

En 2006, 25 600 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985. Après une augmentation continue depuis 1999, l'année 2006 se caractérise par un léger recul du nombre de diplômés. Les diplômés visés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche représentent le contingent le plus important des titres délivrés (55,8 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce se stabilise : 47,4 % des diplômés 2006 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985 [2].

Définitions

■ **Diplômes d'ingénieurs.** Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des Centres d'études supérieures industrielles (CESI) et de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ne sont pas comptabilisés [1].

■ **Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP).** Anciennement intitulées "nouvelles formations d'ingénieur" (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2006, 3 400 élèves ont été diplômés *via* ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Presque deux diplômés sur trois sont issus de la formation initiale par apprentissage, un sur cinq de la formation initiale et un sur sept de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

■ **Visa du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** Une école reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans après l'avis de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

■ **MBA. Master of business administration.** Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, SISE.

Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, SISE.

Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs de 1985 à 2006 (1) (France métropolitaine)

	1985	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Écoles universitaires (2)	3 551	5 044	7 847	8 395	8 881	9 571	9 888	9 864	10 266	10 373	10 604
% femmes			26,5	25,6	25,7	28,0	25,7	27,4	27,7	27,7	27,8
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 262	5 098	5 237	5 467	5 156	5 346	5 383	5 316	5 441
% femmes			17,6	17,0	17,6	19,2	18,6	18,9	19,6	21,1	20,8
Total public MESR	6 865	8 935	13 109	13 493	14 118	15 038	15 044	15 210	15 649	15 689	16 045
% femmes	15,1	18,3	23,0	22,4	22,7	24,8	23,3	24,4	24,9	25,5	25,4
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 333	4 553	4 621	4 749	4 800	4 824	4 815	5 107	5 161
% femmes	16,9	20,2	24,4	28,4	27,6	27,3	29,0	30,1	29,0	30,9	31,7
Écoles privées	2 888	3 521	5 626	5 612	5 885	6 236	6 311	6 403	6 353	6 842	6 470
% femmes	16,0	17,9	19,8	19,3	19,5	19,1	19,1	21,3	21,0	21,0	21,4
Ensemble	13 003	16 080	23 068	23 658	24 624	26 023	26 155	26 437	26 817	27 638	27 676
% femmes	15,7	18,7	22,5	22,8	22,8	23,9	23,3	24,7	24,7	25,4	25,6

(1) Toutes les écoles d'ingénieurs décernant des diplômes sont situées en France métropolitaine.

(2) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce de 1985 à 2006 (France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Diplômes visés	4 071	5 580	8 600	7 937	8 825	10 553	10 477	11 923	12 062	13 219	14 307
% femmes	40,2	45,2	48,3	46,3	46,4	47,7	48,1	48,5	48,2	48,8	48,3
Certificats d'école	3 254	6 571	7 824	8 056	9 517	10 131	10 963	12 440	13 117	12 847	11 319
dont											
Mastères	-	-	1 223	1 211	1 730	1 961	2 294	2 439	2 153	2 624	2 754
MBA	-	-	958	1 091	1 303	1 379	1 481	1 792	1 872	1 925	1 690
Autres (1)	429	791	409	651	1 166	1 129	1 279	1 746	1 621	2 004	1 257
Total	7 325	12 151	16 424	15 993	18 342	20 684	21 440	24 363	25 179	26 066	25 626
% femmes	38,1	44,2	46,0	44,3	45,4	45,5	46,8	47,1	47,5	47,3	47,4

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

Présentation

Environ 730 milliers de jeunes ont interrompu pour la première fois leurs études autour de 2005, selon les dernières enquêtes françaises sur l'emploi (France métropolitaine). Parmi eux, 187 milliers ont un diplôme d'études "générales" de l'enseignement supérieur, effectuées en université ou en grande école. Par ailleurs, 119 milliers ont un diplôme sanctionnant des études supérieures technologiques ou professionnelles "courtes", tel qu'un diplôme universitaire de technologie, un brevet de technicien supérieur ou un diplôme d'infirmière [1]. Les diplômés des sciences exactes et technologies industrielles et agricoles sont trois fois moins nombreux que ceux de lettres, sciences sociales et humaines, santé et des spécialités technologiques orientées vers les services et le commerce.

La répartition entre ces deux domaines est plus équilibrée parmi les jeunes sortants dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat. Les diplômés des BEP et CAP ont, au contraire, plus souvent suivi des enseignements et formations orientés vers les métiers industriels et agricoles.

La généralisation de l'enseignement secondaire est évaluée, dans l'Union européenne et les pays de l'OCDE, par la réussite, validée par un titre reconnu ou un certificat, d'un enseignement secondaire de second cycle (voir 8.27). En 2007, âgés de 20 à 24 ans, 85 % des jeunes femmes et 80 % des jeunes hommes, soit 82 % des jeunes en moyenne, ont terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle [2]. Les jeunes femmes ont plus souvent le baccalauréat que les jeunes hommes, ces derniers ayant en proportions plus fortes un BEP ou CAP.

Les jeunes moins formés se partagent en deux groupes : ceux qui ont pu étudier jusqu'en année terminale du second cycle mais ont échoué aux examens (10 % des jeunes hommes et 7 % des jeunes femmes) et ceux qui n'ont pas atteint la dernière année du second cycle (10 % des jeunes hommes et 8 % des jeunes femmes) [2]. En grave échec scolaire, ces derniers ont arrêté leurs études autour de 2002-2003.

Les statistiques scolaires montrent que le pourcentage des sorties avant la fin du second cycle diminue légèrement, parmi les cohortes qui finissent l'enseignement secondaire [3]. Les moins formés, en grave échec scolaire, représentent 7 % de ces cohortes en 2006 : 2 % arrêtent leurs études après les classes de seconde et premières générales et technologiques et 5 % après les premières années de CAP/BEP ou en deçà (aux niveaux de formation Vbis et VI).

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **Les diplômes et classes les plus élevés** sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'INSEE dans les tableaux [1] et [2]. Les classes atteintes sont estimées grâce aux flux d'élèves [3].

■ **La fin de la formation initiale** [1] est la première interruption d'un parcours scolaire contiguë à la scolarité obligatoire.

■ **La fin de l'enseignement secondaire** [3] est estimée à partir des "flux d'élèves", en comparant aux effectifs distribués par classes l'année "t-1", les effectifs inscrits l'année "t", répartis en fonction de leurs précédents scolaires (classe "t-1") (sources : inscriptions dans l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire, incluant apprentis et lycéens agricoles).

→ Pour en savoir plus

Publications

- Sébastien Durier et Pascale Poulet-Coulibando, "Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002", Éducation et Formations n° 74, ministère de l'Éducation nationale, avril 2007.
- Note d'Information, 08.05.

Sources : Enquêtes emploi de l'INSEE, système d'information SCOLARITÉ, enquêtes sur les apprentis, les lycées agricoles.

Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif

[1] Diplômes les plus élevés et domaines d'études à la sortie de formation initiale (autour de 2005) (milliers, %) (France métropolitaine)

Domaines d'étude (discipline ou spécialité)	CITE (1)	Sciences exactes, technologie industrielle	Lettres, langues, sciences sociales, commerce et services	NR, sans objet	Ensemble	%
Diplôme et classe les plus élevés						
DEUG, licence, diplôme de grande école, doctorat	5A/6	47	140	-	187	26
DUT, BTS, paramédical et social	5B	28	90	1	119	16
Total Enseignement supérieur	5-6	75	230	1	306	42
Baccalauréat et équivalents	3	63	95	6	163	22
CAP/BEP	3C	68	58	-	126	18
Aucun diplôme, diplôme national du brevet	0-2	-	-	134	134	18
Total sortants de formation initiale		205	380	143	729	100

(1) CITE : la classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO permet de comparer les statistiques sur les systèmes d'enseignement des différents pays. Les personnes sont considérées avoir acquis un niveau CITE lorsqu'elles ont terminé avec succès l'un de ses enseignements d'une durée significative, succès validé par un diplôme ou un certificat.

Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi 2005 à 2007 de l'INSEE.

Champ : jeunes sortis en 2004 (enquêtés en 2005), 2005 (enquêtés en 2006) et 2006 (enquêtés en 2007) (moyenne) ; ces statistiques incluent en principe l'ensemble des jeunes.

[2] Diplômes et classes les plus élevés des jeunes âgés de 20 à 24 ans, selon leur genre (%) (France métropolitaine)

Diplôme et classe les plus élevés	CITE (1)	NF (2)	Hommes				Femmes			
			1996	2000	2005	2007	1996	2000	2005	2007
Diplômes d'enseignement supérieur, baccalauréat et équivalents	3-6	I-IV	50	57	60	61	60	67	72	71
CAP et BEP	3C	V	25	23	21	19	19	16	14	14
Total diplômés de l'Enseignement supérieur, du baccalauréat, d'un BEP ou CAP			75	80	81	80	79	83	86	85
N'ont ni diplôme d'ens. supérieur, ni bac, ni BEP, ni CAP :										
Ont étudié en classe terminale de second cycle	2	IV-V	15	12	10	10	11	9	7	7
Fin de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} générales et technologiques	2	V	2	1	2	2	1	1	1	2
1 ^{er} cycle, 1 ^{ère} année CAP/BEP (*sans qualification*)	0-2	Vbis-VI	8	7	7	8	9	7	6	6
Ont arrêté avant la fin d'un second cycle			10	8	9	10	10	8	7	8
Ensemble			100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Voir note (1), tableau [1].

(2) La classification des Niveaux de formation est utilisée en France depuis 1967/1969. Dans l'enseignement secondaire, la dernière classe fréquentée (non le diplôme) est prise en compte lorsque les élèves arrêtent leurs études.

Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE.

[3] Classe atteinte et niveau de formation à la fin de l'enseignement secondaire (%) (France métropolitaine)

Classe atteinte	Niveau de formation	Fin de l'enseignement secondaire					
		1998	2000	2003	2004	2005	2006
Terminales générales et technologiques	IV	55,1	53,8	54,8	54,7	55,5	55,5
Terminales professionnelles (bac pro et équivalents)	IV	12,2	13,1	13,7	14,3	14,4	14,7
Total niveau du baccalauréat	IV	67,3	66,9	68,5	69,0	69,9	70,3
1 ^{ère} année de bac pro et BP	V	2,1	2,4	2,6	2,5	2,6	2,9
Fin de CAP ou BEP	V	21,3	21,3	20,1	19,9	19,9	19,7
Fin de CAP ou BEP + 1 ^{ère} année de bac pro	V	23,4	23,7	22,7	22,4	22,5	22,6
Fin de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} générales et technologiques	V	2,0	2,4	2,3	2,3	2,0	2,0
1 ^{er} cycle, 1 ^{ère} année CAP/BEP (*sans qualification*)	VI-Vbis	7,3	7,0	6,5	6,3	5,6	5,1
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire		9,3	9,4	8,8	8,6	7,6	7,1
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : statistiques scolaires, MEN-DEPP.

Présentation

Pendant la période 2006-2007, 55 % des lycéens sortant l'année du diplôme ont trouvé un emploi sept mois après la fin de leur formation initiale. 48 % sont en emploi non aidé, et plus du tiers est en recherche d'emploi. Le taux d'emploi dépend principalement du diplôme : 72 % des diplômés de BTS et 63 % des diplômés de baccalauréat professionnel sont en emploi, pour seulement 46 % des diplômés de BEP ou de CAP et 29 % des non-diplômés. Par rapport à la période 2004-2005, le taux d'emploi global est resté stable. Mais les titulaires d'un BTS et les non-diplômés trouvent un peu plus facilement un emploi, et les diplômés BEP ou CAP et de bac technologique un peu moins [1].

Le taux d'emploi des formations du secteur de la production est de 3 points supérieur à celui des services, alors qu'il était équivalent en 2004-2005. Cet écart est dû à une moins forte chute des taux d'emploi des BEP et CAP et bacs technologiques, et à la progression des taux d'emploi des BTS [2]. Les filles trouvent moins facilement un emploi que les garçons : 51 % d'entre elles occupent un emploi, contre 59 % des garçons. Cet écart est plus faible pour les diplômés de BTS et de bac technologique. Il est très important chez les non-diplômés, les diplômés de CAP ou BEP, et de bac professionnel. Quand elles suivent une formation au sein du secteur de la production (où elles sont relativement peu nombreuses, et concentrées dans des spécialités moins porteuses d'emploi), les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi [2]. Ce n'est qu'après avoir obtenu un BTS d'une formation tertiaire que les filles s'insèrent un peu mieux que les garçons.

Dans le secteur de la production, les domaines de formation "métallurgie, matériaux de construction, verre" et "spécialités pluritechnologiques de la production" permettent une bien meilleure insertion. Le premier affiche des taux d'emploi élevés à la fois pour les diplômés de CAP ou BEP et BTS. Le second comprend essentiellement des sortants de BTS, qui ne trouvent pas plus facilement un emploi que les autres BTS de la production, mais relèvent quand même le taux d'emploi de ces spécialités. Le domaine "matériaux souples" a des performances très en-dessous de la moyenne, à la fois parce que les formations de niveau V y sont surreprésentées, et parce que les taux d'emploi sont faibles pour tous les diplômés. Dans le secteur des services, les domaines "transport, manutention, magasinage" et "accueil, hôtellerie, tourisme" permettent une bien meilleure insertion, en particulier pour les titulaires d'un baccalauréat. Ce n'est pas le cas des "services à la collectivité" (comprenant essentiellement des formations en nettoyage et assainissement), dont moins d'un tiers des sortants trouvent un emploi. Ceci est dû à la prépondérance des sortants diplômés de CAP ou BEP dans ce domaine, qui de surcroît trouvent plus difficilement un emploi que les autres CAP ou BEP du secteur des services [3].

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes dite "IVA" menées auprès des sortants de lycée au 1^{er} février 2004, 2005, 2006 et 2007.

Définitions

■ **Champ.** L'enquête IVA interroge chaque année au 1^{er} février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle Éducation nationale uniquement). Depuis 2003, seule la moitié des formations est concernée : en 2007, les formations interrogées sont le complémentaire de celles interrogées en 2006. C'est pourquoi on a choisi de regrouper les deux dernières années d'enquête et de les comparer aux deux années précédentes. Par ailleurs, depuis 2006, le champ minimum ne comprend que les années terminales de formation. Les chiffres affichés ici tiennent compte de ces restrictions, y compris pour les données 2004-2005.

Les données concernant les sortants dont le plus haut diplôme est le brevet de technicien, le bac général ou un diplôme de niveau II ne sont pas affichées du fait du faible nombre de répondants. Les lignes "Ensemble" comprennent bien tous les sortants.

■ **Les sortants de lycée.** Jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivant leur sortie ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

■ **Taux d'emploi.** Nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Emplois non aidés.** Contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), intérimaires, fonctionnaires, aides familiaux, personnes installées à leur compte, et engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

■ **Emplois aidés.** Contrats de professionnalisation (CP), et autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrats initiative-emploi (CIE), contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ...

■ **Plus haut diplôme obtenu.** Plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle de diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un bac professionnel, mais ayant échoué à l'examen, sera classé dans la catégorie "BEP ou CAP", de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (bac général par exemple) ne sont pas affichés.

[1] Situation en 2006 et 2007 des sortants de lycée selon le plus haut diplôme obtenu (%) (France métropolitaine + DOM)

Plus haut diplôme obtenu	Total en emploi	2004-2005					2006-2007					
		dont CDI	dont contrats aidés	Chômage	Autres (1)	Répartition	dont CDI	dont contrats aidés	Chômage	Autres (1)	Répartition	
Non diplômé	27,1	8,6	3,6	53,5	19,4	6,8	28,7	8,7	2,8	51,2	20	6,7
DNB, CFG (2)	39,8	12,8	5,3	42,8	17,4	7,5	39,7	11,8	4,7	41,8	18,5	8,2
BEP ou CAP	47,4	16,2	7,4	41,5	11,1	30,4	45,5	14,8	6,1	42,5	11,9	29,9
Bac techno.	62,4	15,5	15,9	26,8	10,7	10,9	59,5	16	12,1	27,8	12,7	11,0
Bac pro	62,9	21,7	10,5	31,2	5,9	21,1	63,2	21,2	8,8	30,4	6,3	21,3
BTS	68,8	25,8	5,3	27,1	4,1	20,7	72	26,8	7,5	23,8	4,3	20,4
Ensemble (3)	55,3	18,7	8,2	35,4	9,5	100,0	55,1	18,3	7,4	34,7	10,2	100,0

(1) Autres : en stage, inactifs.

(2) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(3) Y compris autres diplômes non significatifs : brevet de technicien, bac général, DECF.

[2] Taux d'emploi (y compris contrats aidés) en 2006 et 2007 selon le plus haut diplôme, par secteur de formation et genre (%) (France métropolitaine + DOM, hors formations générales)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble		Ensemble		Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
Non diplômé	22,1	32,9	30,5	27,5	16,1	23,3	32,4	34,5
DNB, CFG (2)	33,0	44,4	41,0	39,2	27,7	33,7	42,8	46,7
BEP ou CAP	38,9	52,2	48,4	43,9	29,9	40,5	52,0	52,7
Bac techno	58,1	61,9	63,9	58,6	60,5	58,0	64,4	59,9
Bac pro	55,4	70,1	70,5	58,6	52,0	55,7	72,4	65,3
BTS	70,4	73,8	76,2	70,1	68,7	70,6	77,3	69,0
Ensemble (3)	51,2	59,1	57,2	54,2	41,9	52,3	59,6	58,2

[3] Taux d'emploi (hors contrats aidés) en 2006 et 2007 selon le domaine de formation et le plus haut diplôme obtenu (%) (France métropolitaine + DOM, hors formations générales)

Domaines de formation (1)	Non diplômé	DNB	BEP ou CAP	Bac techno.	Bac pro	BTS	Ensemble
Spécialités pluritechnologiques des transformations, agroalimentaire	12,30	22,63	32,16	ns	64,4	74,03	40,13
Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	ns	49,1	ns	62,8	55,2
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	51,8	ns	ns	75,0	58,6
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	34,3	28,3	44,3	ns	70,4	79,2	56,1
Génie civil, construction, bois	23,0	34,0	44,4	64,5	69,9	82,5	51,2
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	13,3	18,6	23,1	ns	46,1	50,7	30,0
Mécanique et structures métalliques	33,1	42,8	49,1	56,6	69,6	80,4	54,1
Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité, électronique	31,6	39,2	47,0	56,3	63,0	69,0	54,3
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	50,9	61,9	62,4	66,5	64,2
Ensemble du secteur de la production	28,2	37,3	43,5	57,3	65,2	70,7	52,3
Transport, manutention, magasinage	ns	ns	62,0	ns	64,8	63,7	60,3
Commerce, vente	23,8	24,4	31,0	57,6	50,4	62,2	46,0
Finances, comptabilité et gestion du personnel	26,8	31,5	36,8	49,2	36,6	61,7	46,9
Communication et information	18,2	21,9	27,7	50,6	39,1	55,2	40,6
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	24,4	29,1	38,9	46,9	45,9	69,2	44,8
Accueil, hôtellerie, tourisme	31,1	35,6	41,2	67,5	74,4	70,3	56,5
Services à la collectivité	17,0	19,8	27,7	ns	57,8	ns	30,1
Spécialités plurivalentes des services	37,5	44,1	43,6	37,0	ns	ns	39,7
Ensemble du secteur des services	24,1	34,0	36,9	45,0	47,4	61,7	45,3

(1) Nomenclature propre à cette enquête.

ns : non significatif.

Présentation

Au 1er février 2007, 70 % des sortants ayant terminé leur apprentissage l'année scolaire 2005-2006 sont en emploi, contre 66 % l'année précédente [1]. Les sortants d'apprentissage sans diplôme ou détenteurs du seul diplôme national du brevet trouvent un emploi beaucoup plus difficilement que les autres : un peu plus d'un tiers est en emploi, alors que deux tiers des titulaires d'un CAP ou d'un BEP et plus de huit sur dix titulaires d'un diplôme de niveau IV et plus le sont. Les diplômés de BP sont les seuls à ne pratiquement pas avoir bénéficié de cette embellie, mais leur taux d'emploi est le plus élevé (85 %). Le contrat nouvelles embauches (CNE) a bénéficié à 5 % des sortants. Mais la part des contrats à durée déterminée (CDI) a chuté de 2 points, ramenant leur part dans l'emploi à 55 % contre 60 % en 2006.

Cette embellie a profité aussi bien aux formations des services qu'à celles de la production, et aux filles qu'aux garçons, et ceci pour tous les diplômes sauf le BP. Sortir d'une formation de la production continue à être légèrement avantageux, en particulier pour les CAP et BEP (+ 16 points), mais pas ou peu pour les diplômés de BTS et au-delà [2].

Les garçons trouvent plus facilement un emploi, quel que soit le diplôme. L'écart s'est légèrement accru, et plus particulièrement au sortir des formations tertiaires (sauf pour les titulaires d'un BTS), alors qu'il est resté stable mais élevé au sortir des formations de la production.

Dans le secteur de la production, plus des trois quarts des sortants des filières "mines, carrières, génie civil", "technologies industrielles et de commande", "chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie", "mécanique générale, aéronautique et spatiale" ont trouvé un emploi non aidé. Cette insertion apparemment aisée résulte d'un effet de structure, puisque ces filières comptent davantage de diplômés de niveaux IV et plus. Mais dans certains cas, il y a aussi un effet filière propre : les diplômés de CAP de la filière "mines, carrières, génie civil" s'insèrent exceptionnellement bien (20 points de plus par rapport à la moyenne des CAP du secteur de la production) [3].

Dans le secteur des services, la filière "santé", comprenant essentiellement des BP de préparateur en pharmacie, affiche toujours de forts taux d'emploi (83 %). La filière "transport, finances, comptabilité" bénéficie aussi d'une bonne insertion, car les deux tiers de ses sortants sont détenteurs d'un BTS au minimum, et les diplômés de CAP trouvent facilement un emploi. En revanche, les filières "commerce, vente", "accueil, hôtellerie, tourisme" et "coiffure, esthétique" affichent des taux d'emplois inférieurs à la moyenne. Dans les deux premiers cas, cela s'explique par la prépondérance des sortants de classe de CAP, qui pour autant ne trouvent pas plus difficilement un emploi que dans les autres filières des services. Mais les détenteurs de CAP du domaine "coiffure, esthétique", ont de faibles chances de trouver un emploi.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes dite "IPA" menées auprès des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2007.

Définitions

■ **Champ.** Ces données sont tirées de l'enquête IPA 2007. Son champ géographique est la France métropolitaine et les DOM, mais les données de la Guadeloupe ne sont pas disponibles en 2007.

■ **Les sortants d'apprentissage.** Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2005-2006, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1er février 2007 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

■ **Taux d'emploi.** Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs et stagiaires).

■ **Les emplois non aidés.** Ils regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) et indéterminée (CDI), les intérimaires, les fonctionnaires, les aides familiaux, les personnes installées à leur compte et les engagés dans l'armée. Le contrat nouvelles embauches (CNE) a été inclus dans cette catégorie.

■ **Les emplois aidés.** Ils regroupent les contrats de professionnalisation (CP), et les autres contrats aidés : contrats emploi-solidarité (CES), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi rénové (CIE), ...

■ **Plus haut diplôme obtenu.** Il s'agit du plus haut diplôme obtenu, quelle que soit la dernière classe fréquentée. Cette notion ne doit donc pas être confondue avec celle de diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un bac professionnel, mais ayant échoué à ce l'examen, sera classé dans la catégorie "BEP ou CAP", de même qu'un élève sortant d'une classe de CAP et ayant obtenu ce diplôme. Les sortants dont le plus haut diplôme est relativement rare dans la population interrogée (bac général par exemple) ne sont pas affichés.

L'emploi des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2007**[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2007, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe])**

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Emploi non aidé							
		CDI	CDD moins de 6 mois	CDD 6 mois et plus	Total CDD	Intérim	CNE	Autres non aidé	Total
Non diplômé	35,4	14,7	4,1	4,8	8,9	5,4	2,4	1,2	32,6
DNB, CFG (1)	37,9	14,3	4,2	4,7	8,9	6,4	2,7	1,8	34,1
BEP ou CAP	68,3	35,1	6,4	7,0	13,4	6,5	5,9	2,2	63,1
BP	84,7	52,6	6,7	7,5	14,2	3,6	8,6	2,8	81,8
Bac pro	82,0	44,6	6,6	8,8	15,4	8,3	4,4	3,7	76,4
BTS	83,8	50,0	6,5	10,4	16,9	6,8	3,1	2,6	79,4
Diplômes de niveaux II et I	83,9	57,6	4,8	11,7	16,5	4,4	1,8	1,6	81,9
Ensemble (2)	69,7	38,1	6,0	8,0	14,0	6,0	4,8	2,4	65,3

Plus haut diplôme obtenu	Emploi aidé			Emploi non aidé			Ensemble
	CP	Autres aidé	Total	Stages	Chômage	Inactifs	
Non diplômé	1,8	1,0	2,8	7,5	50,3	6,7	9,3
DNB, CFG (1)	2,3	1,5	3,8	8,5	46,9	6,8	6,4
BEP ou CAP	4,5	0,7	5,2	2,5	26,5	2,5	41,2
BP	2,7	0,2	2,9	1,2	11,6	2,5	6,7
Bac pro	5,3	0,3	5,6	2,1	13,7	2,1	11,2
BTS	4,0	0,4	4,4	1,9	12,1	2,3	9,8
Diplômes de niveaux II et I	1,8	0,2	2,0	1,1	13,2	1,8	9,1
Ensemble (2)	3,7	0,7	4,4	3,0	24,2	3,1	100,0

(1) DNB, CFG diplôme national du brevet, certificat de formation générale. (2) Y compris autres diplômes non significatifs : brevet de technicien, bac général, ...

[2] Taux d'emploi (aidé et non aidé) au 1^{er} février 2007 par secteur de formation et genre, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe], hors formations générales)

Plus haut diplôme obtenu	Production			Services			Production + services		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Non diplômé	38,4	21,4	37,3	39,7	27,3	31,1	38,5	26,2	35,5
DNB, CFG	42,4	19,9	39,7	43,7	30,4	34,5	42,6	28	37,8
BEP ou CAP	74,7	51,8	73,2	66,1	53,6	57,2	73,7	53,3	68,4
BP	90,4	65,2	89	82,6	79,6	79,8	89,8	78,6	84,7
Bac pro	86,8	66,5	85,3	80,7	73,9	76,5	85,7	72,6	82,1
BTS	86,1	76,1	84,7	82,9	83,4	83,2	84,9	82,4	83,8
Diplômes de niveau II	84,7	74,8	82,2	85,9	84,4	85,1	85,4	82,6	84,2
Ensemble	72,2	55,1	70,7	73,2	65,9	68,2	72,4	64,2	69,7

[3] Taux d'emploi non aidé par domaine de formation, selon le plus haut diplôme obtenu (France métropolitaine + DOM [sauf Guadeloupe], hors formations générales)

Domaines (1)	Non diplômés	DNB, CFG	BEP, CAP	BP	Bac pro	BTS	Diplôme niveau II	Ensemble
Forêts, aménagement paysage	42,6	49,5	63,1	73,8	77	74,5	73,7	66
Productions végétales, animales et cultures	31,6	31,7	56,5	ns	72,2	74	ns	58,3
Chimie, plasturgie, papiers, cartons, énergie	26,8	ns	74,7	91,2	86,5	87,8	78,6	76,2
Agroalimentaire	29,7	27,9	65,5	84,7	78,9	78,3	75,9	57,7
Mines, carrières, génie civil	ns	ns	87,2	ns	ns	89,5	97,1	86,5
Bâtiment	35,7	38,8	72,2	88,7	82,2	ns	ns	65,2
Bois, ameublement	37,7	45,4	67,3	92	79,4	ns	ns	66,3
Matériaux souples	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	49,1
Mécanique générale, aéronautique et spatiale	ns	ns	69	ns	84,3	77,9	83,7	78,6
Moteurs, mécanique auto	38,5	36,6	65,3	ns	81,5	92,7	ns	64,5
Structures métalliques	32,4	33,2	67,7	ns	85,4	ns	ns	63,8
Electricité, électronique	35,7	41,1	70,2	89,8	82,3	87,4	92,4	72,6
Technologies industrielles et de commande	ns	ns	ns	ns	78,3	82,2	76,3	78,6
Ensemble du secteur de la production	34,1	36,3	68,2	86,3	80,8	81,1	81	66,5
Transport, finances, comptabilité	ns	ns	71,6	ns	72,2	80,6	83,8	79,1
Commerce, vente	25,3	28,3	49,1	82,7	66,1	78,1	79,1	57,7
Communication, information	ns	ns	52,2	ns	60,1	75,3	86,9	71,2
Travail sanitaire et social, animation	ns	41,7	58,9	ns	60	ns	ns	59,2
Santé	ns	ns	64,2	87,5	87	88,5	ns	83,3
Accueil, hôtellerie, tourisme	28,9	31,4	57,5	ns	83,5	72,5	ns	53,9
Coiffure, esthétique	24,2	22,4	38,1	73,9	ns	ns	ns	50,2
Services à la collectivité	ns	ns	ns	ns	ns	ns	70	63,1
Ensemble du secteur des services	29,2	30,3	51,5	76,5	69	78,3	82,7	63,7

ns : non significatif. (1) Domaines de formation : nomenclature propre à cette enquête.

Présentation

La plupart des jeunes recherchent un premier emploi régulier après avoir terminé l'école. Aussi, le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale est étroitement corrélé à la situation générale du marché du travail. En écho à la reprise de l'emploi salarié dans le secteur privé (380 000 postes créés en 2007, après 280 000 en 2006), le taux de chômage des cohortes récemment sorties de l'éducation initiale baisse entre les premiers semestres 2006 et 2007 [2]. Au cours des quatre années qui suivent la sortie de l'école, le taux de chômage s'élève en moyenne à 18 % au cours du premier semestre 2007, comme en 2005.

Le risque de chômage dépend étroitement du niveau de diplôme ; il est quatre fois plus élevé parmi les jeunes qui n'ont aucun diplôme d'enseignement secondaire de second cycle que parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, peu après la fin des études. Parmi les jeunes qui ont arrêté leurs études depuis un à quatre ans et sont économiquement actifs, 40 % des jeunes n'ayant aucun diplôme ou seulement un brevet sont au chômage au premier semestre 2007, pour 19 % des diplômés des CAP, BEP et baccalauréats, et 10 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

Le niveau de diplôme surdétermine la catégorie professionnelle. 67 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont cadres, techniciens ou indépendants, en 2006, cinq ans environ après la fin de leurs études, contre 18 % des diplômés du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP ou bacheliers) et 7 % seulement des jeunes moins diplômés.

Par ailleurs, un diplôme de science exacte, de technologie ou d'une spécialité professionnelle orientée vers l'industrie, confère un emploi plus qualifié et expose moins au chômage qu'un diplôme de niveau comparable de lettres, langues, économie ou d'une spécialité orientée vers le commerce ou les services [1].

Définitions

■ **Champ.** France métropolitaine.

■ **La fin de la formation initiale** est la première interruption d'un parcours scolaire initié, en général, à la maternelle. Lorsque l'apprentissage est effectué dans la foulée de l'école, la fin de formation initiale d'un apprenti est la fin de son apprentissage.

■ **La situation professionnelle.** Les catégories de professions sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'INSEE ; cependant les enseignants ont été regroupés et les employés ont été distingués en fonction de la qualification de leur poste. Les professions "supérieures" désignent les cadres et les professions libérales, tandis que les professions "intermédiaires" regroupant les responsables "non cadres" (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés "qualifiés" sont définis, ici, comme les employés civils (sans les agents de service de la fonction publique), les policiers et militaires, et les employés administratifs d'entreprise (sans les agents de sécurité).

Le tableau [1] porte sur les personnes, interrogées au cours de l'année 2006 (quatre trimestres), qui ont terminé leur formation initiale de 1999 à 2003, depuis trois à sept ans, soit environ cinq ans.

■ Un "taux de chômage" rapporte les chômeurs à la seule "population active", qui est composée des personnes en emploi, des chômeurs et du contingent (jusqu'en 2001), conformément aux recommandations du Bureau international du Travail (BIT). Les données présentent une rupture de série en 2003, du fait d'une modification de définition des situations professionnelles pour plus de comparabilité dans la communauté, principalement, et d'un changement du mode de pondération.

→ Pour en savoir plus

Publications

- "Emploi, chômage, population active : un bilan des évolutions 2005-2007", Premières informations et premières synthèses, n° 26.1, DARES, juin 2008.
- "Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture", Bref n° 248, CEREQ, janvier 2008.
- Économie et statistique, n° 378-379 (juillet 2005) et n° 388-389 (juin 2006), INSEE.

Sources : Publications citées.

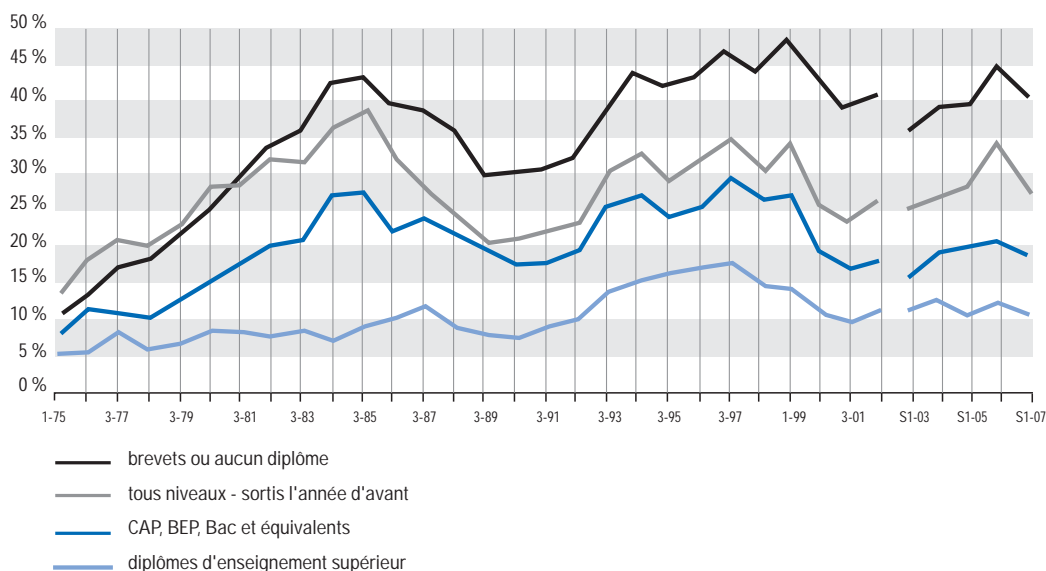
[1] Situation professionnelle en 2006 des jeunes sortis de formation initiale depuis environ cinq ans (%) (France métropolitaine)

	Chefs d'entreprise et professions supérieures	Enseignants	Agriculteurs, artisans, commerçants, prof. intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Au chômage	Sans activité d'ordre professionnel	Total
Licence au doctorat, diplôme d'Écoles, en sciences exactes et technologie	55	18	14	3	2	5	4	100
Licence au doctorat, dipl. d'Écoles de lettres, économie, et orientés vers le commerce et les services	32	16	22	12	5	6	8	100
DUT et BTS en sciences exactes et technologie	9	1	54	17	9	6	5	100
DUT et BTS orientés vers les services, diplômes paramédicaux et sociaux	5	0	49	24	13	4	5	100
Total diplômes d'enseignement supérieur	24	9	33	15	7	5	6	100
Bac, BEP et CAP en sciences exactes, technologie, et orientés vers l'industrie	2	0	15	48	21	9	5	100
Bac, BEP et CAP de lettres, économie, et orientés vers le commerce et les services	2	1	16	28	29	13	12	100
Total CAP, BEP, bacs et équivalents	2	0	16	37	25	11	9	100
Total diplôme national du brevet et moins	0	0	7	18	29	24	21	100
Ensemble	12	5	22	24	18	10	9	100

Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (moyenne des quatre trimestres).

[2] Taux de chômage de un à quatre ans après la fin des études, en fonction du diplôme le plus élevé déclaré (1975 à 2007) (%) (France métropolitaine)

taux de chômage



Sources : calculs DEPP à partir des enquêtes emploi de l'INSEE (premier et deuxième trimestres depuis 2003); rupture de série en 2003 de -2,2 points niveaux d'études confondus (légèrement moins après).

Présentation

La validation des acquis de l'expérience (VAE), généralisée dans le courant du second semestre de 2002, permet à ses candidats d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci.

Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du Dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

Le nombre de personnes ayant assisté à des séances d'information est de 60 950 en 2007 contre 78 900 en 2006.

Plus de 50 300 dossiers de candidature (- 13 % par rapport à 2006) ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis.

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier ainsi que pour le choix du diplôme, et pour préparer l'entretien avec le jury. 19 371 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide en 2007, soit une baisse de 4,9 % par rapport à 2006.

En baisse de 1 % par rapport à 2006, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury et ayant obtenu au moins une partie de diplôme (unité) est de 19 347 [1] sur 21 967 candidatures, les validations complètes obtenues dépassant le nombre de 13 800 diplômes délivrés (en hausse de 1,3 %). Ces candidats sont majoritairement des femmes (65 %) et à 77 % des actifs ayant un emploi (les demandeurs d'emploi en représentant 21,4 %) [2].

La tranche d'âge de 30 à 40 ans et celle de 40 à 50 ans regroupent chacune plus de 40 % des candidats [3].

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAE pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le CAP puis le baccalauréat professionnel (17 %), quasiment à égalité avec la catégorie "autres diplômes de l'Éducation nationale". Celle-ci atteint une part non négligeable avec 16 % des candidats et recouvre surtout la validation du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) [4].

Définitions

■ **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'Éducation se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation.

Sont exclus du champ d'application de la présente circulaire les diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par les établissements publics d'enseignement supérieur. Les diplômes à caractère interministériel feront l'objet d'une instruction complémentaire.

La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande est déposée.

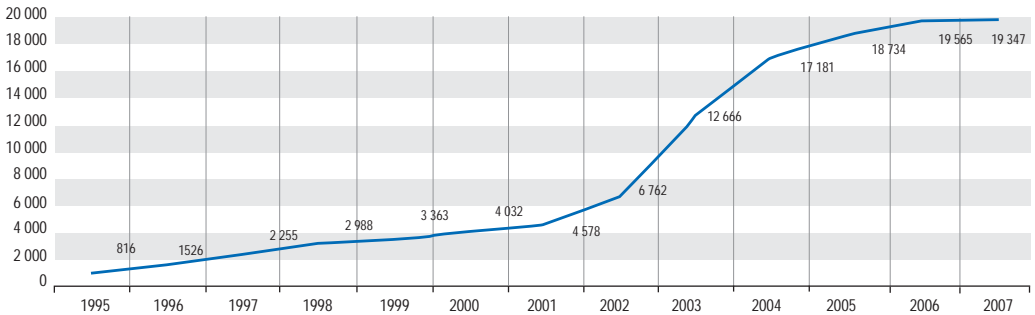
Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme. Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation.

La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L 900-1, L 900-2 et L 900-4-2 du code du Travail.

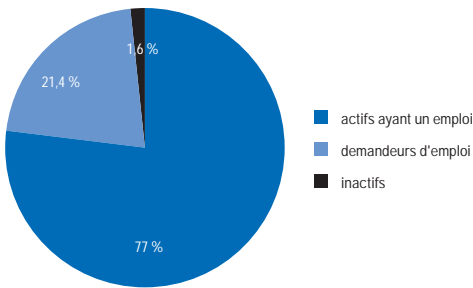
→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête n° 62, "La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement professionnel et technologique, 2007", DEPP.

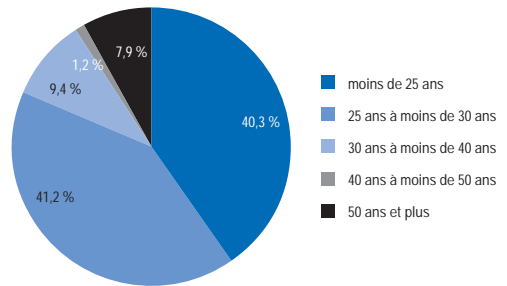
[1] Nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci dans l'année (France métropolitaine + DOM)



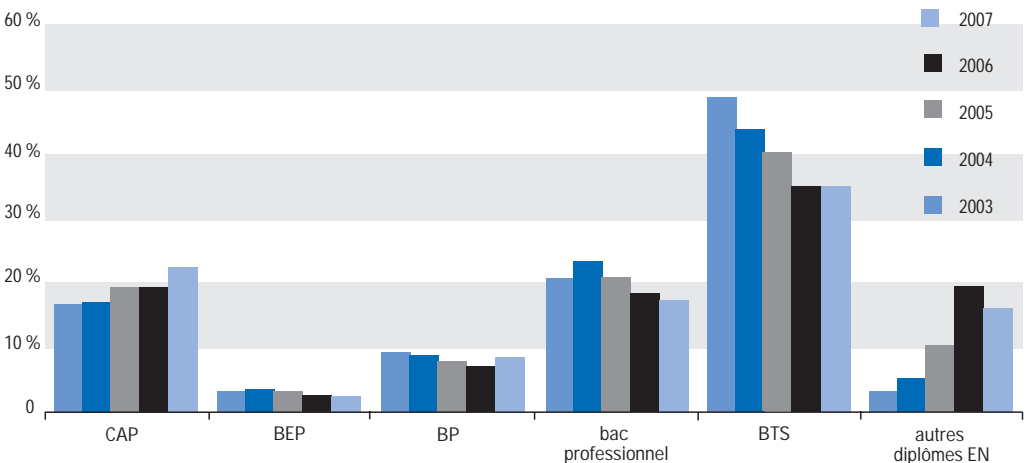
[2] Répartition des candidats à la VAE en 2007 selon leur statut professionnel (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des candidats à la VAE en 2007 par tranche d'âge (France métropolitaine + DOM)



[4] Répartition des candidats à la VAE selon le diplôme désiré (France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2006, à l'université et au CNAM, 15 335 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre du dispositif de 1985 (VAP), qui permet d'être dispensé du titre requis pour accéder à une formation, ou au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou une partie d'un diplôme. 87 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience (contre 84 en 2005 et 81 en 2004) et 3 705 validations ont été délivrées à ce titre, soit leur premier recul enregistré depuis 2002 (- 3,5 % par rapport à 2005). Dans 49,7 % des cas, les diplômes sont octroyés dans leur totalité (43 % en 2005), leur croissance se poursuivant à un rythme qui reste élevé en 2006 (+ 11,3 % par rapport à 2005). Nonobstant ce fléchissement, les validations des acquis délivrées au titre de la VAE occupent une place qui ne diminue pas au sein du processus de validation : 16 % en 2003, 19 % en 2004, 24 % en 2005 et 24,2 % en 2006. La baisse des validations pour accéder à une formation (VAP), elle, se poursuit depuis 2003, mais à un rythme moins rapide (- 5,1 % en 2006 après - 10,5 % en 2005). Au total, le nombre global de validations d'acquis accordées dans l'enseignement supérieur continue de diminuer au même rythme depuis 2004 [1].

Dans le contexte de la réforme du LMD, en 2006, les masters apparaissent toujours comme des diplômes très recherchés pour la validation décret 1985 comme pour la VAE : ils concernent 35 % des bénéficiaires dans le cadre de la VAP, 33 % dans le cadre de la VAE (21 % en 2005). La licence classique reste prisee : 27 % des bénéficiaires au titre de la VAP la suivent (24 % en 2005) et 17 % l'ont obtenu au titre de la VAE. La licence professionnelle, plus orientée vers les diplômes professionnels, est également recherchée par 27 % des bénéficiaires d'une VAE (+ 7 points par rapport à 2005) alors qu'elle ne représente que 10 % des bénéficiaires de la VAP. De même, le DUT est demandé par 10 % des bénéficiaires de VAE contre 5 % [4]. Les formations suivies varient selon l'âge. C'est notamment le cas pour les bénéficiaires de la dispense de diplôme (VAP 1985) : parmi les moins de 30 ans, 35 % préparent une licence classique alors que ce n'est le cas que de 23 % des 30 à 45 ans. En revanche, ceux-ci sont plus nombreux à avoir obtenu une dispense pour préparer un master (35 %) [3].

Comme en 2005, les bénéficiaires des deux dispositifs sont en majorité des actifs en emploi (70 %) et plutôt les cadres (plus de 48 % pour la VAE) et les professions intermédiaires, mais la proportion des demandeurs d'emploi reste importante parmi les bénéficiaires par rapport à la population active (22 % pour la VAP et 19 % pour la VAE).

→ Pour en savoir plus

Publications

– Note d'Information, 07.39.

Sources : Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des Services de formation continue des universités et du CNAM (articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation et sur le dispositif de la VAE (livre IX du Code du Travail).

Définitions

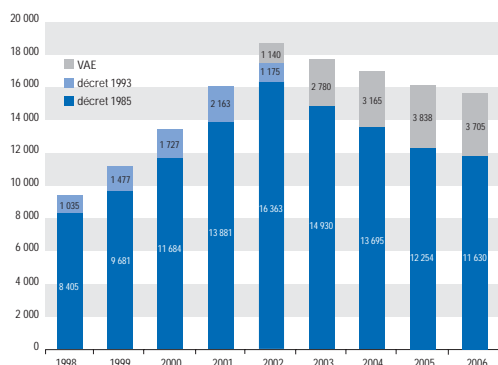
■ **L'enquête 2006** porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L613-3 à L613-6 du nouveau Code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'Éducation et au livre IX du Code du Travail.

■ **Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985** autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels et toutes les formations suivies par le candidat peuvent ainsi être accordées pour accéder directement à une formation mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

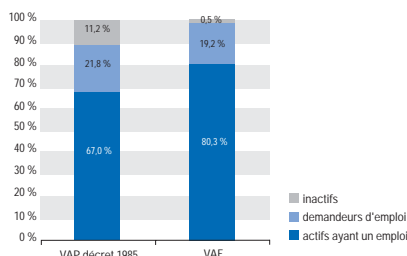
■ **La loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 et le décret n° 53-538 du 27 mars 1993** introduisent la possibilité de prendre en compte les acquis du candidat pour justifier des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme. Ils permettent de dispenser par la VAP d'une partie des épreuves conduisant à la délivrance du diplôme postulé (tous titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur). Une activité professionnelle (d'au moins cinq ans) en rapport avec l'objet de la demande est requise.

■ **Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002** institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou une partie de diplôme ou certification par la seule VAE sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans un Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La Commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut, accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

[1] Évolution de la validation des acquis



[2] Répartition des bénéficiaires de la VAP et de la VAE selon leur situation vis-à-vis de l'emploi en 2006



[3] Répartition des bénéficiaires entre les différentes formations ou diplômes accordés selon l'âge en 2006 (%)

	Décret 1985			VAE		
	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus	Moins de 30 ans	30-45 ans	46 ans et plus
DEUG	18,6	4,1	5,2	0,9	0,5	0,5
DUT-DEUST-DNTS	5,6	4,2	3,8	10,3	10,8	7,8
Licence	34,7	22,9	20,6	14,1	15,4	17,7
Licence professionnelle	6,8	11,6	12,8	30,0	29,0	23,3
Licence IUP	1,2	2,1	1,5	1,3	2,6	1,4
Maitrise	5,8	7,4	7,7	3,4	3,2	6,3
MST-MIAGE-MSG	0,1	0,5	0,3	0,6	0,6	0,9
Maitrise IUP	0,2	0,9	0,7	0,6	1,4	1,0
Diplômes d'ingénieurs	0,4	0,7	0,2	0,6	0,7	0,2
DESS-DEA	0,9	1,8	2,5	0,3	1,0	1,4
Master	20,0	34,6	33,8	36,9 (1)	31,5	36,0
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	5,7	9,2	10,9	1,0	3,3	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part relative occupée par les générations dans le dispositif	30,8	54,7	14,5	9,7	64,5	25,8

(1) Ce pourcentage élevé s'explique en partie par le fait que dans une université d'effectifs importants, dans la tranche des moins de 30 ans les bénéficiaires de VAE ont en majorité obtenu un master.

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différentes formations ou diplômes : les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

[4] Répartition des bénéficiaires entre les différentes formations ou diplômes en 2006 (%)

	Décret 1985	VAE
DEUG	6,4	0,5
DUT-DEUST-DNTS	5,3	9,6
Licence	27,1	17,2
Licence professionnelle	10,1	26,6
Licence IUP	1,7	3,0
Maitrise	6,9	3,2
MST-MIAGE-MSG	0,3	0,6
Maitrise IUP	0,6	1,1
Diplôme d'ingénieur	0,5	0,8
DESS-DEA	1,4	1,4
Master	34,9	32,8
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	4,8	3,2
Total	100,0	100,0

Remarque - Dans ce tableau, les universités de Chambéry, Lyon III, et Paris VIII ne sont pas incluses car elles n'ont pu fournir une ventilation des diplômes accordés. Pour la VAE, la ventilation est hors CNAM.

Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en juin 2007 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. L'évaluation en sciences expérimentales en fin d'école a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes de 2002. Elle vise donc à donner non seulement des informations sur ce que savent les élèves (notion et lexique) mais aussi sur les compétences qu'ils ont développées (raisonnement, prélèvement...). Cette évaluation concerne les champs de la physique : "La matière", "Le ciel et la Terre", "Le monde construit par l'homme" et ceux des sciences de la vie et de la Terre "Unité et diversité du vivant", "Le corps humain et l'éducation à la santé".

Les élèves de CM2 ont été répartis en six groupes de niveau. Près d'un quart des élèves (groupes 4 et 5) ont des performances qui permettent de considérer qu'ils ont les acquis attendus du programme en fin d'école.

Ces élèves ont une compréhension fine d'énoncés décontextualisés ainsi que des capacités d'anticipation et d'analyse. Ils sont capables d'effectuer des traitements complexes.

À l'opposé, 15 % d'élèves (groupes 0 et 1) ne maîtrisent pas les compétences attendues en fin d'école. Parmi ceux-ci, 13 % réussissent les items qui ont un support visuel et peuvent répondre à des questions liées à des observations ou à des pratiques de la vie quotidienne. Les 2 % restants, bien que capables de répondre très ponctuellement à quelques questions, ne maîtrisent aucune des connaissances et des compétences attendues en fin d'école.

Entre ces deux situations extrêmes, on trouve deux autres groupes. En physique, les élèves du groupe 2 (31 %) répondent aux questions ayant des consignes simples permettant d'effectuer des correspondances terme à terme. Ils commencent à utiliser un lexique spécifique. En sciences de la vie et de la Terre, tout ce qui relève du lexique semble maîtrisé.

Les élèves du groupe 3 (31 %) atteignent un premier niveau de conceptualisation. Ils peuvent exploiter des données organisées et ont acquis des compétences dans le domaine du prélèvement d'indices qui leur permettent des analyses performantes.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **Les situations d'évaluation.** Cent soixante-cinq situations ont été élaborées pour couvrir les six champs et les trois compétences évalués. Chaque élève n'a pas eu à répondre à toutes les situations. Cependant, il a été évalué dans chacun des champs et chacune des compétences.

■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen de performances en sciences expérimentales correspondant à la performance moyenne des élèves de l'échantillon, a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50.

Sur la base de différentes évaluations internationales et de la première évaluation bilan 2003 (maîtrise du langage et de la langue française), la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

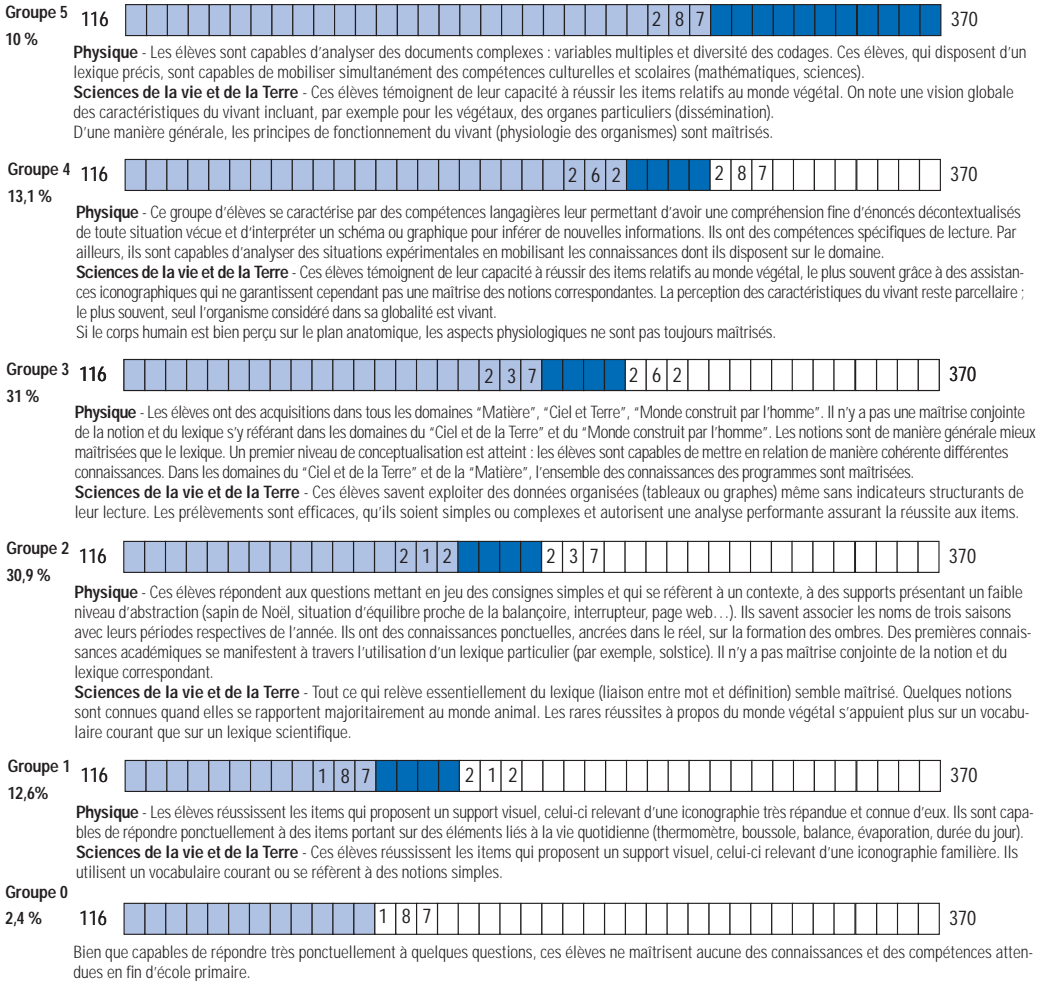
■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 4 100 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle du collège.

→ Pour en savoir plus

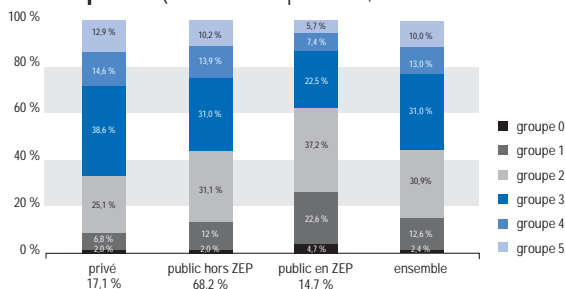
Sources : Enquête Évaluation bilan en fin d'école, DEPP, mai 2007.

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performances en sciences expérimentales (mai 2007) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat).



Lecture - La barre horizontale symbolise l'étendue croissante de la maîtrise des compétences du groupe 0 au groupe 5. Les élèves du groupe 2 représentent 30,9 % des élèves. Ils sont capables de réaliser les tâches des groupes 0, 1 et 2. Ils ont une probabilité faible de réussir les tâches spécifiques aux groupes 3, 4 et 5. L'élève le plus faible du groupe 2 a un score de 212, le score du plus fort est 237.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performances en fonction du type d'établissement fréquenté (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Présentation

Les informations présentées ont été recueillies en mai 2007 dans le cadre du cycle d'évaluations bilans mis en place par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à la fin du collège. La cinquième évaluation de ce cycle permet d'apprécier la maîtrise des connaissances et des compétences en sciences expérimentales des élèves en fin de troisième au regard des exigences affichées dans les programmes.

27 % des élèves (groupes 4 et 5) attestent de connaissances pointues ainsi que de compétences complexes. Ils savent interpréter et mettre en relation des informations issues de plusieurs documents contenant un langage scientifique abondant. Les principales caractéristiques de la démarche scientifique sont connues : ils identifient la conséquence vérifiable d'une hypothèse pour mettre en place un protocole, ils repèrent les facteurs qui varient dans les dispositifs. Les élèves de ce groupe savent confronter plusieurs relations de cause à effet pour identifier et reformuler un problème. Parmi ces élèves, 10% (groupe 5) se démarquent en faisant preuve d'esprit critique, de vocabulaire bien maîtrisé et de connaissances fines. À l'opposé, 15 % des élèves (groupes 0 et 1) éprouvent des difficultés. Ils sont capables de faire appel à des connaissances simples, notamment lorsqu'elles se limitent à un savoir visible. Ils ne maîtrisent pas encore de concept et ne peuvent pas se représenter un phénomène abstrait. Parmi eux, 2 % sont en très grande difficulté. Ils répondent à quelques questions ponctuelles mais ne maîtrisent aucune compétence attendue. Entre ces deux extrêmes, les élèves du groupe 2 (29 %) sont capables de prélever des données dans tous les types de supports, notamment des graphiques. Quelques aspects de la démarche expérimentale commencent à être connus mais cela se limite au repérage du facteur qui varie dans un protocole simple.

Les élèves du groupe 3 (29 %) connaissent des termes scientifiques adaptés, maîtrisent des notions abstraites. C'est seulement à partir de ce niveau que les élèves peuvent interpréter ou comprendre des informations extraites de sources à caractère scientifique. Ils comprennent les montages, les comparent (isolent le facteur qui varie), observent les résultats, mettent en relation différentes données pour conclure.

Les élèves obtiennent des résultats bien différents selon le type d'établissement qu'ils fréquentent, sans doute en liaison avec la composition sociale des collèges. Les élèves scolarisés dans le secteur privé obtiennent les meilleurs résultats, suivis par les élèves du secteur public hors ZEP, puis par ceux de l'éducation prioritaire. Ces derniers sont surreprésentés dans les groupes faibles, plus du quart (27 %) étant dans les groupes 0 ou 1 tandis que les élèves du secteur privé sont plus nombreux que l'ensemble à avoir des compétences de haut niveau, 38 % faisant partie des groupes 4 et 5.

Définitions

■ **Le cadre de l'enquête.** Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter, sur la base d'un constat scientifique, les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels.

■ **L'échantillon.** Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon de 9 713 élèves répartis dans 199 collèges, représentatif au niveau national des collèges et des élèves inscrits en troisième, a été constitué (collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine).

■ **Les compétences évaluées.** Ces compétences sont communes aux deux disciplines, SVT et Physique-chimie. Il s'agit de "Connaissances", "Mobiliser des connaissances", "Pratiquer une démarche scientifique", "Manipuler et expérimenter" et "Exprimer et exploiter des données, des résultats".

■ **Épreuves.** L'évaluation se compose d'une épreuve papier crayon sous forme de QCM ainsi que d'une épreuve pratique consistant essentiellement en la mise en œuvre d'un protocole. Contrairement à la partie QCM, seul un sous-échantillon d'élèves (environ 3 000) a passé l'épreuve TP. L'échelle ne se base que sur les questions issues de l'épreuve papier crayon.

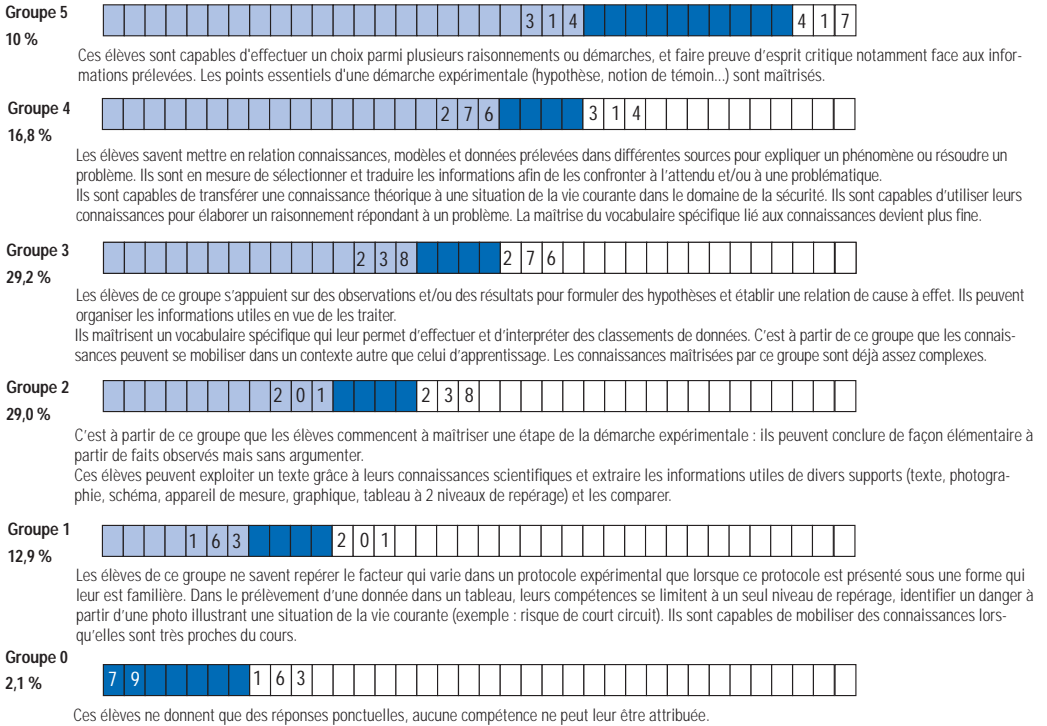
■ **L'échelle de performance.** Elle a été élaborée en utilisant le modèle statistique de réponse à l'item (MRI). Le score moyen a été fixé par construction à 250 et l'écart type à 50. Sur la base de différentes évaluations internationales et des évaluations bilans précédentes, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves. Entre les deux, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires.

■ **Comparaison.** Étant donné que les compétences évaluées en fin d'école et en fin de collège sont différentes et qu'aucun élément commun ne permet de rapprocher les deux évaluations, il n'est pas légitime de comparer cette échelle avec celle de l'école primaire.

→ Pour en savoir plus

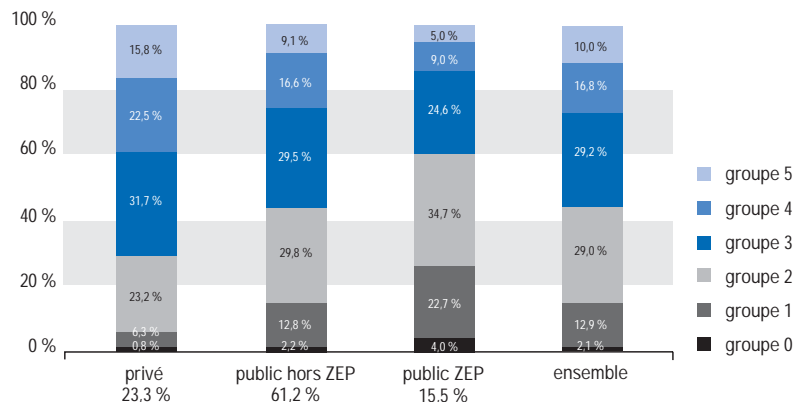
Sources : Enquête Évaluation bilan en fin de collège, DEPP, mai 2007.

[1] Répartition des élèves selon l'échelle de performances en sciences expérimentales en fin de collège (mai 2007) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - Les élèves du groupe 2 représentent 29 % des élèves. L'élève le plus faible de ce groupe a un score de 201 points et le score du plus fort est de 238 points. Les élèves de ce groupe sont capables aussi de réaliser les tâches du niveau des groupes 0 et 1 (partie grisée) mais ils ont des probabilités faibles de réussir les tâches des groupes 3, 4 et 5.

[2] Répartition de la population sur l'échelle de performances en fonction du type d'établissement fréquenté (mai 2007) (France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - 15,8 % des élèves du secteur privé appartiennent au groupe 5.

Présentation

Les gouvernements européens se sont entendus au sommet de Lisbonne de 2000, pour promouvoir une société et une économie accordant un rôle croissant aux connaissances.

Les questions prioritaires dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle font l'objet d'objectifs chiffrés, au nombre de cinq : généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, réduction des sorties précoces, développement de la "formation" des adultes, amélioration des compétences de base en lecture, augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie.

Pour que les jeunes générations disposent d'un bagage scolaire à la hauteur d'une économie de la connaissance, la cible pour 2010 est d'atteindre 85 % de "réussite" du second cycle de l'enseignement secondaire sur l'ensemble de l'Union européenne, pour 78 % en 2007 (82 % en France). Les progrès attendus sont donc de 7 points en trois ans.

Les capacités scientifiques sont cruciales et sont évaluées par un développement des flux de diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologie de 15 %, qui a été atteint en 2003. Symétriquement, éviter les échecs personnels est important pour garantir harmonie et cohésion à la société. En premier lieu, une baisse de 20 % de la proportion de jeunes ne possédant pas les bases de la lecture est espérée en 2010. En second lieu, la proportion de sortants précoces devrait passer sous le seuil de 10 % en 2010 sur l'ensemble de l'Union. En 2007, 15 % des jeunes de l'Union étaient sortants précoces (13 % en France). Les progrès à venir (- 5 points en trois ans) devraient être plus rapides que ceux enregistrés depuis 2000. Les différences entre pays de niveaux d'études sont anciennes, en général, et les pays où les plus faibles proportions de jeunes terminent leurs études sans un bagage suffisant sont ceux où leurs parents avaient déjà massivement accès au second cycle de l'enseignement secondaire.

Pour que la population enrichisse et actualise ses connaissances à tous âges, l'objectif est de porter à 12,5 % d'ici 2010 la proportion d'adultes qui ont suivi un cours ou une formation au cours du mois, soit d'augmenter de plus d'un quart la participation actuelle des adultes. Plus de 20 % des adultes bénéficient d'études et de formations dans les pays scandinaves et en Grande-Bretagne, alors que la situation française est plutôt médiocre (7,4 %).

→ Pour en savoir plus

Publications

– "Progress towards the Lisbon objectives in education and training", rapports 2007 et précédents (2008 à paraître).

Sources : voir la rubrique "Définitions".

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/objectives_en.html#measuring

Définitions

■ **Champ** : les vingt-sept pays de l'Union européenne.

■ **La généralisation de l'enseignement secondaire (1)** est évaluée par le pourcentage des jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (poste 3 de la classification internationale type de l'éducation). En France, c'est le pourcentage de jeunes de 20-24 ans diplômés au moins d'un CAP, BEP ou baccalauréat (sources : enquête communautaire sur les forces de travail, reposant sur l'enquête Emploi en France).

■ **Les jeunes sortants précoces (2)** sont âgés de 18 à 24 ans, ont arrêté en premier cycle de l'enseignement secondaire ou en deçà ou, surtout, n'ont pas "réussi" le second cycle, soit parce qu'ils ont abandonné avant sa dernière année, soit parce qu'ils ont échoué au diplôme. En France, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans (dénominateur) qui ne poursuivent pas d'études ni de formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé (numérateur) (sources : enquête communautaire sur les forces de travail).

■ **La participation des adultes à un cours ou à une formation (3)** vise, entre 25 et 64 ans, la poursuite d'enseignements ou formations "formels", c'est-à-dire débouchant sur un diplôme ou titre reconnu, ainsi que la participation à des cours, séminaires, conférences ou ateliers "non formels", c'est-à-dire organisés avec des formateurs ou moniteurs mais sans niveau hiérarchisable, quel qu'en soit le but (professionnel, développement personnel,...).

■ **Les compétences "de base" en lecture (4)** sont considérées acquises si la personne est capable de mettre en relation un texte simple avec des connaissances de la vie courante (niveaux 0 et 1 aux tests de PISA) (sources : tests de littéracie du programme international pour l'évaluation des élèves [PISA], soumis à des enfants de 15 ans).

■ **Le développement des diplômés de sciences et technologie (5)** est évalué à partir du nombre de diplômés d'enseignement supérieur délivrés dans les spécialités scientifiques et technologiques (sources : statistiques scolaires, celles-ci peuvent être entachées de doubles comptes). L'indicateur (5) rapporte le flux de diplômés de 2005 à l'effectif d'une classe d'âge.

[1] Les cinq critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Réussite du secondaire 2007 (1)	Sorties précoces 2007 (2)	Formation des adultes 2007 (3)	Faibles compétences en lecture 2006 (4)	Diplômés de sciences et technologies 2005 (5)
Allemagne	72,5	12,7	7,8	20,1	9,7
Autriche	84,1	10,9	12,8	21,5	9,8
Belgique	82,6	12,3	7,2	19,4	10,9
Bulgarie	83,3	16,6	1,3	51,1	8,6
Chypre	85,8	12,6	8,4	-	3,6
Danemark	r 70,8	r 12,4	29,2	16,0	14,7
Espagne	61,1	31,0	10,4	25,7	11,8
Estonie	80,9	14,3	7	13,7	12,1
Finlande	86,5	p 7,9	23,4	4,8	17,7
France	82,4	12,7	7,4	21,8	22,5
Grèce	82,1	14,7	2,1	27,7	10,1
Hongrie	84	10,9	3,6	20,6	5,1
Irlande	86,7	11,5	7,6	12,2	24,5
Italie	76,3	19,3	6,2	26,4	9,7
Lettonie	80,2	p 16,0	7,1	21,2	9,8
Lituanie	89	8,7	5,3	25,7	18,9
Luxembourg	70,9	15,1	7	22,8	
Malte	54,7	37,6	6	-	3,4
Pays-Bas	76,2	12,0	16,6	15,1	8,6
Pologne	91,6	5,0	5,1	16,2	11,1
Portugal	53,4	p 36,3	p 4,4	24,9	12,0
République tchèque	91,8	* 12,0	* 5,7	24,8	8,2
Roumanie	77,4	19,2	1,3	53,5	10,3
Royaume-Uni	78,1	* 13,0	* 26,6	19,0	18,4
Slovaquie	91,3	7,2	3,9	27,8	10,2
Slovénie	91,5	rés 4,3	14,8	16,5	9,8
Suède	87,2		32	15,3	14,4
Union européenne (27)	78,1	14,8	9,7		12,9
Cible 2010	85	10	12,5	16	10
Situation en 2000	77	18	7,1	19	

Sources : Eurostat à partir des enquêtes européennes sur les forces de travail 2007, (1) et (3) et des statistiques scolaires de 2004-2005 (5) ; PISA, enquête 2006. Voir la rubrique "Définitions" pour les définitions des cinq critères.

r : rupture de série ; p : provisoire ; rés : réserve sur la représentativité. * : 2006 ; - : non disponible.

9 Les personnels

9.1	Éducation nationale : les personnels du secteur public	274
9.2	La féminisation du personnel du ministère de l'Éducation nationale	276
9.3	Le personnel enseignant du secteur public : structure par âge	278
9.4	Les enseignants du premier degré public : évolution	280
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	282
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	284
9.7	Enseignants du second degré public devant élèves : évolution	286
9.8	Enseignants du second degré public devant élèves par académie	288
9.9	Enseignants du second degré public devant élèves par corps	290
9.10	Enseignants du second degré public devant élèves par discipline	292
9.11	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public (1)	294
9.12	Le service des enseignants devant élèves dans le second degré public (2)	296
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	298
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	302
9.16	Personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	304
9.17	Personnel administratif, technique et d'encadrement (supérieur et formation)	306
9.18	Personnel administratif, technique et d'encadrement	308
9.19	Les concours de recrutement d'enseignants (1)	310
9.20	Les concours de recrutement d'enseignants (2)	312
9.21	Les concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	314
9.22	Les concours de recrutement des personnels d'éducation et d'orientation	316
9.23	Les concours de recrutement des personnels ATSS	318
9.24	Les concours de recrutement des personnels ITRF et des bibliothèques	320
9.25	La formation continue des enseignants des premier et second degrés publics en 2005-2006	322

Présentation

Avec un effectif de 1 023 534 agents en janvier 2008, pour la France métropolitaine et les DOM, le personnel rémunéré dans le secteur public sur le budget de l'État par le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (les personnels de la Recherche n'étant pas comptabilisés ici) est composé à 65,9 % de femmes. Il a en moyenne plus de 42 ans et 11,2 % d'entre eux exercent à temps partiel.

Les 829 131 enseignants (soit 81 %) sont à 97,3 % des agents titulaires. Ces enseignants sont en moyenne plus jeunes (41,7 ans) et moins nombreux à exercer à temps partiel (9,6 %) que les autres personnels bien que ce taux ait augmenté de 0,7 point de 2007 à 2008. 48,8 % de ces enseignants sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 38,9 % sur le premier degré et moins de 10 % au titre de l'enseignement supérieur et des établissements de formation. Les 24 379 enseignants-stagiaires des établissements de formation sont majoritairement en IUFM (93,3 %), dont 13 597 sont rémunérés sur le programme scolaire du premier degré et 9 160 sur celui du second degré.

194 403 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Elles sont en moyenne plus âgées que les enseignants du scolaire (44,9 ans) mais sont beaucoup plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet (18 %). La proportion de non-titulaires est proche de 13 % et est très féminisée (79,6 %). Ces personnels non enseignants enregistrent pour la deuxième année consécutive une forte diminution de leurs effectifs par la fin de prise en charge par les deux ministères en janvier 2008, de plus de 28 800 agents techniques des établissements d'enseignement. La filière ouvrière et de service au sein des ministères a perdu entre 2007 et 2008, 70 % de ses agents. Parmi les personnels non titulaires, l'effectif des maîtres d'internat et surveillants d'externat (- 3 943) continue à diminuer, il est partiellement compensé par l'accroissement des assistants de vie scolaire (+ 3 143).

À ces personnels il faut ajouter, rémunérés sur un autre titre, 58 125 assistants d'éducation et 3 268 assistants pédagogiques.

Définitions

■ **Les personnels.** Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires rémunérés au titre du secteur public du ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'après les données des fichiers de paye de janvier 2008.

Les données contenues dans cette note résultent de l'exploitation statistique d'une extraction de l'infocentre "POLCA" (pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies), en remplacement de l'enquête masse indiciaire (EMI), et alimenté par différentes sources dont les bulletins de salaire. Ne figurent pas dans cette page, les enseignants du secteur privé. Ne sont pas inclus les personnels de la Recherche.

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et psychologues déchargés de classe ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation), enseignants du supérieur (y compris les établissements de formation) ; avec enseignants et enseignants-stagiaires. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé). Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

■ **IUFM et ENS.** Instituts universitaires de formation des maîtres et Écoles normales supérieures.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7029.

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur en janvier 2008
(France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Total		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré (1)	322 092	265	322 357	1 794	4	1 798	323 886	269	324 155
Âge moyen	40,1	32,4	40,1	50,8	53,8	50,8	40,2	32,7	40,1
% de femmes	81,0	72,1	81,0	44,3	100,0	44,4	80,8	72,5	80,8
% temps partiel	11,4	18,5	11,4	0,8	0,0	0,8	11,4	18,2	11,4
Enseignement du second degré (1)	389 224	15 002	404 226	58 653	2 342	60 995	447 877	17 344	465 221
Âge moyen	43,3	39,1	43,2	47,7	40,1	47,4	43,9	39,2	43,7
% de femmes	57,6	52,9	57,4	70,3	87,7	71,0	59,2	57,6	59,2
% temps partiel	9,6	24,3	10,2	10,3	28,9	11,0	9,7	24,9	10,3
Stagiaires des établissements de formation	24 379		24 379	87	7	94	24 466	7	24 473
Âge moyen	26,5		26,5	31,5	30,9	31,4	26,5	31,2	26,5
% de femmes	72,7		72,7	81,6	57,1	79,8	72,8	55,6	72,8
% temps partiel	0,1		0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Enseignement du supérieur et IUFM (2)	71 288	6 881	78 169	50 909	4 362	55 271	122 197	11 243	133 440
Âge moyen	46,7	38,9	46,0	45,7	37,5	45,0	46,3	38,4	45,6
% de femmes	36,0	37,4	36,1	62,6	67,1	62,9	47,1	48,9	47,2
% temps partiel	2,4	3,2	2,5	14,3	17,7	14,5	7,3	8,8	7,5
Programme soutien (sans administration centrale)			-	20 734	2 406	23 140	20 734	2 406	23 140
Âge moyen				46,2	37,9	45,3	46,2	37,9	45,3
% de femmes				76,1	77,8	76,2	76,1	77,8	76,2
% temps partiel				19,7	15,0	19,2	19,7	15,0	19,2
Programme vie de l'élève			-	34 067	15 658	49 725	34 067	15 658	49 725
Âge moyen				45,5	31,1	41,0	45,5	31,1	41,0
% de femmes				71,6	82,5	75,0	71,6	82,5	75,0
% temps partiel				16,4	62,0	30,8	16,4	62,0	30,8
Administration centrale			-	3 169	211	3 380	3 169	211	3 380
Âge moyen				48,8	42,7	48,4	48,8	42,7	48,4
% de femmes				63,6	62,6	63,5	63,6	62,6	63,5
% temps partiel				10,6	7,1	10,4	10,6	7,1	10,4
Total personnel du secteur public	806 983	22 148	829 131	169 413	24 990	194 403	976 396	47 138	1 023 534
Âge moyen	41,8	38,9	41,7	46,5	33,8	44,9	42,6	36,2	42,3
% de femmes	65,5	48,3	65,0	68,6	79,6	70,0	66,0	64,9	65,9
% temps partiel	9,4	17,7	9,6	13,8	46,2	18,0	10,2	32,8	11,2

(1) Y compris enseignants du CNED.

(2) Sont recensés avec les non-titulaires les professeurs et maîtres de conférences associés.

Présentation

Parmi l'ensemble des effectifs de la fonction publique d'État en janvier 2008, c'est aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur que l'effectif féminin est le plus important, en nombre et en pourcentage. Les femmes composent les deux tiers de l'effectif, 66,9 % de l'ensemble du personnel des secteurs public et privé (soit 780 869 agents). 675 001 femmes exercent dans le secteur public, soit 65,9 % des agents, et 105 868 dans le secteur privé (73,8 %).

Dans l'enseignement public, il y a quatre femmes pour cinq enseignants dans le premier degré et moins de trois sur cinq dans le second degré. À ce niveau d'enseignement, les répartitions sont très différentes selon les corps, proportionnellement deux fois moins de femmes professeurs de chaire supérieure que professeurs certifiés (30,9 % et 61,6 %), pratiquement autant de femmes que d'hommes parmi les PLP (48,4 %).

Dans l'enseignement supérieur, la part des femmes dépasse à peine le tiers des effectifs malgré une progression régulière (+ 0,5 point). Elles représentent un cinquième des professeurs des universités (18,6 %) et deux cinquièmes des maîtres de conférences (40,7 %).

Les femmes sont beaucoup plus présentes dans les classes sous contrat de l'enseignement scolaire privé que dans le secteur public, avec 73,8 % de l'effectif. Au niveau du premier degré, 10 points séparent le privé du public et plus de 8 points dans le second degré. Il y a neuf enseignantes et un enseignant sur dix dans le premier degré, deux enseignantes et un enseignant sur trois dans le second degré, avec par rapport au secteur public moins de femmes agrégées (- 5,2) mais davantage pour les professeurs de lycée professionnel (+ 13,4) ou certifiées (+ 5,5). 70 % des personnels non enseignants sont des femmes, plus nombreuses parmi les ATSS (79,8 %) que parmi les personnels d'encadrement (55,6 %), avec des âges moyens dont l'écart ne dépasse pas 3,5 ans entre hommes et femmes, autour de 44,7 ans pour l'ensemble de ces personnels.

Cinq fois plus de femmes que d'hommes exercent à temps partiel, mais ce rapport masque d'importants écarts selon les catégories. L'indice moyen de rémunération féminin, de 412 points, plus élevé que l'année passée, ne représente que 83,2 % de l'indice moyen masculin. Mais, pour l'ensemble du personnel des bibliothèques l'indice moyen des femmes est supérieur à celui des hommes.

Définitions

■ **Les enseignants.** Instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants du premier degré chargés de classe, directeurs d'écoles et enseignants déchargés ; enseignants du second degré y compris les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance, mais ne sont pas inclus les personnels de direction et d'éducation ; enseignants du supérieur (y compris les établissements de formation) ; avec enseignants et élèves-enseignants ou stagiaires.

■ **Les autres personnels.** Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation, de surveillance, d'orientation et ATSS (personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé). Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et rectorat et appartenant le plus souvent au programme "soutien".

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Les enseignants du secteur public en janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart f/h	% femmes	Ratio f/h	Femmes	Ratio f/h
Enseignants dans le premier degré (1)	322 357	261 044	81,0	39,5	-3,1	13,5	5,2	494	94,5
Dont : professeurs des écoles	303 668	246 398	81,1	39,2	-3,1	13,2	5,3	496	94,3
instituteurs	18 275	14 371	78,6	44,5	-1,9	19,0	3,8	460	96,8
instituteurs suppléants	254	180	70,9	32,3	0,6	21,1	2,2	292	100,0
Enseignants dans le second degré (1)	404 226	231 946	57,4	42,8	-0,8	14,6	3,6	564	97,2
Dont : chaires supérieures	2 137	660	30,9	53,2	-0,4	1,2	6,0	918	99,2
agrégés	48 300	24 473	50,7	43,6	-0,7	10,7	3,8	713	99,0
certifiés et assimilés	253 757	156 377	61,6	42,1	-0,5	15,3	4,0	546	98,6
PLP	63 099	30 555	48,4	44,2	-0,5	11,5	4,1	559	98,0
PEGC	9 683	5 528	57,1	55,7	-0,3	19,7	2,3	668	98,8
Enseignants dans le supérieur	78 169	28 237	36,1	43,9	3,3	4,9	4,5	670	87,8
Dont : professeurs des universités	20 535	3 811	18,6	51,8	-1,2	0,7	10,0	936	95,2
maîtres de conférences	37 549	15 301	40,7	43,5	-0,8	3,7	12,3	661	100,0
assistants	141	60	42,6	51,7	-1,5	1,7	ns	565	95,1
Enseignants dans le secteur public (2)	829 131	538 962	65,0	40,7	-2,9	13,1	4,1	529	89,1

(1) Y compris enseignants au CNED.

(2) Y compris enseignants stagiaires (IUFM et ENS).

[2] Les enseignants du secteur privé en janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart f/h	% femmes	Ratio f/h	Femmes	Ratio f/h %
Enseignants dans le premier degré	46 379	42 194	91,0	41,5	0,1	16,6	2,6	472	98,5
Dont : professeurs des écoles	39 310	35 748	90,9	42,6	0,1	13,1	3,4	499	98,2
instituteurs	1 893	1 751	92,5	42,2	-0,2	20,4	2,9	388	98,7
instituteurs suppléants	5 157	4 677	90,7	33,0	0,5	42,0	1,8	292	100,3
Enseignants dans le second degré	97 061	63 674	65,6	44,3	-0,4	23,5	1,5	504	96,2
Dont : chaires supérieures	49	11	22,4	51,7	-5,1	ns	ns	886	95,2
agrégés	3 253	1 481	45,5	47,8	-0,2	8,8	1,8	730	97,5
certifiés et assimilés	56 495	37 904	67,1	45,2	-0,5	18,2	1,6	537	96,6
PLP	10 076	6 228	61,8	46,3	1,6	14,9	2,2	554	99,5
PEGC	337	183	54,3	58,0	0,0	19,7	0,8	673	100,3
Enseignants dans le secteur privé	143 440	105 868	73,8	43,2	-1,1	20,3	1,3	491	94,6

[3] Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement... du secteur public par type de personnel en janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Total	Effectifs		Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
		Femmes	% femmes	Femmes	Écart f/h	% femmes	Ratio f/h	Femmes	Ratio f/h %
Catégorie A (attachés adm. ...)	11 987	7 081	59,1	47,6	1,0	9,0	6,4	574	94,1
Catégorie B (secrétaires adm.)	18 328	15 471	84,8	47,2	2,8	19,4	5,5	407	103,0
Catégorie C (adjoints adm, agents)	34 899	32 297	92,5	46,8	3,2	22,7	3,8	334	104,0
Total filière administrative	65 214	54 849	84,1	47,0	1,7	20,0	6,5	385	80,5
Filière technique et de service	13 528	6 893	51,0	48,9	1,2	12,8	5,1	307	95,9
Filière santé et sociale	11 527	11 066	96,0	46,1	0,0	36,8	5,5	465	97,3
Filière laboratoire	6 032	4 221	70,0	43,1	-0,5	24,2	5,3	319	96,1
Total ATSS (1)	105 829	84 414	79,8	46,2	1,1	22,4	5,5	379	93,8
Catégorie A (ingénieurs, assistants ...)	9 291	3 944	42,4	45,7	1,3	20,4	6,8	528	98,9
Catégorie B (techniciens ...)	7 793	3 617	46,4	47,2	3,5	20,1	7,4	413	104,0
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	15 214	8 230	54,1	46,1	1,3	17,4	8,3	319	99,1
Ensemble des ITRF (1)	32 345	15 823	48,9	46,3	1,9	18,8	7,5	393	95,9
Cat. A (conservateurs, documentalistes ...)	1 392	1 029	73,9	46,5	2,1	15,5	4,0	618	97,8
Catégorie B (techniciens ...)	1 240	957	77,2	42,5	1,4	25,8	4,9	391	99,5
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	1 803	1 095	60,7	43,5	0,7	27,9	3,4	310	96,6
Personnels des bibliothèques (1)	4 435	3 081	69,5	44,2	0,0	23,1	3,6	438	104,5
Cat. A (direct. Etab., CPE ...)	36 338	20 214	55,6	45,8	-3,5	7,5	9,4	638	85,6
Catégorie B	42	24	57,1	50,0	2,4	8,3	8,3	461	92,6
Non-titulaires (surveillance...)	15 414	12 483	81,0	31,2	1,5	64,8	1,6	286	98,3
Autres personnels (1)	51 794	32 721	63,2	40,2	-6,1	29,4	4,1	504	74,7
Total non enseignants (1)	194 403	136 039	70,0	44,7	-0,5	23,6	5,0	412	83,2

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

Les 829 131 enseignants du secteur public des programmes scolaires premier et second degrés et du supérieur pour la France métropolitaine et les DOM ont en moyenne 41,7 ans. La part des tranches extrêmes, les moins de 30 ans et les 50 ans et plus, diminuent de 0,6 point par rapport à l'année passée et représentent 14,2 % et 27,8 % de l'effectif enseignant.

Les professeurs des écoles sont des enseignants jeunes, avec un âge moyen de 39,3 ans, et plus de trois ans séparent l'âge moyen des femmes (38,7 ans) et celui des hommes (42 ans). La pyramide des âges montre très nettement l'importance de l'effectif féminin (80,1 %) et la dispersion des tranches d'âge autour de deux pics bien marqués. 40,7 % des femmes ont de 27 à 37 ans, pour 31,2 % des hommes. De 48 à 53 ans, les proportions s'inversent, sur ces cinq années, on dénombre 25,5 % des hommes pour 15,6 % des femmes. Les enseignants de 55 ans et plus ne représentent que 5,5 % des femmes et 7,4 % des hommes. En janvier 2008, avec 238 984 certifiés, la part des femmes, de 63,2 %, augmente légèrement. L'âge moyen des hommes est de 42,7 ans, celui des femmes de 41,9 ans. Les répartitions hommes-femmes par tranche d'âge sont proches, 49 % des femmes et 48 % des hommes ont de 27 à 42 ans, au-delà, de 52 à 59 ans, il y a autant d'hommes que de femmes (23 %) et moins de 2 % ont 60 ans ou plus.

Les 56 481 agrégés ont en moyenne 43,9 ans avec un an de plus pour les hommes que pour les femmes. L'allure massive de la pyramide montre une répartition quasi symétrique des hommes et des femmes, de 34 à 43 ans se répartissent 30,5 % des hommes et des femmes, de 54 à 59 ans, 21 % des hommes et 20 % des femmes.

Les 18 807 professeurs des universités représentent presque le tiers des enseignants chercheurs. Ils ont en moyenne 52,7 ans, les femmes peu nombreuses progressent néanmoins (18,8 %, soit +0,7 % par rapport à 2007). Elles sont plus jeunes que leurs collègues masculins (51,7 ans contre 53 ans). À partir de 55 ans, il y a 48 % d'hommes et 42 % de femmes.

Définitions

■ **Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés, les professeurs des universités.** Est représentée ici l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et stagiaires), quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée. Par exemple, les professeurs des écoles peuvent également exercer en IUFM, en inspection académique ou au rectorat.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7029.

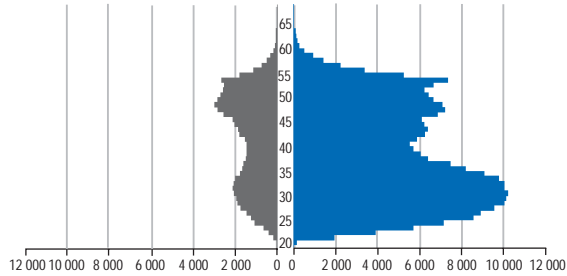
Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Les professeurs des écoles, janvier 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 65 770
Âge moyen : 42

Femmes
Effectifs : 264 734
Âge moyen : 38,7

Hommes + Femmes
Effectifs : 330 504
Âge moyen : 39,3
% Femmes : 80,1 %

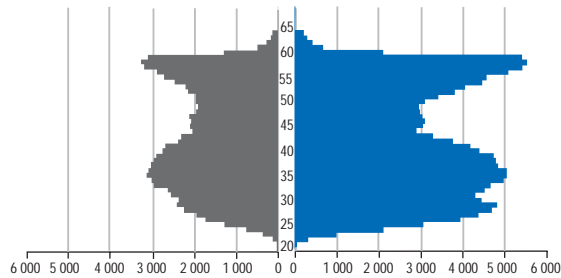


[2] Les professeurs certifiés, janvier 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 87 776
Âge moyen : 42,7

Femmes
Effectifs : 151 208
Âge moyen : 41,9

Hommes + Femmes
Effectifs : 238 984
Âge moyen : 42,2
% Femmes : 63,2 %

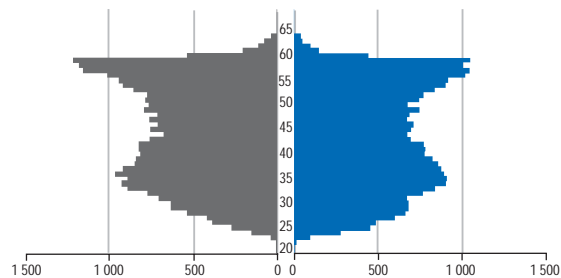


[3] Les professeurs agrégés, janvier 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 28 537
Âge moyen : 44,4

Femmes
Effectifs : 27 944
Âge moyen : 43,4

Hommes + Femmes
Effectifs : 56 481
Âge moyen : 43,9
% Femmes : 49,4 %

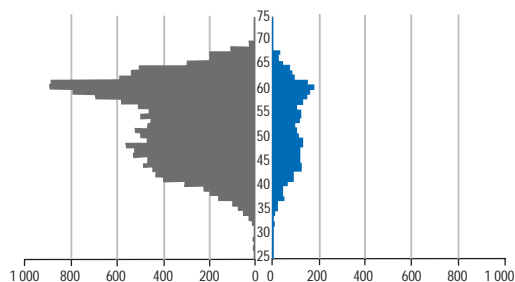


[4] Les professeurs des universités, janvier 2008 (France métropolitaine + DOM, Public)

Hommes
Effectifs : 15 271
Âge moyen : 53,0

Femmes
Effectifs : 3 536
Âge moyen : 51,7

Hommes + Femmes
Effectifs : 18 807
Âge moyen : 51,7
% Femmes : 18,8 %



Présentation

En janvier 2008, pour la France métropolitaine et les DOM, 335 937 instituteurs, professeurs des écoles sont rémunérés au titre du programme de l'enseignement scolaire public du premier degré, y compris en formation initiale. 322 357 enseignants sont affectés à l'enseignement préélémentaire et élémentaire dont 8,2 % sont recensés pour des besoins éducatifs particuliers : 15 379 pour la prévention et le traitement des difficultés scolaires et 8 032 pour la scolarisation des élèves malades ou handicapés. 14 037 enseignants sont affectés à des actions de pilotage, d'encadrement pédagogique ou des actions diverses (partenariats, décharges syndicales ou réadaptation). Les formateurs et enseignants en formation sont au nombre de 15 544 dont 87,4 % sont rémunérés en tant que stagiaires, effectif supérieur à celui de l'année précédente (+ 1,4 %) [1].

94,2 % des enseignants sont des professeurs des écoles, 5,7 % des instituteurs, les autres enseignants titulaires et les instituteurs suppléants étant peu nombreux. Parmi les enseignants, 13,8 % assument des fonctions de direction, 8,3 % sont affectés au remplacement, 4,8 % à la prévention et au traitement des difficultés scolaires et 2,5 % à la scolarisation des élèves malades ou handicapés [2].

Le taux de travail à temps partiel, de 11,4 % pour l'ensemble des enseignants du premier degré, continue de progresser (+ 1 point par rapport à 2007). Ce taux varie selon les corps, de 11,2 % pour les professeurs des écoles à 16 % pour les instituteurs et selon le type d'action : il atteint 11,8 % pour les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire contre seulement 4,2 % pour les directeurs d'école ou 4,8 % pour les enseignants affectés à la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

En raison d'un recrutement important, le nombre d'enseignants dans les écoles du premier degré a connu une période de forte croissance allant de 1960 à 1985 (+ 38 %), suivie d'une baisse jusqu'en 1988 (- 1 %). Depuis la rentrée 1988, les effectifs restent stables, avec toutefois de faibles fléchissements (- 0,8 % en 1992, - 0,3 % en 2000 et en 2005) ou de légères augmentations comme ces dernières années, + 0,6 %, + 0,4 % et + 0,3 % de 2005 à 2008 [3].

Définitions

■ **Champ.** Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles et instituteurs suppléants et quelques autres enseignants titulaires ou non titulaires) en activité (formation initiale – enseignants formateurs et enseignants-stagiaires – y compris enseignants au CNED).

À partir de 2006, la nouvelle répartition des personnels rémunérés sur des actions a été intégralement appliquée suite à la mise en place de la LOLF (Loi organique relative aux Lois de finances qui implique de profondes évolutions dans la budgétisation et la gestion des moyens de l'État). Elle distingue les enseignants affectés à l'adaptation scolaire (enseignement extérieur à l'école) et à la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

Les données présentées ici diffèrent de celles des éditions antérieures à 1997, qui pour la formation initiale ne comportaient pas les stagiaires.

■ **Directeurs d'écoles ou d'établissements.** Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou seulement partiellement déchargés de classe. Les directeurs d'ERPD, totalement déchargés de classe, ne sont pas comptabilisés.

■ **Besoins éducatifs particuliers : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH).** Le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAPSAIS) (présentant différentes options), est le titre de spécialisation des personnels enseignants du premier degré de l'éducation relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye de janvier, de 1992 à 2008.

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'INSEE, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

Les enseignants du premier degré public : évolution

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM)

	Janvier 2002	Janvier 2003	Janvier 2004	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008
Affectation							
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	298 531	300 111	302 048	308 630	310 173	311 460	312 332
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	18 762	18 125	16 333	9 606	9 930	9 879	10 025
Sous-total	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103	321 339	322 357
Formation initiale (3)	19 526	20 948	20 041	20 733	17 376	15 472	15 544
CNED (4)	389	399	438	456	474	463	-
Total	337 208	339 583	338 860	339 425	337 953	337 274	335 937

(1) Changement de champ au 31 janvier 2005 : sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires.

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (8 032) et de l'enseignement extérieur à l'école (1 993).

(3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants-stagiaires.

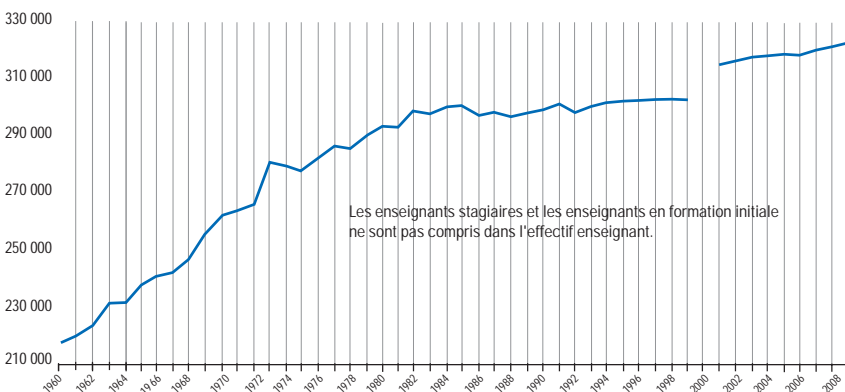
(4) En janvier 2008, les enseignants affectés au CNED ont été comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

[2] Les enseignants du premier degré public par corps et type d'action en janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

	Corps				Ensemble		
	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Effectif	% femmes	% temps partiel
Affectation							
Enseignants dans le préélémentaire et élémentaire	16 675	264 988	19	265	281 947	81,8	11,8
dont directeurs d'écoles	2 437	42 027			44 464	72,6	4,2
dont remplaçants	1 759	24 995	10	7	26 771	64,4	3,1
Besoins éducatifs particuliers (1) :	1 223	25 146	4		26 373	75,7	5,3
dont prévention et traitement des difficultés scolaire	792	14 587			15 379	76,8	5,4
dont scolarisation des élèves malades ou handicapés	308	7 720	4		8 032	73,9	4,8
Pilotage, encadrement pédagogique et situations diverses	377	13 534	126		14 037	75,2	15,8
Effectif	18 275	303 668	149	265	322 357	81,0	11,4
% femmes	78,6	81,1	56,4	72,1			
% temps partiel	16,0	11,2	2,0	18,5			

(1) Les non-titulaires sont essentiellement des instituteurs suppléants.

[3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public de janvier 1961 à janvier 2008 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM à partir de 2000)



Présentation

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités importantes. Avec une moyenne départementale de 3 200 enseignants (l'Eure), plus de la moitié des départements se situent en dessous de cette moyenne ; la médiane est égale à 2 600 (entre la Drôme et les Pyrénées-Atlantiques). Les valeurs extrêmes sont de 436 enseignants en Lozère à 13 188 dans le Nord. Trois départements ont des effectifs inférieurs à 700 (la Lozère, la Creuse et la Corse-du-Sud), d'autres comme les Bouches-du-Rhône ou la Seine-Saint-Denis atteignent des effectifs quinze fois supérieurs, respectivement 9 656 et 9 827. L'effectif le plus important (13 188) est recensé dans le département du Nord [1].

15,7 % des enseignants du premier degré public ont moins de 30 ans et 20,5 % ont au moins 50 ans. La proportion de jeunes enseignants représente moins de 10 % en Guadeloupe, Martinique et Corse-du-Sud, elle est supérieure à 21 % dans la Creuse, dans le Pas-de-Calais et dans la Nièvre et est maximale dans la Meuse avec 22,7 %.

Par ailleurs, la part des enseignants de 50 ans au moins reste stable par rapport à 2007. Très contrastés, les taux sont élevés en Guadeloupe (34,2 %) et à Paris (30,5 %), faibles en Guyane (13,5 %), Pas-de-Calais (15,3 %) et dans la Meuse (15,7 %).

Le ratio des 50 ans et plus par rapport aux moins de 30 ans augmente légèrement (1,3). Ce ratio s'échelonne en métropole de 0,7 dans la Meuse à 2,7 dans le Lot, et de 0,8 en Guyane à 3,8 en Guadeloupe pour les DOM [2].

L'âge moyen est de 40,1 années. La population est plus jeune en Guyane (38,2 ans), Pas-de-Calais (38,3) et Mayenne (38,4) et beaucoup plus âgée à Paris et en Martinique (42,1), en Guadeloupe (43,2). Dans trois départements sur cinq, les valeurs sont inférieures à la moyenne et pour les deux cinquièmes restants, la proportion d'enseignants âgés est beaucoup plus importante, plus de trois points séparent la moyenne de la valeur maximale.

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.4, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale qui ne sont pas pris en compte ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

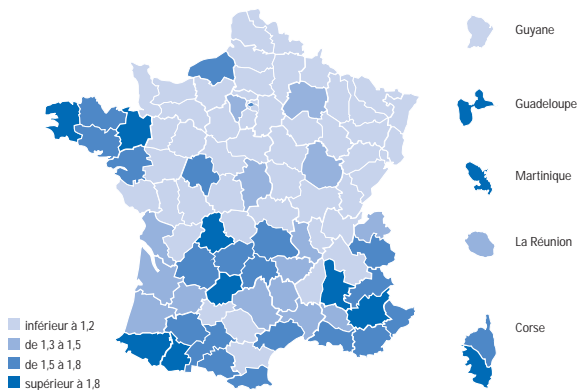
→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département (janvier 2008)

Départements /académies	Effectifs	Départements /académies	Effectifs	Départements /académies	Effectifs
Alpes-de-		Ardèche	1 361	Paris	7 825
-Haute-Provence	893	Drôme	2 499	Charente	1 631
Hautes-Alpes	791	Isère	6 354	Charente-Maritime	2 828
Bouches-du-Rhône	9 656	Savoie	2 089	Deux-Sèvres	1 629
Vaucluse	2 813	Haute-Savoie	3 627	Vienne	1 982
Aix-Marseille	14 153	Grenoble	15 930	Poitiers	8 070
Aisne	3 040	Nord	13 188	Ardennes	1 738
Oise	4 661	Pas-de-Calais	8 077	Aube	1 637
Somme	2 946	Lille	21 265	Marne	2 990
Amiens	10 647	Corrèze	1 151	Haute-Marne	1 137
Doubs	2 935	Creuse	655	Reims	7 502
Jura	1 407	Haute-Vienne	1 598	Côtes-d'Armor	2 269
Haute-Saône	1 355	Limoges	3 404	Finistère	3 146
Territoire de Belfort	738	Ain	3 143	Ille-et-Vilaine	3 482
Besançon	6 435	Loire	3 389	Morbihan	2 125
Dordogne	1 852	Rhône	8 262	Rennes	11 022
Gironde	6 742	Lyon	14 794	Eure	3 240
Landes	1 740	Aude	1 716	Seine-Maritime	6 628
Lot-et-Garonne	1 510	Gard	3 413	Rouen	9 868
Pyrénées-Atlantiques	2 715	Hérault	4 951	Bas-Rhin	5 632
Bordeaux	14 559	Lozère	436	Haut-Rhin	4 010
Calvados	3 405	Pyrénées-Orientales	2 275	Strasbourg	9 642
Manche	2 304	Montpellier	12 791	Ariège	768
Orne	1 337	Meurthe-et-Moselle	3 875	Aveyron	1 174
Caen	7 046	Meuse	1 181	Haute-Garonne	5 971
Allier	1 705	Moselle	5 629	Gers	907
Cantal	785	Vosges	2 161	Lot	813
Haute-Loire	973	Nancy-Metz	12 846	Hautes-Pyrénées	1 092
Puy-de-Dôme	2 868	Loire-Atlantique	4 879	Tarn	1 651
Clermont-Ferrand	6 331	Maine-et-Loire	2 953	Tarn-et-Garonne	1 185
Corse-du-Sud	667	Mayenne	1 238	Toulouse	13 561
Haute-Corse	800	Sarthe	2 734	Yvelines	8 065
Corse	1 467	Vendée	1 712	Essonne	7 028
Seine-et-Marne	7 771	Nantes	13 516	Hauts-de-Seine	7 650
Seine-Saint-Denis	9 827	Alpes-Maritimes	4 917	Val-d'Oise	7 264
Val-de-Marne	7 000	Var	4 859	Versailles	30 007
Créteil	24 598	Nice	9 776	France métropolitaine	308 099
Côte-d'Or	2 715	Cher	1 525	Guadeloupe	3 139
Nièvre	1 104	Eure-et-Loir	2 367	Guyane	2 121
Saône-et-Loire	2 732	Indre	1 123	Martinique	2 788
Yonne	1 801	Indre-et-Loire	2 750	La Réunion	6 210
Dijon	8 352	Loir-et-Cher	1 618	Total DOM	14 258
		Loiret	3 309	France métropolitaine + DOM	322 357
		Orléans-Tours	12 692		

[2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans (janvier 2008)



Présentation

En janvier 2008 pour la France métropolitaine et les DOM, 143 440 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, effectif qui enregistre à partir du point de rupture de 2004, une baisse de 1,3 % au cours des quatre dernières années. 67,7 % exercent dans le second degré.

46 379 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement du premier degré, dont 84,7 % sur une échelle de professeurs des écoles et plus de 11 % sont instituteurs suppléants. Plus de neuf enseignants sur dix sont des femmes. Tous corps confondus, la proportion d'enseignants exerçant à temps partiel ou incomplet continue d'augmenter et atteint 15,7 % en 2008 [1].

L'effectif d'enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires dans les classes sous contrat des établissements du second degré (81 625 enseignants), est majoritairement composé de certifiés (69,2 %). 12,4 % des enseignants sont adjoints d'enseignement, corps beaucoup moins présent dans l'enseignement public. Les enseignants rémunérés sur des échelles de maîtres contractuels ou de maîtres délégués auxiliaires restent globalement stables, moins de 16 % de l'ensemble des enseignants. Ils sont plus nombreux à occuper un emploi à temps partiel ou incomplet (48,4 %). Parmi les non-titulaires, la part des femmes est moins importante (- 1,7 point), et ils ont en moyenne plus de neuf ans de moins (36,8 contre 45,9 ans).

La répartition par académie et département des enseignants rémunérés aux titres des enseignements préélémentaire et élémentaire permet d'estimer la part approximative du préélémentaire (21,8 %), sachant que les enseignants affectés au remplacement sont comptabilisés avec les effectifs de l'élémentaire [2]. Tout comme dans l'enseignement du premier degré public, il existe de fortes disparités entre les départements. Les effectifs les plus importants se situent, comme pour le secteur public, dans le département du Nord (3 298). Dans les académies de l'Ouest, pour Nantes avec 2 462 enseignants en Loire-Atlantique et pour Rennes avec 2 026 enseignants en Ile-et-Vilaine, on dénombre cinq fois plus d'enseignants que l'effectif moyen départemental.

Définitions

■ **Contrat de l'école ou de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

– Les personnels du premier degré sont rémunérés sur les actions LOLF du préélémentaire, de l'élémentaire. Sur les autres actions, remplacement, formations initiale et continue, dispositifs spécifiques, les enseignants sont répartis par niveau selon les corps d'appartenance.

– Les personnels du second degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement en collège et les dispositifs spécifiques de scolarisation pour les corps du second degré, enseignement général, technologique et post-baccalauréat en lycée, enseignement professionnel sous statut scolaire et autres actions en fonction des corps.

Dans le tableau [1], les effectifs des enseignants affectés aux actions autres que préélémentaire et élémentaire ont été reventilés dans les cycles selon les corps.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7030.

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Répartition des enseignants des classes sous contrat des établissements privés (janvier 2008) (France métropolitaine + DOM)

Grade ou grade assimilé	Premier degré (1)				Second degré (2)				Total			
	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	39 310	42,6	90,9	12,3	1 265	55,3	62,5	16,2	40 575	43,0	90,1	12,4
Instituteurs	1 893	42,2	92,5	19,4	33	52,2	60,6	24,2	1 926	42,4	92,0	19,5
Prof. de chaire supérieure					49	55,6	22,4	0,0	49	55,6	22,4	0,0
Agrégés					3 253	47,9	45,5	6,6	3 253	47,9	45,5	6,6
Certifiés et assimilés	11	46,9	90,9	27,3	56 495	45,4	67,1	15,9	56 506	45,5	67,1	15,9
PLP	7	35,3	100,0	14,3	10 076	45,7	61,8	11,7	10 083	45,7	61,8	11,7
AE-CE (hors EPS)					10 117	46,5	70,6	21,1	10 117	46,5	70,6	21,1
PEGC	1	37,0	100,0	0,0	337	58,0	54,3	22,0	338	58,0	54,3	22,0
Échelle de titulaires	41 222	42,6	91,0	12,6	81 625	45,9	65,9	15,6	122 847	44,8	74,3	14,6
Instituteurs suppléants	5 157	32,9	90,7	40,3	2	36,0	100,0	0,0	5 159	32,9	90,7	40,3
Maîtres contractuels					15 405	36,7	64,2	48,4	15 405	36,7	64,2	48,4
Maîtres délégués auxiliaires					29	41,5	82,8	44,8	29	41,5	82,8	44,8
Échelle de non-titulaires	5 157	32,9	90,7	40,3	15 436	36,8	64,2	48,4	20 593	35,8	70,9	46,3
Tous grades	46 379	41,5	91,0	15,7	97 061	44,4	65,6	20,9	143 440	43,5	73,8	19,2

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé (2008) : répartition géographique (1)

Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total	Dépts-académies	Préél.	Él + disp.	Total
Alpes-H ^{rs} -Provence	9	35	44	Ardèche	94	413	507	Paris	376	1 420	1 796
Hautes-Alpes	15	42	57	Drôme	67	269	336	Charente	35	134	169
Bouches-du-Rhône	233	789	1 022	Isère	148	490	638	Charente-Mar.	31	176	207
Vaucluse	60	220	280	Savoie	47	148	195	Deux-Sèvres	77	318	395
Aix-Marseille	317	1 086	1 403	Haute-Savoie	34	485	519	Vienne		259	259
Aisne	68	182	250	Grenoble	390	1 805	2 195	Poitiers	143	887	1 030
Oise	57	197	254	Nord	985	2 313	3 298	Ardennes	29	77	106
Somme	117	287	404	Pas-de-Calais	315	735	1 050	Aube	25	107	132
Amiens	242	666	908	Lille	1 300	3 084	4 384	Marne	74	288	362
Doubs	44	192	236	Corrèze	8	61	69	Haute-Marne	11	38	49
Jura	35	107	142	Creuse	2	9	11	Reims	139	510	649
Haute-Saône	14	62	76	Haute-Vienne	23	83	106	Côtes-d'Armor	9	978	987
Territoire de Belfort	13	60	73	Limoges	33	153	186	Finistère	434	1 405	1 839
Besançon	106	421	527	Ain	9	360	369	Ille-et-Vilaine	562	1 464	2 026
Dordogne	21	88	109	Loire	215	712	927	Morbihan	467	1 494	1 961
Gironde	140	494	634	Rhône	340	1 248	1 588	Rennes	1 472	5 341	6 813
Landes	1	154	155	Lyon	564	2 320	2 884	Eure	62	193	255
Lot-et-Garonne	35	125	160	Aude	23	86	109	Seine-Maritime	163	459	622
Pyrénées-Atlantiques	9	721	730	Gard	111	322	430	Rouen	225	652	877
Bordeaux	206	1 582	1 788	Hérault	130	475	605	Bas-Rhin	32	245	277
Calvados	129	390	519	Lozère	48	132	180	Haut-Rhin	29	226	255
Manche	135	356	491	Pyr.-Orientales	29	173	202	Strasbourg	61	471	532
Orne	79	246	325	Montpellier	341	1 190	1 531	Ariège	9	49	58
Caen	343	992	1 335	Meurthe-et-Moselle	75	200	275	Aveyron	10	336	346
Allier	24	119	143	Meuse		83	83	H ^{rs} -Garonne	106	424	530
Cantal	23	86	109	Moselle	55	231	286	Gers	22	94	116
Haute-Loire	103	334	437	Vosges	36	127	163	Lot	9	75	84
Puy-de-Dôme	32	365	397	Nancy-Metz	166	641	807	H ^{rs} -Pyrénées	43	105	148
Clermont-Ferrand	182	904	1 086	Loire-Atlantique	634	1 828	2 462	Tarn	58	254	312
Corse-du-Sud	11	24	35	Maine-et-Loire	512	1 253	1 765	Tarn-et-Gar.	27	121	148
Haute-Corse	5	12	17	Mayenne	148	472	620	Toulouse	284	1 458	1 742
Corse	16	36	52	Sarthe	8	500	508	Yvelines	152	522	674
Seine-et-Marne	87	266	353	Vendée	424	1 182	1 606	Essonne	77	304	381
Seine-Saint-Denis	77	346	423	Nantes	1 726	5 235	6 961	Hauts-de-Seine	191	563	754
Val-de-Marne	104	373	477	Alpes-Maritimes	91	310	401	Val-d'Oise	49	273	322
Créteil	268	985	1 253	Var	55	266	321	Versailles	469	1 662	2 131
Côte-d'Or	51	167	218	Nice	146	576	722	France métro.	9 950	35 429	45 379
Nièvre	13	48	61	Cher	17	88	105	Guadeloupe	49	194	243
Saône-et-Loire	53	151	204	Eure-et-Loir	59	169	228	Guyane	17	105	122
Yonne	33	107	140	Indre	16	58	74	Martinique	18	212	230
Dijon	150	473	623	Indre-et-Loire	71	266	337	La Réunion	90	315	405
				Loir-et-Cher	48	126	174	DOM	174	826	1 000
				Loiret	74	208	282	France métro.			
				Orléans-Tours	285	915	1 200	+ DOM	10 124	36 255	46 379

(1) Enseignement préélémentaire, élémentaire, autres enseignants des corps du 1^{er} degré.

Présentation

En 2007-2008, 371 736 enseignants du second degré exercent en face d'élèves dans les collèges et lycées publics. Ce nombre est en baisse de 7 071 par rapport à la rentrée précédente, et cela confirme la tendance observée depuis la rentrée 2003-2004 (30 282 enseignants en moins par rapport à la rentrée 2002). En France métropolitaine et dans les DOM, par rapport à la rentrée 2006, le nombre total d'enseignants devant élèves a baissé de 1,9 %. Pendant cette même période, le nombre de titulaires a diminué de 2,2 % et le nombre de non-titulaires a augmenté de 11,3 % [1].

6 910 enseignants d'un corps du premier degré, essentiellement en SEGPA, ne sont pas pris en compte, et les 1 948 enseignants en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) non plus [1].

Parmi les titulaires, même les effectifs des agrégés et chaires supérieures diminuent par rapport à la rentrée précédente, alors qu'ils étaient les seuls à progresser depuis la rentrée 1999. Les effectifs de PEGC et d'adjoints et chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 1,7 %), et les PLP voient leur nombre passer en dessous de la barre des 60 000, correspondant à une baisse de 2,5 % [2].

La situation est contrastée selon les corps si l'on observe les courbes depuis la rentrée 1997. Les effectifs des certifiés continuent de baisser depuis la rentrée 2003, mais moins vite qu'ils n'avaient augmenté durant la période 1997-2002. C'est la même tendance pour les effectifs des PLP et des non-titulaires, les adjoints et chargés d'enseignement baissant constamment et les professeurs de chaire supérieure et les agrégés étant en hausse continue (jusqu'à la rentrée 2006) [3].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **Agrégés.** Professeurs agrégés, chefs de travaux lorsqu'ils exercent une activité d'enseignement.

■ **Certifiés et assimilés.** Professeurs certifiés (titulaires d'un CAPES ou CAPET ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Adjoints d'enseignement.** Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et n'apparaissent alors pas ici, soit d'enseignement.

■ **Chargés d'enseignement.** Ce sont d'anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

→ Pour en savoir plus

Publications

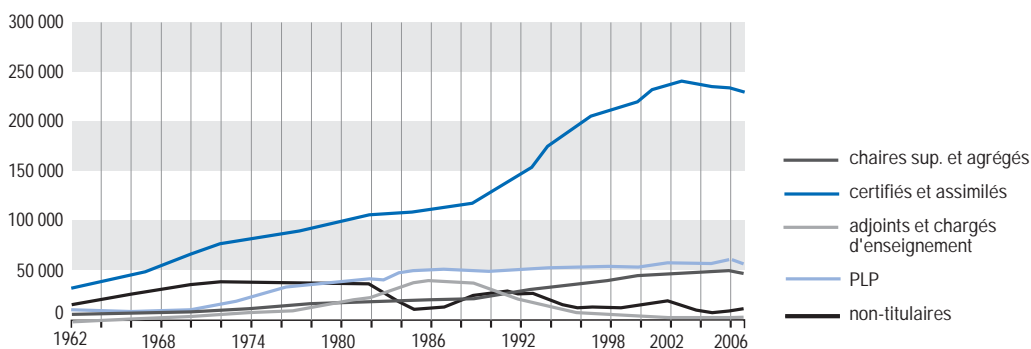
– Notes d'Information, 73.31, 78.20, 83.30, 84.22, 85.43, 87.08, 87.33, 88.56, 90.01, 90.35, 92.03, 92.46, 93.47, 94.49, 96.02, 97.11, 97.51, 99.11, 00.15, 00.52, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : Enquête sur le service des enseignants (bases-relais académiques, à partir du module "répartition de service" du logiciel GEP en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels"), DEPP, 2007-2008.

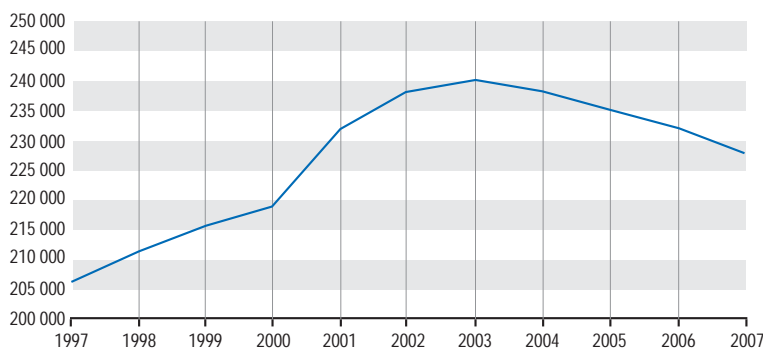
[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (France métropolitaine, France métropolitaine + DOM à partir de 2001-2002)

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM							
	1991 1992	2001 2002	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	
Agrégés et chaires supérieures	27 978	46 480	47 556	48 346	48 868	49 772	50 196	50 223	49 721	
Certifiés et assimilés	146 597	231 602	240 775	247 464	250 010	248 082	245 580	242 422	238 317	
Adjoints et chargés d'enseignement	27 608	4 734	5 053	4 592	3 936	3 562	3 157	2 906	2 682	
PEGC	59 706	18 906	20 509	18 047	16 054	14 402	12 894	11 400	9 500	
PLP	52 636	57 396	60 436	61 877	62 619	62 170	62 198	61 444	59 932	
Total titulaires	314 525	359 118	374 329	380 326	381 487	377 988	374 025	368 395	360 152	
Non-titulaires	31 206	18 305	19 538	21 692	17 983	13 059	10 300	10 412	11 584	
Total général	345 731	377 423	393 867	402 018	399 470	391 047	384 325	378 807	371 736	

[2] Évolution du nombre d'enseignants (hors stagiaires) devant élèves des établissements publics du second degré depuis 1962 (France métropolitaine)



[3] Évolution du nombre d'enseignants certifiés et assimilés (hors stagiaires) devant élèves des établissements publics du second degré depuis 1997 (France métropolitaine)



Présentation

En 2007-2008, 371 736 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 17 483 dans les DOM.

En métropole, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 32 829, 27 823 et 25 143 enseignants.

À l'autre extrémité de la distribution, on recense 4 223 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 818 dans celle de Corse.

Les autres académies de la métropole comptent entre 7 000 et 17 500 enseignants.

En métropole, le corps enseignant est majoritairement féminin (57,6 %). Le pourcentage de femmes varie toutefois de 53,3 à 61,8 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 2,9 %. Elle est également très variable d'une académie à l'autre (de 1,6 à 4,8 %).

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne métropolitaine (de 42,2 % en Guyane à 55,5 % en Martinique) et par un pourcentage de non-titulaires plus élevé que la moyenne métropolitaine : de 4,2 % à La Réunion à 28,2 % en Guyane.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

→ Pour en savoir plus

Publications

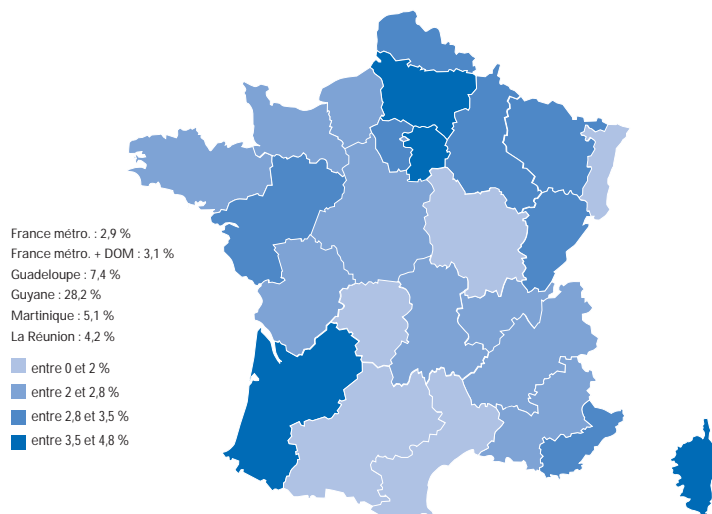
– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par académie et type d'établissement en 2007-2008

Académies	Collèges et SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Total	Taux de féminisation
Aix-Marseille	8 069	2 483	6 138	16 690	58,6
Amiens	5 823	2 429	4 031	12 283	55,5
Besançon	3 344	1 171	2 798	7 313	56,2
Bordeaux	8 102	2 824	6 113	17 039	58,4
Caen	4 015	1 250	3 027	8 292	54,6
Clermont-Ferrand	3 395	1 090	2 519	7 004	56,6
Corse	935	292	591	1 818	57,6
Créteil	13 475	2 345	12 003	27 823	57,6
Dijon	4 639	762	3 958	9 359	56,9
Grenoble	8 682	2 022	6 748	17 452	59,4
Lille	11 415	5 404	8 324	25 143	53,3
Limoges	1 980	650	1 593	4 223	56,8
Lyon	7 889	2 294	6 226	16 409	59,6
Montpellier	7 054	1 988	5 114	14 156	56,8
Nancy-Metz	7 096	2 597	5 588	15 281	55,5
Nantes	7 254	2 263	5 558	15 075	55,0
Nice	5 956	1 435	4 161	11 552	58,7
Orléans-Tours	7 199	1 983	5 223	14 405	57,8
Paris	3 898	1 143	5 989	11 030	60,2
Poitiers	4 645	1 466	3 403	9 514	57,2
Reims	4 101	1 560	2 926	8 587	56,4
Rennes	5 999	1 767	5 101	12 867	55,2
Rouen	5 787	1 407	4 553	11 747	57,1
Strasbourg	5 442	862	5 043	11 347	56,9
Toulouse	7 330	2 479	5 206	15 015	60,2
Versailles	15 895	2 752	14 182	32 829	61,8
Total France métropolitaine	169 419	48 718	136 116	354 253	57,6
Guadeloupe	1 910	532	1 391	3 833	51,7
Guyane	1 191	224	637	2 052	42,2
Martinique	1 642	685	1 328	3 655	55,5
La Réunion	3 908	1 384	2 651	7 943	48,5
Total DOM	8 651	2 825	6 007	17 483	50,0
Total France métropolitaine + DOM	178 070	51 543	142 123	371 736	57,2

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2007-2008



Présentation

À la rentrée 2007, 178 070 enseignants effectuent leur service principal dans un collège, soit 47,9 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 142 123 professeurs (38,2%) tandis que 51 543 enseignants (13,9 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1].

Dans les collèges et les LEGT, les certifiés ou professeurs d'EPS sont majoritaires (respectivement 84,4 % et 59,4 % du corps enseignant). Dans les collèges, les PEGC ne représentent plus que 5,3 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,4 %. Dans les LEGT, les agrégés représentent 26,8 % du corps enseignant et les non-titulaires 2,3 %.

Dans les LP, 83,8 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (8,0 %) [2]. La proportion de femmes, 57,2 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,5 %), que dans les LEGT (52,8 %) et surtout, que dans les LP (47,7 %). Selon le corps, c'est parmi les certifiés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,2 %) et, parmi les agrégés, un enseignant sur deux est une femme. Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont les corps enseignants les moins féminisés, avec respectivement 48,8 %, 47,9 % et 30,9 % de femmes.

Globalement, 11,1 % des enseignants titulaires choisissent de travailler à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (13,1 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 9,1 et 7,3 %). Presque un quart des PEGC (23,0 %) travaillent à temps partiel [1].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) et par type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges + SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 152	2 152	30,9	0,7
Agrégés	9 208	340	38 021	47 569	51,2	7,4
Certifiés, professeurs EPS	150 328	3 563	84 426	238 317	61,2	12,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1 797	294	591	2 682	47,9	12,3
PEGC	9 475	15	10	9 500	57,6	23,0
PLP	3 045	43 205	13 683	59 932	48,8	7,6
Total titulaires et stagiaires	173 853	47 417	138 883	360 152	57,4	11,1
Maitres auxiliaires	610	271	276	1 157	54,1	
Professeurs contractuels	3 044	3 721	2 799	9 565	48,9	
Autres non-titulaires	563	134	165	862	62,5	
Total général France métropolitaine + DOM	178 070	51 543	142 123	371 736	57,2	
% femmes	63,5	47,7	52,8	57,2		
% temps partiel des titulaires	13,1	7,3	9,1	10,8		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

Lecture - 2 152 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 30,9 % sont des femmes et 0,7 % travaillent à temps partiel. En collèges, 63,5 % des enseignants sont des femmes et 13,1 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade et par type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges + SEGPA	Lycées professionnels	LEGT	Ensemble
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,5	0,6
Agrégés	5,2	0,7	26,8	12,8
Certifiés, professeurs EPS	84,4	6,9	59,4	64,1
Adjoints et chargés d'enseignement	1,0	0,6	0,4	0,7
PEGC	5,3	0,0	0,0	2,6
PLP	1,7	83,8	9,6	16,1
Total titulaires et stagiaires	97,6	92,0	97,7	96,9
Non-titulaires	2,4	8,0	2,3	3,1
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 77,7 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine "disciplinaire" à la rentrée scolaire 2007. Parmi eux, environ six sur dix enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes.

13,8 % des enseignants exercent dans les domaines technico-professionnels de la production, dont 26,2 % en génie mécanique et 23,6 % en technologie.

Les domaines technico-professionnels des services regroupent quant à eux 8,5 % des enseignants, principalement en économie et gestion.

Dans les collèges, ce sont les enseignants du groupe de disciplines "lettres" qui sont les plus nombreux (34 799 enseignants), de même qu'en lycée professionnel (10 708 enseignants), alors qu'en lycée général ou technologique les enseignants de langues vivantes sont les plus nombreux (23 017 enseignants). La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines technico-professionnels (7,4 % contre 3,1 % pour l'ensemble) et plus faible en éducation physique et sportive (0,4 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines relatifs aux services (69,2 %) ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,1 %) où l'on observe néanmoins de fortes disparités avec des taux allant de 39,2 % de femmes en philosophie à 82,1 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines technico-professionnels de la production (22,8 %), bien que 90,3 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique soient des femmes.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Groupe de disciplines "lettres".** Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "mathématiques".** Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

■ **Groupe de disciplines "biologie-géologie".** Ce groupe comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

■ **Enseignement non spécialisé.** Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

■ **Non-titulaires.** Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% non- titulaires
Domaines disciplinaires						
Philosophie	1	13	4 005	4 019	39,2	2,0
Lettres	34 799	10 708	16 070	61 577	77,5	1,5
Langues	32 859	148	23 017	56 024	82,1	1,9
Histoire-géographie	18 051	36	10 173	28 260	52,6	0,8
Sciences économiques et sociales	-	12	3 965	3 977	47,0	2,4
Mathématiques	24 368	5 635	17 208	47 211	46,1	1,5
Physique-chimie	7 748	59	13 629	21 436	42,0	1,0
Biologie-géologie	11 044	19	6 445	17 508	64,7	1,0
Éducation musicale	6 092	7	190	6 289	58,1	4,3
Arts plastiques	6 046	6	499	6 551	62,8	9,9
Métiers des arts appliqués	3	1 960	1 572	3 535	60,0	16,9
Biotechnologie-génie biologique et biochimie	208	64	1 512	1 784	65,0	11,6
Éducation physique et sportive	21 134	2 866	6 640	30 640	46,0	0,4
Total domaines disciplinaires	162 353	21 533	104 925	288 811	62,1	1,8
Domaines technico-professionnels de la production						
Technologie	12 062	17	6	12 085	31,1	1,6
Encadrement des ateliers : industrie (1)	-	2	1	3	33,3	0,0
Génie industriel	1 119	3 520	1 418	6 057	30,7	18,0
Génie chimique	-	129	58	187	27,8	4,8
Génie civil	679	1 687	1 293	3 659	8,9	15,2
Génie thermique	210	675	441	1 326	4,4	17,9
Génie mécanique	111	5 212	8 113	13 436	3,5	5,5
Génie électrique	10	3 138	4 678	7 826	4,2	2,6
Biotechnologie-santé-environnement-génie biologique	869	3 175	1 132	5 176	90,3	13,0
Hôtellerie : techniques culinaires	73	777	639	1 489	9,7	5,3
Total domaines technico-professionnels de la production	15 133	18 332	17 779	51 244	22,8	7,4
Domaines technico-professionnels des services						
Informatique-télématique	1	1	204	206	6,8	1,0
Industries graphiques	7	149	139	295	30,5	34,6
Autres activités : conduite, navigation	-	512	70	582	4,6	13,7
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	24	338	141	503	28,8	34,0
EFS-Employé technique des collectivités	393	78	21	492	93,4	19,7
Paramédical et social-soins personnels	-	1 369	1 669	3 038	90,0	21,4
Économie et gestion	77	8 556	16 415	25 048	70,4	4,5
Hôtellerie : services, tourisme	28	670	755	1 453	43,7	5,5
Total domaines technico-professionnels des services	530	11 673	19 414	31 617	69,2	7,5
Enseignement non spécialisé	54	5	5	64	65,5	89,7
Total France métropolitaine + DOM	178 070	51 543	142 123	371 736	57,2	3,1

(1) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

Lecture - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des "pivots" du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie-santé-environnement, collectivité et hôtellerie-tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2007-2008, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 17,9 heures, dont 16,6 heures d'enseignement. Sur ces 17,9 heures, en moyenne, 1,1 heure est rémunérée en heure supplémentaire. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (1,7 en moyenne) notamment lorsqu'ils enseignent en classes post-baccalauréat (CPGE et STS) [1].

6 186 133 heures d'enseignement, dont près de la moitié en collèges (48,5 %), ont été dispensées en 2007-2008. Ce nombre est en légère baisse par rapport à la rentrée précédente (- 0,7 % par rapport à 2006-2007) [2].

Il faut noter que le service décrit dans ce chapitre n'est pas tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux. Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Service total des enseignants.** Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties : 1) des heures d'enseignement, 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, Union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement, 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat. Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

■ **Heures d'enseignement.** Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

■ **Heures supplémentaires.** Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.32, 02.43.

– "Temps et charge de travail estimés par les enseignants du second degré dans les établissements publics", G. Bonnet et S. Murcia, revue Éducation & formations, n° 46, MEN-DEP, juillet 1996.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

Système d'information SCOLARITÉ, DEPP, 2007-2008.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2007-2008 des enseignants devant élèves (France métropolitaine + DOM)

	Effectifs	Heures rémunérées				Dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service total (2)	
Agrégés et chaires supérieures	49 721	14,1	1,2	0,4	15,7	1,7
Certifiés et assimilés	238 317	16,9	1,2	0,1	18,2	1,0
Adjoints et chargés d'enseignement	2 682	16,7	3,0	0,0	19,7	0,7
PEGC	9 500	16,8	0,5	0,0	17,3	0,7
PL	59 932	18,0	0,5	0,0	18,5	1,1
Titulaires	360 152	16,7	1,1	0,1	17,9	1,1
Non titulaires	11 584	15,6	0,2	0,0	15,8	0,8
Ensemble (3)	371 736	16,6	1,1	0,1	17,9	1,1

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 15,7 heures qui se décompose en 14,1 heures d'enseignement devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 1,7 heure est rémunérée en heure supplémentaire.

[2] Répartition des heures enseignées par type d'établissement et par corps ou groupe de corps dans le second degré public en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges et SEGPA	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	135 057	4 682	559 815	699 554
Certifiés et assimilés	2 565 082	59 651	1 398 730	4 023 463
Adjoints et chargés d'enseignement	29 827	5 088	9 849	44 764
PEGC	158 692	251	180	159 123
PLP	54 145	775 600	249 214	1 078 959
Total titulaires et stagiaires	2 942 804	845 272	2 217 788	6 005 864
Maîtres auxiliaires	9 023	4 356	4 079	17 458
Professeurs contractuels	47 577	64 949	45 215	157 741
Autres non-titulaires	3 127	980	963	5 070
Total général	3 002 531	915 557	2 268 045	6 186 133

Lecture - Les PLP dispensent 775 600 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 3 002 531 heures d'enseignement dans les collèges.

Présentation

Le ratio global d'heures d'enseignement par élève ("H/E") est de 1,43 heure. Il est de 2,36 heures et de 2,13 heures respectivement dans les formations dispensées en SEGPA et en lycée professionnel (LP) où ces formations sont plus lourdes (ateliers, etc.), de 1,23 heure en collèges, de 1,40 heure en lycée pré-baccalauréat et de 1,67 heure en lycée post-baccalauréat. Au total, on constate des différences selon les académies, avec un minimum de 1,35 heure par élève à Nice et un maximum de 1,54 heure par élève en Corse. En collège, les écarts sont les plus faibles, les valeurs allant de 1,18 dans les académies de Versailles, Rennes et Nice à 1,31 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E va de 1,33 à Nice à 1,49 à Lille. Enfin, les écarts sont les plus forts en LP, les valeurs allant de 2,03 à Nice à 2,40 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 22,8 dans les formations dispensées en collège, de 12,6 en SEGPA, de 16,0 en lycée professionnel, de 22,7 en lycée pré-baccalauréat et de 20,2 en lycée post-bac. Encore une fois, il y a peu de disparités selon les académies, avec un minimum en Corse de 19,7 et un maximum de 22,1 dans l'académie de Versailles [1].

Depuis la rentrée 2000, le E/S n'a que très peu varié, quel que soit le type d'établissement ; c'est le même constat en considérant le H/E [2] [3].

Définitions

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. La formule est $\frac{\sum(x_i \cdot h_i)}{\sum h_i}$, x_i étant le nombre d'élèves de la structure, et h_i le nombre d'heures d'enseignement correspondant.

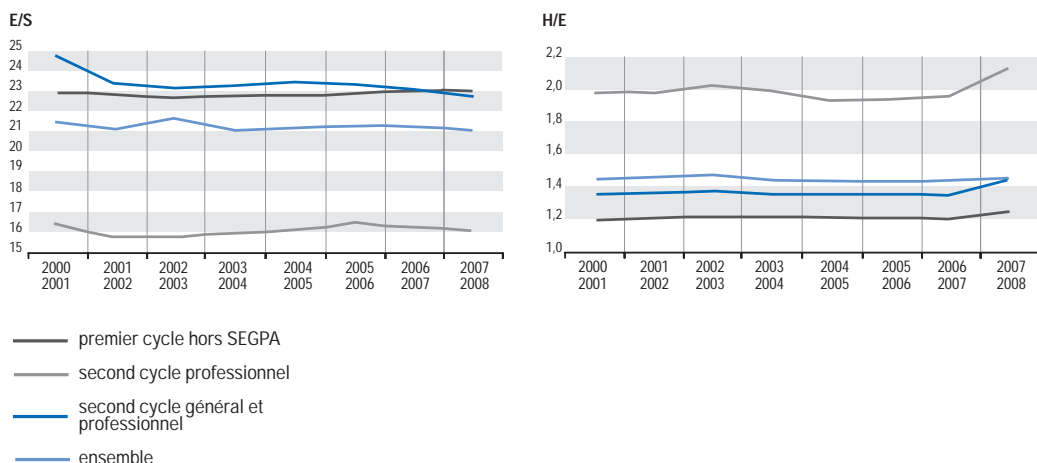
→ Pour en savoir plus

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Effectifs d'heures/élèves ("H/E") et élèves/enseignant ("E/S") dans le second degré public par type de formation et par académie en 2007-2008

Académies	Collèges		SEGPA		LP		Lycées pré-bac		Post-bac		Ensemble	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,19	23,5	2,26	12,7	2,11	16,0	1,46	22,2	1,71	20,2	1,41	21,3
Amiens	1,26	22,2	2,43	12,7	2,14	15,5	1,47	21,9	1,95	17,3	1,51	19,9
Besançon	1,23	22,3	2,58	11,8	2,21	14,5	1,45	21,9	1,91	17,2	1,47	20,0
Bordeaux	1,19	23,5	2,35	12,8	2,16	16,3	1,43	23,7	1,67	21,1	1,43	21,6
Caen	1,25	22,3	2,44	12,7	2,29	15,2	1,42	23,2	1,79	19,7	1,48	20,6
Clermont-Ferrand	1,29	21,8	2,24	13,2	2,16	16,6	1,41	22,1	1,71	18,5	1,48	20,4
Corse	1,31	22,5	2,70	11,7	2,40	14,0	1,46	20,6	2,45	13,9	1,54	19,7
Créteil	1,26	22,5	2,50	12,8	2,08	16,8	1,41	23,0	1,65	20,3	1,45	21,1
Dijon	1,23	22,5	2,26	12,9	2,23	15,2	1,41	22,7	1,77	19,0	1,44	20,7
Grenoble	1,19	22,8	2,48	12,0	2,19	15,3	1,34	22,9	1,68	19,5	1,38	21,1
Lille	1,28	23,1	2,40	13,7	2,05	16,2	1,49	23,3	1,73	20,3	1,52	21,1
Limoges	1,30	21,7	2,39	12,6	2,24	15,8	1,48	21,4	1,81	19,2	1,50	19,7
Lyon	1,22	21,7	2,32	12,7	2,17	15,8	1,40	21,4	1,61	18,2	1,41	20,2
Montpellier	1,20	22,5	2,21	12,9	2,09	16,1	1,39	21,9	1,67	21,6	1,39	20,2
Nancy-Metz	1,27	23,6	2,55	13,3	2,14	15,8	1,46	22,3	1,77	19,1	1,49	21,3
Nantes	1,23	22,2	2,37	12,1	2,22	15,8	1,40	23,0	1,72	19,9	1,44	20,6
Nice	1,18	22,7	2,35	12,6	2,03	15,9	1,33	22,7	1,71	20,1	1,35	21,0
Orléans-Tours	1,25	23,4	2,39	12,6	2,08	18,0	1,40	23,4	1,75	20,1	1,43	22,1
Paris	1,22	22,2	2,81	12,0	2,07	15,6	1,35	22,2	1,35	18,7	1,38	20,6
Poitiers	1,21	23,6	2,44	11,0	2,24	16,5	1,37	23,7	1,80	25,0	1,42	22,5
Reims	1,28	23,0	2,62	12,4	2,11	15,7	1,44	22,6	1,77	18,5	1,50	20,9
Rennes	1,18	22,0	2,44	11,7	2,26	15,8	1,36	21,8	1,56	18,4	1,40	20,1
Rouen	1,28	22,0	1,56	13,3	2,16	15,6	1,40	22,1	1,70	20,3	1,44	20,5
Strasbourg	1,23	22,5	2,59	11,7	2,17	15,9	1,42	22,9	1,68	20,2	1,45	20,8
Toulouse	1,19	23,4	2,59	11,8	2,11	16,0	1,34	23,1	1,64	20,3	1,39	21,4
Versailles	1,18	23,9	2,46	12,7	2,07	16,6	1,36	23,5	1,59	21,7	1,37	22,1
France métropolitaine	1,23	22,8	2,38	12,5	2,13	15,9	1,40	22,7	1,67	20,2	1,43	21,0
Guadeloupe	1,22	23,0	2,21	14,2	1,85	19,0	1,38	23,2	1,73	18,7	1,40	21,7
Guyane	1,25	22,4	2,09	15,0	2,14	16,4	1,53	20,5	1,97	15,2	1,49	20,1
Martinique	1,25	22,8	2,32	13,1	2,18	15,2	1,46	22,4	1,72	20,5	1,52	20,9
La Réunion	1,21	23,4	2,00	12,3	2,04	15,1	1,40	23,1	1,69	21,0	1,42	21,3
DOM	1,22	22,9	2,13	13,8	2,04	16,8	1,42	22,7	1,72	20,0	1,44	20,9
France métropolitaine + DOM	1,23	22,8	2,36	12,6	2,13	16,0	1,40	22,7	1,67	20,2	1,43	21,0

[2] [3] Évolution du E/S, H/E depuis la rentrée 2000 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 47 de travail par semaine, dont 20 h 27 hors de la présence d'élèves. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections de devoirs, pour respectivement 7 h 40 et 6 h 10 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine aux parents d'élèves et une heure au suivi des élèves. La documentation semble être aussi une part importante puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 12 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 17 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 65,6 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 13 h 25 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 26 h 22 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 20 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des Obligations réglementaires de service (ORS) : elles sont complétées par des heures supplémentaires. 58,8 % des enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 26 supplémentaire par semaine, dont 1 h 07 en HSA et 0 h 19 en HSE, et bénéficient en moyenne de 0 h 34 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent travailler 5 jours pendant les congés d'été et 2 jours par semaine pour les autres congés. Soit, pour une journée moyenne de 6 heures, 116 h de travail pendant les congés [1][2][3].

Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 55 pour les disciplines littéraires, à une moyenne comprise entre 38 et 40 h pour les disciplines scientifiques, technologiques et de langues vivantes, puis à 35 h 30 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...).

Les conditions de travail de ces enseignants ont été appréhendées par des questions sur la fatigue et l'intérêt d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation. Pour 83,4 %, l'heure de cours est plus fatigante, et parallèlement plus intéressante, pour 53,7 % des enseignants, qu'une heure passée à la préparation des cours [4].

Définitions

■ **Champ.** Un panel représentatif de la population globale des enseignants du second degré public a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 806 enseignants a été réalisée en février-mars 2002 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué la dernière semaine complète.

■ **HSA.** Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

■ **HSE.** Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

■ **Heures rémunérées.** Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

■ **Heures travaillées.** Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

■ **Heures de décharge.** Ce sont les heures consacrées aux Activités à responsabilité établissement (ARE) et académiques (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **ORS.** Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et 18 h pour un certifié.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur le panel enseignant, vague 2, DPD, 2002.

[1] Répartition des heures de travail hebdomadaire par corps en 2002

Moyennes d'heures	Agrégés	Certifiés	PLP	PEGC	Total
Effectifs	86	376	106	33	601
%	14,3	62,6	17,6	5,5	100,0
Heures rémunérées	16 h 52	19 h 40	20 h 12	19 h 11	19 h 20
dont HSA	1 h 38	0 h 59	1 h 13	0 h 56	1 h 07
dont HSE	0 h 10	0 h 20	0 h 26	0 h 08	0 h 19
Heures d'enseignement	15 h 48	19 h 04	20 h 01	19 h 05	18 h 46
Heures de décharge	1 h 04	0 h 35	0 h 12	0 h 05	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 10	19 h 49	19 h 52	19 h 51	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 33	7 h 19	8 h 20	7 h 09	7 h 40
Heures de correction des copies	8 h 44	5 h 59	4 h 11	7 h 39	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 37	0 h 53	1 h 49	0 h 32	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 35	1 h 08	0 h 44	1 h 02	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 27	1 h 05	1 h 16	0 h 59	1 h 10
Heures de documentation	3 h 04	2 h 10	1 h 55	1 h 23	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 09	1 h 16	1 h 37	1 h 08	1 h 17
Dont heures de travail à la maison	17 h 55	12 h 55	11 h 32	13 h 31	13 h 25
Total heures travaillées	41 h 02	39 h 29	40 h 04	39 h 02	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	21,1 j.	18,9 j.	20,2 j.	17,4 j.	19,4 j.

[2] Répartition des heures de travail hebdomadaires par discipline en 2002

Moyennes d'heures	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs	161	152	123	101	64	601
%	26,8	25,3	20,5	16,8	10,6	100,0
Heures rémunérées	18 h 52	19 h 01	19 h 56	18 h 47	20 h 59	19 h 20
dont HSA	1 h 05	1 h 01	1 h 27	1 h 04	0 h 54	1 h 07
dont HSE	0 h 19	0 h 23	0 h 22	0 h 16	0 h 11	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 20	18 h 30	19 h 31	18 h 19	19 h 46	18 h 46
Heures de décharge	0 h 31	0 h 31	0 h 25	0 h 28	1 h 12	0 h 34
Heures hors enseignement	24 h 04	19 h 14	19 h 59	20 h 50	14 h 31	20 h 27
Heures de préparation des cours	8 h 59	6 h 56	7 h 59	7 h 35	5 h 33	7 h 40
Heures de correction des copies	7 h 56	6 h 42	4 h 52	6 h 15	2 h 45	6 h 10
Heures de suivi des élèves	1 h 01	0 h 46	1 h 27	0 h 57	0 h 43	1 h 00
Heures passées avec les parents	1 h 06	1 h 07	0 h 32	1 h 09	0 h 54	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 11	1 h 01	1 h 15	1 h 11	1 h 16	1 h 10
Heures de documentation	2 h 29	1 h 43	2 h 08	2 h 44	1 h 55	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 21	0 h 59	1 h 46	1 h 01	1 h 26	1 h 17
Dont heures de travail à la maison	17 h 10	13 h 28	11 h 08	13 h 38	7 h 58	13 h 25
Total heures travaillées	42 h 55	38 h 15	39 h 55	39 h 37	35 h 30	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	24,4 j.	17,0 j.	19,3 j.	19,7 j.	12,0 j.	19,4 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Répartition des heures de travail hebdomadaire par sexe en 2002

Moyennes d'heures	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs	278	323	601
%	46,3	53,7	100,0
Heures rémunérées	19 h 37	19 h 05	19 h 20
HSA	1 h 18	0 h 58	1 h 07
HSE	0 h 25	0 h 14	0 h 19
Heures d'enseignement	18 h 53	18 h 40	18 h 46
Heures de décharge	0 h 44	0 h 24	0 h 34
Heures hors enseignement	20 h 04	20 h 47	20 h 27
Heures de préparation des cours	7 h 52	7 h 29	7 h 40
Heures de correction des copies	5 h 29	6 h 44	6 h 10
Heures de suivi des élèves	0 h 59	1 h 01	1 h 00
Heures passées avec les parents	0 h 49	1 h 07	0 h 59
Heures pour d'autres tâches	1 h 08	1 h 11	1 h 10
Heures de documentation	2 h 26	1 h 59	2 h 12
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 20	1 h 15	1 h 17
Dont heures de travail à la maison	13 h 13	13 h 37	13 h 25
Total heures travaillées	39 h 41	39 h 52	39 h 47
Jours de congés travaillés sur l'année	17,6 j.	20,9 j.	19,4 j.

[4] Répartition des agents à temps complet selon l'intérêt et la fatigue d'une heure de cours par rapport à une heure de préparation en 2002

Fatigue : 1 h de cours est (...) fatigante qu'1 h de préparation	Intérêt : 1 h de cours est (...) intéressante qu'1 h de préparation			Total
	plus	ni plus ni moins	moins ne sait pas	
plus fatigante	44,5	29,9	5,1	83,4
ni plus ni moins fatigante	6,2	4,7	0,5	11,5
moins fatigante	2,6	1,1	0,4	4,5
ne sait pas	0,4	0,0	0,0	0,5
Total	53,7	35,6	6,0	100,0

Présentation

En janvier 2008 pour la France métropolitaine et les DOM, 143 440 enseignants étaient rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés dont 97 061 exercent au titre de l'enseignement du second degré et des actions diverses. Pour le second degré, 46,6 % des enseignants exercent en collège, 34,4 % en lycée d'enseignement général et technologique y compris dans les classes de niveau post-baccalauréat, 15,7 % au titre de l'enseignement professionnel et 3,3 % pour les actions diverses [1]. La majorité des enseignants sont des professeurs certifiés (58,2 %). Ainsi, ils représentent plus des deux tiers (68,3 %) des 45 198 enseignants en collège, et moins des trois quarts des 33 386 enseignants en lycée d'enseignement général et technologique (70,4 %). L'enseignement professionnel sous statut scolaire est dispensé par 15 235 enseignants dont 58,3 % sont rémunérés sur une échelle de PLP.

Un enseignant sur six dans le second degré est maître contractuel, soit 15 405 personnes dont l'effectif est pratiquement constant. Un sur dix est adjoint d'enseignement, corps dont l'effectif est plus important dans le secteur privé que dans le secteur public (moins de 1 %). Il offre la possibilité aux maîtres auxiliaires (MA I et II) d'intégrer ce corps, dispositif d'accès qui a été prolongé pour cinq ans à partir du 1^{er} septembre 2006. La répartition par académie et département des enseignants rémunérés aux titres des enseignements du second degré et des actions diverses est très irrégulière. Les départements aux plus faibles effectifs sont les mêmes que pour le premier degré privé, à savoir : la Creuse (17) et les deux départements de l'académie de Corse (57 et 60). Les départements du Nord, de Paris, du Rhône et de la Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux, respectivement 6 669, 4 546, 4 021 et 3 918.

Définitions

■ **Contrat de l'établissement.** Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État. Seuls figurent dans ce document les personnels enseignants des classes sous contrat.

■ **Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement.** Les maîtres exerçant dans les classes et possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat.

Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé, et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

■ **Les enseignants.** Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de maîtres délégués et maîtres délégués contractuels. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'écoles, quand ils sont chargés d'enseignement.

- Les personnels du premier degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Les personnels du second degré sont rémunérés sur les actions d'enseignement en collège, enseignement général, technologique et post-baccalauréat en lycée, enseignement professionnel sous statut scolaire.
- Les autres actions : les personnels sont rémunérés aux titres soit de la formation initiale et continue des personnels, soit du remplacement, du soutien ou des dépenses diverses.

■ **Échelle de rémunération.** Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé (janvier 2008) : départements et académies

Départements / académies	Collèges	LEGT, post-bac	LP	Autres actions	Total 2 nd degré	Départements / académies	Collèges	LEGT, post-bac	LP	Autres actions	Total 2 nd degré
Alpes-de-Hi ^o -Provence	44	16	5	1	66	Meurthe-et-Moselle	432	375	251	31	1 089
Hautes-Alpes	28	19	22	3	72	Meuse	89	75	35	1	200
Bouches-du-Rhône	1 214	1 201	803	103	3 321	Moselle	502	361	351	20	1 234
Vaucluse	395	224	83	11	713	Vosges	216	109	97	8	430
Aix-Marseille	1 681	1 460	913	118	4 172	Nancy-Metz	1 239	920	734	60	2 953
Aisne	227	209	135	10	581	Loire-Atlantique	1 874	1 351	557	136	3 918
Oise	426	204	69	28	727	Maine-et-Loire	1 358	891	390	82	2 721
Somme	470	374	107	34	985	Mayenne	426	261	105	21	813
Amiens	1 123	787	311	72	2 293	Sarthe	452	249	189	21	911
Doubs	329	145	100	11	585	Vendée	1 135	771	323	78	2 307
Jura	230	151	56	3	440	Nantes	5 245	3 523	1 564	338	10 670
Haute-Saône	112	49	4	4	165	Alpes-Maritimes	464	287	182	40	973
Territoire de Belfort	102	78	34	4	218	Var	368	261	94	37	760
Besançon	773	374	239	22	1 408	Nice	832	548	276	77	1 733
Dordogne	161	72	54	13	300	Cher	102	84	67	2	255
Gironde	705	512	322	77	1 616	Eure-et-Loir	258	94	107	8	467
Landes	125	60	60	17	262	Indre	75	24	8	5	112
Lot-et-Garonne	197	80	26	11	314	Indre-et-Loire	336	322	100	24	782
Pyrénées-Atlantiques	675	422	243	59	1 399	Loir-et-Cher	187	119	42	11	359
Bordeaux	1 863	1 146	705	177	3 891	Loiret	293	261	159	24	737
Calvados	519	412	274	20	1 225	Orléans-Tours	1 251	904	483	74	2 712
Manche	459	227	137	17	840	Paris	1 872	2 148	451	75	4 546
Orne	262	156	135	9	562	Charente	161	100	48	4	313
Caen	1 240	795	546	46	2 627	Charente-Maritime	223	102	56	15	396
Allier	146	115	59	24	344	Deux-Sèvres	305	186	74	11	576
Cantal	108	70	43	21	242	Vienne	238	156	160	20	574
Haute-Loire	326	235	86	87	734	Poitiers	927	544	338	50	1 859
Puy-de-Dôme	445	325	121	53	944	Ardennes	129	40	39	2	210
Clermont-Ferrand	1 025	745	309	185	2 264	Aube	151	80	127	11	369
Corse-du-Sud	38	19			57	Marne	409	282	183	23	897
Haute-Corse	31	29			60	Haute-Marne	103	69	47	3	222
Corse	69	48			117	Reims	792	471	396	39	1 698
Seine-et-Marne	602	423	124	17	1 166	Côtes-d'Armor	651	531	237	60	1 479
Seine-Saint-Denis	651	366	255	41	1 313	Finistère	1 295	1 020	444	97	2 856
Val-de-Marne	643	454	144	51	1 292	Ille-et-Vilaine	1 380	1 030	351	148	2 909
Créteil	1 896	1 243	523	109	3 771	Morbihan	1 217	796	364	120	2 497
Côte-d'Or	237	320	175	22	754	Rennes	4 543	3 377	1 396	425	9 741
Nièvre	76	82	74	4	236	Eure	266	147	85	21	519
Saône-et-Loire	249	125	117	13	504	Seine-Maritime	732	581	485	44	1 842
Yonne	121	64	35	5	225	Rouen	998	728	570	65	2 361
Dijon	683	591	401	44	1 719	Bas-Rhin	479	380	105	18	982
Ardèche	384	279	177	29	869	Haute-Rhin	454	187	129	13	783
Drôme	387	263	106	22	778	Strasbourg	933	567	234	31	1 765
Isère	673	484	268	69	1 494	Arlège	60	10	18	2	90
Savoie	199	127	147	20	493	Aveyron	364	228	78	21	691
Haute-Savoie	612	339	288	44	1 283	Haute-Garonne	485	621	308	61	1 475
Grenoble	2 255	1 492	986	184	4 917	Gers	95	47	4	4	150
Nord	2 914	3 008	550	197	6 669	Lot	105	62	28	3	198
Pas-de-Calais	959	752	81	54	1 846	Hautes-Pyrénées	152	100	56	7	315
Lille	3 873	3 760	631	251	8 515	Tarn	261	173	109	14	557
Corrèze	109	112	32	1	254	Tarn-et-Garonne	166	46	48	13	273
Creuse	9	8	.	.	17	Toulouse	1 688	1 287	649	125	3 749
Haute-Vienne	106	113	36	6	261	Yvelines	856	725	135	76	1 792
Limoges	224	233	68	7	532	Essonne	589	460	28	28	1 105
Ain	401	90	100	34	625	Hauts-de-Seine	1 145	786	156	66	2 153
Loire	770	421	471	83	1 745	Val-d'Oise	589	396	116	34	1 135
Rhône	1 813	1 407	585	216	4 021	Versailles	3 179	2 367	435	204	6 185
Lyon	2 984	1 918	1 156	333	6 391	France métro.	44 562	32 956	14 874	3 213	95 605
Aude	113	66	49	6	234	Guadeloupe	187	84	162	19	452
Gard	432	319	250	29	1 030	Guyane	74	37	37	.	148
Hérault	497	304	85	34	920	Martinique	125	172	80	9	386
Lozère	119	124	114	6	363	La Réunion	250	137	82	1	470
Pyrénées-Orientales	213	167	62	27	469	DOM	636	430	361	29	1 456
Montpellier	1 374	980	560	102	3 016	France métro. + DOM	45 198	33 386	15 235	3 242	97 061

Présentation

En 2007-2008, 90 086 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la France, dont les huit dixièmes exercent en université (hors IUT et IUFM). L'effectif global des enseignants du supérieur continue à progresser (+ 0,4 % sur une année).

Parmi ces enseignants, 63,9 % sont des enseignants-chercheurs avec un effectif de 57 549, soit + 3,4 % par rapport à l'année précédente. Ils se composent des professeurs d'université (22,4 % du total des enseignants), des maîtres de conférences (41,4 %) et d'assistants titulaires. Les trois autres catégories de personnel sont composées de 14 774 enseignants de type "second degré" (16,4 %) et 13 752 personnels non titulaires (ATER et moniteurs 15,3 %), 4 011 chefs de clinique, AHU, PHU (4,4 %).

Dans la répartition par discipline, la part des sciences reste constante avec 41,2 % des enseignants et presque un maître de conférences sur deux (46,1 %). Les effectifs des maîtres de conférences continuent à progresser en droit (45 %) et leur pourcentage est constant en lettres (29,5 %). Le domaine de la "santé", rassemble 13,7 % des enseignants du supérieur dont 39,8 % sont des professeurs et 32,5 % sont chefs de clinique, AHU et PHU [1].

Globalement, les enseignantes sont toujours minoritaires, 36,1 % sur l'ensemble des enseignants, 32,9 % pour les enseignants-chercheurs, 18,6 % parmi les professeurs des universités et 40,7 % parmi les maîtres de conférences [2].

Définitions

■ **Personnels enseignants du supérieur.** Personnel enseignant dans les universités, y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les Écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les Écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données contenues dans cette note couvrent un champ différent par rapport aux résultats des indicateurs 1.8 et 9.1, qui ne prennent en compte que les personnes rémunérées sur crédits d'État.

■ **La discipline.** La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline "Droit" regroupe les sciences les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline "Lettres", les lettres et les sciences humaines ; la discipline "Sciences", les sciences et techniques. La discipline "Santé" regroupe médecine, pharmacie et odontologie.

■ **ATER et moniteurs.** Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

■ **AHU.** Assistants hospitalo-universitaires.

■ **PHU.** Praticiens hospitalo-universitaires.

■ **Personnels enseignants de type "second degré".** Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs.

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Fichier GESUP et enquête sur les personnels non permanents, DGRH A1-1.

[2] Fichier de paie, janvier 2008 (DEPP A2).

Les enseignants du supérieur par discipline

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Fonctions	Instituts ou écoles rattachés aux universités				Sous-total universités et rattachement	Autres établissements (2)	Total
		Universités (1)	IUT	IUFM				
Droit	Professeurs	2 492	46	72	1	2 611	101	2 712
	Maitres de conférences	4 527	1 066	124	11	5 728	85	5 813
	Assistants titulaires	14	2	1		17		17
	Attachés et moniteurs (3)	2 702				2 702		2 702
	Autres (4)	540	989	19	75	1 623	57	1 680
Total		10 275	2 103	216	87	12 681	243	12 924
Lettres	Professeurs	4 228	55	22	89	4 394	205	4 599
	Maitres de conférences	9 272	716	53	601	10 642	355	10 997
	Assistants titulaires	16	3			19	5	24
	Attachés et moniteurs (3)	3 696				3 696		3 696
	Autres (4)	5 252	1 101	104	1 567	8 024	357	8 381
Total		22 464	1 875	179	2 257	26 775	922	27 697
Sciences	Professeurs	6 008	820	334	68	7 230	685	7 915
	Maitres de conférences	12 008	3 032	539	235	15 814	1 403	17 217
	Assistants titulaires	22	8			30	1	31
	Attachés et moniteurs (3)	7 215				7 215		7 215
	Autres (4)	1 049	2 207	99	776	4 131	582	4 713
Total		26 302	6 067	972	1 079	34 420	2 671	37 091
Santé	Professeurs	4 907	2			4 909	2	4 911
	Maitres de conférences	3 275	12		1	3 288	1	3 289
	Assistants titulaires	24				24		24
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 011				4 011		4 011
	Attachés et moniteurs (3)	139				139		139
Autres (4)	-						0	
Total		12 356	14		1	12 371	3	12 374
Toutes disciplines	Professeurs	17 635	923	428	158	19 144	993	20 137
	Maitres de conférences	29 082	4 826	716	848	35 472	1 844	37 316
	Assistants titulaires	76	13	1		90	6	96
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 011				4 011		4 011
	Attachés et moniteurs (3)	13 752				13 752		13 752
Autres (4)	6 841	4 297	222	2 418	13 778	996	14 774	
Total (5)		71 397	10 059	1 367	3 424	86 247	3 839	90 086

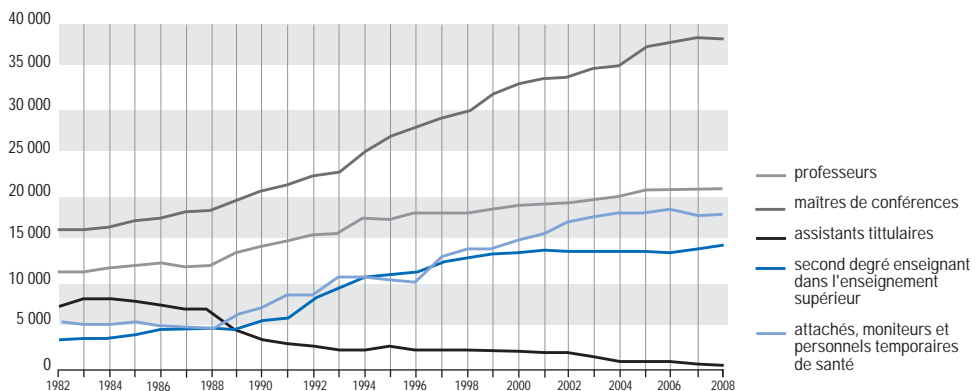
Source : DGRH A1-1.

(1) Universités, Instituts nationaux polytechniques et universités de technologie, hors IUT et instituts ou écoles rattachés aux universités.

(2) ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc. (3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche et moniteurs.

(4) Enseignants de type "second degré" et ENSAM, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère (1 032 personnes). (5) Ces effectifs ne sont pas directement comparables à ceux indiqués en 9.1, en raison des différences de champ et de date d'observation.

[2] Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur de 1982 à 2008 (France métropolitaine, Public)



Présentation

Pour la France métropolitaine et les DOM, les 112 612 agents administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative dans les établissements sont à 84 % des personnels titulaires. Ils ont en moyenne 44,6 ans, sont largement féminisés (72,3 %) et 19,6 % exercent à temps partiel ou incomplet, soit une augmentation conséquente de la proportion de travail à temps partiel avec quatre points de plus que l'année précédente. 55,8 % de l'ensemble de ces personnes sont rémunérées sur les actions LOLF des enseignements scolaires des premier et second degrés, 44,2 % sur les actions du programme "vie de l'élève".

La moitié de ces personnels sont des ATSS (55,1 %) avec un effectif global de 62 014 agents, soit 30 000 personnes de moins qu'en janvier 2007, essentiellement des adjoints techniques des établissements d'enseignement, désormais sous tutelle des collectivités territoriales. Un ATSS sur deux est un agent de catégorie C, les adjoints administratifs sont les personnels les plus nombreux (27 %). En catégorie B, 47,8 % sont secrétaires d'administration scolaire et universitaire et 37,1 % sont infirmiers. Quatre ATSS sur cinq sont des femmes, elles sont largement présentes parmi les professions médicales et sociales mais n'occupent qu'un poste sur trois parmi les conseillers d'administration scolaire et universitaire. Les corps les plus féminisés ont également les taux les plus élevés de travail à temps partiel, 40,8 % pour les assistants sociaux et 35,2 % pour les infirmiers. Parmi les autres agents, personnel de direction, d'orientation, d'éducation ou d'administration (50 598), 70,5 % sont titulaires et quasiment tous appartiennent à la catégorie A. Les non-titulaires sont essentiellement les 14 537 surveillants d'externat, maîtres d'internat ou assistants de vie scolaire. Si l'on ne prend pas en compte les non-titulaires ayant en moyenne à peine plus de 30 ans, les personnels titulaires sont âgés de plus de 47 ans et des écarts importants séparent les IA-IPR (53,4 ans), des conseillers principaux d'éducation (42,2 ans). Les femmes (63,5 %), sont moins présentes au sein des corps d'inspection (39,2 % pour les IA-IPR et 41,2 % pour les IEN) que parmi les personnels d'orientation (79,5 %).

Définitions

■ **Programmes : enseignements scolaires des premier et second degrés.** Personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers...

Ne sont pas pris en compte dans cette page les personnels des IUFM.

■ **Programme : vie de l'élève.** Personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux. Les personnels techniques, ouvriers, conducteurs auto et chefs de garage en poste au ministère ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.

■ **ITRF.** Ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

■ **Les personnels de direction d'établissement du second degré.** Proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège ont été regroupés.

■ **IA-IPR.** Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux.

■ **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale. Les inspecteurs de l'Éducation nationale peuvent exercer des fonctions d'inspection dans le second degré (enseignement technique et enseignement général) ou être affectés en circonscription (enseignement du premier degré).

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative (janvier 2008) (France métropolitaine + DOM)

ATSS		1 ^{er} et 2 nd degrés (1)	Vie de l'élève	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Attachés et attachés principaux	5 014	-	5 014	46,0	60,9	3,9
	Conseillers adm. scolaire et universitaire	637	-	637	49,8	36,4	0,0
	Médecins	-	1 292	1 292	50,4	95,2	41,9
	Conseillers techn. service social	1	212	213	50,0	94,4	21,1
	Total catégorie A	5 652	1 504	7 156	47,2	65,9	10,9
Catégorie B	Secrétaires d'adm. scolaire et universitaire	8 531	-	8 531	47,3	84,2	11,2
	Infirmiers	-	6 623	6 623	45,8	96,2	35,2
	Assistants de service social	-	2 366	2 366	42,6	96,4	40,8
	Techniciens de laboratoire	302	-	302	44,3	46,4	9,9
	Techniciens de l'Éducation nationale	1	27	28	42,1	3,6	0,0
	Total catégorie B	8 834	9 016	17 850	46,1	89,5	24,0
Catégorie C	Adjoints administratifs	16 751	1	16 752	47,1	93,8	18,0
	Adjoints techn. des étab. d'enseignement	11	11 457	11 468	48,7	53,0	7,9
	Adjoints techniques de laboratoire	5 714	1	5 715	43,2	71,3	18,8
	Total catégorie C	22 476	11 459	33 935	47,0	76,2	14,7
Total titulaires	36 962	21 979	58 941	46,7	79,0	17,1	
	Personnel de santé	-	847	847	41,9	95,2	58,1
	Auxiliaires de bureau et de service	91	-	91	40,7	94,5	24,2
	Contractuels et autres non-titulaires	2 089	46	2 135	40,3	88,1	28,8
Total non-titulaires	2 180	893	3 073	40,8	90,3	36,8	
Total	39 142	22 872	62 014	46,4	79,6	18,0	

Autres personnels		1 ^{er} et 2 nd degrés (1)	Vie de l'élève	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel
Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 141	2	13 143	50,9	42,6	0,0
	Inspecteurs IA-IPR	994	-	994	53,4	39,2	0,0
	Inspecteurs IEN	2 013	-	2 013	52,1	41,2	0,0
	Conseillers principaux d'éducation	159	12 052	12 211	42,2	68,0	6,7
	Personnels d'orientation	4 502	-	4 502	46,2	79,6	16,5
	Enseignants	2 689	33	2 722	48,2	44,0	1,8
	Total catégorie A	23 498	12 087	35 585	47,3	55,9	4,5
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	40	1	41	49,2	58,5
Techniciens (ITRF)		23	-	23	44,6	52,2	26,1
Total catégorie B		63	1	64	47,6	56,3	12,5
Catégorie C	Adjoints techniques ITRF	11	-	11	44,5	9,1	0,0
Total titulaires	23 572	12 088	35 660	47,3	55,8	4,6	
	Surveillance et assistance éducative	1	14 536	14 537	30,3	82,1	63,1
	Contractuels et autres non-titulaires	172	229	401	39,6	67,3	21,4
Total non-titulaires	173	14 765	14 938	30,5	81,7	62,0	
Total	23 745	26 853	50 598	42,3	63,5	21,5	

Ensemble							
Total titulaires		60 534	34 067	94 601	46,9	70,3	12,3
Total non-titulaires		2 353	15 658	18 011	32,3	83,1	57,7
Total		62 887	49 725	112 612	44,6	72,3	19,6

(1) Y compris non enseignants-stagiaires en établissement de formation.

Présentation

En janvier 2008, pour la France métropolitaine et les DOM, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur rémunèrent, aux titres des "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante" 55 271 personnes qui assument des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les établissements supérieurs et de formation. Pour l'ensemble de ces agents, la représentativité des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (ITRF) est moins élevée que l'année précédente : 53,6 %, en affectant tous les corps et plus particulièrement les adjoints techniques (- 6,6 %) et les ingénieurs de recherche et d'études (- 4 %). L'âge moyen (45,4 ans) et la proportion de travail à temps partiel augmentent (10,2 %). Parmi ces ITRF, une personne sur deux est adjoint technique avec un effectif global moindre que l'année passée (-1 039 adjoints) mais un âge moyen plus élevé (45,5 ans) et une proportion de femmes légèrement supérieure (54,4 %).

Les 20 713 ATSS (37,5 %) sont composés à quatre cinquièmes de femmes, et un cinquième travaille à temps partiel. 46,7 % sont des agents de catégorie C, principalement des adjoints administratifs. Un sur cinq est agent de catégorie B sur un poste de secrétaire d'administration. Parmi les ATSS, 16,7 % des personnels ne sont pas titulaires.

Les 4 418 personnels des bibliothèques sont conservateurs (20,2 %), bibliothécaires (10,9 %), bibliothécaires adjoints spécialisés (21 %) et magasiniers (40,8 %) avec des effectifs constants. Ils ont un peu plus de 44 ans, plus des deux tiers sont des femmes et 18 % exercent à temps partiel.

Globalement, les femmes occupent 62,9 % des postes, mais les disparités sont importantes. Un ITRF sur deux est une femme mais elles sont peu nombreuses parmi les assistants ingénieurs. Chez les ATSS, elles assument la quasi-totalité des fonctions médicales et sociales (97,3 %), mais restent peu nombreuses parmi les secrétaires généraux et les administrateurs civils ou les ingénieurs de recherche (CNRS).

Autour d'une moyenne de 14,5 %, selon les corps, les proportions de travail à temps partiel ou incomplet varient de 37,1 % pour les infirmiers, à 4,3 % pour les personnels ingénieurs (CNRS), voire ont des valeurs quasi nulles.

Définitions

■ **Effectifs du supérieur.** Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont les personnels des universités et instituts universitaires de technologie (IUT), des Écoles nationales supérieures d'ingénieurs, ENSI compris, et autres écoles : Conservatoire national des arts et métiers, École nationale supérieure des arts et métiers, Institut national des sciences appliquées...

Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la Recherche, les personnels spécifiques de grands établissements comme le Muséum, le Collège de France, l'Observatoire...

■ **Effectifs des établissements de formation.** Les personnels des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), des Écoles normales supérieures (ENS), de l'École nationale des chartes, de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

■ **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé Les personnels techniques, ouvriers, conducteurs auto et chefs de garage en poste au ministère ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.

■ **ITRF.** Personnels ingénieurs, techniciens, de recherche et formation.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement rémunéré sur les programmes budgétaires "Formations supérieures et recherche universitaire" et "Vie étudiante", janvier 2008 (France métropolitaine + DOM)

			Formations supérieures (1)	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel
ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et d'études	5 724	45,9	44,3	9,4
		Assistants ingénieurs	2 108	42,2	38,9	9,4
		Attachés d'administration	3	51,0	100,0	ns
		Total	7 835	44,9	42,8	9,4
	Catégorie B	Techniciens de recherche	6 953	45,7	47,8	10,5
		Secrétaires d'administration	8	49,0	100,0	25,0
		Total	6 961	45,7	47,9	10,6
	Catégorie C	Adjoints techniques	14 798	45,5	54,4	10,4
		Adjoints administratifs	16	43,4	81,3	6,3
		Total	14 814	45,5	54,4	10,4
Non-titulaires	Contractuels	44	50,9	70,5	31,8	
	Total ITRF	29 654	45,4	49,8	10,2	
ATSS	Catégorie A	Secrétaires généraux et administrateurs civils	182	52,2	39,0	0,0
		Attachés ASU	1 931	47,9	69,0	9,3
		Conseillers ASU	106	46,2	54,7	5,7
		Conseillers techniques de service social	17	55,8	100,0	0,0
		Agents comptable d'université	102	51,2	40,2	0,0
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	464	46,5	37,3	4,3
		Assistants ingénieurs (CNRS)	44	39,7	40,9	2,3
		Total	2 846	48,0	60,1	7,2
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 868	47,3	86,7	20,7
		Infirmiers	302	50,3	97,0	37,1
		Assistants de service social	75	48,3	97,3	36,0
		Total	4 245	47,5	87,6	22,2
	Catégorie C	Adjoints administratifs	9 002	45,7	91,0	24,9
		Adjoints techn. des étab. d'enseignement	655	46,2	52,1	9,8
		Adjoints techniques de laboratoire	15	41,2	53,3	20,0
		Total	9 672	45,7	88,3	23,9
	Non-titulaires	Contractuels	3 934	36,7	68,2	18,1
		Auxiliaires de bureau et de service	16	44,7	81,3	12,5
		Total	3 950	36,7	68,2	18,1
		Total ATSS	20 713	44,7	80,5	20,1
Bibliothèques et musées	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	894	46,1	70,8	11,4
		Bibliothécaires	481	45,5	80,2	14,6
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	930	42,7	82,4	22,9
		Assistants de bibliothèque	289	42,8	61,6	14,5
	Catégorie C	Techniciens d'art	21	46,5	61,9	33,3
		Magasiniers	1 803	43,8	60,7	20,1
	Total bibliothèques et musées	4 418	44,2	69,5	18,0	
Autres personnels	Catégorie A	Personnels de direction d'établissement	5	56,8	0,0	0,0
		Inspecteurs IA et IEN	41	54,7	36,6	0,0
		Personnel d'orientation	43	42,7	69,8	2,3
	Non-titulaires	Conseillers principaux d'éducation	31	37,8	61,3	3,2
		Vacataires	366	43,9	53,8	11,5
	Total autres personnels	486	44,4	53,7	9,1	
Ensemble du personnel			55 271	45,0	62,9	14,5
Dont total titulaires			50 909	45,7	62,6	14,3
Dont total non-titulaires			4 362	37,5	67,1	17,7

(1) Sont inclus les personnels exerçant en établissement de formation et rémunérés sur les programmes budgétaires "Enseignement scolaire du premier et du second degrés".

Présentation

Pour assumer des fonctions administratives, techniques, d'inspection, d'encadrement, d'orientation au titre du programme soutien dans les services académiques et à l'administration centrale, 26 520 agents sont rémunérés dont 87,3 % sont affectés en inspection académique ou en rectorat. Ils représentent 13,6 % de l'ensemble des personnels non enseignants dont neuf sur dix sont titulaires, soit 2 % de moins que l'année passée.

Parmi les ATSS, quatre sur cinq appartiennent à la filière administrative, le tiers des DIEO assume des fonctions d'inspection, plus d'un ITRF sur deux est ingénieur de recherche, d'études ou assistant.

Les personnels DIEO titulaires, moins âgés en moyenne que l'année précédente ont presque 52 ans, âge moyen le plus élevé quel que soit le type de personnel, mais parmi eux les inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux atteignent 55 ans. Les ATSS titulaires et les ITRF ont respectivement cinq et sept années de moins que les DIEO. Trois agents sur quatre sont des femmes, elles représentent 85 % des ATSS de catégorie C, 41 % des DIEO ou des ITRF de catégorie A. Il y a une femme sur quatre parmi les inspecteurs généraux et plus de neuf femmes sur dix parmi les adjoints administratifs.

Comme pour l'ensemble des personnels non enseignants titulaires, autour d'une valeur moyenne de 18,5 %, les taux de travail à temps partiel sont très variables, allant de 32,3 % pour les assistants de service social, 24,3 % pour les SASU à des valeurs égales à zéro pour certains personnels de direction ou d'inspection [1].

Les personnels d'encadrement supérieur, gérés par la Direction de l'encadrement, sont pour plus de sept sur dix des personnels de direction d'établissement. 3 292 personnes appartiennent à des corps d'inspection dont presque les deux tiers sont des inspecteurs de l'Éducation nationale. L'ensemble de ces personnels a en moyenne 51 ans. La proportion de femmes, moins importante que parmi les autres personnels, continue sa progression (41,6 % contre 41,2 % l'année précédente). Elles sont encore peu nombreuses parmi les inspecteurs d'académie (12,8 %) mais représentent 42,5 % des personnels de direction d'établissement et 44,7 % des secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire [2].

Définitions

- **Programme soutien de la politique de l'Éducation nationale.** Sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées "au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information...".
- **ATSS.** Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. Les personnels techniques, ouvriers, conducteurs auto et chefs de garage en poste au ministère ont été depuis les décrets "Jacob" regroupés dans un corps unique d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.
- **Les personnels de direction.** Proviseurs et proviseurs-adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège ont été ici regroupés.
- **IA-IPR.** Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux.
- **IEN.** Inspecteurs de l'Éducation nationale.
- **DIEO.** Personnel de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
- **ITRF.** Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
- **SASU.** Secrétaires d'administration scolaire et universitaire.

→ Pour en savoir plus

Sources : [1] Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement et d'orientation (janvier 2008)
(France métropolitaine + DOM)

			Programme soutien	Administration centrale	Total	Âge moyen	% femmes	% temps partiel	
ATSS	Catégorie A	Recteurs et secrétaires généraux	215	7	222	52,9	34,7	0,0	
		Directeurs et administrateurs civils	-	139	139	50,1	28,1	0,0	
		Inspecteurs généraux	1	231	232	56,6	24,6	5,6	
		Conseillers adm.scolaire et universitaire	270	22	292	44,8	50,3	0,7	
		Attachés et attachés principaux	1 888	712	2 600	46,9	68,0	11,2	
		Ingénieurs (CNRS)	4	13	17	54,6	64,7	5,9	
		Médecins	131	2	133	54,9	86,5	5,3	
		Conseillers techn. service social	208	6	214	50,8	94,4	9,8	
		Total catégorie A	2 717	1 132	3 849	48,3	62,7	8,7	
	Catégorie B	Secrétaires d'adm. scolaire et universitaire	5 322	607	5 929	45,6	83,3	22,6	
		Infirmiers	131	8	139	51,2	95,7	5,0	
		Assistant de service social	157	1	158	44,2	94,9	32,3	
		Techniciens de l'Éducation nationale	59	1	60	41,6	3,3	5,0	
	Total catégorie B	5 669	617	6 286	45,7	83,1	22,3		
	Catégorie C	Adjointes techniques étab. ens.	1 206	111	1 317	46,8	35,4	5,4	
		Adjointes administratifs	8 449	696	9 145	46,4	91,7	24,3	
		Total catégorie C	9 655	807	10 462	46,4	84,6	21,9	
	Total titulaires			18 041	2 556	20 597	46,6	80,1	19,6
		Personnel de santé	48	-	48	41,9	89,6	35,4	
		Auxiliaires de bureau et de service	52	-	52	37,6	80,8	15,4	
		Contractuels et autres non-titulaires	2 195	210	2 405	38,3	76,2	14,1	
Total non-titulaires			2 295	210	2 505	38,4	76,6	14,5	
Total ATSS			20 336	2 766	23 102	45,7	79,7	19,0	
DIEO	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	187	13	200	55,1	19,0	0,0	
		Inspecteurs IEN	23	21	44	52,7	34,1	2,3	
		Personnels de direction d'établissement	59	3	62	52,7	35,5	0,0	
		Personnels d'orientation	106	3	109	47,7	67,0	12,8	
		Enseignants	62	159	221	50,7	48,9	7,2	
		Autres catégorie A	-	17	17	48,8	58,8	5,9	
		Total catégorie A	437	216	653	51,9	40,7	4,9	
	Contractuels et autres non-titulaires	109	0	109	36,7	77,1	11,0		
	Total DIEO			546	216	762	49,7	45,9	5,8
	ITRF	Catégorie A	Ingénieurs recherche, études, assistants	1 159	296	1 455	45,4	40,4	15,4
Techniciens			739	70	809	42,1	33,6	12,4	
Catégorie B		Adjointes administratifs	16	-	16	47,8	31,3	0,0	
		Adjointes techniques	342	31	373	47,3	44,5	9,9	
Total titulaires			2 256	397	2 653	44,7	38,9	13,6	
	Contractuels	2	1	3	ns	ns	ns		
Total ITRF			2 258	398	2 656	44,7	38,9	13,6	
Total	Total titulaires			20 734	3 169	23 903	46,5	74,4	18,5
	Total non-titulaires			2 406	211	2 617	38,3	76,5	14,4
	Total			23 140	3 380	26 520	45,7	74,6	18,1

[2] Le personnel d'encadrement supérieur (janvier 2008) (1)

		Effectifs	Âge moyen	% 50 ans et plus	% femmes
Administration centrale	Administrateurs civils	80	47,5	43,8	22,5
	Directeurs de l'administration centrale	7	56,9	85,7	14,3
	Sous directeurs de l'administration centrale	28	52,6	75,0	39,3
	Chefs de service de l'administration centrale	16	50,0	62,5	31,3
Services académiques et EPLE	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	1 035	48,0	51,2	42,2
	Personnels de direction d'établissement	13 210	51,0	62,0	42,5
	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	59	55,0	81,4	15,3
Corps d'inspection	Secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire	226	51,9	70,4	44,7
	Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux	1 070	53,6	76,3	38,5
	Inspecteurs de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique	2 084	52,2	67,7	41,0
	Inspecteurs d'académie - Directeurs des services départementaux	94	56,7	93,6	12,8
	Inspecteurs d'académie adjoints	44	51,9	68,2	22,7
Enseignement supérieur	Secrétaires généraux d'établissements publics d'enseignement supérieur	123	52,7	75,6	31,0
	Agents comptables	102	51,2	62,7	40,2
Total		18 178	51,1	63,2	41,6

(1) Personnels gérés par la Direction de l'encadrement. Une partie de ces personnels est également recensée dans le tableau [1].

Présentation

11 650 postes ont été ouverts au recrutement 2007 d'enseignants du second degré public : 2 203 postes à l'agrégation, 6 994 au CAPES, 400 au CAPEPS, 325 au CAPET et 1 728 au CAPLP [1]. Le concours interne du CAPEPS n'a pas été ouvert en 2007 (40 postes en 2006). 11 604 candidats ont été reçus sur les listes principales (11 603) et complémentaires (1) aux concours externes et internes, contre 11 671 en 2006, soit une baisse de 0,6 %, à rapprocher de celle identique des postes offerts. 83,7 % des admissions résultent des concours externes et 16,3 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,6 % des postes offerts ont été pourvus (99,5 % en 2006). 137 lauréats sont recensés aux troisièmes concours (- 4,2 %) : 90 candidats ont été admis à celui du CAPES et 47 à celui du CAPLP.

De nouvelles mentions complémentaires étaient possibles en 2007 et de nouveaux concours externes étaient concernés. Parmi les 79 890 candidats inscrits aux CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP externes, 7 131 se sont également inscrits pour obtenir une mention complémentaire. Parmi les 530 lauréats aux concours externes concernés, 263 d'entre eux se sont présentés à une mention complémentaire et 18 mentions complémentaires ont été attribuées : treize en langues, quatre en mathématiques et une en français.

En 2007, 2 626 contrats ont été offerts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 276 au CAFEP et 1 350 au CAER. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 12,5 %) est légèrement inférieure à celle du nombre de postes (- 15,2 %) : le taux de couverture s'améliore, 74,6 % des postes ont été pourvus contre 72,4 % en 2006. Le rendement est toujours contrasté selon le concours, mais, en 2007, il devient sensiblement plus élevé au CAER (78,2 %, soit un gain de neuf points) qu'au CAFEP (70,8 %), contrairement aux sessions précédentes [2].

Dans le premier degré public, 14 084 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 10 900 pour les concours externes dont 485 pour les troisièmes concours et 140 pour les concours externes spéciaux de langues régionales, 250 pour les seconds concours internes et 2 934 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) [3].

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10, 06.20, 07.28, 07.34.

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP. Données antérieures à 2000 : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

Définitions

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services. **Des concours spécifiques** (de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP. **Des concours réservés et examens professionnels**, organisés de 2001 à 2005 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Sapin", (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001), constituaient deux voies exceptionnelles de titularisation offertes aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **La mention complémentaire** est accordée aux lauréats des concours externes du CAPES, du CAPET, du CAPEPS, du CAPLP, pour certaines sections de ces concours, qui ont subi avec succès une épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours externe support de la mention complémentaire, différent du concours auquel ils ont été admis (arrêté du 26 juillet 2005, JO du 10 août 2005).

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

Les concours de recrutement d'enseignants (1)

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

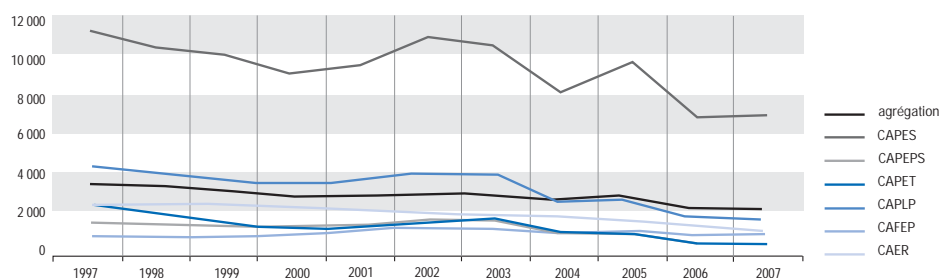
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Enseignement public												
Agrégation (externe + interne)	Postes	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203
	Admis	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201
CAPES (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994
	Admis	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976
CAPEPS (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (2) (5)	Postes	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400
	Admis	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400
CAPET (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325
	Admis	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325
CAPLP (externe + 3 ^e concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	4 903	4 409	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728
	Admis	4 390	3 880	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701
Professeurs des écoles (externe + 3 ^e concours + concours spécial + 2 nd concours interne) (3)	Postes	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190	12 750	11 238	11 150
	Admis	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170	12 696	11 206	11 130
Liste complémentaire : inscrits		1 078	953	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827	4 033	2 898	3 921
Enseignement privé												
CAFEP (CAFEP + 3 ^e concours) (4) (5)	Postes	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276
	Admis	868	852	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904
CAER + spécifique	Postes	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350
	Admis	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005. (2) Concours interne ouvert à partir de 1989.

(3) Les premiers concours internes ne sont pas comptabilisés. (4) Concours organisé à partir de 1994. (5) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. **CAPET** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. **CAPEPS** : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. **CAPLP** : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. **CAFEP** : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. **CAER** : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



[3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	10 900	91 603	52 672	10 896	20,7	3 899
Premiers concours internes	2 934	4 142	2 998	2 461	82,1	19
Seconds concours internes	250	1 959	886	234	26,4	22
Total	14 084	97 704	56 556	13 591	24,0	3 940

Remarque - Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes. Les concours internes spéciaux sont comptabilisés avec les seconds concours internes.

Présentation

Globalement, le nombre de postes offerts aux différents concours externes en 2007 est identique à celui de 2006 tandis qu'il diminue de 3,8 % aux concours internes de recrutement de personnels enseignants du second degré public. En conséquence, le nombre d'admis est quasiment stable (+ 0,1 %) aux concours externes alors qu'il baisse aux concours internes (- 3,7%). Les candidats inscrits et présents aux concours internes sont moins nombreux, respectivement - 18,3 % et - 19,4 %. Moins importantes qu'aux concours internes, les baisses se vérifient aussi parmi les inscrits (- 13,4 %) et les présents (- 15 %) aux concours externes. Ces évolutions génèrent une progression des taux de réussite : 15 % aux concours externes et 7,6 % aux concours internes (respectivement 12,8 % et 6,4 % en 2006). 1 441 candidats ont été admis à l'agrégation externe (+ 0,1 %) et 760 à l'agrégation interne (+ 0,5 %). Si le nombre de postes reste stable aux concours externe et interne, le nombre de candidats présents baisse trois fois plus à l'externe (- 15 %) qu'à l'interne (- 4,8 %). Aussi, le taux de réussite à l'agrégation externe s'améliore sensiblement (11,2 % au lieu de 9,5 % en 2006) tandis qu'il demeure relativement stable à l'agrégation interne (6,7 % contre 6,3 %) [1]. De tous les concours, le CAPES externe comme le CAPES interne sont les seuls à enregistrer des augmentations du nombre de postes, respectivement + 1,5 % et + 5,2 %. Le CAPES externe représente à lui seul 52,8 % des postes offerts à la session 2007 et 6 129 candidats ont été admis à ce concours (dont 90 au troisième concours), soit un lauréat pour cinq présents contre un pour six en 2006. Le CAPES externe conserve le taux de réussite le plus élevé (18,2 %) parmi tous les concours. Au CAPET, les nombres d'inscrits et de présents enregistrent des baisses parmi les plus marquées, respectivement - 36,5 % et - 47,7 % au CAPET externe, - 23,7 % et - 28,1 % au CAPET interne. Le taux de réussite au CAPLP externe demeure parmi les plus élevés (13,1 %). Le CAPLP interne présente les plus fortes baisses des nombres de postes (- 21,3 %) et d'admis (- 22,2 %) [2].

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 75.43, 77.44, 80.44, 82.05, 83.11, 84.14, 85.24, 88.32, 91.32, 92.30, 93.18, 94.19, 95.26, 95.37, 96.38, 97.28, 97.41, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10, 06.20, 07.28, 07.34.
- Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP.

Définitions

- **Admis ou lauréats.** Les inscrits sur listes complémentaires ayant tous été admis (1 en 2007), le nombre de lauréats correspond ainsi aux admis sur listes principales et complémentaires.
- **Définition des concours, des présents, des taux.** Voir 9.18.
- **Disciplines littéraires et sciences humaines.** Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire-géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et CAPES) ; grammaire (agrégation) ; documentation (CAPES).
- **Disciplines scientifiques.** Mathématiques, physique-chimie, physique-électricité appliquée, sciences de la vie et de l'Univers (agrégation), sciences de la vie et de la Terre (CAPES).
- **Langues.** Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe (agrégation et CAPES) ; basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien (CAPES).
- **Disciplines artistiques.** Éducation musicale, arts plastiques (agrégation et CAPES) ; arts appliqués (agrégation).
- **EPS.** Éducation physique et sportive (agrégation et CAPES).
- **Disciplines bivalentes.** Lettres-histoire, mathématiques-sciences physiques, allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres (CAPLP).
- **Disciplines technologiques.** Génie civil, mécanique, génie mécanique, biotechnologie-génie biologique, économie et gestion (agrégation, CAPET et CAPLP) ; génie industriel du bois, des matériaux souples, des structures métalliques, des plastiques/composites, génie chimique, génie thermique, génie mécanique de la maintenance, industries graphiques, transports, métiers arts appliqués, biotechnologie-santé environnement, paramédical et social, hôtellerie-tourisme (CAPET et CAPLP) ; génie électrique (agrégation) ; génie électrique électrotechnique (CAPLP) ; technologie (CAPET).

[1] Agrégation : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Disciplines scientifiques	603	8 518	4 812	603	12,5	193	4 603	3 407	193	5,7
Dont : Mathématiques	290	3 062	1 909	290	15,2	107	2 198	1 679	107	6,4
Sciences physiques, chimie	208	2 752	1 298	208	16,0	45	1 374	954	45	4,7
Sciences de la vie et de l'Univers	105	2 704	1 605	105	6,5	41	1 031	774	41	5,3
Disciplines littéraires et sc. humaines	350	7 216	4 102	350	8,5	245	4 366	2 991	245	8,2
Dont : Lettres modernes	114	1 634	973	114	11,7	100	1 710	1 234	100	8,1
Histoire	92	2 721	1 559	92	5,9
Histoire-géographie	90	1 521	1 012	90	8,9
Philosophie	47	1 328	812	47	5,8	16	511	324	16	4,9
Langues	266	3 474	1 821	264	14,5	119	2 856	2 065	119	5,8
Dont : Anglais	145	1 810	972	145	14,9	56	1 597	1 138	56	4,9
Espagnol	55	825	415	55	13,3	30	845	624	30	4,8
Allemand	40	339	195	40	20,5	25	247	194	25	12,9
Disciplines technologiques	166	3 357	1 218	166	13,6	73	1 968	1 206	73	6,1
Dont : Économie et gestion	69	1 919	595	69	11,6	38	1 046	585	38	6,5
Mécanique	30	314	149	30	20,1	8	222	151	8	5,3
Génie mécanique	26	274	137	26	19,0	11	232	160	11	6,9
Disciplines artistiques	43	1 134	592	43	7,3	30	733	540	30	5,6
Éducation physique et sportive	15	905	281	15	5,3	100	1 819	1 206	100	8,3
Total	1 443	24 604	12 826	1 441	11,2	760	16 345	11 415	760	6,7

[2] CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis par groupe de disciplines en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
CAPES										
Disciplines scientifiques	1 975	13 790	10 035	1 961	19,5	277	3 611	2 584	277	10,7
Dont : Mathématiques	977	5 577	4 052	963	23,8	164	1 704	1 267	164	12,9
Physique-chimie	628	4 095	2 880	628	21,8	55	1 070	733	55	7,5
Sciences de la vie et de la Terre	370	4 118	3 103	370	11,9	58	837	584	58	9,9
Disciplines littéraires et sc. humaines	2 197	18 943	12 948	2 194	16,9	308	5 386	3 506	308	8,8
Dont : Lettres modernes	990	4 974	3 572	990	27,7	158	1 887	1 327	158	11,9
Histoire-géographie	740	7 130	5 181	739	14,3	80	1 652	1 048	80	7,6
Documentation	200	3 049	1 779	198	11,1	50	1 395	880	50	5,7
Langues	1 755	11 373	8 280	1 754	21,2	237	3 076	2 380	237	10,0
Dont : Anglais	1 100	5 642	4 131	1 100	26,6	157	1 553	1 172	157	13,4
Espagnol	435	3 648	2 776	435	15,7	59	1 121	877	59	6,7
Allemand	125	641	466	125	26,8
Disciplines artistiques	220	3 250	2 396	220	9,2	25	766	559	25	4,5
Total CAPES	6 147	47 356	33 659	6 129	18,2	847	12 839	9 029	847	9,4
CAPEPS	400	5 872	4 589	400	8,7	-	-	-	-	-
CAPET	276	5 662	2 302	276	12,0	49	1 696	942	49	5,2
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	570	10 327	5 571	569	10,2	35	1 138	657	35	5,3
Dont : Lettres-histoire	235	4 061	2 003	235	11,7
Mathématiques-sciences physiques	225	3 444	2 112	225	10,7	35	1 138	657	35	5,3
Anglais-lettres	90	2 000	1 129	90	8,0
Disciplines technologiques	914	10 673	5 606	898	16,0	209	4 068	2 778	200	7,2
Dont : Économie et gestion	239	5 216	2 472	239	9,7	45	1 546	957	45	4,7
Génie mécanique de la maintenance	99	511	331	99	29,9	28	363	297	28	9,4
Biotechnologie-santé environnement	85	985	494	84	17,0	35	639	454	35	7,7
Total CAPLP	1 484	21 000	11 177	1 467	13,1	244	5 206	3 435	235	6,8

Remarque - Un candidat a été admis sur liste complémentaire. Cette liste a été ouverte au concours externe du CAPLP, section hôtellerie-tourisme.

Présentation

Le nombre de candidats inscrits (3 143) aux concours de recrutement des personnels de direction en 2007 est sensiblement inférieur au nombre de dossiers étudiés en 2006 (3 458), soit une baisse de 9,1 % après une hausse de 11,3 % en 2006. La session 2007 est marquée par l'introduction d'une épreuve écrite qui sert d'admissibilité et à laquelle se sont présentés 2 924 candidats. Le nombre de postes s'accroît pour la première fois depuis 2004 (+ 8,1 %) ; + 15,9 % entre 2007 et 2006. Le nombre d'admis augmente de 10,4 % et génère ainsi un taux de réussite global de 26 % (19,9 % en 2006). Les taux de couverture s'établissent à 61 % pour le concours de première classe et 100 % pour le concours de deuxième classe [1].

L'augmentation du nombre de postes offerts au concours de recrutement d'IEN, amorcée en 2006, continue en 2007 avec 130 postes au lieu de 124 en 2006 (+ 4,8 %), en particulier dans les spécialités de l'enseignement technique. Les candidats sont moins nombreux en 2007 (- 1,2 %) ; il y a 6,5 candidats inscrits pour un poste offert en 2007 contre 6,9 en 2006. En revanche, le nombre d'admis augmente sensiblement (+ 12,1 %), soit une hausse supérieure à celle des postes. Tous les postes mis au concours ont été pourvus, contrairement à l'année précédente [2].

Pour la première fois depuis plusieurs années, malgré une hausse ponctuelle en 2003 (+ 4,4 %), le fléchissement du nombre de candidatures semble avoir été enrayé au concours de recrutement des IA-IPR : 295 inscriptions à la session 2007 au lieu de 294 en 2006. Par ailleurs, 110 postes étaient mis au concours (81 en 2006) ; le ratio "candidats-poste" passe de 3,6 en 2006 à 2,7 candidatures par poste en 2007. La discipline "administration et vie scolaires" reste plus sélective avec 8 candidats pour un poste offert. Par contre, on ne compte qu'un candidat par poste en portugais ou en sciences et techniques industrielles secteur biochimie-biologie. La hausse du nombre de postes (+ 35,8 %) associée à celle plus élevée des admis (+ 52,9 %) génère une sensible progression du taux de couverture : 94,5 % contre 84 % en 2006 [3].

Définitions

■ **Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'Éducation nationale** sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 (JO n° 193 du 22 août 2006) fixe les nouvelles modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

■ **Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).** Les concours de recrutement sont organisés suivant les dispositions fixées par le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 et l'arrêté du 25 octobre 1990.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 96.04, 96.53, 97.44, 98.35, 01.10, 02.45.

Sources : Direction de l'encadrement du ministère de l'Éducation nationale. Rapports de M. G. Pourchet, président du jury de concours de recrutement des personnels de direction d'établissements d'enseignement et de formation, de M. S. Thévenet président du jury de concours des IEN, et de M^{me} N. Ferrier, présidente du jury de concours des IA-IPR (session 2007).

[1] Concours des personnels de direction - Session 2007 (France métropolitaine + DOM-COM)

Concours	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	2007			Rappel Postes	
				Admissibles	Admis (1)	% admis/ présents	2005	2006
C1	100	164	147	87	61	41,5	90	90
C2	700	2 979	2 777	1 050	700	25,2	610	600
Total	800	3 143	2 924	1 137	761	26,0	700	690

(1) Sur liste principale.

[2] Concours des inspecteurs de l'Éducation nationale - Session 2007 (France métropolitaine + DOM-COM et Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis (2)	% admis/ postes	%admis/ inscrits
Enseignement du premier degré	86	558	219	86	100,0	15,4
Information et orientation	10	29	20	10	100,0	34,5
Enseignement technique	24	166	57	24	100,0	14,5
Économie et gestion	10	69	22	10	100,0	14,5
Sciences et techniques industrielles	9	83	25	9	100,0	10,8
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	5	14	10	5	100,0	35,7
Enseignement général	10	97	32	10	100,0	10,3
Lettres-Langues vivantes	3	21	6	3	100,0	14,3
Lettres-Histoire et géographie	3	37	12	3	100,0	8,1
Mathématiques-Sciences physiques	4	39	14	4	100,0	10,3
Total 2007	130	850	328	130	100,0	15,3
Rappel 2006	124	860	326	116	93,5	13,5
Rappel 2005	119	1 081	351	119	100,0	11,0

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) Sur liste principale.

[3] Concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux - Session 2007 (France métropolitaine + DOM-COM et Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/ postes	%admis/ inscrits
Administration et vie scolaires	10	80	27	10	100,0	12,5
Allemand	2	5	4	3	150,0	60,0
Anglais	16	26	21	16	100,0	61,5
Arts plastiques	3	4	4	3	100,0	75,0
Chinois	1	2	2	1	100,0	50,0
Économie et gestion	5	18	9	5	100,0	27,8
Éducation musicale	2	5	3	2	100,0	40,0
Éducation physique et sportive	8	18	13	8	100,0	44,4
Espagnol	3	4	3	3	100,0	75,0
Histoire et géographie	7	14	8	5	71,4	35,7
Italien	1	2	2	1	100,0	50,0
Lettres	9	23	10	5	55,6	21,7
Mathématiques	13	29	23	13	100,0	44,8
Philosophie	2	4	3	2	100,0	50,0
Portugais	1	1	1	1	100,0	100,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	6	6	4	100,0	66,7
Sciences physiques	10	21	14	9	90,0	42,9
STI - secteur industriel	9	27	20	10	111,1	37,0
STI - secteur arts appliqués	1	2	2	1	100,0	50,0
STI - secteur biochimie biologie	1	1	1	1	100,0	100,0
STI - secteur médico-social	2	3	2	1	50,0	33,3
Total 2007	110	(2) 295	178	104	94,5	35,3
Rappel 2006	81	(3) 294	135	68	84,0	23,1
Rappel 2005	80	(4) 313	146	79	98,8	25,2

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

(2) 290 candidats - 295 candidatures dont 5 au titre de deux spécialités. (3) 290 candidats - 294 candidatures dont 4 au titre de deux spécialités.

(4) 306 candidats - 313 candidatures dont 7 au titre de deux spécialités.

Présentation

En 2007, 250 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 200 pour le concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 50 pour celui de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1]. Aucun concours interne n'a été ouvert en 2007 pour les deux concours. 250 candidats ont été reçus sur les listes principales, contre 275 en 2006, soit une baisse globale de 9,1 %, similaire à celle des postes offerts. Ne prenant en compte que les concours externes, les nombres de postes et d'admis restent stables entre 2007 et 2006 [2]. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours comme en 2006. Globalement en progression, le taux de réussite demeure nettement plus élevé au concours externe de COP (8,6 %) qu'au concours externe de CPE (3,1 %).

Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent plus de la moitié des admis au concours externe de CPE (53 % contre 50 % en 2006). Parmi les 50 lauréats au concours externe de COP, douze sont des conseillers d'orientation intérimaires et onze des assistants d'éducation. Globalement, les femmes constituent 77,6 % des lauréats pour 74,5 % des présents. Cette représentativité s'éleve à 78,5 % au concours externe de CPE. L'âge moyen des admis aux différents concours est de 29,1 ans en 2007 (28,7 ans pour les femmes et 30,3 ans pour les hommes) : l'âge médian des lauréats s'établit à 28 ans [3]. En sensible recul, la part des lauréats titulaires d'une licence est assez comparable pour les concours externes de CPE (49 %) et de COP (46 %) : tous concours confondus, 48,4 % des admis possèdent une licence, soit une perte de 5 points par rapport à 2006. En revanche, la part des lauréats au concours de CPE possédant une maîtrise progresse, passant de 33,2 % en 2006 à 36 % en 2007, et celle des détenteurs d'un diplôme de psychologie bac + 4 ou plus au concours de COP s'améliore, soit 42 % au lieu de 38,2 % en 2006. Enfin, le principal centre d'examen reste celui d'Arcueil (académies de Créteil, Paris et Versailles) avec 18 % des lauréats, respectivement 18,5 % pour le concours externe de CPE et 16 % pour celui de COP. Les disparités académiques demeurent importantes : si 18 % des lauréats sont issus de l'Île-de-France, 5 % proviennent de Lyon et 6 % d'Aix-Marseille [4].

Définitions

■ **Conseillers principaux d'éducation.** Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Le concours externe est ouvert aux candidats justifiant de la possession de l'un des diplômes ou titres requis pour se présenter au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, aux personnels enseignants de catégorie A, aux personnels non titulaires, aux assistants d'éducation. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles.

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de service public.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP.

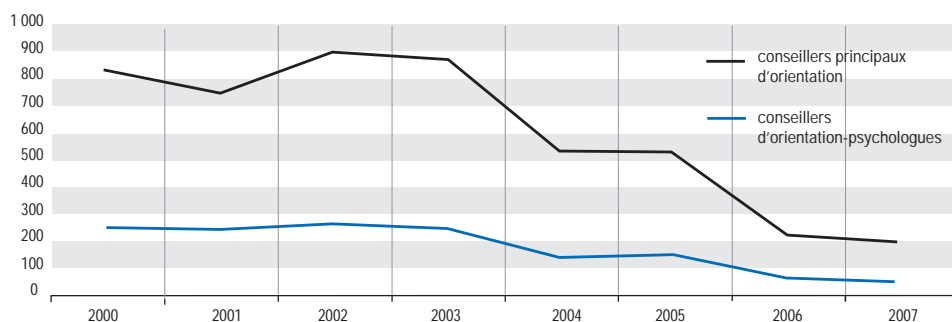
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2)	postes	820	740	918	865	525	510	220	200
	admis	820	740	883	865	525	510	220	200
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1)	postes	240	225	252	240	135	130	55	50
	admis	239	225	252	240	135	130	55	50

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005.

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

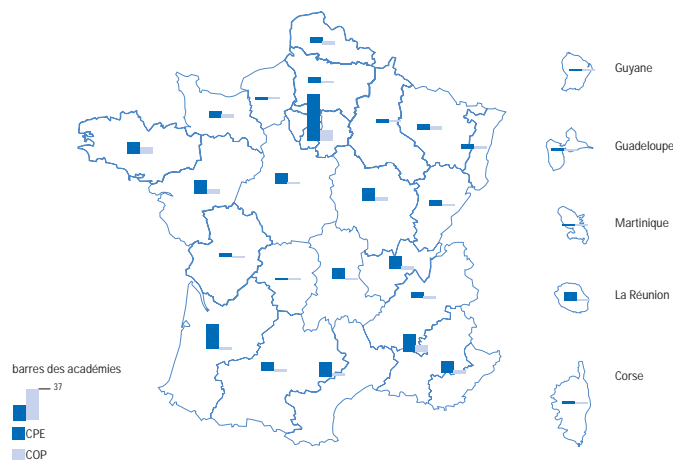
[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation (externe)	200	12 114	6 553	200	3,1	78,5	28,7
Conseillers d'orientation-psychologues (externe)	50	1 637	584	50	8,6	74,0	30,5
Total	250	13 751	7 137	250	3,5	77,6	29,1

[4] Répartition académique des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation Session 2007



Présentation

À la session 2007, 2 582 postes ont été offerts aux différents concours externes et internes de recrutement des personnels ATSS en France métropolitaine et dans les DOM. Ces postes sont principalement affectés dans la filière administrative (61,1 %) et la filière sociale et de santé (31,2 %) ; la filière laboratoire ne représente que 7,7 % des postes. 2 476 candidats ont été reçus sur les listes principales contre 2 416 en 2006, soit une hausse de 2,5 %, à rapprocher de celle des postes (+ 2,6 %). La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 52,9 % des admissions résultent des concours externes et 47,1 % des concours internes. Tous concours confondus, 95,9 % des postes ont été pourvus en 2007 (96 % en 2006).

Si les nombres de postes (- 6,7 %) et d'admis (- 7,4 %) fléchissent aux concours externes, ils augmentent respectivement de 16,1 % et de 16,5 % aux concours internes. Par ailleurs, si les candidats présents sont plus nombreux aux concours internes qu'en 2006 (+ 8,1 %), leur nombre enregistre une baisse importante de 21 % aux concours externes. Ces évolutions entraînent de meilleurs taux de réussite. Aux concours externes, le taux de réussite global passe de 4,6 % en 2006 à 5,4 % en 2007, mais il varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (3 %) et le plus élevé aux concours externes de personnels médico-sociaux (28,2 %). Le taux de réussite aux concours internes, identique à celui des concours externes, s'établit à 5,4 % au lieu de 5 % en 2006. Dans la filière sociale et de santé, 46,1 % des présents à ces concours ont été admis contre 4,7 % dans la filière administrative. Les admis de la filière administrative représentent 81,6 % des lauréats aux concours internes, contre 47,8 % aux concours externes. Tous concours externes confondus, le taux de couverture passe de 95,4 % à 94,7 % : les filières administrative et laboratoire présentent les taux les plus importants, respectivement 100 % et 95,7 %. Le taux de couverture est légèrement plus élevé aux concours internes (97,2 % contre 96,9 % en 2006) que le taux global, tous concours ATSS réunis (95,9 %).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, 12 candidats sont admis pour 275 inscrits et 174 présents. L'ensemble des admissions s'est effectué par la voie des concours internes. Le taux de réussite s'établit à 7,6 % aux concours internes (7,1 % en 2006).

Définitions

■ **Le recrutement des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)** s'opère selon deux modalités : les concours sont organisés au niveau national pour les corps de catégorie A (AAENES, CASU, médecins et conseillers techniques de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire ; pour les autres corps, les concours sont organisés par les services déconcentrés.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le recrutement des personnels des corps de la filière ouvrière et technique, soit les techniciens de l'Éducation nationale et les adjoints techniques des établissements d'enseignement (maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil), appelés à être affectés dans des collèges et des lycées, s'effectue à l'initiative des collectivités territoriales (loi 2004-809 du 13 août 2004).

■ **AAENES.** Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Le nouveau corps des AAENES est créé par les décrets n° 2006-1732 du 23 décembre 2006 et n° 2005-1215 du 26 septembre 2005.

■ **SASU, CASU.** Respectivement secrétaire et conseiller d'administration scolaire et universitaire.

■ **Adjoint administratif.** Le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 crée un nouveau corps d'adjoint administratif.

■ **Inscrits.** Candidats remplissant les conditions de recevabilité des concours de recrutement concernés.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour le premier concours (externe) de médecin, le second concours (interne) de médecin, les concours externe et interne d'assistant(e) de service social.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP. Direction générale des ressources humaines. Direction de l'encadrement.

[1] Concours des personnels ATSS - session 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis-sibles	Admis (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis-sibles	Admis (1)
AAENES (2)	-	-	-	-	-	50	4 550	2 853	192	50
SASU	233	13 984	8 839	850	233	344	9 145	7 193	1 234	344
CASU (3)	-	-	-	-	-	80	582	421	135	80
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	393	15 555	11 718	1 306	393	477	11 239	9 689	1 641	477
Total filière administrative	626	29 539	20 557	2 156	626	951	25 516	20 156	3 202	951
Médecin de l'Éducation nationale	31	151	99	nc	31	63	124	89	nc	63
Conseiller technique de service social (3)	-	-	-	-	-	40	147	133	76	39
Assistant(e) de service social	72	394	328	nc	74	36	10	8	nc	4
Infirmier(e) (4)	563	2 040	1 688	1 004	492	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	666	2 585	2 115	1 004	597	139	281	230	76	106
Technicien de laboratoire	14	1 427	842	38	14	56	721	581	144	56
Dont :										
Spé. A, sciences de la vie, de la Terre et biotechnologie	5	677	401	13	5	18	336	283	46	18
Spé. B, sciences physiques et chimiques	9	750	441	25	9	38	385	298	98	38
Adjoint technique principal de laboratoire de 2 ^e classe	78	974	729	205	74	52	754	668	155	52
Total filière laboratoire	92	2 401	1 571	243	88	108	1 475	1 249	299	108
Total	1 384	34 525	24 243	3 403	1 311	1 198	27 272	21 635	3 577	1 165

(1) Sur liste principale.

(2) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(3) Les concours uniques de CASU et de conseiller technique de service social sont comptabilisés dans les concours internes.

(4) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

nc : non concerné.

Présentation

À la session 2007, 1 775 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement des personnels ITRF. On compte ainsi 1 217 postes pour la catégorie A, qui regroupe les ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs, et 558 pour les techniciens, seul corps de catégorie B. Aucun concours de catégorie C (adjoints et agents techniques) n'a été organisé en 2007. Les deux tiers des postes ont été ouverts aux concours externes ; le concours externe d'IGE offre trois fois plus de postes que l'interne.

La sélectivité des concours externes est fortement contrastée selon le corps : globalement, 39,9 candidats sont inscrits pour un poste ouvert, mais ce ratio est supérieur pour les concours de catégorie A, avec 58,5 candidats inscrits pour un poste au concours externe d'IGE. En catégorie B, le ratio descend à 10,9 candidats inscrits pour un poste. Pour les concours internes, ce rapport est globalement de 14,9 candidats pour un poste ouvert. Le taux le plus élevé s'établit au concours d'ASI (23,4 candidats pour un poste) et les plus faibles au concours de technicien (10,2 candidats pour un poste) et d'IGR (10,3 candidats pour un poste).

1 596 candidats ont été reçus sur liste principale à l'ensemble des concours, soit un taux de couverture global de 89,9 % (91,4 % en 2006). 97,1 % des postes offerts aux concours de technicien ont été pourvus, contre seulement 81,5 % des postes aux concours d'IGR. Si les écarts se réduisent, les taux de couverture aux concours internes (91,2 %) restent supérieurs à ceux des concours externes (89,3 %), à l'exception des concours d'IGE (88,9 % à l'externe contre 80,3 % à l'interne). Toutefois, pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 645 candidats dont 1 264 aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Tous concours confondus, le taux de réussite s'établit à 3,2 % (3,1 % en 2006). Les taux les plus élevés sont associés aux concours de catégorie B (11,7 %). En revanche, ce taux est nettement inférieur pour les concours de catégorie A (2,3 %) [1].

En 2007, 5 concours ont été organisés pour le recrutement des personnels des bibliothèques (6 en 2006). 194 postes sont offerts aux différents concours, soit une hausse de 6 % : 84 aux concours externes (- 1,2 %) et 110 aux concours internes (+ 12,2 %). Globalement, 63 candidats sont inscrits pour un poste aux concours externes, soit deux fois moins qu'en 2006 (127,9) ; 14,3 aux concours internes contre 25 en 2006. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (9,1 %) qu'aux concours externes (2,8 %). Tous les postes ont été pourvus à l'exception du concours interne de conservateur d'État (96,4 %) [2].

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

Définitions

■ **Les concours des personnels des bibliothèques** sont des concours nationaux organisés par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Villeurbanne.

■ **Les concours de recrutement des personnels ingénieurs techniques de recherche et formation (ITRF)** s'effectuent par branche d'activité professionnelle (BAP) et emploi-type. Les modalités d'organisation des concours de catégorie A ont été modifiées en 2002 : ces concours comportent désormais une phase d'admissibilité nationale (un même jury pour tous les postes offerts dans le même corps, la même BAP et le même emploi-type) et une phase d'admission locale (organisée au niveau de chaque établissement dans lequel un poste au moins est à pourvoir dans cet emploi-type).

La nomenclature des BAP, modifiée en 2007, est la suivante : A : Sciences du vivant (SV) ; B : Sciences chimiques sciences des matériaux (SCSM) ; C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (SIIS) ; D : Sciences humaines et sociales (SHS) ; E : Informatique, statistique et calcul scientifique (ICS) ; F : Documentation, édition et communication (DEC) ; G : Patrimoine, logistique, prévention et restauration (PLPR) ; I : Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (GST/EPCSCP).

■ **Inscrits.** Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve écrite des concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été jugé recevable. Pour les concours des bibliothèques, les candidats sont comptabilisés présents à l'écrit lors de la dernière épreuve de chaque concours.

■ **Admissibles.** Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Un même candidat peut être admissible à plusieurs concours.

■ **Admis.** Candidats admis sur liste principale.

■ **Taux de couverture.** Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF - session 2007 (France métropolitaine + DOM)

Corps	BAP (1)	Concours externes (2)					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Ingénieur de recherche (IGR)	A	15	478	426	125	15	-	-	-	-	-
	B	6	289	271	129	6	-	-	-	-	-
	C	16	625	622	362	16	2	9	8	7	2
	D	7	277	275	123	7	4	16	12	10	3
	E	30	853	832	268	21	27	445	407	166	21
	F	3	55	55	12	2	3	11	10	5	3
	G	14	127	126	58	9	2	7	6	4	2
	I	25	442	433	124	17	19	100	100	62	17
	Total		116	3 146	3 040	1 201	93	57	588	543	254
Ingénieur d'études (IGE)	A	31	2 117	2 077	900	30	9	77	76	27	8
	B	27	1 479	1 474	575	26	8	38	37	25	8
	C	42	1 707	1 665	1 239	40	9	46	44	34	7
	D	25	1 615	1 612	767	25	1	5	5	3	1
	E	138	8 344	8 201	2 639	119	48	971	951	301	39
	F	52	3 406	3 385	779	48	17	148	141	87	16
	G	31	690	685	349	23	19	180	155	108	15
	I	158	10 130	10 057	2 579	137	62	1 012	914	341	45
	Total		504	29 488	29 156	9 827	448	173	2 477	2 323	926
Assistant ingénieur (ASI)	A	15	766	436	190	14	10	141	141	101	10
	B	14	488	294	134	12	3	20	20	11	3
	C	25	544	345	190	22	13	83	83	56	13
	D	7	267	88	43	7	-	-	-	-	-
	E	60	4 425	2 878	1 270	51	42	954	924	449	39
	F	15	1 028	463	187	13	15	207	202	88	14
	G	21	216	144	93	16	21	205	198	91	18
	I	49	2 729	1 564	572	40	57	2 152	2 098	871	54
	Total		206	10 463	6 212	2 679	175	161	3 762	3 666	1 667
Technicien RF	A	43	344	219	95	42	21	75	75	58	21
	B	22	212	132	60	22	6	23	22	14	6
	C	50	192	112	77	46	14	25	25	22	14
	D	1	28	12	4	1	-	-	-	-	-
	E	84	844	633	229	84	34	190	176	72	34
	F	36	545	308	102	36	18	125	120	60	18
	G	42	203	137	54	31	44	268	261	103	44
	I	71	1 447	994	236	71	72	1 425	1 399	281	72
	Total		349	3 815	2 547	857	333	209	2 131	2 078	610
Ensemble		1 175	46 912	40 955	14 564	1 049	600	8 958	8 610	3 457	547

(1) BAP : voir rubrique "Définitions".

(2) Les troisièmes concours d'IGE et d'ASI sont comptabilisés avec les concours externes.

[2] Concours des personnels des bibliothèques - session 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Concours externes				Concours internes				
		Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Conservateur d'État (1)	26	1 471	748	115	27	28	220	145	29	27
Bibliothécaire d'État	21	2 151	1 294	38	21	19	525	392	33	19
Bibliothécaire adjoint spécialisé	28	534	350	63	28	27	444	354	63	27
Magasinier principal de 2 ^e classe	9	1 138	640	59	9	36	387	311	179	36
Total	84	5 294	3 032	275	85	110	1 576	1 202	304	109

(1) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

Présentation

La formation continue constitue dans son fonctionnement actuel, un des leviers stratégiques pour accompagner les orientations prioritaires de la politique éducative ministérielle et contribuer ainsi au pilotage de la pédagogie.

Les dispositifs et modules qui constituent les Plans académiques de formation (PAF) sont proposés et mis en œuvre par des opérateurs de formation en réponse à un appel d'offres qui correspond au cahier des charges de la formation académique des personnels. Les IUFM sont les opérateurs essentiels et privilégiés du plan et de ses volets départementaux mais ils n'en sont pas les opérateurs exclusifs, afin d'éviter de figer l'offre de formation et de lui permettre de s'adapter à l'évolution des besoins. Les autres opérateurs de formation sont essentiellement les "pairs", enseignants déchargés en partie de l'enseignement aux élèves ; toutefois interviennent également les universités, CRDP, organismes culturels, partenaires associatifs, entreprises, autres ministères...

Les actions de formation continue répondent à des objectifs (11, voir liste dans la rubrique "Définitions") organisés autour de plusieurs dispositifs (8 500 dans le premier degré et 16 300 dans le second degré), chacun s'articulant autour de modules (respectivement 11 900 et 32 200).

Les actions de formation continue représentent un total de 1 773 400 journées stagiaires (820 500 pour le premier degré et 952 900 pour le second degré) pour 582 900 stagiaires formés (157 300 dans le premier degré et 425 600 dans le second degré).

Dans le premier degré, la majorité des stagiaires formés (44%) le sont pour une durée inférieure à 3 jours mais pour un volume de 12 % de journées-stagiaires et de 40 % des modules réalisés. De même, pour le second degré, les stagiaires sont formés (83%) principalement pour une période de moins de trois jours, soit 84 % des modules réalisés et 54 % des journées-stagiaires.

Le coût de la formation continue se monte pour l'année 2005-2006 à 40 millions d'euros dont 26 pour le second degré. La majorité de dépenses concerne les frais de déplacement et de séjour (56,1 %) suivi des frais de fonctionnement (30,9 %).

Définitions

■ **La formation continue des enseignants** a pour mission d'assurer à tous les personnels que tout au long de leur carrière, qu'ils aient ou non bénéficié d'une période de formation initiale, ils demeurent performants et soient dotés des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions de l'école et donc, à la réussite de tous les élèves qui leurs sont confiés.

■ **Dispositif.** Parcours de formation constitué de modules et caractérisé principalement par un objectif de formation.

■ **Liste des dispositifs.** Développement des compétences professionnelles ; Adaptation à l'emploi ; Formation / adaptation statutaire ; Information, coordination, animation ; Développement des compétences liées aux activités de formation ; Formation qualifiante ; Développement personnel et culturel ; Élaboration de ressources ; Formation diplômante ; Conception et organisation de la formation ; Reconversion.

■ **Module.** Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules et caractérisé principalement par un contenu de formation.

■ **Stagiaire.** Lorsqu'un candidat est convoqué à une session d'un module, il devient stagiaire de ce module.

■ **Journée-stagiaire.** Six heures de formation pour un stagiaire.

■ **Stagiaire formé.** Stagiaire qui a assisté au moins aux deux tiers de la formation à laquelle il était convoqué (module par module).

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés - DGESCO A1-5.

[1] Formation continue des enseignants du premier degré en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM) Volume des actions et nombre de dispositifs selon les objectifs des formations (1)

Objectifs de formation	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus	Journées-stagiaires	Stagiaires formés
Développement des compétences professionnelles	5 833	7 862	496 800	94 716
Adaptation à l'emploi	483	905	104 709	18 881
Formation / adaptation statutaire	385	576	89 065	14 981
Information, coordination, animation	398	635	18 652	7 684
Développement des compétences liées aux activités de formation	536	740	36 427	8 771
Formation qualifiante	267	332	28 706	3 981
Développement personnel et culturel	171	244	9 179	2 484
Élaboration de ressources	192	281	9 323	3 382
Formation diplômante	165	231	25 603	1 892
Conception et organisation de la formation	29	41	2 074	585
Reconversion	5	3	8	4
Total	8 464	11 850	820 546	157 361

Nombre de jours de formation	Modules réalisés (nombre et %)		Stagiaires formés (effectif et %)		Journées-stagiaires (nombre et %)	
Moins de trois	4 113	40%	68 636	44%	95 971	12%
De trois à moins de neuf	3 933	38%	53 220	34%	257 901	31%
Neuf et plus	2 327	22%	35 505	22%	466 674	57%
Total	10 373	100%	157 361	100%	820 546	100%

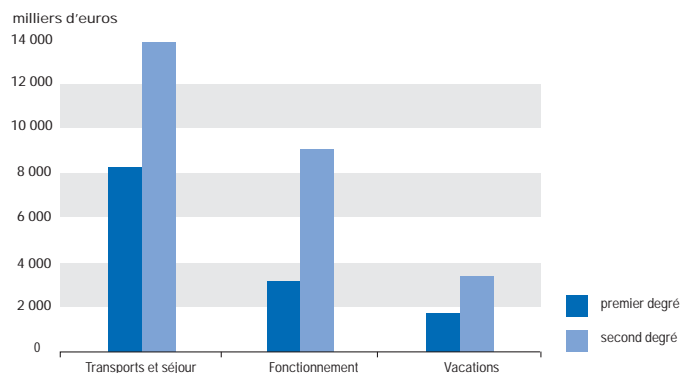
(1) Excepté les départements suivants : Hautes- Alpes, Tarn-et-Garonne et Guyane.

[2] Formation continue des enseignants du second degré en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM) Volume des actions et nombre de dispositifs selon les objectifs des formations

Objectifs de formation	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus	Journées-stagiaires	Stagiaires formés
Développement des compétences professionnelles	11 955	22 480	605 987	311 715
Adaptation à l'emploi	473	1 464	50 656	20 124
Formation / adaptation statutaire	264	661	26 556	6 213
Information, coordination, animation	1 012	2 195	56 539	43 484
Développement des compétences liées aux activités de formation	981	1 719	39 518	16 972
Formation qualifiante	660	1 334	123 268	7 852
Développement personnel et culturel	133	213	7 881	3 071
Élaboration de ressources	409	776	15 046	6 783
Formation diplômante	66	256	11 169	2 745
Conception et organisation de la formation	269	901	8 291	5 963
Reconversion	95	212	7 965	652
Total	16 317	32 211	952 876	425 574

Nombre de jours de formation	Modules réalisés (nombre et %)		Stagiaires formés (effectif et %)		Journées-stagiaires (nombre et %)	
Moins de trois	26 224	84%	353 794	83%	510 612	54%
De trois à moins de neuf	3 207	10%	63 955	15%	252 047	26%
Neuf et plus	1 880	6%	7 825	2%	190 217	20%
Total	31 311	100%	425 574	100%	952 876	100%

[3] Répartition des dépenses de formation continue des premier et second degrés en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)



10 Budget, coûts et financement

10

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	326
10.2	Le budget : analyse et évolution	328
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	330
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	332
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	334
10.6	La taxe d'apprentissage	336
10.7	Les bourses nationales du second degré	338
10.8	L'aide aux étudiants	340
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	342
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	344

Présentation

Le compte économique de l'éducation retient, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes, scolaires de tous niveaux ou extra-scolaires, des activités annexes permettant l'organisation du système (administration générale et recherche sur l'éducation, rémunération du personnel de l'éducation en formation continue) ou accompagnant et facilitant la fréquentation du système éducatif (cantines et internats, orientation et médecine scolaires) et des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers). L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, pour 2006, à 121,3 milliards d'euros (données provisoires), et représente 6,8 % du PIB. Les seules activités d'enseignement représentent 98,9 milliards d'euros (soit 81,6 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]), qui se répartissent entre enseignement du second degré (41,9 %), enseignement du premier degré (26,3 %), enseignement du supérieur (18,5 %) et formation continue et autres activités extra-scolaires (13,3 %). Les dépenses pour les cantines et les internats, quant à elles, représentent 8,0 % de l'ensemble de la dépense intérieure d'éducation. Les 10,4 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, achat de fourniture et manuels scolaires.

L'État assure 59,4 % du financement final total, les collectivités territoriales 22,4 %, les ménages 11,1 %, les entreprises (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses de formation continue) 6,3 % et les autres administrations publiques 0,7 %.

En termes de financement initial (avant transferts), la part de l'État est encore plus importante : 63,2 % (en raison du versement des bourses et de subventions diverses) ; par contre, celles des collectivités territoriales – 20,7 % – et surtout des ménages – 8,0 % – sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial à hauteur de 1,1 % au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

Définitions

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent s'articulant avec celui de la comptabilité nationale.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement caractérisé par l'existence d'un programme découpé en cycles annuels et mis en œuvre dans des institutions spécialisées telles que les écoles primaires, les collèges, les lycées, les universités.

■ **Enseignement de type extra-scolaire.** Formation continue et autres stages, leçons particulières, cours du soir, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

■ **Financeur final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Si, par contre, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation (DIE).** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'Éducation. Principes et méthodes".

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2006.

Le financement de la dépense intérieure d'éducation

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et service liés à l'éducation en 2006 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire) (France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

	Enseignement de type scolaire			Enseignement de type extra-scolaire	Total dépense intérieure d'enseignement
	Premier degré	Second degré	Ens. supérieur		
Éducation nationale	15 287,4	30 885,1	11 900,8	661,2	58 734,5
Autres ministères (1)		1 322,9	1 840,4	2 587,0	5 750,3
Total État	15 287,4	32 208,0	13 741,2	3 248,2	64 484,8
Collectivités territoriales	10 226,9	6 933,3	1 169,4	2 755,6	21 085,2
Autres administrations	0,1	388,3	226,4	237,2	852,0
Entreprises	0,1	909,6	1 273,8	5 455,9	7 639,4
Ménages	464,0	1 065,9	1 846,1	1 478,0	4 854,0
Total général	25 978,5	41 505,1	18 256,9	13 174,9	98 915,4

Dépense intérieure d'enseignement : 98,9 milliards d'euros.

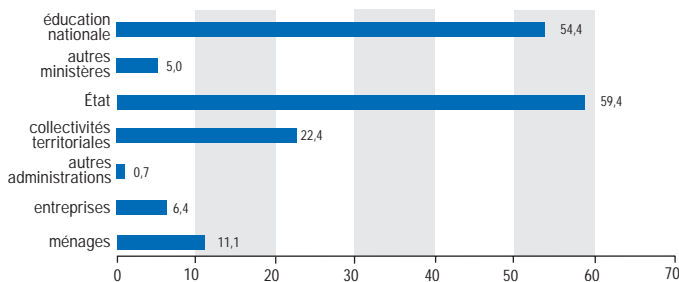
	Activités annexes			Achats de biens et services liés			Rémunération des personnels MEN en formation continue	Total dépense intérieure d'éducation
	Administration générale	Cantines, internats	Autres (2)	Transports scolaires	Fournitures et livres scolaires	Habillement, leçons part.		
Éducation nationale	2 516,4	2 735,7	537,0	118,4	44,5		1 224,9	65 911,4
Autres ministères (1)	135,6	120,1	49,6					6 055,6
Total État	2 652,0	2 855,8	586,6	118,4	44,5		1 224,9	71 967,0
Collectivités territoriales	827,7	2 929,7	32,3	2 055,9	277,7			27 208,5
Autres administrations		37,4	0,1					889,5
Entreprises	0,1	55,0	0,7					7 695,2
Ménages	29,4	3 787,1	8,8	88,1	2 559,0	2 168,1		13 494,5
Total général	3 509,2	9 665,0	628,5	2 262,4	2 881,2	2 168,1	1 224,9	121 254,7

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : 121,3 milliards d'euros. Part du PIB consacré à l'éducation : 6,8 %

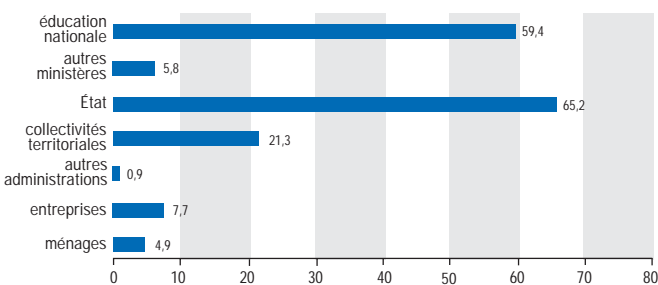
(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers). (2) Médecine scolaire, orientation.

[2] Structures du financement final en 2006 (%) (France métropolitaine + DOM)

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



Présentation

Depuis la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF), le 1^{er} janvier 2006, les budgets du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont présentés dans deux missions interministérielles : "Enseignement scolaire (MIES)" et "Recherche et enseignement supérieur (MIRES)".

Les crédits affectés aux cinq programmes de la mission "Enseignement scolaire" relevant du ministère de l'Éducation nationale – le sixième relevant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche – s'élèvent pour 2008 à 58,0 milliards d'euros, soit une stabilité par rapport aux crédits ouverts en 2007 (+ 0,5 %). Cependant, à champ constant, on constaterait une hausse de l'ordre de 2 %. Ces changements de champ proviennent, d'une part, de la poursuite de la décentralisation avec le rattachement des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) aux régions et aux départements (pour environ 850 millions d'euros figurant en 2007 sur le programme "Vie de l'élève"), et, d'autre part, de la réorganisation gouvernementale avec le transfert à la MIREs des crédits de pilotage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (intégrés en 2007 au programme 214 "Soutien de la politique de l'Éducation nationale").

Ces programmes traduisent les priorités du gouvernement pour l'Éducation nationale : mise en place de l'accompagnement éducatif après les cours, scolarisation des élèves handicapés et poursuite de la mise en place de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Mais ce budget concourt aussi à l'effort de maîtrise des finances publiques. Il comporte des suppressions de postes (11 200 ETP non remplacés), surtout au niveau des personnels administratifs et des enseignants du second degré (à mettre en regard avec des créations d'heures supplémentaires) en raison de la baisse des effectifs. Par contre, des emplois d'infirmier(e)s, et d'assistants de vie scolaire destinés à accompagner les élèves handicapés sont créés.

Au sein de la MIREs, les crédits du programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" s'élèvent à près de 11,3 milliards d'euros pour 2008 (en progression de 5,8 % par rapport à 2007) et ceux du programme 231 "Vie étudiante" à près de 2 milliards d'euros (en progression de 5,6 %). Huit autres programmes concernent la recherche non universitaire et un autre l'enseignement supérieur et la recherche agricole. De nombreux transferts externes et internes à la MIREs compliquent l'analyse de l'évolution des différentes actions – comme la redistribution des crédits de l'action 16 entre les actions 1, 2, 3 et 15. Mais les priorités gouvernementales dans ce domaine pour 2008 traduites dans ce budget demeurent : l'amélioration des conditions de réussite dans le premier cycle, ainsi que celles du fonctionnement des universités et de leur parc immobilier dans la perspective de l'autonomie et l'accroissement et la simplification des aides aux étudiants.

Définitions

- **Budget voté.** Il s'agit ici de la Loi de Finances votée initialement, y compris, éventuellement, la Loi de Finances rectificative votée ultérieurement.
- **Budget général de l'État.** Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.
- **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale égal à la somme des valeurs ajoutées augmentées de la TVA et des droits de douane.
- **LOLF.** Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux Lois de finances, qui remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État.
- **Mission.** Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
- **Programme.** Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministères de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : PLF 2008, I - enseignement scolaire et II - recherche et enseignement supérieur.

[1] Évolution du budget de l'Éducation nationale, du budget de l'État et du PIB de 2002 à 2005 (Hors recherche) (milliards d'euros, %) (France métropolitaine + DOM)

Budget voté pour :	2002	2003	2004	2005
Enseignement scolaire	52,7	54,0	55,5	56,6
Enseignement supérieur	8,7	8,8	9,1	9,4
Total ministère	61,4	62,8	64,6	66,0
Budget de l'État	266,3	273,8	277,9	283,0
Budget ministère/budget État	23,1%	22,9%	23,3%	23,3%
Budget ministère/PIB	4,0%	4,0%	4,0%	3,9%

[2] Évolution des missions interministérielles "Enseignement scolaire" et "Recherche et enseignement supérieur" de 2006 à 2008 (millions d'euros)

Mission interministérielle "Enseignement scolaire"

		Crédits ouverts en LFI		Crédits demandés pour 2008		Évolution 2008/2007
		pour 2006	pour 2007	Montant	%	
Programme 140	Enseignement scolaire public premier degré	15 734,1	16 129,7	16 660,7	28,1%	3,3%
Programme 141	Enseignement scolaire public second degré	27 732,7	27 878,8	28 349,4	47,8%	1,7%
Programme 230	Vie de l'élève	5 942,2	4 794,6	4 004,2	6,8%	-16,5% (1)
Programme 139	Enseignement privé premier et second degrés	7 040,8	6 835,9	6 887,4	11,6%	0,8%
Programme 214	Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 002,0	2 065,1	2 099,0	3,5%	1,6%
Sous total scolaire MEN		58 451,8	57 704,1	58 000,7	97,9%	0,5%
Programme 143	Enseignement technique agricole	1 288,2	1 277,4	1 263,6	2,1%	-1,1%
Total mission "Enseignement scolaire"		59 740,0	58 981,5	59 264,3	100,0%	0,5%

(1) Transfert des personnels TOS aux collectivités.

Mission interministérielle "Recherche et enseignement supérieur"

Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire

		Crédits ouverts en LFI		Crédits demandés pour 2008		Évolution 2008/2007
		pour 2006	pour 2007	Montant	%	
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)		4 339,6	4 637,5	4 730	41,9%	2,0%
Établissements d'enseignement privés (action 4)		50,4	56,4	55,3	0,5%	-2,0%
Bibliothèques et documentation (action 5)		372,1	378,1	349,8	3,1%	-7,5%
Recherche universitaire (actions 6 à 12)		2 849,3	3 144,7	3 628,8	32,2%	15,4%
Diffusion des savoirs et musées (action 13)		79,8	84,7	77,7	0,7%	-8,3%
Immobilier (action 14)		912	1 240,9	1 431,6	12,7%	15,4%
Pilotage et support du programme (action 15)		745,5	727,8	1 006,6	8,9%	38,3%
Dotations globalisées aux établissements d'enseignement supérieur (action 16) (1)		747,9	389,3			
Total programme 150		10 096,6	10 659,4	11 279,8	100,0%	5,8%

(1) Pour 2008 : crédits redistribués sur les autres actions.

Programme 231 - Vie étudiante

		Crédits ouverts en LFI		Crédits demandés pour 2008		Évolution 2008/2007
		pour 2006	pour 2007	Montant	%	
Aides directes (action 1)		1 376,5	1 441,3	1 503,7	77,1%	4,3%
Aides indirectes (action 2)		227,2	229	236,1	12,1%	3,1%
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)		75,6	112	137,6	7,1%	22,9%
Pilotage et animation du programme (action 4)		59,1	64,6	73	3,7%	13,0%
Total programme 231		1 738,4	1 846,9	1 950,4	100,0%	5,6%

Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) s'élève, en 2006, à 121,3 milliards d'euros. Elle a plus que doublé depuis 1975 (en prix constants), avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,5 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé en moyenne de 2,4 % par an.

En 1975, la dépense intérieure d'éducation représentait 6,5 % du PIB, cette part atteint 6,8 % en 2006 [1].

De 1975 à 1990, la DIE évolue globalement quasiment au même rythme que le PIB (en moyenne, en prix constants, de 2,6 % par an). Par contre, de 1990 à 1995, la DIE croît nettement plus vite que le PIB (environ + 1,1 % en moyenne annuelle pour le PIB et + 4,2 % pour la DIE). Ainsi, la part de la DIE au sein du PIB atteint 7,6 % en 1995. Depuis, la tendance s'est inversée, le PIB augmentant plus rapidement que la DIE (de 1995 à 2006, en moyenne + 2,2 % pour le PIB et + 1,0 % pour la DIE), la part de la DIE dans le PIB retombe à 6,8 % en 2006.

La structure du financement de la DIE s'est modifiée également entre 1975 et 2006. La part du ministère de l'Éducation nationale baisse de plus de 5 points, de 59,8 % en 1975 à 54,4 % en 2006, et celle des autres ministères de 4 points ; les lois de décentralisation ayant transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans les domaines du transport scolaire, du fonctionnement et de l'équipement des établissements du second degré, de l'apprentissage et de la formation professionnelle, leur part dans le financement de la DIE croît, en conséquence, de près de 9 points (de 13,8 % en 1975 à 22,4 % en 2006) [1] [2].

Le tableau [3] présente l'évolution de la structure de la DIE par niveau. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,4 % en 1992 – contre 30,5 % en 1975. Puis elle réaugmente jusqu'à 27,6 % en 2006, accompagnant une légère remontée des effectifs. À l'inverse, la part du second degré s'accroît de plus de 2 points de 1975 à 1982, période où l'accès à l'enseignement secondaire se généralise, et a tendance à baisser depuis 1999.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période de plus de 3 points (14,2 % de la DIE en 1975 à 17,6 % en 2006), mais parallèlement, durant cette période, les effectifs d'étudiants ont plus que doublé.

Définitions

■ **Financier final.** Dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financier ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Si, par contre, on choisit d'affecter, dans le premier cas, la subvention au financier État, ou, dans le second cas, au financier État ou collectivités territoriales ; alors, on parle de financier initial (avant transfert).

■ **Évaluation aux prix de 2005.** Estimations utilisées afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de suivre l'évolution "en volume" des dépenses d'éducation.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'Éducation. Principes et méthodes".

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2006.

L'évolution de la dépense intérieure d'éducation

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par unité de financement de 1975 à 2006 (1) Dépenses totales par financeurs finals (millions d'euros, prix courants) (France métropolitaine + DOM)

	1975	1985	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Éducation nationale	9 038	29 773	50 096	58 474	59 920	61 518	62 296	63 159	63 823	65 912
Autres ministères (2)	1 292	3 385	5 683	5 889	6 077	5 934	5 876	6 027	5 831	6 056
Collectivités territoriales	2 081	7 648	19 167	22 698	23 059	23 413	24 479	25 509	26 272	27 209
Autres administrations publiques	45	407	927	786	819	815	880	921	853	890
Entreprises	736	2 834	4 892	5 663	5 802	7 039	6 998	7 164	7 490	7 695
Ménages	1 909	6 683	10 514	11 383	11 658	12 072	12 526	12 787	13 246	13 495
Total général (euros courants)	15 102	50 729	91 278	104 893	107 334	110 791	113 054	115 566	117 514	121 255
Total général (euros constants, estimation aux prix 2006)	56 836	76 529	107 848	117 954	118 345	119 316	119 507	120 248	120 191	121 255
% du PIB	6,5	6,7	7,6	7,3	7,2	7,2	7,1	7,0	6,8	6,8

(1) Évaluations provisoires pour l'année 2006. (2) Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

[2] Évolution de la structure du financement de l'éducation par unité de financement de 1975 à 2006 (1) Par financeurs finals (%) (France métropolitaine + DOM)

	1975	1985	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Éducation nationale	59,8	58,7	54,9	55,7	55,8	55,5	55,1	54,7	54,3	54,4
Autres ministères (2)	8,6	6,7	6,2	5,6	5,7	5,4	5,2	5,2	5,0	5,0
Collectivités territoriales	13,8	15,1	21,0	21,6	21,5	21,1	21,7	22,1	22,4	22,4
Autres administrations publiques	0,3	0,8	1,0	0,7	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
Entreprises	4,9	5,6	5,4	5,4	5,4	6,4	6,2	6,2	6,4	6,4
Ménages	12,6	13,2	11,5	10,9	10,9	10,9	11,1	11,1	11,2	11,1
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

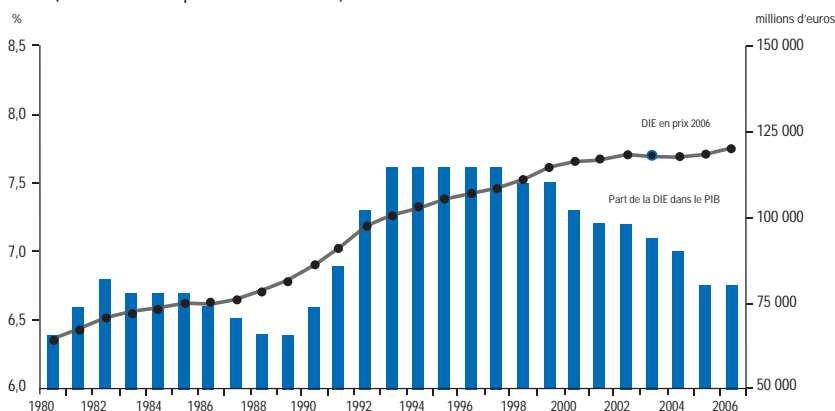
(1) Évaluations provisoires pour l'année 2006. (2) Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement de 1975 à 2006 (1) (millions d'euros prix courants) (France métropolitaine + DOM)

Niveaux d'enseignement	1975	1985	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Premier degré	4 603	13 927	24 345	28 629	29 199	29 559	31 088	32 004	32 450	33 453
Second degré	6 618	22 879	41 187	46 802	47 917	49 285	50 232	50 853	51 484	53 051
Supérieur	2 145	7 966	15 381	17 484	17 992	18 829	19 445	20 124	20 656	21 297
Formation continue	1 556	5 353	9 278	10 202	10 404	11 181	10 305	10 550	10 663	11 116
Non ventilé	180	604	1 087	1 777	1 823	1 937	1 984	2 036	2 262	2 338
Total général	15 102	50 729	91 278	104 893	107 334	110 791	113 054	115 566	117 514	121 255

(1) Évaluations provisoires pour l'année 2006.

[4] Évolution de la dépense intérieure d'éducation et de sa part dans le PIB de 1980 à 2006 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui produisent les activités caractéristiques du domaine de l'éducation, activités d'enseignement et activités annexes, en utilisant les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3). Le tableau [1] présente, par unité de production, l'origine du financement. Les ressources qui y figurent correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extra-scolaire mais aussi cantines et internats, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également. Le producteur "Services administratifs et organismes publics" ne produit pas d'enseignement mais assure des activités d'organisation, d'orientation, de recherche pédagogique, de rémunération du personnel en formation, et même de cantine et d'internat avec le CROUS.

Le montant total des ressources des producteurs d'éducation s'élevé donc en 2006 à 113,9 milliards d'euros, dont 107,9 pour les producteurs d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non. Le producteur "Services administratifs et organismes publics" dispose de un peu plus de 6 milliards d'euros.

En 2006, les lycées et collèges publics ont reçu 40,6 milliards d'euros dont 30,9 milliards provenant du ministère de l'Éducation nationale, représentant 76 % du total de leurs ressources. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 6,4 milliards d'euros, soit 16 % du total.

Par contre, près de 47 % des ressources des écoles maternelles et élémentaires publiques proviennent des collectivités territoriales, qui participent donc à leur financement presque autant que le ministère de l'Éducation nationale (avec un peu plus de 50 %).

Le poids du financement du ministère de l'Éducation nationale est particulièrement important dans les universités où il représente plus de 85 % du total.

On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour les deux tiers par le ministère de l'Éducation nationale et pour 20 % par les familles.

Définitions

■ **Établissements privés à financement public prédominant.** Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont les établissements privés du premier degré et du second degré sous contrat, certaines écoles d'enseignement supérieur, les établissements privés de l'éducation surveillée, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)...

■ **Autres producteurs d'enseignement privés.** Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux, et les individus donnant des leçons particulières.

■ Voir rubriques "Définitions" en 10.1 et 10.3.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'Éducation. Principes et méthodes".

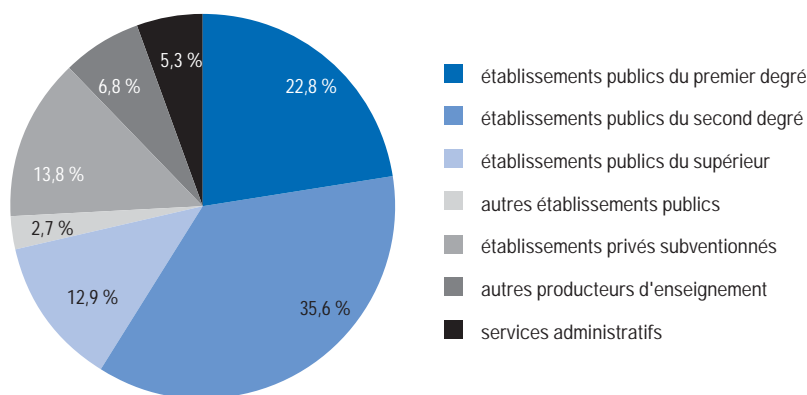
Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2006.

Le financement des producteurs d'éducation

[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2006 (millions d'euros) Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (France métropolitaine + DOM)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Reste du monde	Total
Établissements publics d'enseignement	54 341,4	3 853,6	20 729,8	706,7	1 583,1	3 148,2	77,4	84 440,2
Écoles maternelles et élémentaires	13 112,1		12 142,2			766,8		26 021,1
Collèges et lycées	30 922,0	849,1	6 393,7	368,1	415,5	1 609,7	21,5	40 579,6
Centre de formation d'apprentis	6,3	1,5	157,8	12,2	117,6	10,7		306,1
Universités	8 842,7	83,4	559,0	94,8	357,8	330,7	51,4	10 319,8
Autres établissements d'enseignement supérieur	637,7	1 617,0	39,8	16,5	383,3	234,5	0,8	2 929,6
Centres de formation artistique		278,3	1 149,1		5,5	72,7		1 505,6
Centres d'enseignement spécial	628,0	336,2	126,8	2,0	2,4	10,2	0,1	1 105,7
Organismes d'enseignement à distance	81,5		0,1	0,1	0,1	68,5		150,3
Organismes de formation extra-scolaire	111,1	688,1	161,3	213,0	300,9	44,4	3,6	1 522,4
Établissements privés subventionnés	6 965,7	1 209,1	2 501,8	58,0	2 297,7	2 603,1	111,0	15 746,4
Écoles maternelles et élémentaires	1 695,8		782,2			703,1		3 181,1
Collèges et lycées	5 088,5	485,6	429,3		124,4	1 564,8	0,1	7 692,7
Centre de formation d'apprentis	0,8	4,1	358,5	26,6	270,7	24,1	0,3	685,1
Établissements d'enseignement supérieur	106,9	154,4	11,0	28,6	151,0	124,6		576,5
Organismes de formation extra-scolaire	73,7	565,0	920,8	2,8	1 751,6	186,5	110,6	3 611,0
Établissements privés non subventionnés	0,0	523,6	786,0	122,4	3 776,8	2 418,8	92,0	7 719,6
Écoles maternelles et élémentaires						58,7		58,7
Établissements du second degré					38,3	193,3		231,6
Centres de formation d'apprentis		5,8	590,9	44,8	435,8	40,2	0,2	1 117,7
Écoles supérieures		89,3		48,7	214,3	1 055,6		1 407,9
Organismes de formation extra-scolaire		428,5	195,1	28,9	3 088,4	1 071,0	91,8	4 903,7
Total producteurs d'enseignement	61 307,1	5 586,3	24 017,6	887,1	7 657,6	8 170,1	280,4	107 906,2
Services administratifs et organismes publics	4 441,4	181,9	857,3	2,4	37,6	509,2	7,0	6 036,8
Total général	65 748,5	5 768,2	24 874,9	889,5	7 695,2	8 679,3	287,4	113 943,0

[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2006 (France métropolitaine + DOM)



Présentation

En 2006, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 7 140 euros. Mais elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 4 660 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 14 250 pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE).

Trois quarts des dépenses des producteurs du domaine sont des dépenses de personnels (et pour la moitié, des dépenses de personnels enseignants). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le nombre plus faible d'élèves par enseignant au niveau des classes élémentaires est partiellement compensé par la présence des ATSEM dans les classes maternelles.

Au niveau du second degré, les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves plus faible dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart très important observé entre les formations universitaires, d'une part, et les classes de type CPGE ou STS d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement dans les universités (où une grande partie des cours, particulièrement au niveau de la licence, a lieu en amphithéâtre), et dans les établissements secondaires où sont implantées les classes de STS et de CPGE, qui bénéficient de taux d'encadrement du même ordre que celui des classes secondaires.

Définitions

■ **Dépenses moyennes par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services rattachés – transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires de vêtements – dépenses demandées par les institutions.

Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **ATSEM.** Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

■ **Prix.** Les dépenses moyennes retracées dans les graphiques [1] à [4] sont exprimés en "prix constants", unité qui permet de gommer les effets de l'inflation sur les coûts, à l'inverse de données exprimées en "prix courants".

→ Pour en savoir plus

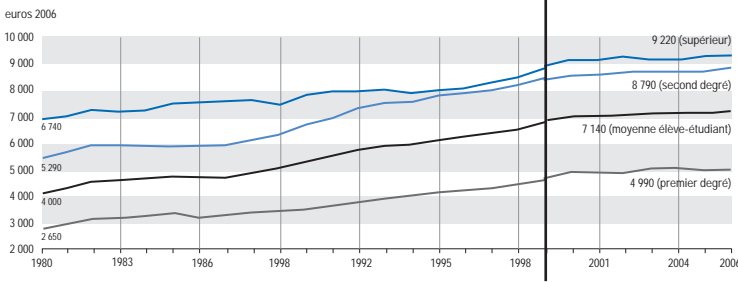
Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28, 07.41.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'Éducation. Principes et méthodes".

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2006.

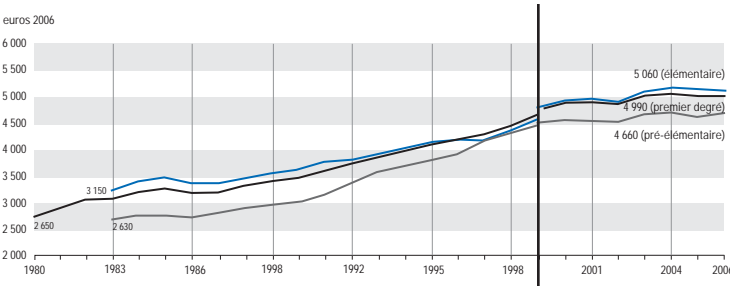
Les dépenses par élève et par étudiant

[1] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant



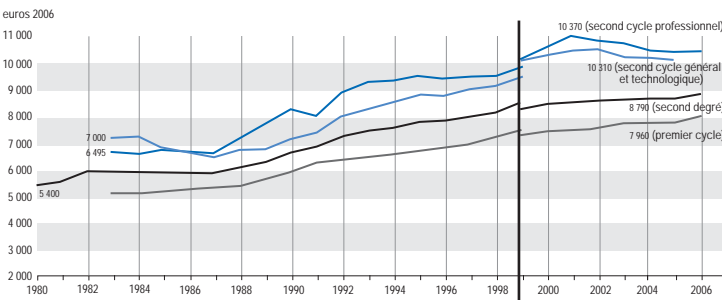
effectif : 15 096 449
dépense moyenne par élève ou étudiant : 7 140 euros
dépense globale : 107,8 milliards d'euros

[2] Évolution des coûts moyens par élève du premier degré



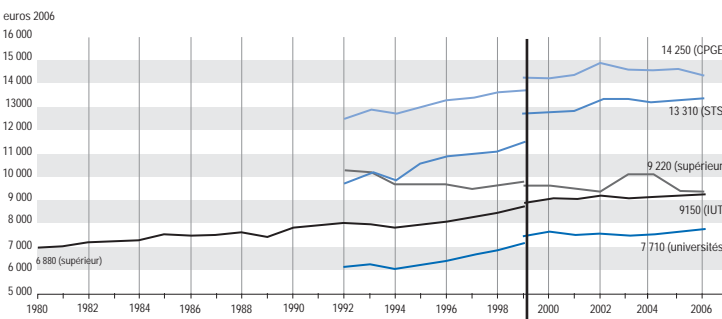
effectif :
 préélémentaire : 2 601 460 ;
 élémentaire : 3 985 865 ;
 premier degré (y compris ASH) : 6 704 619
dépense globale :
 préélémentaire : 12,1 milliards d'euros
 élémentaire : 20,2 milliards d'euros
 total (y compris ASH) : 33,5 milliards d'euros

[3] Évolution des coûts moyens par élève du second degré



effectif :
 premier cycle : 3 172 852 ;
 second cycle général et technologique : 1 552 907 ;
 second cycle professionnel : 812 519 ;
 second degré (y compris SEGPA, enseignement adapté et apprentissage) : 5 994 694
dépense globale (milliards d'euros) :
 premier cycle : 25,2 ;
 second cycle général et technologique : 16,0 ;
 second cycle professionnel : 8,4 ;
 second degré (y compris SEGPA, enseignement adapté et apprentissage) : 52,7

[4] Évolution des coûts moyens par étudiant du supérieur



effectif :
 ensemble du supérieur (y compris apprentissage) : 2 310 130
dépense globale (milliards d'euros) :
 pour l'ensemble du supérieur (y compris apprentissage) : 21,3 milliards d'euros

Remarque (graphiques [1] à [4]) - En 1999, il y a une rupture de série due à la rénovation du compte (changement de périmètre [France métropolitaine + DOM], revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment).

Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'Éducation nationale ont reçu en 2006 environ 1 104,5 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2005.

La part reçue la plus élevée concerne les centres de formation d'apprentis : 53,1 %, les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partageant l'autre moitié de façon sensiblement égale (23,2 % et 23,1 %). L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés (sous contrat et hors contrat) du second degré est peu marqué (respectivement 12,1 % et 11,2 %) alors que les effectifs du secteur privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré.

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 113 euros (127 pour le collège, 105 pour un lycée professionnel et 108 pour le lycée) tandis qu'un établissement privé en a perçu plus du triple. Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 709 euros par étudiant, soit dix fois plus qu'un établissement du secteur public (171 euros). La taxe moyenne par apprenti s'est élevée à 1 646 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe reçue par les centres de formation d'apprentis : la taxe moyenne par apprenti est nettement plus élevée pour Paris et Versailles (respectivement 3 816 et 3 720 euros) que la moyenne nationale (1 646 euros), tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice et de Nantes (693 euros et 924 euros respectivement).

Définitions

■ **La taxe d'apprentissage** est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant de certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des premières formations technologiques et professionnelles. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

■ **Organismes collecteurs.** Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés. Les organismes collecteurs peuvent recevoir les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

■ **Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage.** Élèves des sections qui préparent à la vie active (premières formations technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : SEGPA, troisième d'insertion, classe préparatoire à l'apprentissage, classe initiation pré-pro en alternance. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les laboratoires, le secteur paramédical, les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises informatiques appliquées à la gestion (MIAGE), les maîtrises de sciences de gestion, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les IUT, les licences et les masters professionnels.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

La taxe d'apprentissage

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2006 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (année de salaires 2005) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Taxe d'apprentissage reçue (milliers d'euros)	Taxe moyenne par élève (en euros) (1)
CFA et CPA annexés	586 402	1 646
Collèges	16 082	127
EREA	1 383	145
Lycées professionnels	47 220	105
LEGT	62 909	108
Sections d'apprentissage	5 734	799
Total second degré public	133 328	113
Collèges	5 878	392
Lycées professionnels	32 231	280
LEGT	49 983	276
Total second degré privé sous contrat	88 345	282
Total second degré privé hors contrat	34 976	834
Total second degré privé	123 321	353
Total second degré	256 649	166
Supérieur public	104 304	171
Supérieur privé	151 172	1 709
Total supérieur	255 475	396
Total autres bénéficiaires	5 981	-
Total général	1 104 507	438

(1) Pour le supérieur : données de 2005, non actualisées.

[2] Taxe d'apprentissage moyenne par académie reçue par élève en 2006 (euros) (Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur) (1)
Aix-Marseille	164	1 640	496
Amiens	140	1 303	433
Besançon	173	1 260	177
Bordeaux	143	1 451	215
Caen	163	1 044	384
Clermont-Ferrand	171	1 213	162
Corse	119	1 324	190
Créteil	137	2 141	252
Dijon	146	1 279	253
Grenoble	206	1 724	269
Lille	150	1 679	600
Limoges	155	1 260	198
Lyon	191	2 023	391
Montpellier	122	1 196	277
Nancy-Metz	85	1 206	87
Nantes	212	924	299
Nice	132	693	234
Orléans-Tours	179	1 223	163
Paris	310	3 816	1 161
Poitiers	144	1 044	219
Reims	135	1 422	280
Rennes	254	1 416	285
Rouen	132	1 390	361
Strasbourg	125	1 338	135
Toulouse	216	1 331	239
Versailles	215	3 720	697
Moyenne France métropolitaine	171	1 654	396
Moyenne DOM	54	1 194	...
Moyenne France métropolitaine + DOM	166	1 646	

(1) Données de 2005, non actualisées.

Présentation

En 2007-2008, 1 282 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,9 % contre 12,8 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié d'élèves boursiers dans l'enseignement secondaire. Le pourcentage de boursiers varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, il dépasse légèrement 24 %, comme en second cycle technologique. Il est en revanche nettement plus élevé en second cycle professionnel (33,8 %) qu'en second cycle général (15,9 %).

Les bourses nationales de collège concernent 766 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 27,4 % des élèves des collèges publics et 11,9 % dans les collèges privés.

En lycées, 516 000 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2007-2008, soit 23,5 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM : 26,1 % pour l'enseignement public et 13,9 % pour l'enseignement privé.

Depuis 1983, la bourse attribuée aux lycéens professionnels a été scindée en deux parties : la bourse proprement dite, variable en fonction des ressources et des charges des familles, et la prime de qualification, fixe et d'un montant de 435,84 euros, pour l'ensemble des élèves de BEP ou CAP en deux ans, et ceux qui suivent une mention ou une formation complémentaire à l'un de ces diplômes.

Par ailleurs, est attribuée une prime d'équipement de 341,71 euros aux élèves de certaines formations et une prime de 217,06 euros pour les élèves qui entrent en seconde, première ou terminale.

La bourse au mérite a été créée à la rentrée 2000. À la rentrée de 2006, le dispositif des bourses au mérite a été consolidé en application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. Désormais, la bourse au mérite est attribuée, de droit, aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au DNB. Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail.

D'un montant annuel de 800 euros, elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses.

La prime à l'internat, créée à la rentrée de 2001, est versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et des EREA. D'un montant annuel de 234,93 euros, elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses.

Définitions

■ **Bourses nationales.** Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

■ **Bourses du second degré.** Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

■ **Bourses de collège.** Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 76,62 euros, 212,25 euros et 331,47 euros en 2007-2008.

■ **Bourses de lycées.** Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle, et de CPA de CFA.

Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de bourse est de 41,52 euros en 2007-2008.

→ Pour en savoir plus

Sources : Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale, sous-direction des moyens, des études et du contrôle de gestion, bureau du programme "vie de l'élève".

Les bourses nationales du second degré

[1] Nombre et pourcentage de boursiers nationaux dans le second degré en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Public		Privé		Total		
	Boursiers	(1)%	Boursiers	(1)%	Boursiers	(1)%	
En collèges							
Taux : 76,62 euros	307 727		41 684		349 411		
Taux : 212,25 euros	173 643		18 987		192 630		
Taux : 331,47 euros	207 615		16 399		224 014		
Total France métropolitaine + DOM	688 985	27,4%	77 070	11,9%	766 055	24,2%	
Primes à l'internat (7)	3 075		3 450		6 525		
En lycées							
Second cycle professionnel	208 911	37,3%	32 243	20,9%	241 154	33,8%	
Nombre de parts/boursier	9,94		9,64		9,90		
Montant/boursier (euros)	412,77		400,08		411,08		
Primes d'équipement (3)	37 842		3 758		41 600		
Primes à la qualification (4)	154 849		23 035		177 884		
Primes d'entrée en seconde (5)	-		-		-		
Primes d'entrée en première (5)	26 135		4 439		30 574		
Primes d'entrée en terminale (5)	25 392		4 232		29 624		
Bourses au mérite (6)	10 194		1 372		11 566		
Primes à l'internat (7)	23 833		2 495		26 328		
Second cycle général et technologique	220 391	19,4%	29 420	9,7%	249 811	17,4%	
Enseignement général	163 780	18,2%	19 690	7,9%	183 470	15,9%	
Nombre de parts/boursier	7,54		7,37		7,52		
Montant/boursier (euros)	313,23		305,90		302,72		
Primes d'équipement (3)	-		-		-		
Primes d'entrée en seconde (5)	63 329		7 249		70 578		
Primes d'entrée en première (5)	41 478		5 191		46 669		
Primes d'entrée en terminale (5)	40 920		5 279		46 199		
Bourses au mérite (6)	52 296		5 425		57 721		
Primes à l'internat (7)	10 309		1 797		12 106		
Enseignement technologique	68 614	26,4%	9 382	14,7%	77 996	24,1%	
Nombre de parts/boursier	9,58		9,33		9,54		
Montant/boursier (euros)	397,62		387,14		396,35		
Primes d'équipement (3)	6 511		592		7 103		
Primes d'entrée en seconde (5)	396		47		443		
Primes d'entrée en première (5)	28 658		3 960		32 618		
Primes d'entrée en terminale (5)	32 863		4 398		37 261		
Bourses au mérite (6)	6 880		793		7 673		
Primes à l'internat (7)	6 078		904		6 982		
Total lycées (8)	(France métropolitaine + DOM)	451 253	26,1%	65 061	13,9%	516 314	23,5%
Dont : bourses nouvelles	150 062		20 559		170 621		
Nombre de parts/boursier	8,97		8,79		8,95		
Total second degré	(France métropolitaine + DOM)	1 140 238	26,9%	142 131	12,8%	1 282 369	23,9%

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Valeur de la part de bourse en lycée : 41,52 euros.

(3) Prime d'équipement : 341,71 euros.

(4) Prime à la qualification : 435,84 euros.

(5) Primes d'entrée en seconde, première ou terminale : 217,06 euros.

(6) Bourse au mérite : 800 euros.

(7) Prime à l'internat : 234,93 euros.

(8) Y compris les élèves de premier cycle scolarisés en lycée.

Présentation

En 2007, le nombre d'étudiants recevant une aide financière (495 200) diminue pour la deuxième année consécutive, mais proportionnellement moins qu'en 2006 : on compte cette année 6 000 étudiants aidés en moins par rapport à 2006 (- 1,3 %), année où le nombre de boursiers avait diminué de 20 000 (- 3,9 %). La baisse en 2006 des effectifs de boursiers faisait suite à deux ans de hausse modérée (+ 1,3 % en 2005 et + 1,0 % en 2004). De 1997 à 2003, le nombre de boursiers avait progressé de façon importante sous l'impulsion du Plan social étudiant dont les principales mesures avaient été la création d'un nouvel échelon (l'échelon zéro) et l'extension de l'échelon 1. Sur cette période, le nombre d'étudiants aidés a augmenté de près de 28 % et leur part dans l'ensemble de la population étudiant dans une formation ouvrant le droit aux aides a atteint les 30 %, part restée ensuite constante entre 2003 et 2005. En 2007, la proportion d'étudiants aidés diminue légèrement (- 0,1 point) et s'établit à un niveau inférieur à celui de 2001 (29,3 %, contre 29,5 % en 2001).

Cette baisse s'explique prioritairement par celle des boursiers sur critères sociaux qui représentent 95 % des étudiants aidés. Leurs effectifs ont chuté de 1,0 % en 2007. Seuls les nombres de boursiers aux échelons 4 et 5 (ce dernier échelon regroupant les actuels échelons 5 et 6) ont baissé. Le recul est de 3,5 % pour cet ancien échelon 5. Les différentes évolutions selon les échelons conduisent à une modification de la structure des boursiers par échelon : celui qui regroupe le plus d'étudiants (l'ancien échelon 5) voit sa part diminuer (40,1 % en 2007, contre 41,1 % en 2006), tandis que le poids de l'échelon 0 gagne 0,5 point pour s'établir à 9,1 %. Les montants des bourses sur critères sociaux ont été eux aussi réévalués de 2,5 % pour chaque échelon. Compte tenu de l'inflation estimée à 1,6 %, le pouvoir d'achat des bourses à chaque échelon augmente de 0,9 % par rapport à 2006. Les autres aides, du fait de leur moindre poids, contribuent peu à l'évolution globale du nombre d'étudiants aidés. Le nombre de boursiers sur critères universitaires baisse de 6,1 % (11 869 en 2007). Le nombre d'allocations d'étude baisse de 8,4 % en 2007, (9 589, contre 10 468 en 2006). Le nombre de bourses de mérite se stabilise (+ 0,5 %, pour atteindre 1 368), tandis que celui de prêts d'honneur continue à baisser fortement (- 11,5 % en 2007, concernant 1 348 étudiants).

À l'université, la proportion de boursiers (hors allocations d'étude et prêts d'honneur) reste identique : en 2007, 28,4 % des étudiants y reçoivent une bourse. Ce taux est de 39,6 % pour les étudiants en STS, formation pour laquelle il est le plus élevé. Alors que les effectifs totaux continuent de progresser en CPGE (+ 2,5 %), le nombre de boursiers a augmenté de 5,2 %. Leur proportion gagne 1 point en 2007, soit 18,6 %, le plus faible taux.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 7060.

Sources : Système d'information AGLAE (extraction DEPP au 15 mars 2008).

Définitions

■ **Aides financières.** Sont comptabilisées les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études et prêts d'honneur (source DGES).

■ **Bourses sur critères sociaux.** Accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon 0 à l'échelon 6 (créé au 1^{er} janvier 2008). Ces bourses sont réservées aux étudiants en 1^{er} et 2^e cycles, en DESS, en DEA ou dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Bourses sur critères universitaires.** Bourses de master et bourses d'agrégation.

■ **Bourses de mérite.** Mises en place à la rentrée 1998, elles sont attribuées à des étudiants remplissant les critères sociaux d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur, aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention "très bien", et qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine. Ces bourses sont contingentes par académie. L'aide accordée est de 6 102 €.

■ **Allocations d'études.** Ce dispositif, mis en place en 1999, répond aux difficultés que peuvent rencontrer les étudiants confrontés à des situations personnelles ne leur permettant pas de se voir attribuer une bourse dans le cadre du droit commun. Il concerne aussi les étudiants inscrits pour la première fois en 1^{re} année de 3^e cycle, non bénéficiaires d'une bourse sur critères universitaires et qui ont précédemment obtenu une aide directe de l'Etat. Les candidats doivent remplir, par ailleurs, les conditions générales d'attribution des bourses sur critères sociaux. Ces bourses sont contingentes.

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MEN ou sous tutelle du MEN) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Ensemble des aides (1)	272 088	456 714	478 600	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242	501 845	495 208
En % d'étudiants concernés (3)	19,7	27,4	28,6	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3
dont :										
Université :										
Étudiants aidés (2)	185 526	319 870	335 187	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365	357 847	350 994
En % d'étudiants concernés (3)	17,5	25,5	26,6	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4
CPGE et STS (2) :	63 251	95 708	97 989	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925	95 388	95 430
En % d'étudiants concernés (3)	25,5	34,8	35,7	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9
dont :										
CPGE (2)		10 834	12 361	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185
En % d'étudiants concernés (3)		14,9	17,1	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6
STS (2)		84 874	85 628	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245
En % d'étudiants concernés (3)		42,0	42,4	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6

(1) Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimées en 1998).

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

(3) Donnée estimée en 1990-1991.

[2] Répartition des bénéficiaires par type d'aide et par nature de l'établissement fréquenté en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses sur critères universitaires (1)	Bourses de mérite	Total bourses France métr. + DOM (1)	Allocations d'études (2)	Prêts d'honneur (2)
Total université	338 495	11 750	749	350 994		
Dont :						
IUT	41 830	-	-	41 830		
Filières ingénieurs	11 104	248	63	11 415		
CPGE	13 659	-	526	14 185		
STS	81 245	-	-	81 245		
IUFM CFPP	15 205	-	-	15 205		
Ingénieurs hors université	8 735	-	92	8 827		
Écoles de commerce	9 625	-	-	9 625		
Autres écoles	4 070	119	1	4 190		
Total bourses France métr. + DOM (1)	471 034	11 869	1 368	484 271	9 589	1 348

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source DGES. Le détail par établissement n'est pas disponible.

[3] Répartition des boursiers par montant annuel des bourses en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)

Bourses sur critères sociaux (1)			Bourses sur critères universitaires		
	Montant annuel (euros)	Boursiers (%)		Montant annuel (euros)	Boursiers (%)
Échelon 0	(2)	9,1%	Master	4 052	87,3%
Échelon 1	1 389	19,1%	Agrégation	4 370	12,7%
Échelon 2	2 093	10,4%	Ensemble		100,0%
Échelon 3	2 682	10,7%	Effectif		11 869
Échelon 4	3 269	10,6%			
Échelon 5	3 753	19,9%			
Échelon 6	3 921	20,2%			
Ensemble		100,0%			
Effectif		471 034			

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Présentation

En 2007, près de 340 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université (y compris les instituts universitaires de technologie [IUT]) ou dans un grand établissement. Ils représentent plus de 70 % des boursiers, alors que le total des étudiants dans ces établissements est inférieur à 63 % des effectifs de l'enseignement supérieur. En effet, la proportion de boursiers y atteint 27,3 %, contre 29,3 % sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Les trois quarts de ces boursiers étudient en cursus licence et un quart en master. 12,4 % des étudiants boursiers sont inscrits en IUT (pour 9,4 % des étudiants) et 21,8 % étudient dans une discipline scientifique ou en école d'ingénieur interne aux universités (pour 19,4 % des étudiants). Les disciplines littéraires et de sciences humaines et sociales regroupent 33,4 % des boursiers sur critères sociaux à l'université (pour 31,5 % des étudiants) [1] [2].

Compte tenu des effectifs inscrits dans ces différentes formations, les étudiants en IUT sont ceux pour lesquels la proportion de boursiers sur critères sociaux est la plus forte (36,0 %). Celle-ci est également supérieure à la moyenne pour les sciences humaines et sociales (29,4 %) et pour les lettres et langues (28,5 %). À l'inverse, ce taux est très faible pour les disciplines médicales (24,3 %) et pour le droit-sciences politiques (23,1 %) [3].

Il existe dorénavant sept échelons de bourses sur critères sociaux (de l'échelon 0 à l'échelon 6). Les échelons 0, 2, 3 et 4 regroupent chacun 10 % des boursiers, alors que les échelons 1, 5 et 6 en regroupent le double. Les poids des échelons intermédiaires (de deux à quatre) varient très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 et 1 varie de 33 % pour les IUT et pour les sciences, à 23 % pour les sciences économiques. Mécaniquement, le poids cumulé des échelons 5 et 6 est inversement proportionnel à celui des échelons 0 et 1 : en sciences économiques, il concerne presque la moitié des étudiants, contre 35 % en sciences et en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que le nouvel échelon 6 est le plus fréquent : 26 % des boursiers sur critères sociaux sont à cet échelon [4].

Définitions

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon 0 à l'échelon 6. Cet échelon 6 a été créé au 1^{er} janvier 2008. Ces bourses sur critères sociaux sont réservées aux étudiants en premier et deuxième cycles, en DESS, en DEA ou dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la 6^e année des études de santé pour les formations universitaires).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

→ Pour en savoir plus

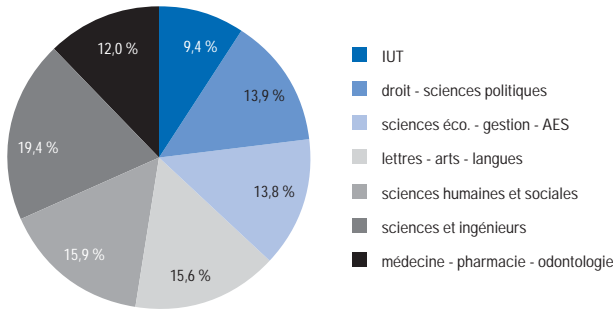
Publications

– Tableaux statistiques, n° 7060.

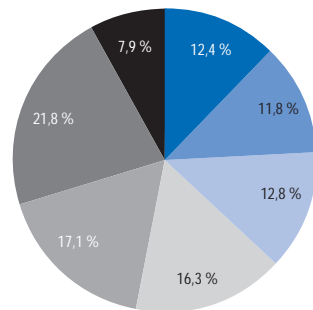
Sources : Système d'information AGLAE extraction DEPP au 15 mars 2008.

Les boursiers sur critères sociaux à l'université

[1] Répartition des étudiants à l'université selon la formation et la discipline en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



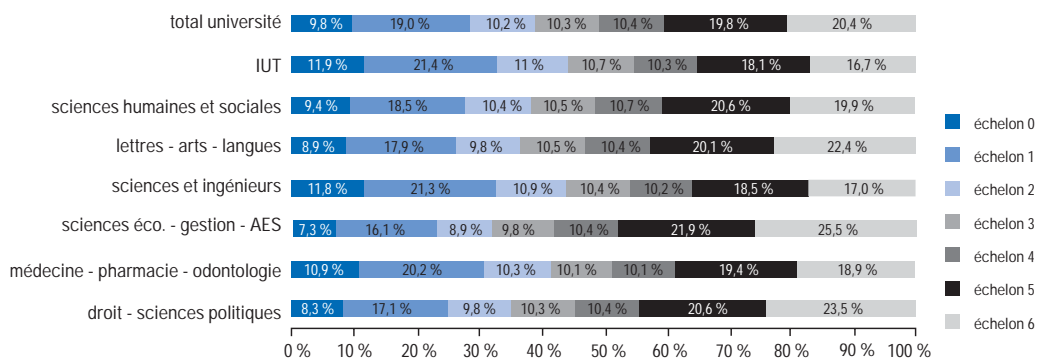
[2] Répartition des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



[3] Proportion des boursiers selon la formation et la discipline universitaire (%) (France métropolitaine + DOM)

	2006-2007	2007-2008
IUT	36,7%	36,0%
Sciences humaines et sociales	29,3%	29,4%
Lettres - arts - langues	28,8%	28,5%
Sciences et ingénieur	26,3%	26,7%
Sciences éco. - gestion - AES	25,0%	25,3%
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7%	24,3%
Droit - sciences politiques	23,0%	23,1%
Total université	27,2%	27,3%

[4] Poids des différents échelons de BCS dans les formations et disciplines universitaires en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



L'échelon 6 a été créé au 1^{er} janvier 2008.

Présentation

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées essentiellement par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. En 2006, deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante (ALINE). Ces aides, attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont complétées par l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, s'ajoutent également pour certaines familles divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal.

Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros, elles atteignent 4 811,1 millions d'euros en 2007, ce qui correspond à un taux d'évolution de 37,0 % en prix courants et de 15,4 % en prix constants.

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'Enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont offert, pendant l'année scolaire 2007-2008, près de 191 000 places et ont servi moins de repas qu'en 2006 (54 500 000) du fait des grèves du second semestre 2007. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,80 euros. Pour l'année scolaire 2007-2008, les résidences universitaires ont accueilli plus de 155 000 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle se situe entre 150 à 250 euros par mois (aide au logement non déduite).

Définitions

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS).** Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL) qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **Aide personnalisée au logement (APL).** L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **CNOUS.** Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).** Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'actions sociales en faveur des étudiants dépendant de l'Enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FSDIE.** Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

L'action sociale en faveur des étudiants

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %)
(France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2006	2007/1995 en € courants	2007/1995 en € constants
Aides de l'État				
Aides budgétaires				
Aides directes				
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	1 419,1	53,0 %	28,8 %
Allocation de logement social (ALS)	672,6	974,0	44,8 %	22,0 %
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	177,6	- 5,3 %	- 20,2 %
Total aides directes (1)	1 787,8	2 570,7	43,8 %	21,1 %
Aides indirectes				
Œuvres universitaires	253,4	324,0	27,9 %	7,7 %
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	20,7	57,0 %	32,2 %
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	47,8	469,0 %	379,2 %
Total aides indirectes	274,6	391,9	42,7 %	20,2 %
Total aides budgétaires	2 062,4	2 962,6	43,6 %	21,0 %
Aides fiscales (1)				
Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 165,0	23,7 %	4,1 %
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	175,0	40,0 %	17,9 %
Total aides fiscales (1)	1 067,1	1 340,0	25,6 %	5,8 %
Total des aides de l'État (1)	3 129,5	4 302,6	37,5 %	15,8 %
Autres aides				
Versements des régimes sociaux				
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	496,0	32,2 %	11,4 %
Versements des universités				
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,5	104,9 %	72,6 %
Total des autres aides	381,2	508,5	33,4 %	12,3 %
Total général	3 510,7	4 811,1	37,0 %	15,4 %

(1) Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE).

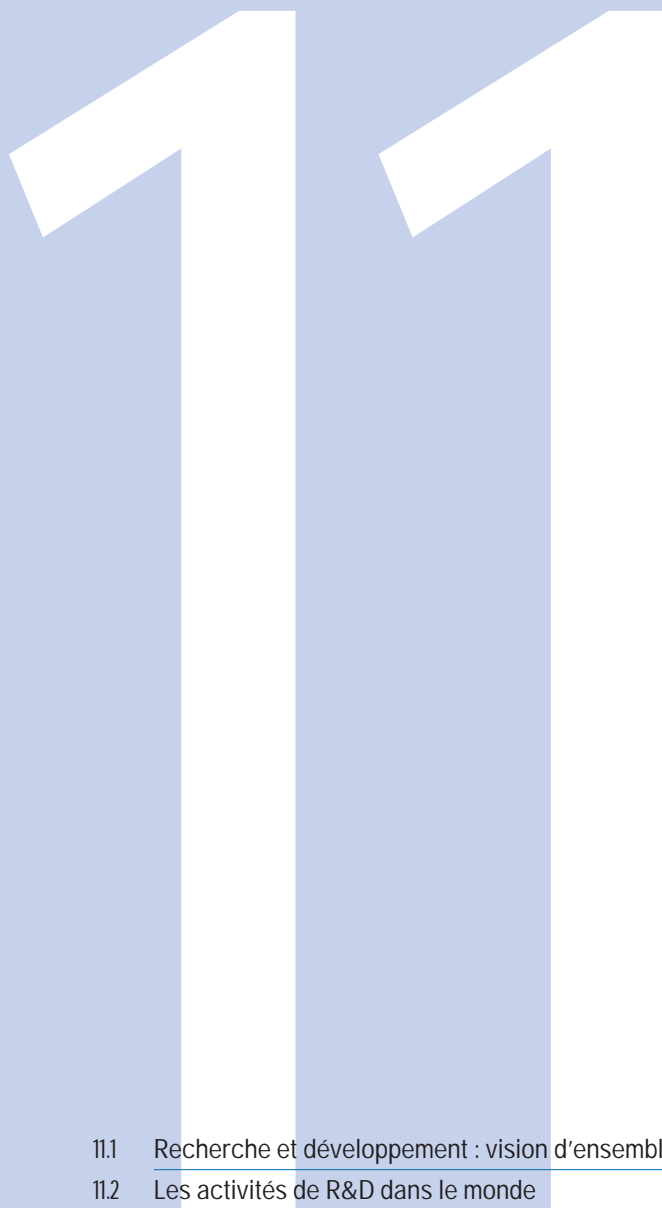
[2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Nombre de logements gérés par les CROUS	146 712	149 525	149 104	149 414	150 710	151 256	155 000	155 600
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085	190 100
Nombre de repas servis aux étudiants	67 990 000	57 060 000	55 785 450	54 935 000	54 950 000	55 070 282	55 100 000	54 500 000

(1) Estimations.

(2) Baisse de la fréquentation des restaurants du fait des grèves du second semestre 2007.

11 Recherche et développement



11.1	Recherche et développement : vision d'ensemble	348
11.2	Les activités de R&D dans le monde	350
11.3	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	352
11.4	Le financement de la recherche et du développement dans les entreprises	354
11.5	Les acteurs de la R&D publique	356
11.6	Recherche et développement : les effectifs	358
11.7	La recherche et le développement dans les régions	360

Présentation

En 2006, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) se monterait à 38,5 milliards d'euros, soit une progression en volume de 1,64 % par rapport à 2005. L'évolution des financements entre 2005 et 2006 résulterait d'une augmentation du financement des entreprises (+ 3,3 % en volume), par contre celui des administrations baisserait de 0,27 % en volume. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est estimée à 37,8 milliards d'euros (Md€), elle progresserait de 1,1 % en volume entre 2005 et 2006.

En 2005, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est de 36,5 Md€. Elle augmente, par rapport à 2004, de 0,3 % en volume avec - 0,8 % pour les entreprises et 2,14 % pour les administrations. La part de la DIRD dans le PIB s'établit en 2005 à 2,12 % contre 2,15 % en 2004.

Sur le long terme, la R&D exécutée en France a présenté de 1979 à 1993 une croissance plus rapide que celle du PIB. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,66 % en 1978 à 2,38 % en 1993 ; de 1993 à 1998, il décroît. À partir de 1999, il avait amorcé une remontée pour atteindre 2,23 % du PIB en 2002. Cette évolution se vérifie tant pour la R&D dans les administrations que dans les entreprises. De 0,67 % du PIB en 1978, ce ratio atteint, pour les administrations, 0,91 % en 1993 et s'établit à 0,82 % en 2002. Dans les entreprises, de 0,99 % en 1978, il progresse jusqu'à 1,47 % en 1993 et s'élève à 1,41 % en 2002. Depuis 2003 le ratio diminue à la fois pour les entreprises et les administrations avec 1,32 % et 0,80 % pour l'année 2005.

Sur plus de vingt ans, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées, avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années, et est de 45,9 % en 2005. La diminution de l'effort de R&D du ministère de la Défense depuis le début de la décennie 1990 a contribué à la fois à la baisse du financement public dans la DNRD et à la baisse de la DIRD sur financement du ministère de la Défense. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et dépasse celui des administrations depuis 1995. Toutefois, depuis 2002 la part des entreprises dans la DNRD régresse légèrement.

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Ainsi en 2005, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises dans la DIRD s'établit à 62,4 %.

Définitions

■ **Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD).** Elle correspond aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA) l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

■ **Dépense nationale de recherche et développement (DNRD).** Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente la différence entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

■ Méthodologie.

– **Entreprises :** enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des PME (sondage au taux de 1 sur 2).

– **Administrations :** enquête réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif. L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série : en **1992**, voir RERS page 276 ; en **1997**, révision de la méthode d'évaluation des effectifs et des dépenses de R&D des universités ; en **1998**, révision de la méthode d'évaluation des dépenses de R&D de la Défense et du contour de R&D de quelques grandes entreprises (voir RERS 2000, page 284) ; en **2000**, amélioration de l'évaluation de la dépense des universités et calage des réponses de certains organismes sur le contrat de plan pluriannuel. Sans ces nouveaux traitements, la DIRD des administrations n'aurait pas progressé ; en **2001**, amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises et modification de la dépense intérieure du ministère de la Défense avec l'intégration des dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA ; en **2005** – l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités – l'évaluation de la dépense de recherche et des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie.

→ Pour en savoir plus

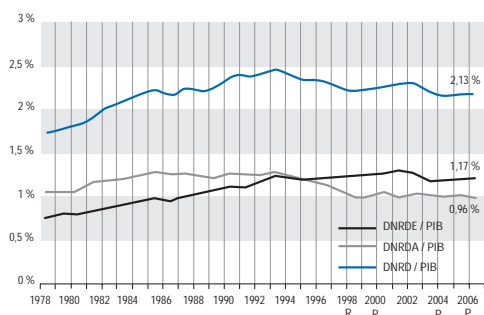
Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (millions d'euros courants)

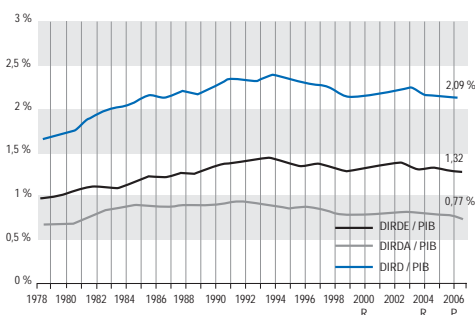
	1978	1996	1997 (2)	1998 (2)	1999	2000	2001 (2)	2002	2003	2004 (3) Révisé	2005	2006 (4)
DNRD	5 744	28 091	28 005	28 724	29 885	31 438	33 570	34 759	34 395	35 327	36 945	38 487
DNRD par les administrations (1)	3 305	13 718	12 980	12 859	13 267	14 272	14 673	15 677	15 891	16 239	16 967	17 342
DNRD par les entreprises	2 438	14 373	15 025	15 865	16 618	17 166	18 897	19 082	18 505	19 088	19 978	21 145
Part des entreprises dans la DNRD	42,5%	51,2%	53,7%	55,2%	55,6%	54,6%	56,3%	54,9%	53,8%	54,0%	54,1%	54,9%
DIRD	5 743	27 836	27 756	28 319	29 529	30 954	32 887	34 527	34 569	35 693	36 526	37 844
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 704	10 399	10 687	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 169	13 725	13 902
DIRD par les entreprises	3 430	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 802	23 942
Part des entreprises dans la DIRD	59,7%	61,5%	62,5%	62,3%	63,2%	62,5%	63,2%	63,3%	62,6%	63,1%	62,4%	63,3%
Part de la DIRD dans le PIB	1,66%	2,27%	2,19%	2,14%	2,16%	2,19%(5)	2,20%	2,23%	2,17%	2,15%	2,12%	2,09%

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif). (2) Changements méthodologiques. (3) Données révisées, changement méthodologique par rapport à 2003. (4) Estimation. (5) En 2000, le ratio DIRD/PIB est donné par rapport à la DIRD corrigée 315,7 M€.

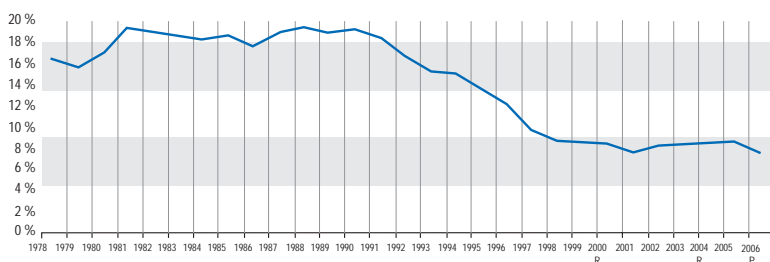
[2] Évolution du financement par rapport au PIB



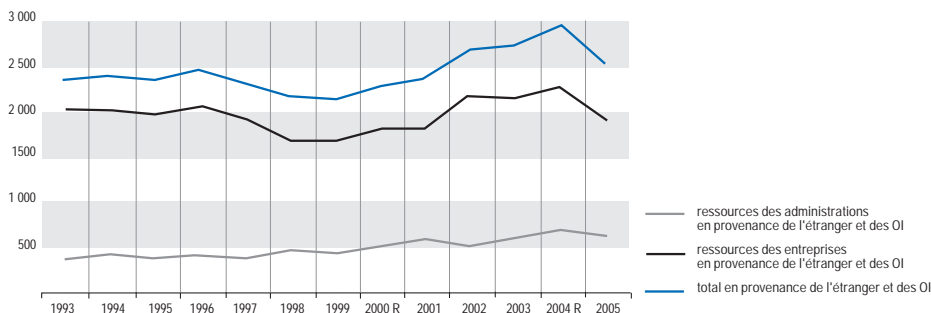
[3] Évolution de la DIRD par rapport au PIB



[4] Évolution de la part de la Défense dans le financement de la DNRD



[5] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger (millions d'euros constants base 2000)



Présentation

Les activités de R&D sont très concentrées : les États-Unis ont dépensé 324 milliards de dollars (en dollars courants à parité de pouvoir d'achat [PPA]) pour leur activité de R&D, soit 42 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE en 2005. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des vingt-cinq) constitue le second pôle avec 29 % de la DIRD de la zone OCDE avec une DIRD de 226 Md\$ PPA en 2005. Le Japon avec 129 Md\$ PPA de dépenses de R&D, effectue 17 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie) par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés effectuent 68 % de la DIRD de cette zone et 18 % de la zone OCDE.

En termes de niveau de dépenses de R&D, la France conserve en 2005 le cinquième rang mondial derrière les États-Unis, le Japon, la Chine et l'Allemagne.

Le classement des pays selon le ratio DIRD/PIB diffère nettement de celui effectué en fonction du montant de la DIRD. En termes d'effort de recherche en 2005, la France (2,12 %) occupe la 10^e place des pays de l'OCDE, derrière le Japon (3,32 %), les États-Unis (2,62 %) et l'Allemagne (2,48 %) et se situe au-dessous de la moyenne de l'OCDE qui est de 2,25 % mais au-dessus de la moyenne de l'Union européenne.

Plusieurs pays de taille économique moyenne consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Suède (3,80 %) et la Finlande (3,48 %) se trouvent en première et deuxième place. À partir de 2001, on observe cependant un tassement généralisé du taux de croissance de la dépense de recherche des pays de l'OCDE. Le taux de croissance le plus faible est atteint aux États-Unis avec une croissance négative et au Japon en 2002, et en 2003 pour l'Union européenne. Le taux de croissance en moyenne annuelle sur la période 2001-2005 s'établit à 2,2 % pour la zone OCDE avec pour les États-Unis 1,4 % et 3,2 % pour le Japon et 1,6 % pour l'Union européenne.

Par ailleurs, en-dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années 90, certains pays connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD beaucoup plus élevés. C'est le cas en particulier de la Chine avec un taux de croissance annuel moyen de 18,9 % sur la période 2001-2005 et de la Fédération de Russie avec 3,8 % sur la même période malgré des taux de croissance négatifs en 2004 et 2005.

Définitions

■ **OCDE.** Organisation de coopération et de développement économiques. Elle regroupe trente pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

■ **Les données internationales** proviennent de l'OCDE, fichier PIST, avril 2008.

■ **Union européenne (UE).** Les chiffres donnés concernent l'Europe des vingt-cinq : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque.

■ **PPA.** Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en USD en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2005).

■ **Remarques sur les comparaisons internationales.** Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux. Les données présentées pour la France sont ajustées selon les normes de l'OCDE.

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Sources : Fichier PIST de l'OCDE (avril 2008). Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

[1] Indicateurs de l'effort de recherche des principaux pays de l'OCDE

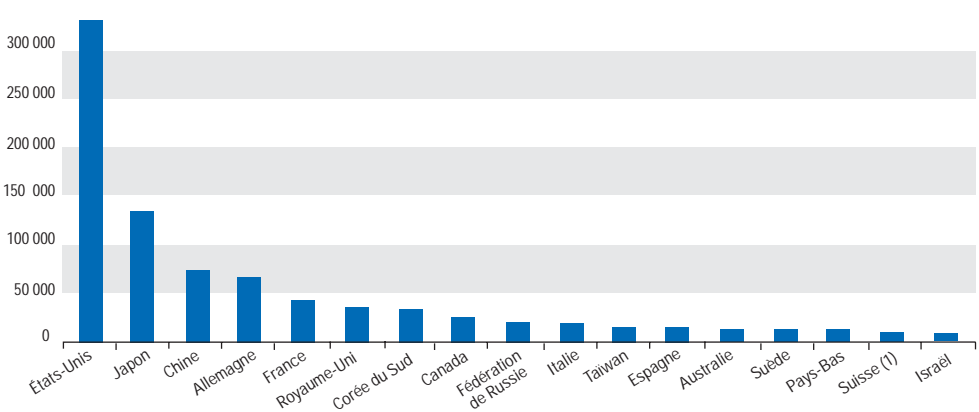
	DIRD/PIB (en %)					Chercheurs/population active (pour mille)		
	1993	1998	2003	2004	2005	1993	1998	2005
États-Unis	2,52 (1)	2,62 (1)	2,66 (2)	2,59 (1)	2,62 (1,7)	7,7	8,4 (8)	9,3 (2)
Japon	2,85 (3)	3,00	3,20	3,17	3,32	9,7 (4)	9,6	10,6
Allemagne	2,28	2,27 (2)	2,52	2,49	2,48	6,1 (9)	5,9 (2)	6,8
France	2,38	2,14	2,17	2,15 (4)	2,12	5,8	6,0	7,4
Royaume-Uni	2,04	1,79	1,78 (2)	1,71	1,76	4,7	5,6	6,1 (2)
Corée du Sud (5)	2,12	2,34	2,63	2,85	2,98	4,8 (10)	4,3	7,6
Canada	1,68	1,76	2,03	2,05	2,01	5,2	6,2	7,3 (1,11)
Italie	1,10	1,05	1,11	1,10	1,09	3,2	2,8	3,4
Suède	3,11 (6)	3,47 (6,8)	3,86 (6)	3,62 (6)	3,80 (3)	6,7 (6)	8,4 (8)	11,9
Finlande	2,14	2,86	3,43	3,45	3,48	6,1 (12)	12,0 (12)	15,0
Union européenne (UE 25)		1,69 (2)	1,78 (2)	1,76 (2)	1,77 (2)	...	4,8 (2)	5,8 (2)
Total OCDE	2,11 (2)	2,2 (2)	2,24 (2)	2,21 (2)	2,25 (2)	5,6 (2)	6,15 (2)	7,0 (2)

Sources : OCDE (PIST 2008-1) et MEN-DEPP. Remarque - Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

(1) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie). (2) Estimation ou projection. (3) Surestimé ou fondé sur des données surestimées. (4) Rupture de série. (5) Sciences humaines et sociales exclues. (6) Sous-estimé ou fondé sur des données sous-estimées. (7) Provisoire. (8) Données 1997. (9) Données 1991. (10) Données 1995. (11) Données 2004. (12) Diplômés universitaires au lieu de chercheurs.

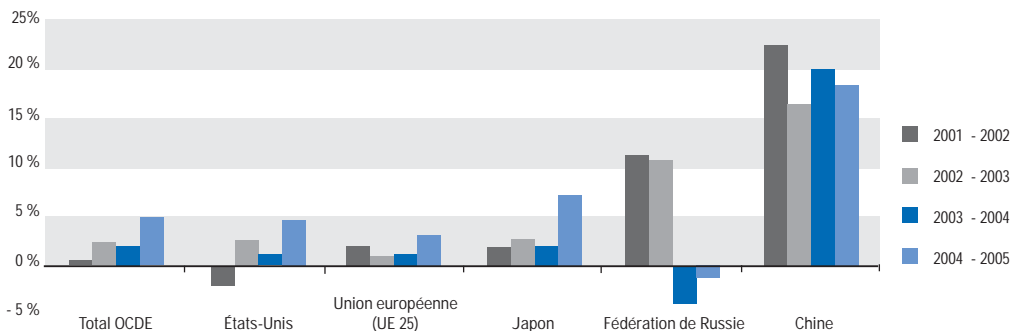
[2] Comparaison internationale de la DIRD en 2005

350 000 millions de dollars PPA courants



(1) Données 2004. Sources : OCDE (PIST 2008-1) et MEN-DEPP.

[3] Taux de croissance de la DIRD (1) dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine



(1) Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2005. Sources : OCDE (PIST 2008-1).

Présentation

En 2005, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élève à 22,8 Md€, elle baisse de 0,8 % en volume par rapport à 2004, cette diminution succède à une augmentation de même niveau observée entre 2004 et 2003. La croissance du PIB est, elle, de + 1,9 % en volume entre 2005 et 2004, croissance plus faible que celle entre 2003 et 2004 (2,5 %).

Les effectifs de R&D baissent, eux, de 1 %.

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité. Les cent premières entreprises en termes de dépenses intérieures de recherche réalisent 64 % de la DIRDE et emploient 58 % des chercheurs et 56 % de l'effectif total de R&D.

Les six premières branches de recherche en termes de DIRDE réalisent 65 % des dépenses de R&D et emploient 61 % du personnel de R&D. L'automobile, première branche de R&D depuis 1999, enregistre une hausse de sa DIRD (+ 3,3 % en volume entre 2004 et 2005), augmentation de même niveau que celle réalisée entre 2003 et 2004. Son poids dans la recherche (près de 16 % de la DIRDE) reflète l'importance de cette industrie en France, qu'il s'agisse des constructeurs ou des équipementiers. La pharmacie reste au deuxième rang et réalise toujours près de 14 % de la DIRDE avec une baisse de 0,4 % en volume (entre 2004 et 2005). Les équipements de communication (qui incluent la téléphonie et les composants électroniques), qui ont reculé en troisième position en 2003, voient leur croissance redémarrer (+ 1,8 % en volume entre 2004 et 2005), cette branche d'activité représente 13 % de la DIRD des entreprises. La construction aéronautique et spatiale (11,5 % de la DIRDE), première branche de recherche jusqu'en 1996, est en quatrième position ; son taux de croissance en volume enregistre une baisse de 2,4 % entre 2004 et 2005. Viennent ensuite les instruments de précision et l'industrie chimique, assez loin derrière l'aéronautique (6,0 % et 5,8 % de la DIRDE) qui enregistrent aussi un taux d'évolution négatif entre 2004 et 2005 avec respectivement - 7,61 % et - 6,9 % d'évolution en volume entre 2004 et 2005.

En 2005, le montant des travaux externes de R&D des entreprises s'élève à 5,8 Md€ et ces travaux sont réalisés à 73 % par des entreprises en France, et 21 % à l'étranger, le reste étant effectué par le secteur des administrations.

Définitions

■ **Branche de recherche.** Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D, regroupée ici en 25 postes construits à partir de la nomenclature d'activités française (NAF).

■ **Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE).** Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

■ **Effectifs de R&D.** Ils correspondent à l'ensemble des personnels – chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif – qui effectuent les travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **Financement public de la R&D.** Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

■ **Petites et moyennes entreprises (PME).** Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

■ **Grandes entreprises.** Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

■ **En 2005,** des changements méthodologiques sont intervenus : l'évaluation de la dépense de recherche des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les résultats 2004 ont été recalculés selon la nouvelle méthodologie. Les taux d'évolution sont calculés par rapport aux données 2004 révisées.

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.1.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

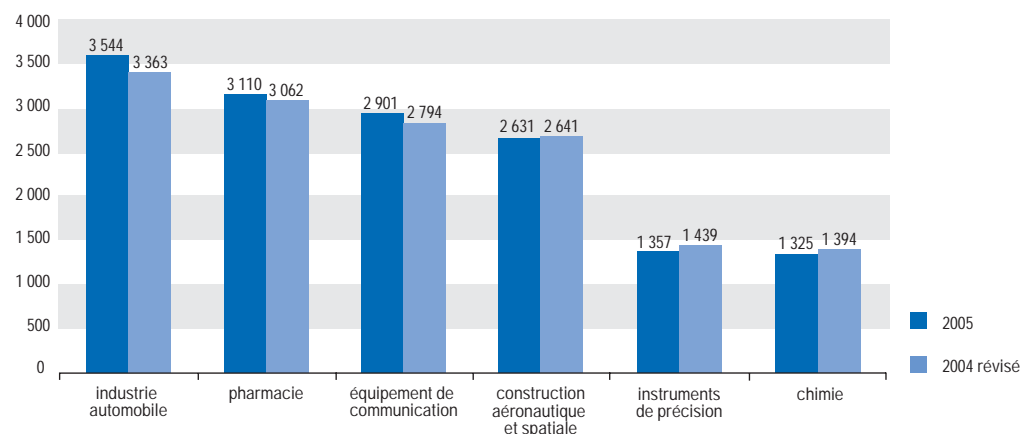
[1] Évolution des dépenses intérieures de recherche et développement dans les branches de recherche de 1992 à 2005 (millions d'euros courants)

	1992	1999	2000	2001 (7)	2002	2003	2004 R (8)	2005	2005/2000 (9)
Agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture	181	248	238	291	312	311	326	331	6,8%
Industries agricoles et alimentaires	271	328	392	351	493	462	507	475	4,0%
Énergie et extraction de produits énergétiques	665	803	723	688	717	723	729	749	0,7%
Autres extractions et métallurgie (1)	319	262	290	293	285	253	268	283	-0,5%
Textiles, habillement, cuirs et chaussures	77	101	107	116	111	121	122	117	1,8%
Bois, papier, carton, édition, imprimerie	61	80	64	63	81	77	76	62	-0,5%
Industries manufacturières diverses	51	163	220	220	203	202	197	179	-4,0%
Industrie chimique (2)	1 118	1 136	1 189	1 286	1 301	1 357	1 394	1 325	2,2%
Industrie pharmaceutique (3)	1 527	2 458	2 401	2 517	2 796	2 993	3 062	3 110	5,3%
Caoutchouc et plastiques	325	524	532	665	697	775	765	753	7,2%
Fabrication de verre et articles en verre	116	156	167	160	152	145	156	144	-2,9%
Fabrication de matériaux de construction	71	80	90	84	94	70	89	120	6,0%
Travail des métaux	176	192	170	161	172	189	201	195	2,8%
Fabrication de machines et équipements (4)	920	831	921	969	991	1 049	1 077	1 109	3,8%
Fabrication de machines de bureau et matériel informatique	541	354	286	276	250	224	204	187	-8,2%
Fabrication de machines et appareils électriques	519	690	678	681	755	810	850	857	4,8%
Fabrication d'équipements radio, télé et communication (5)	1 591	2 335	2 653	2 678	2 858	2 763	2 794	2 901	1,8%
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	1 880	1 256	1 320	1 339	1 488	1 420	1 439	1 357	0,6%
Industrie automobile	1 763	2 491	2 671	3 066	3 189	3 192	3 363	3 544	5,8%
Construction navale et matériels de transport terrestre (6)	54	106	98	95	54	128	157	205	15,9%
Construction aéronautique et spatiale	2 740	2 194	1 965	2 149	2 328	2 267	2 641	2 631	6,0%
Industrie du bâtiment et du génie civil	125	177	119	88	90	86	72	85	-6,3%
Services de transport et de communications	417	674	995	1 237	1 267	842	734	767	-5,1%
Services informatiques	397	464	496	702	825	907	1 019	1 074	16,7%
Ingénierie, études et contrôles techniques	228	553	564	608	328	275	282	244	-15,5%
Total DIRD entreprises	16 134	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 802	3,3%

(1) Y compris la sidérurgie, la fonderie et la première transformation des métaux non ferreux. (2) Y compris fibres artificielles et synthétiques. (3) Y compris la fabrication des principes actifs. (4) Y compris armement et appareils domestiques. (5) Y compris composants électroniques. (6) Hors automobile. (7) Changement méthodologique. (8) Changement méthodologique par rapport à 2003, données révisées. (9) Taux de croissance annuel moyen sur la période.

[2] Poids de la DIRD des six plus grandes branches de recherche

millions d'euros courants



Présentation

En 2005, l'augmentation de la dépense intérieure de recherche des entreprises a été financée en interne.

Les entreprises ont financé 79,6 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant supérieur à celui de 2004 (+ 1,5 % en volume). Les administrations y ont participé pour 11,3 % sous forme de contrats ou de subventions. Ces financements s'effectuent dans le cadre de contrats liés aux grands programmes technologiques, de crédits de R&D militaire et de crédits incitatifs. Le complément, soit 9,1 %, est apporté par le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes). La contribution publique au financement des entreprises est constituée à 69 % par des crédits en provenance du ministère de la Défense. Entre 2005 et 2004, la part des administrations dans le financement des travaux de R&D des entreprises diminue (- 2,2 % en volume), en raison d'une baisse des financements civils de 14,3 % en volume entre 2005 et 2004, notamment dans la branche construction aéronautique et spatiale. Le programme de recherche militaire progresse de 4,4 % en volume entre 2004 et 2005.

Les financements en provenance de l'étranger diminuent fortement (- 15,6 % en volume entre 2005 et 2004). Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour près de 76,8 %) et le poids des flux intra-groupe est prépondérant. Les fonds reçus des autres filiales du groupe constituant l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'Agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA s'élève en 2005 à 0,7 Md€, un niveau comparable à 2004.

Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Depuis 1997, il a atteint un palier et oscille entre 78 % et 80 %.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2005, 5 430 entreprises ont bénéficié d'un CIR pour un montant total de l'ordre de 982 millions d'euros. Le CIR est plus favorable aux PME, contrairement aux subventions qui privilégient les grandes entreprises.

Définitions

■ **Financement public total.** Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de R&D effectués par des entreprises. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR, ou par le ministère en charge de la Recherche (*via* le Fonds de la recherche technologique ou les programmes de soutien à la recherche). Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

■ **Financement public de la dépense intérieure.** Les financements publics de la sous-traitance en sont exclus.

■ **Financement étranger.** Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

■ **Le financement par les entreprises de la dépense intérieure.** Il est égal à la différence entre la dépense intérieure de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger. Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D.

■ **Crédit d'impôt recherche.** Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 5 % des dépenses engagées, cumulable, à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 45 %. Le plafond du crédit impôt est de 8 M€. Ces modifications ont fait pratiquement doubler le montant du CIR.

■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.1.

■ **En 2005,** l'évaluation de la dépense de recherche des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les résultats 2004 ont été recalculés selon la nouvelle méthodologie. Les taux d'évolution sont calculés par rapport aux données 2004 révisées.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Évolution du financement de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) des entreprises

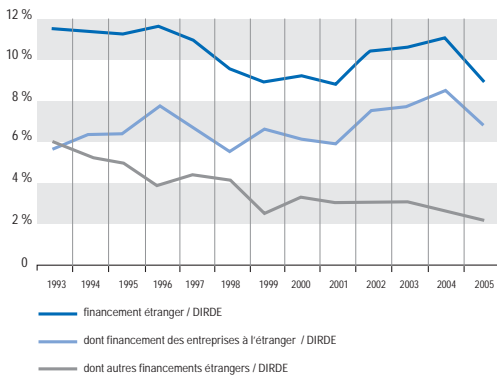
	1975	1993	1994	1995	1996	1997 (1)	1998 (1)	1999	2000	2001 (2)	2002	2003	2004 R (3)	2005
Origine des financements														
entreprises	63,8%	72,0%	73,3%	75,2%	75,1%	78,0%	80,5%	79,8%	79,6%	81,6%	78,6%	78,4%	77,8%	79,6%
financement public	28,0%	16,7%	15,5%	13,7%	13,5%	11,4%	10,2%	11,4%	11,4%	9,8%	11,2%	11,2%	11,5%	11,3%
financement étranger	8,2%	11,3%	11,2%	11,1%	11,4%	10,6%	9,3%	8,8%	9,0%	8,7%	10,2%	10,4%	10,7%	9,1%
DIRD des entreprises														
(en millions d'€ courants)	2 381	16 340	16 551	16 649	17 131	17 357	17 632	18 655	19 348	20 782	21 839	21 646	22 523	22 802

(1) Les années 1997 et 1998 ne sont pas directement comparables à 1996 et 1997, en raison de changements méthodologiques.

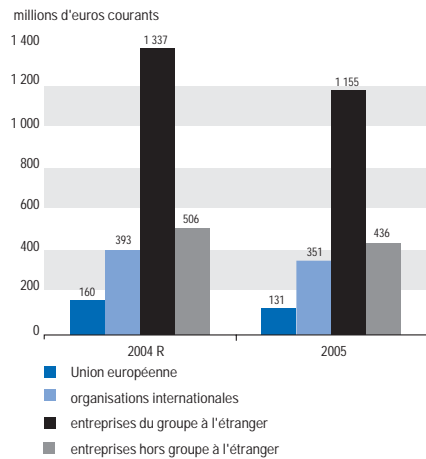
(2) En raison d'une amélioration de la couverture du champ de l'enquête, les résultats 2001 ne sont pas directement comparables à ceux de 2000.

(3) Données révisées changement méthodologique par rapport à 2003.

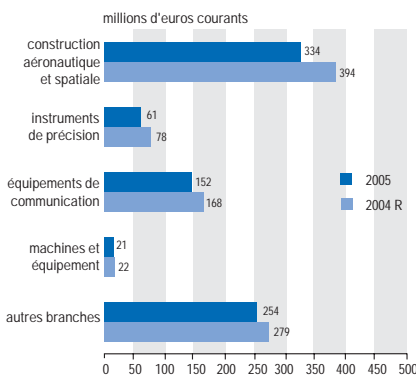
[2] Évolution de la part des financements étrangers dans le financement de la DIRD des entreprises



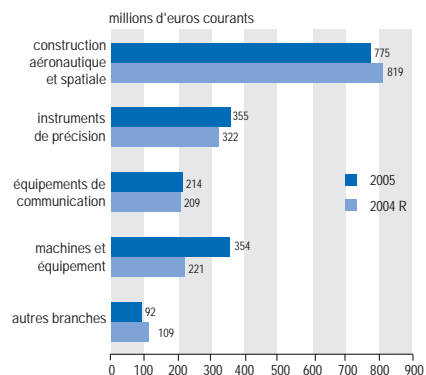
[3] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2004 et 2005



[4] Programmes de recherche civile en 2004 et 2005



[5] Programmes de recherche militaire en 2004 et 2005



Présentation

La dépense intérieure de R&D des administrations (DIRDA) s'élevé à 13,7 milliards d'euros en 2005, soit une évolution en volume, par rapport à 2004, de + 2,14 %, elle progresse à un rythme plus soutenu que celui du PIB (+ 1,90 %). La part de la DIRDA dans le PIB s'élevé à 0,80 % en 2004 et 2005. Entre 2005 et 2006, le taux d'évolution des dépenses de recherche des administrations diminuerait en volume de 1,17 %, et la part de la recherche publique dans le PIB passerait à 0,77 % en 2006. Les EPST (y compris le CNRS) et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. En 2005, leurs dépenses intérieures ont atteint un montant de 7,3 Md€ (53 % de la DIRDA), en hausse par rapport à 2004 de 4,2 % en volume. L'enseignement supérieur (hors CNRS) a une dépense intérieure de 4,5 Md€, en diminution de 1,7 % en volume par rapport à 2004, il représente 33 % de la DIRDA.

En 2005, la dépense intérieure du ministère de la Défense avec 1,2 Md€ progresse (7,1 % de hausse en volume) par rapport à 2004. Entre 1993 et 2005, la part de la DIRDA de la défense est toutefois passée de 20 % à 9 %.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur *via* leurs dépenses extérieures (soit 5,0 Md€ en 2005) dont 53 % sont à destination des entreprises. Entre 2004 et 2005 les montants des dépenses extérieures des administrations stagnent, l'évolution en volume est de - 1,7 % pour la totalité des dépenses extérieures et de - 2,0 % pour les dépenses extérieures en direction des entreprises.

Près des quatre cinquièmes des ressources de la recherche publique sont de nature budgétaire. Les ressources contractuelles et les autres ressources propres complètent le financement de la recherche publique. Les ressources budgétaires sont issues à hauteur de 54 % du budget civil de recherche et développement (BCRD), auxquelles il convient d'ajouter la partie du budget de l'enseignement supérieur qui finance des activités de R&D, notamment 50 % des salaires des enseignants-chercheurs (soit 21 % des ressources budgétaires) et le budget de R&D de la Défense (21 % des ressources budgétaires totales). Les autres ministères complètent les ressources budgétaires.

En 2005, le BCRD s'élevé à 9,3 Md€ (dépenses ordinaires + crédits de paiement), il augmente de 1,9 % en volume par rapport à 2004 et sa part dans le PIB ne cesse de baisser depuis 1993 : 0,68 % en 1993 contre 0,59 % en 2005.

Définitions

■ **Les secteurs institutionnels.** Dans les statistiques de R&D, on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels retenus dans les statistiques internationales, sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) à l'exception du CNRS et de ses instituts classés dans le secteur de l'enseignement supérieur ; les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur ou d'autres départements ministériels ; le CNRS et ses instituts ; les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations et associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait principalement de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations. Dans l'analyse des acteurs de la recherche en France de cette page, le CNRS est présenté avec les autres EPST.

■ **Statuts juridiques.** Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ; établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ; établissement public à caractère administratif (EPA) ; institution ou association sans but lucratif (ISBL).

■ **Dépenses extérieures de R&D.** Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger, et les différentes contributions aux organisations internationales. Elles peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

■ **Dépense totale ou budget total.** Somme des dépenses intérieures et extérieures.

■ **En 2005,** l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités. Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sites internet

– <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

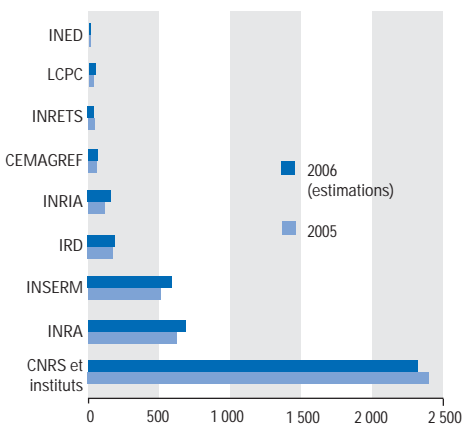
Sources : Enquêtes réalisées par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

[1] Dépenses intérieures de R&D de 1993 à 2006 par secteur institutionnel (millions d'euros courants)

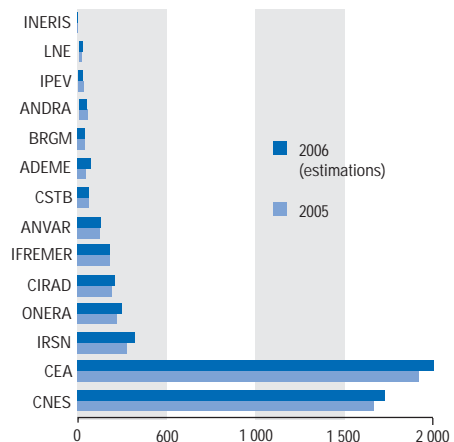
	1993	1997 (1)	1999	2000 (2)	2001 (2)	2002	2003	2004 R (3)	2005	2006 (4)
État et collectivités territoriales	5 594	5 181	5 357	5 361	5 432	5 709	5 767	6 060	6 437	6 546
Civil	3 589	4 167	4 580	4 584	4 584	4 835	4 774	4 985	5 262	5 661
- EPST/hors CNRS et instituts (1)	1 008	1 107	1 168	1 198	1 266	1 363	1 365	1 414	1 516	1 708
- EPIC	2 299	2 776	3 159	3 106	3 060	3 217	3 156	3 315	3 492	3 683
- EPA/hors grandes écoles hors MEN (1)	185	156	136	142	150	153	151	157	154	163
- Services ministériels	97	128	117	138	108	101	102	100	100	108
Défense	2 005	1 013	777	777	848	874	993	1 075	1 175	885
Enseignement supérieur	4 192	4 834	5 068	5 804	6 217	6 512	6 693	6 651	6 821	6 875
- CNRS et instituts (EPST)	1 714	1 843	1 888	1 877	1 997	2 135	2 136	2 155	2 313	2 250
- EPA/grandes écoles hors MEN	116	147	155	152	195	193	202	209	216	222
- Universités et établissements d'enseignement supérieur	2 361	2 843	3 025	3 775	4 026	4 184	4 356	4 286	4 291	4 403
Associations	358	385	448	439	456	468	463	458	466	480
Total administrations	10 144	10 399	10 873	11 605	12 105	12 689	12 923	13 169	13 725	13 902

(1) En 1998, le LCPC est passé des EPA aux EPST. (2) Changement méthodologique. (3) Données révisées, changement méthodologique par rapport à 2003. (4) Estimation.

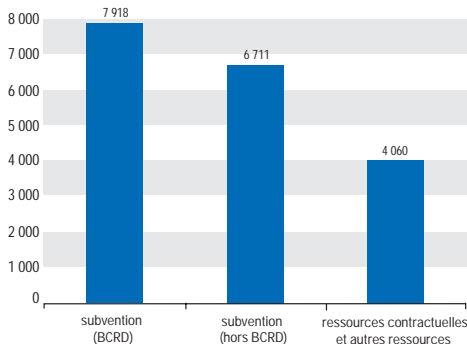
[2] Classement des EPST d'après leurs dépenses totales en 2005 et 2006 (millions d'euros courants)



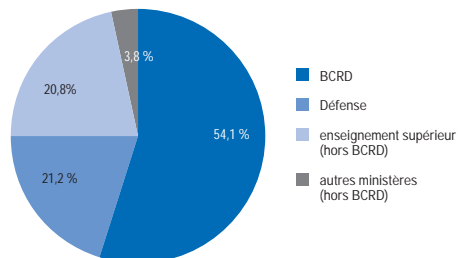
[3] Classement des EPIC d'après leurs dépenses totales en 2005 et 2006 (millions d'euros courants)



[4] Nature des ressources de la recherche publique en 2005 (millions d'euros)



[5] Ressources budgétaires de la dépense totale de R&D des administrations en 2005



Présentation

Le personnel total rémunéré (hors Défense) pour les activités de R&D en 2005 est évalué à près de 353 200 ETP, dont environ 56 % sont rémunérées par les entreprises. Les effectifs progressent de 0,3 % par rapport à l'année 2004 avec une croissance plus forte pour les chercheurs (0,9 %). La croissance est tirée par la hausse des chercheurs dans les administrations (+ 2,2 %).

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D baisse légèrement par rapport à 2004, avec - 1,0 % pour l'effectif total et - 0,1 % pour les chercheurs. Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2005, pour 44 000 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué de 10 000 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D (55 %) en 2005, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité : 80 % pour les équipements de communication, seulement 44 % pour l'industrie pharmaceutique et 43 % pour l'industrie automobile. Les femmes représentent 20 % des chercheurs dans les entreprises, avec d'importantes disparités selon les branches d'activité. Les chercheuses sont majoritaires dans l'industrie pharmaceutique (53%), bien représentées dans l'industrie chimique (39 %), mais leur part varie autour de 15 % dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des équipements de communication et des instruments de précision.

L'effectif des administrations (hors Défense), avec près de 154 700 ETP, progresse de 2,1 % par rapport à 2004. Le nombre de chercheurs augmente également de 2,2 %. Les chercheurs ou enseignants-chercheurs représentent 45 % de l'effectif total, les ingénieurs de recherche 5 %, les boursiers de thèse 13 % et le personnel de soutien le reste.

L'employeur le plus important est l'université avec 61 600 ETP dont 33 400 enseignants-chercheurs, soit une évolution de + 1,8 % pour le personnel total et de + 1,7 % pour les enseignants-chercheurs par rapport à 2004. Le CNRS rémunère 30 900 ETP (20 % du personnel des administrations) et les autres EPST 21 700, dont 9 700 pour l'INRA et 6 500 pour l'INSERM. Parmi les EPIC (23 000 ETP), les effectifs rémunérés les plus nombreux se trouvent au CEA (11 500), au CNES (2 600), à l'ONERA (1 900), l'IRSN (1 600) et à l'IFREMER (1 500).

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique que dans les entreprises d'environ 14 points. En 2005, 34 % des chercheurs de la recherche publique sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

Site Internet : <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Définitions

■ **Les effectifs de R&D** correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Qualifications concernées : enseignants-chercheurs pris à 50 % de leur temps, catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, ingénieurs et administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les boursiers en cours de thèse financés par les ministères (allocation de recherche, CIFRE), par les organismes de recherches ou associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Les chiffres commentés ici sont hors Défense.

■ **Équivalent temps plein recherche (ETP)**. Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D.

■ **Modification de l'évaluation du personnel en 2000**. Plusieurs changements sont intervenus, suite à la rénovation de l'enquête publique en 2000 : une meilleure appréciation des emplois à durée déterminée, un questionnaire plus fin, harmonisé avec les statuts du personnel des organismes, qui a entraîné des modifications de frontière entre catégories et la prise en compte des boursiers rémunérés par le ministère des Affaires étrangères. En 2001, l'amélioration de la couverture du champ de l'enquête auprès des entreprises affecte aussi les effectifs. Ces modifications amèneraient une révision à la hausse des chiffres 2000. Ainsi les effectifs des entreprises seraient de 180 986 au lieu des 177 688 publiés. En 2005, l'évaluation des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises. Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie.

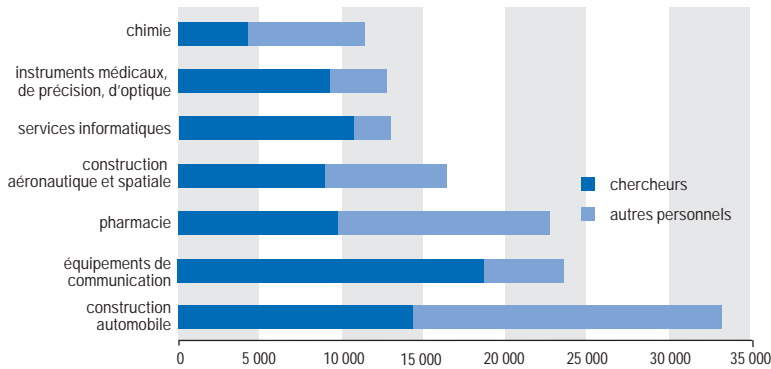
■ **DR, PR, CR, MCF, IR**. Directeur de recherche, professeur des universités, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

[1] Évolution du personnel de recherche et développement hors Défense (en ETP)

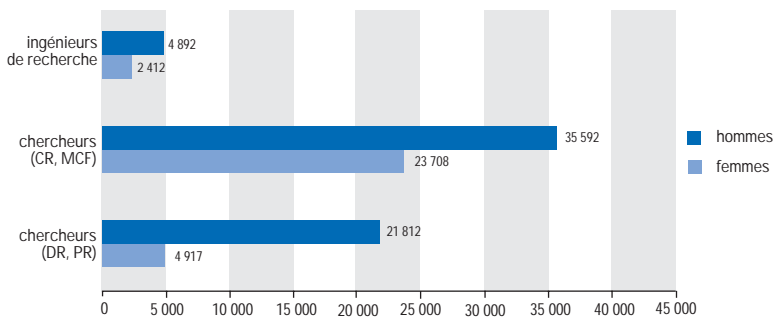
	1992	1998	1999	2000 (2)	2001 (2)	2002	2003	2004 (3)	2005
Chercheurs des entreprises	64 688	71 717	75 390	81 012	88 479	95 294	100 646	108 752	108 628
Chercheurs des administrations (1)	74 462	82 158	82 446	87 709	88 893	91 126	92 144	93 626	95 670
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	167 765	171 564	177 688	185 468	191 217	193 256	200 512	198 483
Personnel total de R&D des administrations	127 137	135 423	136 397	141 684	144 279	148 630	149 051	151 491	154 690
Nombre total de chercheurs	139 150	153 875	157 836	168 720	177 372	186 420	192 790	202 377	204 298
Personnel total de R&D	291 515	303 188	307 960	319 372	329 747	339 847	342 307	352 003	353 173

(1) Chercheurs et boursiers de thèses. (2) Changement méthodologique. (3) Données révisées, changement méthodologiques par rapport à 2003.

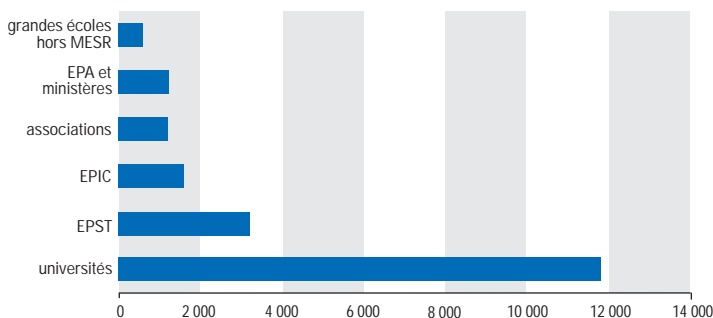
[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2005 (en ETP)



[3] Répartition des chercheurs hommes/femmes dans les EPST et les universités selon le grade (en personnes physiques en 2005)



[3] Financeurs des bourses de thèse en 2005 (en ETP)



Présentation

Le potentiel de R&D est concentré en Île-de-France (39,7 % des effectifs de R&D et 41,0 % des chercheurs) et dans quelques régions. Le classement entre les régions évolue peu. En 2005, 138 200 personnes en ETP dont 82 400 chercheurs travaillent en Île-de-France. Les entreprises y rémunèrent 42,0 % de leurs effectifs de R&D et 45,3 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec seulement 36,7 % des effectifs et 36,0 % des chercheurs.

Trois régions en 2005 totalisent 25,2 % de l'ensemble du personnel de R&D, soit 87 800 ETP dont 54 100 chercheurs : Rhône-Alpes (40 400 ETP - 11,6 %), suivie de Provence - Alpes - Côte d'Azur (24 100 ETP - 6,9 %) et Midi-Pyrénées (23 300 ETP - 6,7 %).

Cinq autres régions rassemblent 16,3 % du personnel, (56 600 ETP dont 31 100 chercheurs) : la Bretagne, le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, les Pays de la Loire et le Centre. Les treize autres régions et les DOM-COM totalisent 65 500 ETP dont 33 400 chercheurs soit 18,8 % du personnel de R&D. Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas réparti de manière identique selon les régions; globalement supérieur (56 % pour l'effectif total et 53 % pour les chercheurs) à celui des administrations, il est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Nord - Pas-de-Calais, Lorraine, Poitou-Charentes, PACA). Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. Par contre, en Franche-Comté, 80 % du personnel de R&D travaille en entreprises, en Haute-Normandie et en Picardie les trois quarts du personnel de R&D travaillent en entreprise et plus des deux tiers pour la Champagne-Ardenne et l'Auvergne. Pour la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente, les universités présentes sur tout le territoire contribuent à une moindre concentration de la recherche : 30,0 % des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France contre 40,6 % au CNRS, 38,7 % dans les autres EPST et 41,2 % dans les EPIC en 2005. Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 81 chercheurs pour 10 000 emplois. En Île-de-France et en Midi-Pyrénées ce ratio est deux fois plus élevé, avec respectivement 152 et 139 chercheurs pour 10 000 emplois. Rhône-Alpes et PACA sont au-dessus de la moyenne avec 96 et 85 chercheurs pour 10 000 emplois.

La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (43 %). Pour les entreprises, 45 % de la DIRDE y est localisée.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Voir liste des publications Recherche en fin d'ouvrage.

Sources : Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations par le bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation (DEPP).

Site Internet : <http://cisad.adc.education.fr/reperes/default.htm>

Définitions

■ **R&D, DIRD, DIRDE, ETP.** Recherche et développement, dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

■ **La répartition régionale de la recherche et développement** s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Pour les administrations, les travaux de R&D de la Défense et des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2005, 89 % de la DIRDA, 94 % des effectifs totaux et 96 % des chercheurs sont répartis.

■ **Pour des raisons de secret statistique :** dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA depuis 2003, auparavant elle était avec les DOM et les COM ; les DOM-COM sont regroupés avec la région PACA en 2005.

■ **PACA.** Région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

■ **En 2005 :**

- l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été améliorée par la suppression de doubles comptes portant sur les ressources contractuelles des universités ;
- l'évaluation de la dépense de recherche et des effectifs des entreprises a été améliorée par l'utilisation d'un système de pondération reflétant mieux les différentes catégories d'entreprises.

Les données 2004 ont été révisées selon la nouvelle méthodologie.

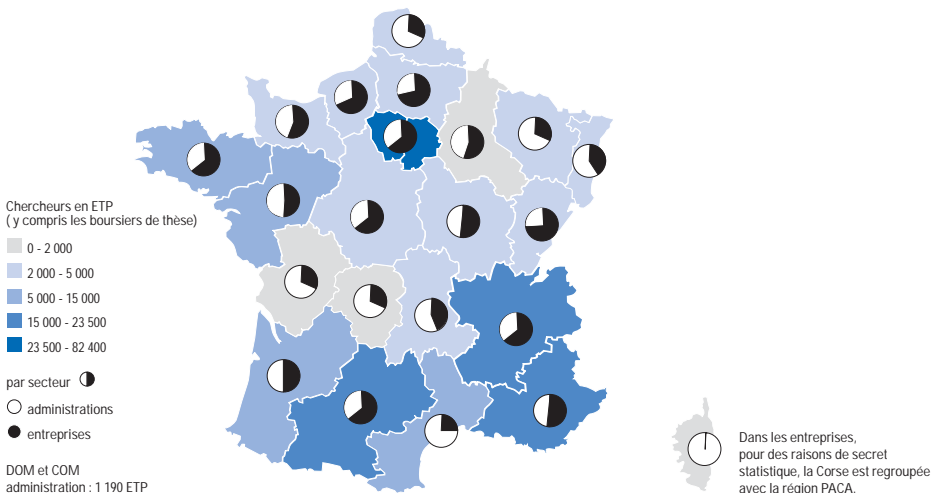
■ **Voir également** la rubrique "Définitions" en 11.6.

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations (y compris Défense)

	2003			2004 révisé (3)			2005		
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total
Île de France									
DIRD (1)	9 807	4 558	14 364	9 942	4 668	14 611	10 153	4 798	14 950
Effectifs de R&D (2)	81 250	53 303	134 554	83 377	54 224	137 601	83 282	54 881	138 163
Dont chercheurs (2)	45 653	32 245	77 898	48 248	32 670	80 917	49 197	33 194	82 392
Rhône-Alpes									
DIRD (1)	2 655	1 242	3 896	2 697	1 262	3 959	2 831	1 333	4 164
Effectifs de R&D (2)	22 710	15 346	38 056	23 770	15 516	39 286	24 412	15 993	40 405
Dont chercheurs (2)	11 506	9 988	21 494	12 840	10 157	22 996	13 030	10 482	23 512
Provence - Alpes - Côte d'Azur									
DIRD (1)	1 202	898	2 099	1 309	922	2 231	1 325	995	2 320
Effectifs de R&D (2)	10 079	12 089	22 168	11 377	12 334	23 711	11 489	12 580	24 068
Dont chercheurs (2)	6 442	7 378	13 820	7 524	7 626	15 150	7 594	7 803	15 397
Midi-Pyrénées									
DIRD (1)	1 476	806	2 283	1 691	1 010	2 701	1 722	934	2 656
Effectifs de R&D (2)	12 687	8 880	21 567	13 368	9 191	22 559	13 869	9 410	23 279
Dont chercheurs (2)	7 989	5 876	13 865	8 642	6 068	14 710	9 004	6 197	15 201
Autres régions									
DIRD	6 507	5 130	11 637	6 883	3 955	10 839	6 771	4 205	10 975
Effectifs de R&D	66 529	54 404	120 934	68 620	55 386	124 006	65 432	56 664	122 096
Dont chercheurs	29 055	33 608	62 663	31 499	34 067	65 566	29 804	34 607	64 410
Total réparti									
DIRD	21 646	12 633	34 279	22 523	11 817	34 340	22 802	12 264	35 066
Effectifs de R&D	193 256	144 023	337 278	200 512	146 651	347 163	198 483	149 528	348 011
Dont chercheurs	100 646	89 094	189 740	108 752	90 587	199 339	108 628	92 283	200 911
Total non réparti									
DIRD		290	290		1 352	1 352		1 460	1 460
Effectifs de R&D (4)		8 800	8 800		8 611	8 611		8 933	8 933
Dont chercheurs		3 050	3 050		3 038	3 038		3 387	3 387
Total									
DIRD	21 646	12 923	34 569	22 523	13 169	35 693	22 802	13 725	36 526
Effectifs de R&D	193 256	152 822	346 078	200 512	155 262	355 774	198 483	158 461	356 944
Dont chercheurs	100 646	92 145	192 791	108 752	93 626	202 377	108 628	95 670	204 298

(1) DIRD en millions d'euros courants. (2) Effectif de R&D en ETP recherche. (3) Données révisées, rupture de série par rapport à 2003. (4) Y compris effectif de la Défense.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2005



12

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des DOM : évolution	364
12.2	Le premier degré dans les DOM	366
12.3	Le second degré dans les DOM	368
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	370
12.5	L'accès au niveau du baccalauréat dans les DOM	372
12.6	Les spécialités de formations dans le second cycle professionnel dans les DOM (CAP, BEP, bac professionnel)	374
12.7	L'origine socioprofessionnelle des élèves du second degré dans les DOM	376
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	378
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	380
12.10	Les diplômés dans les DOM	382
12.11	Enseignants du second degré public devant élèves par corps dans les DOM	384
12.12	Les personnels dans les DOM	386
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur des COM et de Nouvelle-Calédonie	388

Présentation

En 2007-2008, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte près de 550 000 élèves et étudiants. L'évolution est stable par rapport à la rentrée précédente avec - 0,1 % de baisse d'effectifs.

Dans les DOM, les effectifs du premier degré sont stables (+ 0,2 %), soit 600 élèves supplémentaires : le préélémentaire baisse (- 0,8 %) avec 800 élèves en moins et l'élémentaire augmente pour la troisième année consécutive (+ 1,3 %) avec 2 300 élèves de plus. Enfin, la poursuite des politiques d'intégration en milieu scolaire ordinaire se traduit par une diminution des effectifs relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés, avec 800 élèves de moins qu'à la rentrée précédente.

Dans le second degré, les effectifs sont en diminution, comme en métropole. Les effectifs du premier cycle du second degré sont en baisse, plus fortement qu'à la rentrée précédente (- 2 %, contre - 1,2 % en 2006) soit 2 700 élèves de moins. Le second cycle général et technologique connaît une stabilisation dans les DOM (+ 0,3 %) alors qu'il baisse en métropole. Le second cycle professionnel, comme aux six rentrées précédentes et à la différence de l'évolution constatée en métropole, augmente (+ 1,6 %).

Le nombre d'élèves suivant un enseignement agricole se stabilise.

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, tous enseignements confondus, qui ont connu une légère baisse en 2006, repartent à la hausse avec une évolution légèrement positive, + 0,5 %. Comme en métropole, les évolutions sont contrastées suivant les filières. Les disciplines générales à l'université poursuivent leur baisse mais moins fortement que l'an dernier. Ainsi, les effectifs diminuent de 0,1 % dans les universités hors IUT et école d'ingénieurs. Par contre, les effectifs des IUT augmentent de 14 %. Les élèves en CPGE voient également leur nombre croître de 2,5 % et ceux en STS de 3,3 %.

Définitions

■ **Départements d'outre-mer (DOM).** Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

■ **Population scolaire et de l'enseignement supérieur.** Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sont comptabilisés. Il est à remarquer qu'en ce qui concerne les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

■ **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.

■ **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2008) de Repères et références statistiques.
Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Effectifs du premier degré dans les DOM en 2007-2008 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Préélémentaire	21 862	13 493	17 964	45 220	98 539
CP-CM2	38 189	25 845	30 156	76 297	170 487
ASH	574	489	323	1 198	2 584
Total premier degré	60 625	39 827	48 443	122 715	271 610

[2] Effectifs du second degré dans les DOM en 2007-2008 (Public + Privé)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total
Premier cycle	29 507	17 868	23 697	58 770	129 842
SEGPA	1 367	996	1 291	2 482	6 136
Second cycle général et technologique	12 825	4 705	11 927	23 774	53 231
Second cycle professionnel (1)	9 469	4 361	8 433	16 454	38 717
Total second degré	53 168	27 930	45 348	101 480	227 926
% Public	90,0%	93,8%	91,1%	93,9%	93,4%

(1) Y compris préparations diverses pré-bac.

[3] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM (Public + Privé) (en milliers)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Premier degré (1)							
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	100,0	99,9	99,3	98,5
CP-CM2	194,9	155,8	169,8	165,0	165,7	168,2	170,5
ASH	4,6	4,3	4,0	3,7	3,6	3,4	2,6
Total premier degré	272,0	248,5	271,0	268,7	269,3	271,0	271,6
Second degré							
Premier cycle	119,8	114,8	130,0	135,4	134,2	132,5	129,8
Second cycle professionnel (2)	25,6	29,7	33,7	36,4	37,1	38,1	38,7
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	51,4	52,5	53,1	53,2
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	3,5	5,7	5,7	6,2	6,3	6,2	6,1
Total second degré Éducation nationale	170,6	186,6	219,5	229,3	230,1	229,9	227,9
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	3,0	3,2	3,3	3,3
Centres de formation des apprentis (3)	2,6	5,0	7,0	7,4	8,4	7,3	7,9
Spécial santé "scolarisés" (4)	1,5	1,4	1,6	1,4	1,3	1,5	1,5
Enseignement supérieur							
CPGE	0,0	0,0	0,7	1,0	1,1	1,2	1,2
STS	0,6	2,7	5,7	6,2	6,4	6,6	6,9
IUT	0,0	0,0	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8
Universités (sans IUT ni formations d'ingénieurs)	5,3	10,9	21,1	22,1	22,3	21,8	21,8
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0,0	0,1	0,3	0,4	0,2	0,2	0,1
Écoles paramédicales et sociales (5)	0,0	0,7	1,2	2,4	2,6	2,8	2,8
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	0,3	0,5	2,8	3,5	3,4	3,4	3,4
Total supérieur	6,3	15,0	32,3	36,0	36,7	36,7	36,9
Total général	454,3	459,1	534,0	545,9	548,9	549,8	549,2

(1) À partir de 2000 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Y compris préparations diverses et formations complémentaires de niveaux V et IV.

(3) Les apprentis juniors et CPA des collèges sont compris dans le premier cycle du second degré.

(4) Données 2006-2007 en 2007-2008.

(5) Données provisoires en 2007-2008 pour les formations paramédicales et sociales, données de 2006-2007 en 2007-2008, estimation pour les données de la santé en 2001-2002.

(6) Y compris les effectifs des IUFM à partir de 1991-1992 et des formations d'ingénieurs.

Présentation

En 2007-2008, dans les départements d'outre-mer (DOM), le secteur privé scolarise un peu plus de 20 800 élèves dans le premier degré, tandis que le secteur public en scolarise plus de 250 100. Ce partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,7 %) qu'en France métropolitaine [1] à [4].

Entre 2006-2007 et 2007-2008, les effectifs du pré-élémentaire dans les écoles des DOM enregistrent une légère baisse (- 0,8 %). La hausse de 1,3 % des effectifs de l'élémentaire (du CP au CM2), est surtout le fait d'une forte hausse dans le secteur public (+ 1,4 %) et d'une augmentation moindre dans le secteur privé (+ 0,8 %).

Définitions

■ **Population scolaire du premier degré.** Elle se compose des élèves du pré-élémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement pré-élémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires ; l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus ici.

■ **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.

■ **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.

■ **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

■ **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Regroupe les effectifs scolarisés en classes d'initiation, d'adaptation et d'intégration scolaire.

Avertissement : Pour les années scolaires 2004-2005 à 2007-2008, les données du premier degré proviennent d'estimations.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquêtes dans les écoles publiques et privées de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

Le premier degré dans les DOM

[1] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2004-2005 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 398	45 416	92 814	3 484	3 699	7 183	50 882	49 115	99 997
Élémentaire (2)	77 629	73 770	151 399	6 617	6 997	13 614	84 246	80 767	165 013
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 174	1 338	3 512	135	82	217	2 309	1 420	3 729
Total premier degré	127 201	120 524	247 725	10 236	10 778	21 014	137 437	131 302	268 739

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[2] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2005-2006 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total premier degré	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[3] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2006-2007 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	47 244	45 028	92 272	3 407	3 658	7 065	50 651	48 686	99 337
Élémentaire (2)	79 419	75 275	154 694	6 572	6 956	13 528	85 991	82 231	168 222
Enseignement relevant de l'AIS (3)	2 047	1 142	3 189	123	100	223	2 170	1 242	3 412
Total premier degré	128 710	121 445	250 155	10 102	10 714	20 816	138 812	132 159	270 971

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Initiation + adaptation + enseignement spécial.

[4] Les effectifs du premier degré par sexe dans les DOM en 2007-2008 (1)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Préélémentaire	46 623	44 745	91 368	3 450	3 721	7 171	50 073	48 466	98 539
Élémentaire (2)	80 942	75 905	156 847	6 613	7 027	13 640	87 555	82 932	170 487
Enseignement relevant de l'ASH (3)	1 606	959	2 565	11	8	19	1 617	967	2 584
Total premier degré	129 171	121 609	250 780	10 074	10 756	20 830	139 245	132 365	271 610

(1) Pour cette année scolaire, les données proviennent d'estimations.

(2) Du cours préparatoire (CP) au cours moyen deuxième année (CM2).

(3) Ex-AIS. Initiation + adaptation + enseignement spécial.

Présentation

Avec 228 000 élèves à la rentrée 2007, les effectifs du second degré dans les DOM diminuent un peu plus faiblement qu'en France métropolitaine (- 0,7 % contre - 0,9 % par rapport à 2006).

Le secteur privé est relativement peu implanté dans les DOM : sa part dans l'enseignement du second degré représente 7,6 %, contre 21,6 % en métropole.

Avec un effectif de 130 000, les élèves du premier cycle sont moins nombreux qu'à la rentrée 2006 (- 2,2 %). En 2007, la baisse des effectifs dans les DOM est plus prononcée qu'en France métropolitaine (- 0,5 %) car elle est observée dans toutes les classes du collège alors que le nombre d'élèves de sixième et cinquième croît en métropole.

Les classes de troisième d'insertion accueillent une proportion d'élèves de troisième plus élevée qu'en métropole (6,4 % contre 1,5 %) [1].

Avec un peu plus de 6 100 élèves à la rentrée 2007, les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 2,7 % de l'ensemble des élèves du second degré, un pourcentage un peu plus élevé qu'en métropole, où il est de 1,8 % [2].

La proportion d'élèves du second cycle général et technologique reste stable à la rentrée 2007 (53 000 élèves) tandis que ces mêmes effectifs diminuent en métropole (- 1,5 %).

Dans les DOM, la part des séries générales en classe terminale, égale à 61 %, est un peu inférieure à ce qu'elle est en métropole (66 %). La différence porte essentiellement sur les séries S et STG, la série S accueillant proportionnellement moins d'élèves qu'en métropole et la série STG proportionnellement plus [3].

Avec 38 700 élèves, les effectifs du second cycle professionnel progressent de 1,6 % à la rentrée 2007 (contre une diminution de 1 % en métropole). Parmi les élèves qui suivent une formation de niveau V, le CAP en deux ans accueille dans les DOM une proportion plus élevée d'élèves qu'en métropole : 26 % (contre 18 %) [4].

Définitions

■ **CLIPA.** Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance.

■ **UPI.** Unité pédagogique d'intégration.

■ **Cycle terminal du second cycle général et technologique.**

Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

– L : Littéraire ;

– ES : Économique et sociale ;

– S : Scientifique ;

– STL : Sciences et technologies de laboratoire ;

– STI : Sciences et technologies industrielles ;

– ST2S/SMS : Sciences et technologies de la santé et du social, qui remplace Sciences médico-sociales (SMS) en classe de première à la rentrée 2007 ;

– STG : Sciences et technologies de la gestion qui remplace la série Sciences et technologies tertiaires (STT) depuis la rentrée 2005 en classe de première, depuis 2006 en terminale ;

– TMD : Techniques de la musique et de la danse.

À la rentrée 1997 en première et 1998 en terminale, la série Arts appliqués (AA) a été intégrée aux séries STI.

Il existe en outre des classes de première et terminale préparant aux brevets de technicien (BT), au baccalauréat technologique agricole (série STAV, Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) et au baccalauréat hôtellerie.

Les premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP préparé en deux ans.

■ **BEP.** Brevet d'études professionnelles. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

■ **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle. La préparation se fait en 1 ou 2 ans. Les CAP en 3 ans sont en voie de fermeture.

■ **Bac pro.** Baccalauréat professionnel. La préparation se fait en 1, 2 ou 3 ans.

■ **BMA.** Brevet des métiers d'art. La préparation se fait en 1 ou 2 ans.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat (SCOLEGE).

Le second degré dans les DOM

[1] Les effectifs du premier cycle du second degré en 2007-2008 dans les DOM (hors SEGPA)

	Privé			Public			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Sixième	1 302	1 308	2 610	15 821	14 944	30 765	33 375	48,7
Cinquième	1 204	1 210	2 414	14 445	14 424	28 869	31 283	50,0
Quatrième d'aide et de soutien				268	188	456	456	41,2
Quatrième hors aide et soutien	1 126	1 269	2 395	14 714	14 581	29 295	31 690	50,0
Troisième générale	1 170	1 304	2 474	13 468	14 377	27 845	30 319	51,7
Troisième d'insertion	6	2	8	1 323	755	2 078	2 086	36,3
CLIPA								
UPI				408	212	620	620	34,2
Apprenti junior				11	2	13	13	15,4
Total	4 808	5 093	9 901	60 458	59 483	119 941	129 842	49,7

[2] Les effectifs de SEGPA en 2007-2008 dans les DOM (Public) (1)

	Garçons	Filles	Total	% filles
Sixième	873	378	1 251	30,2
Cinquième	1 104	440	1 544	28,5
Quatrième	1 120	485	1 605	30,2
Troisième	1 110	499	1 609	31,0
Première année de formation qualifiante	27	16	43	37,2
Seconde année de formation qualifiante	48	36	84	42,9
Total	4 282	1 854	6 136	30,2

(1) Il n'y a pas de SEGPA dans le secteur privé dans les DOM.

[3] Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré en 2007-2008 dans les DOM

Sections	Privé			Public			Public + Privé	
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Total	% filles
Seconde	770	605	1 375	10 559	7 581	18 140	19 515	58,1
Première	817	621	1 438	8 958	6 281	15 239	16 677	58,6
dont : S	284	231	515	2 313	2 224	4 537	5 052	51,4
L	101	33	134	1 764	437	2 201	2 335	79,9
ES	182	111	293	1 777	908	2 685	2 978	65,8
STI	-	-	-	124	1 012	1 136	1 136	10,9
STG/STT	166	155	321	1 961	1 253	3 214	3 535	60,2
Autres	84	91	175	1 019	447	1 466	1 641	67,2
Terminale	932	596	1 528	9 143	6 368	15 511	17 039	59,1
dont : S	251	219	470	2 149	2 101	4 250	4 720	50,8
L	150	43	193	1 897	393	2 290	2 483	82,4
ES	219	117	336	1 865	1 001	2 866	3 202	65,1
STI	0	24	24	147	1 254	1 401	1 425	10,3
STG/STT	275	188	463	2 154	1 456	3 610	4 073	59,6
Autres	37	5	42	931	163	1 094	1 136	85,2
Total	2 519	1 822	4 341	28 660	20 230	48 890	53 231	58,6

[4] Les effectifs du second cycle professionnel du second degré en 2007-2008 dans les DOM (1)

	Privé			Public			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
CAP 1 an	1	51	52	39	19	58	110	63,6
CAP 2 ans	300	205	505	4 436	2 645	7 081	7 586	37,6
BEP 1 an	1	18	19	65	79	144	163	59,5
BEP 2 ans	884	738	1 622	10 905	9 024	19 929	21 551	54,0
Bac pro/BMA 2 ans	449	444	893	4 267	3 742	8 009	8 902	47,0
Bac pro/BMA 3 ans	-	-	-	61	10	71	71	
Mentions complémentaires	-	-	-	148	158	306	306	51,6
Préparations diverses pré-bac	-	-	-	4	24	28	28	85,7
Total	1 635	1 456	3 091	19 925	15 701	35 626	38 717	44,3

(1) Avertissement : dans le tableau équivalent de l'édition 2007, les données respectives du Public et du Privé ont été inversées.

Présentation

Dans les DOM comme en métropole, le redoublement baisse légèrement dans les classes du premier et du second cycle. Pour autant, les spécificités des DOM perdurent. En premier cycle, le taux de redoublement en sixième est sensiblement supérieur à ce qu'il est en métropole : 11 % contre 6 %. Par ailleurs, à l'issue de ce cycle, les élèves s'orientent plus souvent vers le second cycle professionnel : le taux de passage en second cycle professionnel est supérieur de dix points (36 % contre 26 % en métropole). La proportion d'élèves s'orientant vers la seconde générale et technologique est inférieure de six points (51 % contre 57 % en métropole). À l'issue du premier cycle encore, les élèves sont moins nombreux à quitter l'enseignement scolaire dépendant du ministère de l'Éducation nationale : 8 % sont dans ce cas contre 11 % en métropole [1]. En second cycle général et technologique, les élèves sont plus nombreux à se réorienter vers le second cycle professionnel en fin de seconde (7 % contre 4 %) et les redoublements sont plus fréquents en classe de terminale (12 % contre 9 %) [2]. Dans le second cycle professionnel, les passages en première professionnelle en vue de la préparation d'un baccalauréat professionnel sont moins fréquents qu'en métropole, aussi bien après la deuxième année de CAP en deux ans (6 % contre 11 %) qu'après la terminale BEP (39 % contre 43 %). Cette dernière différence s'atténue progressivement : en 1997, le taux de passage après la terminale BEP était de 30 % dans les DOM contre 36 % en métropole. Cependant, les sorties en fin de première professionnelle sont un peu moins nombreuses qu'en métropole (12 % contre 14 %).

La part des élèves sortants en fin de première année de CAP en deux ans n'a pas varié en 2007 ; elle s'approche de celle observée en métropole (19 % contre 17 %) après avoir diminué de quatre points en 2006 suite à deux années de hausse [3].

Définitions

- **Taux de redoublement.** Nombre de redoublants dans une classe l'année n rapporté à l'effectif de cette classe l'année n-1.
- **Taux de passage.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.
- **Taux de sortie.** Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Les sortants incluent donc les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle) et ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou encore vers un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- **BEP.** Brevet d'études professionnelles.
- **CAP.** Certificat d'aptitude professionnelle.
- **Seconde professionnelle.** Première année de BEP en 2 ans.
- **Terminale BEP.** Seconde année de BEP en 2 ans.
- **Première professionnelle.** Première année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).
- **Terminale professionnelle.** Seconde année de formation au baccalauréat professionnel (en 2 ans).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution des taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Redoublements											
Sixième	13,8	13,6	13,2	12,4	12,0	11,6	11,2	10,9	10,5	11,3	10,5
Cinquième	8,6	5,8	6,0	5,6	5,7	5,3	5,2	5,1	4,4	4,2	3,9
Quatrième	6,5	5,9	8,8	8,4	8,4	8,3	7,3	7,4	6,3	6,8	5,9
Troisième	9,2	8,3	8,5	6,2	6,3	6,1	5,6	5,9	5,5	5,7	5,5
Passages											
Sixième - cinquième	85,6	85,4	85,8	86,7	86,8	87,6	88,6	88,4	89,3	89,2	88,7
Cinquième - quatrième	89,9	93,1	92,8	92,7	92,5	93,0	93,4	93,8	94,7	94,9	94,5
Quatrième - troisième	90,8	91,9	88,6	88,7	88,4	88,9	89,9	90,3	91,5	91,3	91,7
Troisième - seconde	46,2	46,8	46,4	51,5	49,7	49,2	49,8	49,9	50,1	49,7	50,6
Troisième - second cycle professionnel	35,4	36,0	35,8	33,6	35,0	34,9	35,8	36,1	36,0	35,9	35,6

[2] Évolution des redoublements, passages et sorties en second cycle général et technologique dans les DOM (Public + Privé)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Redoublements											
Seconde	18,3	18,3	17,8	15,7	17,3	16,1	14,8	16,0	15,3	14,8	14,6
Première	12,3	10,5	10,0	9,4	9,9	10,6	8,4	8,3	7,7	8,0	7,6
Terminale	20,7	17,9	18,0	16,6	17,6	15,9	12,7	16,0	15,4	13,6	11,9
Passages											
Seconde vers second cycle prof.	7,4	7,1	6,8	6,6	7,6	7,6	6,9	6,6	6,6	7,2	7,1
Seconde vers première	71,9	72,5	72,5	75,3	71,8	72,8	75,3	74,4	75,3	75,2	75,0
Première vers terminale	83,5	85,2	86,0	86,8	86,2	85,3	88,0	87,5	88,0	88,1	88,8
Sorties											
Seconde	2,4	2,0	2,9	2,5	3,3	3,5	2,9	2,9	2,8	2,8	3,2
Première	3,8	4,0	3,4	3,3	3,6	3,7	3,1	3,8	3,8	3,4	3,1
Terminale	79,0	82,0	81,8	83,3	82,2	83,9	87,0	83,8	84,4	86,1	87,7

[3] Évolution des taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (1) (Public + Privé)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CAP 2 ans première année	2 176	2 357	2 691	2 979	3 197	3 560	3 875	4 062	4 104	4 235
Redoublement	2,3	5,0	8,1	4,6	4,2	3,9	4,1	4,4	5,6	3,2
Passage en 2 ^e année	74,6	71,1	69,2	73,1	73,4	72,7	71,2	71,0	74,3	75,8
Passage en BEP	1,8	2,3	2,7	3,4	2,8	2,5	2,2	1,7	1,3	2,2
Sorties	21,2	21,6	19,9	19,0	19,6	18,0	21,0	22,8	18,6	18,7
CAP 2 ans seconde année	1 382	1 695	1 794	2 204	2 387	2 472	2 788	3 009	3 210	3 351
Redoublement	7,2	6,7	5,3	10,4	5,6	4,4	6,2	5,3	4,8	5,3
Passage en BEP	11,6	13,5	15,7	14,3	16,0	17,5	15,1	14,5	14,1	14,3
Passage en bac pro	6,1	5,2	3,8	3,6	4,8	3,7	5,1	5,7	6,0	5,5
Sorties	69,0	69,2	69,7	67,6	70,0	69,9	69,5	70,3	70,6	70,2
Seconde professionnelle	11 391	11 390	10 488	10 526	10 564	10 599	10 855	10 979	11 053	10 913
Redoublement	4,1	5,0	4,9	3,9	4,6	3,6	3,8	4,6	3,8	3,5
Passage en terminale BEP	84,8	83,0	82,2	83,3	83,7	85,7	83,9	84,3	84,5	84,3
Sorties	10,6	11,5	12,2	12,3	11,0	10,1	11,4	10,0	10,6	10,9
Terminale BEP	10 882	10 793	10 662	10 188	10 101	10 068	10 108	10 326	10 563	10 638
Redoublement	9,7	10,4	10,4	11,7	9,9	7,0	8,3	8,2	9,1	8,7
Passage en bac pro	31,7	31,0	32,9	34,1	34,4	38,6	38,2	38,4	39,5	39,2
Passage en second cycle GT	11,0	11,3	10,6	10,4	10,0	11,2	11,6	10,2	9,8	8,2
Sorties	44,8	44,5	43,3	41,2	43,3	40,6	39,5	40,7	39,4	41,3
Première professionnelle (2)	3 775	3 793	3 896	4 014	3 901	4 234	4 278	4 351	4 614	4 730
Redoublement	2,0	2,4	1,8	2,3	2,0	1,9	1,5	1,6	2,3	2,3
Passage en terminale pro	87,8	86,0	86,0	84,0	85,2	85,6	85,3	85,4	86,1	85,3
Sorties	10,2	11,3	12,1	13,6	12,3	12,4	12,4	12,6	11,2	11,7
Terminale professionnelle (2)	3 325	3 454	3 512	3 528	3 715	3 586	3 888	3 925	3 968	4 172
Redoublement	5,4	5,7	6,5	6,5	7,6	5,1	5,9	6,2	4,9	5,2
Passage en second cycle GT	1,0	1,1	0,6	0,8	0,8	0,7	0,8	0,6	0,5	0,3
Sorties	93,0	92,8	92,0	91,7	90,2	92,4	91,1	91,8	92,9	93,4

(1) En 2007, ces trois formations : CAP en 2 ans, BEP en 2 ans et bac professionnel, représentent 98 % de l'effectif du second cycle professionnel.

(2) Y compris les élèves inscrits aux BMA en 2 ans.

Présentation

Les départements d'outre-mer avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la métropole en matière de taux d'accès au niveau du baccalauréat. La cause principale en est sans doute une structure socio-économique très différente, moins propice à la formation et à l'emploi sur place.

Cette situation a commencé à changer, en particulier grâce au plan de développement sur quatre ans mis en place en 1998, lequel a permis une notable amélioration de l'accueil et de la scolarisation au lycée. Ainsi, les taux d'accès par les voies scolaires assurées par le ministère de l'Éducation nationale sont-ils plus élevés aujourd'hui en Guadeloupe et en Martinique qu'en métropole. Le taux d'accès de La Réunion reste plus bas qu'en métropole, ce qui s'explique en premier lieu par le moindre poids des séries générales, lui-même probablement lié à la proportion élevée de populations socialement défavorisées. Quant à la situation de la Guyane, elle s'explique en partie par sa géographie physique, laquelle entraîne des difficultés particulières de scolarisation, en lien notamment avec les problèmes de développement des infrastructures.

Comme en métropole, les taux d'accès sont plus élevés pour les filles que pour les garçons, avec en particulier un écart de près de 28 points en faveur des premières en Guadeloupe (par rapport à 12 points en moyenne en métropole).

La prise en compte des voies de formation non scolaires (apprentissage) et hors MEN (ministère de l'Agriculture et de la Pêche) augmente les chiffres sur l'accès au niveau IV de moins de 1 point en Guyane, de 2 points en Guadeloupe, de 3 points à la Martinique et de près de 4 points à La Réunion (contre 7 points en métropole). L'apprentissage est en effet moins présent dans les départements d'outre-mer.

Il est rappelé que les données ci-contre sont des taux d'accès annuels (transversaux) et non des taux d'accès des générations (longitudinaux).

Définitions

■ **Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation).** Il rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

L'accès au niveau du baccalauréat intervient en fait de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge : celui, par exemple, de la génération 1976 au moment de la rentrée 1994, à 18 ans. L'éventail est plus large encore en tenant compte des parcours plus longs ou moins linéaires de la filière professionnelle.

■ **Voies de formation.** Outre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

■ **Taux d'accès d'une génération.** Pour les enfants nés une année donnée, on somme les taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives (analyse *longitudinale*).

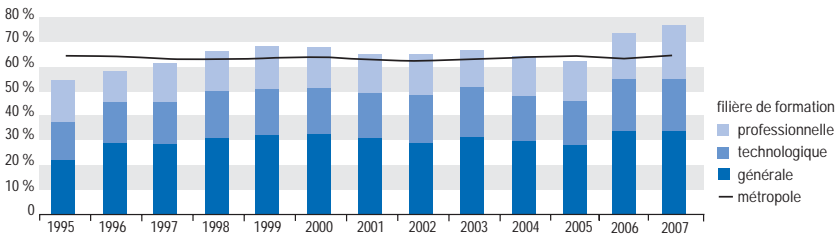
■ **Taux d'accès annuel.** Pour une rentrée scolaire donnée, on somme les taux d'accès propres à chacune des générations concernées, accédant cette année-là au niveau IV à des âges différents (analyse *transversale*).

→ Pour en savoir plus

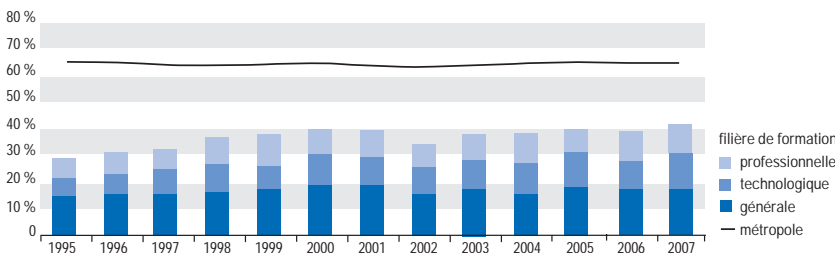
Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête n° 16 auprès des établissements privés, enquête n° 51 sur l'apprentissage, système d'information SAFRAN du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

[1] Évolution des taux d'accès par académie dans les DOM (MEN - scolaire)

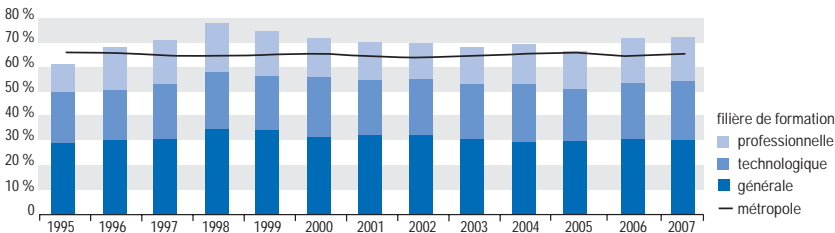
Guadeloupe



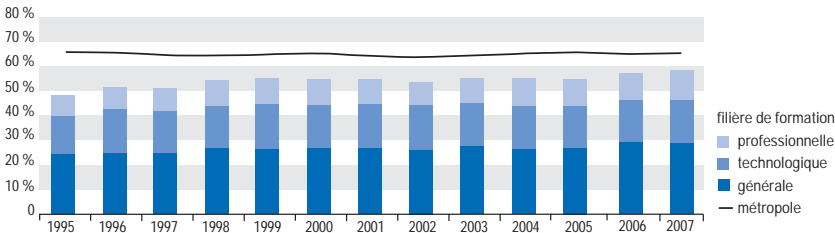
Guyane



Martinique



La Réunion



[2] Taux d'accès sexués au niveau IV de formation dans les DOM (rentrée scolaire 2007)

	Filles	MEN-scolaire Garçons	Ensemble	Toutes voies de formation (1)
Guadeloupe	90,6%	62,2%	75,9%	78,2%
Guyane	50,6%	31,9%	41,1%	41,8%
Martinique	79,3%	62,2%	70,6%	73,9%
La Réunion	63,3%	51,3%	57,3%	61,0%

(1) Y compris formations offertes par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et formations par voie d'apprentissage. Les données concernant l'apprentissage sont basées sur une estimation provisoire.

Présentation

À la rentrée 2007, les lycées des DOM préparent 29 400 élèves à un CAP ou à un BEP. Les établissements publics forment neuf élèves sur dix, à part presque égale dans les spécialités de la production et des services. Les établissements privés, de leur côté sont beaucoup plus présents dans le secteur des services.

Quatre groupes de spécialités concentrent à eux seuls 44 % des élèves formés : trois relèvent du secteur des services ("Commerce-vente", "Comptabilité-gestion" et "Secrétariat-bureautique"), un du secteur de la production ("Électricité électronique"). Six autres groupes scolarisent chacun entre 4 et 6 % des effectifs, dont quatre dans les spécialités de la production ("Bâtiment : finitions", "Travail du bois et de l'ameublement", "Moteurs et mécanique auto" et "Structures métalliques"), et deux dans les spécialités des services ("Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales" et "Accueil, hôtellerie et tourisme").

43 % des effectifs accueillis en CAP ou BEP sont des filles. Elles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 72 % des effectifs. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite des spécialités "Matériaux souples" et "Habillement" dans lesquelles elles sont largement majoritaires (95 %) et des spécialités technologiques des transformations où leur part est de 69 %. Il faut noter que dans la spécialité "Métallurgie" leur part a augmenté de 22 points, alors que le nombre d'inscrits est à peu près le même.

La préparation d'un baccalauréat professionnel (bac pro) s'inscrit dans la suite logique de la poursuite d'études après un CAP ou BEP. Dans les DOM, 9 000 élèves préparaient un bac pro ou un BMA à la rentrée 2007. Cependant, l'offre de formation y est un peu différente. Près de 58 % des élèves de baccalauréat professionnel sont inscrits dans une spécialité des services, contre 51 % de ceux qui préparent un diplôme de niveau V. La part du secteur privé est plus importante dans la préparation au baccalauréat professionnel : 10 % contre 7 % pour les CAP-BEP. Les groupes de spécialités prépondérants en CAP-BEP se retrouvent à l'identique en baccalauréat professionnel, avec un renforcement de la place de la "Comptabilité-gestion" (18 %) et du "Secrétariat-bureautique" (15 %).

Définitions

■ Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en "47 groupes" du ministère de l'Éducation nationale, et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'Éducation nationale.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2007 (Public + Privé, y compris EREA)

Groupes de spécialités de formation	CAP et BEP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part du Privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	47	1	.	4
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	38	.	.	11	9	-	.	.
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	26	.	.	31	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	48	.	.	69	-	-	-	-
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	733	2	12	45	70	1	.	54
223 Métallurgie	22	.	.	64	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	47	.	51	13	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	591	2	9	2	197	2	6	3
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	701	2	9	19	278	3	.	17
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	467	2	.	10	44	.	.	5
232 Bâtiment : construction et couverture	711	2	.	3	136	2	.	4
233 Bâtiment : finitions	1 578	5	6	7	239	3	.	8
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 549	5	1	6	239	3	.	4
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	19	.	.	95	-	-	-	-
242 Habillement	943	3	.	95	173	2	.	95
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique, électricité	678	2	3	4	344	4	.	3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	220	1	.	7	28	.	.	7
252 Moteurs et mécanique auto	1 878	6	10	4	508	6	18	3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	59	1	41	8
254 Structures métalliques	1 226	4	3	3	293	3	.	2
255 Électricité, électronique	3 002	10	5	3	1 104	12	10	4
Total des spécialités de la production	14 477	49	5	14	3 768	42	6	10
311 Transport, manutention, magasinage	198	1	.	26	163	2	.	50
312 Commerce, vente	3 435	12	9	61	1 036	12	9	63
314 Comptabilité, gestion	3 243	11	17	58	1 572	18	18	61
321 Journalisme et communication	74	.	.	39	64	1	.	27
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	99	.	.	28	24	-	-	29
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	15	.	.	13	-	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	3 346	11	8	95	1 386	15	12	96
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 577	5	3	93	584	7	18	91
332 Travail social	429	1	15	98	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	1 212	4	4	63	208	2	.	46
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	462	2	21	94	44	.	.	98
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	87	.	40	61	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	556	2	.	65	113	1	.	73
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	200	1	14	21	11	.	.	18
Total des spécialités des services	14 933	51	10	72	5 205	58	13	73
Ensemble des spécialités	29 410	100	7	43	8 973	100	10	47

Lecture – 51 % des élèves de CAP ou BEP sont inscrits dans une spécialité des services. Les établissements privés scolarisent 10 % d'entre eux. Les filles représentent 72 % des élèves formés dans ces spécialités.

L'utilisation du point (.) matérialise un pourcentage inférieur à 1, l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine socioprofessionnelle des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Plus d'un élève sur trois appartient à une famille dont la personne responsable est sans activité professionnelle, non retraitée (8 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont beaucoup plus nombreux que ceux d'ouvriers (20,3 % et 13,8 %, respectivement). C'est l'inverse en France métropolitaine où le poids des enfants d'employés est de 18 % contre 25,1 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, les professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées.

Plus les élèves suivent un niveau de formation élevé, plus la proportion de ceux dont la personne responsable est professeur ou instituteur est importante. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou de personnes sans activité sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans l'ensemble des établissements du second degré publics et privés sous contrat, près d'un enfant sur trois est issu d'une famille dont la personne responsable de l'élève est sans activité ou chômeur n'ayant jamais travaillé (35,1 %), cette proportion s'élève à deux enfants sur trois en enseignement adapté (62,6 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (13,5 % et 6 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,4 %).

Les établissements privés sous contrat scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés sous contrat est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, la catégorie moyenne exceptée. Il convient cependant de rester prudent pour des analyses plus approfondies, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés et de l'importance des origines sociales non renseignées (près de 4 %).

Définitions

■ **Les catégories socioprofessionnelles (CS)** sont celles de la personne responsable de l'élève :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : instituteur et assimilé, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : retraité agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, cadre, profession intermédiaire, employé ou ouvrier. Les différentes activités anciennement exercées par les retraités ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir être regroupées avec les professions telles qu'elles sont décrites ci-dessus ;
- chômeur ou sans activité : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

On notera que, les personnes responsables des élèves étant souvent les pères, les CS très féminisées sont peu visibles dans cette statistique : par exemple, la plupart des enfants dont la mère est enseignante ou employée apparaissent ici sous la catégorie sociale de leur père, qui est souvent différente (cadre, ouvrier, ...).

■ **Regroupements des catégories socioprofessionnelles en quatre postes :**

- favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs ;
- favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SCOLARITÉ.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon la catégorie sociale de la personne responsable de l'élève en 2007-2008 (Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)	Employés
Premier cycle général	1,8	7,8	6,7	8,7	3,4	19,8
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	1,0	3,7	2,6	5,2	0,2	10,8
SEGPA	1,8	3,7	1,4	3,4	0,4	12,5
Ensemble premier cycle	1,8	7,6	6,4	8,5	3,2	19,4
Seconde générale et technologique	1,9	9,4	9,9	12,6	5,3	22,4
Première et terminale générales	2,1	10,7	13,5	14,4	8,3	21,4
Première et terminale technologiques	2,2	9,6	6,0	11,8	2,8	24,0
Ensemble second cycle général et technologique	2,1	10,0	10,4	13,1	5,9	22,4
CAP	1,5	5,1	1,6	4,1	0,5	15,2
BEP	1,9	6,6	2,7	6,7	0,8	21,3
Bac pro, BMA	2,4	7,1	2,4	6,9	1,1	23,0
MC et divers niveaux IV et V	2,5	4,4	1,9	4,4	1,9	20,0
Ensemble second cycle professionnel (5)	2,0	6,4	2,4	6,2	0,8	20,5
Ensemble DOM	1,9	8,0	6,7	9,2	3,5	20,3
Ensemble France métropolitaine	2,1	9,2	17,3	14,5	3,6	18,0

(suite)	Ouvriers	Retraités	Sans activité, chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Part des origines sociales connues en % (4)	Effectifs Pu + Pr sous-contrat
Premier cycle général	14,1	1,2	36,5	100,0	96,5	129 013
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	12,2	1,7	62,5	100,0	90,7	633
SEGPA	13,5	0,9	62,6	100,0	92,0	6 136
Ensemble premier cycle	14,1	1,2	37,8	100,0	96,3	135 782
Seconde générale et technologique	12,4	2,1	23,8	100,0	97,7	19 495
Première et terminale générales	9,5	2,8	17,3	100,0	97,9	20 749
Première et terminale technologiques	14,3	2,5	26,7	100,0	96,2	12 942
Ensemble second cycle général et technologique	11,7	2,5	22,0	100,0	97,4	53 186
CAP	14,1	1,4	56,4	100,0	93,8	7 626
BEP	16,1	1,7	42,1	100,0	95,0	21 695
Bac pro, BMA	15,8	2,1	39,2	100,0	94,3	8 969
MC et divers niveaux IV et V	14,3	3,2	47,3	100,0	94,3	334
Ensemble second cycle professionnel (5)	15,6	1,8	44,3	100,0	94,6	38 624
Ensemble DOM	13,8	1,6	35,1	100,0	96,3	227 592
Ensemble France métropolitaine	25,1	2,0	8,0	100,0	97,1	5 111 785

(1) Non compris professeurs. (2) Non compris instituteurs. (3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles. (4) Le complément à 100 % de la part des CS connues regroupe les élèves dont la CS du responsable est non renseignée dans le système d'information SCOLARITÉ. On ne prend pas en compte les élèves des établissements privés hors contrat pour lesquels l'information n'est quasiment pas recueillie. (5) Y compris divers niveaux IV et V (formations complémentaires et préparations diverses).

Champ : établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon la CS regroupée (1) de la personne responsable de l'élève en 2007-2008 (%) (Public + Privé sous contrat, y compris EREA)

Formations	Public					Privé sous contrat				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
Premier cycle général	9,2	8,5	27,9	54,4	100,0	34,2	16,5	36,0	13,4	100,0
CPA, CLIPA, UPI, dispositifs relais et apprentis junior	2,8	5,2	15,9	76,1	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SEGPA	1,9	3,4	18,0	76,8	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble premier cycle	8,8	8,2	27,4	55,6	100,0	34,2	16,5	36,0	13,4	100,0
Seconde générale et technologique	15,4	13,0	32,3	39,3	100,0	37,0	19,2	33,4	10,4	100,0
Première et terminale générales	22,2	15,5	32,3	30,0	100,0	42,0	18,5	31,0	8,6	100,0
Première et terminale technologiques	9,1	12,1	34,5	44,3	100,0	21,3	17,6	39,3	21,8	100,0
Ensemble second cycle général et technologique	16,5	13,7	32,8	36,9	100,0	35,7	18,5	33,6	12,1	100,0
CAP	2,0	4,3	21,8	71,9	100,0	7,4	3,3	21,9	67,4	100,0
BEP	3,3	6,8	28,7	61,2	100,0	12,3	10,5	42,8	34,5	100,0
Bac pro, BMA	3,3	7,1	31,0	58,5	100,0	9,5	9,1	45,6	35,7	100,0
MC et divers niveaux IV et V	4,1	4,8	26,7	64,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble second cycle professionnel (2)	3,1	6,4	27,8	62,7	100,0	10,6	8,9	40,0	40,5	100,0
Total second degré	9,6	9,2	28,7	52,4	100,0	30,7	15,7	36,1	17,6	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre. (2) Voir note (5) tableau [1].

Champ : établissements publics et privés sous contrat dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Présentation

En 2007, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des DOM a augmenté de 0,9 %. Il s'établit à plus de 36 900. Les effectifs en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique progressent (respectivement + 6,1 %, + 3,4 % et + 0,2 %). À la Réunion, les inscriptions diminuent (- 1,6 %). L'université, qui accueille 61 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter (+ 0,4 %), grâce à la croissance du nombre d'étudiants en IUT. En STS et CPGE, le nombre d'étudiants augmente (+ 3,3 % et + 2,5 %). Après une croissance quasi continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants gagne 0,7 point en 2007 pour s'établir à 63,2 %, soit plus de 7 points de plus qu'en métropole. Les IUFM et les autres formations sont les plus féminisés.

Dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'université accueille 66 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Néanmoins, cette part diminue en 2007 : les effectifs y baissent, alors qu'ils progressent dans les autres formations d'enseignement supérieur (- 3,4 %, contre + 5,3 % en moyenne). La hausse du nombre d'inscrits est particulièrement soutenue dans les autres écoles (+ 16,5 %).

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est la composante quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'Université catholique de l'Ouest en Polynésie.

Définitions

■ **DOM.** Départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique et la Réunion.

■ **COM.** Collectivités d'outre-mer : Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna. Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent cependant rattachées à l'académie de Guadeloupe. La Nouvelle-Calédonie possède le statut provisoire de "collectivité spécifique".

■ **Champ du supérieur.** Depuis 2001-2002, le champ du supérieur a été modifié (voir page 6.1).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). Elles regroupent aussi des instituts et des écoles internes, notamment les instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de la Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

■ **IUT.** Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de la Réunion.

■ **IUFM.** Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, les antennes de Martinique et de Guyane de l'IUFM de Guadeloupe sont devenues des IUFM à part entière à la rentrée 2001, et il y a un IUFM à la Réunion. Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique a son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete.

■ **CPGE, STS.** Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Les formations comptables et les formations post-BTS sont désormais classées à part des STS.

■ **Autres écoles et formations.** Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et des écoles paramédicales et sociales et d'autres formations diverses comme les post-BTS et les DSAA.

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE, enquêtes menées par la DEPP sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Types d'établissement	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Universités	19 942	21 084	21 546	21 798	21 807	22 250	22 563	22 853	22 483	22 580	
% femmes	60,4	60,8	60,8	61,6	62,0	62,0	62,2	63,1	62,4	63,4	
- dont IUT	285	385	417	387	418	411	477	571	677	770	
% femmes	40,0	50,6	49,2	47,0	47,8	46,7	50,1	51,8	48,6	50,5	
IUFM	1 791	1 861	2 130	2 304	2 774	2 779	2 734	2 726	2 672	2 589	
% femmes	68,0	70,6	68,9	68,8	70,9	68,5	74,1	73,8	73,2	74,3	
STS	5 663	5 533	5 727	5 843	6 087	6 355	6 203	6 384	6 634	6 852	
% femmes	56,2	55,9	54,3	52,4	52,0	52,8	53,1	52,6	52,5	52,2	
CPGE	549	624	735	821	899	927	1 046	1 132	1 183	1 212	
% femmes	47,0	44,2	51,0	50,2	48,1	50,7	51,3	52,3	56,0	54,1	
Autres écoles (1)	1 835	1 890	2 160	2 361	2 659	3 008	3 491	3 597	3 752	3 670	
% femmes	67,7	69,0	70,1	69,9	71,2	73,3	75,7	76,0	76,4	77,1	
Ensemble	29 780	30 992	32 298	33 127	34 226	35 319	36 037	36 692	36 724	36 903	
% femmes	60,1	60,4	60,4	60,7	61,1	61,4	62,4	62,7	62,5	63,2	

(1) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, écoles d'ingénieurs, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, paramédicales et sociales, formations post-BTS et DSAA.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Types d'établissement	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Universités	2 777	2 946	3 371	3 756	3 962	4 367	4 565	4 784	4 959	4 789	
% femmes	64,1	64,5	64,2	64,8	64,9	64,3	64,4	64,0	62,4	62,6	
IUFM	189	203	189	212	215	219	322	438	495	520	
% femmes	73,5	66,5	71,4	73,1	76,3	70,3	74,2	71,2	72,5	74,0	
STS	850	870	882	909	1 024	1 105	1 179	1 264	1 396	1 436	
% femmes	52,0	50,3	52,6	47,6	47,7	50,0	52,4	52,8	55,5	55,6	
CPGE	79	75	86	95	108	123	122	142	173	181	
% femmes	29,1	40,0	43,0	48,4	43,5	51,2	47,5	49,3	52,5	50,3	
Autres écoles (1)	116	93	94	77	180	248	263	274	322	375	
% femmes	55,2	60,2	55,3	49,4	73,9	73,0	71,1	72,6	70,2	66,1	
Ensemble	4 011	4 187	4 622	5 049	5 489	6 062	6 451	6 902	7 345	7 301	
% femmes	61,0	61,1	61,7	61,5	62,0	62,0	62,7	63,5	61,8	61,9	

(1) Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

Présentation

En 2007-2008, 27 400 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer, soit une baisse de 0,3 % par rapport à l'année précédente.

Les effectifs des DOM augmentent de 0,4 %, alors que ceux des COM et de Nouvelle-Calédonie diminuent de 3,4 %.

34,9 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 18,7 % en sciences, 18,0 % en économie et gestion, 16,3 % en droit-sciences politiques et 6,8 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 2,8 % à être inscrits dans les IUT, uniquement dans les DOM. Les disciplines santé et IUT sont moins représentées dans les universités d'outre-mer que sur l'ensemble des universités publiques françaises où la filière santé représente 14,0 % des inscriptions et les IUT 8,5 %. La plus grande majorité (84,1 %) des étudiants inscrits dans une des quatre universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 62,2 % sur l'ensemble des universités publiques françaises. Le poids des cursus master et doctorat reste donc faible : respectivement 13,7 % et 2,2 % des étudiants.

Le poids du cursus licence est en légère baisse pour la seconde année de 0,3 point. Il représente 84,1 % de l'ensemble des étudiants. Le nombre de nouveaux entrants est en hausse de 2,4 %.

Après une baisse de 0,9 point en 2006-2007, la proportion de femmes dans les universités d'outre-mer atteint 63,3 % en 2007-2008, un niveau proche de celui de 2005-2006. Sur l'ensemble des universités publiques françaises, cette proportion est plus faible (56,9 %). Comme dans l'ensemble des universités publiques françaises, elles restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (73,7 %) et en droit-sciences politiques (70,9 %), mais minoritaires en sciences (46,4 %) malgré une féminisation marquée (seulement 43,0 % en 2006-2007).

Définitions

■ **Universités des départements d'outre-mer (DOM), des collectivités d'outre-mer (COM) et de Nouvelle-Calédonie.** Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de Polynésie française, de l'université de la Réunion et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

■ **Champ de l'enquête.** Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées (IUT, écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, etc.).

■ **Cursus LMD.** Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

■ **La rubrique IUT** regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

■ **Les nouveaux entrants en première année de premier cycle** sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française d'outre-mer en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU compris).

→ Pour en savoir plus

Sources : Système d'information SISE.

[1] Les étudiants des universités d'outre-mer par discipline et cursus LMD en 2007-2008

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	1 965	324	63	2 352
	Sciences économiques, AES	1 439	224	14	1 677
	Lettres, sciences humaines - langues	3 049	553	94	3 696
	Sciences	2 173	236	95	2 504
	STAPS	297	27	7	331
	Santé	728	611	2	1 341
	IUT	331	-	-	331
	Total	9 982	1 975	275	12 232
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 227	122	34	1 383
	Sciences économiques, AES	1 919	498	19	2 436
	Lettres, sciences humaines - langues	2 801	737	150	3 688
	Sciences	1 262	309	77	1 648
	STAPS	288	42	4	334
	Santé	420	-	-	420
	IUT	439	-	-	439
	Total	8 356	1 708	284	10 348
Total DOM		18 338	3 683	559	22 580
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	340	-	2	342
	Sciences économiques, AES	381	-	1	382
	Lettres, sciences humaines - langues	932	23	7	962
	Sciences	514	-	13	527
	Santé	34	-	-	34
		Total	2 201	23	23
Université Polynésie française	Droit, sciences politiques	347	36	7	390
	Sciences économiques, AES	417	-	1	418
	Lettres, sciences humaines - langues	1 200	7	7	1 214
	Sciences	428	-	12	440
	Santé	80	-	-	80
	Total	2 472	43	27	2 542
Total COM + Nouvelle-Calédonie		4 673	66	50	4 789
Total général		23 011	3 749	609	27 369
Évolution des effectifs par rapport à 2006-2007		-0,6	1,1	4,5	-0,3
Pourcentage par cursus		84,1	13,7	2,2	100,0

[2] Étudiants et nouveaux entrants en première année de premier cycle dans les universités d'outre-mer (2006-2007 et 2007-2008)

		2006-2007				2007-2008			
		Total	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes	Total	dont % femmes	Nouveaux entrants	dont % femmes
Université Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 400	71,3	786	69,6	2 352	71,6	690	72,5
	Sciences économiques, AES	1 456	57,7	516	53,5	1 677	58,3	629	56,6
	Lettres, sc. humaines - langues	4 044	72,3	848	76,3	3 696	75,0	765	77,3
	Sciences	2 263	47,3	685	53,1	2 504	50,6	790	53,9
	STAPS	328	32,3	84	20,2	331	29,3	114	24,6
	Santé	1 129	67,6	434	69,4	1 341	66,1	512	69,1
	IUT	284	45,1	153	42,5	331	53,2	171	56,7
	Total	11 904	63,4	3 506	63,2	12 232	64,3	3 671	64,1
Université La Réunion	Droit, sciences politiques	1 359	69,2	444	66,0	1 383	70,0	495	71,1
	Sciences économiques, AES	2 432	58,9	709	60,6	2 436	61,6	786	64,9
	Lettres, sc. humaines - langues	4 085	72,7	874	69,1	3 688	73,5	868	72,9
	Sciences	1 474	36,9	377	31,8	1 648	41,4	470	43,6
	STAPS	416	26,4	139	25,2	334	28,1	86	27,9
	Santé	420	66,9	294	67,3	420	70,5	296	72,6
	IUT	393	51,1	191	50,8	439	48,5	204	47,5
	Total	10 579	61,2	3 028	58,7	10 348	62,5	3 205	63,5
Total DOM		22 483	62,4	6 534	61,1	22 580	63,4	6 876	63,8
Université Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	413	65,6	134	70,9	342	71,6	114	79,8
	Sciences économiques, AES	382	55,5	175	51,4	382	52,4	153	56,9
	Lettres, sc. humaines - langues	1 045	70,3	287	65,2	962	73,0	203	73,9
	Sciences	546	44,9	214	49,1	527	48,4	223	52,9
	Santé	26	73,1	-	-	34	70,6	-	-
	Total	2 412	61,4	810	58,9	2 247	63,5	693	64,4
Université Polynésie française	Droit, sciences politiques	426	70,4	142	76,1	390	69,0	105	71,4
	Sciences économiques, AES	444	57,9	169	58,6	418	54,5	148	50,7
	Lettres, sc. humaines - langues	1 190	71,2	338	74,9	1 214	70,7	366	71,0
	Sciences	400	38,5	161	39,1	440	39,1	172	39,5
	Santé	87	60,9	53	58,5	80	57,5	48	58,3
	Total	2 547	63,3	863	64,2	2 542	61,9	839	60,3
Total COM + Nouvelle-Calédonie		4 959	62,4	1 673	61,6	4 789	62,6	1 532	62,1
Ensemble		27 442	62,4	8 207	61,2	27 369	63,3	8 408	63,5

Présentation

À la session 2007, 12 200 diplômes de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer. Leur nombre a augmenté de 5 % en BEP et de 8 % en CAP. Les diplômes de niveau IV (hors baccalauréat) sont pratiquement inexistantes dans les DOM, hormis le BP à La Réunion. Le nombre de BTS a lui aussi augmenté en 2007, de 14 %.

De manière générale, les taux d'admission sont inférieurs à ceux de la métropole. C'est le cas notamment pour les BEP (- 16 points) et les BTS (- 11 points). Pour les CAP, l'écart est plus faible (- 8,6 points). Les écarts qui avaient tendance à se réduire ces dernières années se maintiennent en 2007 comme en 2006, hormis le BTS où l'écart s'est réduit de 7 points.

17 400 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2007 dans les DOM, soit une hausse de 4,1 % par rapport à la session 2006. La part des bacheliers généraux parmi l'ensemble des bacheliers augmente par rapport à 2006 (50,2 % des bacheliers contre 48,3 % l'an passé) bien qu'elle reste plus faible qu'en métropole où 54 % des bacheliers sont des bacheliers généraux. Les taux de réussite sont également inférieurs à ceux de la métropole. Cette différence est cette année de 5,9 points pour le baccalauréat général, 5,8 points pour les séries technologiques et 10 points pour les séries professionnelles [2].

À la session 2006, dans les quatre universités d'outre-mer, 2 885 diplômes de DEUG (y compris DEUG intermédiaires) et DEUST ont été délivrés, soit 10,7 % de plus qu'à la session 2005. 3 113 diplômes de licences ont été délivrés par ces universités, soit une hausse de 14,8 % par rapport à 2005-2006. 309 DESS ou masters professionnels et 196 DEA ou masters recherche ont été délivrés. 50 thèses ont été soutenues contre 53 l'année précédente.

Définitions

- **Le taux de réussite** est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.
- **AES.** Filière administrative, économique et sociale.
- **DEA.** Diplôme d'études approfondies.
- **DESS.** Diplôme d'études supérieures spécialisées.
- **DEUST.** Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
- **STAPS.** Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 02.50, 03.46, 04.31, 05.09, 06.16, 08.19.

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel. Système d'information SISE.

[1] Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel en 2007 dans les DOM

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)	Nombre d'admis	Taux d'admission (%)
Niveau V										
CAP	810	67,8	1 032	64,3	579	78,9	2 033	75,1	4 454	71,3
BEP	1 850	53,8	1 820	57,4	706	56,9	3 156	65,7	7 532	59,5
Mentions complémentaires	52	73,2	75	81,5	6	60,0	118	86,1	251	81,0
Niveau IV										
Brevet professionnel (BP)	72	50,0	89	54,3	14	38,9	198	58,8	373	54,8
Mentions complémentaires	5	71,4	-	-	-	-	58	85,3	63	84,0
Niveau III										
BTS	669	50,8	691	49,3	108	50,5	1 120	66,4	2 588	56,0

Sources : Enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel.

[2] Résultats au baccalauréat dans les DOM - Session 2007

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Total DOM	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
Bac général	2 293	81,5	558	71,8	1 906	81,8	375	84,1	8 732	82,0
Bac technologique	1 214	72,3	350	63,6	1 268	69,2	218	79,5	5 050	73,7
Bac professionnel	995	71,5	263	58,2	958	61,7	193	75,6	3 609	68,9
Ensemble des bacs	4 502	76,5	1 171	65,8	4 132	72,3	786	81,0	17 391	76,5

[3] Les diplômes délivrés par les universités en 2006 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

	DEUG (1), DEUST	Licences, licences LMD	Maîtrises (2)	Masters professionnels, DESS	Masters recherche, DEA	Doctorats	Total
DOM							
Droit, sciences politiques	324	253	205	72	43	4	901
Sciences économiques, AES	484	637	227	114	8	-	1 470
Lettres, langues, sciences humaines	979	1 197	535	63	130	14	2 918
Sciences	449	517	257	39	12	26	1 300
STAPS	139	152	14	-	-	2	307
Total DOM	2 375	2 756	1 238	288	193	46	6 896
COM et Nouvelle-Calédonie							
Droit, sciences politiques	99	62	-	-	-	-	161
Sciences économiques, AES	57	55	-	-	-	-	112
Lettres, langues, sciences humaines	254	163	8	21	3	-	449
Sciences	100	77	-	-	-	4	181
Total COM et Nouvelle-Calédonie	510	357	8	21	3	4	903
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	2 885	3 113	1 246	309	196	50	7 799

(1) Y compris DEUG intermédiaires.

(2) Y compris maîtrises intermédiaires.

Présentation

Pour la rentrée 2007, 8 651 enseignants des DOM (49,5 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 007 (34,4 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 825 (16,1 %) dans un lycée professionnel (LP) [1]. Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou professeurs d'EPS (77,3 %), mais en plus faible proportion qu'en métropole (84,4 %), les PEGC y représentent encore 8,8 % du corps enseignant contre 5,3 % en métropole.

81,2 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (61,0 %). Les agrégés y représentent 16,9 % du corps enseignant [2].

Les caractéristiques des professeurs exerçant dans les DOM se différencient essentiellement par rapport à ceux de la métropole par trois points :

- tout d'abord, les femmes ne sont pas majoritaires parmi les enseignants. La proportion de femmes, 49,9 % en moyenne (contre 57,2 % en métropole), est toutefois plus importante dans les collèges (53,7 %), que dans les LEGT (46,3 %) et les LP (46,0 %) [1] ;
- ensuite, le pourcentage de non-titulaires (7,8 %) est plus élevé qu'en métropole (3,1 %) [2] ;
- enfin, le temps partiel est moins utilisé dans les DOM qu'en métropole puisque ce taux n'est que de 4,6 % contre 10,8 % en France [1].

Le ratio global d'heures par élève ("H/E") est de 1,44. Il est de 2,13 en SEGPA et de 2,04 en LP où les formations sont plus lourdes (atelier, etc.), de 1,42 en lycée pré-bac, de 1,72 en lycée post-bac et de 1,22 en collège.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur ("E/S") est de 22,9 en collège, de 13,8 en SEGPA, de 16,8 en lycée professionnel (LP), de 22,7 en lycée pré-bac et de 20,0 en lycée post-bac [3].

Définitions

■ **Champ.** Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité de formation initiale à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) hors enseignement religieux.

Les personnels de remplacement – titulaires ou non – et de documentation ne sont pas compris, les enseignants du premier degré affectés dans les SEGPA non plus.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel (en particulier des préparations aux baccalauréats professionnels). Les lycées professionnels peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

■ **Heures d'enseignement par élève (H/E).** Rapport des heures d'enseignement sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions.

■ **E/S.** C'est le nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. La formule de calcul est $\sum(x_i \cdot h_i) / \sum h_i$, x_i étant le nombre d'élèves de la structure, et h_i le nombre d'heures d'enseignement correspondant.

■ **Professeurs de chaire supérieure.** Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

■ **PEGC.** Professeurs d'enseignement général de collège.

■ **PLP.** Professeurs de lycée professionnel.

■ **Autres non-titulaires.** Professeurs vacataires essentiellement.

■ **EPS.** Éducation physique et sportive.

■ **Temps partiel.** Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires et stagiaires IUFM assujettis à un service réduit) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance ("obligation réglementaire de service").

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'information, 02.32, 03.09, 03.49.

Sources : "Enquête sur le service des enseignants" (bases-relais académiques, à partir du module "Structures et services" du logiciel STS Web en établissement et du système d'information "Emplois-Postes-Personnels", DEPP, 2007-2008.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps (1) et par type d'établissement dans les DOM en 2007-2008

	Collèges + SEGPA	LP	LEGT	Total	% femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	-	-	25	25	20,0	0,0
Agrégés	184	22	1 016	1 222	37,7	3,8
Certifiés, professeurs EPS	6 686	171	3 662	10 519	53,0	5,6
Adjoints et chargés d'enseignement	114	25	30	169	33,1	3,6
PEGC	762	1	1	764	48,8	9,3
PLP	186	2 295	925	3 406	46,0	2,9
Total titulaires et stagiaires	7 932	2 514	5 659	16 105	49,9	4,6
Maîtres auxiliaires	56	11	10	77	45,5	
Professeurs contractuels	639	291	327	1 257	49,2	
Autres non-titulaires	24	9	11	44	68,2	
Total général DOM	8 651	2 825	6 007	17 483	49,9	
% femmes	53,7	46,0	46,3	49,9		
% temps partiel des titulaires	5,5	4,1	3,0	4,6		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

Lecture - 1 016 professeurs agrégés exercent en LEGT, dont 37,7 % sont des femmes et 3,8 % travaillent à temps partiel. En collèges, 53,7 % des enseignants sont des femmes et 5,5 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public par corps ou grade et par type d'établissement dans les DOM en 2007-2008

	Collèges + SEGPA	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	0,4	0,1
Agrégés	2,1	0,8	16,9	7,0
Certifiés, professeurs EPS	77,3	6,1	61,0	60,2
Adjoints et chargés d'enseignement	1,3	0,9	0,5	1,0
PEGC	8,8	0,0	0,0	4,4
PLP	2,3	81,9	15,3	19,2
Total titulaires et stagiaires	91,7	89,0	94,2	92,2
Non-titulaires	8,3	11,0	5,8	7,8
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Effectifs d'heures/élève ("H/E") et élèves/enseignant ("E/S") dans le second degré public par type de formation dans les DOM en 2007-2008

Académies	Collèges		SEGPA		LP		Lycées pré-bac		Post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,22	23,0	2,21	14,2	1,85	19,0	1,38	23,2	1,73	18,7	1,40	21,7
Guyane	1,25	22,4	2,09	15,0	2,14	16,4	1,53	20,5	1,97	15,2	1,49	20,1
Martinique	1,25	22,8	2,32	13,1	2,18	15,2	1,46	22,4	1,72	20,5	1,52	20,9
La Réunion	1,21	23,4	2,00	12,3	2,04	15,1	1,40	23,1	1,69	21,0	1,42	21,3
Ensemble DOM	1,22	22,9	2,13	13,8	2,04	16,8	1,42	22,7	1,72	20,0	1,44	20,9

Présentation

Dans les DOM, 43 487 personnes sont rémunérées au titre du secteur public et 2 456 enseignants dans les classes sous contrat des établissements privés.

L'ensemble des enseignants titulaires et stagiaires représente 81,2 % des personnels du secteur public, soit 35 292 personnes : dont 40,4 % sont rémunérées sur le programme scolaire du premier degré et 54 % sur le second degré, la part de l'enseignement supérieur restant faible. Dans le second degré, les enseignants sont affectés pour 47,2 % en collège ou rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers et pour 45,2 % en LEGT ou LP. Les effectifs d'enseignants sont globalement constants, mis à part en collège où leur part diminue de 1,8 % par rapport à 2007.

Dans les classes sous contrat du secteur privé, on enregistre une augmentation, mais plus faible que l'année précédente dans le premier degré (+ 2,4 %) et une très légère progression dans le second degré. Deux enseignants sur cinq sont affectés aux niveaux préélémentaire et élémentaire.

L'âge moyen des agents du secteur public dans les DOM, 42,6 ans, est équivalent à l'âge moyen en métropole, mais les écarts sont importants entre les académies. Plus de 5 points séparent la Guyane (39,5 ans) de la Martinique (44,6 ans). Les enseignants du secteur privé sont plus âgés avec en moyenne 44,3 ans. Les enseignants du premier degré privé ont plus de trois ans et demi de plus que leurs collègues du secteur public (44,3 contre 40,7 ans).

La proportion de femmes reste moins importante qu'en métropole, dans l'ensemble du secteur public : 60,6 % contre 66,2 %, avec proportionnellement moins d'enseignantes au niveau du premier degré (75,5 % contre 81,2 %) et au niveau du second degré (50,4 % contre 57,7 %).

La part du travail à temps partiel ou incomplet est moins élevée qu'en métropole dans le secteur public (6,1 % contre 11,4 %) et le secteur privé (11,7 % contre 19 %). Ces moyennes masquent des écarts importants entre les académies, de 4 % en Guadeloupe à 8 % à La Réunion dans le secteur public et de 8,9 % en Guyane à 15 % en Guadeloupe dans le secteur privé.

Définitions

■ **Enseignants du premier degré.** Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, chargés de classe, y compris les directeurs d'écoles. Ne sont pas comptabilisés les enseignants et les stagiaires en IUFM.

■ **Enseignants du second degré.** Enseignants titulaires et non titulaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne "Divers second degré" sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, aide à l'insertion professionnelle, validation des acquis, remplacement...

■ **Enseignants du supérieur et des IUFM.** Professeurs dispensant des cours dans ces établissements publics.

■ **Stagiaires des IUFM.** Professeurs stagiaires rémunérés en deuxième année d'IUFM, sur les programmes scolaires du premier ou du second degré.

■ **Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative.** Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement ou en service académique.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye, janvier 2008.

[1] Le personnel de l'Éducation nationale dans les DOM en janvier 2008

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total DOM
Enseignants du secteur public	Premier degré	3 139	2 121	2 788	6 210	14 258
	âge moyen	43,2	38,2	42,1	39,6	40,7
	% femmes	76,9	74,7	80,0	73,0	75,5
	% temps partiel	2,3	6,3	2,8	7,1	5,1
	Second degré	4 223	2 285	4 004	8 555	19 067
	âge moyen	45,2	40,1	45,4	42,8	43,6
	% femmes	52,6	44,1	55,8	48,4	50,4
	% temps partiel	4,0	5,2	4,7	7,2	5,7
	Collège et besoins éducatifs particuliers	1 943	1 258	1 756	4 044	9 001
	âge moyen	45,5	38,8	44,6	42,2	42,9
	% femmes	55,4	46,7	60,8	54,0	54,6
	% temps partiel	3,3	5,2	5,4	8,3	6,2
	LEGT et post- bac	1 103	391	1 090	2 233	4 817
	âge moyen	46,1	43,7	46,4	44,5	45,2
	% femmes	50,6	43,5	53,0	43,4	47,2
	% temps partiel	2,4	4,6	3,5	6,8	4,8
	Lycée professionnel	742	433	935	1 693	3 803
	âge moyen	46,2	42,1	46,4	43,0	44,3
	% femmes	48,7	35,6	49,2	43,5	45,0
	% temps partiel	2,6	2,3	4,0	4,8	3,9
	Divers second degré	435	203	223	585	1 446
	âge moyen	39,4	37,0	43,9	39,8	39,9
	% femmes	51,7	46,8	57,4	43,4	48,5
	% temps partiel	13,3	12,3	8,1	8,4	10,4
	Supérieur et IUFM (enseignants et stagiaires)	433	336	356	842	1 967
	âge moyen	39,3	34,5	40,2	37,7	37,9
	% femmes	51,3	54,8	58,7	47,6	51,7
% temps partiel	0,7	2,4	1,4	2,9	2,0	
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	551	312	545	1 025	2 433	
âge moyen	49,2	45,6	50,4	47,1	48,1	
% femmes	66,8	63,1	73,0	54,5	62,6	
% temps partiel	2,0	2,2	0,4	3,8	2,4	
Vie scolaire	849	291	549	2 043	3 732	
âge moyen	45,3	40,1	43,3	41,8	42,7	
% femmes	57,4	59,8	70,1	48,7	54,7	
% temps partiel	12,8	8,9	24,8	17,9	17,0	
Soutien	317	201	311	458	1 287	
âge moyen	45,5	43,2	50,4	42,7	45,3	
% femmes	77,9	66,7	78,1	71,0	73,7	
% temps partiel	7,6	2,0	0,6	5,0	4,1	
Supérieur et IUFM	198	57	134	354	743	
âge moyen	45,3	40,3	47,6	42,5	44,6	
% femmes	63,1	61,4	64,2	56,8	45,9	
% temps partiel	0,0	3,5	3,0	15,3	5,2	
Total Public	9 710	5 603	8 687	19 487	43 487	
	âge moyen	44,5	39,5	44,6	41,7	42,6
	% femmes	62,6	59,2	66,6	57,2	60,6
	% temps partiel	4,0	5,4	4,8	8,0	6,1
Enseignants du secteur privé	Premier degré	243	122	230	405	1 000
	âge moyen	47,1	38,8	49,0	41,7	44,3
	% femmes	90,5	81,1	82,2	90,4	87,4
	% temps partiel	5,8	4,9	4,8	4,2	4,8
	Second degré	452	148	386	470	1 456
	âge moyen	45,0	41,6	44,7	43,9	44,2
	% femmes	58,4	59,5	64,5	58,3	60,1
	% temps partiel	19,9	12,2	17,1	14,0	16,5
	Premier cycle	187	74	125	250	636
	âge moyen	45,4	40,1	45,7	43,9	44,3
	% femmes	67,4	59,5	67,2	59,2	63,2
	% temps partiel	20,9	16,2	22,4	14,8	18,2
	Second cycle	265	74	261	220	820
	âge moyen	44,8	43,2	44,2	43,9	44,2
	% femmes	52,1	59,5	63,2	57,3	57,7
% temps partiel	19,2	8,1	14,6	13,2	15,1	
Total Privé	695	270	616	875	2 456	
	âge moyen	45,7	40,4	46,3	42,9	44,3
	% femmes	69,6	69,3	71,1	73,1	71,2
	% temps partiel	15,0	8,9	12,5	9,5	11,7

Présentation

En 2007-2008, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte près de 226 000 élèves et étudiants, soit un effectif stable par rapport à 2006-2007 (+ 0,5 %).

Le premier degré, avec 125 300 élèves à la rentrée 2007-2008, connaît une stabilisation de ses effectifs (- 0,2 % soit 200 élèves de moins) en raison de deux mouvements opposés : une hausse des effectifs de l'élémentaire (1 %, soit 1 000 élèves supplémentaires) et une baisse du préélémentaire (- 2 %) avec 800 élèves de moins. 36 052 élèves ont été scolarisés en 2007-2008 dans les écoles publiques et privées de Nouvelle-Calédonie, 40 639 en Polynésie française, 45 476 à Mayotte, 703 à Saint-Pierre-et-Miquelon et 2 425 à Wallis-et-Futuna [1] [2]. La scolarisation s'effectue très majoritairement dans les établissements publics, sauf à Wallis-et-Futuna où le premier degré est entièrement privé.

Dans les COM, on a recensé 91 809 élèves dans le second degré, soit une hausse de 1,7 %. Tous les cycles progressent : + 0,9 % pour le premier cycle, + 2,3 % pour le second cycle général et technologique et + 3,8 % pour le second cycle professionnel. À Mayotte et à Wallis-et-Futuna, tous les établissements du second degré appartiennent au secteur public, pour 77 % des établissements de Polynésie française, pour 65 % de ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et 68 % pour ceux de la Nouvelle-Calédonie [3].

Les effectifs de l'enseignement agricole diminuent légèrement (- 1,8 %).

Les effectifs des COM scolarisés dans le supérieur s'élèvent à la rentrée 2007 à 7 300 étudiants, soit une stabilisation (- 0,6 %) par rapport à 2006 [4].

Définitions

- **Collectivités d'outre-mer.** Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".
- **CP, CM2.** Cours préparatoire, cours moyen deuxième année. Première et dernière classes du cycle élémentaire.
- **Classes d'initiation (CLIN).** Ces classes ont été créées pour recevoir des élèves non francophones.
- **Classes d'adaptation (CLAD).** Ces classes sont destinées à accueillir les enfants qui, pour des raisons diverses, rencontrent des difficultés au niveau de l'enseignement élémentaire.
- **Classes d'intégration scolaire (CLIS).** Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais qui peuvent tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap (circulaire du 18 novembre 1991).
- **Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH).** Regroupe les effectifs scolarisés en CLIN, CLAD et CLIS.
- **CPGE.** Classes préparatoires aux grandes écoles.
- **STS.** Sections de techniciens supérieurs.

→ Pour en savoir plus

Sources : Sources des chapitres correspondants pour chaque niveau dans la présente édition et dans les éditions précédentes (1984 à 2008) de Repères et références statistiques.
Base centrale de pilotage (BCP).

[1] Effectifs du premier degré public dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2007-2008

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Total Public
Préélémentaire	150	9 212	12 212	12 607	-	34 181
CP-CM2	244	17 520	20 653	31 091	-	69 508
ASH	-	317	686	1 778	-	2 781
Total premier degré public	394	27 049	33 551	45 476	-	106 470

[2] Effectifs du premier degré privé dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2007-2008

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna	Total Privé
Préélémentaire	116	3 269	2 384	-	822	6 591
CP-CM2	193	5 727	4 638	-	1 578	12 136
ASH	-	7	66	-	25	98
Total premier degré privé	309	9 003	7 088	-	2 425	18 825

[3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2007-2008 (Public + Privé)

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Mayotte	Wallis-et-Futuna
Premier cycle	371	18 570	18 582	16 069	1 332
SEGPA	-	1 018	407	-	-
Second cycle professionnel	117	6 282	7 114	3 758	473
Second cycle général et technologique	132	5 943	6 977	4 353	311
Total second degré	620	31 813	33 080	24 180	2 116
% Public	65%	68%	77%	100%	100%

[4] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie (Public + Privé)

	1990 1991	2000 2001	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008
Premier degré (1)						
Préélémentaire	29 333	37 026	40 320	40 799	41 554	40 772
CP-CM2	67 492	78 328	79 466	80 493	80 611	81 644
ASH	844	2 775	3 257	1 854	3 336	2 879
Total premier degré	97 669	118 129	123 043	123 146	125 501	125 295
Second degré						
Premier cycle secondaire	29 060	50 158	53 371	53 678	54 457	54 924
Second cycle professionnel	9 176	13 477	15 643	16 224	17 103	17 744
Second cycle général et technologique	7 692	14 033	16 602	16 937	17 313	17 716
Enseignements adaptés	174	1 069	1 401	1 394	1 443	1 425
Total second degré	46 102	78 737	87 017	88 233	90 316	91 809
Second degré agriculture	724	1 471	1 463	1 452	1 544	1 516
Enseignement supérieur						
CPGE	50	86	122	142	173	181
STS	425	882	1 179	1 264	1 396	1 436
Universités	1 418	3 371	4 565	4 784	4 959	4 789
Autres formations (2)	69	94	263	274	322	375
IUFM	-	189	322	438	495	520
Total supérieur	1 962	4 622	6 451	6 902	7 345	7 301
Total général	146 457	202 959	217 974	219 733	224 706	225 921

(1) De 2000-2001 à 2007-2008 : estimations pour l'ensemble du premier degré.

(2) Formations comptables et établissements universitaires privés.

Sigles

A	
AA	Arts appliqués.
AAC	Attaché d'administration centrale (maintenant : AAENES).
AAENES	Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (ex-AAC et AASU).
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire (maintenant : AAENES).
AC	Administration centrale.
ADEME	Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale. Également : dispositif d'aide et de soutien (classe de quatrième).
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIE	Aides individuelles exceptionnelles.
AIS	Adaptation et intégration scolaires (maintenant : ASH).
ALINE	Allocation d'installation étudiante.
ALS	Allocation de logement social.
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANPE	Agence nationale pour l'emploi.
ANVAR	Agence nationale de la valorisation de la recherche.
AP	Autorisations de programme.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.
APL	Aide personnalisée au logement.
AR	Ambition-réussite.
ARA	Activités à responsabilité académique.
ARCNAM	Antenne régionale du CNAM.
ARE	Activités à responsabilité établissement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex-AIS).
ASI	Assistant ingénieur.
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
AST	Agent des services techniques.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSEM	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, de service, sociaux et de santé.
AVS (AVS-I, AVS-CO)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel, AVS collectif).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAF	Branche d'administration financière (concours de recrutement des personnels de direction) (globalisée avec la BAG depuis 1997).
BAG	Branche d'administration générale (concours de recrutement des personnels de direction) (globalisée avec la BAF depuis 1997).
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BCP	Base centrale de pilotage.

Sigles

BCPST	Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre.
BCRD	Budget civil de recherche et développement.
BE	Brevet élémentaire.
BEI	Brevet d'enseignement industriel.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPC	Brevet d'études du premier cycle (maintenant : DNB, diplôme national du brevet).
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles, et classes y préparant.
BIT	Bureau international du Travail.
Bio Labo	(Ou Bio-LP) Biologie de laboratoire et paramédicale (remplace STBP).
BM	Brevet de maîtrise.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletins mensuels de statistiques (publication de l'INSEE).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel (diplôme de formation continue).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.
BT	Brevet de technicien, et préparation à ce brevet.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole, et classes y préparant.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.
<hr/>	
C	
CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAAE	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (délivré par l'Institut d'administration des entreprises).
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAEI	Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants et adolescents déficients ou inadaptés.
CAELEP	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées professionnels.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
CAFA	Centre académique de formation administrative.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
CAFIMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur.
CAFOC	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle, et préparation en 2 ou 3 ans aux CAP.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole, et classe y préparant.
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
CAQ	Contrat d'adaptation et de qualification.
2CA-SH	Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CC	Cours complémentaire (secteur privé).
CCH	Code de la construction et de l'habitation.

CDD	Contrat à durée déterminée.
CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CD-ROM	Compact disk read only memory.
CE	Conseiller d'éducation. Également : chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CEG	Collège d'enseignement général (maintenant : collège).
CEJ	Contrat emploi-jeune.
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEN	Conseil de l'Éducation nationale.
CEP	Certificat d'études professionnelles, et classe y préparant (supprimé en 1992).
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CERI	Centre de recherche et d'innovation dans l'enseignement.
CES	Collège d'enseignement secondaire (maintenant : collège). Également : contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CE Spé.	Certificat d'études spéciales.
CE Sup.	Certificat d'études supérieures.
CET	Collège d'enseignement technique.
CFA	Centre de formation d'apprentis. Également : congé de fin d'activité.
CFAA	Centre de formation d'apprentissage agricole.
CFC	Conseiller en formation continue.
CFG	Certificat de formation générale.
CFI	Crédit formation individualisé.
CFPEG	Centre de formation des professeurs d'enseignement général de collège.
CFPET	Centre de formation des professeurs de l'enseignement technique.
CFPTA	Centre de formation des professeurs techniques adjoints.
CIE	Contrat initiative-emploi.
CIEP	Centre international d'études pédagogiques.
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIPPA	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CITE	Classification internationale type des enseignements (UNESCO).
CLA	Classe d'accueil.
CLAD	Classe d'adaptation.
CLIN	Classe d'initiation.
CLDP	Centre local de documentation pédagogique.
CLIPA	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (ex-CIPAL).
CLIS	Classe d'intégration scolaire.
CLO	Contrat local d'orientation.
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires.
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.
CNPC	Commission nationale de la certification professionnelle.

CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
CNE	Contrat nouvelles embauches.
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.
CNE	Centre national d'études spatiales.
CNEFEI	Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée.
CNESPET	Centre national d'études et de spécialisation des personnels de l'enseignement technique.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
CO	Contrat d'orientation.
COM	Collectivités d'outre-mer (Mayotte, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna). Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de "collectivité spécifique".
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPAG	Centre de préparation à l'administration générale.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPR	Centre pédagogique régional.
CPRPT	Centre pédagogique régional des professeurs de l'enseignement technique.
CQ	Contrat de qualification.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au CNAM.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
Créa-D	Création-design.
CREDOC	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CRI	Cours de rattrapage intégré.
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CS	Catégorie socioprofessionnelle.
CSAIA	Chef du service académique d'inspection de l'apprentissage.
CSAIO	Chef du service académique du service d'information et d'orientation.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTA	Chef de travaux adjoint.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CTL	Chef de travaux de lycée.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et sociale (Nancy).
CUEFA	Centre universitaire d'éducation et de formation des adultes (Grenoble).
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche (Albi).
Cult-D	Culture-design.

D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).

DAFCO	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité).
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
DDEC	Dotation départementale d'équipement des collèges.
DDI	Diplôme de docteur-ingénieur.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Documentation, édition et communication (branche d'activité professionnelle).
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
DEPS	Diplôme d'État de psychologue scolaire (ex-DPS).
DERD(E)	Dépense extérieure de recherche et développement (des entreprises).
DES	Diplôme d'études spécialisées (disciplines médicales universitaires).
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESI	Diplôme d'études supérieures d'instituteur.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUP	Diplôme d'études universitaires professionnalisées.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DEUTEC	Diplôme d'études universitaires technologiques (université de Compiègne).
DGD	Dotation globale de décentralisation.
DGE	Dotation globale d'équipement.
DGES	Direction générale de l'Enseignement supérieur.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire.
DI	Diplôme d'instituteur.
DIEO	(Personnels de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIE (sup)	Dépense intérieure d'éducation (supérieure).
DIF	Droits individuels à la formation.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA/DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DIS	Diplôme interdisciplinaire de spécialisation (disciplines médicales universitaires).
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA/DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des administrations/des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DO	Dépense ordinaire.
DOM	Départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DPE	Direction des personnels enseignants.
DPECF	Diplôme de préparation aux études comptables et financières (maintenant : DCG).
DPMA	Direction des personnels, de la modernisation et de l'Administration.
DPPE	Diplôme professionnel de professeur des écoles.
DR	Directeur de recherche.

Sigles

DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité).
DRES	Dotation régionale d'équipement scolaire.
DRONISEP	Direction régionale de l'ONISEP.
DSAA	Diplôme supérieur en arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.
E	
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
EILE	Enseignement d'initiation aux langues vivantes étrangères.
EMI	Enquête académique masse indiciaire.
EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.
EMT	Enseignement manuel et technique.
EN	Éducation nationale. Également : École normale (d'instituteurs).
ENA	École nationale d'administration.
ENI	École nationale d'ingénieurs. Également : École normale d'instituteurs.
ENIT	École nationale d'ingénieurs de travaux.
ENM	École nationale de la magistrature.
ENNA	École normale nationale d'apprentissage.
ENP	École nationale de perfectionnement (Maintenant : EREA).
ENPD	École nationale du premier degré.
ENS	École normale supérieure.
ENSA	École nationale supérieure agronomique.
ENSAIT	École nationale supérieure des arts et industries textiles (Lille).
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.
ENSCI	École nationale supérieure de céramique industrielle (Limoges). Également : École nationale supérieure de création industrielle (Paris).
ENSEA	École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (Cergy).
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.
ENSMM	École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (Besançon).
ENSSIB	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Villeurbanne).
ENV	École nationale vétérinaire.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLV	Enseignement précoce des langues vivantes.
EPP	(Système d'information) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ERPD	École régionale du premier degré.
ES	École secondaire. Également : Économique et social.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	Agence spatiale européenne (European Spatial Agency).
ESC	École supérieure de commerce (ex-ESCAE).
ESCAE	École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (maintenant : ESC).
ESDI	École supérieure de design industriel.

ESEU	Examen spécial d'entrée à l'université (maintenant : DAEU).
EST	École secondaire et technique (secteur privé).
ET	École technique (secteur privé).
ETIC	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
EVS	Emploi de vie scolaire.
Expr. art.	Expression artistique.

F

FAF	Fonds d'assurance formation.
FARPI	Fonds académique de rémunération du personnel d'internat.
FAS	Fonds d'action sociale.
FASFID	Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés.
FAVE	Fonds d'amélioration de la vie étudiante.
FC	Formations continues. Également : formations complémentaires (données dans les établissements du second degré).
FCIL	Formation complémentaire d'initiative locale.
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formations d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FNH	Fonds national de l'habitation.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GAPP	Groupe d'aide psychopédagogique.
GCA	Groupe de classes-ateliers (maintenant : SEGPA).
GEA	Gestion des entreprises et administrations (filière en IUT).
GEP	Grand établissement public.
GHS	Groupement d'heures supplémentaires.
GIP	Groupement d'intérêt public.
GRETA	Groupement d'établissements.
GST/EPCSCP	Gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (branche d'activité professionnelle).
GT	Général et technologique.
GVT	Glissement vieillesse technicité.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HEC	(École des) Hautes études commerciales.
Hôtel.	(Série) Hôtellerie.
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

I

IA	Inspecteur d'académie.
IAA	Industries agroalimentaires.
IAE	Institut d'administration des entreprises.
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
IADSDEN	Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

Sigles

IATOS	(Personnels) ingénieurs administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé.
ICS	Informatique et calcul scientifique (branche d'activité professionnelle).
IDEN	Inspecteur départemental de l'Éducation nationale.
IEA	International association for the evaluation of educational achievement.
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IESP	Informatique et électronique en sciences physiques (maintenant : MPI).
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFMA	Institut français de mécanique avancée (Clermont-Ferrand).
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFRTP	Institut français pour la recherche et la technologie polaires (maintenant : IPEV).
IGA	Inspecteur général de l'administration.
IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'Éducation nationale.
IGC	Informatique de gestion et de communication.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'Éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IMC	Indice de masse corporelle.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, institut médico-pédagogique.
INALCO	Institut national des langues et civilisations orientales.
INED	Institut national d'études démographiques.
INERIS	Institut national de l'environnement et des risques.
INFFO	(Centre pour le développement de l')information sur la formation permanente.
INP	Institut national polytechnique.
INPSA	Institut national de promotion supérieure agricole.
INRA	Institut national de la recherche agronomique.
INRETS	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
INS	Insertion (dispositif d'aide en troisième d'insertion).
INSA	Institut national des sciences appliquées.
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
INTEC	Institut national des techniques économiques et comptables.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IOTF	International Obesity Task Force.
IP	Institut polytechnique.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale.
IPES	Indicateurs pour le pilotage des établissements du second degré.
IPEV	Institut polaire français Paul-Émile Victor (ex-IFRTP).
IPSN	Institut de protection et de sûreté nucléaire.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM).
IREDU	Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISI	Initiation aux sciences de l'ingénieur.
ISP	Informatique et systèmes de production.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.

ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JAPD	Journées d'appel de préparation à la Défense.
JO	Journal officiel.

L

L	Littéraire.
LCPC	Laboratoire central des Ponts et Chaussées.
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LEP	Lycée d'enseignement professionnel (maintenant : LP).
LFI	Loi de Finances initiale.
LMD	Licence - master - doctorat.
LNE	Laboratoire national d'essais et de métrologie.
LOLF	Loi organique relative aux Lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

MA	Maître auxiliaire.
MAFPEN	Mission académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale.
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
MASS	Mathématiques appliquées aux sciences sociales.
MAT	Module d'accueil temporaire.
MBA	Master of business administration.
MC4, MC5	Mentions complémentaires (aux diplômes de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEN	Ministère de l'Éducation nationale.
MFR	Maison familiale rurale.
MGEN	Mutuelle générale de l'Éducation nationale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'Éducation nationale.
MIAGE	Méthodes d'informatique appliquées à la gestion.
MIAS	Mathématiques, informatique, applications aux sciences.
MIES	Mission interministérielle Enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur.
MI-SE	Maîtres d'internat - surveillants d'externat.
MOREA	Module de réparation d'examen par alternance.
M2P, M2R	Master finalité professionnelle, finalité recherche.
MPI	Mesures physiques et informatique (ex-IESP).
MRI	Modèle statistique de réponse à l'item.
MSG	Maîtrise en sciences de gestion.
MST	Maîtrise de sciences et techniques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NAP	Nomenclature d'activités et de produits (1973).

Sigles

NBI	Nouvelle bonification indiciaire.
NF	Niveaux de formation.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (maintenant : FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.
OI	Organisations internationales.
OMA	Organisme de mutualisation agréé (au titre des formations).
OMS	Organisation mondiale de la Santé.
ONERA	Office national d'études et de recherche aérospatiales.
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OP	Ouvrier professionnel.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
OPRI	Office de protection contre les rayonnements ionisants.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACA	(Région) Provence-Alpes-Côte d'Azur.
PAE	Projet d'action éducative.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAIO	Permanence d'accueil d'information et d'orientation.
PCEM1	Premier cycle des études médicales - première année.
PCS	Professions et catégories sociales.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PhCh Labo	Physique et chimie de laboratoire (Ou : PC Labo. Ex-TSP).
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	Programme for International Student Assessment (programme international pour l'évaluation des élèves).
PLF	Projet de Loi de Finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PLPR	Patrimoine, logistique, prévention et restauration (branche d'activité professionnelle).
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.
POLCA	Pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies.
PPA	Parité de pouvoir d'achat.
Pr	Secteur privé.
PR	Professeur des universités.
PRAG	Professeur agrégé.
PRCE	Professeur certifié.
Prépa ENV	Classe préparatoire aux Écoles nationales vétérinaires.
Prod.	Productique.
PTL	Professeur technique de lycée.
Pu	Secteur public.

Q	
QCM	Questionnaire à choix multiples.
R	
RAIP	Relais-assistance informatique de proximité.
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RPM	Rééducateur en psychomotricité (maintenant : maître chargé de rééducation - option G).
RPP	Rééducateur en psychopédagogie (maintenant : maître chargé de rééducation - option G).
RRS	Réseaux de réussite scolaire.
S	
S	Scientifique.
SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
SAIA	Service académique d'inspection de l'apprentissage.
SAIO	Service académique d'information et d'orientation.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
SBM	Sciences biologiques et médicales.
SCSM	Sciences chimiques sciences des matériaux (branche d'activité professionnelle).
SDHO	Surface développée hors œuvre.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SES	Section d'éducation spécialisée (maintenant : SEGPA). Également : sciences économiques et sociales.
SHS	Sciences humaines et sociales (branche d'activité professionnelle).
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SIIS	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique (branche d'activité professionnelle).
SIO	Session d'information et d'orientation.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
SIVIS	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête SIGNA).
SIVP	Stage d'initiation à la vie professionnelle.
SMS	Sciences médico-sociales (maintenant : ST2S en première à la rentrée 2007).
SNV	Sciences de la nature et de la vie (filière universitaire).
SSM	Sciences des structures et de la matière (filière universitaire).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (maintenant : STAV).
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STBP	Sciences et techniques biologiques et paramédicales.
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMS	Sciences et techniques médico-sociales.
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire (maintenant : STAV).
STPI	Sciences et technologies pour l'ingénieur.
STQ	Statistiques et techniques quantitatives (IUT).
STS	Section de techniciens supérieurs.

Sigles

STT	Sciences et technologies tertiaires (maintenant : STG).
SupMéca	Institut supérieur de mécanique (Paris, Toulon).
SV	Sciences du vivant (branche d'activité professionnelle).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.
Syst. Auto.	Systèmes automatisés (remplace TSA).
<hr/>	
T	
TD	Travaux dirigés.
TED	Troubles envahissants du développement.
TG	Trésorerie générale.
TH	Titre homologué.
TI'	Classe de techniques industrielles.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TOM	Territoires d'outre-mer : Terres australes et antarctiques françaises (Crozet, Kerguelen, Saint Paul, Nouvelle-Amsterdam).
TP	Travaux pratiques. Également : Travaux publics.
TPG	Trésorier-Payeur général ou Trésorerie paierie générale.
TSA	Technologie des systèmes automatisés. Également : Technicien supérieur agricole.
TSP	Techniques des sciences physiques.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée.
<hr/>	
U	
UAI	Unité administrative immatriculée.
UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UER	Unité d'enseignement et de recherche (maintenant : UFR).
UEREPS	Unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.
UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollars américains.
UT	Université technologique.
<hr/>	
V	
VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VEI	Ville - école - intégration.
VS	Vie scolaire (enquête de la DEPP).
<hr/>	
Z	
ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.

Notes d'information

- 71.102** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé, année scolaire 1970-1971", mai 1971.
- 73.31** "Le personnel enseignant de l'enseignement public du second degré. Situation en 1972-1973", septembre 1973.
- 75.43** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1975", décembre 1975.
- 76.16** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1975-1976", mai 1976.
- 77.44** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Session 1977", décembre 1977.
- 78.20** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1977-1978. Premiers résultats", mai 1978.
- 80.44** "Statistiques des concours de l'agrégation et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Année 1980", décembre 1980.
- 81.13** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1980-1981", mars 1981.
- 82.05** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1981", février 1982.
- 83.11** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et de l'enseignement technique (CAPET). Année 1982", mars 1983.
- 83.30** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1982-1983", septembre 1983.
- 84.14** "Statistiques des concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), de l'enseignement technique (CAPET) et de l'éducation physique et sportive (CAPEPS). Année 1984", juin 1984.
- 84.22** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1983-1984", juin 1984.
- 85.24** "Statistiques du concours de l'agrégation, des CAPES, CAPET et CAPEPS. Année 1984", juin 1985.
- 85.43** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1984-1985", octobre 1985.
- 85.44** "Les zones prioritaires en 1982-1983 ; éléments de description", novembre 1985.
- 86.36** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Années scolaires 1984-1985 et 1985-1986", septembre 1986.
- 87.08** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1985-1986", février 1987.
- 87.33** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1986-1987", août 1987.
- 87.45** "La taxe professionnelle reçue en 1985 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1987.
- 88.32** "Statistiques des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPET et du CAPEPS. Année 1986", août 1988.
- 88.34** "La taxe professionnelle reçue en 1987 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", août 1988.
- 88.56** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1987-1988", janvier 1989.
- 89.44** "L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré public et privé. Année scolaire 1988-1989", octobre 1989.
- 89.49** "La taxe professionnelle reçue en 1988 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1989.
- 90.01** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1988-1989", janvier 1990.
- 90.35** "Le personnel enseignant dans les établissements publics du second degré en 1989-1990", octobre 1990.
- 90.37** "La taille des classes et des divisions. 1989-1990", octobre 1990.
- 90.43** "L'hébergement des élèves dans le second degré en 1989-1990", décembre 1990.
- 90.44** "Les zones d'éducation prioritaire ; implantation et structure en 1989-1990", décembre 1990.
- 91.15** "La taxe d'apprentissage reçue en 1989 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", avril 1991.

- 91.32 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1990", août 1991.
- 91.36 "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1990. Évolution depuis 1982", septembre 1991.
- 91.39 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1990", septembre 1991.
- 92.03 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1990-1991", janvier 1992.
- 92.05 "Les écoles du premier degré. Effectifs de 1991-1992", février 1992.
- 92.09 "Taxe d'apprentissage reçue en 1990 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", mars 1992.
- 92.14 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1991", avril 1992.
- 92.30 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré et des personnels de direction. Année 1991", août 1992.
- 92.46 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1991-1992", novembre 1992.
- 93.09 "Les effectifs du premier degré, année 1992-1993", mars 1993.
- 93.13 "Effectifs du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1992", mars 1993.
- 93.18 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1992", mai 1993.
- 93.22 "Le baccalauréat, statistiques définitives. Session 1992", mai 1993.
- 93.23 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1992-1993", mai 1993.
- 93.26 "Les évolutions de l'enseignement technique et professionnel dans le second degré", juin 1993.
- 93.45 "La taxe d'apprentissage reçue en 1992 par les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale", novembre 1993.
- 93.47 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1992-1993", décembre 1993.
- 94.19 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1993", mars 1994.
- 94.23 "Le baccalauréat, session 1993. Résultats définitifs", mai 1994.
- 94.26 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1993", juin 1994.
- 94.27 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1993-1994", juin 1994.
- 94.30 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1993-1994", juillet 1994.
- 94.41 "La taxe d'apprentissage reçue en 1993", octobre 1994.
- 94.49 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1993-1994", décembre 1993.
- 95.11 "Le baccalauréat, session 1994. Résultats définitifs", février 1995.
- 95.18 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1994", avril 1995.
- 95.24 "Les instituts universitaires de technologie. Année 1994-1995", mai 1995.
- 95.25 "Les zones d'éducation prioritaire à la rentrée 1994", mai 1995.
- 95.26 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1994", mai 1995.
- 95.30 "Le coût de l'éducation en 1994", juillet 1995.
- 95.34 "Écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1994-1995", juillet 1995.
- 95.37 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1994", septembre 1995.
- 95.45 "La taxe d'apprentissage reçue en 1994", novembre 1995.
- 95.47 "L'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire en 1994-1995", novembre 1995.
- 96.01 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1995", janvier 1996.
- 96.02 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1994-1995", janvier 1996.
- 96.04 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", février 1996.
- 96.06 "Les enseignements spécialisés et adaptés en 1994-1995", février 1996.
- 96.08 "Le baccalauréat, session 1995. Résultats définitifs", mars 1996.
- 96.16 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1995", avril 1996.
- 96.23 "Les instituts universitaires de technologie à la rentrée 1995-1996", mai 1996.
- 96.25 "Les sections de techniciens supérieurs. Public, Privé. Année 1995-1996", juin 1996.
- 96.26 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1995-1996", juin 1996.
- 96.30 "Le coût de l'éducation en 1995. Évaluation provisoire du compte", juillet 1996.
- 96.38 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1995", septembre 1996.
- 96.53 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", décembre 1996.

- 97.10 "Le baccalauréat, résultats définitifs. Session 1996", mars 1997.
- 97.11 "Les enseignants des établissements publics du second degré en 1995-1996", mars 1997.
- 97.13 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1996", mars 1997.
- 97.17 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1996", avril 1997.
- 97.18 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1996-1997", avril 1997.
- 97.20 "Les sections de techniciens supérieurs (établissements publics et privés). Année 1996-1997", avril 1997.
- 97.28 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1996", juillet 1997.
- 97.31 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1996-1997", juillet 1997.
- 97.32 "Collégiens et lycéens étrangers", juillet 1997.
- 97.35 "Le coût de l'éducation en 1996. Évaluation provisoire du compte", août 1997.
- 97.41 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 1996", octobre 1997.
- 97.44 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire", octobre 1997.
- 97.46 "L'enseignement adapté du second degré en 1996-1997", décembre 1997.
- 97.51 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1996-1997", décembre 1997.
- 97.52 "La taxe d'apprentissage reçue en 1996", décembre 1997.
- 98.03 "Le baccalauréat. Session 1997. Résultats définitifs", février 1998.
- 98.06 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1997", avril 1998.
- 98.08 "L'essor de l'apprentissage entre 1992 et 1996", avril 1998.
- 98.10 "Les sections de techniciens supérieurs. Année 1997-1998", mai 1998.
- 98.13 "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1997", mai 1998.
- 98.15 "Les zones d'éducation prioritaire en 1997-1998", mai 1998.
- 98.16 "Travailler en ZEP", mai 1998.
- 98.19 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1997-1998", juin 1998.
- 98.22 "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 1998", juillet 1998.
- 98.29 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1997-1998", août 1998.
- 98.30 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Année 1997", septembre 1998.
- 98.32 "Le coût de l'éducation en 1997. Évaluation provisoire du compte", octobre 1998.
- 98.33 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1996-1997", octobre 1998.
- 98.35 "Les concours de recrutement des personnels de direction, inspection et CASU", novembre 1998.
- 98.37 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1997", novembre 1998.
- 98.43 "Apprentissage en 1997-1998 : une hausse continue des effectifs", décembre 1998.
- 99.04 "La première vague d'emplois-jeunes à l'Éducation nationale (septembre 1997 - septembre 1998)", mars 1999.
- 99.05 "Premier portrait des aides-éducateurs à l'Éducation nationale (septembre 1998)", mars 1999.
- 99.07 "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 1 – Les sortants du système éducatif", avril 1999.
- 99.08 "L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998). 2 – Les emplois offerts", avril 1999.
- 99.11 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1997-1998", avril 1999.
- 99.15 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1998", juin 1999.
- 99.19 "Le personnel du secteur public de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 1^{er} janvier 1998", juin 1999.
- 99.21 "Sections de techniciens supérieurs. 1998-1999", juin 1999.
- 99.23 "La fréquentation de la restauration scolaire dans les collèges publics", juin 1999.
- 99.24 "Les IUT à la rentrée 1998", juillet 1999.
- 99.25 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public. 1997-1998", juillet 1999.
- 99.31 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées", août 1999.
- 99.36 "L'entrée au cours préparatoire à cinq ans", octobre 1999.
- 99.37 "Le coût de l'éducation en 1998. Évaluation provisoire du compte", octobre 1999.

- 99.39** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1998-1999", octobre 1999.
- 99.41** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1998", novembre 1999.
- 99.42** "L'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré en 1998-1999", novembre 1999.
- 99.44** "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 1998", décembre 1999.
- 00.08** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 1999", mars 2000.
- 00.13** "Les classes d'intégration scolaire et les sections d'enseignement général et professionnel adapté en 1998-1999", mai 2000.
- 00.14** "Le baccalauréat. Session 1999. Résultats définitifs", mai 2000.
- 00.15** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1998-1999", juin 2000.
- 00.16** "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : le dispositif en place", juin 2000.
- 00.18** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 1999-2000", juin 2000.
- 00.23** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 1^{er} janvier 1999", juillet 2000.
- 00.25** "Les facteurs de réussite dans les deux premières années d'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS)", août 2000.
- 00.32** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Année 1999-2000", septembre 2000.
- 00.37** "Les aides-éducateurs au 1^{er} janvier 2000 : les sorties du dispositif", octobre 2000.
- 00.38** "Le coût de l'éducation en 1999. Évaluation provisoire du compte", octobre 2000.
- 00.41** "Validation des acquis professionnels par le système éducatif : une nouvelle composante de l'activité de certification", octobre 2000.
- 00.42** "Les effectifs des Instituts universitaires de technologie en 1999-2000", octobre 2000.
- 00.43** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1998-1999", novembre 2000.
- 00.44** "Les enseignements généraux et professionnels adaptés du second degré en 1999", novembre 2000.
- 00.48** "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 1999", novembre 2000.
- 00.49** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 1999", décembre 2000.
- 00.52** "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 1999-2000", décembre 2000.
- 00.53** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 1999-2000", décembre 2000.
- 00.54** "Les facteurs de réussite au début du collège d'après les panels d'élèves entrés en sixième en 1989 et 1995", décembre 2000.
- 01.01** "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2000", janvier 2001.
- 01.03** "Les préparations aux brevets de techniciens supérieurs. Étudiants et apprentis. 1999-2000", janvier 2001.
- 01.04** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 1999", janvier 2001.
- 01.10** "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire. Session 1999", février 2001.
- 01.11** "La réussite en premier cycle universitaire (DEUG et DUT). Sessions 1998 et 1999", février 2001.
- 01.12** "Les écoles de commerce et gestion. Évolution de 1980 à 2000", mars 2001.
- 01.13** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2000-2001", mars 2001.
- 01.16** "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2000-2001", mars 2001.
- 01.17** "Les centres de formation d'apprentis en 1999-2000", avril 2001.
- 01.21** "Prévisions nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour les rentrées 2001 et 2002", mai 2001.
- 01.22** "Les étudiants étrangers à l'université", mai 2001.
- 01.24** "Le baccalauréat. Session 2000. Résultats définitifs", mai 2001.
- 01.27** "La formation des adultes réalisée dans les GRETA de l'Éducation nationale. Bilan 1999", juin 2001.
- 01.28** "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 1 – Les scolarités", juin 2001.
- 01.29** "L'évolution récente des scolarités et de l'insertion professionnelle (1998-2000). 2 – L'insertion professionnelle", juin 2001.
- 01.30** "Les étudiants inscrits dans le système universitaire public français en 2000-2001", juin 2001.
- 01.31** "Profil et devenir des élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles", juin 2001.
- 01.32** "Les attentes scolaires des parents d'élèves au début des études secondaires. Enquête juin et septembre 1998", juillet 2001.
- 01.33** "Validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 1999", juillet 2001.
- 01.34** "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2001", juillet 2001.

- 01.35 "Les élèves en début de CE2. Évaluation de septembre 2000", juillet 2001.
- 01.36 "Les élèves en début de sixième. Évaluation de septembre 2000", juillet 2001.
- 01.40 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2000", août 2001.
- 01.42 "Le choix de l'établissement au début des études secondaires", août 2001.
- 01.45 "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2000-2001", octobre 2001.
- 01.47 "La réussite au DEUG par université. Session 1999", octobre 2001.
- 01.49 "Le coût de l'éducation en 2000. Évaluation provisoire du compte", octobre 2001.
- 01.54 "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2000-2001", décembre 2001.
- 01.57 "Les élèves nouveaux arrivants non francophones et leur scolarisation dans les différents dispositifs d'accueil" décembre 2001.
- 01.58 "Les réponses des élèves de CE2 à l'évaluation de septembre 2001", décembre 2001.
- 01.59 "Les réponses des élèves de sixième à l'évaluation de septembre 2001", décembre 2001.
- 02.01 "Recensement des actes de violence à l'École – Septembre/octobre 2001", janvier 2001.
- 02.03 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2000. Les effectifs en 2000-2001", février 2002.
- 02.04 "La validation des acquis professionnels connaît un succès croissant pour les diplômes professionnels en 2000", février 2002.
- 02.05 "Forte croissance de la validation des acquis professionnels dans les universités et au CNAM en 2000", février 2002.
- 02.06 "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 1999-2000", mars 2002.
- 02.08 "Les élèves du second degré dans les établissements publics et privés à la rentrée 2001", mars 2002.
- 02.10 "L'aide financière aux étudiants. 2000-2001", mars 2002.
- 02.11 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel de niveaux III, IV et V. Session 2000", mars 2002.
- 02.12 "Filles et garçons face à l'orientation", avril 2002.
- 02.14 "Le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel", avril 2002.
- 02.19 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2000", avril 2000.
- 02.22 "Le baccalauréat. Session 2001. Résultats définitifs", avril 2002.
- 02.24 "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2001", mai 2002.
- 02.25 "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie de CFA, plus d'un apprenti sur deux a un emploi et trois sur dix un CDI", mai 2002.
- 02.26 "Au 1^{er} février 2000, sept mois après leur sortie du système éducatif, plus d'un lycéen sur deux a un emploi", mai 2002.
- 02.27 "Le nombre de stagiaires des GRETA s'est accru en 2000", mai 2002.
- 02.28 "En 2000, 16 % des aides-éducateurs ont rompu leur contrat avant son terme", juin 2002.
- 02.29 "Les instituteurs et professeurs des écoles du secteur public à la rentrée 2000", juin 2002.
- 02.32 "Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001", juillet 2002.
- 02.36 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2001-2002", juillet 2002.
- 02.37 "Le baccalauréat professionnel. Session 2001", juillet 2002.
- 02.38 "Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine. Session de juin 2002", juillet 2002.
- 02.41 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2000", septembre 2002.
- 02.43 "Temps de travail des enseignants du second degré en 2002", octobre 2002.
- 02.45 "Les concours de recrutement des personnels de direction, d'inspection et des conseillers d'administration scolaire et universitaire – Sessions 2001 et 2000", octobre 2002.
- 02.46 "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2001-2002", octobre 2002.
- 02.47 "Les sections de techniciens supérieurs. Les étudiants inscrits en 2001-2002", octobre 2002.
- 02.50 "Les diplômés de l'enseignement technologique et professionnel. Session 2001", novembre 2002.
- 02.56 "Les instituts universitaires de formation des maîtres. 2001-2002", décembre 2002.
- 02.51 "Le coût de l'éducation en 2001. Évaluation provisoire du compte", novembre 2002.
- 02.57 "Les élèves du second degré dans les établissements publics à la rentrée 2002", décembre 2002.
- 02.59 "Les étudiants étrangers à l'université : la reprise de la croissance", décembre 2002.

- 03.01** "Le développement de la validation des acquis professionnels se poursuit dans l'enseignement supérieur en 2001", janvier 2003.
- 03.04** "Le succès croissant de la validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel s'est confirmé en 2001", janvier 2003.
- 03.05** "Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002", janvier 2003.
- 03.09** "La taille des classes en collège et lycée (secondaire et supérieur) à la rentrée 2001", février 2003.
- 03.11** "La scolarisation des enfants et adolescents handicapés", février 2003.
- 03.15** "Le plan social étudiant a atteint ses objectifs - L'aide financière aux étudiants de la rentrée 1997 à la rentrée 2001", mars 2003.
- 03.17** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2001", mars 2003.
- 03.19** "L'évaluation des compétences des élèves de CE2 en septembre 2002", avril 2003.
- 03.20** "L'évaluation des compétences des élèves de sixième en septembre 2002", avril 2003.
- 03.24** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2001. Les effectifs en 2001-2002", avril 2003.
- 03.25** "Les formations d'ingénieurs en partenariat. 2001-2002", avril 2003.
- 03.29** "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2002-2003", mai 2003.
- 03.30** "Légère dégradation de l'emploi à la sortie du lycée en 2001-2002", mai 2003.
- 03.32** "La réussite au DEUG par discipline – Sessions 1999 à 2001", mai 2003.
- 03.34** "Le baccalauréat. Session 2002. Résultats définitifs", juin 2003.
- 03.35** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2002", juin 2003.
- 03.36** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur. 2001-2002", juin 2003.
- 03.38** "Les personnels du secteur public de l'Éducation nationale au 31 janvier 2002", juillet 2003.
- 03.39** "En 2002, le repli de l'emploi dans l'industrie affecte l'insertion des apprentis", juillet 2003.
- 03.43** "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2001", août 2003.
- 03.46** "Les brevets de techniciens supérieurs. Session 2002", août 2003.
- 03.49** "Taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré public à la rentrée 2002 : divisions et groupes", août 2003.
- 03.51** "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2002. Les effectifs en 2002-2003", septembre 2003.
- 03.53** "Les effectifs des instituts universitaires de technologie en 2002-2003", octobre 2003.
- 03.54** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2002-2003", octobre 2003.
- 03.56** "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2002 : une forte progression", novembre 2003.
- 04.03** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur – 2002-2003", février 2004.
- 04.05** "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2003", mars 2004.
- 04.07** "Résultats définitifs de la session 2003 du baccalauréat", mars 2004.
- 04.08** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2002", avril 2004.
- 04.12** "La scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans : regard sur la période 1985-2001", avril 2004.
- 04.13** "Le succès croissant de la validation des acquis se confirme en 2002", mai 2004.
- 04.14** "Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ? Évolutions 1996-2002", juin 2004.
- 04.16** "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles – 2003-2004", juin 2004.
- 04.17** "Les parcours dans le secondaire : des disparités régionales", juin 2004.
- 04.20** "Les étudiants inscrits dans les 84 universités publiques françaises en 2003-2004", juillet 2004.
- 04.21** "Forte baisse de l'emploi des sortants de lycée et d'apprentissage", août 2004.
- 04.23** "Les étudiants étrangers en France", septembre 2004.
- 04.24** "Auteurs et victimes des actes de violence signalés par les établissements publics du second degré en 2002-2003", octobre 2004.
- 04.25** "Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2003-2004", octobre 2004.
- 04.29** "Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur - 2003-2004", novembre 2004.
- 04.30** "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2003", novembre 2004.
- 04.31** "Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel – Session 2003", novembre 2004.
- 04.32** "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2003-2004", décembre 2004.
- 04.34** "La base centrale des établissements (BCE) : outil et mémoire du système éducatif", décembre 2004.

- 04.35 "Les étudiants dans les écoles de management. Année 2003-2004", décembre 2004.
- 04.38 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2004", décembre 2004.
- 05.02 "Les étudiants en IUT et STS. Année 2003-2004", janvier 2005.
- 05.03 "Bilan de la validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2003", février 2005.
- 05.04 "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2003-2004", février 2005.
- 05.05 "Le coût de l'éducation en 2003. Évaluation provisoire du compte", février 2005.
- 05.08 "La réussite en licence : des disparités importantes", mars 2005.
- 05.09 "Résultats définitifs de la session 2004 du baccalauréat", mars 2005.
- 05.10 "L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2003", mars 2005.
- 05.14 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Les diplômés en 2003. Les effectifs en 2003-2004", avril 2005.
- 05.16 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2004", mai 2005.
- 05.17 "Concours de recrutement des professeurs des écoles. Session 2004", mai 2005.
- 05.19 "Que deviennent les bacheliers, les deux années après leur bac ?", juin 2005.
- 05.22 "Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2004-2005", septembre 2005.
- 05.26 "Les langues vivantes dans le second degré en 2004", septembre 2005.
- 05.30 "Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2004-2005", novembre 2005.
- 05.32 "Depuis 2001, trois étudiants sur dix sont boursiers", novembre 2005.
- 05.33 "Les étudiants en IUT et STS. Année 2004-2005", novembre 2005.
- 05.34 "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2004-2005", novembre 2005.
- 05.39 "Le coût de l'éducation en 2004. Évaluation provisoire du compte", décembre 2005.
- 05.41 "Les élèves du premier degré à la rentrée 2005 dans les écoles publiques et privées", décembre 2005.
- 05.42 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2005", décembre 2005.
- 06.01 "Le devenir des bacheliers : parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989", janvier 2006.
- 06.05 "L'activité de formation continue dans les GRETA a légèrement ralenti en 2004", février 2006.
- 06.08 "La scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones au cours de l'année scolaire 2004-2005", mars 2006.
- 06.09 "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2004-2005", mars 2006.
- 06.10 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré. Session 2005", mars 2006.
- 06.11 "Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième", avril 2006.
- 06.13 "Résultats des brevets de techniciens supérieurs. Session 2005", mai 2006.
- 06.14 "Les femmes au ministère de l'Éducation nationale – 2004-2005", mai 2006.
- 06.16 "Résultats définitifs de la session 2005 du baccalauréat", mai 2006.
- 06.20 "Concours de recrutement de professeurs des écoles. Session 2005", juin 2006.
- 06.22 "Les écoles d'ingénieurs publiques et privées", août 2006.
- 06.23 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2005-2006", août 2006.
- 06.28 "Le coût de l'éducation en 2005. Évaluation provisoire du compte", novembre 2006.
- 06.29 "Que sont devenus les bacheliers 2002 trois ans après l'obtention du bac ?", décembre 2006.
- 06.30 "Les actes de violence recensés dans SIGNA en 2005-2006", décembre 2006.
- 07.02 "Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : une croissance soutenue par les Asiatiques", janvier 2007.
- 07.04 "Les personnels de l'Éducation nationale au 31 janvier 2006", février 2007.
- 07.05 "Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées", février 2007.
- 07.06 "Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2006", février 2007.
- 07.07 "Les instituts universitaires de formation des maîtres – 2005-2006", février 2007.
- 07.08 "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2005", février 2007.
- 07.15 "Résultats définitifs de la session 2006 du baccalauréat", mai 2007.
- 07.17 "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2005", mai 2007.
- 07.18 "Les nouveaux inscrits en IUT à la rentrée 2005-2006 et la réussite en DUT", mai 2007.
- 07.20 "Les étudiants en sections de techniciens supérieurs, rentrée 2006", mai 2007.
- 07.23 "La scolarisation des enfants et adolescents handicapés", mai 2007.

- 07.24 "L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2005-2006", mai 2007.
07.26 "Les boursiers de l'enseignement supérieur en 2005-2006", mai 2007.
07.28 "Concours national de recrutement de professeurs des écoles – Session 2006", juin 2007.
07.34 "Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2006", juillet 2007.
07.37 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Année 2006-2007", octobre 2007.
07.39 "La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2006", novembre 2007.
07.41 "Le coût de l'éducation en 2006. Évaluation provisoire du compte", décembre 2007.
07.47 "Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2006", décembre 2007.
08.01 "Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées", janvier 2008.
08.02 "Les élèves du second degré à la rentrée 2007 dans les établissements publics ou privés", janvier 2008.
08.05 "Les sorties sans qualification : la baisse se poursuit", janvier 2008.
08.06 "L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 1) Publics et formations", janvier 2008.
08.07 "L'activité de la formation continue universitaire fléchit en 2005 – 2) Diplômes délivrés et chiffre d'affaires", janvier 2008.
08.18 "L'activité de formation continue dans les GRETA en 2006", juin 2008.
08.19 "Résultats définitifs de la session 2007 du baccalauréat", juin 2008.
08.24 "Résultats des BTS – Session 2007", juillet 2008.

Tableaux statistiques

(uniquement en version électronique)

- 6920 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par nationalité, cycle, classe, type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6921 "Établissements du second degré. Répartition des élèves selon les formations données. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6922 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par langue vivante étudiée, cycle, classe et type d'établissement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6923 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par matière. Enseignement obligatoire, ou de spécialité, ou options. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6924 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6925 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6926 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Année scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6927 "Les établissements régionaux d'enseignement adapté. Année scolaire 2003-2004".
6928 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2002-2003 à 2003-2004. Public, Privé".
6929 "Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2003-2004. France entière".
6930 "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Années scolaire 2003-2004. Public, Privé".
6932 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2003".
6933 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2003".
6934 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2003".
6937 "Effectifs universitaires : tableaux divers, effectifs par académie et université, discipline, origine géographique, origine scolaire, par PCS. Public. 2003-2004".
6938 "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Public. 2003-2004".
6939 "Effectifs universitaires en premier cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
6940 "Effectifs universitaires en deuxième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".

- 6941 "Effectifs universitaires en troisième cycle par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. 2003-2004".
- 6942 "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Public. 2003-2004".
- 6943 "Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Effectifs en 2003-2004. Évolution depuis 1991-1992".
- 6945 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2004. Public".
- 6946 "Les enseignants et l'enseignement dans les divisions sous contrat des établissements privés du second degré en 2003-2004".
- 6949 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2003-2004. Diplômes délivrés en 2003, à l'issue de l'année scolaire 2002-2003. Public, Privé".
- 6956 "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis. 2003-2004. France métropolitaine, France sans TOM. Académies, départements, DOM".
- 6957 "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public, Privé. Session 2003. France métropolitaine, DOM. Académies".
- 6958 "Recensement de diplômés délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2002-2003. Public. France métropolitaine + DOM".
- 6959 "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé. 2004-2005. France métropolitaine, France sans TOM".
- 6960 "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 6961 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par sexe, cycle, classe, type d'établissement et selon le mode d'hébergement. Année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 6966 "Établissements du second degré. Nombre de divisions par cycle, classe et importance des effectifs. Public, Privé. France métropolitaine + DOM. 2004-2005".
- 6968 "Établissements du second degré. Répartition des élèves par année de naissance, sexe, cycle, classe et série. Public, Privé. Année 2004-2005".
- 6969 "Flux des élèves de l'enseignement du second degré, orientation de 2003-2004 à 2004-2005. Public, Privé".
- 6971 "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2004".
- 6972 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2004".
- 6973 "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2004".
- 6974 "Effectifs universitaires : tableaux divers : effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2004-2005. Public".
- 6975 "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2004-2005".
- 6976 "Effectifs universitaires en premier cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6977 "Effectifs universitaires en deuxième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6978 "Effectifs universitaires en troisième cycle, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6979 "Effectifs universitaires en cursus licence, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6980 "Effectifs universitaires en cursus master, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6981 "Effectifs universitaires en cursus doctorat, par discipline, diplôme préparé et année d'études. Public. Année 2004-2005".
- 6982 "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2005. Public".
- 6986 "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".
- 6991 "Recensement des diplômés délivrés par les universités à l'issue de l'année universitaire 2003-2004".
- 6992 "Les apprentis et les élèves des CPA et des CLIPA dans les centres de formation d'apprentis".
- 6994 "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2004-2005".
- 6997 "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2005".

- 6998** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2005".
- 6999** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2005".
- 7004** "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Public, Privé, 2005-2006".
- 7005** "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé. 2005-2006".
- 7006** "Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2006".
- 7008** "Le personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2006".
- 7011** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation".
- 7012** "Effectifs universitaires : tableaux divers. Effectifs par discipline, cycle, origine géographique, origine scolaire, sexe, âge, PCS. Année 2005-2006. Public".
- 7013** "Statistiques des étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires. Année 2005-2006. Public".
- 7017** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2005-2006".
- 7018** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2005-2006. Diplômes délivrés en 2005, à l'issue de l'année scolaire 2004-2005. Public, Privé".
- 7019** "Recensement des diplômes délivrés par les universités. Session 2005".
- 7024** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2006".
- 7025** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2006".
- 7026** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2006".
- 7027** "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur".
- 7029** "Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au 31 janvier 2007".
- 7030** "Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2007".
- 7042** "Effectifs dans les instituts universitaires de technologie. Année 2006-2007".
- 7043** "Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2006".
- 7044** "Recensement des diplômes délivrés par les universités".
- 7048** "Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2006-2007. Diplômes délivrés en 2006, à l'issue de l'année scolaire 2005-2006. Public, Privé".
- 7050** "Résultats définitifs du baccalauréat d'enseignement général en 2007".
- 7051** "Résultats définitifs du baccalauréat technologique en 2007".
- 7052** "Résultats définitifs du baccalauréat professionnel en 2007".
- 7054** "Étudiants étrangers inscrits en université et CUFR par nationalité, discipline, cursus en 2007-2008" (Public).
- 7055** "Effectifs des universités et CUFR en 2007-2008".
- 7060** "Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, 2007-2008".
- 7064** "Effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2007-2008. Public, Privé".
- 7065** "Résultats provisoires des baccalauréats, session de juin 2008".
- 7066** "Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2007-2008. Public, Privé".
- 7067** "Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2007-2008. Public, Privé".

Publications Recherche

Notes Recherche

- 03.01** "Les entreprises de biotechnologie en France en 2001", septembre 2003.
- 03.02** "La recherche-développement dans les services en quête de mesure", octobre 2003.
- 04.01** "Les chercheurs étrangers dans les organismes publics de recherche et dans les entreprises françaises", février 2004.
- 04.02** "Recherche et développement en France en 2001 - Premières estimations pour 2002", mars 2004.
- 04.03** "Femmes, une place croissante dans la recherche en entreprise", avril 2004.

- 04.04 "Les dépenses de R&D en santé en France en 2001", août 2004.
- 04.05 "Les chercheurs publics en sciences dures et la création d'entreprise", octobre 2004.
- 04.06 "Recherche et développement en France en 2002 - Premières estimations en 2003", décembre 2004.
- 05.01 "Les relations interentreprises", mai 2005.
- 05.02 "Un panorama international des mécanismes nationaux d'aides fiscales à l'innovation", septembre 2005.
- 05.03 "Recherche et développement en France en 2003 – Premières estimations en 2004", septembre 2005.
- 06.01 "Les configurations régionales des activités de recherche et développement en 2003", janvier 2006.
- 06.02 "L'externalisation de la R&D : quel arbitrage entre sous-traitance et coopération ?", mars 2006.

Notes d'Information

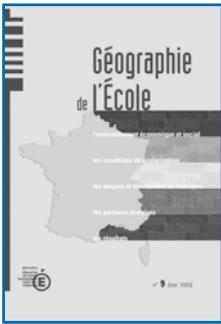
- 98.26 "Recherche et développement dans les administrations en 1996", août 1998.
- 98.27 "L'innovation technologique dans les sociétés de crédit et d'assurance", août 1998.
- 98.28 "Recherche et développement dans les administrations en 1997", août 1998.
- 99.29 "Recherche et développement dans les entreprises en 1997", août 1999.
- 00.10 "Les chercheurs en entreprises", août 2000.
- 00.29 "Recherche et développement en 1998 et prévisions 1999", septembre 2000.
- 00.30 "La R&D dans l'industrie pharmaceutique en France", septembre 2000.
- 00.31 "La place des femmes dans la recherche", septembre 2000. "Women in sciences in France" (English version).
- 00.47 "Le financement public de la R&D dans les principaux pays de l'OCDE", novembre 2000.
- 01.26 "Création ou rachat de centres de R&D à l'étranger : deux voies pour assurer la présence des groupes français à l'étranger", juin 2001.
- 01.41 "L'effort de recherche des principaux groupes industriels français", août 2001.
- 01.50 "Recherche et développement en France en 1999 et 2000", novembre 2001.
- 02.53 "Recherche et développement en France en 2000 - Premières estimations 2001", novembre 2002. "R&D expenditure in France in 2000" (English version).
- 02.54 "L'innovation dans les entreprises : le cas des établissements bancaires et des sociétés d'assurance", décembre 2002.
- 02.55 "L'innovation dans les entreprises de R&D et d'ingénierie", décembre 2002.
- 07.22 "L'innovation dans les entreprises ayant une activité interne de recherche et développement", mai 2007.
- 07.40 "Recherche et développement en France en 2005 - Premières estimations pour 2006", novembre 2007.
- 08.10 "La recherche en biotechnologie des entreprises implantées en France - 2000-2004", février 2008.
- 08.15 "Les coopérations public-privé pour innover en France" mars 2008.

Collection les Dossiers

- N° 107 (mars 1999) "Recherche & Développement dans les administrations. Résultats 1996, estimations 1997. Objectifs socio-économiques du BCRD 1998".
- N° 108 (mars 1999) "Recherche & Développement dans les entreprises. Résultats 1996".
- N° 114 (mars 2000) "Résultats 1997, estimations 1998. Objectifs socio-économiques du BCRD 1999".
- N° 117 (octobre 2000) "Recherche & Développement en France. Résultats 1998, estimations 1999. Objectifs socio-économiques du BCRD 2000".
- N° 126 (décembre 2001) "Recherche & Développement en France. Résultats 1999, estimations 2000. Objectifs socio-économiques du BCRD 2001".
- N° 144 (juin 2003) "Recherche & Développement en France. Résultats 2000, estimations 2001. Objectifs socio-économiques du BCRD 2002".
- N° 148 (février 2004) "Recherche & Développement en France. Résultats 2001, estimations 2002. Objectifs socio-économiques du BCRD 2003".
- N° 162 (avril 2005) "Recherche & Développement en France. Résultats 2002, estimations 2003. Objectifs socio-économiques du BCRD 2004".

Les publications du ministère réalisées par la DEPP

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans Repères et références statistiques, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



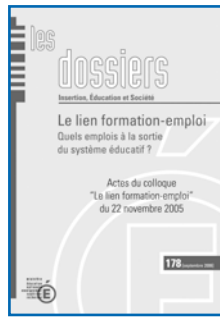
Géographie de l'École présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



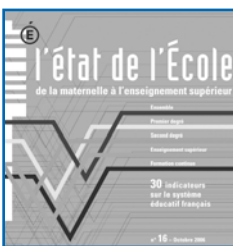
Les articles de la revue **Éducation & Formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'Éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



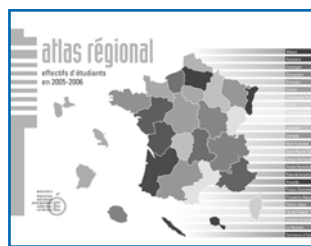
Les **Notes d'Information** font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels, du système éducatif ou de la Recherche et donne sous forme synthétique et claire l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chacun des **Dossiers**, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



L'état de l'École expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Cet ouvrage décrit l'ensemble du système d'enseignement supérieur dans sa répartition territoriale et son évolution au cours des cinq dernières années. La richesse et l'exhaustivité des données de cet ouvrage en font un document de base pour toute réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur français.

Le centre de documentation de la DEPP

Le centre de documentation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif :

- par téléphone : les lundi, mercredi et jeudi de 14 h. 00 à 16 h. 30 (01 55 55 73 58) ;
- par courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Centre de documentation

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au Département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

T. 01 55 55 72 04

F. 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 PARIS) et au centre **INSEE Info Service** (Tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75012 PARIS).

Pour plus de renseignements sur les publications, vous pouvez consulter le serveur Internet :
<http://www.education.gouv.fr/stateval/>

Des **repères** concernant tous les aspects de l'appareil de formation, des **références** indiscutables.

Un vaste ensemble d'informations statistiques selon une présentation unique : des textes clairs et synthétiques commentant les tableaux statistiques, cartes et graphiques. Les définitions, les sources, les références documentaires et la table des sigles en font un outil indispensable.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche s'adresse à tous les publics : enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes...

Repères et références statistiques édition 2008

- les données statistiques concernant l'année 2007-2008 ;
- plusieurs nouveautés, par exemple : l'accès à la licence des bacheliers 2002, ou l'évaluation-bilan en sciences expérimentales en fin d'école et de collège.



collection

Repères et références statistiques 2008

éditeur

DEPP

date de parution

Septembre 2008

périodicité

Annuel

pour plus d'information

www.educnet.education.fr

conception graphique

Marianne Chauveau - smolska@free.fr

impression

Imprimerie moderne de l'est / 7 000 exemplaires



26 euros

ISBN 978 - 2 - 11 - 095432 - 9

ISSN 1635-9089

